EPISTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS. TRADUITE EN FRANÇOIS, ...

Digitized by Google

BIBLIOTECA
VITTORIO EMANUELE
ROMA
32
2 C
3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EPISTRES
DE
SAINT PAUL
A TIMOTHÉE, A TITE,
à Philemon, & aux Hebreux.
TRADUITES EN FRANCOIS,
AVEC L'EXPLICATION
du Sens litteral & du Sens ſpirituel.
Tirée des ſaints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques.
TOME QUATRIEME.

A PARIS,
Chez { Guillaume Desprez, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi : ET Pierre-Guillaume Cavelier fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Proſper & aux trois Vertus.
M. DCC XLVI.
Avec Approbations, & Privilege du Roi.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS.

CE quatriéme Volume, à l'exception de l'Epître aux Hebreux, contient les Lettres écrites par l'Apôtre saint Paul à des particuliers, & non à des Egliſes entieres, comme celle des trois autres volumes. Les trois premieres Epîtres: qui ſont, les deux à Timothée & celle à Tite, regardent particulierement les devoirs des miniſtres de l'Egliſe; c'eſt pourquoi ſaint Auguſtin exhorte ceux qui ſont appellés au ſervice de l'Egliſe à ne pas perdre de vue les regles que l'Apôtre ſaint Paul y propoſe.

L'Epître à Philemon eſt plutôt une lettre de charité & d'affaire, qu'une lettre de doctrine & d'inſtruction.

On trouvera dans les Avis qui ſont à la tête des cinq Epîtres qui compoſent ce volume, le ſommaire des matieres dont elles traitent; & en particulier les preuves qui font voir que ſaint Paul eſt en effet auteur de l'Epître aux Hebreux.

Digitized by Google

On a donné à ces cinq Epîtres l'ordre que l'Egliſe a ſuivi dans ſes Catalogues des livres du Nouveau Teſtament, & non pas celui des temps dans leſquels on croit qu'elles ont été écrites ; car autrement l'Epître aux Hebreux & celle à Philemon, qui ont été écrites les premieres, ſelon toutes les apparences, devroient préceder les Epîtres à Timothée & à Tite.

Du temps & des lieux auſquels les Epîtres à Timothée ont été écrites

La premiere Epître à Timothée fut certainement écrite par l'Apôtre ſaint Paul, lorſqu'il partoit pour aller en Macedoine ; puiſqu'il dit : *Sicut rogavi te ut remaneres Epheſi, cùm irem in Macedoniam ;* mais il n'eſt pas aiſé de fixer le temps de ce voyage de l'Apôtre en Macedoine, ni de cette réſidence de Timothée à Epheſe. Dans les Actes des Apôtres il eſt parlé de trois voyages que l'Apôtre fit en Macedoine où Timothée l'accompagna ; le premier eſt rapporté, *Act.* 16. *v.* 1. 3. 12. *& ſeq.* le ſecond *chap.* 17. *v.* 10. 14. & le troiſiéme, *chap.* 20. *v.* 3. 4. mais dans aucun de ces deux premiers voyages il ne paroît point du-tout que Timothée eût quitté l'Apôtre pour aller à Epheſe ; car dans le premier, ſaint Paul ayant rencontré à

1. *Tim.* 1. 3.

Digitized by Google

Lyſtre Timothée pour la premiere fois, l'emmena avec lui, & ayant enſuite parcouru diverſes provinces, ils vinrent en Macedoine : dans le ſecond, l'Apôtre étant venu à Beroé, y laiſſa Timothée pour s'en aller à Athenes. Ainſi il n'eſt pas poſſible de placer ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux premiers voyages en Macedoine les circonſtances rapportées dans cette premiere Lettre à Timothée : il y auroit beaucoup plus d'apparence de les expliquer du troiſiéme voyage que l'Apôtre ſe diſpoſoit de faire en Macedoine ; car en effet ces paroles : *Sicut rogavi te, ut remaneres Epheſi, cùm irem in Macedoniam*, auſſi-bien que celles-ci : *Hæc tibi ſcribo, ſperans me ad te venire citò : ſi autem tardavero*, ont aſſez de rapport avec celles-ci : *Propoſuerat enim Paulus tranſnavigare Epheſum, ne qua mora illi fieret in Aſia*, en ſuppoſant que ce fut Timothée qu'il envoya de Milet à Epheſe pour faire venir les Prêtres de cette Egliſe, & que ce diſciple y demeura, d'autant qu'il n'eſt plus fait aucune mention dans les Actes des voyages de Timothée avec l'Apôtre ſaint Paul. Cependant il eſt difficile d'appliquer à Timothée la ſuppoſition que l'on fait, qu'en effet ce fut lui qui fut envoyé dans ce troiſiéme voyage de

1. Tim. 1. 3.

ch. 3. 14. 19.

Act. 20. 16.

Macedoine pour faire venir les Prêtres d'Ephese ; & qu'il soit demeuré à Ephese jusques au temps que l'Apôtre lui écrivit cette premiere Lettre ; & encore plus difficile d'attribuer à ce troisiéme voyage ces paroles de sa Lettre : *Rogavi te , ut remaneres Ephesi , cùm irem in Macedoniam ;* Timothée n'étant pas demeuré à Ephese selon l'ordre de l'Apôtre ; mais s'étant trouvé depuis en Macedoine , pour mettre son nom à la tête de la seconde Epître aux Corinthiens , conjointement avec celui de l'Apôtre , lorsque Tite fut revenu de Corinthe. Il n'est pas aisé non plus de concevoir que saint Paul se pût flatter alors d'aller trouver Timothée à Ephese , comme ces autres paroles le supposent : *Hæc tibi scribo sperans ad te venire citò ;* puisqu'il dit alors aux Prêtres d'Ephese qu'il envoya querir , qu'il s'en alloit à Jerusalem , sans sçavoir ce qui lui devoit arriver , mais qu'il prévoyoit seulement que Dieu lui préparoit des chaînes & des persecutions , & qu'enfin ils ne le reverroient plus.

1. Tim. 1. 3.

2. Cor. 1. 1.

c. 2. 13. c. 7. 5. 6. c. 9. 2.

1. Timot. 3. 14.

Act. 20. 24 & 25.

Ib. 20. 25. 38.

Il est à propos encore d'observer que ces paroles : *Proposuerat transnavigare Ephesum,* ne disent pas que l'Apôtre eût dessein de s'arrêter à Ephese , mais seulement d'en envoyer querir les Prêtres , & de les faire venir

Act. 20. 16.

Digitized by Google

à Milet pour leur parler, comme il arriva en effet.

Toutes ces difficultés ont fait conclure aux plus ſçavans des Chronologiſtes ſacrés que ces paroles, *Rogavi te, ut remaneres Epheſi, cùm irem in Macedoniam*, devoient s'entendre d'un quatriéme voyage que l'Apôtre ſaint Paul a fait en Macedoine après ſa premiere priſon de Rome & ſon retour en Orient, dont il avoit ſi ſouvent flaté les Philippiens : *Et hoc confidens ſcio quia manebo, & permanebo omnibus vobis..... Ut gratulatio veſtra abundet..... Per meum adventum iterùm ad vos.* Il parle avec plus d'aſſurance dans l'Epître à Phelemon, en le chargeant de lui procurer un logement; *Para mihi hoſpitium, nam ſpero... donari me vobis :* & c'eſt ce qu'il aſſure encore dans l'Epître aux Hebreux, *chap.* 13. *v.* 19. & 23. où il dit que Timothée eſt en liberté, & qu'il attend ſon retour pour les aller voir au plutôt. C'eſt en conſequence que l'on ſuppoſe que l'Apôtre ſaint Paul étant revenu par mer dans la Judée, il parcourut enſuite avec Timothée toutes les provinces de l'Aſie, où ils avoient prêché l'Evangile, & qu'étant venu à Epheſe l'Apôtre y avoit établi Timothée, & qu'enſuite il étoit venu en Macedoine, d'où il lui avoit écrit cette

Phil. 2. 25. 26.

Philem. 22.

Digitized by Google

premiere Lettre, eſperant encore l'aller rejoindre à Epheſe.

A l'égard de la ſeconde Epître à Timothée, on ne doute point qu'elle ne ſoit écrite de Rome, lorſque l'Apôtre ſaint Paul y étoit en captivité, cela paroît par ces paroles : 2. Tim. 1. 12. 16. & 17. *Ob quam cauſam etiam hæc patior ;* & en parlant d'Oneſiphore : *Sæpè me refrigeravit, & catenam meam non erubuit. Sed cùm Romam veniſſet, me quæſivit, & invenit. In* c. 2. v. 9. *quo laboro, &c.*

Mais il n'eſt pas aiſé de décider abſolument ſi cette captivité dont il parle ſe doit entendre de ſa premiere captivité ou de ſa derniere, dans laquelle il reçut la couronne du martyre.

Ce qui cauſe cette obſcurité, ce ſont quelques endroits de cette Lettre, qui d'un côté inſinuent que l'Apôtre avoit été délivré de ſa captivité : 2 Tim. 4. 17. *Dominus autem mihi aſtitit, & confortavit me,* & qu'il eſperoit de nouveau annoncer avec encore plus de liberté la parole de Dieu : 2. Tim. 4. 17. *Ut per me prædicatio impleatur, & audiant omnes gentes : & liberatus ſum de ore leonis,* parlant de la perſecution de Neron : & de l'autre, quelques endroits qui paroiſſent très-clairs pour établir que c'eſt de la derniere captivité dont Ib. 4. 6. 7. 8. il parle ; *Ego enim jam delibor, & tempus*

Digitized by Google

reſolutionis mea inſtat. Bonum certamen certavi, curſum conſummavi.... In reliquo repoſita eſt mihi corona juſtitiæ. Mais au fond, ſi l'on conſidere attentivement les differens endroits qui ſemblent s'oppoſer, on conviendra aiſément qu'il eſt facile de les concilier, & de conclure qu'ils concourent tous à faire comprendre que l'Apôtre y parle de ſa derniere captivité; qu'il ne s'agit que d'établir, ſuivant le ſens de cette Lettre, que ſaint Paul dans une même captivité avoit été dans deux differens états, & qu'il avoit comparu une premiere fois devant Neron, ce qu'il appelle: *In mea prima defenſione*, dans laquelle il ſe plaint d'avoir été abandonné de tous, & de laquelle il dit: *Dominus autem mihi aſtitit..... & liberatus ſum de ore leonis*; & qu'en conſequence ayant été renvoyé ſans jugement ni condamnation, il s'étoit occupé de nouveau à prêcher la parole de Dieu, ſoit de vive voix dans ſa priſon à ceux qui le venoient entendre, ou par ſes écrits qu'il adreſſoit à tous les peuples; *Ut per me prædicatio impleatur, & audiant omnes gentes*: Et qu'étant menacé d'une ſeconde comparution & d'un dernier jugement, il avoit eu raiſon de dire de cette derniere ſituation, dans laquelle, en effet, il reçut peu de temps

Ibid. 4. 16.

Ib. 4. 17.

2. *Tim.* 4. 17.

Digitized by Google

Ibid. c. après la couronne du martyre : *Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis meæ instat.... In reliquo reposita est mihi corona justitiæ ;* & en même-temps d'avertir Timothée de le venir trouver avant l'hyver.

Car quelle apparence d'appliquer à la premiere captivité de cet Apôtre toutes les nouvelles qu'il donne à Timothée des circonstances de son abandon, de sa prison, & de son procès, s'il en avoit été le témoin, & même le compagnon ? Or il est certain que Timothée dans cette premiere captivité de Rome, non seulement y accompagna saint Paul, comme il paroît dans l'Epître aux Colossiens & dans celle à Philemon, mais qu'il fut compagnon de ses chaînes, comme l'Apôtre l'a dit dans l'Epître aux Hebreux, & dans celle aux Philippiens.

On ne peut point non plus appliquer à cette premiere captivité l'abandon général où l'Apôtre dit qu'il se trouva dans la premiere comparution qu'il fit devant Neron ; car dans cette premiere captivité Timothée ne le quitta point, sinon vers le moment que l'Apôtre devoit avoir la liberté ; & il paroît par les Lettres de saint Paul aux Colossiens & à Philemon, qu'il avoit avec lui Aristarque, Epaphras & plusieurs autres.

Enfin les autres circonstances que S. Paul

Digitized by Google

apprend à Timothée, touchant ce qui arriva avant la captivité dont il parle, ne ſçauroient non plus convenir à la premiere captivité de cet Apôtre ; il lui apprend, que partant pour Corinthe, il y avoit laiſſé Eraſte, qu'en paſſant à Milet il y avoit laiſſé Trophime malade. Or tous ces faits ne ſçauroient certainement convenir à cette premiere captivité ; il eſt bien dit que Trophime & pluſieurs autres qui avoient accompagné l'Apôtre dans la Grece, allerent l'attendre à Troade ; mais il s'enſuit qu'il n'eſt pas vrai qu'il ait laiſſé Trophime malade à Corinthe dans ce voyage ; mais bien que ce même Trophime allant à Jeruſalem avec l'Apôtre paſſa à Milet, & qu'il n'y reſta point malade ; qu'au-contraire il accompagna l'Apôtre à Jeruſalem, & que ce fut lui qui fut la cauſe que l'Apôtre y fut arrêté. De plus le mot de Milet du chap. 4. v. 20. de la 2. Epître à Timothée n'eſt point le même mot Grec du chap. 28. v. 1. des Actes ; car dans le premier il y a μιλήτῳ, & dans le ſecond μελίτη, qui ſignifie l'Iſle de Malthe, où l'Apôtre & Trophime qui étoient priſonniers échouerent, & dont ſaint Paul n'a pu dire alors avec cet air de liberté : J'ai laiſſé Trophime en chemin.

2. Tim. 4. 20.

Act. 20. 4. & 5.

Act. 20. 17.

Ibid. 21. 29.

A l'égard de l'Epître à Tite, il n'y a au-

cune difficulté, & on trouvera le lieu & le temps auquel elle a été écrite à la fin de l'Avis qui la précede, comme auſſi de celle à Philemon & de celle aux Hebreux.

AVIS

ſur la premiere Epître à Timothée.

L'Apôtre ſaint Paul partant pour aller en Macedoine, avoit laiſſé Timothée ſon diſciple à Epheſe, métropole de l'Aſie mineure, pour avoir ſoin de cette Egliſe en ſon abſence, avec deſſein de l'y aller joindre au-plutôt; mais comme il eut appris que de faux docteurs troubloient cette Egliſe par diverſes erreurs, & qu'ils vouloient établir le diſcernement des viandes, allier les obſervances légales avec l'Evangile, & qu'ils décrioient la ſainteté du Mariage, craignant qu'il ne fût obligé de differer trop longtemps ſon voyage d'Epheſe, & que Timothée, à cauſe de ſa jeuneſſe, n'eut pas aſſez d'experience pour apporter le remede néceſſaire à ces erreurs; il ſe crut obligé de lui écrire cette Lettre pour lui donner quel-

Digitized by Google

ques avis, & l'inſtruire en particulier ſur les devoirs de ſon miniſtere, & le gouvernement de cette Egliſe. Il lui recommande ſur toutes choſes de garder fidellement le dépôt de la foi qui lui avoit été confié; de s'oppoſer avec fermeté aux nouveautés profanes, & de combattre fortement les erreurs de ces faux docteurs; d'établir des prieres pour les Rois, & généralement pour tous les hommes, ſoit Juifs, ſoit Gentils. Il l'avertit de preſcrire aux femmes la maniere modeſte, dont elles doivent s'orner & ſe vêtir; le ſilence qu'elles ſont obligées d'obſerver dans les aſſemblées de prieres; le reſpect qu'elles doivent à leurs maris; les qualités qu'il faut rechercher dans ceux qu'on choiſit pour entrer dans le miniſtere Eccleſiaſtique, tant à l'égard des Evêques, des Prêtres, des Diacres, que des veuves qui ſont chargées de les aider; & l'ordre qu'il eſt néceſſaire d'obſerver dans la diſtribution des biens de l'Egliſe. Il lui ordonne de ne recevoir aucune accuſation contre les Miniſtres de l'Egliſe; que ſur la dépoſition de deux ou trois témoins; de ne reprendre en public que ceux qui auront été convaincus de crime, & de s'oppoſer fortement à ceux qui ſe ſervent de la Religion pour retirer des gains honteux. Enfin, il l'exhorte en

Digitized by Google

particulier de correſpondre avec fidelité aux grandes idées qu'on a eues juſqu'ici de lui ; à ne pas négliger les talens qu'il a reçus ; à s'appliquer à la lecture des Ecritures ſaintes, & à la prédication ; à s'étudier par une conduite pleine de ſageſſe & de gravité à ne pas rendre ſa jeuneſſe mépriſable ; à conſerver dans toute ſon integrité le dépôt de la foi, pour éviter de tomber dans l'apoſtaſie, comme il dit qu'il eſt arrivé à quelques-uns : & finit cette Lettre en invitant Timothée d'uſer d'un peu de vin, à cauſe de la foibleſſe de ſon eſtomac & de ſes frequentes maladies.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers, qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé GUILLAUME DESPREZ fils, notre Imprimeur ordinaire & Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre: *Leçons de Mathématique, de Phyſique, & de Géométrie ; par feu M. l'Abbé Privat de Molieres, de l'Academie Royale des Sciences.* LA BIBLE DE SACI, *avec ſes Commentaires & ſes notes ; l'Imitation de Jeſus-Chriſt, par le mê-*

me, sous le nom de De Beuil : Instructions sur les dispositions du'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie : Essais de Morale, par M. Nicole : la Logique, ou l'Art de penser, par le même : Histoire des Variations des Eglises Protestantes, par M. Bossuet : ses Avertissemens aux Protestans : Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique, par le même : Pensées de M. Pascal : Confessions de S. Augustin, traduites par M. Arnauld d'Andilly : Soliloques & Méditations de S. Augustin, traduites par le même : les Vies des Saints : Pensées Chrétiennes pour tous les jours du mois : Journée Chrétienne : Histoires choisies pour les Catechismes : s'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer lesdits Livres, en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *quinze années* consécutives, à compter du jour de la datte des Présentes. Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Livres, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changemens, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que la réimpression desdits Livres sera faite dans la plus exacte conformité aux anciennes Editions approuvées dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre scel des Présentes : & que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui

Digitized by Google

du 10 Avril 1725. qu'avant de les expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimés qui auront ſervi de copie à la réimpreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant, & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte-Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le ſeiziéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil ſept cens quarante-cinq, & de notre Regne le trentiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

SAINSON.

Regiſtré enſemble la Ceſſion ci-deſſous, ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 46. fol. 400. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, ce 19 Juillet 1745.

Signé, VINCENT, *Syndic.*

Je cede & tranſporte la moitié du préſent Privilege à Monſieur Pierre-Guillaume Cavelier fils, mon Aſſocié, ſuivant l'accord fait entre nous. Fait à Paris le 17 Juillet 1745.

G. DESPREZ.

I. EPISTRE

Digitized by Google

I. EPISTRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE.

CHAPITRE PREMIER.

1. PAulus Apoſtolus Jeſu Chriſti ſecundùm imperium Dei Salvatoris noſtri, & Chriſti Jeſu ſpei noſtræ :

2. Timotheo dilecto filio in fide. Gratia, miſericordia, & pax à Deo Patre, & Chriſto Jeſu Domino noſtro.

1. PAul Apôtre de Jeſus-Chriſt par l'ordre de Dieu notre Sauveur, & de Jeſus-Chriſt notre eſperance [1],

2. à Timothée ſon chet fils [2] dans la foi. Que Dieu notre Pere, & Jeſus-Chriſt notre Seigneur vous donnent la grace, la miſericorde, & la paix. *Act. 16. 1.*

℣. 1. *expl.* la cauſe, l'objet, le fondement de notre eſperance.
℣. 2. *Grec.* ſon vrai fils.

Digitized by Google

Act. 20. 1.

3. *Je vous prie*, comme je l'ai fait en partant pour la Macedoine, de demeurer à Epheſe, & d'avertir quelques-uns de ne point enſeigner une doctrine differente *de la nôtre;*

3. Sicut rogavi te, ut remaneres Epheſi, cùm irem in Macedoniam, ut denuntiares quibuſdam, ne aliter docerent,

Infr. 4. 7. 2. *Timot.* 2. 23. *Tit.* 3. 9.

4. & de ne ſe point amuſer à des fables // & à des généalogies ſans fin, qui ſervent plus à exciter des diſputes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu //.

4. neque intenderent fabulis, & genealogiis interminatis: quæ quæſtiones præſtant magis quàm ædificationem Dei, quæ eſt in fide.

5. Or la fin des commandemens c'eſt la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foi ſincere //.

5. Finis autem præcepti eſt charitas de corde puro, & conſcientia bona, & fide non ficta.

6. D'où // quelques-uns ſe détournant, ſe ſont égarés en de vains diſcours,

6. A quibus quidam aberrantes, converſi ſunt in vaniloquium,

7. voulant être les Docteurs de la loi, & ne ſçachant ni ce qu'ils diſent, ni ce qu'ils aſſurent *ſi hardiment.*

7. volentes eſſe legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.

Rom. 7. 12.

8. Or nous ſçavons que la loi eſt bonne, ſi on en uſe ſelon l'eſprit de la loi //;

8. Scimus autem quia bona eſt lex, ſi quis eâ legitimè utatur,

9. en reconnoiſſant que la

9. ſciens hoc quia

℣. 4. *autr.* à des diſcours ſans fin ſur des fables & des généalogies, *comme faiſoient les Juifs.*

Ibid. *lettr.* qu'à l'édification de Dieu dans la foi, *ou* qu'à l'édification *des ames* dans la foi de Dieu.

℣. 5. *lettr.* non feinte.

℣. 6 *lettr.* deſquelles choſes. *autr.* dont.

℣. 8. ſi quelqu'un en uſe comme on en doit uſer. *lettr.* légitimement.

Digitized by Google

lex justo non est posita, sed injustis, & non subditis impiis, & peccatoribus, sceleratis, & contaminatis, parricidis, & matricidis, homicidis,

loi n'est pas pour le juste //, mais pour les méchans, & les esprits rebelles; pour les impies & les pecheurs; pour les scelerats & les profanes; pour les meurtriers de leur pere & de leur mere; pour les homicides,

10. fornicariis, masculorum concubitoribus, plagiariis, mendacibus, & perjuris, & si quid aliud sanæ doctrinæ adversatur,

10. les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'esclaves //, les menteurs, les parjures, & tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine,

11. quæ est secundùm Evangelium gloriæ beati Dei, quod creditum est mihi.

11. qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu *souverainement* heureux; dont la dispensation m'a été confiée.

12. Gratias ago ei, qui me confortavit, Christo Jesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio:

12. Je rends graces à notre Seigneur Jesus-Christ, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidele, en m'établissant dans son ministere;

13. qui priùs blasphemus fui, & persecutor, & contumeliosus: sed misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.

13. moi qui étois auparavant un blasphemateur, un persecuteur, & un *ennemi* outrageux; mais j'ai obtenu misericorde de Dieu //, parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi //.

℣ 9. *expl.* entant que loi, qui ne fait que commander, menacer & punir. *autr.* qui la pratique déja, parce qu'il l'a gravée dans son cœur.

℣. 10. *autr.* d'hommes libres pour en faire des esclaves.

℣. 13. *expl.* il avoit donc peché. Ibid. *expl.* ne croyant point que Jesus qu'il persécutoit fût le Messie.

14. Et la grace de notre Seigneur s'eſt répandue ſur moi avec abondance, en me rempliſſant de la foi & de la charité qui eſt en Jeſus-Chriſt.

14. Superabundavit autem gratia Domini noſtri, cum fide, & dilectione, quæ eſt in Chriſto Jeſu.

15. C'eſt une vérité certaine, & digne d'être reçue avec une parfaite ſoumiſſion : Que Jeſus-Chriſt eſt venu dans le monde ſauver les pecheurs, entre leſquels je ſuis le premier.

Matth. 9. 13. Marc. 2. 17.

15. Fidelis ſermo, & omni acceptione dignus : quòd Chriſtus Jeſus venit in hunc mundum peccatores ſalvos facere, quorum primus ego ſum.

16. Mais j'ai reçu miſericorde, afin que je fuſſe le premier en qui Jeſus-Chriſt fît éclater ſon extrême patience, & que j'en devinſſe *comme* un modelle & un exemple à ceux qui croiront en lui pour *acquerir* la vie éternelle.

16. Sed ideò miſericordiam conſecutus ſum, ut in mè primo oſtenderet Chriſtus Jeſus omnem patientiam, ad informationem eorum, qui crediturí ſunt illi, in vitam æternam.

17. Au Roi des ſiecles, immortel, invi ible, à l'unique Dieu ||, ſoit honneur & gloire dans les ſiecles des ſiecles. Amen.

17. Regi autem ſæculorum immortali, inviſibili, ſoli Deo, honor & gloria in ſæcula ſæculorum. Amen.

18. Ce que je vous recommande donc, mon fils Timothée, c'eſt qu'accompliſſant les propheties qu'on a faites autrefois de vous, vous vous acquitiez de tous les devoirs de la milice ſainte ||,

18. Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, ſecundum præcedentes in te prophetias, ut milites in illis bonam militiam, |

|| ℣. 17. *Grec.* à Dieu qui eſt le ſeul ſage.
℣. 18. C'eſt ainſi qu'il appelle les Ecrits apoſtoliques.

19. habens fidem, & bonam conſcientiam; quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt:

20. ex quibus ex Hymenæus, & Alexander: quos tradidi ſatanæ, ut diſcant non blaſphemare.

19. conſervant la foi & la bonne conſcience, à laquelle quelques-uns ayant renoncé, ils ont fait naufrage en la foi.

20. De ce nombre ſont Hymenée & Alexandre, que j'ai livrés à ſatan, afin qu'ils apprennent à ne plus blaſphemer.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *PAul Apôtre de J. C. par l'ordre de Dieu notre Sauveur, & de J. C. notre eſperance.*

Paul Apôtre de J. C. Saint Paul commence toutes ſes Epîtres par cette qualité d'Apôtre, hors celle aux Philippiens & celles aux Theſſaloniciens, parce qu'il s'aſſocie Timothée; celle à Philemon, où il ne s'agit pas de doctrine, ni par conſequent d'en confirmer la vérité par ſa qualité d'Apôtre; & celle aux Hebreux, où il étoit important de ne pas publier qui il étoit, parce qu'il étoit fort mal dans l'eſprit de cette nation.

Par l'ordre de Dieu, par ſon commandement exprès, reconnu par tous les autres Apôtres. Voyez Galat. 2. 6. 9. & par tous les fideles, qui ont pleinement connu les ſignes de la vérité de ma miſſion, par toutes les merveilles qu'ils m'ont vu operer pour la confirmer.

Notre Sauveur, c'eſt-à-dire, Dieu le Pere, qui eſt ici appellé *Sauveur*, parce qu'il a envoyé ſon Fils J. C. pour notre ſalut.

Et de J. C. qui lui donna ſa miſſion lorſqu'il lui

Digitized by Google

apparut ſur le chemin de Damas ; *notre eſperance*, c'eſt-à-dire, la cauſe & l'objet de notre eſperance, & du bonheur éternel que nous attendons.

℣. 2. *A Timothée ſon cher fils dans la foi. Que Dieu notre Pere, & J. C. notre Seigneur vous donnent la grace, la miſericorde & la paix.*

A Timothée ſon cher fils dans la foi. Let. *Son vrai fils*, non qu'il ſoit ſon pere, ſelon la chair, mais parce qu'il n'avoit pas dégénéré de la foi qu'il lui avoit appriſe dès ſa tendre jeuneſſe, comme cela paroît par le commencement de la Seconde à Timothée, avant même qu'il fût à ſa ſuite en qualité de diſciple.

Que Dieu notre Pere.... la miſericorde, & la paix. Ce mot de *miſericorde*, qui ne ſe voit point dans les autres Epîtres, montre que les Paſteurs ont un beſoin bien plus particulier de la miſericorde de Dieu.

℣. 3. Je vous prie, *comme je l'ai fait en partant pour la Macedoine, de demeurer à Epheſe, & d'avertir quelques-uns de ne point enſeigner une doctrine differente* de la nôtre.

Je vous prie. Il eſt viſible que ce ſupplément eſt néceſſaire pour la ſuite du diſcours ; *comme je l'ai fait en partant* de Troade, où vous me vîntes voir d'Epheſe où vous étiez, pour travailler à l'établiſſement de l'Evangile ; *par la Macedoine, &c.* Voyez Act. 20. 3.

Et d'avertir. Let. *De dénoncer*, ce qui marque un avertiſſement public ; *quelques-uns ;* il épargne leurs noms, pour les faire revenir plus aiſément à leur devoir ; *de ne point enſeigner une doctrine differente* de la nôtre. La doctrine dont parle ici l'Apôtre, eſt celle des Chrétiens judaïſans, qui prétendoient que l'obſervation de la loi étoit néceſſaire à ſalut,

Digitized by Google

comme cela paroît par la ſuite de l'Epître. Voyez ci-après chap. 6. v. 3.

℣. 4. *Et de ne ſe point amuſer à des fables & à des généalogies ſans fin, qui ſervent plus à exciter des diſputes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu.*

Et de ne ſe point amuſer à des fables, comme font les Juifs. Il y en a un nombre infini dans le Talmud.

Et à des généalogies ſans fin; par leſquelles les Juifs rapportoient leur origine à quelque particulier, & faiſoient apprendre ces généalogies à leurs enfans dès leur tendre jeuneſſe. Quelques-uns croient que l'Apôtre parle des differentes généalogies que les Juifs faiſoient de leur nation, pour la préferer à toutes les autres. Il marque peut-être les généalogies des Valentiniens, qui étoient des Chrétiens judaïſans, qui faiſoient la généalogie des vertus, & qui les faiſoient naître les unes des autres, comme les Platoniciens.

Qui ſervent plus à exciter des diſputes frivoles & ſans fondement, n'étant fondées que ſur des fictions, *qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu.* Let. *qu'à l'édification de Dieu*, qui eſt la charité dans les ames. Voyez 1. Cor. 3. 9.

℣. 5. *Or la fin des commandemens, c'eſt la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foi ſincere.*

Or la fin des commandemens de l'Evangile, ou de toute la loi évangelique, *c'eſt la charité qui naît d'un cœur pur* de tout crime; c'eſt ce qui eſt la vraie ſource & l'origine de la charité.

D'une bonne conſcience, qui agit en toutes choſes pour une fin droite.

Et d'une foi ſincere. Let. *Qui n'eſt pas feinte*, c'eſt-à-dire, qui n'eſt pas mélangée d'erreurs. Voilà la

vraie généalogie des vertus chrétiennes, qui n'eſt nullement fabuleuſe, mais ſolide, & uniquement néceſſaire pour le ſalut.

℣. 6. *D'où quelques-uns ſe détournant, ſe ſont égarés en de vains diſcours.*

D'où quelques-uns ſe détournant. L'Apôtre parle de ceux qui abandonnoient la piété ſolide, pour s'attacher aux fables judaïques, ſous prétexte de plus grande perfection, & d'une plus grande ſpiritualité.

Se ſont égarés en de vains diſcours, tels que ſont ces généalogies fabuleuſes, & tout le reſte des fictions inventées par les Juifs.

℣. 7. *Voulant être les Docteurs de la loi, & ne ſçachant ni ce qu'ils diſent, ni ce qu'ils aſſurent* ſi hardiment.

Voulant être les Docteurs de la loi, perſuadant à leurs diſciples qu'elle eſt encore néceſſaire ſous l'Evangile.

Et ne ſçachant, &c. c'eſt-à-dire, ſans ſçavoir ſi ce qu'ils diſent & ce qu'ils enſeignent à leurs diſciples touchant l'obſervation de la loi avec tant d'aſſurance, eſt véritable; & n'ayant point d'autre fondement que leurs imaginations.

℣. 8. *Or nous ſçavons que la loi eſt bonne, ſi on en uſe ſelon l'eſprit de la loi.*

Or nous ſçavons que la loi, c'eſt-à-dire: Ce qui nous fait parler de la ſorte contre ces prétendus docteurs de la loi, n'eſt pas que nous voulions détruire la loi, puiſque nous ſçavons qu'elle *eſt bonne* en elle-même, & par conſequent qu'il ne la faut pas rejetter. Voyez Rom. 7. 12.

Si on en uſe ſelon l'eſprit de la loi, c'eſt-à-dire, qu'on ne lui attribue que ce qui lui appartient, qui eſt d'é-

Digitized by Google

clairer, & non pas de juſtifier les hommes, comme le prétendent ces faux docteurs.

℣. 9. *En reconnoiſſant que la loi n'eſt pas pour le juſte, mais pour les méchans & les eſprits rebelles; pour les impies & les pecheurs: pour les ſcelerats & les profanes; pour les meurtriers de leur pere & de leur mere; pour les homicides.*

En reconnoiſſant que la loi de Moïſe n'eſt pas néceſſaire aux juſtes, puiſque ſans loi ils pratiquent toutes les regles de la juſtice; ce qui paroît clairement dans la vie des Patriarches, qui ont vécu juſtement avant la loi de Moïſe; & qu'ainſi elle n'a pas été faite pour les fideles, qui vivent de la grace de Dieu, & à qui la grace & l'Evangile, ſans la loi de Moïſe, inſpirent aſſez la pratique de toutes les vertus néceſſaires à ſalut.

Mais pour les méchans & les eſprits rebelles, tels qu'étoient les Juifs lorſque Dieu donna la loi à Moïſe, étant plongés alors dans tous les vices dont il fait mention dans ce verſet, comme on le peut voir par tous les livres du Pentateuque.

Pour les impies, tels que ſont les blaſphemateurs, contre leſquels il y a une loi. Voyez Nombr. 15. 30. *& les pecheurs.* Il ſemble que l'Apôtre parle des ſéditieux, qui ſont nommés pécheurs. Voyez Nomb. 32. 14. & contre leſquels il y a une loi. Voyez Exod. 22. 28.

Pour les ſcelerats, qui font toutes ſortes d'actions deshonnêtes & meſſeantes. Voyez Ezech. 22. 9. *& les profanes*, ou ſacrileges, contre leſquels il y a une loi. Voyez Deut. 27. 26.

Pour les meurtriers de leur pere & de leur mere, contre leſquels il y a une loi. Voyez Levit. 20. 9. & Deut. 21. 18. quoiqu'indirectement, puiſqu'elle

Digitized by Google

condamne à la mort ceux qui donneront seulement des malédictions à leur pere & à leur mere.

Pour les homicides, contre lesquels il y a des loix en une infinité d'endroits des livres de Moise.

℣. 10. *Les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'esclaves, les menteurs, les parjures, & tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine.*

Les fornicateurs, sur-tout ceux qui attentent à l'honneur par violence. Voyez Deut. 22. 25.

Les abominables. Voyez Levit. 18. 22. & 20. 13.

Les voleurs d'esclaves, ce qui s'appelle Plagiaires. Voyez Exod. 21. 16. Deut. 24. 7.

Les menteurs, les parjures, c'est-à-dire, ceux qui manquent à la foi de leurs contrats. Voyez Levit. 6. & suiv.

Et tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine, c'est-à-dire, à la doctrine de l'Evangile, comme il le dit ensuite; car la loi ne condamne pas en particulier toutes les mauvaises actions, mais seulement en général, sans prescrire aucune peine pour certains pechés, sur-tout pour les mauvais desirs; au-lieu que l'Evangile condamne tous les crimes sous peine de la mort éternelle, même ceux de pensée. L'Apôtre appelle cette doctrine, saine, pour l'opposer à celle des Juifs & des Philosophes, qui est remplie & mélangée d'une infinité d'erreurs, contraires aux bonnes mœurs & à la vérité.

℣. 11. *Qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu* souverainement *heureux; dont la dispensation m'a été confiée.*

Qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu, c'est-à-dire, de l'Evangile qui procure de la gloire à Dieu, en faisant que les hommes le glorifient.

Souverainement *heureux*; ce que l'Apôtre ajoute,

Digitized by Google

pour faire voir que cette gloire ne rend pas Dieu plus heureux, & qu'il n'a pas besoin d'être glorifié par les hommes; mais qu'elle retourne toute à leur propre bonheur, que Dieu a voulu leur procurer par le moyen de l'Evangile.

Dont la dispensation m'a été confiée de Dieu même, & de J. C. par son exprès commandement. Cette dispensation & ce ministere consiste dans le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu & l'administration des Sacremens avec une grace particuliere, pour faire l'une & l'autre de ces choses utilement pour le salut des fideles; ce qui étoit le caractere particulier de l'Apostolat. Le sens est, pour distinguer l'Evangile dont il parle, de tous les autres Evangiles qui étoient annoncés par les faux apôtres, & qui étoient mêlés d'erreurs.

V. 12. *Je rends graces à notre Seigneur J. C. qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidele en m'établissant dans son ministere.*

Je rends graces à notre Seigneur J. C. Comme l'Apôtre sembloit s'être élevé par les dernieres paroles du verset précedent, il se croit obligé de faire connoître qu'il ne s'attribue point à lui-même, ni à ses propres mérites, le degré de dignité auquel il a été élevé, mais qu'au-contraire il en étoit très-indigne.

Qui m'a fortifié, dans l'execution de mon ministere, & qui m'a rempli de courage par sa grace pour en surmonter les difficultés; & de vertu pour rendre ce ministere efficace envers ceux à qui j'ai annoncé l'Evangile.

De ce qu'il m'a jugé fidele dispensateur de sa parole & de sa grace. *Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.* 1. Cor. 4. 2.

Digitized by Google

℣. 13. *Moi qui étois auparavant un blaſphemateur, un perſecuteur, & un* ennemi *outrageux ; mais j'ai obtenu miſericorde de Dieu, parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi.*

Moi qui étois auparavant un blaſphemateur de la Religion chrétienne.

Un perſecuteur, & un ennemi *outrageux* de ſon Egliſe & de ſes fideles.

Mais j'ai trouvé miſericorde ſans l'avoir demandée, & par la pure grace de Dieu.

Parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, c'eſt-à-dire, Dieu ne m'a point exclus de ſa grace, parce que mes pechés ne procedoient point d'un endurciſſement volontaire, ni d'une pure malice, comme ceux de pluſieurs Juifs qu'il a abandonnés à leur endurciſſement, mais d'une ſimple ignorance non affectée & involontaire. L'Apôtre ne veut donc pas dire qu'il ait mérité de n'être pas exclus de la grace de Dieu, mais ſimplement, qu'il n'étoit pas encore tombé dans le dernier degré d'abandon, comme pluſieurs autres, Dieu par ſa pure miſericorde l'en ayant voulu préſerver, & lui faire la grace de le convertir.

N'ayant point la foi, c'eſt-à-dire, pendant que j'étois encore incrédule ; car il marque ſeulement le temps auquel il a commis tous ces maux, & non pas la cauſe pour laquelle Dieu lui a fait grace.

℣. 14. *Et la grace de notre Seigneur s'eſt répandue ſur moi avec abondance, en me rempliſſant de la foi & de la charité qui eſt en J. C.*

Et la grace de notre Seigneur, &c. s'eſt augmentée de plus en plus ſur moi, à meſure que j'ai avancé dans les fonctions de mon miniſtere.

En me rempliſſant de la foi & de la charité ; ces ver-

Digitized by Google

tus s'augmentant toujours à proportion de l'augmentation de la grace sanctifiante *qui est en J. C.* c'est-à-dire, que Dieu donne par les mérites de J. C.

℣. 15. *C'est une vérité certaine & digne d'être reçue avec une parfaite soumission : Que J. C. est venu dans le monde sauver les pecheurs, entre lesquels je suis le premier.*

C'est une vérité certaine ; c'est pour confirmer tout ce qu'il vient de dire touchant la grace que Dieu lui a faite. *Et digne d'être reçue, &c.* c'est-à-dire, mérite, qu'on en fasse un grand état, étant le fondement de toute la Religion.

Que J. C. est venu dans le monde, du sein de son Pere qui l'y a envoyé, pour *sauver les pecheurs*, c'est-à-dire, pour les retirer de leurs pechés, les exempter de la damnation, & leur donner sa grace & sa gloire par les mérites de son sang.

Entre lesquels je suis le premier, c'est-à-dire, l'un des premiers à qui il ait fait misericorde, comme la suite le fait voir.

℣. 16. *Mais j'ai reçu misericorde, afin que je fusse le premier en qui J. C. fit éclater son extrême patience, & que j'en devinsse* comme *un modelle* & *un exemple à ceux qui croiront en lui pour acquerir la vie éternelle.*

Mais....., afin que je fusse le premier, des pecheurs convertis au Christianisme, *en qui J. C. fit éclater.* Ce n'est pas que J. C. n'eût déja fait paroître sa patience sur d'autres pecheurs qu'il avoit convertis au Christianisme, mais non pas avec tant d'éclat. *Son extrême patience* à recevoir les pecheurs à pénitence ; ou, son extrême douceur envers moi, qui avois plutôt mérité qu'il exerçât en moi la rigueur de ses jugemens.

Et que j'en devinsse comme *un modelle* & *un exemple*

Digitized by Google

de cette patience de J. C. sur lequel les pecheurs appriſſent à ne point deſeſperer de ſa bonté, voyant qu'après tant de crimes, il n'avoit pas laiſſé de me faire miſericorde, & une ſi grande miſericorde, que de m'élever à la dignité d'Apôtre, de perſecuteur de l'Egliſe que j'étois.

A ceux qui croiront en lui, quelques pechés qu'ils puiſſent avoir commis, *pour acquerir la vie éternelle*, qui eſt la récompenſe de la vraie foi en J. C. & qui eſt la fin pour laquelle les fideles croyent en lui & ſuivent ſa doctrine.

℣. 17. *Au Roi des ſiecles, immortel, inviſible, à l'unique Dieu ſoit honneur & gloire dans les ſiecles des ſiecles. Amen.*

Au Roi des ſiecles, immortel, c'eſt-à-dire, de tous les temps. L'Apôtre finit ce qu'il vient de dire touchant la grace qu'il a reçue, par cette exclamation de louange, pour faire mieux voir qu'il ne s'en attribue rien à lui-même, & qu'il la regarde comme un pur effet de la miſericorde de Dieu, que tous les fideles doivent éternellement louer.

Inviſible, quoiqu'il ſe faſſe manifeſtement connoître par ſes œuvres, & plus manifeſtement encore par ſon Fils J. C. *Qui videt me, videt & Patrem meum.* Joan. 14. 9.

A l'unique Dieu, par ſon eſſence, quoique ce nom ſoit attribué par participation à quelques-unes de ſes créatures, & à d'autres fauſſement & par abus; *ſoit honneur & gloire dans les ſiecles des ſiecles. Amen.* Voyez divers endroits touchant l'expoſition de ces mots.

℣. 18. *Ce que je vous recommande donc, mon fils Timothée, c'eſt qu'accompliſſant les propheties qu'on a faites autrefois de vous, vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice ſainte.*

Digitized by Google

Ce que, &c. Après une longue digreſſion ſur la miſericorde de Dieu envers lui, il revient à ſon ſujet, recommandant à Timothée qu'il ſe comporte fidelement dans ſon miniſtere, ſur-tout à l'égard des hérétiques dont il parle à l'entrée de cette Epître.

Mon fils Timothée. Cette expreſſion eſt pleine de tendreſſe, & très-efficace pour perſuader.

C'eſt qu'accompliſſant les propheties qu'on a faites autrefois de vous, par leſquelles on a prédit que vous ſeriez un jour un généreux ſoldat dans la milice ſpirituelle de J. C. & ſur-tout dans celle qui s'exerce contre les ennemis de ſon Evangile par les miniſtres de ſa parole; car c'eſt de celle-là dont il s'agit principalement ici. C'eſt encore une autre raiſon très-preſſante ſur Timothée, & très-touchante pour l'obliger à ſon devoir, que de l'y porter par un motif ſi avantageux, & qui ſuppoſe tant d'eſtime pour ſa perſonne.

Vous vous acquittiez, &c. c'eſt-à-dire, que vous rempliſſiez fidellement tous les devoirs de votre état de Chrétien, qui eſt une milice perpetuelle contre le vice; mais ſur-tout de celui de miniſtre de l'Evangile, qui eſt une milice continuelle contre ſes ennemis, tels que ſont les hérétiques.

℣. 19. *Conſervant la foi & la bonne conſcience à laquelle quelques-uns ayant renoncé, ils ont fait naufrage en la foi.*

Conſervant la foi, pure & entiere, ſans aucun mélange d'erreur, & ſur-tout de celle du Judaïſme dont il s'agit ici principalement.

Et la bonne conſcience, ſans laquelle la foi la plus pure & la plus exempte d'erreur n'eſt d'aucun prix devant Dieu, n'étant qu'une foi morte. L'Apôtre

Digitized by Google

recommande sur-tout ici la pureté de la conscience, parce que les faux docteurs, contre lesquels il parle étoient remplis de desordres, quoiqu'ils fissent les reformateurs & les spirituels.

A laquelle bonne conscience *quelques-uns*, qu'il n'est pas nécessaire de nommer ici, *ayant renoncé*, pour s'abandonner au desordre, *ils ont fait naufrage en la foi*, n'y ayant rien de plus aisé, que le cœur étant corrompu, & aimant sa corruption, l'esprit le devienne aussi, & qu'il se remplisse des erreurs convenables à la corruption de son cœur.

℣. 20. *De ce nombre sont Hymenée & Alexandre que j'ai livré à Satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphemer.*

De ce nombre sont Hymenée. Celui-ci nioit la résurrection des morts, & disoit *qu'elle étoit déja faite.* Voyez 2. Tim. 2. 17. 18. Cet hérétique avec Philete & Alexandre, étoient les chefs de ceux qui séduisoient les fideles par des discours artificieux tirés de la philosophie. Ils substituoient la résurrection spirituelle & métaphorique des ames, qui se fait dans le Baptême, à la résurrection réelle & sensible des corps, qui se doit faire à la fin des siecles.

Et Alexandre. C'est probablement cet ouvrier qui avoit fait beaucoup de maux à saint Paul, dont il se plaint, 2. Tim. 4. 14. & peut-être aussi le même dont il est fait mention. Act. 19. 33.

Que j'ai livrés à Satan, c'est-à-dire, abandonnés au pouvoir du démon, en les retranchant de la communion de l'Eglise : ceux qui sont rejettés de la sorte, n'ont plus de part à la protection de Dieu, dont jouissent les fideles qui sont dans son Eglise; ainsi étant seuls, sans appui & sans défense, ils sont exposés

exposés au loup infernal qui regne hors de l'Eglise. Plusieurs croient, après saint Chrysostome, qu'étant ainsi excommuniés, ils étoient tourmentés dans leurs corps par les démons; mais cela n'est pas certain.

Afin qu'ils apprennent, par ce châtiment, qui est une instruction beaucoup plus efficace que celle qui se fait par le ministere de la parole, & fait plutôt rentrer le pecheur en son devoir; à *ne plus blasphémer*, c'est-à-dire, à ne plus dogmatiser contre la doctrine de J. C. & la foi de son Evangile. Le blasphême est proprement un peché commis contre l'honneur & le respect qui est dû à Dieu, lorsqu'on lui attribue ce qui ne lui convient pas, ou qu'on lui ôte ce qui lui appartient.

SENS SPIRITUEL.

v. 3. jusqu'au 8. *JE vous prie..... d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine differente de la nôtre; & de ne point s'amuser à des fables & à des genealogies sans fin, &c.*

Ce ne doit pas être un des moindres soins qui occupent les Pasteurs & sur-tout les Prélats qui sont dans les premiers rangs, que de veiller à la conservation de la saine doctrine & de la bonne discipline, pour maintenir la pureté de la foi & la sainteté des mœurs: saint Paul n'a point eu d'entreprises plus fâcheuses que les combats qu'il a eu à soutenir contre les faux docteurs judaïsans, qui pervertissoient les esprits des fideles par leurs dogmes pernicieux: ses courses, ses veilles, ses travaux & ses fatigues ne lui étoient rien, eu égard à la dou-

leur qu'il avoit de voir ſes diſciples ſéduits par ces impoſteurs.

Le démon qui veille tous les jours pour ſemer ſon ivraie dans le champ de l'Egliſe, n'a point ceſſé dans toute la ſuite des ſiecles de ſuſciter des hommes corrompus, qui ont attaqué tous les myſteres de la Religion les uns après les autres, ſans épargner la divinité de J. C. & du Saint-Eſprit même. Il a fait naître de temps en temps contre la foi les diverſes hereſies qui ont troublé l'Egliſe; & pour leur donner cours, il a engagé les Grands du monde & les Puiſſances ſeculieres à les ſoutenir, & à les autoriſer par les menaces & les perſecutions; & pour corrompre les mœurs, il a altéré en diverſes manieres la morale de J. C. dans l'Egliſe même. Comme il a ſéduit Eve par ſes artifices au commencement du monde pour corrompre le genre humain dans ſa ſource, il a toujours tâché dans tous les temps de faire tomber les fideles, ſoit par la violence, ou par les ruſes; ce dernier moyen lui a bien réuſſi par la négligence des Paſteurs, qui ont laiſſé les peuples dans l'ignorance & dans l'indévotion: mais on peut dire que ce ſerpent infernal n'a point trouvé de meilleur moyen pour empoiſonner les ames, que par les ſciences de quelques mauvais docteurs, qui par des opinions licentieuſes, & des raiſonnemens tirés de la fauſſe philoſophie, ont avancé des ſentimens pernicieux, au-lieu des regles ſaintes de J. C. que les Apôtres ont enſeignées. En effet, y a-t-il aucune partie de la morale chrétienne qui n'ait reçu quelque atteinte par les écrits de ces faux apôtres? Quel relâchement ne s'eſt-il point gliſſé, même dans les premiers ſiecles, dans l'uſage de la pénitence, par la

Digitized by Google

lâcheté & l'ignorance de ceux qui conduiſoient les ames, qui ont tâché de ſubſtituer aux regles de l'Egliſe une conduite toute arbitraire, auſſi inutile aux peuples, que pernicieuſe à eux-mêmes ? Ainſi l'on peut dire comme l'Apôtre, qu'*ils ſe ſont égarés, voulant être les docteurs de la loi, ne ſçachant ni ce qu'ils diſent, ni ce qu'ils aſſurent* ſi hardiment.

Pour remedier à ce deſordre, il faut remonter à la ſource, & prendre pour regle generale la réponſe que notre Seigneur fit aux Phariſiens au ſujet du divorce : *C'eſt à cauſe de la dureté de votre cœur que Moïſe vous a permis de quitter vos femmes ; mais cela n'a pas été ainſi dès le commencement.* Cette regle doit être appliquée à tous les changemens que les mauvaiſes coutumes introduiſent contre les maximes de l'Evangile & les ordonnances de l'Egliſe, qui doivent être la regle qu'il faut ſuivre pour être ſauvé. Ainſi il ne faut pas regarder ſeulement ce que les miniſtres tolerent, parce qu'ils ne peuvent reſiſter au torrent impetueux de la convoitiſe des hommes; mais il faut voir quelles regles l'Egliſe a preſcrites, quelle a été la coutume univerſelle des ſiecles précedens, qui doit ſervir à rétablir, autant qu'il ſe peut, les choſes dans leur premier état, ou au moins à en conſerver l'eſprit. Matth. 19. 8.

℣. 8. juſqu'au 12. *Or nous ſçavons que la loi eſt bonne, ſi on en uſe ſelon l'eſprit de la loi, en reconnoiſſant que la loi n'eſt pas pour le juſte, &c.*

La loi n'a été établie que pour faire connoître le peché, & pour défendre de le commettre, ſous peine d'en être puni ; mais comme elle étoit trop foible pour rendre l'homme juſte, ſon intention a été, par la crainte du châtiment, de conduire à J. C. à qui ſe rapporte tout ce qui eſt dans

Rom. 10. 4. la foi : *Finis legis Christus.* Celui donc que J. C. a rendu juſte en lui mettant dans le cœur l'amour de la juſtice, & qui la pratique par le plaiſir qu'il y goûte, il eſt au-deſſus de la loi, il n'a plus beſoin de ſes inſtructions, & elle ne peut lui être utile à aucune choſe : de même que celui qui ſe porte bien, n'a pas beſoin des regles que la médecine preſcrit aux malades. Ainſi ce n'eſt point le commandement de la loi qui la fait garder à ceux qui aiment la juſtice, mais c'eſt qu'ils ſe portent d'eux-mêmes à faire ce qu'elle ordonne ; au-lieu que les méchans qui la haïſſent dans leur cœur, ont beſoin d'être retenus par la rigueur des peines qu'elle ordonne contre ceux qui la violent, ſans quoi ils s'emporteroient à toutes ſortes de deſordres ; car quoique la défenſe de commettre le mal ne ſoit pas capable de leur faire faire le bien, ni de changer leur cœur, c'eſt neanmoins un grand avantage que cela les empêche de produire au-dehors le mal qu'ils voudroient faire : c'eſt pourquoi la loi leur eſt utile, & ne ſert de rien aux gens de bien, qui ne laiſſent pas de faire ſans loi les mêmes choſes qu'elle ordonne.

Ce n'eſt pas que les juſtes n'aient beſoin d'aucune loi pour conduire leurs actions, puiſque David demande à Dieu qu'il lui impoſe une loi qui ſoit la regle de ſa conduite ; & que ſaint Auguſtin dit que les regles qui ſont dans l'ancienne loi, qui regardent les mœurs, appartiennent aux Chrétiens, & que la loi du Decalogue eſt néceſſaire aux juſtes. Car quoique l'onction du Saint-Eſprit leur dicte ce qu'ils ont à faire, comme une loi interieure qui les inſtruit de tout, néanmoins la parole de Dieu annoncée de vive voix ou par écrit, eſt pour

Pſ. 118. 33.

L. 3. *contra duas ep. Pelag. c.* 4.

Digitized by Google

tous les hommes, avec cette difference que les juſtes en étant éclairés comme d'une lampe & d'une lumiere : *Mandatum lucerna eſt, & lex lux*, ils courent d'eux-mêmes dans la voie des commandemens de Dieu, parce qu'il leur a élargi le cœur ; au lieu que les méchans qui ont le cœur reſſerré par la crainte ſervile, ne marchent qu'à regret dans cette voie, qui devient pour eux des ténebres & un chemin gliſſant : *Tenebræ & lubricum.* Prov. 6. 23. Pſ. 34. 5.

℣. 12. *Je rends graces à notre Seigneur J. C. qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidele en m'établiſſant dans ſon miniſtere, &c.*

Dieu qui eſt un abîme de miſericorde, tire ceux qu'il appelle à la connoiſſance de ſon nom d'un grand abîme de miſere. Que ſi cela ſe trouve vrai dans les autres hommes, c'eſt ſur-tout dans la perſonne de ſaint Paul qu'il a fait éclater cette vérité, en le rendant d'un grand perſecuteur des fideles un vaſe d'élection, ſur lequel il a repandu ſes graces avec une abondance démeſurée. J. C. les a proportionnées au deſſein qu'il avoit de le rendre fidele à s'aquitter de ſon miniſtere, comme l'Apôtre le témoigne de lui-même, Qu'il a été *fidele miniſtre du Seigneur par la miſericorde qu'il lui en a faite.* 1. Cor. 7. 25. Il étoit deſcendu du ciel pour faire ce grand changement, & pour lui donner toutes les graces qui lui étoient néceſſaires pour remplir parfaitement toutes les fonctions du miniſtere auquel il avoit deſtiné de l'employer.

Il faudroit avoir l'éloquence de ſaint Jean Chryſoſtome, pour repréſenter le courage heroïque & la force invincible qu'il falloit qu'eût ſaint Paul pour entreprendre de réduire toutes les nations infidelles ſous le joug de la croix de J. C. Quelle «

BIBLIOTECA VALLICELLIANA ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

„ force ne falloit-il pas avoir pour lutter tous les
„ jours contre les affronts, contre les injures & les
„ malédictions, contre les pieges & les perils, con-
„ tre les opprobres & la mort même? De quel courage
„ n'avoit-il pas besoin pour ne se point lasser dans
„ cet exercice, & pour ne point retourner en arrie-
„ re? Qui eût pu, sans être fortifié d'une grace ex-
„ traordinaire, être tous les jours percé comme de
„ nouvelles fleches, & demeurer ferme neanmoins;
„ tenir les yeux toujours élevés au ciel, sans succom-
„ ber ni aux maux présens, ni aux menaces de l'ave-
„ nir?

Mais ce qui est encore plus admirable dans ce grand Apôtre, c'est qu'autant qu'il étoit élevé par la grandeur de ses vertus, autant se rabaissoit-il par la profondeur de son humilité. Il publie à la face de toute l'Eglise les blasphêmes qu'il a vomi contre J.C. la persecution cruelle qu'il a faite à son Eglise, & les outrages sanglans qu'il a exercés contre les fideles serviteurs de Dieu; étant ce qu'il étoit, Apôtre de J. C. ne devoit-il pas menager sa réputation, qui sembloit si nécessaire pour le salut des peuples? C'est ainsi qu'on raisonne ordinairement; mais la vraie humilité n'en juge pas toujours de même; les vifs sentimens de pénitence dont elle est penetrée la rendent, pour ainsi dire, effrontée, pour lui faire dire avec le Prophete roi: *Je confesserai contre moi-même mon iniquité au Seigneur*; elle ne se met en peine que de s'abaisser & de s'anéantir, pour rendre gloire à la grace de Dieu, qui l'a tirée de la profondeur de la misere où le peché l'avoit réduite.

31. 5.

℣. 13. jusqu'à la fin. *Moi ..... parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi, &c.*

Digitized by Google

Ce n'eſt pas que l'ignorance & l'incrédulité de ſaint Paul l'euſſe rendu digne de la miſericorde de Dieu ; mais c'eſt qu'étant dans un état ſi miſerable, il étoit devenu un objet convenable à l'exercice de cette miſericorde, ſur lequel elle pouvoit ſe faire extrémement paroître : car il n'y a point eu dans ſaint Paul d'autre mérite pour attirer la miſericorde de Dieu, que ſa très-grande miſere & ſon extrême aveuglement. Et comme un malade qui ne ſent point ſon mal & ſe croit en bonne ſanté, eſt déplorable, & a plus de beſoin qu'aucun autre du ſecours des remedes ; de même auſſi ce faux zelé dans ſon aveuglement, ſe trouvoit dans un bien plus grand danger de ſe perdre, & Dieu en l'éclairant a fait paroître une plus grande bonté en ſon endroit.

Il y a dans l'Ecriture pluſieurs paſſages, dans leſquels ce qui eſt rapporté comme la cauſe de la choſe, n'en eſt que l'occaſion, comme Geneſ. 8. 21. *Je ne répandrai plus ma malédiction ſur la terre, à cauſe des hommes, parce que l'eſprit de l'homme & toutes les penſées de ſon cœur ſont portées au mal dès ſa jeuneſſe* ; j'aurai plus d'égard à l'avenir à la fragilité des hommes, & à cette pente effroyable au mal qui eſt dans leur cœur. Ainſi Pſ. 24. 12. *Vous me pardonnerez mon peché, Seigneur, parce qu'il eſt grand* ; David n'eſperoit que de la bonté infinie de Dieu le pardon de ſon peché, dont la grandeur devoit d'autant plus faire éclater ſa grace, que David l'avoit moins méritée. Pſ. 50. *Ayez pitié de moi ſelon votre grande miſericorde ..... car vous ſçavez que j'ai été formé dans l'iniquité* ; David tâche de fléchir la bonté de Dieu par la vûe de la corruption de ſa naiſſance : c'eſt auſſi en ce ſens que le Fils de Dieu dit ſur

la croix. *Mon Pere, pardonnez-leur, car ils ne sçavent ce qu'ils font :* cette ignorance étoit tout-à-fait criminelle ; J. C. n'excuse point leur faute, mais il fait voir que c'étoit une grande misere qui avoit besoin d'une grande misericorde.

C'étoit donc là le déplorable état où se trouvoit saint Paul avant sa conversion ; on peut dire néanmoins qu'il a pu recevoir misericorde, parce qu'il étoit dans l'erreur de bonne foi, en croyant bien faire ; car ceux qui combattent la vérité qu'ils connoissent, ne se convertissent pas aisément, & ne sont point excusables. Il falloit toutefois que saint Paul se reconnût lui-même très coupable, puisqu'il apporte pour raison de la misericorde que Dieu lui a faite, qu'il a voulu apprendre en sa personne à tous ceux qui devoient recevoir la foi, que les plus grands pecheurs pouvoient non seulement trouver grace devant lui, mais qu'il ne laissoit pas de s'en servir dans le ministere de sa parole : *Nemo acrior Paulo inter persecutores, nemo ergo prior inter peccatores.*

August. serm. 9. de verb. Apost.

CHAPITRE II.

1. JE vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prieres, des vœux, & des actions de graces pour tous les hommes ;

2. pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous me-

1. OBsecro igitur primùm omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiárum actiones, pro omnibus hominibus :

2. Pro regibus, & omnibus qui in sublimitate sunt, ut quie-

Digitized by Google

tam & tranquillam vitam agamus, in omni pietate, & castitate.

3. Hoc enim bonum est, & acceptum coram Salvatore nostro Deo,

4. qui omnes homines vult salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.

5. Unus enim Deus, unus est mediator Dei & hominum, homo Christus Jesus,

6. qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis:

7. in quo positus sum ego prædicator & Apostolus (veritatem dico, non mentior) doctor gentium in fide, & veritate.

8. Volo ergo viros orare in omni loco levantes puras manus sine ira & disceptatione.

9. Similiter & mu-

nions une vie paisible & tranquille dans toute sorte de piété & d'honnêteté.

3. Car cela est bon & agréable à Dieu notre Sauveur,

4. qui veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité ||.

5. Car il *n'*y a *qu'*un Dieu, & *qu'*un médiateur entre Dieu & les hommes, Jesus-Christ homme;

6. qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous, rendant ainsi témoignage *à la vérité* au temps qui avoit été marqué.

7. C'est pour cela que j'ai été établi Prédicateur & Apôtre ||; (je dis la vérité, & je ne ments point) *j'ai été établi, dis-je*, le Docteur des nations dans la foi & dans la vérité ||.

8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains purs, || sans colere & sans contention.

9. Que les femmes aussi 1. *Petr.* 3. 3.

ỳ. 4. *expl* de Dieu & de Jesus-Christ médiateur entre Dieu & les hommes.

ỳ. 7. *Grec.* Jesus-Christ m'est témoin que, &c.

Ibid. *autr.* pour les instruire avec fidelité & vérité.

ỳ. 9. *autr.* n'ayant ni colere *envers le prochain*, ni défiance *envers Dieu.*

prient, étant vêtues comme l'honnêteté le demande, qu'elles se parent de modestie & de chasteté, & non avec des cheveux frisés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits somptueux;

lieres in habitu ornato, cum verecundia & sobrietate ornantes se, & non in tortis crinibus, aut auro, non margaritis, vel veste pretiosa:

10. Mais avec de bonnes œuvres, comme le doivent des femmes qui font profession de piété.

10. sed quod decet mulieres, promittentes pietatem per opera bona.

11. Que les femmes se tiennent en silence & dans une entiere soumission lorsqu'on les instruit.

11. Mulier in silentio discat cum omni subjectione.

1. Cor. 14. 34. 12. Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris; mais *je leur ordonne* de demeurer dans le silence.

12. Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum; sed esse in silentio.

1. 27. 13. Car Adam a été formé le premier, & Eve ensuite.

13. Adam enim primus formatus est, deinde Heva.

Genes. 3. 6. 14. Et Adam n'a pas été séduit; mais la femme ayant été séduite, est tombée dans la desobéissance.

14. Et Adam non est seductus, mulier autem seducta in prævaricatione fuit.

15. Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, *en procurant* qu'ils demeurent // dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien reglée.

15. Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide, & dilectione, & sanctificatione cum sobrietate.

℣. 15. *autr.* & néanmoins en mettant des enfans au monde elles se sauveront, &c.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *JE vous conjure donc avant toutes choſes, que l'on faſſe des ſupplications, des prieres, des vœux, & des actions de graces pour tous les hommes.*

Je vous conjure donc, afin que vous puiſſiez vous acquitter de votre devoir, *avant toutes choſes*, c'eſt-à-dire, avant tous les avis que j'ai à vous donner, comme étant le principal pour rendre votre miniſtere efficace, *que l'on faſſe des ſupplications*, δεήσεις pour détourner la colere de Dieu de deſſus les hommes.

Des prieres, pour obtenir les biens qui nous ſont néceſſaires.

Des demandes, non ſeulement pour nous, mais encore pour les autres; ἐντεύξεις.

Et des actions de graces, des biens reçus de la miſericorde de Dieu, *pour tous les hommes*, ſans exception.

℣. 2. *Pour les Rois, & pour tous ceux qui ſont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paiſible & tranquille dans toute ſorte de pieté & d'honnêteté.*

Pour les Rois en particulier *& pour tous ceux qui ſont élevés en dignité*, comme les Princes, Ducs, Magiſtrats, &c.

Afin que nous menions une vie paiſible & tranquille, ſelon Dieu, & non ſelon la chair, qu'ils ceſſent de nous perſecuter; & qu'ainſi nous ne ſoyons pas détournés de nos exercices ordinaires de pieté, comme de nous aſſembler pour le ſervice de Dieu, & de profeſſer publiquement notre créance: car il parle principalement des Empereurs & des Princes

Digitized by Google

Payens; ce qui regarde à plus forte raison en sa maniere les Princes Chrétiens, dont la bonne conduite est bien plus capable de donner la tranquillité nécessaire à l'Eglise, & aux particuliers des fideles.

Dans toute sorte de pieté & d'honnêteté. C'est pour distinguer la tranquillité que les Chrétiens doivent souhaiter, d'avec celle des Payens & des hommes charnels, qui n'est qu'une pure oisiveté.

℣. 3. *Car cela est bon & agréable à Dieu notre Sauveur.*

Car cela est bon, &c. Plusieurs s'imaginoient dans les commencemens de l'Eglise, que Dieu ne vouloit point appeller les Rois à son Eglise, & qu'il ne s'en vouloit servir que pour conserver l'ordre, la police & le gouvernement exterieur du monde, & pour exercer ses élus par leur persecution.

℣. 4. *Qui veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité.*

Qui veut que tous les hommes soient sauvés, sans en excepter même les Princes ni les Rois, quelque difficulté qu'il y ait à se sauver dans leurs conditions.

Et qu'ils viennent à la connoissance de la vérité de l'Evangile qui est l'unique moyen du salut que Dieu a proposé aux hommes.

℣. 5. *Car il* n'*y a* qu'*un Dieu &* qu'*un médiateur entre Dieu & les hommes, J. C. homme.*

Car, à présent sous la loi de grace, *il* n'*y a* qu'*un Dieu*, tant des Princes & des Rois, que des autres conditions; c'est-à-dire: Dieu est le même quant à sa misericorde envers toute sorte de conditions, n'en excluant aucune de sa grace ni du salut, il n'est plus seulement le Dieu d'un certain peuple, ni

Digitized by Google

de certaines personnes, comme sous l'ancien Testament, où il se disoit le Dieu des Hebreux. Voyez Exod. 3. 6. *le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob :* il est le Dieu de toutes les nations indifferemment, & exerce sa misericorde envers les personnes de toute condition.

Et qu'*un médiateur, &c.* pour toutes sortes de personnes, de quelque nation & condition qu'elles soient, ayant mérité le salut indifferemment pour tous, sans exclure une condition ni une nation du salut qu'il nous a mérité; au-lieu que dans l'ancien Testament, Moïse ne faisoit la fonction de médiateur que pour un certain peuple, tous les autres étant exclus de cette médiation : cela étant, il n'est pas juste d'exclure de nos prieres ceux que Dieu & J. C. n'ont pas exclus de leur misericorde. *Non enim est distinctio Judæi & Græci, nam idem Dominus omnium, &c.* Rom. 10. 12.

J. C. homme ; ce que l'Apôtre ajoute pour faire voir que c'est en cette qualité qu'il est notre médiateur, & non pas précisement entant que Dieu, quoique le principe de son mérite infini soit l'union de sa nature humaine à la divinité, ce qui rend toutes ses actions divines.

℣. 6. *Qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous, rendant ainsi témoignage* à la vérité *au temps qui avoit été marqué.*

Qui s'est livré lui-même volontairement, *pour la rédemption de tous*, c'est-à-dire, pour satisfaire exactement & à la rigueur à la justice de son Pere par le sacrifice de sa vie, qui étoit d'un prix infini, pour les peines que tous les hommes avoient méritées par leurs pechés ; & par ce moyen les délivrer de la captivité du peché & de la damnation éternelle.

Digitized by Google

Rendant ainſi témoignage à la vérité *au temps qui avoit été marqué*, c'eſt-à-dire, ſelon la revelation qui nous a été faite de cette vérité inconnue dans tous les ſiecles précédens, & qui nous a été manifeſtée par l'Evangile dans le temps qu'il a plu à Dieu. Lettr. *En ſon propre temps.*

℣. 7. *C'eſt pour cela que j'ai été établi Prédicateur & Apôtre ; (je dis la vérité, & je ne ments point.)* J'ai été établi, dis-je, *le Docteur des nations, dans la foi & dans la vérité.*

C'eſt pour cela, c'eſt-à-dire, pour rendre témoignage à cette vérité ; que J. C. eſt mort pour tous les hommes, *que j'ai été établi Prédicateur* de la parole de Dieu, *& Apôtre*, avec une pleine autorité de diſpenſer tous ſes myſteres.

Je dis la vérité, & je ne ments point : Que J. C. eſt mort pour tous les hommes. C'eſt pour montrer l'importance de cette vérité, qu'il l'aſſure par ſerment.

J'ai été établi, dis-je, *le Docteur des nations*, c'eſt-à-dire, J'ai été particulierement deſtiné pour prêcher aux nations, afin de les inſtruire *dans la foi & dans la vérité ;* c'eſt-à-dire, fidellement & véritablement, comme doit faire un vrai Docteur de l'Evangile, ne taiſant rien de ce qui eſt vrai, & ne mêlant rien de faux dans la doctrine qu'il enſeigne.

℣. 8. *Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures ſans colere & ſans contention*

Je veux donc. L'Apôtre reprend le diſcours par lequel il a commencé ce ſecond chapitre, *que les hommes*, qu'ils nomment les premiers ſelon l'ordre de leur dignité, *prient en tout lieu*, c'eſt-à-dire, deſtiné aux prieres publiques, & non ſeulement à Jeruſa-

Digitized by Google

lem, comme les Juifs, puiſque ce ſont des maiſons d'oraiſon.

Elevant des mains, ſelon la coutume des Chrétiens de ce temps, conforme à celle des Juifs, qui levoient les mains vers le ciel en priant; *pures*: Saint Paul fait alluſion à la coutume des Juifs, qui lavoient leurs mains avant que de prier; il veut dire avec des actions & une conſcience exempte de ſouillure, en ſorte que l'interieur de l'ame réponde exactement à l'exterieur du corps.

Sans colere, c'eſt-à-dire, ſans aigreur contre les freres; ce qui eſt un empêchement eſſentiel à la priere; *& ſans contention*, la diſpute un peu échauffée altérant ordinairement l'amitié. Grec. *Sans défiance*, c'eſt-à-dire, ſans aucun doute dans la foi.

V. 9. Que les femmes auſſi prient, *étant vêtues comme l'honnêteté le demande; qu'elles ſe parent de modeſtie & de chaſteté, & non avec des cheveux friſés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits ſomptueux.*

Que les femmes auſſi prient; J. C. étant mort pour elles, comme pour les hommes, il ne les exauce pas moins que les hommes.

Etant vêtues comme l'honnêteté le demande, c'eſt-à-dire, avec la modeſtie convenable à la pudeur de leur ſexe & à la ſainteté de leur profeſſion; c'eſt pourquoi l'Apôtre ajoute:

Quelles ſe parent de modeſtie & de chaſteté dans leurs habits, actions, regards, mouvemens, geſtes, &c. Ces vertus étant les plus riches & les plus beaux ornemens dont elles puiſſent ſe parer, & qui les puiſſent rendre plus agreables à Dieu & aux hommes véritablement éclairés.

Et non avec des cheveux friſés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits ſomptueux, tous ces

ornemens étant contraires à la modestie des femmes Chrétiennes, & par consequent n'étant nullement permis; quoiqu'on en trouve des exemples contraires dans quelques Saintes de l'ancien Testament, qui ne faisoient pas profession d'une aussi grande perfection que celles du Nouveau.

℣. 10. *Mais avec de bonnes œuvres, comme le doivent des femmes qui font profession de pieté.*

Mais avec de bonnes œuvres, & sur-tout par toutes celles que l'Apôtre leur recommande dans cette Epître, & dans les autres.

Comme le doivent des femmes qui font profession par leur état, & par la promesse qu'elles en ont faite au Baptême. *De piété* chrétienne, qui oblige à une bien plus grande exactitude, que celle des femmes Juives.

℣. 11. *Que les femmes se tiennent en silence, & dans une entiere soumission, lorsqu'on les instruit.*

Que les femmes se tiennent en silence, au-lieu de causer & de s'entretenir dans l'Eglise, selon la coutume de ce sexe.

Et dans une entiere soumission, &c. à l'ordre qu'on y prescrit, touchant la modestie qu'il faut observer; ou bien, avec une entiere déference pour toutes les instructions qu'on leur y donne; au-lieu de s'en rendre les juges & d'y trouver à redire, comme cela leur arrive quelquefois.

℣. 12. *Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris: mais* je leur ordonne *de demeurer dans le silence.*

Je ne permets point. L'Apôtre parle ici en Superieur, & fait manifestement voir qu'il exerçoit son autorité sur les Eglises particulieres, où il n'étoit pas résident.

Aux

Aux femmes d'enſeigner publiquement dans l'Egliſe. Voyez 1. Cor. 11. 5. & 14. 34. & 35.

Ni de prendre autorité ſur leurs maris, leur preſcrivant les regles de leur devoir en qualité de Superieur, ce qui arriveroit, ſi elles avoient la liberté de faire les inſtructions Eccleſiaſtiques.

Mais je leur ordonne *de demeurer dans le ſilence* dans les aſſemblées Eccleſiaſtiques, ſans entreprendre d'y enſeigner les hommes; ce qui ſeroit une action de ſuperiorité, qui ne convient nullement à leur ſexe.

℣. 13. *Car Adam a été formé le premier, & Eve enſuite.*

Car Adam, qui repréſente le ſexe des hommes, & qui en étant le chef naturel & le pere, leur a communiqué tous ſes privileges. *A été formé le premier*, comme il paroît par l'hiſtoire de ſa création; ce qui eſt une marque de ſa prééminence ſur la femme, qui n'a été formée qu'après lui.

Et Eve enſuite, ayant été formée d'une portion du corps d'Adam, ce qui fait encore voir manifeſtement ſa dépendance.

℣. 14. *Et Adam n'a pas été ſéduit; mais la femme ayant été ſéduite eſt tombée dans la déſobéiſſance.*

Et Adam n'a pas été ſeduit par le ſerpent, ce qui fait auſſi voir qu'il étoit le plus fort, puiſque le diable n'oſa l'attaquer le premier; mais qu'il s'adreſſa à la femme, comme à celle qui avoit moins de fermeté. Or il eſt juſte que le ſexe le plus foible ſe ſoumette & cede à celui qui eſt le plus fort & le plus vigoureux.

Mais la femme, c'eſt-à-dire, *Eve*, *ayant été ſéduite* par le ſerpent, qui la pouſſa à manger du fruit défendu, ſous la fauſſe eſperance qu'il lui donna de

devenir plus ſçavante & plus parfaite qu'elle n'étoit, ; ce qui n'arriva point à Adam, qui pecha plutôt en cette occaſion par une complaiſance criminelle à ſa femme, que par erreur.

Eſt tombée la premiere *dans la déſobéiſſance*, préferant ſa propre ſatisfaction à l'obſervation du commandement de Dieu, qui lui avoit défendu l'uſage du fruit qu'elle entreprit de manger; ce qui fut cauſe que Dieu l'a ſoumiſe encore plus étroitement à l'homme, en punition de ſon crime : *Sub viri poteſtate eris.* *Geneſ. 3. 16.*

℣. 15. *Elles ſe ſauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde*, en procurant *qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la ſainteté, & dans une vie bien reglée.*

Elles ſe ſauveront, &c. Le ſens: Quoique les femmes ſoient privées du droit d'exercer les fonctions Eccleſiaſtiques, on ne doit pas croire pour cela qu'elles ſoient rejettées du ſalut, ou qu'elles y ayent moins de part que les hommes, puiſque Dieu leur a pourvu d'un autre moyen de ſe ſauver, qui eſt la generation & l'éducation des enfans.

En procurant *qu'ils demeurent dans la foi*, c'eſt-à-dire, qu'ils perſeverent dans la doctrine de J. C.

Dans la charité, envers Dieu & le prochain.

Dans la ſainteté, pratiquant toutes ſortes de vertus chrétiennes.

Et dans une vie bien reglée. Lettr. *Et dans la modeſtie*, dont les femmes doivent faire une profeſſion toute particuliere. Elles ne doivent nullement craindre d'être rejettées du ſalut, pourvu qu'elles s'adonnent ſérieuſement à la pratique de ces vertus, & ſi elles ont ſoin de les inſpirer à leurs enfans par leur exemple & par leurs inſtructions.

Digitized by Google

SENS SPIRITUEL.

V. 1. jusqu'au 3. *JE vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prieres, des vœux, & des actions de graces pour tous les hommes, &c.*

Il n'y a rien que l'Apôtre recommande plus dans ses Lettres que de *travailler avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix;* il veut qu'il n'y ait parmi nous tous *qu'un corps & qu'un esprit*, comme il n'y a *qu'une esperance à laquelle nous sommes tous appellés*, & ne se lasse point d'exhorter les fideles à entretenir ce que J. C. n'a point cessé de demander à son Pere : *Qu'ils soient un tout ensemble, comme vous, mon Pere, êtes en moi, & moi en vous.* Ephes. 4. 3. v. 4. Joan. 17. 21.

C'est sur ce même principe que ce saint Apôtre conjure son disciple Timothée, que l'on fasse des prieres *pour tous les hommes*, soit qu'ils soient membres vivans de ce corps, ou afin qu'ils le deviennent. Car comme l'union ne s'entretient que par l'amour, qui en est comme l'ame & l'esprit, & que le moyen le plus efficace pour l'entretenir, c'est la priere; dès-lors que l'on en exclut quelqu'un, c'est une marque qu'on ne l'aime point, & par-là on se retranche soi-même de ce corps, dont J. C. *est le chef, de qui tous les membres qui sont unis ensemble avec une si juste proportion, reçoivent l'accroissement qu'il leur communique par l'efficace de son influence, afin qu'il se forme & s'édifie par la charité.* Ainsi, quoiqu'on prie pour soi-même, ou pour quelque autre en particulier, c'est toujours dans cet esprit Ephes. 4. 16.

d'unité, de laquelle on n'exclut perſonne, autrement la priere devient un peché; l'on doit toujours avoir dans l'eſprit l'Egliſe univerſelle. Cette vérité, qui eſt la plus eſſentielle de la Religion, eſt bien relevée par un grand Evêque, qu'on croit avoir été le premier martyr d'Eſpagne? Un Chrétien, nommé Felix, l'ayant prié lorſqu'il alloit au martyre, de ſe ſouvenir de lui, ſaint Fructueux, dont la charité embraſſoit univerſellement tous les fideles, lui répondit: *Je dois avoir dans l'eſprit toute l'Egliſe catholique, qui eſt répandue depuis l'Orient*
Serm. 237 c. 5. c. 2 „ *juſqu'a l'Occident.* Surquoi ſaint Auguſtin dit que „ c'étoit lui faire entendre, que s'il vouloit avoir „ part à la priere de ſon ſaint Evêque, il devoit „ prendre garde à ne pas ſe ſéparer de cette Egliſe „ pour laquelle il étoit obligé de prier. Car, ajoûte „ ce ſaint Docteur; pourroit-on prier pour chacun „ des fideles en particulier? Mais celui qui prie generalement pour tous n'en oublie aucun; & tous „ les membres ſe trouvent compris dans la priere qui „ ſe fait pour tout le corps.

Mais ſi nous ſommes obligés de prier pour tous les hommes, nous devons le faire particulierement pour ceux qui ſont élevés en dignité, & qui ſont chargés de conduire les autres; car comme c'eſt pour le bien public que Dieu a établi les Puiſſances, n'eſt-il pas bien juſte que nous offrions nos prieres à Dieu pour les ſoutenir dans leurs travaux & pour les proteger dans les périls où ils s'expoſent pour nous? C'eſt pour cela que notre grand Apôtre avertit les Romains d'obéir aux Princes, non Rom. pas ſeulement par néceſſité & par la crainte du châtiment, mais plutôt par le devoir de la conſcience, comme étant une obligation indiſpenſa-

Digitized by Google

ble ordonnée de Dieu envers tous ceux qui gouvernent, tels qu'ils soient. C'est pourquoi les Chrétiens des premiers temps, au milieu des persécutions les plus cruelles, prioient Dieu pour les Princes qui les exposoient à toutes sortes de supplices. Nous autres Chrétiens, dit Tertullien, nous levons les yeux au ciel, & les mains étendues, la tête nue, enfin sans qu'on nous excite, parce que nous le faisons de bon cœur; nous prions toujours pour tous les Empereurs, & nous demandons pour eux une longue vie, un gouvernement tranquille, des armées puissantes, un senat fidele, un peuple docile, un Empire paisible dans toute son étendue, & tout ce que Cesar même peut desirer. « *Apol. c. 30.*

C'est avec grande raison que saint Paul nous ordonne de renfermer tous les hommes dans les prieres des fideles, il en revient de grands avantages à toute l'Eglise, car premierement, lorsque les infideles voyent que nonobstant les persécutions qu'ils font aux chrétiens, ceux-ci ne laissent pas de les aimer, & d'offrir à Dieu leurs vœux pour leur salut & pour leur prosperité temporelle, ils quitteront insensiblement cette haine & cette animosité qu'ils avoient contre nous, & auront moins d'éloignement pour la vérité. L'Apôtre ne dit-il pas que la bonne conduite de la femme peut beaucoup contribuer à la conversion du mari infidele? C'est aussi l'avis que saint Pierre donne aux femmes Chrétiennes, *d'être bien soumises à leurs maris, afin que s'il y en a qui ne croyent pas à la parole, ils soient gagnés sans paroles par la bonne vie de leurs femmes. Conduisez-vous parmi les Gentils* dit-il encore à tous les fideles, *d'une maniere pure & sainte, afin qu'au lieu qu'ils médisent de vous, comme si vous étiez des* *1. Cor. 7. 16.* *1. Petr. 3. 1.*

méchans, les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu au jour qu'il daignera les visiter de sa grace.

Un autre avantage considerable qui nous revient de ce que nous offrons à Dieu nos prieres pour tous les hommes, & sur-tout pour les Princes qui nous gouvernent, c'est de nous procurer par ce moyen une vie tranquille qui nous donne occasion de servir Dieu & de veiller à notre salut avec plus d'ordre, de repos & de sureté. Car comme l'Eglise est renfermée dans l'Etat, peut-elle être paisible lorsque l'Etat est dans le trouble & dans l'agitation? C'est dans cet esprit que Jeremie ordonne de la part de Dieu au peuple Juif transferé à Babylone, *de prier le Seigneur pour elle*, parce que leur paix se trouvoit dans la sienne; *quia in pace illius erit pax vobis.* Les Juifs eux-mêmes dans leur captivité exhortent leurs freres, qui étoient demeurés dans la Judée, *à prier Dieu pour la vie de Nabuchodonosor Roi de Babylone, & pour la vie de Balthasar son fils*, pour vivre, disent-ils, sous leur ombre: c'est-à-dire, pour vivre en repos sous leur protection. Que si Dieu veut qu'on prie pour des Princes idolâtres, afin qu'ils viennent à la connoissance de la vérité, avec quel soin & quelle affection ne devons-nous point prier pour les Princes Chrétiens, afin qu'ils conduisent leurs peuples avec tant de sagesse, que Dieu soit honoré & servi partout, & que l'Eglise jouisse d'un grand repos sous leur conduite?

Jerem. 29. 7.

Baruch. 1. 11. 12.

℣. 3, jusqu'au 8. *Car cela est bon & agreable à Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés, &c.*

Ces dernieres paroles souffrent quelque difficul-

Digitized by Google

té. S'il eſt conſtant que tous les hommes ne ſont pas ſauvés, comment Dieu veut-il qu'ils le ſoient tous? Car la volonté de Dieu eſt toujours accomplie, comme parle le Prophete : *Conſilium meum ſtabit, & omnis voluntas mea fiet.* Les ſaints Peres & les Theologiens expliquent ce paſſage en pluſieurs manieres; voici les explications les plus ordinaires. 1. Dieu veut que tous ſoient ſauvés; c'eſt-à-dire, qu'il n'exclut perſonne du ſalut, de quelque nation, de quelque condition, de quelque âge ou ſexe que ce ſoit. *Iſa. 46. 10.* *Epiſt. Synod. Afric. Epiſc. in ſad. exulum.*

2. Dieu veut que tous ſoient ſauvés; c'eſt-à-dire, en inſpirant à ſes ſerviteurs le deſir & la volonté du ſalut de tous les hommes; il veut & leur ordonne d'y travailler. Il ſemble que c'eſt ce que l'Apôtre a voulu dire en cet endroit, & qu'il prouve fort bien que l'on doit prier pour tous, parce que Dieu nous oblige de deſirer le ſalut de tous & d'y travailler, ne pouvant pas diſtinguer ceux à qui la parole de l'Evangile ſera utile, de ceux auſquels elle ne le ſera pas. *S. Aug. in Enchir. cap. 103.*

3. On donne encore à ces paroles une autre explication qui eſt fort commune : Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés, par une volonté que les Theologiens appellent antecedente; car ayant créé tous les hommes pour les rendre heureux, & non pour les perdre, il les veut ſauver tous par cette volonté qui précede la connoiſſance de leurs pechés, il veut néanmoins les punir de leurs crimes par une volonté conſequente, comme parlent les Theologiens : de même qu'un Juge a une volonté ſincere de laiſſer vivre tous les hommes ſans deſirer la mort à aucun d'eux; mais ſi on lui defere quelques criminels qui méritent la mort, il *S. Thom. 1. part. qu. 19. art. 6.*

veut les punir de mort s'ils la méritent; ainsi il est bon, absolument parlant, que tous soient sauvés: Or quoique Dieu veuille chaque chose selon qu'elle est bonne, néanmoins parce qu'il y a entre les hommes des pecheurs, des ingrats qui mépriſent ſes ordres, & qui violent ſes commandemens, il eſt bon qu'il y ait des réprouvés, & Dieu permet qu'il y en ait pour faire paroître ſa juſtice à leur égard, & ſa miſericorde envers ſes élus.

℣. 8. *Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures ſans colere, & ſans contention.*

Il n'y avoit pour les Juifs qu'un ſeul lieu où il puſſent offrir leurs ſacrifices, tout le reſte de l'univers étant ſouillé & profané par la fumée des victimes que les idolâtres ſacrifioient à leurs dieux; mais depuis que J. C. eſt venu dans ce monde pour y établir la ſainteté de la religion du vrai Dieu, tout lieu eſt devenu pour les Chrétiens un oratoire, comme dit ſaint Auguſtin; & comme nous
Ser. 130. prions generalement pour tout le monde, nous prions auſſi en tout lieu.

Or ſaint Paul marque particulierement les hommes comme étant plus occupés, afin d'ôter tout prétexte à toutes perſonnes de ne pouvoir s'acquitter de l'obligation qu'elles ont de prier Dieu en tout lieu; il n'y a ni emploi, ni affaire qui en puiſſe diſpenſer; de ſorte que ce n'eſt point ſatisfaire au commandement de ſaint Paul, de prier Dieu ſeulement en la chambre, ou à l'Egliſe; car autrement il ſeroit impoſſible que les hommes qui ſont obligés de vaquer à leurs affaires, le puſſent accomplir; ils s'en acquittent s'ils lui offrent toutes leurs actions, & s'ils n'entreprennent rien que par

Digitized by Google

ſon ordre ; c'eſt ce que l'Apôtre nous marque, quand il ordonne qu'on prie Dieu en élevant des mains pures ; car cette poſture, qui étoit la façon ordinaire anciennement de le prier, ſignifie qu'on ne regarde que Dieu ſeul en ce qu'on fait, & qu'on eſt entierement dégagé de l'amour des choſes de la terre, ſans quoi nos actions ne peuvent être pures, ce qui nous oblige de nous purifier par la mortification & la pénitence, avant que de nous adreſſer à lui pour lui demander quelque grace.

Mais ſur-tout nous devons être tout-à-fait exempts de haine & d'averſion contre notre prochain pour être en état de nous préſenter à Dieu & lui demander ſes graces ; l'Evangile nous ordonne même de laiſſer notre offrande devant l'autel pour aller nous reconcilier avec notre frere, ſi on ſe ſouvient de l'avoir offenſé, & qu'il ait quelque ſujet de ſe plaindre de nous : *Lorſque vous vous préſenterez pour prier*, dit J. C. *ſi vous avez quelque choſe contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que votre Pere qui eſt dans le ciel vous pardonne vos offenſes.* Avec quel front pourroit-on ſe préſenter devant le Pere celeſte pour en obtenir des graces avec un cœur envenimé contre quelqu'un ? C'eſt ce que le Sage nous repréſente avec des paroles qui doivent étouffer tout deſir de vengeance & tout reſſentiment dans le cœur : *Celui qui veut ſe venger*, dit-il, *tombera dans la vengeance du Seigneur, & Dieu lui reſervera ſes pechés pour jamais. Pardonnez à votre prochain le mal qu'il vous a fait, & vos pechés vous ſeront remis quand vous en demanderez pardon. L'homme garde ſa colere contre un homme ; & il oſe demander à Dieu qu'il le guériſſe ? Il n'a point de compaſſion d'un homme ſemblable à lui, & il demande le pardon*

Matth. 5. 24.

Eccl. 8. 1. *& ſeq.*

de ſes pechés ? Lui qui n'eſt que chair garde ſa colere, & il demande miſericorde à Dieu ? Qui lui pourra obtenir le pardon de ſes pechés ?

℣. 9. & 10. *Que les femmes auſſi* prient *étant vêtues, comme l'honnêteté le demande : qu'elles ſe parent de modeſtie & de chaſteté & non avec des cheveux friſés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits ſomptueux, &c.*

Saint Pierre dit la même choſe preſque en mêmes termes : *Ne mettez point*, dit-il aux femmes, *votre ornement à vous parer au-dehors par la friſure des cheveux, par les enrichiſſemens d'or, & par la beauté des habits, &c.* Les ſaints Peres dans tous les ſiecles ont invectivé avec beaucoup de force contre le luxe & la vanité des femmes ; les Paſteurs zelés & les Prédicateurs déclament encore tous les jours contre ce déreglement, mais toujours avec peu de fruit. Il n'y a rien qui rende les femmes plus recommandables dans le monde que la beauté du corps ; ainſi celles qui aiment le monde, qui eſt ſans doute le plus grand nombre, cultivent cette vaine beauté par tous les ſoins & tous les artifices dont elles peuvent s'imaginer. Il ne faut donc pas s'étonner ſi ce vice eſt ſi difficile à déraciner.

Il y a néanmoins de puiſſans motifs, qui devroient porter les femmes à ſe déſabuſer de cette malheureuſe prévention, & à ſe défaire de ces pernicieux amuſemens. Voici les principales raiſons qu'en donnent les Peres de l'Egliſe.

Ils diſent que les femmes Chrétiennes, qui aiment & recherchent les ornemens du ſiecle, renoncent en quelque maniere à leur Religion, & font outrage à J. C. à qui elles ont promis, comme tous les autres Chrétiens, de renoncer aux

Digitized by Google

pompes du siecle & à toutes les œuvres de satan. N'est-ce pas aussi faire injure à Dieu, que d'appliquer ses soins comme pour achever un ouvrage auquel il avoit mis la derniere main: ne vous suffit-il pas, dit saint Chrysostome, d'être en l'état auquel il vous a formée; votre impiété & votre audace ose-t-elle se croire plus habile que ce divin ouvrier, & entreprendre de corriger ce qu'il a fait? Et comme dit saint Jerôme, c'est en dépit de son createur qu'elle veut paroître plus belle qu'elle n'a été faite. *In contumeliam creatoris pulcrior videri vult quàm facta est.*

Saint Basile dit que tous les états ayant des vêtemens differens, par lesquels on les distingue, il faut aussi que les Chrétiens, à qui le luxe & les vains ornemens sont interdits, soient reconnus, non par leurs ajustemens affectés & recherchés, mais par leur gravité & leur modestie. Par quelles marques une femme Chrétienne se fera-t-elle remarquer? S'accommodera-t-elle du partage des Comediennes & des femmes de theatre? Ne doit-elle pas avoir horreur de se parer comme des femmes prostituées, qui par leurs ornemens ne pensent qu'à se faire suivre d'un grand nombre de personnes? *Regul. fus. q. 22.* *Chrysost.*

Mais ce qui doit charger de confusion les femmes qui recherchent ces vains ajustemens, ce sont les maux que cause ce soin & cette étude criminelle; car sans parler de la perte du temps, & des dépenses excessives qu'elles y emploient, & qui ruinent ordinairement les familles; qui doute qu'une femme qui attire les yeux de tout le monde par ses frisures, & ses ornemens affectés, ne commette autant de crimes que l'on jette sur elle de mauvais

Digitized by Google

regards, & que l'on conçoit de desirs impudiques? Car ces étendarts de vanité ne servent ordinairement qu'à exciter le feu de l'impureté dans le cœur des hommes, & tuent ainsi les ames, tant de ceux qui se laissent prendre à ces pieges, dont le nombre est infini, que de celles qui les tendent, puisque le grand soin qu'elles prennent de plaire aux hommes par une beauté affectée ne vient d'ordinaire que d'une conscience ulcerée & criminelle. Il y a néanmoins quelques occasions particulieres, ou bien même l'état & la condition obligent de porter des habits somptueux; mais si quelque dure nécessité engage à se servir de quelques riches ornemens, comme il arriva à Esther, on peut toujours conserver un cœur humble dans cet ornement superbe, de même que cette Princesse, qui protesta devant celui qui voyoit son cœur, *qu'elle avoit en horreur toutes les marques superbes de sa royauté, qu'elle les déteſtoit comme un linge souillé, & qu'elle ne les portoit point dans les jours de son silence*, c'est-à-dire, lorsqu'elle étoit retirée, & n'étoit point obligée de paroître.

Esther. 14. 16.

℣. 11. jusqu'au 15. *Que les femmes se tiennent en silence, & dans une entiere soumission lorsqu'on les instruit. Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris, mais je leur ordonne de demeurer dans le silence, &c.*

Il paroît ici que saint Paul use de son autorité apostolique pour réduire les femmes dont il parle dans l'ordre & le rang où Dieu les a mises; il demande d'elles trois choses, le silence, la soumission à leurs maris, & la docilité à se faire instruire. Un des moyens qui nous peut le plus servir à faire proprès dans la vertu, & à acquerir la perfection,

Digitized by Google

c'eſt de reprimer l'intemperance de la langue; comme au-contraire, une des choſes qui peut le plus empêcher notre avancement, c'eſt de nous relâcher en ce point. L'Apôtre ſaint Jacques nous inſtruit de ces deux vérités : *Nous faiſons tous beaucoup de fautes*, dit-il : *que ſi quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'eſt un homme parfait ;* & ailleurs : *Si quelqu'un croit être religieux*, c'eſt-à-dire, vraiment Chrétien, *& qu'il ne retienne pas ſa langue, ſa religion eſt vaine & infructueuſe ;* parce que l'intemperance de la langue eſt, comme dit ſaint Jean Climaque, la ruine de la componction, la diſſipatrice de la méditation, le refroidiſſement de la ferveur ſpirituelle, & l'anéantiſſement de la garde interieure de ſoi-même. Ainſi écoutons le Prophete qui nous dit : *C'eſt dans le ſilence que vous trouverez votre force, & c'eſt ſur lui que vous devez fonder votre eſperance ;* & ailleurs : *Le ſilence cultivera la juſtice, & on y trouvera pour jamais une heureuſe tranquillité.* Ainſi c'eſt par l'obſervance exacte du ſilence, que l'eſprit ſe forme, ſe fortifie, & prend ſes accroiſſemens; c'eſt par là qu'on s'avance dans la vertu par des accroiſſemens d'autant plus aſſurés qu'ils ſont plus ſecrets & plus imperceptibles. Mais ſi cette retenue eſt louable & utile à toutes perſonnes, elle eſt bien plus néceſſaire aux femmes qu'aux hommes; car comme ce ſexe a une pente plus particuliere à ſe répandre en paroles, l'Apôtre donne comme un frein à cette demangeaiſon, & la tient en bride, dit ſaint Chryſoſtome, & pour retrancher aux femmes toutes les occaſions & les tentations qu'elles auroient en ce point; il ne leur permet pas même d'inſtruire, il veut qu'elles écoutent ſeulement les inſtructions qu'on leur don-

ch. 3.

ch. 1. 26.

« V. deg.

Iſai. 30. 15. c. 32. 17.

Digitized by Google

ne, parce que leur silence seul leur apprendra qu'elles sont assujetties & dans un état de soumission.

Pour les convaincre de l'obligation qu'elles ont d'être dociles & soumises à leurs maris, il remonte à la source, & leur fait voir par l'ordre de la creation, que l'homme doit avoir la primauté, ayant été formé le premier; de plus comme c'est la femme qui a perverti l'homme, & que par le mauvais exemple qu'elle lui a donné, elle l'a porté à la désobéissance, & que par là elle a jetté le monde dans la confusion, c'est justement que Dieu a voulu l'assujettir à l'homme: *Vous serez sous la puissance de votre mari, & il vous dominera.* On peut voir sur ce sujet l'explication de ce passage; & ce qu'on a dit sur la premiere aux Corinthiens.

Gen. 3. 16.

cap. 11. v. 3. 9.

Ephes. 6. 22.

Coloss. 3. 18.

℣. 15. *Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, &c.*

L'éducation des enfans est l'affaire la plus importante qui soit au monde, c'est du soin qu'on en prend que dépend le bonheur des Etats, & la paix dans la societé civile & dans l'Eglise. Ce soin regarde les peres qui sont chargés de corriger & d'instruire leurs enfans; mais il touche plus particulierement les meres, qui y sont d'autant plus obligées qu'elles ont toujours leurs enfans présens, au-lieu que les hommes sont occupés au-dehors par les affaires: c'est ce que saint Paul nous veut faire entendre en cet endroit; car après avoir dit que la femme ayant été séduite est tombée dans la prévarication, il ajoûte aussi-tôt, qu'*elle ne laissera pas d'être sauvée par les enfans qu'elle mettra au monde*, c'est-à-dire, par leur éducation sainte. Voici, dit saint Chrysostome, quel est le sens de ces pa-

Ephes. 6. 4.

Chrisost. hom. 1 de Ann.

roles : Vous avez de la douleur de ce que la premiere femme vous a fait ſouffrir les tranchées douloureuſes de l'enfantement & les longues incommodités de la groſſeſſe ; mais ne vous affligez pas, vous pouvez tirer un grand avantage de ces peines & de ces douleurs ; car ſi après avoir mis des enfans au monde vous vous appliquez à les inſtruire comme il faut, & s'ils deviennent vertueux par les ſoins que vous en aurez pris, ils vous fourniront une infinité de moyens de faire votre ſalut, & outre la récompenſe que vous devez attendre de vos bonnes actions, vous en recevrez en particulier une très-grande par l'aſſiduité que vous aurez apportée à les élever chrétiennement. Les meres ne méritent pas ce nom à cauſe qu'elles ont mis des enfans au monde, & ce n'eſt pas ce qui les rend dignes de récompenſe, mais c'eſt de les avoir bien élevés ; l'une de ces choſes étant un effet de la nature, & l'autre une marque de leur vertu. Il faut donc que les meres prennent un très-grand ſoin de leurs enfans de l'un & de l'autre ſexe, à quoi les femmes doivent d'autant plus s'appliquer qu'elles en ont plus de loiſir, n'étant point diſtraites comme les hommes par les embarras exterieurs.

Mais il n'y a rien que ce ſaint Docteur recommande tant, que la conſervation de la chaſteté, en écartant loin des enfans toutes les occaſions qui pourroient la leur faire perdre. Pratiquons, dit-il, en faveur de nos enfans ce que nous faiſons pour nos lampes. Lorſque nous voyons qu'une ſervante veut allumer une lampe, nous lui recommandons ſouvent de ne la point porter en des lieux où il y a de la paille ou du foin, ou quelque choſe de

» ſemblable, de peur que quand nous y penſerons
» le moins, une étincelle venant à tomber dans cette
» matiere combuſtible, ne brûle toute la maiſon.
» Uſons de la même précaution envers nos enfans,
» & ne permettons pas qu'ils portent leurs regards
» ſur aucun objet qui puiſſe les ſcandaliſer, de peur
» qu'une petite étincelle tombant dans l'ame de ces
» jeunes gens n'y cauſe un embraſement general, &
» une perte irreparable. On peut voir encore ſur cette matiere le ſermon neuviéme ſur la premiere Epître à Timothée.

CHAPITRE III.

1. C'Eſt une vérité certaine : Que ſi quelqu'un ſouhaite l'Epiſcopat, il deſire une fonction & une œuvre ſainte.

1. FIdelis ſermo : Si quis epiſcopatum deſiderat, bonum opus deſiderat.

Tit. 1. 7. 2. Il faut donc que l'Evêque ſoit irrépréhenſible ; qu'il n'ait épouſé qu'une femme ; qu'il ſoit ſobre ‖, prudent, grave & modeſte, chaſte, aimant l'hoſpitalité, capable d'inſtruire,

2. Oportet ergo epiſcopum irreprehenſibilem eſſe, unius uxoris, virum ſobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hoſpitalem, doctorem,

3. qu'il ne ſoit ni ſujet au vin, ni violent & prompt à frapper, mais équitable & moderé, éloigné des conteſtations, deſintereſſé ‖ ;

3. non vinolentum, non percuſſorem, ſed modeſtum ; non litigioſum, non cupidum, ſed

‖ 2. *autr.* vigilant.
‖ 3. *Grec.* ni porté à un gain honteux.

4. ſuæ

4. suæ domui benè præpositum, filios habentem subditos cum omni castitate.

4. qu'il gouverne bien sa propre famille, & qu'il maintienne ses enfans ℣, dans l'obéissance & dans toute sorte d'honnêteté.

5. Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?

5. Que si quelqu'un ne sçait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu?

6. Non neophytum; ne in superbiam elatus, in judicium incidat diaboli.

6. Que ce ne soit point un néophyte ℣; de-peur que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la *même* condamnation que le diable.

7. Oportet autem illum & testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat, & in laqueum diaboli.

7. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise ℣, de-peur qu'il ne tombe dans l'opprobre & dans le piege du démon ℣.

8. Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes:

8. Que les Diacres de même soient honnêtes & bien reglés; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux;

9. habentes mysterium fidei in conscientia pura.

9. mais qu'ils conservent le mystere ℣ de la foi avec une conscience pure.

℣. 4. *expl.* parce qu'on ne pouvoit presque trouver alors que des personnes mariées pour être Evêques.

℣. 6. *expl.* nouveau Chrétien.

℣. 7. *expl.* des Gentils.

Ibid. *lettr.* diable, qui signifie aussi calomniateur.

℣. 9. *expl.* les vérités de la foi.

10. Ils doivent auſſi être éprouvés auparavant ; puis admis au ſacré miniſtere, s'ils ne ſe trouvent coupables d'aucun crime.

10. Et hi autem probentur primùm ; & ſic miniſtrent, nullum crimen habentes.

11. Que les femmes // de même ſoient chaſtes & bien reglées, exemptes de médiſances, ſobres, fidelles en toutes choſes.

11. Mulieres ſimiliter pudicas, non detrahentes, ſobrias, fideles in omnibus.

12. Qu'on prenne pour Diacres ceux qui n'auront épouſé qu'une femme ; qui gouvernent bien leurs enfans, & leurs propres familles.

12. Diaconi ſint unius uxoris viri ; qui filiis ſuis benè præſint, & ſuis domibus.

13. Car le bon uſage de leur miniſtere *les fera monter plus haut* //, & leur donnera une grande confiance dans la foi de Jeſus-Chriſt.

13. Qui enim benè miniſtraverint, gradum bonum ſibi acquirent, & multam fiduciam in fide, quæ eſt in Chriſto Jeſu.

14. Je vous écris ceci, quoique j'eſpere de vous aller voir bien-tôt ;

14. Hæc tibi ſcribo, ſperans me ad te venire citò :

15. afin que ſi je tardois plus long-temps, vous ſçachiez comment il ſe faut conduire dans la maiſon de Dieu, qui eſt l'Egliſe du Dieu vivant, la colomne & la baſe de la vérité.

15. ſi autem tardavero, ut ſcias quomodo oporteat te in domo Dei converſari, quæ eſt Eccleſia Dei vivi, columna & firmamentum veritatis.

16. Et ſans doute c'eſt quel-

16. Et manifeſtè ma-

℣. 11. *expl.* il parle de celles qu'on choiſiſſoit pour ſervir l'Egliſe, qui s'appelloient Diaconiſſes.

℣. 13. *expl.* en vertu, & en dignité.

gnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit Angelis, prædicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.

que chose de grand que ce mystere d'amour //, qui s'est fait voir // dans la chair, a été justifié par l'Esprit //, a été manifesté aux Anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

℣. 16. *expl.* le mystere de l'Incarnation, qui est l'abregé de la doctrine, & le fondement de la piété de l'Eglise.

Ibid. *lettr.* a paru dans la chair.
Ibid *lettr.* & justifié par le Saint-Esprit. *autr.* par les miracles que le Saint Esprit a fait faire.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *C'Est une verité certaine : Que si quelqu'un desire l'Episcopat, il desire une fonction & une œuvre sainte.*

C'est une vérité certaine, de laquelle il ne faut nullement douter. Quelques-uns rapportent ces paroles au dernier verset du chapitre précédent.

Que si quelqu'un desire l'Episcopat, c'est-à-dire, la fonction & la charge d'Evêque, & non la prééminence & l'honneur de l'Episcopat ; ce qui seroit une ambition toute pure, & blâmée dans l'Ecriture. Voyez Matth. 20. 25. Marc 10. 42. Luc 22. 25. & ailleurs. *Qui amat primatum gerere in eis, Diotrephes.* 3. Joan. 9.

Il desire une fonction & une œuvre sainte, ou *excellente*, sur-tout dans le temps où parloit l'Apôtre, où le martyre étoit presque toujours attaché à cette fonction : de sorte qu'il falloit plutôt exciter les fideles à se charger de cette fonction lorsqu'on y voyoit les conditions requises, que de les en éloigner.

℣. 2. *Il faut donc que l'Evêque soit irréprehensible ; qu'il n'ait épousé qu'une femme ; qu'il soit sobre, prudent, grave & modeste, chaste, aimant l'hospitalité, capable d'instruire.*

Il faut donc que l'Evêque soit irréprehensible, c'est-à-dire : Pour admettre à l'Episcopat celui qui pousse d'un zele de Dieu s'offre à embrasser les travaux de cette fonction, & les perils qui y sont attachés, il ne faut pas qu'il ait commis de crimes depuis son Baptême, qu'on lui puisse reprocher.

Qu'il n'ait épousé qu'une femme, c'est-à-dire, qu'il n'ait été marié qu'une fois ; car c'est une espece de marque d'incontinence, d'épouser une seconde femme après la mort de la premiere. Qu'il n'ait point non plus épousé de veuve, parce que le mariage d'un seul homme avec une seule femme représente l'union de J. C. avec son Eglise.

Qu'il soit sobre, & temperant dans le boire & dans le manger. Le Grec signifie aussi, vigilant : la sobrieté contribue beaucoup à la vigilance.

Prudent, qui conduise toutes ses actions selon la raison éclairée par la foi. Grec. *Temperant*, qui modere & regle ses affections.

Grave & modeste, retenu & reglé dans son exterieur, dans ses paroles, ses actions, & dans toute sa contenance.

Chaste, que ses regards, ses pensées, & ses paroles soient honnêtes.

Aimant l'hospitalité, qu'il reçoive agréablement les pauvres chez lui, & sur-tout les passans. Cette vertu d'hospitalité est proprement celle des Evêques & des Prêtres.

Capable d'instruire, qui sçache les verités de la Religion, & qu'il ait les dispositions nécessaires

pour instruire les peuples; car la principale fonction d'un Evêque, est la prédication de la parole de Dieu, accompagnée de la priere.

℣. 3. *Qu'il ne soit ni sujet au vin, ni violent, & prompt à frapper; mais équitable & moderé, éloigné des contestations, desintereſſé.*

Qu'il ne soit ni sujet au vin, c'est-à-dire, qu'il ne soit point accoutumé à boire beaucoup de vin, & qu'il n'en use que dans les temps ordinaires des temps.

Ni violent & prompt à frapper, c'est-à-dire, qu'il ne maltraite & n'outrage point ses serviteurs, & ceux dont il est chargé.

Mais équitable & moderé, éloigné des contestations, c'est-à-dire, qu'il use de condescendance, & se relâche aisement de ses droits. Grec. *Qu'il n'aime point à se battre*; soit en contestant de paroles, soit en suscitant des procès.

Desintereſſé, qu'il n'aime point l'argent, qu'il n'entre point dans le ministere pour s'enrichir, & qu'il n'ait aucune vûe d'interêt dans l'exercice de ses fonctions.

℣. 4. *Qu'il gouverne bien sa propre famille, & qu'il maintienne ses enfans dans l'obéissance & dans toute sorte d'honnêteté.*

Qu'il gouverne bien sa propre famille, tant pour le temporel que pour le spirituel; parce qu'il ne peut être prudent sans cette double conduite.

Et qu'il maintienne ses enfans: La loi du celibat entre les Ecclesiastiques n'étoit pas encore absolument établie, parce qu'on avoit peine à trouver des sujets qui ne fussent pas mariés.

Dans l'obéissance qu'ils lui doivent selon la loi de Dieu, & qu'il est lui-même obligé de le faire ren-

dre, pour s'acquitter de son devoir. Voyez plusieurs endroits de l'Ecriture touchant cette obligation, sur-tout dans les livres Sapientiaux, & 1. Rois 2.

Et dans toute sorte d'honnêteté de vie & de mœurs, & non seulement de bienseance exterieure, comme les gens du monde ont accoutumé de le faire.

℣. 5. *Que si quelqu'un ne sçait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu?*

Que si quelqu'un ne sçait pas gouverner sa propre famille, qui ne consiste ordinairement qu'en quelque petit nombre de personnes, pour la conduite desquelles il n'est pas nécessaire d'avoir des talens extraordinaires, ni une application si importante & si particuliere.

Comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu, qui est appellée sa famille: *Ex quo omnis paternitas nominatur*; & sa maison: *Ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari*; puisque cette famille & cette maison est composée d'un nombre infini de fideles, & qu'il faut avoir des talens & des qualités tout extraordinaires pour les conduire dans la voie du salut. *Ephes.* 3. 15. *&c.*

℣. 6. *Que ce ne soit point un neophyte; de peur que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la* même *condamnation que le diable.*

Que ce ne soit pas un neophyte, c'est-à-dire, un nouveau converti, ou un novice dans la pieté, qui n'est point encore experimenté dans ses maximes, faute de les avoir apprises ou pratiquées.

De peur que s'élevant d'orgueil, comme font ordinairement de telles personnes, lorsqu'ils se voient tout-d'un-coup élevés aux dignités de l'Eglise, *il*

Digitized by Google

ne tombe dans la même *condamnation que le diable*, qui à cauſe de ſon orgueil fut précipité du ciel, & que l'Egliſe pour la même raiſon ne ſe voie contrainte, à ſa confuſion, de le dépoſer de cet éminent degré par une juſte condamnation.

℣. 7. *Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui ſont hors de l'Egliſe, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre & dans le piege du démon.*

Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui ſont hors de l'Egliſe, ſur-tout des Payens, dont l'Apôtre entend ici parler, c'eſt-à-dire, qu'ils ſoient perſuadés de ſa probité, & qu'ils en parlent avantageuſement.

De peur qu'il ne tombe dans l'opprobre, c'eſt-à-dire, que les Payens ne lui puiſſent point reprocher les vices de ſa vie paſſée; ce qui retourneroit même à la confuſion de ſon Egliſe.

Et dans le piege du démon. Let. *du diable*, c'eſt-à-dire, dans quelque occaſion d'infamie ſuſcitée par le diable, au préjudice de ſon miniſtere, & à la confuſion de l'Egliſe.

℣. 9. *Que les diacres de même ſoient honnêtes & bien reglés; qu'ils ne ſoient point doubles dans leurs paroles, ni ſujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux.*

Que les diacres de même, quoiqu'ils ſoient d'un degré beaucoup inferieur à l'Evêque, *ſoient honnêtes* & *bien reglés* dans toute leur maniere de vivre, puiſque leur vie, auſſi-bien que celle de l'Evêque, eſt expoſée à la vûe & à la cenſure du public.

Qu'ils ne ſoient point doubles dans leurs paroles, de peur de rendre leur miniſtere mépriſable, & que les pauvres, dont ils prennent le ſoin, ne perdent la confiance qu'ils doivent avoir en eux, quand il

s'agit de leur proposer leurs miseres.

Ni sujets à boire beaucoup de vin, non seulement pour ne pas rendre leur ministere mépriſable, mais pour conserver la prudence, l'attention & la circonspection nécessaire dans le maniment & dans la distribution des biens de l'Eglise, qui leur sont commis.

Qu'ils ne cherchent point de gain honteux, exerçant le trafic, prêtant à usure, ou retirant quelque profit de leurs fonctions spirituelles.

℣. 9. *Mais qu'ils conservent le mystere de la foi avec une conscience pure.*

Mais qu'ils conservent le mystere de la foi, c'est-à-dire, qu'ils conservent la foi, qui est toute mysterieuse, & dont les vertus sont cachées aux yeux des impies.

Avec une conscience pure, & qui réponde à la pureté des mysteres qui leur sont connus, de peur qu'en négligeant la pureté de la conscience, ils ne viennent à perdre la foi.

℣. 10. *Ils doivent aussi être éprouvés auparavant, puis admis au sacré ministere, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime.*

Ils doivent aussi-bien que les autres Prêtres, *être éprouvés auparavant*, en les proclamant publiquement, suivant la coutume même des Juifs, qui n'établissoient leurs prêtres qu'après les avoir proposés au peuple, pour sçavoir s'il n'y avoit point de reproche à faire contre eux.

Puis, après cette information publique, *admis au sacré ministere* du Diaconat, qui consiste principalement dans la distribution des biens de l'Eglise par l'ordre de l'Evêque; dans l'administration de l'Eucharistie, du consentement des Prêtres; & de

même dans l'instruction des peuples.

S'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime, c'est-à-dire, si leur vie n'a pas été scandaleuse depuis leur Baptême, & si on ne les peut pas justement accuser de quelque crime; l'innocence de la vie étant absolument nécessaire dans ceux qui dispersent les mysteres sacrés de la Religion, & qui doivent servir d'exemple aux fideles.

℣. 11. *Que les femmes de même soient chastes & bien reglées, exemptes de médisances, sobres, fidelles en toutes choses.*

Que les femmes, c'est-à-dire, les Diaconisses, *de même* que les Diacres, *soient chastes & bien reglées*, puisque cette vertu est encore plus requise dans leur sexe que dans les hommes. Voyez l'exposition ci-dessus, verset 8.

Exemptes de médisances, ce qui est assez ordinaire aux femmes, à cause de leur inclination à beaucoup parler, & à mépriser les autres, pour s'élever & satisfaire à leur vanité.

Sobres, sur-tout à l'égard du vin, dont l'usage excessif est tout-à-fait messéant à ce sexe.

Fidelles en toutes choses, c'est-à-dire, en tout ce qui regarde le ministere qu'elles exerçoient, particulierement envers celles de leur sexe, tant par l'instruction familiere, que par la distribution des aumônes, qui leur étoit commise.

℣. 12. *Qu'on prenne pour Diacre ceux qui n'auront épousé qu'une femme; qui gouvernent bien leurs enfans, & leurs propres familles.*

Qu'on prenne pour Diacres. Après la parenthese que l'Apôtre vient de faire au sujet des femmes, il revient à parler des Diacres; *ceux* Lettr. *des hommes qui n'auront épousé qu'une femme.* Voyez l'explication, comme ci-dessus verset 2.

Digitized by Google

Qui gouvernent bien leurs enfans & leurs propres familles. Voyez ci-deſſus verſets 3. & 4.

℣. 13. *Car le bon uſage de leur miniſtere* les fera monter plus haut, *& leur donnera une grande confiance dans la foi de J. C.*

Car. Ce verſet ſe rapporte à tout ce qui a été dit ci-deſſus, des conditions & des qualités néceſſaires aux Diacres.

Le bon uſage de leur miniſtere, en pratiquant tout ce que je leur viens de preſcrire, les fera monter plus haut; c'eſt-à-dire, leur ſera un degré de juſtice pour monter de la dignité de Diacres à celle de Prêtres, & du degré de Prêtres à la dignité d'Evêque; & ainſi l'Egliſe ſera toujours pourvûe de ſaints miniſtres, qui ſerviront utilement à procurer le ſalut des peuples: car l'Apôtre ne prétend pas par ce verſet, exciter les miniſtres inferieurs d'aſpirer aux dignités les plus éminentes; mais ſeulement de ſe rendre dignes que l'Egliſe, qui a beſoin de ſaints miniſtres, les y puiſſe élever.

Et leur donnera une grande confiance dans la foi de J. C. c'eſt-à-dire: Comme ils ſe ſeront bien acquittés de leur devoir dans un degré inferieur, ils agiront avec une plus grande liberté dans leur miniſtere, lorſqu'ils ſeront élevés à un degré ſuperieur; & de Diacres étant monté au Sacerdoce, & du Sacerdoce à l'Epiſcopat, le degré inferieur ſervant comme d'apprentiſſage pour le ſuperieur; & ainſi ils ſeront plus affermis dans la doctrine & dans la prédication de la foi de J. C. & dans toutes les fonctions qui l'accompagnent.

℣. 14. *Je vous écris ceci, quoique j'eſpere de vous aller voir bien-tôt.*

Je vous écris ceci, dans la Macedoine, comme il a été remarqué ci-deſſus.

Digitized by Google

Quoique j'espere de vous aller voir bien-tôt, & que je puisse me contenter de vous dire de vive voix tout ce que je vous marque ici touchant l'administration de l'Eglise, & la promotion de ses ministres.

℣. 15. *Afin que si je tardois plus long-temps, vous sçachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colomne & la base de la vérité.*

Afin que si je tardois plus long-temps. Saint Paul ne vint pas à Ephese, comme il l'avoit cru, mais seulement à Troade, comme il a été remarqué ci-dessus; & ce fut en cette ville où Timothée vit saint Paul.

Vous sçachiez comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, pour la gouverner selon les loix & selon son Esprit, *qui est l'Eglise* universelle, dont celle d'Ephese ne faisoit qu'une partie, où sont assemblés tous les enfans de Dieu, qui sont les fideles, comme dans la maison qui leur a été bâtie & cimentée du sang de son propre Fils: *Ecclesiam quam acquisivit sanguine suo.* Act. 20. 28.

La colomne & la base. Comme la colomne soutient l'édifice, de même l'Eglise par son autorité soutient la vérité dans l'esprit des fideles, & empêche qu'elle ne s'échape, n'étant pas possible qu'elle se trompe, lorsqu'elle assure unanimement qu'elle a reçu quelque doctrine par la tradition des Apôtres, & n'y ayant rien de plus temeraire que de ne s'en point tenir à son langage.

De la vérité, divine, surnaturelle, & mysterieuse; car il ne s'agit pas ici des autres vérités naturelles, qui peuvent être inconnues à l'Eglise: c'est pourquoi l'Apôtre l'appelle mystere de piété dans le verset suivant, pour montrer qu'elle est mysterieuse & surnaturelle.

Digitized by Google

℣. 16. Et ſans doute c'eſt quelque choſe de grand que ce myſtere d'amour, qui s'eſt fait voir dans la chair, a été juſtifié par l'Eſprit, a été manifeſté aux Anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

Et ſans doute. L'Apôtre rend raiſon de la néceſſité qu'il y a que Timothée s'inſtruiſe dans la connoiſſance des vérités & des myſteres de l'Egliſe de Dieu.

C'eſt quelque choſe de grand, c'eſt-à-dire, de grande conſequence, qui mérite toute notre attention, *que ce myſtere* du ſalut de tous les hommes, que le peché avoit aſſujettis à la tyrannie du démon ; myſtere où l'homme devient Dieu, & où Dieu devient homme, qui ne ſe peut comprendre, quoiqu'il nous ait été revelé par le Saint-Eſprit, mais que nous ne devons pas moins admirer. L'Apôtre marque par ces paroles le myſtere de l'Incarnation dont l'Egliſe eſt la dépoſitaire, & ſur lequel eſt fondée toute la Religion Chrétienne. *D'amour*, c'eſt-à-dire, de charité, & d'une charité infinie, par laquelle Dieu a tant aimé les hommes, qu'il a bien voulu donner ſon Fils unique pour les ſauver.

Myſtere de pieté, parce qu'il eſt le fondement de la vraie pieté envers Dieu : car c'eſt par la foi de l'Incarnation que Dieu eſt honoré dans l'Egliſe d'une maniere bien plus excellente qu'il ne l'étoit ſous la loi & dans le temple des Juifs.

Qui s'eſt fait voir. Grec. *Dieu ;* c'eſt-à-dire : Le Verbe divin qui étoit caché dans le ſein du Pere Eternel, a commencé dans le temps à paroître aux hommes *dans la chair*, ſous la nature humaine, foible, paſſible, & revêtu d'une chair mortelle. Voyez Hebr. 5. 7.

A été juſtifié, c'eſt-à-dire, reconnu juſte, *par*

Digitized by Google

l'Esprit, dans son Baptême, où le Saint-Esprit a paru en forme de colombe, & par les miracles qu'il a faits par la vertu du Fils de Dieu. Voyez Act. 2. 22. *Autr.* dans l'état immortel dans lequel il est ressuscité. C'est ainsi que Dieu l'a fait paroître juste.

A été manifesté aux Anges, qui l'ont vû des yeux de l'Esprit dans sa naissance & dans toute la suite de sa vie mortelle ; & ont connu par l'Eglise la sagesse de Dieu dans l'économie de son Incarnation. Voyez Ephes. 3. 10. 11. 1. Pierre 1. 12.

Prêché aux nations, non seulement aux Juifs, qui étoient les dépositaires des promesses, & qui attendoient le Messie, mais aux nations mêmes qui sembloient ne devoir jamais avoir de part à cette grace, étant très-éloignées de Dieu par le déreglement de leur vie.

Cru dans le monde, c'est-à-dire, dans une grande partie du monde; ce qui est plus admirable que d'y avoir été prêché, si l'on considere l'opposition extrême du monde aux vérités de l'Evangile de J. C.

Reçu dans la gloire, lorsqu'étant ressuscité des morts, il est monté au ciel d'une maniere glorieuse & triomphante. Les Grecs & les Latins conviennent tous, en ce qu'ils rapportent ce verset à la personne de J. C. Cependant quelques Interpretes, comme Erasme & Grotius, l'entendent de la doctrine de l'Evangile; mais ils ôtent à l'Eglise une belle preuve de la divinité du Fils de Dieu.

Digitized by Google

SENS SPIRITUEL.

¶. 1. *C'Eſt une verité certaine, que ſi quelqu'un deſire l'Epiſcopat, il deſire une fonction & une œuvre ſainte.*

On peut demander d'abord s'il eſt permis de deſirer l'Epiſcopat ; & on peut dire abſolument que non : car ſi l'on entend par l'*Epiſcopat*, l'honneur & la puiſſance qui ſont attachés à cette dignité, il eſt viſible qu'on ne peut les rechercher ni les ſouhaiter, puiſque ce deſir eſt tout charnel & tout terreſtre ; c'eſt vouloir faire d'un miniſtere d'humilité, une occaſion de ſatisfaire ſa vanité & ſon ambition ; il eſt vrai que ſi on ne recherche dans cet état ſublime que ſon repos & un établiſſement honorable, il n'y a rien ſelon le monde *de plus commode, rien de plus agréable, rien de plus doux que d'y parvenir ; mais rien auſſi de plus malheureux, de plus triſte, ni de plus condamnable devant Dieu, ſi on ne s'en acquitte que par maniere d'acquit ;* ce qui eſt une ſuite inſéparable de la conduite de ceux qui ont recherché ou deſiré pour leur propre ſatisfaction un miniſtere ſi terrible, & qui demande tant de grandes qualités.

Auguſt. ep. 14.

Si par l'Epiſcopat on entend la dignité Epiſcopale, même avec intention de s'en bien acquitter, ſans conſiderer les avantages exterieurs qui l'environnent, il n'eſt pas permis non plus de le deſirer ; car, comme dit ſaint Auguſtin : *Il n'eſt pas bienſeant de ſouhaiter la premiere place deſtinée pour le gouvernement d'un peuple ; quand même on devroit la remplir & l'exercer dignement.* Et la raiſon qu'en rend ſaint Thomas, eſt qu'il n'eſt pas permis d'aſpirer à une

Digitized by Google

charge qui eſt au-deſſus de ſes forces : car, comme dit ſaint Paul : *Qui eſt capable d'un tel miniſtere ?* Et qui peut s'aſſurer d'avoir la vertu & la capacité proportionnée à l'éminence de cet emploi ? Ainſi au-lieu de ſouhaiter cette dignité, on la doit fuir de tout ſon pouvoir ; que ſi on eſt forcé de l'accepter, quoique d'ailleurs on puiſſe croire qu'on a, pour s'en acquitter fidellement, toutes les qualités que demandent un miniſtere ſi redoutable ; il ne faut néanmoins l'accepter, à l'exemple des Saints, qu'avec frayeur, & avec tremblement, conſiderant que c'eſt peut-être en punition de nos pechés que Dieu permet qu'on nous impoſe un joug ſi peſant, & capable de faire trembler les Anges. 2. Cor. 2. 16.

Que ſi dans l'Epiſcopat on ne regarde que le travail & la peine, & ſi on le ſouhaite, non par un eſprit d'ambition, ou par un deſir de dominer & de commander aux autres ; mais pour s'employer avec charité à leur ſalut : je ne condamne point ce deſir, dit ſaint Chryſoſtome, puiſqu'on ne deſire qu'une bonne œuvre. Si donc quelqu'un deſire l'Epiſcopat de cette ſorte, il deſire une bonne œuvre ; car ce mot d'Eſpiſcopat, dans ſa force, marque une inſpection & une vigilance continuelle.

Mais il eſt bon de faire ſur les paroles de ſaint Paul la reflexion qu'y fait le grand Pape ſaint Gregoire : Ceux, dit ce Pere, qui ont la paſſion de « *Paſtor. par. 1. c. 8.*
s'avancer dans le ſaint miniſtere de la conduite des « « ames, ſe ſervent d'ordinaire pour l'appuyer de ce « paſſage : *Si quelqu'un deſire l'Epiſcopat, il deſire une* « *fonction & une œuvre ſainte :* mais ils ne prennent pas « garde que cet Apôtre, après avoir loué ceux qui « ont ce deſir, les épouvante auſſi-tôt & les effraie, «

„ en disant : Qu'il faut qu'un Evêque soit irrépré-
„ hensible : de sorte qu'au même temps qu'il approu-
„ ve leur desir, il les remplit de crainte par l'obliga-
„ tion qu'il leur impose.

„ Il faut aussi considerer pourquoi & à quelle oc-
„ casion le Docteur des nations a avancé cette parole:
„ car il l'a dite en un temps où le monde & l'enfer
„ étoient armés contre l'Eglise, au fort des plus hor-
„ ribles persecutions, durant lesquelles ceux qui y te-
„ noient les premieres charges, étoient les premiers
„ pris & menés aux supplices, pour donner de la ter-
„ reur aux fideles. Alors, dit ce saint Pape, il n'y
„ avoit rien que de louable dans la recherche de l'E-
„ piscopat, puisqu'on ne doutoit point que ce ne fût
„ une voie assurée pour être exposé aux supplices les
„ plus horribles. Mais présentement qu'il y a de
„ grands honneurs & de grandes richesses annexées
„ à cette dignité, ce n'est plus le travail ni les souffran-
„ ces que l'on a en vûe, mais la gloire & les biens
„ temporels.

℣. 2. *Il faut donc que l'Evêque soit irreprehensible.*

Ce mot dit tout & renferme toutes les vertus, qui sont toutes compriſes dans l'innocence de la vie, exempte non seulement de crime, mais même de tout soupçon, celui donc qui se sent coupable de la moindre faute, dit S. Chrysostome : *Qui vel levis culpæ conscius est*, fait mal de desirer un ministere sacré, dont il s'est rendu indigne par son déreglement. Aussi ç'a été long-temps dans l'Eglise une regle inviolable de ne choisir, pour entrer dans l'état Ecclésiastique, que ceux qui avoient conservé l'innocence qu'ils avoient reçu dans le Baptême, sans que jamais l'Eglise ait fait aucune regle pour en dispenser. Et si maintenant on en re-

çoit

ſoit qui n'aient pas conſervé cette premiere grace, on ſuppoſe qu'ils l'ont recouvrée par une ſolide pénitence, & que leur conſcience leur rend ce fidele témoignage, que ce n'eſt par aucune cupidité qu'ils aſpirent aux Ordres ſacrés.

Dans l'ancienne diſcipline qui a été obſervée très-rigoureuſement pendant pluſieurs ſiecles, non ſeulement il n'étoit pas permis d'élever aux Ordres ſacrés ceux qui avoient commis quelque crime après leur Baptême, mais même ſi quelqu'un eût reçu les Ordres furtivement, étant coupable de quelque crime, il étoit auſſi-tôt dépoſé dès qu'on en avoit la connoiſſance, c'eſt ce qui eſt ordonné dans le dixiéme Canon du Concile general de Nicée, & en pluſieurs autres. Car ſi ceux qui ſont coupables d'un crime, ne peuvent être élevés aux dignités Eccleſiaſtiques, à combien plus forte raiſon en doit-on exclure ceux qui en étant déja revêtus commettent les mêmes pechés. *Morin. de adm. ſacr. pœn.*

Or ces pechés ne s'entendent pas ſeulement des pechés publics, mais auſſi des crimes cachés. Le bienheureux Pierre Damien dans un ouvrage qu'il adreſſe au Pape Leon IX. diſtingue quatre ſortes de pechés d'impureté, & prie ſa Sainteté de vouloir bien déclarer ſon ſentiment touchant les Prêtres qui en ſont coupables. Voici ce qu'il répondit: Tous ceux qui ſe ſont ſouillés de quelqu'un de ces quatre ſortes de pechés, après avoir examiné attentivement notre cenſure, doivent être dépoſés de tous les degrés où ils ont été élevés dans cette Egliſe, qui eſt ſans tache, ſuivant notre jugement & celui des ſaints Canons.

Ce Pape ſe relâche néanmoins un peu de l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, & veut, en s'appuyant

ſur la miſericorde de Dieu, qu'on admette à l'exercice de leurs fonctions les Clercs qui ſont tombés dans quelqu'un de ces pechés d'impureté, pourvu qu'ils ne *ſoient pas dans l'habitude*, & qu'ils ne l'aient pas commis avec *pluſieurs perſonnes*, & que depuis ils aient arrêté les mouvemens *de leur paſſion effrenée*; *& ayent effacé par une digne pénitence la honte de leurs deſordres.*

lib. 4. ep. 15. » Si on accordoit, dit ſaint Gregoire le Grand, à » ceux qui ſont tombés, la liberté de rentrer dans » leurs dignités, on détruiroit entierement la rigueur » de la diſcipline Canonique; parce que l'eſperance » d'être rétabli feroit qu'il y en auroit pluſieurs qui » n'appréhenderoient plus de concevoir des deſirs » criminels, & de faire mal.

Que ſi dans les ſiecles poſterieurs on s'eſt relâché de l'ancienne diſcipline, non par aucune loi que l'Egliſe ait faite, mais plutôt par une coutume qui s'eſt introduite contre ſon eſprit, qui demeure toujours le même: les ſaints Canons qu'elle a faits pour regler ſa diſcipline, & les mœurs de ſes enfans, & ſur-tout celle de ſes miniſtres, ne laiſſent pas d'obliger, quoiqu'on ceſſe de les obſerver: & l'on ne doit pas croire qu'ils s'aboliſſent par la hardieſſe qu'on ſe donne de les violer. L'Egliſe ne deteſte pas moins les crimes aujourd'hui, qu'elle les deteſtoit autrefois. Elle n'exige pas moins de ſainteté pour recevoir les Sacremens: Elle ne deſire pas moins de pureté dans ſes Miniſtres pour les adminiſtrer; ainſi ils ne doivent pas moins être irreprochables que du temps de ſaint Paul.

℣. 2. *Qu'il n'ait épouſé qu'une femme, qu'il ſoit ſobre, prudent, grave & modeſte, chaſte, &c.*

Entre les qualités que ſaint Paul demande aux

Evêques, il y en a plusieurs qui sont communes à beaucoup de fideles; il y en a qui sont propres aux Pasteurs, & d'autres enfin qui ne conviennent qu'à des Chrétiens fort imparfaits.

La temperance, la prudence, l'honnêteté, l'équité & les autres vertus morales sont des qualités que doit avoir tout Chrétien qui vit selon les maximes de l'Evangile; mais ces mêmes vertus doivent être en un Evêque & en un Prêtre dans un degré éminent. C'est la même lumiere qui luit dans le soleil, la lune & les étoiles, mais elle ne brille pas également dans tous ces corps lumineux. Celui qui entreprend de conduire des ames, dit saint Chrysostome, doit éclater de telle sorte par sa vertu, que comme un soleil il efface par son éclat celui des étoiles. Toute sa vie doit être pure & sans tache, & si bien reglée, que tous puissent, en jettant les yeux sur lui, suivre sa conduite comme un excellent modelle. Saint Gregoire de Nazianze parlant de la sainteté des Prêtres, dit aussi que leur ame doit être plus pure que les rayons du soleil. *Sacerdotis animum solaribus radiis puriorem esse oportet.* Et saint Gregoire le Grand, dit aussi qu'ils doivent être autant élevés par leurs vertus au-dessus de leur peuple, qu'un berger est au-dessus de son troupeau: ce que saint Chrysostome avoit dit avant lui en termes plus clairs & plus exprès, lorsqu'il veut qu'il y ait une difference entre le Prêtre & le peuple qui lui est soumis, qui égale celle qui se rencontre entre un homme & une brute.

in orat. Apol. Part. 2. past. c. 1. l. 2. de Sacerd. c. 2.

Entre les vertus nécessaires à un Evêque, saint Paul demande *qu'il n'ait épousé qu'une femme.* Si l'on considere ce que les Conciles & les Peres ont écrit sur ce sujet, nous reconnoîtrons que c'est princi-

palement l'incontinence qu'ils ont eu en vue, & qui leur a fait attacher l'irregalarité à la bigamie. La signification mysterieuse du divin mariage de J. C. avec son Eglise vierge, n'étoit peut-être pas ce que l'Apôtre considerоit davantage dans ces réglemens, puisqu'il demande la même qualité aux
t. 5. 2. veuves qui servoient l'Eglise. Saint Augustin s'appuie beaucoup sur cette signification mysterieuse. Ce qui est constant, c'est que cette loi pour les Evêques, les Prêtres & les Diacres, est aussi ancienne que l'Eglise, & que c'est dans cet esprit que cette même Eglise a exclus non seulement pour jamais du ministere sacré ceux dont l'incontinence avoit paru par un double mariage; mais qu'autant qu'il lui a été possible elle s'est choisi des Evêques, des Prêtres, & des Diacres vierges, ou au défaut des vierges, des personnes dévouées à un célibat perpétuel.

Cette discipline subsistoit au temps de saint Epi-
Expos. fidei catholic. 21. phane, qui assure formellement que ceux qui sont honorés du Sacerdoce doivent être vierges, ou aumoins consacrés pour le reste de leurs jours à la continence, & qu'il est nécessaire, s'ils ont été mariés, qu'ils ne l'ayent été qu'une fois. Ce Pere y comprend les Soudiacres mêmes, & proteste qu'on ne les élit que d'entre les vierges ou les continens. Saint Jerôme écrivant contre Vigilance, qui avoit déclaré la guerre à la continence des Clercs, en rend un témoignage que les plus opiniâtres ne peuvent contester. *Que feront*, dit-il, *les Eglises d'Orient, de l'Egypte & de Rome, qui reçoivent des Clercs ou vierges ou continens, ou s'ils ont eu des femmes, ils*
lib. 1. adv. Jovin. » *cessent d'être mariés.* Que si, *dit-il ailleurs*, les laï-
» ques ne peuvent s'approcher de la communion &

de la priere, qu'après s'y être disposés par la continence; à plus forte raison tous les Ministres du divin sacrifice, qui doivent en tout temps offrir leurs prieres & celles du peuple, & célebrer tous les jours le sacrifice virginal de l'Eglise, doivent-ils se conserver toujours dans une pureté éminente. Si Abimelec n'avoit appris que David & ceux qui l'accompagnoient n'avoient eu aucun commerce avec leurs femmes depuis deux jours, il ne leur auroit jamais donné les pains de proposition; cependant il y a autant de difference entre les pains de proposition & le Corps de J. C. qu'il s'en trouve entre l'ombre & le corps. Ainsi il faut suivre, dit le même Pere, ou le premier Adam, qui n'a eu qu'une femme; ou le second, qui a été vierge, puisqu'il n'y en a point de troisiéme qui se soit marié deux fois. On peut voir ce que dit sur ce sujet saint Ambroise dans ses Offices, *l.* 1. *c.* 50. *Epist. ad cl.* c. 1.

Si donc les Prêtres Grecs usent du mariage avec les femmes qu'ils ont épousées avant d'être Prêtres, c'est un abus qui s'est introduit au commencement du huitiéme siecle, contre les décisions du Concile de Nicée, & d'autres; contre les déclarations des souverains Pontifes, & contre le sentiment des Peres.

L'Apôtre demande encore de l'Evêque, qu'il *aime l'hospitalité*. Cette vertu excellente si recommandée par les Apôtres, & si estimée dans les Patriarches qui l'ont exercée avec tant de soin & d'affection, ne consiste point à bien traiter ses amis, & à recevoir les gens de qualité & les personnes riches, pour les regaler par de grandes dépenses; mais à recevoir chez soi avec beaucoup de bonté & de simplicité les pauvres, les étrangers & les pas-

sans, en leur donnant les choses nécessaires, sans excès & superfluité, afin d'avoir dequoi fournir à la dépense de plusieurs, & faire du bien à plus de gens. Cette vertu est nécessaire à l'Evêque, qui doit aussi l'exercer d'une maniere frugale, comme les Conciles l'ordonnent. Sur-tout, dit saint Jerôme, on déclare à celui qui doit être Evêque, qu'il doit aimer l'hospitalité; car si tous les fideles desirent entendre de la bouche de J. C. ces paroles consolantes: *J'ai eu besoin de logement, & vous m'avez logé;* à plus forte raison l'Evêque le doit-il desirer, lui dont la maison doit servir d'hospice à tout venant: car si un laïque reçoit chez lui une ou deux personnes, ou quelques-unes davantage, il s'acquitte pleinement du devoir de l'hospitalité, mais un Evêque est inhumain, s'il ne reçoit tout le monde. Ainsi saint Augustin dit de lui-même, qu'aussi-tôt qu'il fut fait Evêque, il se crut obligé de recevoir tous les passans, & tous ceux qui se présentoient: ce qui s'entend non des infideles, mais des Chrétiens, qui n'osant pas entrer dans les maison des Payens, étoient reçus par les Evêques, qui les faisoient servir par les veuves Diaconisses, qui leur lavoient les pieds. *Voyez 1. Tim. 5. 10.*

Concil. Carthag. Concil. Trident. Sess. 25. de Ref. c. 1.

Serm. 1. de vita commun.

On peut voir ce que disent à la louange de cette vertu, saint Ambroise, *l. 2. de Offic. 21.* & *l. 3. c. 7.* saint Chrysostome, *Serm. 2. de Lazaro;* saint Augustin, *Serm. 70. de tempore.*

Une autre qualité de l'Evêque, qui est des plus nécessaires, c'est qu'il soit *capable d'instruire.* L'instruction est la principale fonction des Evêques, & la plus Episcopale, puisqu'elle est la plus apostolique.

Il semble que J. C. après sa résurrection n'a re-

Digitized by Google

vêtu ſes Apôtres de toute ſon autorité, que pour exercer le miniſtere de la prédication : *Toute puiſſance*, leur dit-il, *m'a été donnée dans le ciel & dans la terre. Allez donc, & inſtruiſez tous les peuples.* En effet les Apôtres ſe repoſant ſur les Diacres de la plupart des autres fonctions, ils ne ſe reſervoient que le miniſtere de la parole. *Il n'eſt pas juſte que nous quittions la prédication de la parole de Dieu ..... nous nous appliquerons entierement à la priere, & à la diſpenſation de la parole.*

Matth. 28. 18. 19.

Act. 6. 2.

Saint Hilaire expliquant ces paroles de l'Apôtre : *Afin qu'il ſoit capable d'exhorter ſelon la ſaine doctrine*, dit, Que la doctrine n'eſt pas moins néceſſaire à un Evêque, que la ſainteté, parce que la ſainteté n'eſt utile qu'à elle-même, ſi elle n'eſt accompagnée de la doctrine ; & la doctrine ne trouve point de créance, ſi elle n'eſt ſoutenue de la ſainteté. Saint Jerôme remarque, que le même Apôtre a donné à l'Evêque la qualité de *Docteur*, ſans laquelle toutes ſes autres vertus demeurent ſtériles ; de ſorte que ſa converſation, quelque innocente qu'elle ſoit, ſi elle ſe trouve ſans inſtruction ; nuit autant par le ſilence de la parole, qu'elle ſert par le bon exemple. *Quantum exemplo prodeſt, tantum ſilentio nocet.*

Tit. 1. 9. De Trin. lib. 8.

Ep. ad Decen.

Rien ne fait mieux voir combien l'autorité de prêcher la parole de Dieu étoit propre & particuliere aux Evêques, que l'exemple de deux ſçavans Prêtres, célebres par leur doctrine & par leur éloquence, ſaint Auguſtin & ſaint Chryſoſtome, qui étant Prêtres, ne prêchoint que par l'ordre & le pouvoir que leur Evêque leur en donnoit par une délegation particuliere, en les faiſant remplir ſa place, & les rendant comme ſes Vicaires dans cette

Digitized by Google

Offic. l. 1. c. 1. fonction Episcopale. Saint Ambroise fait bien voir qu'il regardoit aussi le ministere de la parole comme un devoir inséparable du caractere Episcopal; puisqu'il proteste qu'ayant été fait Evêque avant que d'avoir appris ce qu'il devoit enseigner, il ne pouvoit se dispenser de l'obligation d'apprendre en enseignant les autres, ce qu'on ne lui avoit jamais enseigné.

Sess. 5. c. 2. & Sess. 24. c. 4. & 7. Le Concile de Trente dit nettement, Que la prédication est le principal devoir des Evêques, & qu'ils sont obligés de prêcher eux-mêmes en personne, s'ils n'ont un empêchement légitime, auquel cas ils délegueront d'autres Prédicateurs. Selon le 4e. Concile de Latran, il est ordonné aussi aux Curés & aux Vicaires & à tous ceux qui sont chargés du soin des ames, de les repaître du pain de la parole de Dieu; & que si quelqu'un néglige de le faire, il soit puni rigoureusement: il donne aussi des regles utiles pour se bien acquitter de ce saint ministere. Après cela peut-on s'empêcher de déplorer avec le grand Pape saint Gregoire, le petit nombre & la lâcheté des ouvriers dans une si vaste & si ample moisson. *Le monde*, dit-il, *est rempli de Prêtres, & cependant il ne se trouve presque point d'ouvriers dans la moisson du Seigneur; parce que nous recevons bien la dignité Episcopale, mais nous n'en rempliſſons pas les devoirs. Que faisons-nous, ô Pasteurs, nous qui prenons la récompense, & qui ne faisons rien? Nous recevons tous les jours les fruits de la sainte Eglise, & néanmoins nous ne travaillons point dans la prédication pour l'Eglise du ciel. Considerons quelle damnation c'est de recevoir sans travailler la récompense du travail. Nous vivons des oblations des fideles, mais que faisons-nous pour les ames de ces fideles? Nous prenons pour*

notre entretien les choſes qu'ils offrent pour racheter leurs pechés, & toutefois nous n'employons ni prieres, ni prédications, comme nous y ſommes obligés, pour remedier à ces mêmes pechés.

Venons maintenant aux mauvaiſes qualités que l'Apôtre éloigne de cet auguſte miniſtere, dont il ſembloit qu'il ne devoit point parler, comme étant tout à fait indignes d'un état ſi ſaint.

Saint Paul veut que celui qu'on nomme Evêque, *ne ſoit point ſujet au vin.* Eſt-il poſſible qu'on pût élever à cette dignité ſacrée un homme capable d'un reproche ſi honteux? N'eſt-ce pas une choſe monſtrueuſe, de voir un miniſtre de J. C. approcher de ſes ſaints autels ſentant encore le vin dont il ſe ſeroit gorgé? Auſſi ſaint Chryſoſtome n'a-t-il pas cru que ces paroles ſe duſſent prendre à la lettre: *Cela ſeroit trop horrible*, dit ce ſaint Docteur; *mais elles veulent dire ſeulement, qu'un Paſteur ne doit pas avoir les défauts qui ſont d'ordinaire attachés à ceux qui ſe laiſſent aller à ces excès, comme d'être injurieux, violent, & orgueilleux.*

N'eſt-ce pas encore une choſe tout à fait indigne du ſacerdoce, que d'être *prompt à frapper?* Ce vice reſſent plus le ſoldat, qu'il ne convient à un Prêtre ou un Evêque, qui doit tellement regler ſes actions & ſes paroles, qu'il ne paroiſſe rien dans ſa conduite qui ſoit capable de bleſſer en aucune maniere les yeux ou la conſcience des peuples qui lui ſont ſoumis. *J. C. qui a donné ſon dos aux coups de fouets, & qui n'a rien répondu au mal qu'on diſoit de lui, condamne tout Paſteur qui frappe de la main ou de la langue*, dit ſaint Jerôme. Ainſi il faut qu'un miniſtre de J. C. à l'imitation de ſon maître, ſoit doux & patient, afin qu'il ſçache ſe taire & parler quand

Ep. ad Nepot. Decan.

Digitized by Google

il faut. Cet excès d'être violent & prompt à frapper a paru à saint Jerôme & à saint Chrysostome, si affreux dans les Prêtres ou les Evêques, qu'ils n'ont pas cru que ce terme dût se prendre à la lettre; mais que saint Paul cóndamnoit par là ceux qui frappent la conscience de leurs freres par leur mauvais exemple.

» Quelqu'un s'étonnera peut-être, dit saint Chry-
» sostome, comment saint Paul, dans les conditions
» qu'il demande pour l'Episcopat, dit qu'il ne faut
» pas qu'un Evêque soit sujet au vin; l'éminence de
» cet état ne sembloit-elle pas porter ce saint Apôtre
» à demander quelque chose de plus parfait? Pour-
» quoi ne dit-il pas plutôt: il faut qu'un Evêque soit
» comme une Ange, qu'il ne soit sujet à aucune pas-
» sion, ni à aucun vice? C'est, répond-t-il, que saint
» Paul voyant le besoin qu'on avoit d'établir beau-
» coup d'Evêques, & craignant de nuire aux affaires
» de l'Eglise, il se contente d'exiger des Evêques une
» vertu moderée, & il ne veut point les obliger d'a-
» voir une très-haute perfection.

℣. 3. jusqu'au 6. *Eloigné des conteſtations, desintereſſé, &c.*

On pourroit encore ajouter à ces vices grossiers, dont on vient de parler, celui d'aimer les procès, & d'être interressé. Car qu'y a-t-il de plus contraire à l'état d'un Pasteur, qui doit donner sa vie pour ses brebis, que de ne chercher dans la conduite de son troupeau que son interêt particulier, & de l'inquieter par des chicaneries? Comment pourra-t-il entretenir l'union & la paix parmi son peuple, & lui inspirer le dérachement pour les choses de la terre, si lui-même aime l'argent, & est prêt de faire un procès pour quelque petit interêt? Que doit-

Digitized by Google

on penſer de ces Paſteurs intereſſés, qui ſe rendent terribles à leurs peuples par leur humeur proceſſive? Voici ce qu'en dit ſaint Jerôme : Il n'eſt rien de plus impudent que ces Eccleſiaſtiques de la campagne, qui croient ſe donner plus d'autorité en ſe vantant qu'ils entendent la procedure, & ſont toujours prêts d'entreprendre de nouveaux procès, ils en menacent tout le monde, & ce langage tonnant les rend redoutables à leur troupeau : *Nihil impudentius eſt arrogantiâ ruſticorum qui garrulitatem autoritatem putant, & parati, ſemper ad lites in ſubjectum ſibi gregem tumidis ſermonibus tonant.* Epiſt. 48 Decen.

℣. 6. 7. *Que ce ne ſoit point un Neophyte, &c.*

C'eſt une police conſtante de l'Egliſe, établie par les Papes & les Conciles, de n'élever au Sacerdoce ni aux charges Eccleſiaſtiques que ceux qui ont été long-temps éprouvés dans les exercices de la clericature. *Il faut*, dit ſaint Celeſtin, *monter à l'Epiſcopat par les degrés que l'Egliſe a établis dans les ordres inferieurs, & c'eſt une injure inſupportable au Clergé, & à ceux qui ont vieilli dans les fonctions Eccleſiaſtiques, de leur préferer des laïques.* Ep. 8.

Le Pape ſaint Leon déclare les laïques incapables non ſeulement de l'Epiſcopat, mais auſſi de la Prêtriſe & du Diaconat, s'ils n'ont été long-temps éprouvés & inſtruits dans les exercices des moindres Ordres. Et il ne veut pas que les diſpenſes que la charité & la néceſſité accordent, ſoient tirées à conſequence, & préjudicient aux loix inviolables de l'Egliſe, qui excluent les laïques des trois Ordres ſuperieurs qui comprennent tout l'empire Sacerdotal. Ep. 87.

Le Canon apoſtolique qui interdit l'Epiſcopat aux nouveaux baptiſés, excepte ceux qu'une grace Can. 80.

Digitized by Google

ſurabondante y appelle par des témoignages extraordinaires. C'eſt ainſi qu'ont été choiſis ſaint Ambroiſe, ſaint Paulin, ſaint Auguſtin, & beaucoup d'autres, qui ont été élevés à la Prêtriſe, ou même à l'Epiſcopat, par un zele extraordinaire des peuples, qui eût été inexcuſable au jugement des hommes, ſi Dieu ne l'eût lui-même juſtifié par le mérite ſingulier, ou par la ſainteté éminente de ces grands hommes.

l. 2. Ep. 27. Saint Gregoire menace de la dépoſition & de l'excommunication les Evêques, les Clercs, & les ſeculiers qui s'efforceront d'élire & d'élever à l'Epiſcopat un laïque, à quelque haut degré de ſainteté & de mérite qu'il puiſſe être arrivé; & comme cet abus étoit frequent dans l'Egliſe de France, il

l. 4. Ep. 53. en écrivit au Roi Childebert, en ces termes: *Nous avons appris qu'auſſi-tôt que les Evêques ſont morts, quelques laïques ſe font tonſurer, & montent d'un plein ſaut à l'Epiſcopat, & celui qui n'a jamais été diſciple, par une ambition déreglée devient maître tout d'un coup..... Votre Excellence peut elle-même juger de ce déreglement, par ce qu'elle fait; car il eſt certain que vous ne donnez pas le commandement de vos armées à un General, avant que d'être aſſuré de ſa fidelité, & que ſes actions précedentes vous ayent perſuadé qu'il eſt capable de cette charge.*

C'eſt dans ce même eſprit que ſaint Jerôme dit de ces Neophytes, qu'ils veulent être capitaines avant que d'avoir été ſoldats, & Docteurs avant

Epiſt. ad Ruſtic. que d'avoir été diſciples: *Miles antequam tyro, priùs magiſter quàm diſcipulus.* Cet empreſſement d'être élevé aux dignités Eccleſiaſtiques ſans en avoir le mérite & la capacité, ne peut être que l'effet d'une ambition démeſurée, d'une avarice honteuſe, ou

d'une préſomption téméraire ; que ſi c'eſt le zele indiſcret d'une fauſſe charité qui les preſſe de travailler au ſalut du prochain, qu'ils apprennent des ſaints Peres à regler ce zele ſelon la ſcience. Soyez plein, leur dit ſaint Bernard, avant que de vous répandre ; apprenez à ne donner que de votre plenitude, & ne ſoyez pas plus liberal que Dieu : Si vous voulez répandre de votre abondance, continue ce Pere, & non donner de votre pauvreté, vous devez avoir premierement la compoſction ; en deuxiéme lieu, la dévotion ; en troiſiéme lieu, le travail de la pénitence ; en quatriéme lieu, les œuvres de la piété ; en cinquiéme lieu, l'aſſiduité à la priere ; en ſixiéme lieu, le repos de la contemplation ; & enfin la plénitude de l'amour. On peut dire que *celui en qui ces vertus ne ſont point, eſt aveugle ;* & quand il auroit vieilli dans la clericature ou le ſacerdoce, il doit ſe regarder comme un Neophyte, par rapport à la conduite des ames, à laquelle il ne peut prétendre ſans tomber, comme dit l'Apôtre, dans la même condamnation que le diable. Il faut remarquer, dit ſaint Gregoire, que, comme l'Apôtre appelloit Neophyte, celui qui avoit nouvellement embraſſé la foi ; nous regardons maintenant comme Neophyte, celui qui eſt encore novice dans la pratique de la vertu & dans l'exercice des bonnes œuvres.

Serm. 13. in Cant.

2. Tim. 2. 8.

℣. 8. juſqu'au 13. *Que les Diacres de même ſoient honnêtes & bien reglés, &c.*

On demande pourquoi l'Apôtre après avoir montré quelles doivent être les qualités des Evêques, paſſe aux Diacres ſans parler des Prêtres ; les ſaints Peres nous répondent, que c'eſt parce qu'entre les Evêques & les Prêtres il y a égalité de ſacer-

Hier. & Chryſoſt. ibid.

Digitized by Google

doce, & que les Prêtres sont chargés aussi de l'instruction des fideles; & quoique les Evêques ayent un rang & une jurisdiction éminente dans l'Eglise, il n'y a néanmoins que l'ordination qu'ils ont de plus que les prêtres, & c'est en cela, dit saint Chrysostome, qu'ils ont de l'avantage sur eux. Ainsi ce que l'Apôtre a dit des Evêques doit s'entendre aussi des Prêtres, & demande d'eux les mêmes vertus & les mêmes qualités.

Les Diacres mêmes, quoiqu'ils ne soient établis que pour seconder les Prêtres & les Evêques dans toutes leurs fonctions, doivent aussi avoir les mêmes qualités, si ce n'est dans le même degré de perfection, au moins doivent-ils être comme eux irreprochables dans toute leur conduite. Saint Paul ajoûte aux autres vertus qu'il demande des Diacres, la sincerité dans les paroles, & leur défend d'être doubles; la duplicité est le caractere d'un homme fourbe, flateur & menteur: *Il n'y a rien*, dit saint Chrysostome, *qui nous fasse tant degenerer de la noblesse spirituelle des Chrétiens que le deguisement & la fourberie, rien ne nuit plus dans l'Eglise.*

Le saint Apôtre veut qu'*ils ne soient point sujets à boire beaucoup de vin.* Il ne dit pas que pour choisir les Diacres on ne prenne point des ivrognes, ce n'est pas assez de n'être pas sujet à un vice si grossier & si infame: Il ne faut pas même qu'un Chrétien, & sur-tout un ministre des sacrés autels, soit capable de boire beaucoup de vin, même sans passer jusqu'à l'ivresse, & qu'il s'attire la malediction que le Prophete prononce contre ces sortes de gens: *Isa. 5. 22.* *Væ qui potentes estis ad bibendum;* malheur à vous qui êtes puissans à boire le vin. Que si parmi les

Juifs on s'abſtenoit de vin en entrant au temple, combien plus s'en doivent abſtenir les miniſtres de nos autels, dit ſaint Jean Chryſoſtome? Car quand l'excès du vin ne cauſeroit point d'effets ſcandaleux, ne faudroit-il pas éviter de donner mauvais exemple? N'eſt-ce pas un grand mal de ruiner non ſeulement la ſanté du corps, mais auſſi celle de l'ame, dont toute la force eſt abattue par ces ſortes d'excès, ſa vigueur éteinte, & ſa lumiere obſcurcie?

Quand notre ſaint Apôtre parle des Diacres, il parle auſſi aux miniſtres inferieurs qui ſont tous renfermés dans le Diaconat, & en ſont comme les ruiſſeaux, ou comme des démembremens qui ſe ſont faits ſucceſſivement les uns après les autres, ſelon les nouveaux beſoins de l'Egliſe. Le déſintereſſement que ſaint Paul veut dans les Diacres eſt une vertu qui eſt auſſi très-néceſſaire aux Ordres inferieurs, pour ne point entrer dans le miniſtere ſacré par des vûes baſſes qui ne ſont que trop ordinaires. Y a-t-il rien de plus commun que de voir des gens ſans piété & ſans capacité s'ingerer dans le ſacré miniſtere pour y trouver leur repos & leur établiſſement? C'eſt le ſeul ſujet qui les fait tondre, qui leur fait fréquenter les Egliſes, qui leur fait celebrer la Meſſe, & qui leur fait chanter des Pſeaumes, dit ſaint Bernard: *Propter hoc tondentur, propter hoc frequentant Eccleſias, Miſſas celebrant, pſalmos decantant.* Combien voit-on de perſonnes qui n'auroient jamais penſé à entrer dans l'Egliſe, ſi l'eſperance d'un benefice ne les y avoit déterminés? C'eſt ſur quoi ceux qui font profeſſion d'inſtruire les Eccleſiaſtiques doivent principalement examiner ceux qui ſe préſentent, s'ils veu-

Serm. 8. in Pſal. Qui habitat.

lent donner à l'Egliſe de bons miniſtres, & leur enſeigner le déſintereſſement & les autres vertus que preſcrit ſaint Paul, qui ſans doute entendoit bien les regles de donner à l'Egliſe de bons Eccleſiaſtiques. *On court indiſcrettement aux Ordres ſacrés*, dit ſaint Bernard, *& les hommes ſe portent ſans reverence & ſans conſideration dans le miniſtere ſpirituel qui eſt venerable aux Anges mêmes ; quoique l'avarice regne dans leur cœur, que l'ambition les commande, que l'orgueil les domine, que l'injuſtice & l'impudicité les tiennent eſclaves:* l'Apôtre veut néanmoins que ceux *qui ſont admis aux fonctions, ſoient ſans reproche;* cela mérite bien une attention particuliere.

Lib. de conſ. ad clerc. cap. 20.

℣. 13. & 14. *Car le bon uſage de leur miniſtere* les fera monter plus haut *& leur donnera une grande confiance, &c.*

Le ſoin qu'on a d'élever aux dignités Eccleſiaſtiques ceux qui en ſont les plus capables & qui rendent le plus de ſervice, contribue beaucoup à maintenir dans l'Egliſe l'ordre & la paix; c'eſt pour cela que le Concile de Trente, après beaucoup d'autres, ordonne de ne point élever les Clercs inferieurs à de plus hauts degrés, s'ils ne s'en ſont rendus dignes par le mérite de leur vie, & par le progrès qu'ils ont fait dans la ſcience & la piété, & de ne donner les benefices qu'à ceux qui en ſeront le plus dignes. Saint Cyprien loue le Pape ſaint Corneille, de ce qu'il n'eſt point monté tout d'un coup à l'Epiſcopat, mais qu'il y eſt parvenu par degrés en conſideration de ſon mérite & des ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe; que d'ailleurs il n'a point demandé l'Epiſcopat, qu'il ne l'a point voulu, mais qu'il a fallu lui faire violence pour l'obliger à l'accepter? *Ipſe vim paſſus eſt ut Epiſcopatum coactus acciperet.*

Seſſ. 23. 11.

L. 4. ep. 2. ad Antonium.

Digitized by Google

speret. Ç'a été toujours le sentiment & la pratique de tous les Saints, de ne recevoir que malgré eux les emplois Ecclesiastiques; mais ils en étoient estimés d'autant plus dignes qu'ils les évitoient avec plus de soin.

Si donc la faveur, la parenté, l'interêt, ou toute autre consideration humaine ont plus de part à l'élevation des Ecclesiastiques que leur mérite ou leur vertu; que les fideles ministres de J. C. qu'on néglige, se consolent si les hommes les oublient, Dieu sera lui-même leur grande récompense, & ont d'autant plus de sujet de se consoler que leur récompense s'accroît à mesure qu'ils auront plus travaillé sans être récompensés ici-bas, & qu'ils se seront tenus dans le lieu le plus bas, qui est aussi le plus sûr.

℣. 15. & 16. *Afin que.... vous sçachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colomne & la base de la vérité, &c.*

Dieu qui est le Pere commun de tous les hommes, les conduit & les gouverne comme ses enfans à qui *il donne la vie, la respiration, & toutes choses.* Act. 17. 25. Mais depuis le commencement du monde il s'est reservé entre tous les hommes une societé de personnes, par qui il a voulu être servi, honoré & adoré. Avant le peché de nos premiers peres, tous les hommes sans distinction ayant été créés pour être éternellement heureux, devoient être membres de cette societé; depuis le peché il n'y a eu avant J. C. que ceux qui faisoient profession de vivre selon les principes de la loi naturelle, & qui esperoient un Redempteur, qui appartissent à cette societé, qui est l'Eglise, laquelle étoit alors

composée de deux sortes de personnes ; sçavoir des Juifs, à qui Dieu avoit donné une loi par le ministere de Moïse ; & des Gentils qui attendoient aussi un Liberateur, & qui vivoient suivant les principes de la loi naturelle.

Depuis J. C. il n'y a plus eu de difference entre ces deux peuples, ils sont réunis en J. C. qui des deux n'en a fait qu'un, dont il est le chef ; & pour être membre de l'Eglise il faut appartenir à ce peuple ; les infideles & les Juifs qui ne sont pas baptisés, ne sont pas membres de l'Eglise ; les heretiques, les schismatiques qui s'en sont séparés, & ceux qu'elle retranche de son corps, ne lui appartiennent point. Ainsi cette societé renferme tous les fideles qui sont réunis par la profession d'une même foi, qui sont incorporés à J. C. par la participation aux mêmes Sacremens, & qui sont un corps sensible de Religion.

Cette societé est appellée *la maison de Dieu ;* car quoique tout le monde lui appartienne, l'Eglise est particulierement appellée sa maison, parce que c'est dans son sein que les enfans de Dieu naissent par le Baptême, croissent & se fortifient par la participation du Corps & du Sang de J. C. C'est-là où se trouve l'unité d'une même foi, d'une même esperance dans tous les fideles, qui n'ont tous qu'un même chef, un même esprit qui anime tout le corps & chaque membre vivant de ce corps ; où se trouve la doctrine de la vérité, ferme, constante & inébranlable, par une assistance infaillible du Saint-Esprit, que J. C. a promise à son Eglise ; c'est pour cela qu'elle est appellée *la colomne & la base de la vérité :* Il ne la faut point chercher ailleurs, dit saint Irenée, c'est d'elle qu'il

Iren. l. 3. c. 4.

faut tirer la résolution de tous les doutes & l'éclaircissement de toutes les difficultés. Quand même, dit-il, les Apôtres ne nous auroient pas laissé les Ecritures, ne faudroit-il pas suivre la chaîne de la tradition qu'ils ont laissée en dépôt entre les mains de ceux qu'ils ont chargés du gouvernement des Eglises ?

CHAPITRE IV.

1. Spiritus autem manifestè dicit, quia in novissimis temporibus discedent quidam à fide, attendentes spiritibus erroris & doctrinis dæmoniorum,

2. in hypocrisi loquentium mendacium, & cauteriatam habentium suam conscientiam,

3. prohibentium nubere, abstinere à cibis, quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, & iis qui cognoverunt veritatem.

4. Quia omnis creatura Dei bona est, & nihil rejiciendum quod

1. OR l'Esprit // dit expressément, que dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur, & des doctrines diaboliques,

2. enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes //;

3. qui interdiront le mariage, & l'usage des viandes, que Dieu a créées pour être reçues avec action de graces par les fideles, & par ceux qui ont reçu la connoissance de la vérité //.

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, & on ne doit rien rejetter de ce qui se man-

2. *Tim.* 3. 1. 2. *Pet.* 3. 3. *Jud.* 18.

ỳ. 1. *expl.* le Saint-Esprit.
ỳ. 2. *lettr.* cautérisés en leur propre conscience.
ỳ. 3 *autr.* cette vérité, que tout ce que Dieu a créé, &c.

ge avec action de graces :

cum gratiarum actione percipitur :

5. parce qu'il eſt ſanctifié par la parole de Dieu, & par la priere.

5. ſanctificatur enim per verbum Dei, & orationem.

6. Enſeignant ceci aux freres, vous ſerez un bon miniſtre de J. C. vous nourriſſant // des vérités de la foi & de la bonne doctrine que vous avez appriſe.

6. Hæc proponens fratribus, bonus eris miniſter Chriſti Jeſu, enutritus verbis fidei, & bonæ doctrinæ, quam aſſecutus es.

Suprà 1. 4. 2. *Timot.* 2. 8. *Tit.* 3. 9. 7. Fuyez les fables impertinentes & pueriles //, & exercez-vous à la piété.

7. Ineptas autem, & aniles fabulas devita : exerce autem teipſum ad pietatem.

8. Car les exercices corporels ſervent à peu de choſe ; mais la piété eſt utile à tout, & c'eſt à elle que les biens de la vie préſente, & ceux de la vie future ont été promis.

8. Nam corporalis exercitatio, ad modicum utilis eſt : pietas autem ad omnia utilis eſt, promiſſionem habens vitæ, quæ nunc eſt, & futuræ.

9. Ce que je vous dis eſt une vérité certaine, & digne d'être reçue avec une entiere ſoumiſſion.

9. Fidelis ſermo, & omni acceptione dignus.

10. Car ce qui nous porte à ſouffrir tous les maux & toutes les malédictions dont on nous charge, c'eſt que nous eſperons au Dieu vivant // qui eſt le Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles.

10. In hoc enim laboramus, & maledicimur, quia ſperamus in Deum vivum, qui eſt Salvator omnium hominum, maximè fidelium.

℣. 6. *expl.* vous témoignerez que vous avez été nourri de la vraie foi.

℣. 7. *lettr.* ſemblables aux contes que les vieilles femmes font aux petits enfans.

℣. 10. *expl.* qui récompenſe ceux qui le ſervent.

Digitized by Google

11. Præcipe hæc, & docc.

11. Annoncez ces choſes, & enſeignez-les.

12. Nemo adoleſcentiam tuam contemnat: ſed exemplum eſto fidelium, in verbo, in converſatione, in caritate, in fide, in caſtitate.

12. Que perſonne ne vous mépriſe à cauſe de votre jeuneſſe; mais rendez-vous l'exemple & le modelle des fideles dans les entretiens, dans la maniere d'agir avec le prochain, dans la charité //, dans la foi, dans la chaſteté.

13. Dum venio, attende lectioni, exhortationi, & doctrinæ.

13. En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation, & à l'inſtruction.

14. Noli negligere gratiam, quæ in te eſt, quæ data eſt tibi per prophetiam, cum impoſitione manuum preſbyterii.

14. Ne négligez pas la grace qui eſt en vous, qui vous a été donnée, ſuivant une revelation prophetique //, par l'impoſition des mains des Prêtres.

15. Hæc meditare, in his eſto; ut profectus tuus manifeſtus ſit omnibus.

15. Méditez ces choſes, ſoyez-en toujours occupé, afin que votre avancement ſoit connu de tous.

16. Attende tibi, & doctrinæ: inſta in illis. Hoc enim faciens, & teipſum ſalvum facies, & eos qui te audiunt.

16. Veillez ſur vous-même & ſur l'inſtruction *des autres* : demeurez fermes dans ces exercices : car agiſſant de la ſorte vous vous ſauverez vous-même, & ceux qui vous écoutent.

℣. 12. *Le Grec aj.* dans l'eſprit.
℣. 14. *leſtr.* par prophetie. *Voyez* 1. 18.

Digitized by Google

SENS LITTERAL.

v. *Or l'esprit dit expressément, que dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur, & des doctrines diaboliques.*

Or. L'Apôtre ayant fait voir à Timothée la nécessité qu'il a de s'instruire, pour se rendre un fidele Ministre de la vérité de l'Evangile, outre les instructions qu'il lui a données dans les trois premiers Chapitres de cette Epître, continue de l'instruire encore plus pleinement, pour le munir contre les fausses subtilités des heretiques.

L'Esprit, c'est-à-dire, le Saint-Esprit, ou l'Esprit de Dieu, *dit*, assure par ceux qui ont le don de prophetie, *expressément*, sans aucune ambiguité, & sans obscurité. Il dit, ceci, parce qu'il arrive assez souvent que les revelations des Prophetes sont obscures, & qu'ainsi elles ne peuvent pas servir de regle certaine & indubitable pour la conduite de l'Eglise, comme celle-ci.

Que dans les temps à venir, ce qui comprend indifferemment tous les temps jusqu'à la fin des siecles.

Quelques-uns. L'Apôtre parle principalement des auteurs des heresies, dont le nombre est toujours moindre que celui des heretiques; *abandonneront la foi* chrétienne, *en suivant des esprits d'erreur*, c'est-à-dire, de prétendues revelations, qui seront plutôt des illusions du démon, que des revelations de l'Esprit de Dieu. *Probate spiritus si ex Deo sint*, & alibi. *Spiritus Prophetarum subjecti sunt Prophetis;*

1. Joan. 4. 1. 1. Cor. 14. 32.

ou, le mot d'esprit se prend par metonymie pour la revélation de l'esprit, soit bon, soit mauvais.

Et des doctrines diaboliques, qu'ils ont appriſes des démons par le moyen des Magiciens. Il marque particulierement les Pythagoriciens, dont les principaux avoient commerce avec les diables; c'eſt pourquoi il ajoûte:

℣. 2. *Enſeignées par des impoſteurs pleins d'hypocriſie, dont la conſcience eſt noircie de crimes.*

Enſeignées par des impoſteurs pleins d'hypocriſie, tel qu'étoit Apollonius, qui contrefaiſoit l'homme de bien, & que quelques-uns de ſes diſciples vouloient faire paſſer pour un homme divin, quoiqu'il fût très-corrompu; il vint à Epheſe du vivant même de Timothée, pour y ſemer ſa doctrine.

Dont la conſcience eſt noircie de crimes, quoique leur exterieur paroiſſe plein de ſageſſe & de pieté. Lettr. *Cauteriſés en leur propre conſcience.* Cette métaphore eſt fondée ſur ce que les cauteres flétriſſent & noirciſſent les endroits du corps où on les applique, & ſuppoſent ordinairement quelque pourriture au lieu où ils ſont appliqués.

℣. 3. *Qui interdiront le mariage, & l'uſage des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec action de graces par les fideles, & par ceux qui ont reçu la connoiſſance de la vérité.*

Qui interdiront le mariage, comme une choſe mauvaiſe & défendue, quoique Dieu en ſoit l'auteur, qu'il l'ait ordonné dès le commencement du monde, qu'il y ait donné ſa benediction; que J. C. l'ait approuvé par ſa préſence; & qu'il l'ait mis au nombre des Sacremens; non par l'amour du celibat, comme étant plus parfait que le mariage, mais par eſprit de libertinage, & pour avoir plus

de liberté de s'abandonner secrettement à tous les vices infâmes ; non à certaine sorte de personnes, comme fait l'Eglise à ceux qui ont voué la chasteté, comme une chose plus parfaite, & à d'autres personnes qui en sont incapables, mais generalement à toute sorte de personnes.

L'Apôtre marque ici & dans la suite les heretiques Encratiques, qui pour cette raison ne recevoient pas ses Epîtres.

Et l'usage des viandes, non seulement de la chair, mais même du poisson, & generalement toute sorte de viandes d'animaux, quels qu'ils soient ; ce que les Pythagoriciens observoient exactement, non par principe de pieté, de pénitence, & de mortification, comme fait l'Eglise, ou par principe de santé, comme font les Medecins ; mais pour toujours, & comme mauvaises d'elles-mêmes, & capables de souiller la conscience par l'usage qu'on en fait.

Que Dieu a créées, & qui par consequent n'ont rien de mauvais en elles-mêmes qui puisse souiller la conscience.

Pour être reçûes, c'est-à-dire, mangées *avec actions de graces*, n'étant pas juste de subsstenter notre corps des biens que nous recevons de la pure liberalité de Dieu, sans lui en temoigner notre reconnoissance.

Par les fideles, qui sont les seuls qui ayent le droit d'user des biens de Dieu, parce que ce sont les seuls qui en font un bon usage & qui les rapportent à sa gloire.

Et par ceux. L'Apôtre parle des fideles mêmes, *qui connoissent la vérité*, n'étant pas engagés dans l'erreur de ces heretiques, mais qui sçavent par les

principes de la foi, auſſi-bien que de la nature, ce qui s'enſuit.

℣. 4. *Car tout ce que Dieu a créé eſt bon, & on ne doit rien rejetter de ce qui ſe mange avec action de graces.*

Car tout ce que Dieu, qui eſt la bonté par eſſence, *a créé eſt bon*, en ſoi-même, & par conſequent dans ſon uſage, lorſqu'il eſt accompagné de toutes les conditions requiſes pour en bien uſer comme de la modération; & qu'on n'eſt pas d'ailleurs obligé pour des raiſons particulieres, ou de ſanté, ou de pénitence & de mortification, de s'en abſtenir.

Et on ne doit rien rejetter, comme mauvais, *de ce qui ſe mange avec action de graces.* L'Apôtre repete ce qu'il vient de dire, comme une choſe très-importante.

℣. 5. *Parce qu'il eſt ſanctifié par la parole de Dieu, & par la priere.*

Parce qu'il eſt ſanctifié, c'eſt-à-dire, l'uſage en devient non ſeulement permis, mais même ſaint, & méritoire, *par la parole de Dieu*, qui déclare dans le nouveau Teſtament, qu'il n'y a plus rien de commun ni de profane dans la loi de grace, & qu'on peut uſer ſaintement de toutes choſes; *Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.* Ou par les prieres compoſées des paroles de Dieu même, qui ont la force d'attirer ſa benediction ſur ce que nous mangeons.

Et par la priere, qui ſert à le rapporter à Dieu, & à lui demander qu'il ſanctifie cette action par le rapport que nous en faiſons; & qu'il purifie la viande de toutes les qualités dont le démon pourroit l'avoir infectée pour nous porter au peché.

℣. 6. *Enſeignant ceci aux freres, vous ſerez un bon*

Digitized by Google

ministre de J. C. vous nourrissant des vérités de la foi, & de la bonne doctrine que vous avez apprise.

Enseignant ceci aux freres, pour les préserver des erreurs de ces imposteurs, qui doivent un jour paroître dans cette ville, comme fit depuis Apollonius & ses compagnons.

Vous serez un bon ministre de J. C. &c. c'est-à-dire : Vous ferez voir que vous êtes un bon ministre de l'Evangile, & vous ferez ce qu'il faut faire pour vous bien conduire dans l'Eglise, qui est la maison du Seigneur.

℣. 7. *Fuyez les fables impertinentes & pueriles, & exercez-vous à la piété.*

Fuyez, c'est-à-dire, rejettez *les fables impertinentes.* Voyez Tit. 3. 10. L'Apôtre parle particulierement ici de la doctrine qu'il vient de condamner touchant l'abstinence des viandes & du mariage, qui n'étoit fondée sur aucun ferme fondement, mais sur des revelations fabuleuses, *& pueriles*, ou absurdes, tels que sont les contes de vieilles. Ceci peut encore s'étendre aux fables Judaïques, qui vont au dernier degré de l'impertinence.

Et exercez-vous, par de fréquentes actions, *à la piété*, envers Dieu, & envers le prochain pour l'amour de Dieu, qui est opposé aux pratiques fausses & fabuleuses qu'il vient de condamner, par lesquelles Dieu est deshonoré, & le prochain précipité dans l'erreur.

℣. 8. *Car les exercices corporels servent à peu de choses ; mais la piété est utile à tout, & c'est à elle que les biens de la vie présente & ceux de la future ont été promis.*

Car les exercices corporels, qui ne sont pas ani-

Digitized by Google

més de la charité, *servent à peu de chose*, c'est-à-dire, ne sont point capables de rendre l'homme saint & agréable à Dieu.

Mais la piété est utile à tout, c'est-à-dire : fait obtenir tout ce qui peut rendre l'homme heureux en ce monde & en l'autre, rendant toutes ses actions utiles & meritoires devant Dieu.

Et c'est à elle que les biens de la vie présente, de la grace & de la paix de l'ame, qui accompagne toujours les exercices de piété dans cette vie ; *& ceux de la vie future*, qui est la vie éternelle, *ont été promis* ; c'est-à-dire, que ces choses ne sont promises à l'abstinence de la viande & du mariage, que par rapport à la piété interieure, par laquelle on entre dans ces pratiques.

℣. 9. *Ce que je vous dis est une vérité certaine, & digne d'être reçue avec une entiere soumission.*

Ce que je vous dis, touchant les promesses attachées à la pratique de la véritable piété, *est une vérité certaine*, *&c.* Comme ci-dessus.

℣. 10. *Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux & toutes les maledictions dont on nous charge, c'est que nous esperons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles.*

Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux, *&c.* c'est que nous sommes persuadés de la certitude des promesses de Dieu, & que tout ce que nous souffrons de peines & de maledictions n'est que dans la vue & dans l'esperance de leur accomplissement. Or ce seroit une folie extrême de souffrir tant de maux, si nous n'étions très-certains de récompense qui les doit suivre.

C'est que nous esperons au Dieu vivant, qui est la

vie par essence, duquel nous attendons la vie de la grace en ce monde, & en l'autre celle de la gloire.

„ *Qui est le Sauveur de tous les hommes, &c.* Le sens „ naturel de ces paroles, dit Estius, est celui que „ saint Chrysostome, Oecumenius, le Commentaire „ attribué à saint Ambroise, saint Anselme, & plu- „ sieurs autres leur donnent, c'est à sçavoir que Dieu „ est le Sauveur de tous les hommes, parce qu'il leur „ donne à tous quelque salut; car la vie temporelle „ & les biens qui la regardent sont communs à tous, „ & ils ne peuvent venir d'autre part que de la libe- „ ralité de Dieu. L'Apôtre ajoûte, & principalement „ des fideles, c'est-à-dire selon le même Estius, que „ Dieu est plus proprement le Sauveur des fideles, „ c'est-à-dire, de ceux qui perseverent dans la foi „ qui agit par l'amour, parce que Dieu leur donne „ à tous la vie éternelle, à qui appartient propre- „ ment le nom de salut. La suite & la liaison du dis- „ cours de l'Apôtre montre assez la verité de cette „ explication, dit le même Estius.

℣. 11. *Annoncez ces choses, & enseignez-les.*

Annoncez ces choses dans les entretiens particuliers.

Et enseignez-les dans les discours que vous faites en public afin que les fideles ne s'attachent qu'à la piété solide, & ne se laissent point séduire par ceux qui les porteront à des pratiques inutiles & purement exterieures.

℣. 12. *Que personne ne vous mépriſe à cauſe de votre jeuneſſe; mais rendez-vous l'exemple & le modele des fideles dans les entretiens, dans la maniere d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chaſteté.*

Que personne ne vous mépriſe, c'est-à-dire: Ne donnez à personne sujet de vous mépriser, *à cauſe de*

votre jeuneſſe, vous comportant avec legereté, comme font d'ordinaire les jeunes gens, mais que la gravité de votre conduite ſupplée à l'âge qui peut vous manquer. Ce n'eſt pas qu'au temps que l'Apôtre écrivit cette lettre, Timothée fût encore un jeune homme, puiſqu'il y avoit déja bien des années qu'il avoit été admis au miniſtere, à cauſe de ſes rares qualités; mais il étoit encore jeune par comparaiſon aux autres Prêtres, qui n'étoient ordinairement élevés à ce degré que dans la vieilleſſe, comme le nom de Prêtre le marque aſſez.

Mais rendez-vous l'exemple & *le modele des fideles dans les entretiens* de piété que vous leur faites.

Dans la maniere d'agir avec le prochain, c'eſt-à-dire, dans la converſation particuliere, & dans toutes les occaſions où vous avez quelque affaire avec le prochain.

Dans la charité, c'eſt à-dire, dans les œuvres de charité. Le Grec ajoûte: *Dans l'eſprit*; ce qui ne ſe trouve ni dans les verſions Syriaques & Arabes, ni dans tous les Peres Grecs.

Dans la foi, c'eſt-à-dire, dans la ferme profeſſion de la foi.

Dans la chaſteté, qui eſt ſur-tout requiſe dans les miniſtres de l'Egliſe.

℣. 13. *En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation, & à l'inſtruction.*

En attendant que je vienne à Epheſe, & que je puiſſe vous inſtruire plus pleinement que je ne fais par cette Lettre; ce que ſaint Paul ne put accomplir, comme on l'a remarqué.

Appliquez-vous ſoigneuſement *à la lecture* des Ecritures ſaintes de l'ancien Teſtament, quoique vous les ayez appriſes dès votre jeuneſſe, puiſqu'il

y a toujours à profiter dans cette lecture, & qu'on y découvre tous les jours de nouvelles vérités.

A l'exhortation, familiere & particuliere, *& à l'inſtruction* publique des fideles.

℣. 14. *Ne négligez pas la grace qui eſt en vous, qui vous a été donnée ſuivant une revelation prophetique par l'impoſition des mains des Prêtres.*

Ne négligez pas la grace de l'Epiſcopat; *qui eſt en vous*, en un degré extraordinaire. Voyez l'expoſition, 2. Tim. 1. 6. mais conſervez-la par le bon uſage que vous en ferez, par la priere, & par des humbles actions de graces à Dieu.

Qui vous a été donnée ſuivant une revelation prophetique. Lettr. *par prophetie.* Les Propheres ayant prédit que Dieu vous combleroit un jour de graces extraordinaires. Voyez chap. 1. 18.

Par l'impoſition des mains des Prêtres, qui, ſelon la coutume de l'Egliſe, vous ont impoſé les mains avec moi, lorſque je vous ai ordonné. Voyez 2. Tim. 1. 6. à moins qu'on n'entende les Evêques par le mot de *Prêtres.*

℣. 15. *Méditez ces choſes, ſoyez-en toujours occupé, afin que votre avancement ſoit connu de tous.*

Méditez ces choſes, c'eſt-à-dire, faites-y une ſerieuſe reflexion, comme étant de la derniere conſequence, pour vous bien acquitter de votre miniſtere.

Soyez-en toujours occupé, puiſque c'eſt votre unique devoir, & l'unique choſe dont dépend votre ſalut.

Afin que votre avancement dans la piété & dans votre devoir, *ſoit connu de tous*, c'eſt-à-dire, de tout le peuple qui vous eſt commis, & que votre exemple, qui eſt bien plus efficace que les paroles, le porte à vous croire & à vous imiter.

Digitized by Google

℣. 16. *Veillez ſur vous-même & ſur l'inſtruction* des autres : *demeurez ferme dans ces exercices ; car agiſſant de la ſorte vous vous ſauverez vous-même, & ceux qui vous écoutent.*

Veillez premierement *ſur vous-même*, c'eſt-à-dire, ſur toutes vos actions, ſelon l'ordre de la charité, qui veut que nous commencions par le ſoin de notre propre ſalut.

Et ſur l'inſtruction des autres, pour ſatisfaire au devoir de votre miniſtere, ſans quoi vous ne pouvez être ſauvé.

Demeurez ferme juſqu'à la mort, *dans ces exercices*, tant à l'égard de vous-même, qu'à l'égard du prochain, & du peuple qui vous eſt commis.

Car agiſſant de la ſorte : c'eſt-à-dire, obſervant cet ordre de charité & de juſtice, *vous vous ſauverez vous-même*, c'eſt-à-dire, vous mériterez pour vous-même le ſalut éternel.

Et ceux qui vous écoutent, & vous contribuerez de votre part au ſalut de ceux qui vous écoutent par le moyen de vos inſtructions, dont la pratique leur méritera le ſalut, comme à vous, par la grace de J. C. qui eſt la cauſe premiere & efficace du ſalut de tous les hommes.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. 2. 3. *OR l'Eſprit dit expreſſément que dans les temps à venir quelques-uns abandonneront la foi, en ſuivant des eſprits d'erreur & des doctrines diaboliques, &c.*

La plupart des Interpretes diſent après ſaint Jean Chryſoſtome, que cette prédiction du ſaint Apô-

Digitized by Google

tre regarde les heretiques des premiers temps de l'Eglise ; sçavoir, les Encratites, les Marcionites, les Manichéens & les autres heretiques qui devoient enseigner que l'usage du mariage & des viandes étoit illicite, comme étant des choses impures, qui étoient l'ouvrage du démon. Ainsi il semble que ces avis que S. Paul donne à Timothée, ne soient plus maintenant d'usage, comme néanmoins il se trouve présentement des Novateurs qui reprochent à l'Eglise Catholique d'interdire l'usage du mariage & des viandes, il est bon de faire voir que l'abstinence des Catholiques n'a point de rapport avec celle de ces anciens heretiques : Car, comme dit saint Augustin, si quelques-uns s'abstiennent non seulement de l'usage de la viande, mais encore de certain fruit pendant toute leur vie, ou pendant certains jours & certains temps de l'année, comme la plupart le pratiquent pendant le Carême, *sicut per quadragesimam ferè omnes :* ce n'est pas qu'on y condamne ces choses comme impures, mais c'est qu'on est persuadé que cette abstinence est utile pour dompter la chair, & pour disposer l'ame à s'humilier davantage dans la priere : *Catholici edomandi corporis causâ propter animum in orationibus amplius humiliandum à carnibus abstinent.*

Lib. 30. c. 4. Faust.

Que si les Clercs, dont le Celibat est aussi ancien que l'Eglise, & plusieurs autres personnes ne se marient point, ce n'est pas non plus qu'ils condamnent le mariage ; mais c'est qu'ils lui préferent l'état de la continence, comme un plus grand bien, qui les exempte de plusieurs soins qui ôtent le repos, & rendent plus distrait. Ce n'est pas qu'on ne puisse se sanctifier dans le mariage, dans lequel Dieu donne une grace particuliere pour le servir, &

y faire son salut, si on le reçoit avec les dispositions nécessaires. A Dieu ne plaise qu'on regarde le mariage comme un état gênant, de même que certains libertins qui ne veulent pas se renfermer dans les bornes d'une juste alliance, pour avoir plus de liberté de satisfaire leurs déreglemens, au-lieu que c'est un excellent moyen de remedier à l'incontinence.

Pour ce qui regarde les Ecclesiastiques qui sont obligés de garder la continence, s'il s'en trouvoit qui fussent assez malheureux pour ne pas mener une vie aussi pure & aussi chaste que le demande la sainteté de leur état; on peut leur dire avec saint Bernard, qu'il leur eût été bien plus avantageux de rester dans le siecle avec le commun des Chrétiens, & d'y avoir cherché dans le mariage un remede à leur incontinence, que de se voir élevés dans l'état de la Clericature, y vivre mal, y brûler des flammes de l'impureté, & mourir dans l'impénitence. *Bern. de conv. ad Clericos.*

Oui sans doute, dit ce saint Docteur, il y en a plusieurs dans le Clergé, qui n'ayant pas voulu se servir du remede du mariage, lorsqu'il leur a été libre de le faire, s'abandonnent dans la suite aux impuretés les plus horribles, *in omne deinceps flagitium effluentes.* Il seroit donc bien à souhaiter pour l'honneur de l'Eglise, & pour le salut de plusieurs, que tous ceux qui s'engagent dans les Ordres sacrés, fissent de serieuses reflexions sur l'avis que l'Evêque leur donne avant que de les ordonner pour le Soudiaconat, qu'il ne leur sera plus permis, après l'avoir reçu, de retourner dans le siecle, mais qu'il leur faudra garder la chasteté tout le reste de leur vie. Quant à ceux qui y sont engagés, qu'ils se souviennent de ce que leur dit l'Ecriture, que la

continence eſt un don de Dieu, qu'ils doivent par conſequent la lui demander chaque jour avec ſaint Auguſtin : *Continentiam jubes, da quod jubes, & jube quod vis.*

Auguſt. Conſeſſ. liv. 10. c. 29.

V. 4. 5. 6. Car tout ce que Dieu a créé eſt bon, & on ne doit rien rejetter de tout ce qui ſe mange avec actions de graces ; parce qu'il eſt ſanctifié par la parole de Dieu, & par la priere, &c.

Il eſt indubitable qu'il n'y a rien d'impur ou de mauvais de ſa nature, puiſque Dieu même a trouvé bonnes toutes les choſes qu'il a créées ; *Dieu vit toutes les choſes qu'il avoit faites, & elles étoient très-bonnes*, dit Moïſe : mais parce que depuis le peché le démon a beaucoup de pouvoir ſur les créatures, il n'en faut uſer qu'avec grande retenue, & en rendant graces à Dieu de nous les avoir données pour notre uſage ; c'eſt ainſi que l'on peut corriger les mauvaiſes impreſſions que le démon pourroit avoir fait ſur ce qui ſert à la nourriture des hommes.

Geneſ. 1. 31.

L'Apôtre établit donc ici deux maximes, dit ſaint Chryſoſtome ; *l'une, qu'il n'y a aucune creature qui ſoit impure, l'autre, qu'encore qu'il y en eût quelqu'une qui le fût, on auroit pour cela un remede bien facile ; qui ſeroit d'imprimer ſur ces viandes le ſacré ſigne de la croix, & de rendre graces à Dieu, auſſi-tôt toute l'impureté en ſeroit bannie. La chair de pourceau*, continue ce ſaint Docteur, *n'eſt point impure, ſi on la prend avec action de graces, & en y faiſant le ſacré ſigne de la croix. En general, il n'y a point de viande qui ſoit impure, il n'y a que l'ame qui ne rend pas graces à Dieu de la nourriture qu'elle prend, qui ſoit impure.*

Ainſi, c'eſt une pratique fort louable, qui a toujours été en uſage parmi les Chrétiens, de benir les viandes avant le repas par quelque priere, &

Digitized by Google

d'en rendre graces à Dieu après le repas. Saint Basile & saint Chrysostome disent qu'il faut imiter en cela le Fils de Dieu, quand il multiplia les pains: saint Hilaire dit aussi que les Apôtres en ont usé de même, pour nous apprendre à rendre graces à Dieu avant & après le repas: *Ut scilicet addiscas & ante cibum & post cibum gratiarum actiones reddere Deo.*

Basil. Regul. fus. c. 2. Chrysost. hom. 50. in Matth. Hilarius in Marc. 14. 23.

Or cette priere se fait premierement pour attirer la benediction de Dieu sur cette action animale, & lui demander la grace d'user des viandes avec temperance & avec moderation, & de ne pas suivre les attraits de la sensualité dans une action que l'Apôtre saint Paul nous recommande de rapporter à la gloire de Dieu comme toutes les autres; car il faut prendre les alimens, non pour satisfaire sa convoitise, mais comme des médicamens pour arrêter les effets d'une maladie mortelle, qui est la faim: *Alimenta sicut medicamenta. Qui est-ce, Seigneur, qui ne se laisse pas emporter un peu au-delà des bornes de la nécessité? S'il s'en trouve quelqu'un, c'est un grand homme, qu'il glorifie votre nom, pour moi je ne suis pas tel, parce je suis un homme pecheur.* C'est ce que dit lui-même le grand saint Augustin.

Augustin. Confess. lib. 10. cap. 31.

Le second motif pour lequel on sanctifie par la priere ce qui se mange, c'est pour empêcher les mauvais effets des impressions que le démon y auroit pu faire. Voyez sur ce sujet Rom. 8. 20.

℣. 7. jusqu'au 12. *Fuyez .... & exercez-vous à la pieté? car les exercices corporels servent à peu de chose, &c.*

Le mot Grec qui répond à *exercitatio*, signifie principalement les exercices des jeux publics, comme la course, la lutte, & les autres semblables, qui ont été en usage chez les Grecs: on peut en-

tendre ces exercices corporels opposés à la pieté, du travail des mains & d'autres exercices qui tendent seulement à fortifier le corps, & à conserver la santé; mais plusieurs entendent aussi par les exercices corporels toutes les actions exterieures qui se font par le corps, comme de jeûner, prier, donner l'aumône, & d'autres semblables, qui peuvent être faites sans avoir l'esprit de pieté, & ne sont pas même necessaires en tout temps; mais pour la pieté, il n'y a point de temps qu'on ne la doive pratiquer : elle consiste à rendre à Dieu & au prochain tout ce qu'on lui doit par le motif d'un amour sincere.

Ce n'est pas que le jeûne, la mortification, & les autres exercices de penitence, ne soient d'une grande utilité, quand ils se font par un principe de pieté, & qu'ils ont un rapport immediat au salut, sans quoi ce ne peut être qu'illusion ou hypocrisie; cette pieté consiste principalement dans l'amour de Dieu, & dans la reconnoissance des graces qu'on a reçues de lui : *Pietas cultus Dei est,* *Ep. 1. 19.* *nec colitur nisi amando*, dit saint Augustin; & ailleurs : *Pietas sive cultus Dei in hoc maximè consistit, ut anima ei non sit ingrata :* ceux donc qui ne sont point dans cette heureuse disposition à l'égard de Dieu, peuvent-ils esperer d'avoir part à ces biens; qui sont *promis à la pieté dans cette vie & dans l'autre?* Ceux qui n'ont point rendu à Dieu le culte qui lui étoit dû, ceux qui ne l'ont point aimé, peuvent-ils esperer que Dieu les récompense?

Mais sur-tout cette pieté est nécessaire aux Pasteurs pour les soutenir dans leurs travaux, & pour retenir les peuples dans leur devoir par la vûe du bon exemple & d'une conduite toute spirituelle :

Digitized by Google

mais ce qui eſt très-conſiderable, c'eſt que ſans cette pieté, quelque érudition, quelque éloquence, & même quelque application qu'ils aient à remplir tous leurs devoirs, tout cela ne ſervira qu'à augmenter leur condamnation & à les rendre plus coupables.

℣. 12. *Que perſonne ne vous mépriſe à cauſe de votre jeuneſſe, mais rendez-vous l'exemple & le modelle des fideles, &c.*

On a toujours eu grand ſoin dans l'Egliſe, que les Evêques ne fuſſent choiſis pour cette éminente dignité, qu'à l'âge preſcrit par les Canons. Saint Bernard écrivant à Henri Archevêque de Sens, fait voir combien il eſt honteux que de jeunes Ecoliers paſſent de la pouſſiere des claſſes dans les places les plus éminentes de l'Egliſe, & que de deſſous la ferule ils ſoient élevés ſur la tête des Prêtres, plus aiſes d'avoir ſecoué le joug d'un Précepteur, que d'être devenus les Maîtres de l'Egliſe: *Letiores quòd virgas evaſerint, quàm quòd meruerint principari.* Ep. 42. Ce ſaint Docteur parle contre les diſpenſes qui ſe donnoient quelquefois à de jeunes gens de la premiere qualité: *Adoleſcentuli ob ſanguinis dignitatem promoventur.* En effet, il faut dans les premieres « dignités Eccléſiaſtiques (dit un ſaint Evêque) un « *Hild. Epiſc. Can.* âge mûr, qui attire le reſpect, & qui ne donne « point ſujet de craindre pour la Religion: *In ſummis* « *Sacerdotibus ætas integra poſtulatur, unde nec periculum religio metuat, nec reverentiam dignitas amittat.* « Le Fils de Dieu aima plus ſaint Jean que ſaint « Pierre; ce fut néanmoins à ſaint Pierre qu'il donna « la Principauté du Sacerdoce, c'eſt-à-dire, à l'âge « de Pierre, laiſſant cet exemple memorable à ſon « Egliſe, de ne point préferer les jeunes gens aux an- «

» ciens. Enfin le Fils de Dieu même écouta les Do-
» cteurs à l'âge de douze ans; & ce ne fut qu'à l'âge
» de trente ans qu'il fit lui-même la fonction de Do-
» cteur & de maître.

Il y a deux causes qui ont pu donner occasion de choisir de jeunes gens, c'est le mérite extraordinaire, & le besoin pressant de l'Eglise; mais quoique dans les premiers temps, on fît principalement attention à ces deux choses; l'Eglise dans ses Conciles a été au-devant des abus qu'on en pouvoit faire. Enfin l'ordonnance des Etats d'Orleans regle l'âge des Evêques à trente ans; celle de Blois le réduisit à vingt-sept, suivant le Concordat.

Notre saint Apôtre nous donne la raison, pour laquelle il faut dans un Evêque une maturité d'âge & de conduite, c'est qu'un Evêque doit être un modelle de vie, & une regle de mœurs; comme un tableau animé que tout le monde considere, dit saint Chrysostome, comme une loi vivante que tout le monde consulte. C'est ce que saint Pierre recommande aux Pasteurs, de se rendre eux-mêmes *les modelles du troupeau* comme J. C. se proposoit lui-même à imiter, ses disciples, & saint Paul après lui : *Imitatores mei estote sicut & ego Christi.* Il n'y a point de moyen plus efficace, pour réussir dans l'exercice de leur ministere, pour procurer le salut des autres & le leur propre.

1. Pet. 5. 3. Joan. 13. 15. 1. Cor. 11. 1. Philip. 3. 17.

℣. 13. & 14. *En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation & à l'instruction.*

Les Prêtres qui sont honorés du Sacerdoce de J. C. sont représentés comme *la lumiere du monde & le sel de la terre.* Or comment pourront-ils s'acquitter de ces fonctions excellentes, s'ils ne sont éclairés eux-mêmes pour conduire les autres; &

Digitized by Google

s'ils n'ont acquis par leur application à la lecture la sageſſe néceſſaire, pour affermir les ames par de bonnes inſtructions, & les préſerver de la corruption ? Ils ſont établis comme les dépoſitaires & les diſpenſateurs des verités de Dieu, & ſont ſes ambaſſadeurs pour déclarer aux peuples les ordonnances qu'il a preſcrites dans ſes Ecritures : *Si vous voyez qu'il y ait quelque choſe de difficile à réſoudre, vous viendrez conſulter les Prêtres.* *Deut. 17. 8.*

Demandez aux Prêtres l'interpretation de la loi, *Interroga Sacerdotes legem.* *Agg. 2. 12.*

Les levres du Prêtre, dit un autre Prophete, *gardent le ſilence, & c'eſt de ſa bouche qu'il faut s'inſtruire de la loi.* Cette obligation d'étudier les Ecritures, & de s'en inſtruire, eſt inſeparable du Sacerdoce ; c'eſt ce qui étoit marqué par ces belles paroles : *Doctrina & Veritas*, qui étoient écrites ſi magnifiquement ſur la poitrine du Grand Prêtre, pour faire voir au peuple que c'étoit dans le cœur du Grand-Prêtre que réſidoit la doctrine de la vérité ; & que c'étoit-là qu'ils devoient puiſer toutes les lumieres & les inſtructions dont ils avoient beſoin pour l'éclairciſſement de leurs doutes. C'eſt la penſée de ſaint Jerôme ; *In rationali Doctrina & Veritas ponitur, ut diſcamus Sacerdotem doctum eſſe debere, & præconem dominicæ veritatis.* *Malach. 2. 7.*

Les qualités éminentes que l'Ecriture & les Peres donnent aux miniſtres de J. C. les avertiſſent du beſoin qu'ils ont de ſe remplir eux-mêmes, pour répandre de leur abondance ſur les peuples qu'ils ſont obligés d'inſtruire. Ils ſont appellés les conducteurs des peuples, les médecins des ames, les juges des conſciences, les ſentinelles de la maiſon de Dieu, les herauts & les ambaſſadeurs de la

Majesté divine, & d'autres titres excellens, qui demandent une science & une sagesse extraordinaire. Aussi le sacré Concile de Trente a expressément ordonné, que qui ce soit ne fût admis au Sacerdoce qui ne fût capable d'instruire & d'enseigner. *Sess. 23. 14.*

Qui peut donc douter qu'on ne doive s'appliquer à la lecture, & à s'instruire toujours de plus en plus pour être capable de servir les peuples; & que c'est être indigne du Sacerdoce que de négliger ce devoir. C'est ce que Dieu déclare par son Prophete, qu'il ne souffrira point que ceux qui auront mépriſé la science exercent en aucune façon les fonctions du Sacerdoce: *Quia tu repulisti scientiam, ego repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi.* *Osée 4. 6.*

Il est inutile de prouver une verité si indubitable par d'autres endroits de l'Ecriture, par les Peres & les Conciles; mais il faut prendre garde qu'en s'appliquant à l'étude, on ne s'y abandonne de telle sorte qu'on oublie son ministere. C'est pour cela que l'Apôtre ne se contente pas de dire à son disciple, qu'il s'applique à l'étude; mais il ajoute, qu'il doit aussi s'appliquer à l'exhortation & à l'instruction. Une nourrice est très-coupable de se charger d'un enfant si elle n'a pas dans ses mammelles de quoi l'alaiter; mais elle l'est encore plus, si ayant du lait elle le laisse mourir manque de lui en donner. Cette obligation d'instruire est si indispensable, que le Concile de Trente a voulu que les Evêques contraignissent même par censures Ecclesiastiques ceux qui sont chargés de cet emploi, de s'en acquitter fidellement.

℣. 15. *Meditez ces choses, soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.*

Digitized by Google

Saint Paul veut que son cher disciple ne laisse point échaper les bons avis qu'il lui donne, mais qu'il en soit tout occupé pour les mettre en pratique. C'est en effet le meilleur moyen d'avancer & d'arriver à la perfection autant qu'on y peut parvenir en cette vie, que de veiller continuellement sur soi-même, pour ne laisser passer aucune occasion d'éviter le mal, & de pratiquer la vertu. L'Apôtre nous donne un bel exemple des efforts qu'il faisoit, pour avancer toujours de plus en plus, en *courant incessamment vers le bout de la carriere, pour remporter le prix de la felicité du ciel.* C'est proprement en quoi consiste la vie du Chrétien, que *d'oublier ce qui est derriere soi, pour s'avancer vers ce qui est devant soi;* car celui qui ne veut pas s'appliquer à avancer, il veut reculer. Vous voulez demeurer tel que vous êtes, dit saint Bernard, ni pire ni meilleur; vous voulez donc ce qui ne se peut: *Hoc ergo vis quod esse non potest;* rien au monde ne demeure dans le même état. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il est écrit en particulier de l'homme, qu'il s'enfuit comme l'ombre, & qu'il ne demeure jamais dans le même état: *Fugit velut umbra, & nunquam in eodem statu permanet.* D'où nous devons conclure, continue le même Saint, que ne point avancer dans la voie de la perfection, c'est véritablement reculer. Voyez ce qu'on a écrit sur l'Epître aux Philippiens, c. 3. v. 12. 13.

Philip. 3. 11 13.

« *Epist.* 254.

« *Job.* 14.

℣. 16. Veillez sur vous-mêmes, & sur l'instruction des autres, *demeurez ferme dans ces exercices, &c.*

Saint Paul recommande trois choses aux Ministres de l'Eglise. La premiere, de veiller sur eux-mêmes: *Attende tibi.* La seconde, d'avoir soin de l'instruction des autres: *Et doctrinæ.* La troisiéme,

Digitized by Google

de s'appliquer à s'acquitter de ces deux devoirs de tout son pouvoir, & y perséverer : *Insta in illis.* L'Apôtre veut donc qu'on commence à veiller sur soi-même, avant que de se charger du soin de son prochain. A qui sera bon celui qui est mauvais à lui-même ? *Qui sibi nequam est, cui aliis bonus erit ?* Il faut donc être abondamment rempli de science & de charité, pour être capable d'en communiquer aux autres, si on ne veut point s'attirer le reproche que saint Paul fait aux Juifs : *Qui alium doces, teipsum non doces.*

Eccli. 14. 5.

Mais il ne suffit pas de veiller sur soi-même, & d'instruire les autres, si on ne persevere dans l'exercice de la charité qu'on leur doit, & si on ne continue d'assister de tout son pouvoir ceux du salut desquels on s'est chargé : Car il ne faut pas se contenter de leur donner des instructions, qui seroient inutiles, & même en un sens nuisibles, si on n'avoit soin de les faire pratiquer : c'est pour cela que les Apôtres retournoient voir ceux qu'ils avoient convertis, pour leur faire pratiquer ce qu'on leur avoit enseigné : *Revertentes visitemus fratres. Paul dit à Barnabé : Retournons visiter nos freres par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.* Ce qui condamne manifestement l'usage de ce temps, où on ne se met en peine que d'instruire les gens, sans se soucier du fruit qu'ils en feront.

Act. 15. 36.

CHAPITRE V.

1. SEniorem ne increpaveris, ſed obſecra ut patrem : juvenes, ut fratres ;

1. NE reprenez pas les vieillards avec rudeſſe, mais avertiſſez-les comme vos peres ; & les jeunes hommes comme vos freres ;

2. anus, ut matres ; juvenculas, ut ſorores, in omni caſtitate.

2. les femmes âgées, comme vos meres ; les jeunes, comme vos ſœurs, avec toute ſorte de pureté.

3. Viduas honora, quæ verè viduæ ſunt.

3. † Honorez & aſſiſtez les veuves, qui ſont vraiment veuves.

† Une ſainte non Vierge ni Martyre.

4. Si qua autem viduas filios, aut nepotes habet, diſcat primùm domum ſuam regere, & mutuam vicem reddere parentibus : hoc enim acceptum eſt coram Deo.

4. Que ſi quelque veuve a des fils ou des petits fils ‖, qu'ils apprennent premierement à exercer leur piété envers leur propre famille ‖, & à rendre à leurs peres & à leurs meres ce qu'ils ont reçu d'eux ; car c'eſt une choſe agréable à Dieu.

5. Quæ autem verè vidua eſt, & deſolata, ſperet in Deum, & inſtet obſecrationibus & orationibus nocte ac die.

5. Mais que la veuve qui eſt vraiment veuve & abandonnée, eſpere en Dieu, & perſevere jour & nuit dans les prieres & les oraiſons.

‖. 4. *autr.* qu'elle apprenne premierement à rendre pieuſe ſa propre famille, donnant à ſes enfans l'éducation qu'elle a reçue de ſon pere & de ſa mere.

Ibid. *expl.* qu'ils fourniſſent aux beſoins de leur mere pauvre, ſans en charger l'Egliſe.

Digitized by Google

6. Et pour celle qui vit dans les délices, elle eſt morte ℣, quoiqu'elle paroiſſe vivante.

6. Nam quæ in deliciis eſt, vivens mortua eſt.

7. Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles ℣ ſe conduiſent d'une maniere irréprehenſible.

7. Et hoc præcipe, ut irreprehenſibiles ſint.

8. Que ſi quelqu'un n'a pas ſoin des ſiens ℣, & particuliérement de ceux de ſa maiſon, il a renoncé à la foi, & eſt pire qu'un infidele.

8. Si quis autem ſuorum & maximè domeſticorum curam non habet, fidem negavit, & eſt infideli deterior.

9. Que celle qui ſera choiſie pour être miſe au rang des veuves, n'ait pas moins de ſoixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un mari,

9. Vidua eligatur non minùs ſexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor,

10. & qu'on puiſſe rendre témoignage de ſes bonnes œuvres: ſi elle a *bien* élevé ſes enfans; ſi elle a exercé l'hoſpitalité: ſi elle a lavé les pieds des ſaints ℣; ſi elle a ſecouru les affligés; ſi elle s'eſt appliquée à toutes ſortes de bonnes œuvres ¶.

10. in operibus bonis teſtimonium habens, ſi filios educavit, ſi hoſpitio recepit, ſi ſanctorum pedes lavit, tribulationem patientibus ſubminiſtravit, ſi omne opus bonum ſubſecuta eſt.

11. Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves; parce que ℣ la moleſſe de

11. Adoleſcentiores autem viduas devita. Cùm enim luxuriatæ

℣. 6. *expl.* aux yeux de Dieu.

℣. 7. *autr.* afin qu'ils.

℣. 8. *expl.* en leur fourniſſant les choſes néceſſaires à la vie.

℣. 10. *expl.* des étrangers qui arrivoient, ſelon la coutume.

℣. 11. *autr.* ayant ſecoué le joug de Jeſus-Chriſt par une vie licencieuſe.

Digitized by Google

fuerint in Christo, nubere volunt,

leur vie les portant à secouer le joug de Jesus-Christ, elles veulent se remarier,

12. habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.

12. s'engageant ainsi dans la condamnation par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant.

13. Simul autem & otiosæ discunt circuire domos: non solùm otiosæ, sed & verbosæ, & curiosæ, loquentes quæ non oportet.

13. Mais de plus, elles deviennent faineantes, & s'accoutument à courir par les maisons ‖ : & non seulement faineantes, mais encore causeuses & curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne devroient point parler.

14. Volo ergo juniores nubere, filios procreare, matres familias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratiâ.

14. J'aime donc mieux que les jeunes *veuves* se marient; qu'elles ayent des enfans, qu'elles gouvernent leur ménage; & qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre Religion de nous faire des reproches ‖.

15. Jam enim quædam conversæ sunt retro satanam.

15. Car il y en a déja quelques-unes qui se sont égarées pour suivre satan.

16. Si quis fidelis habet viduas, subministret illis, & non gravetur Ecclesia: ut iis, quæ verè viduæ sunt, sufficiat.

16. Que si quelqu'un des fideles ‖ a des veuves *qui lui soient proches*, qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire, & que l'Eglise n'en soit pas

℣. 13. *expl.* pour y passer le temps en visites.

℣. 14. *expl.* comme si les mœurs ne répondoient point à la doctrine.

℣. 16. *lettr.* Si quelque fidele.

chargée ; afin qu'elle puiſſe entretenir celles qui ſont vraiment veuves ℣.

17. Que les Prêtres qui gouvernent bien ſoient doublement honorés ; principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, & à l'inſtruction *des peuples*.

17. Qui benè præſunt preſbyteri, duplici honore digni habeantur : maximè qui laborant in verbo & doctrina.

Deut. 25. 4. 1. *Cor.* 9. 9. *Matth.* 10. 10. *Luc.* 10. 7.

18. Car l'Ecriture dit : Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain ; & : Celui qui travaille eſt digne du prix de ſon travail ℣.

18. Dicit enim ſcriptura : Non alligabis os bovi trituranti ; & : Dignus eſt operarius mercede ſuâ.

19. Ne recevez point d'accuſation contre un Prêtre, que ſur la dépoſition de deux ou trois témoins.

19. Adverſus Preſbyterum accuſationem noli recipere, niſi ſub duobus aut tribus teſtibus.

20. Reprenez devant tout le monde ceux qui ſeront coupables de crimes ℣, afin que les autres ayent de la crainte.

20. Peccantes coram omnibus argue, ut & ceteri timorem habeant.

21. Je vous conjure devant Dieu, devant Jeſus-Chriſt, & les Anges élus d'obſerver ces choſes, ſans prévention & ſans préjugé, ne faiſant rien par des inclinations particulieres ℣.

21. Teſtor coram Deo & Chriſto Jeſu, & electis Angelis, ut hæc cuſtodias ſine præjudicio, nihil faciens in alteram partem declinando.

℣. 16. *expl.* Celles qui n'ont ni parens ni amis qui les reconnoiſſent.

℣. 18. *expl.* C'eſt une regle du droit naturel que l'Apôtre applique au Paſteur qui prêche l'Evangile.

℣. 20. *expl.* ſi les crimes ſont publics.

℣. 21. *lettr.* en penchant plus d'un côté que de l'autre.

22. Manus citò nemini impoſueris, neque communicaveris peccatis alienis. Teipſum caſtum cuſtodi.

22. N'impoſez légerement les mains à perſonne, & ne vous rendez point participant des pechés d'autrui. Conſervez-vous pur vous-même.

23. Noli adhuc aquam bibere, ſed modico vino utere, propter ſtomachum tuum, & frequentes tuas infirmitates.

23. Ne continuez plus de ne boire que de l'eau ; mais uſez d'un peu de vin à cauſe de votre eſtomac & de vos fréquentes maladies.

24. Quorumdam hominum peccata manifeſta ſunt, præcedentia ad judicium : quoſdam autem, & ſubſequuntur.

24. " Il y a des perſonnes dont les pechés ſont connus avant le jugement & l'examen qu'on en pourroit faire " : il y en a d'autres qui ne ſe découvrent qu'enſuite de cet examen.

25. Similiter & facta bona manifeſta ſunt : & quæ aliter ſe habent, abſcondi non poſſunt.

25. " Il y en a de même dont les bonnes œuvres ſont viſibles avant *qu'on les éliſe ;* & ſi elles ne le ſont pas encore, elles ne demeureront pas long-temps cachées.

℣. 24. *lettr.* les pechés de quelques hommes ſont manifeſtes, précedant le jugement : & ceux de quelques autres le ſuivent.
Ibid. *expl.* pour les élire.

℣ 25. *lettr.* De même il y a de bonnes œuvres manifeſtes par avance, & celles qui ne ſont pas de cette ſorte, ne ſe peuvent cacher.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *NE reprenez pas les vieillards avec rudeſſe, mais avertiſſez-les comme vos peres ; & les jeunes hommes comme vos freres.*

Ne reprenez pas les vieillards avec rudeſſe, ces ſortes de reprehenſions ne ſervent ordinairement qu'à les irriter, & étant même contre l'ordre de la nature, qui nous inſpire de leur parler avec déference.

Mais avertiſſez-les comme vos peres, c'eſt-à-dire, comme ſi vous aviez à avertir vos propres peres; puiſque leur âge eſt à l'égard de ceux qui ſont plus jeunes, une eſpece de paternité, & que tous les hommes ont accoutumé de les conſiderer comme tels.

Et les jeunes hommes, comme vos freres, c'eſt-à-dire, avec le même amour que vous corrigeriez vos propres freres, prenant garde de ne leur point parler avec mépris, ſous prétexte qu'ils ſont vos inferieurs, mais les regardant comme vos freres en J. C.

℣. 2. *Les femmes âgées, comme vos meres; les jeunes, comme vos ſœurs; avec toute ſorte de pureté.*

Les femmes âgées, comme vos meres, & par conſequent avec toute ſorte de tendreſſe & de reſpect.

Les jeunes, comme vos ſœurs, c'eſt-à-dire, avec douceur, & ſans les pouſſer trop aigrement.

Avec toute ſorte de pureté, lorſque la néceſſité de les inſtruire ou de les reprendre vous oblige de leur parler.

℣. 3. *Honorez & aſſiſtez les veuves, qui ſont vraiment veuves.*

Honorez, par des témoignages d'eſtime, & *aſſiſtez*, dans le beſoin, *les veuves*, car le mot d'honorer dans l'Ecriture, ne ſignifie pas ſeulement la déference & le reſpect, mais l'aſſiſtance que l'on rend à quelqu'un dans ſon beſoin.

Qui ſont vraiment veuves, c'eſt-à-dire, qui vivent comme

comme le doivent des veuves vraiment chrétiennes, & qui se distinguent par une maniere de vie plus parfaite & plus retenue que les autres femmes mariées. *Autr.* Qui sont non seulement veuves, mais qui souffrent les miseres attachées à la viduité, étant abandonnées de tout secours; ce qui est être vraiment veuves: de sorte que l'Evêque, selon la doctrine de l'Apôtre, doit être le pere nourricier des veuves, & enseigner par son exemple à tout le monde à honorer cet état qui approche le plus de la virginité.

℣. 4. *Que si quelque veuve a des fils ou des petits fils, qu'ils apprennent premierement à exercer leur piété envers leur propre famille, & à rendre à leurs peres & à leurs meres ce qu'ils ont reçu d'eux; car c'est une chose agréable à Dieu.*

Que si quelque veuve a des fils ou des petits fils, qui soient en état de la pouvoir assister, sans que l'Eglise en soit chargée, *qu'ils apprennent premierement*, par pratique; car il ne s'agit pas ici, selon cette version, de l'instruction; *à exercer leur piété*, c'est-à-dire, à fournir l'entretien, & à secourir de tout leur pouvoir, comme ils y sont obligés selon Dieu; *envers leur propre famille*, c'est-à-dire, envers leurs meres lorsqu'elles sont dans la viduité.

Et à rendre à leurs peres & à leurs meres ce qu'ils ont reçu d'eux, c'est-à-dire, la nourriture; car non seulement la loi de Dieu les y oblige, mais même la raison naturelle; afin que s'acquittant ainsi de leur devoir, l'Eglise puisse plus facilement contribuer au soulagement des veuves les plus miserables. *Autr.* Qu'elle apprenne premierement à conduire sa famille, & à donner à ses enfans l'éducation qu'elle a reçue de ses pere & mere.

Car c'eſt une choſe agréable à Dieu, qui l'ordonne ; & conforme à l'équité naturelle, qui veut que nous rendions au-moins à nos bienfaicteurs la valeur des biens que nous avons reçu d'eux, lorſqu'ils en ont beſoin.

℣. 5. *Mais la veuve qui eſt vraiment veuve & abandonnée, eſpere en Dieu, & perſevere jour & nuit dans les prieres & les oraiſons.*

Mais la veuve qui eſt vraiment veuve, dont il eſt parlé au penultiéme verſet, *& abandonnée*, n'ayant point d'enfans, ni perſonne qui prenne ſoin de la ſecourir ; *eſpere en Dieu*, qui eſt ſon unique refuge ; ce qui oblige l'Egliſe plus particulierement à la ſoulager dans ſa néceſſité.

Et perſevere jour & nuit dans les oraiſons, ce qui eſt un nouveau ſujet à l'Egliſe de la ſecourir, à cauſe de ſa piété, qui la rend préferable aux autres dans l'ordre de la charité : c'eſt-à-dire, comme elle n'eſpere qu'en Dieu ſeul, il eſt auſſi l'objet unique & continuel de ſes perſées & de ſes affections ; ce qui fait qu'elle a continuellement l'eſprit élevé vers lui par la priere & par l'oraiſon, autant que ſa condition le lui peut permettre, & ſans manquer aux obligations qu'elle a d'ailleurs à s'occuper au travail ſelon ſon état.

℣. 6. *Et pour celle qui vit dans les délices, elle eſt morte, quoiqu'elle paroiſſe vivante.*

Et pour celle qui vit dans les délices, c'eſt-à-dire, qui mene une vie mondaine, & qui ne cherche en tout ce qu'elle fait que ſa propre ſatisfaction. L'Apôtre parle de celles qui ſont riches, & qui ne ſe conſervent dans l'état de viduité que pour être dans l'indépendance, & non par l'amour de la chaſteté.

Digitized by Google

Elle eſt morte à Dieu de la mort de l'ame, puiſqu'elle ſe conduit d'une maniere toute contraire à la modeſtie, à la retenue, & à la piété qu'elle eſt obligée d'avoir ſelon ſon état, qui l'oblige de ſe donner à Dieu, & de renoncer entierement au monde.

Quoiqu'elle paroiſſe vivante au monde, & qu'elle vive effectivement de la vie du corps : *ou*, quoiqu'elle faſſe pluſieurs actions de piété apparente, & qu'elle profeſſe exterieurement le Chriſtianiſme ; & qu'elle paſſe pour fort pieuſe dans l'eſprit du monde, qui ne juge pas des choſes ſelon les pures maximes de l'Evangile.

℣. 7. *Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles ſe conduiſent d'une maniere irreprehenſible.*

Faites-leur donc entendre ceci, ou, *Avertiſſez-les de ceci*, c'eſt-à-dire, de l'état pitoyable où elles ſont, vivant d'une vie ſi contraire à leur profeſſion.

Afin qu'elles ſe conduiſent d'une maniere irreprehenſible, c'eſt-à-dire, qu'elles ne donnent ſujet à perſonne de murmurer contre leur conduite.

℣. 8. *Que ſi quelqu'un n'a pas ſoin des ſiens, & particulierement de ceux de ſa maiſon, il a renoncé à la foi, & eſt pire qu'un infidele.*

Que ſi quelqu'un, homme ou femme ; ce qui ſe rapporte aux paroles du verſet précedent : *Avertiſſez-les ; n'a pas ſoin des ſiens*, c'eſt-à-dire, de ceux qui lui ſont unis par le ſang, rejettant ſur l'Egliſe le ſoin de ſoulager leur néceſſité.

Et particulierement ceux de ſa maiſon, tels que ſont le pere, la mere, & les freres, qui ne ſont qu'une même maiſon, & que la nature a plus étroitement unis.

Il a renoncé à la foi, par ſes actions, quoiqu'il re-

tienne la créance de ſes myſteres, agiſſant contre ſes plus ſaintes maximes, & contre les regles qui l'obligent le plus étroitement. Voyez 2. Tim. 3. 5. Tite 1. 16.

Et eſt pire qu'un infidele, puiſqu'il manque aux devoirs auſquels ils n'ont pas accoutumé de manquer, & qu'il agit comme s'il ne croyoit pas même en Dieu.

℣. 9. *Que celle qui ſera choiſie pour être miſe au rang des veuves, n'ait pas moins de ſoixante ans, qu'elle n'ait eu qu'un mari.*

Que celle qui ſera choiſie pour être miſe au rang des veuves; c'eſt-à-dire, pour avoir ſoin de l'inſtruction ou de l'éducation & des néceſſités des filles ou des femmes, *n'ait pas moins de ſoixante ans*, afin que cet âge les mette à couvert de tout ſoupçon de legereté, d'impureté, & de mauvaiſe conduite; & que celles de leur ſexe ayent plus de reſpect & de confiance pour elles.

Qu'elle n'ait eu qu'un mari, parce que les ſecondes noces ſont ordinairement une marque d'incontinence.

℣. 10. *Et qu'on puiſſe rendre témoignage de ſes bonnes œuvres; ſi elle a* bien *élevé ſes enfans; ſi elle a exercé l'hoſpitalité; ſi elle a lavé les pieds des ſaints; ſi elle a ſecouru les affligés; ſi elle s'eſt appliquée à toutes ſortes de bonnes œuvres.*

Et qu'on puiſſe rendre témoignage de ſes bonnes œuvres, afin qu'elle édifie l'Egliſe par ſon exemple, & qu'elle ne lui ſoit pas un ſujet de reproche & de ſcandale.

Si elle a bien *élevé ſes enfans*, n'étant pas vraiſemblable que ſi elle a manqué à l'éducation de ſes propres enfans, elle ſoit propre à élever & à in-

Digitized by Google

ſtruire les fideles, dont la charge lui a été commiſe par l'Egliſe.

Si elle a exercé l'hoſpitalité, puiſque l'exercice de cette vertu eſt l'une des principales fonctions de ſon miniſtere, à l'égard principalement des pauvres de ſon ſexe.

Si elle a lavé les pieds, ce qui eſt l'une des principales parties de l'hoſpitalité; *des ſaints*; c'eſt-à-dire, des chrétiens perſecutés, qui étoient obligés de s'enfuir, & de recourir aux aſſiſtances des Egliſes.

Si elle a ſecouru les affligés, tels que ſont tous ceux dont ſa charge l'oblige de prendre ſoin.

Si elle s'eſt appliquée à toutes ſortes de bonnes œuvres; ce qui eſt la marque d'une charité ſolide envers le prochain, telle qu'elle doit être dans celles qui ſont prépoſées à cet exercice par l'Egliſe.

℣. 11. *Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves; parce que la moleſſe de leur vie les portant à ſecouer le joug de J. C. elles veulent ſe remarier.*

Mais n'admettez point en ce nombre les jeuves veuves, qui ont moins de ſoixante ans, *parce que la moleſſe de leur vie les portant à ſecouer le joug de J. C.* L'Apôtre parle de ce qui étoit arrivé à pluſieurs, pour n'avoir pas exactement pratiqué ce reglement des ſoixante ans à leur égard, & pour ne les avoir pas aſſez éprouvées.

Elles veulent ſe remarier, ce qui eſt une marque certaine de leur incontinence.

℣. 12. *S'engageant ainſi dans la condamnation par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant.*

S'engageant ainſi dans la condamnation, c'eſt-à-dire, méritant par cette action la condamnation de

Dieu, par conſequent la damnation éternelle.

Par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant, lui ayant promis en s'engageant au ſervice de l'Egliſe, de perſeverer dans leur viduité; de ſorte que par ce violement elles commettent un ſacrilege digne de la damnation, pour avoir profané en elles-mêmes le temple qu'elles avoient ſi ſolemnellement dédié à Dieu.

℣. 13. *Mais de plus, elles deviennent faineantes, & s'accoutument à courir par les maiſons: & non ſeulement faineantes, mais encore cauſeuſes & curieuſes, s'entretenant de choſes dont elles ne devroient point parler.*

Mais de plus, encore que ce grand deſordre n'arrive pas toujours, c'eſt qu'*elles deviennent faineantes*, ſe laſſant de s'occuper à des fonctions ſi pénibles, & qui demandent une aſſiduité ſi continuelle.

Et s'accoutument à courir par les maiſons, ſous prétexte d'y aller faire leurs fonctions, & d'y exercer la charité.

Et non ſeulement faineantes; ce qui eſt déja un mal aſſez conſiderable, *mais encore cauſeuſes & curieuſes*, ſuivant la pente naturelle de leur ſexe.

S'entretenant de choſes dont elles ne devroient point parler, comme n'étant nullement convenable à la ſainteté de leur profeſſion. Il ſemble que l'Apôtre veuille marquer la médiſance, qui eſt une ſuite ordinaire de l'excès des paroles & de la curioſité.

℣. 14. *J'aime donc mieux que les jeunes* veuves *ſe marient, qu'elles ayent des enfans; qu'elles gouvernent leur menage, & qu'elles ne donnent aucun ſujet aux ennemis de notre Religion de nous faire des reproches.*

J'aime donc mieux que les jeunes veuves, qu'on peut raiſonnablement prévoir n'être pas aſſez for-

Digitized by Google

tes pour garder la continence, *se marient*, que de s'engager dans le veuvage par une promesse solemnelle. Car à l'égard des veuves qui ont sujet de croire, par leur propre experience, qu'elles auront assez de force, moyennant la grace de Dieu, pour se conserver dans leur viduité; l'Apôtre leur conseille dans la premiere aux Corinthiens, chap. 7. v. 8. & 9. de préferer cet état à celui du mariage, comme étant plus propre pour vaquer à leur salut.

Qu'elles ayent des enfans, afin d'éviter la faineantise, en s'appliquant à les élever.

Qu'elles gouvernent leur ménage, selon l'obligation naturelle des meres de familles, qui doivent avoir le soin de conserver les choses de la maison, comme le mari a soin de celles de dehors.

Et qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre Religion, c'est-à-dire, aux infideles ennemis de la Religion. Lettr. *à l'ennemi*, le singulier pour le plurier, *de nous faire des reproches*, de ce que nous souffrons de si grands desordres dans celles qui font profession de notre Religion, & d'imputer à la Religion les vices particuliers de ceux qui en font profession.

℣. 15. *Car il y en a déja quelques-unes qui se sont égarées pour suivre Satan.*

Car. Ce que je vous dis ici des desordres où tombent les jeunes veuves que l'on admet ad ministere Ecclesiastique, n'est pas sans fondement, puisqu'*il y en a déja quelques-unes qui se sont égarées*, *&c.* c'est-à-dire, qui ont abandonné la profession qu'elles avoient faite de demeurer veuves le reste de leurs jours.

℣. 16. *Que si quelqu'un des fideles a des veuves* qui lui soient proches, *qu'il leur donne ce qui leur est néces-*

faire, & que l'Egliſe n'en ſoit point chargée; afin qu'elle puiſſe entretenir celles qui ſont vraiment veuves.

Que ſi quelqu'un des fideles a des veuves..... que l'Egliſe; qui prend le ſoin d'un ſi grand nombre de pauvres, deſtitués de tout ſecours, *n'en ſoit point chargée*, mais qu'elles ſoient ſecourues par ceux qui ſont naturellement obligés d'en prendre le ſoin.

Afin qu'elle puiſſe entretenir celles qui ſont vraiment veuves, c'eſt-à-dire, qui n'ont ni parens ni amis qui les reconnoiſſent.

℣. 17. *Que les Prêtres qui gouvernent bien ſoient doublement honorés, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, & à l'inſtruction* des peuples.

Que les Prêtres. Il ſemble que l'Apôtre parle des Curés, *qui gouvernent bien*, c'eſt-à-dire, qui s'appliquent avec ſoin & vigilance au gouvernement du troupeau qui leur eſt commis par l'Evêque, *ſoient doublement honorés*, c'eſt-à-dire, ſoient honorés, non ſeulement en leur rendant le reſpect qu'on doit à leur caractere & à leur mérite, mais auſſi en leur fourniſſant les choſes néceſſaires à leur ſubſiſtance, n'en ayant pas d'ailleurs.

Principalement. Ce mot ne ſe doit entendre qu'à l'égard de la ſubſiſtance, & non à l'égard du reſpect qu'on doit aux Prêtres dont il parle; *ceux qui travaillent à la prédication de la parole*; car leur travail étant grand, il eſt juſte de leur fournir plus largement & plus amplement dequoi ſubſiſter. Ceci ſuppoſe que les Prêtres qui étoient commis au gouvernement des fideles, ne faiſoient pas tous la fonction de prêcher, ſoit qu'ils fuſſent trop avancés en âge, ſoit pour quelque maladie qui leur fût ſurve-

Digitized by Google

nue depuis qu'ils avoient été prépoſés au gouvernement.

Et à l'inſtruction des peuples. C'eſt la même choſe que la prédication de la parole, mais exprimée en termes differens.

℣. 18. *Car l'Ecriture dit : Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain ; & celui qui travaille eſt digne du prix de ſon travail.*

Car l'Ecriture dit, &c. Voyez 1. Cor. 9. 9.

℣. 19. *Ne recevez point d'accuſation contre un Prêtre, que ſur la dépoſition de deux ou trois témoins.*

Ne recevez point d'accuſation contre un Prêtre ; ce qui ſuppoſe que l'Evêque a toujours été le juge naturel des Prêtres, & qu'il y a toujours eu de la ſubordination des Prêtres aux Evêques.

Que ſur la dépoſition de deux ou trois témoins. L'Apôtre ne dit pas : Ne condamnez pas un Prêtre ſur l'accuſation de deux ou trois témoins ; mais : *Ne recevez point d'accuſation, &c.* c'eſt-à-dire, N'admettez pas un ſeul témoin à la preuve ; refuſez abſolument de l'écouter s'il y en a moins de deux ou trois ; n'étant pas juſte que ſa probité ayant été une fois éprouvée & reconnue par tout le Senat des Prêtres, & par le peuple même, elle reçoive atteinte par le témoignage d'un ſeul ; ni qu'il ſoit traité comme un homme du commun, & comme un ſimple laïque ; outre que ce ſeroit ouvrir la porte à une infinité de calomnies contre les Prêtres, qui ſont tous les jours expoſés dans leurs fonctions à la haine des peuples qui ſont ſous leur conduite.

℣. 20. *Reprenez devant tout le monde ceux qui ſeront coupables de crimes, afin que les autres en ayent de la crainte.*

Digitized by Google

Reprenez devant tout le monde, c'eſt-à-dire, devant toute l'Egliſe *ceux qui ſeront coupables de crimes*, c'eſt-à-dire, les Prêtres que vous aurez trouvé tels par la dépoſition d'un nombre ſuffiſant de témoins, puiſque leur peché eſt devenu aſſez public par cette dépoſition.

Afin que les autres ayent de la crainte, voyant que vous n'épargnez pas ceux qui ſont ſi élevés en dignité au-deſſus d'eux. Tout ce verſet peut s'entendre généralement de tous les fideles qui ſont convaincus de quelque crime, ſans l'entendre particulierement des Prêtres, dont on a eu toujours ſoin de cacher les péchés pour éviter le ſcandale des peuples, à moins qu'ils ne fuſſent devenus très-publics & ſcandaleux.

℣. 21. *Je vous conjure devant Dieu, devant J. C. & les Anges élus, d'obſerver ces choſes, ſans prévention & ſans préjugé, ne faiſant rien par des inclinations particulieres.*

Je vous conjure devant Dieu, que je prens à témoin contre vous, ſi vous manquez à obſerver ce que je vous preſcris.

Devant J. C. qui ſera votre juge.

Et les Anges élus, c'eſt-à-dire, les bons Anges qui l'accompagneront en ſon jugement, & qui en ſeront les executeurs.

D'obſerver exactement *ces choſes* que je vous ordonne touchant le jugement que vous devez porter des Prêtres, ou autres.

Sans prévention, & *ſans préjugés*; ce qui ſe fait ici lorſqu'on juge ſans entendre les parties, & qu'on ſe laiſſe tout d'un coup perſuader par les raiſons de l'une, ſans vouloir donner lieu à l'autre d'expoſer les ſiennes.

Digitized by Google

Ne faisant rien par des inclinations particulieres, c'est-à-dire par des sollicitations qui sont faites en faveur de l'une des parties.

℣. 22. *N'imposez legerement les mains à personne, & ne vous rendez point participant des pechés d'autrui : Conservez-vous pur vous-même.*

N'imposez legerement les mains à personne : pour l'ordination, comme s'il disoit : Mais pour prévenir tous ces inconveniens, qui sont toujours très-fâcheux, & qui exposent toujours l'Eglise à la confusion, n'imposez les mains à personne qu'après une longue épreuve, & une mûre consideration.

Et ne vous rendez point participant des pechés d'autrui, c'est-à-dire, des pechés que ceux que vous élevez au ministere commettront dans leurs fonctions, faute de les avoir suffisamment éprouvés.

Conservez-vous pur vous-même. Voyez Philip. 4. 8. pour pouvoir juger équitablement & avec liberté des crimes des autres ; & qu'on ne puisse justement vous dire, que vous condamnez les choses que vous faites ; *Eadem autem agis quæ judicas.* Rom. 2. 1.

℣. 23. *Ne continuez plus de ne boire que de l'eau ; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac, & de vos frequentes maladies.*

Ne continuez plus néanmoins *de ne boire que de l'eau*, comme vous avez coutume de faire par mortification, & pour mener une vie plus pure, plus exemplaire, & plus libre pour l'exercice de vos fonctions.

Mais usez d'un peu de vin, bien trempé, *à cause* de la foiblesse *de votre estomac*, qui est indigeste, & dont les crudités ne se peuvent consommer par l'usage de l'eau toute pure.

Et de vos frequentes maladies, qui ont augmenté

Digitized by Google

la foibleſſe de votre eſtomac, ou plutôt à cauſe de vos autres infirmités qui ſont frequentes.

℣. 24. *Il y a des perſonnes dont les pechés ſont connus avant le jugement & l'examen qu'on en pourroit faire; il y en a d'autres qui ne ſe découvrent qu'enſuite de cet examen.*

Il y a des perſonnes. L'Apôtre reprend la ſuite de ſon diſcours, après la parentheſe du verſet précedent; *dont les pechés ſont connus avant le jugement* qu'on en peut faire. Il parle des perſonnes qui ſont propoſées à l'ordination, & de la maniere & de la néceſſité de les examiner: *Et l'examen qu'on en pourroit faire.* Ces ſortes de perſonnes doivent être exclues, ſans les admettre à l'épreuve.

Il y en a d'autres qui ne ſe découvrent qu'enſuite de cet examen, & qui par conſequent ont beſoin d'être mis à l'épreuve pendant quelque temps. *Lettr.* Les pechés de quelques hommes ſont manifeſtes, précedant le jugement, & ceux de quelques autres le ſuivent.

℣. 25. *Il y en a de même dont les bonnes œuvres ſont viſibles avant* qu'on les éliſe, *& ſi elles ne le ſont pas encore, elles ne demeureront pas long-temps cachées.*

Il y en a de même dont les bonnes œuvres ſont viſibles avant qu'on les éliſe, & qu'on peut ſe paſſer de mettre à l'épreuve.

Et ſi elles ne le ſont pas encore, & qu'on ait le moindre ſujet de douter, il faut abſolument les mettre à l'épreuve; parce que c'eſt le moyen de connoître facilement s'ils ſont tels qu'ils doivent être pour être promûs au miniſtere, & d'éviter les ſurpriſes; ce qu'il marque par les paroles ſuivantes. *Elles ne demeureront pas long-temps cachées*, ſi on les met à l'épreuve; puiſqu'ils ſont tous les jours

Digitized by Google

dans les occaſions de pratiquer les bonnes œuvres, comme d'inſtruire les fideles, ſervir les malades, aſſiſter les pauvres, &c.

SENS SPIRITUEL.

v. 1. *NE reprenez pas les vieillards avec rudeſſe, mais avertiſſez-les comme vos peres; les jeunes hommes comme vos freres.*

L'Apôtre inſtruit ici ſon diſciple Timothée de la maniere qu'il doit traiter toutes ſortes de perſonnes ſelon leur âge, leur condition & leur diſpoſition. Saint Gregoire Pape a donné des regles excellentes à tous les Paſteurs, pour diverſifier les inſtructions & les reprimandes qu'ils doivent faire, ſelon les beſoins de ceux du ſalut deſquels ils ſont chargés, car on ne doit pas ſuivre les mêmes regles à l'égard de tout le monde, puiſque les diſpoſitions des eſprits ſont bien differentes, & qu'il arrive ſouvent que les avis qui ſervent aux uns nuiſent aux autres. Il y a ſouvent des herbes qui nourriſſent des animaux, & en tuent d'autres; un même remede ſoulage un malade, & en incommode un autre; le pain même qui fortifie les perſonnes qui ſe portent bien, étouffe les enfans & les malades. Ainſi un Paſteur qui ne cherche que l'édification de tous ceux avec qui il a affaire, s'accommode & ſe proportionne à leurs qualités & à leurs diſpoſitions, afin que chacun en particulier trouve dans ſes inſtructions ce qui lui eſt propre : ce qui eſt fort difficile à executer; car il faut pour cela beaucoup de prudence, dit S. Chryſoſtome, & tout le monde n'y réuſſit pas. 3. *part. Paſtor.*

Digitized by Google

Il eſt vrai qu'en général il faut reprendre avec beaucoup de douceur & de moderation, parce qu'il eſt toujours pénible d'être repris; il y a néanmoins des occaſions ou la correction doit être ſevere plus ou moins, ſelon la qualité des fautes. Saint Paul veut qu'un Evêque uſe d'une grande douceur en reprenant ceux qui ſont plus âgés que lui, & qu'il paroiſſe les prier plutôt que de les reprendre. Saint Gregoire approuve fort cette regle, & la confirme par les paroles de l'Apôtre : *Iſtos ad meliora opera deprecatio blanda componit, ſicut ſcriptum eſt ; ſeniorem ne increpaveris, &c.* Cependant le même ſaint Docteur dit ailleurs, qu'il ne faut garder cette regle que quand la faute d'un vieillard n'eſt point préjudiciable à la jeuneſſe, & qu'elle ne lui donne point mauvais exemple ; qu'autrement il le faut reprendre avec rudeſſe & ſeverité : *Hæc regula tunc in eo ſervanda eſt cùm culpa ſenioris exemplo ſuo non trahit ad interitum corda juniorum : ubi autem ſenior juvenibus exemplum ad interitum præbet, ubi diſtrictâ increpatione feriendus eſt.* Car, comme dit ſaint Thomas, un vieillard qui eſt méchant, perd l'honneur & le reſpect qui étoit dû à ſon âge. Ainſi il faut le reprendre durement comme Daniel a fait.

Admon. 2.

l. 7. Ep. 1. indict. 2.

Dan. 13.

Pour ce qui regarde les jeunes gens, on peut dire en général, qu'il faut les reprendre fortement : *Quia illos plerumque ſeverita admonitionis ad profectum dirigit*, dit ſaint Gregoire : toutefois la correction ſevere qui redreſſeroit ceux qui ſont fiers & préſomptueux, abattroit ceux qui ſont d'un naturel doux & timides. C'eſt pourquoi il faut étudier leur humeur & leur temperamment, pour y proportionner la reprimande ſelon la qualité de la faute.

Digitized by Google

℣. 2. Les femmes âgées, comme vos meres ; les jeunes, comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté.

Cet avis que saint Paul donne à Timothée, & en sa personne à toute la terre, dit saint Chrysostome, est très-important pour les Ecclesiastiques, & sur-tout pour les Pasteurs & les Directeurs, de se conduire avec les jeunes personnes du sexe comme avec leurs sœurs : il n'y a personne qui n'en voie les consequences. On sçait assez quelle est la pente naturelle des deux sexes l'un pour l'autre.

S'il se rencontre des Ecclésiastiques qui conversant avec des femmes, n'en soient point touchés, ils me paroissent heureux, dit saint Chrysostome, & plût à Dieu que je fusse doué de la même force. Quoi tant de solitaires se chargent de fers & de chaînes, & s'ensevelissent dans des cavernes, & avec cela ils avouent qu'ils ont de la peine à vaincre l'ardeur de la concupiscence : & de jeunes Ecclesiastiques, poursuit ce Pere, qui se nourrissent, qui se traitent délicatement, prétendront nous faire accroire qu'ils se conservent purs & insensibles au milieu des flammes que de jeunes filles avec lesquelles ils conversent répandent par-tout ? Le croira qui voudra ; vous n'êtes pas plus saints que David, ou plus forts que Samson : & quelque grande que soit votre sagesse, elle ne sçauroit surpasser celle de Salomon, dit saint Jerôme à Nepotien. La premiere tentation des Ecclésiastiques, dit-il ailleurs, c'est la fréquentation des femmes : c'est le sexe qui les rend plus dignes de reproches ; si vous les frequentez, vous deviendrez la fable & le sujet des entretiens de tout le monde ; il n'y aura pas jusqu'aux payſans & aux ignorans qui feront des contes sur votre conduite, & qui vous déchireront

« *Hom. 2. cont. sub introd. soror.*

Ep. ad Decen.

Digitized by Google

de toute maniere : *Te cuncti in publico, te in agro rustici aratores ac vinitores quotidiè graviter lacerabunt.*

Possid. in vitâ August. Saint Augustin ne voulut jamais permettre à aucune femme de converser dans sa maison, non pas même à sa propre sœur, quoique veuve, & d'une vertu très-éprouvée ; & quand quelques femmes le prioient de le venir voir, il n'y alloit point seul, ni le leur parloit jamais seul, quelques secrets qu'elles eussent à lui communiquer ; mais il avoit toujours avec lui quelqu'un de ses Ecclesiastiques : *Solus cum solis nunquam est locutus, nec si secretorum aliquid interesset.* Ce seroit donc une dangereuse présomption pour des hommes foibles, comme nous sommes, de ne pas craindre ce qu'un homme

Gregor. l. 7. ep. 59. si ferme & si fort a apprehendé, dit saint Gregoire le Grand.

Que faut-il donc faire pour éviter un danger si pressant ? Il faut suivre les avis que donne le Saint-

Eccli. 9. 9. Esprit dans ses Ecritures : *N'arrêtez point vos regards sur une fille, de peur que sa beauté ne vous devienne un sujet de chute..... Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme, & la passion s'allume comme un feu en la regardant.* Imitons Job, qui avoit fait, disoit-il, un

Job. 23. 1. pacte avec ses yeux, c'est-à-dire, une forte résolution de ne leur point accorder de regarder une jeune vierge, beaucoup moins une femme mariée. Ne permettez jamais, ou fort rarement, dit saint Jerôme à Nepotien, qu'une femme vous visite : aimez, ou ignorez également toutes les vierges consacrées à J. C. *Aut æqualiter ignora, aut æqualiter dilige.* Usez de paroles courtes & severes, quand
» vous serez obligés de converser avec des femmes ;
» plus elles ont de vertu, plus elles sont propres à
» nous charmer, sous l'apparence de quelques paro-

les

les de civilité, il arrive que bien ſouvent l'appas d'une paſſion criminelle ſe gliſſe ſubtilement : *Sermo brevis & rigidus cum mulieribus eſt habendus.* Saint Thomas cite ces paroles comme de ſaint Auguſtin, qui ajoute : Croyez-moi, je ſuis Evêque, & je parle ſans déguiſement, comme repréſentant J. C. j'ai vû des cedres du Liban, c'eſt-à-dire, des hommes de la plus haute contemplation, de grands Prélats de l'Egliſe, dont je n'aurois non plus appréhendé la chute, que celle des Jerômes & des Ambroiſes, tomber & perir miſerablement par cette tromperie & cette illuſion. „ *Opuſc. art. 22. dermod. confit.*

Quand donc, conclut un grand Saint, la neceſſité vous oblige à avoir quelque entretien avec le ſexe, ayez toujours les yeux baiſſés ; & après leur avoir dit en peu de mots quelque choſe pour leur inſtruction, retirez-vous, de peur qu'une trop longue converſation ne vous faſſe perdre votre rigueur. „ *Iſidor. Peluſ. l. 2. ep. 284.*

Tous ces avis ſont compris dans ces paroles de ſaint Paul : *Avec toute ſorte de pureté*, c'eſt-à-dire, dans le cœur, dans les yeux, dans les oreilles, dans les paroles, dans les geſtes, & dans la contenance, avec toute la précaution des temps, des lieux, des perſonnes, & de la compagnie.

℣. 3. juſqu'au 6. *Honorez & aſſiſtez les veuves, qui ſont vraiment veuves, &c.*

On croit communément que les veuves ſont des perſonnes miſerables ; parce qu'étant deſtituées du ſecours d'un mari, elles ſont expoſées à la violence & à l'oppreſſion, & privées de toute conſolation. C'eſt ainſi que raiſonnent les gens du ſiecle : mais les Saints en ont jugé bien autrement : ils ont cru que l'état d'une veuve Chrétienne étoit ſi excel-

lent, qu'il avoit des avantages & des prérogatives tout particuliers. Saint Gregoire Pape ayant partagé tout le corps de l'Eglise en quatre classes, declare que les veuves tiennent le second rang, & surpassent en mérite & en dignité tous les autres fideles. Saint Clement Alexandrin dit même, que les veuves qui sont exactes à garder la pureté, rentrent dans les droits & les honneurs de la virginité. *Vidua quæ est rursus virgo per temperantiam.*

In 1. Reg. l. 4. c. 4.

Stromat. lib. 7.

Mais il faut entendre parler saint Chrysostome, des véritables veuves, qui mettent toute leur application à plaire à Dieu & à se sanctifier. La viduité, dit ce saint Docteur, qui paroît être un nom de misere, ne l'est nullement; mais c'est une dignité, un honneur, & une très-grande gloire. Car quoiqu'une veuve n'ait point de mari qui demeure & qui converse avec elle, J. C. lui-même l'honore de sa conversation, & il écarte loin d'elle tous les maux qui pourroient lui arriver. Les larmes, les gémissemens, & les prieres continuelles sont les véritables armes avec lesquelles les veuves peuvent non seulement se défendre de la violence des hommes, mais encore repousser les attaques des démons.

Tom. 5. hom. 29.

En effet, Dieu est appellé dans l'Ecriture le Juge & le Protecteur des veuves, & promet lui-même de les benir, de les combler de graces & de misericorde; & lorsqu'une veuve est persecutée, il suffit qu'elle se présente devant Dieu pour se garantir des embuches de tous ceux qui la persecutent: bien plus, aussi-tôt qu'elle paroît devant son trône, elle enleve à sa justice, dit saint Chrysostome, ceux que Dieu regardoit comme l'objet de sa haine, & les reconcilie avec lui en un instant. Ecoutez ce

Digitized by Google

que Dieu dit aux Juifs sur ce sujet : *Lorsque vous étendrez vos mains vers moi, je retournerai mes yeux, afin de ne vous pas voir ; quand vous redoublerez vos prieres, je ne vous écouterai pas ; car vos mains sont pleines de sang.* Néanmoins il promet de pardonner à ces scelérats, pourvu qu'ils assistent les veuves que l'on persecute. *Rendez justice à l'orphelin, défendez la veuve, & après cela venez, & soutenez votre cause contre moi ; & quand vos pechés seroient semblables à l'écarlatte, je vous rendrai plus blanc que la neige.* Isa. 1. 15.

On voit par là en quelle consideration sont les vraies veuves auprès de Dieu ; j'appelle les vraies veuves, telles que saint Paul les demande. Il recommande à son disciple Timothée d'entrer dans le détail de leur vie, afin de juger si elles méritent d'être reçues au nombre de celles que l'Eglise entretient, entre lesquelles on en choisissoit qui étoient employées à aider l'Evêque à administrer les Sacremens avec plus de bienseance, sur-tout celui du Baptême, qu'on donnoit alors très-souvent à des jeunes femmes adultes, qui étoient obligées de se dépouiller pour être plongées dans les fonts baptismaux, suivant la discipline des premiers siecles de l'Eglise : elles faisoient par l'ordre des Evêques la distribution des aumônes, & plusieurs autres exercices de charité ; ainsi elles devoient être d'un âge avancé & d'une grande vertu : de sorte que saint Jean Chrysostome dit, que saint Paul veut que ces veuves soient presque aussi parfaites que ceux qu'on éleve à l'Episcopat. L'Apôtre ne vouloit pas qu'on en choisît aucune qu'elle n'eût soixante ans, & qu'elle ne se fût appliquée à toutes sortes d'œuvres de pieté. Epiph. hæres. 79.

Ces veuves étoient obligées par leur emploi à converser souvent avec les Evêques & les Prêtres ; ainsi elles devoient être d'un âge si avancé, qu'il exclut tout soupçon. Telles sans doute doivent être les femmes que l'Eglise, par une pure tolerance, souffre chez les Ecclésiastiques, dans un âge avancé, & d'une vertu à l'épreuve de toute tentation.

Qu'on dise tant qu'on voudra, que les femmes sont plus propres au ménage que les hommes ; & les jeunes, que les vieilles ; tout cela, dit saint Chrysostome, est un méchant prétexte, qu'on a honte d'être obligé de refuter. Qu'on consulte la nature & la raison, continue ce Pere, on sera obligé de convenir que les femmes doivent servir les femmes, & les hommes servir les hommes. Une femme ne peut, sans une indécence qui fait rougir, rendre à un homme mille services ; non plus qu'un homme ne le peut faire à l'égard des femmes ; sans violer la pudeur.

Hom. 2. contra Sub intr. foror.

Ainsi, il faut au moins s'en tenir aux regles qui ont été sagement prescrites sur ce sujet. Pour ce qui est de la qualité des personnes, le Concile de Nicée n'a pas cru qu'on pût en dispenser qu'à l'égard de la mere, de la tante & de la sœur : pour ce qui regarde l'âge, on ne devroit pas prendre des femmes pour servir les Ecclésiastiques dans des maisons particulieres, de moins âgées que celles qu'on prenoit pour servir à l'Eglise ; néanmoins les Canons des Conciles & les Ordonnances des plus saints Evêques ont eu la condescendance d'en permettre au-dessous de l'âge que saint Paul prescrit pour les veuves jusqu'à cinquante ans. Après cela toutes les raisons qu'on peut apporter pour se dispenser de suivre ces regles, ne peuvent être que

Digitized by Google

des prétextes palliés pour couvrir le penchant ſecret qu'on a pour le ſexe, ou l'amour déreglé qu'on a pour ſes proches.

℣. 6. & 7. *Et pour celle qui vit dans les délices, elle eſt morte, quoiqu'elle paroiſſe vivante, &c.*

Comment ſe peut-il faire qu'en vivant on ne vive pas, & qu'on ſoit mort quoiqu'on vive ? Cela paroît une enigme. Saint Auguſtin en donne la réſolution en ces termes : *La vie de votre chair*, dit-il, *c'eſt l'ame ; la vie de votre ame, c'eſt Dieu : comme donc la chair meurt quand elle perd l'ame qui eſt ſa vie ; de même auſſi l'ame meurt quand elle perd ſon Dieu qui eſt ſa vie.* Si c'eſt dans la poſſeſſion de Dieu que conſiſte la vie de l'ame, ne peut-on pas dire que ceux qui ne ſont point animés de l'Eſprit de Dieu, qui ſuivent les deſirs déreglés de leur convoitiſe, ſont vraiment morts ? Ceux qui vivent, dit ſaint Chryſoſtome, ſont ceux qui ne ſe mettent en peine que de la vie éternelle qui ſeule eſt la véritable vie, & qui en font les actions. Ce qui diſcerne donc & ce qui diſtingue ceux qui vivent d'avec ceux qui ſont morts, ce n'eſt pas ſeulement que les uns voient le ſoleil, ou reſpirent l'air : c'eſt principalement parce qu'ils font de bonnes œuvres ; ſi ceux qui vivent ne s'y appliquent pas, ils ne different en rien des morts. Car ſi on ne vit que de la vie de l'ame par la pratique des commandemens de Dieu, & ſi on ne vit que de la vie du corps, peut-on dire que c'eſt vivre, puiſque cette vie mortelle eſt une mort continuelle ? *Mors potiùs dicenda quàm vita.* Rien de ce que nous voyons, ne demeure ſtable ; de toutes les choſes qui ſont dans nous, l'ame ſeule eſt éternelle. *tract. 17. in Joan.*

Et pour faire voir que la vie eſt celle de l'ame,

& non point celle du corps, c'eſt que J. C. nous
Matth. 22. 32. aſſure que les morts même ſont vivans : *Dieu*, dit-il, *n'eſt point le Dieu des morts, mais des vivans :* il parle d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, & des autres juſtes qui vivoient de la foi dans l'attente du Rédempteur. Ainſi ſaint Paul a grande raiſon de dire que c'eſt être mort que de vivre dans les délices. Si je pouvois vous faire voir, dit ſaint Chryſoſtome, les ames des yeux du corps, vous verriez celles de ces voluptueux & de ces amis de la bonne chere, toutes abattues & languiſſantes, toutes difformes & toutes maigres. Plus le corps s'engraiſſe, plus l'ame ſe ſeche ; plus l'un devient robuſte, plus l'autre s'affoiblit & s'enfonce dans la chair, devient charnelle, de ſpirituelle qu'elle étoit : c'eſt pour-
Rom. 8. 7. quoi l'Apôtre dit que *l'amour des choſes de la chair, eſt la mort de l'ame, au-lieu que l'amour des choſes de l'eſprit, en eſt la vie & la paix.*

℣. 8. juſqu'au 17. *Que ſi quelqu'un n'a pas ſoin des ſiens, & particulierement de ceux de ſa maiſon, il renonce à la foi, & eſt pire qu'un infidele.*

La loi de la charité ordonne d'avoir ſoin de ſon prochain, tel qu'il ſoit, mais la loi de la nature ajoute à celle de la charité un nouvel engagement de prendre un ſoin particulier de nos proches ; & l'ordre que Dieu a établi demande auſſi le même ſoin, pour ceux dont la conduite nous a été confiée : ce ſoin n'eſt autre choſe qu'*une vigilance generale qui comprend ce qu'il faut pour l'ame & pour le corps*, dit ſaint Chryſoſtome. Ainſi ceux qui ſe contentent de regler leur conduite particuliere, & de vivre ſans reproche en ce qui les regarde, ſans entrer dans le détail de la vie de ceux dont ils ſont chargés, pour prendre ſoin de leur ſubſiſtance &

Digitized by Google

de leur salut, se trompent fort, s'ils croient être sauvés en cet état. On voit quelquefois des personnes d'une pieté même exemplaire, qui visitent les pauvres, qui ont leurs dévotions reglées, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & sont dans l'exercice de beaucoup de bonnes œuvres, qui néanmoins, par le peu de soin qu'ils prennent de leurs enfans & de leurs domestiques, laissent croître le desordre dans leur famille, où il se commet des déreglemens qu'ils ne connoissent pas; croient-elles que Dieu ne leur demandera pas compte de leur négligence?

Il faut donc *prendre soin des siens, & particulierement de ceux de sa maison*, selon l'avis qu'en donne Isaïe: *Ne mépriſez point*, dit-il, *ceux de votre maiſon, & qui vous ſont liés par le ſang*: car un homme qui a de la dureté pour ses proches, aura-t-il de la tendresse pour des étrangers? Saint Paul a donc grand sujet de dire, qu'*il est pire qu'un infidele*; car si un infidele mépriſe les étrangers, au moins a-t-il de la consideration pour les siens: négliger les siens est donc violer les loix les plus divines, & les droits les plus sacrés de la nature.

Mais comment saint Paul peut-il dire qu'un fidele qui ne prend pas le soin qu'il doit des siens, a renoncé la foi? C'est qu'il est du nombre de ceux qui *confeſſent de parole qu'ils connoiſſent Dieu, & qui néanmoins le nient par leurs actions.*

Dieu a ordonné qu'il y eût des liaisons du sang & de la nature, afin que nous eussions une infinité d'engagemens de nous entr'aimer & de nous faire du bien les uns aux autres. Lors donc, dit saint Chrysostome, que vous negligez de faire une chose à laquelle un infidele même n'auroit garde

de manquer, ne témoignez-vous pas que vous avez renoncé la foi ? Ce n'eſt pas ſimplement en confeſſant la foi que l'on témoigne que l'on en a, c'eſt encore bien plus lorſqu'on la met en pratique, & qu'on en fait voir les œuvres. Chacun de nous peut croire tous les articles de la foi, & néanmoins renoncer la foi.

Comme le ſoin du ſalut eſt ſans comparaiſon préferable à celui de la ſubſiſtance temporelle ; ſi ceux qui négligent de donner à ceux dont ils ſont chargés les choſes qui regardent la vie préſente doivent paſſer pour apoſtats, & ſont pires que des infideles : que dirons-nous des peres & des meres qui ſont meurtriers des ames de leurs enfans, ſoit par le mauvais exemple qu'ils leurs donnent, ou par l'abandon qu'ils en font ſans prendre aucun ſoin de leur ſalut ? En quel rang peut-on mettre les Paſteurs & les autres Superieurs Eccleſiaſtiques, qui laiſſent mourir de faim le troupeau, qui leur fournit de quoi vivre dans l'abondance, & quelquefois dans les délices, ſans leur donner non plus aucune nourriture ſpirituelle ? Que dire des Maîtres qui retiennent les gages de leurs domeſtiquess, le ſalaire des ouvriers, ou le prix du travail des artiſans ?

Craignons donc chacun dans notre état & nos emplois cette ſentence terrible que l'Apôtre a prononcée contre les peres, les maîtres & les autres Superieurs qui négligent d'inſtruire & d'aſſiſter leurs proches & leurs domeſtiques, ou de ſatisfaire ceux qui ont travaillé pour eux.

℣. 17. juſqu'au 21. *Que les Prêtres qui gouvernent bien, ſoient doublement honorés, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole & à l'inſtruction des peuples.*

Digitized by Google

Les Prêtres & les Evêques qui s'acquittent bien de leur charge méritent *un double honneur*, c'eſt-à-dire, une récompenſe abondante; car c'eſt ce que ſignifie ce mot dans l'Ecriture, ainſi on ne doit pas entendre qu'il faille payer aux Prêtres le double de leur travail; car il n'y avoit alors rien de reglé pour ce qui leur étoit dû; mais qu'on les doit aſſiſter abondamment, ce n'eſt pas que les Prêtres puiſſent rechercher ou exiger cette récompenſe temporelle; ils y perdroient trop; ce ſeroit renoncer à la récompenſe abondante que Dieu leur prépare dans le ciel conformément à leur travail *Que les Paſteurs reçoivent du peuple la ſubſiſtance qui leur eſt néceſſaire pour travailler*, dit ſaint Auguſtin, *mais qu'ils attendent du Seigneur la récompenſe de leurs ſervices; car le peuple n'eſt point capable de rendre de récompenſe à ceux qui leur rendent un ſervice charitable dans la diſpenſation de l'Evangile.* Le peuple eſt obligé de donner à leurs Paſteurs la ſubſiſtance honnête qui leur eſt dûe par juſtice: mais quelqu'abondante qu'elle ſoit, elle eſt toujours infiniment au-deſſous du mérite des ſervices qu'ils lui rendent, qui ſont tout ſpirituels, Les Miniſtres d'un auſſi grand Maître qu'eſt le Fils de Dieu de qui ils attendent leur récompenſe, ne doivent conſiderer ce qui leur eſt offert que comme une aumône, ou une offrande faite à Dieu en leur perſonne, & ſe doivent eux-mêmes contenter de peu. *Pour moi*, dit ſaint Chryſoſtome, *j'oſe dire que les Paſteurs qui ſont établis dans l'Egliſe, ne doivent avoir rien que le vivre & le vêtement, de peur qu'allant au-delà, ils n'attachent inſenſiblement leur cœur à ces baſſeſſes.*

Auguſt. ſerm. de Paſt. cap. 2.

Si nous conſiderons la récompenſe, dit ce ſaint Docteur, regardons en même temps le travail qui

Digitized by Google

doit la mériter. Si donc un Pasteur est délicat, lâche & paresseux, il ne mérite plus rien. S'il ne fait dans l'Eglise ce que le bœuf fait dans l'aire, lorsqu'il foule, il ne mérite point de récompense : on ne récompense, selon l'Apôtre, que ceux qui gouvernent bien. Qu'est-ce bien gouverner, continue ce Pere ? J. C. l'explique lorsqu'il dit : *Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.* Bien gouverner, c'est ne rien épargner lorsqu'il s'agit de servir les ames dont on a la conduite, *principalement en travaillant à la prédication de la parole, & à l'instruction des peuples.* Ce n'est pas, dit-il, que j'approuve ici ces discours étudiés, pleins de faste & de vaine gloire, qui affectent de se rendre conformes à l'éloquence des payens. Un Pasteur n'a point besoin de cet appareil de figures & de paroles pompeuses, je n'approuve que les discours qui sont pleins de force, & qui respirent par-tout une sainte gravité & une divine sagesse. C'est ainsi que parle ce grand orateur saint Jean Chrysostome.

Joan. 10. 11.

℣. 21. *Je vous conjure devant Dieu, devant J. C. & les Anges élus, d'observer ces choses, sans prévention & sans préjugé, &c.*

Saint Paul donne de la terreur en parlant de cette sorte : mais c'est un avis très-important pour tous les ministres de l'Eglise, de garder les regles que les Apôtres leur ont laissées ; en les observant exactement, sans écouter ni leurs propres pensées ni celles des autres : car tout le desordre qui se trouve dans le gouvernement de l'Eglise, ne vient que de ce qu'on suit plutôt ses inclinations particulieres, ou qu'on se laisse prévenir par les vûes des autres, que de s'attacher inviolablement aux ordonnances des Apôtres, & les suivre comme disciples, sans les

Digitized by Google

examiner ou disputer contre. Les plus grands Saints, n'en ont jamais usé autrement, & n'ont point proposé leurs sentimens; mais ils n'ont avancé que ce qu'ils avoient appris de leurs prédecesseurs, & qui leur venoit de la tradition de J. C. qui est la seule regle infaillible. Tout ce qui ne s'accorde point avec cette divine regle ne peut venir que de l'imagination des hommes.

Comme donc ce point est très-important, il n'y a pas lieu d'être surpris que saint Paul menace les Pasteurs qui negligeront de s'en tenir à ces décisions Apostoliques de la colere de Dieu, de la vengeance de J. C. & de l'indignation des Anges protecteurs & zelateurs de l'Eglise.

℣. 22. *N'imposez legerement les mains à personne, & ne vous rendez point participant des pechés d'autrui.*

Cet avis qui regarde les Evêques, est encore d'une extrême consequence pour le bien de l'Eglise: car si un Evêque n'a grand soin d'éprouver ceux qu'il ordonne Prêtres, il se rend coupable d'une infinité de pechés griefs, & attire sur lui & sur ceux qu'il ordonne indiscretement, autant de supplices qu'il y a d'ames, qui peuvent être corrompues par la mauvaise conduite & le mauvais exemple que donnent ces personnes indignes d'un ministere si saint. Quel ravage ne fait point dans l'Eglise un mauvais Prêtre, dont la vie est scandaleuse, & qui abuse de ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré, à sa propre perte, & à celle de ceux dont on l'a chargé.

Pour remedier à un si grand desordre les Conciles & les Papes ont fait beaucoup de reglemens, mais quel moyen y a-t-il de l'arrêter, si les Prélats ne s'appliquent à entrer dans le détail de la con-

Digitized by Google

duite de ceux que se présentent à eux pour entrer dans l'Eglise, & voir comment ils ont été élevés, & s'ils ont vêcu dans l'innocence, ou au moins dans la disposition de bien faire à l'avenir; & s'ils ne s'affermissent contre les sollicitations pressantes qu'on leur fait, pour admettre des indignes & des inconnus. C'est sans doute l'article au sujet duquel ils ont le plus à craindre devant Dieu. On rapporte dans la vie de saint Leon Pape, qu'ayant veillé au tombeau de saint Pierre, pour obtenir la rémission de ses pechés; ce saint Apôtre lui répondit: Que tous ses pechés lui étoient remis, hormis ceux qu'il avoit commis par l'imposition des mains. Saint Paul donne ensuite quelques regles qui regardent l'examen de ceux qui se presentent, pour être admis aux fonctions Ecclesiastiques, mais il entremêle deux avis, qui ne regardent point cette matiere; sur quoi saint Gregoire dit: Que c'est la coutume de l'Ecriture sainte, après avoir parlé d'un sujet, d'y entremêler quelque chose d'un autre, puis de retourner incontinent au premier sujet; & après avoir éclairci de cette sorte un passage de Job, il apporte cet exemple de saint Paul, où cette interruption est bien plus évidente; cette figure qu'on nomme hyperbole se trouve en plusieurs endroits des Epîtres du saint Apôtre, à cause de la rapidité de ses pensées & de l'Esprit dont il étoit rempli, dit saint Irenée, & souvent dans toute l'Ecriture.

Baron. an. 461. ex Sophr.

Lib. 5. Moral. cap. 30.

Job. 4. 21.

Galat. 2. 6.

Iuen. l. 3. c. 7.

℣. 23. jusqu'à la fin. *Ne continuez plus à ne boire que de l'eau; mais usez d'un peu de vin à cause de votre estomac & de vos frequentes maladies.*

Il falloit que Timothée s'incommodât notablement, faute d'user d'un peu de vin, puisque l'A-

Digitized by Google

pôtre qui se mortifioit tant lui-même, lui ordonne de prendre ce soulagement. Ainsi ceux qui abusent de cet exemple, pour accorder à leur sensualité tout ce qu'elle demande à la moindre incommodité, se trompent fort; car, comme remarque fort bien saint Bernard, ce n'est point saint Paul qui s'accorde à lui-même cet adoucissement; ce n'est point non plus le disciple qui le demande, quoique malade & accablé de travail, mais il est nécessaire que saint Paul le lui ordonne, Hippocrate & Epicure, ajoute ce Pere, cherchent dans le choix des viandes & dans la maniere de vivre, le plaisir ou la santé; & J. C. nous dit que nous devons mépriser l'un & l'autre. Qu'avez-vous oui dire dans l'école de J. C. & qu'y croit-on, sinon que celui qui aime son ame la perdra? Il la perdra, dit-il, en l'abandonnant comme martyr, ou en l'affligeant comme pénitent, *Sive ponendo ut martyr, sive affligendo ut pœnitens*. Voyez, dit-il, comme ces paroles de mon Maître condamnent la sagesse de la chair, qui fait, ou qu'on se laisse aller à la molesse des voluptés, ou qu'on recherche la santé du corps plus qu'il n'est nécessaire. Après les femmes il n'y a gueres de gens plus occupés du soin de leur santé que les Ecclesiastiques. *Bernard. in Cant. serm. 30.*

Ce n'est pas qu'on doive pousser trop loin les mortifications du corps; heureux néanmoins sont ceux qui se consument, quand c'est par l'attrait & l'instigation de l'esprit de Dieu, comme S. Bernard lui-même & plusieurs grands Saints ont fait; mais dans les regles ordinaires il faut donner au corps tout le soulagement nécessaire, pour s'acquitter bien de ses fonctions dans l'état où on se trouve; car, comme dit saint Grégoire: Il n'y a point pro- «

Digitized by Google

Gregor. l. 20. Moral. c. 31. » prement de vertu d'abſtinence, ſi on n'a ſoin de » dompter ſa chair, autant qu'on le peut; mais cette » vertu eſt déreglée & blâmable, ſi l'on abat ſon » corps avec excès, en lui faiſant plus ſouffrir qu'il » n'en peut porter. Et en effet il ſe faut ſervir de » l'abſtinence pour détruire les vices de la chair, & » non pas pour détruire la chair même: & chacun ſe » doit rendre maître de ſon corps; mais avec un tel » temperament, & une telle diſcretion, que la » chair ne ſe révolte pas juſqu'à nous porter au pe- » ché, & que néanmoins elle ſoit toujours aſſez forte » pour ſuivre la ſainte ferveur de l'Eſprit dans l'exe- » cution des bonnes œuvres.

CHAPITRE VI.

1. QUe tous les ſerviteurs qui ſont ſous le joug *de la ſervitude*, ſçachent qu'ils ſont obligés de rendre toute ſorte d'honneurs à leurs maîtres, afin de n'être pas cauſe que le nom & la doctrine de Dieu ſoient expoſés à la médiſance des hommes //.

1. Quicumque ſunt ſub jugo ſervi, dominos ſuos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini & doctrina blaſphemetur.

2. Que ceux quiont des maîtres fideles ne les mépriſent pas, parce qu'ils ſont leurs freres //; mais qu'ils les ſervent au-contraire encore

2. Quī autem fideles habent dominos, non contemnant, quia fratres ſunt; ſed magis ſerviant, quia fideles ſunt & dilecti, qui be-

¥. 1. *lettr.* blaſphêmes.
¥. 2. *expl.* par le baptême & par la foi.

neficii participes sunt. Hæc doce, & exhortare.

mieux, parce qu'ils sont fideles & *plus* dignes d'être aimés, comme étant participans de la *même* grace : voilà ce que vous devez enseigner, & à quoi vous devez exhorter.

3. Si quis aliter docet, & non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, & ei, quæ secundùm pietatem est, doctrinæ :

3. Si quelqu'un enseigne une doctrine differente *de celle-ci*, & n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur Jesus-Christ, & la doctrine qui est selon la piété,

4. superbus est, nihil sciens; sed languens circa quæstiones & pugnas verborum : ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ, suspiciones malæ,

4. il est enflé d'orgueil, il ne sçait rien; mais il est possedé d'une maladie d'esprit qui l'emporte en des questions & des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons,

5. conflictationes hominum mente corruptorum, & qui veritate privati sunt, existimantium quæstum esse pietatem.

5. les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu : qui sont privées de la vérité, & s'imaginent que la piété leur doit servir de moyen pour s'enrichir ℣.

6. Est autem quæstus magnus, pietas cum sufficientia.

6. † Il est vrai néanmoins que c'est une grande richesse que la piété, qui se contente de ce qui suffit. † Saint Alexis.

7. Nihil enim intulimus in hunc mun-

7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde, & il *Job.* 1. 21. *Eccli.* 5. 14.

℣. 5. *Le Grec.* séparez-vous de ces sortes de personnes.

est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter.

dum : haud dubium quòd nec auferre quid possumus.

Prov. 27. 26. 8. Ayant donc dequoi nous nourrir & dequoi nous couvrir, nous devons être contens.

8. Habentes autem alimenta, & quibus tegamur, his contenti simus.

9. Mais ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piege du diable, & en divers desirs inutiles // & pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition & de la damnation.

9. Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum diabolí, & desideria multa inutilia, & nociva, quæ mergunt homines in interitum & perditionem.

10. Car la passion pour le bien // est la racine de tous les maux : & quelques-uns en étant possedés, se sont égarés de la foi, & se sont embarrassés en une infinité d'afflictions & de peines.

10. Radix enim omnium malorum est cupiditas : quam quidam appetentes, erraverunt à fide, & inseruerunt se doloribus multis.

11. Mais pour vous, ô hommes de Dieu, fuyez ces choses : & suivez en tout la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.

11. Tu autem, ô homo Dei, hæc fuge : sectare verò justitiam, pietatem, fidem, charitatem, patientiam, mansuetudinem.

12. Soyez fort & courageux dans le saint combat de la foi // ; travaillez à rempor-

12. Certa bonum certamen fidei : apprehende vitam æternam, in

℣. 9. *Le Grec.* insensés.
℣. 10. *expl.* l'avarice.
℣. 11. *lettr.* combattez le bon combat de la foi.

qua

qua vocatus es, & confessus bonam confessionem coram multis testibus.

ter *le prix de* la vie éternelle ¶, à laquelle vous avez été appellé, ayant si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins.

13. Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, & Christo Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionem.

13. Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit, & devant Jesus-Christ, qui a rendu sous Ponce-Pilate un si excellent témoignage *à la vérité;* *Matth.* 27. 11. *Joan.* 18. 33. 37.

14. ut serves mandatum sine macula irreprehensibile, usque in adventum Domini nostri Jesu Christi,

14. de garder les préceptes que je vous donne, en vous conservant sans tache & sans reproche, jusqu'à l'avenement glorieux de notre Seigneur Jesus-Christ,

15. quem suis temporibus ostendet beatus & solus potens Rex regum, & Dominus dominantium:

15. qui doit faire paroître en son temps celui qui est *souverainement* heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, & le Seigneur des seigneurs: *Apoc.* 17. 14. & 19. 16

16. qui solus habet immortalitatem, & lucem inhabitat inaccessibilem: quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest, cui honor, & imperium sempiternum. Amen.

16. qui seul possede l'immortalité, qui habite une lumiere inaccessible; que nul des hommes n'a vu & ne peut voir; à qui est ℣l'honneur & l'empire dans l'éternité. Amen. *Jean.* 1. 18. 1 *Joan.* 4. 12.

17. Divitibus hujus sæculi præcipe non su-

17. Donnez pour maximes aux riches de ce monde, de

℣. 16. *autr.* soit.

Luc. 11. 15. n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines & périssables, mais dans le Dieu vivant qui nous fournit avec abondance ce qui est nécessaire à la vie ℣;

blime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo (qui præstat nobis omnia abundè ad fruendum)

18. d'être charitables & bienfaisans; de se rendre riches en bonnes œuvres; de donner l'aumône de bon cœur; de faire part de leurs biens;

18. benè agere, divites fieri in bonis operibus, facilè tribuere, communicare.

19. de se faire un trésor & un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie.

19. thesaurizari sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.

20. O Timothée, gardez le dépôt ℣ qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, & toute doctrine contraire qui porte faussement le nom de science,

20. O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, & oppositiones falsi nominis scientiæ.

21. dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grace demeure avec vous. Amen.

21. quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.

℣. 17. *expl.* qui a tout créé pour l'homme.
℣. 20. *expl.* la foi, la doctrine Chrétienne.

Digitized by Google

SENS LITTERAL.

℣. 1. *QUe tous les ſerviteurs qui ſont ſous le joug* de la ſervitude, *ſçachent qu'ils ſont obligés de rendre toute ſorte d'honneur à leurs maîtres, afin de n'être pas cauſe que le nom & la doctrine de Dieu ſoient expoſés à la médiſance des hommes.*

Que tous les ſerviteurs qui ſont ſous le joug de la ſervitude. Il y en avoit qui n'étoient pas eſclaves, mais qui ſervoient à gage & librement, qui pouvoient quitter le ſervice après le temps dont ils étoient convenus avec leurs maîtres.

Sçachent qu'ils ſont obligés, par la loi de Dieu, tant de l'ancien Teſtament que du nouveau, *de rendre toute ſorte d'honneur*, c'eſt-à-dire, de les honorer, non comme les égaux s'honorent les uns les autres, mais comme on honore les Superieurs : d'un honneur de reverence & de ſoumiſſion profonde, *à leurs maîtres*, ſoit fideles ou infideles, les conſidérant comme leurs magiſtrats, & comme leurs princes domeſtiques. Voyez Rom. 13. 7. & 1. Pier. 2. 17.

Afin de n'être pas cauſe, en manquant à ce devoir, dont l'obligation eſt reconnue par toutes les nations les plus infideles, *que le nom*, c'eſt-à-dire, la Majeſté, *& la doctrine de Dieu*, qui eſt l'Evangile, *ſoient expoſés à la médiſance des hommes*, c'eſt-à-dire, des infideles, qui ne manqueront pas d'imputer à l'Evangile la révolte des ſerviteurs contre leurs Maîtres, & des ſujets contre leurs Princes & leurs Magiſtrats ; ce qui eſt l'un des plus grands obſtacles

Digitized by Google

qu'on puisse mettre à leur conversion, & à l'établissement du Christianisme.

℣. 2. *Que ceux qui ont des maîtres fideles ne les méprisent pas, parce qu'ils sont leurs freres; mais qu'ils les servent au-contraire encore mieux, parce qu'ils sont fideles & plus dignes d'être aimés, comme étant participans de la même grace: voilà ce que vous devez enseigner, & à quoi vous devez exhorter.*

Que ceux qui ont des maîtres fideles; ce qui fait assez voir qu'il n'est pas défendu aux fideles d'avoir des esclaves, comme quelques-uns l'ont cru; *ne les méprisent point;* c'est-à-dire, ne leur en portent pas moins de respect.

Parce qu'ils sont leurs freres, en J. C. & qu'à cet égard il y a une entiere égalité de grace & de religion entr'eux, qui ne détruit nullement la subordination civile, qui est établie par les loix divines & humaines.

Mais qu'ils les servent au-contraire encore mieux, parce qu'ils sont fideles; puisqu'en cette qualité ils méritent plus d'amour & plus de consideration que des infideles, qui sont privés de la grace de Dieu, & qui n'ont rien de venerable en eux que l'autorité qu'ils tiennent de lui. *Et plus dignes d'être aimés*, ce qui fait que les serviteurs les doivent aussi aimer davantage, *comme étant participans de la même grace*, ayant eu part comme eux à la grace du Baptême, & à toutes les autres graces que J. C. communique aux fideles dans son Eglise.

Voilà ce que vous devez enseigner, &c. puisqu'il n'est pas moins de votre devoir d'instruire & d'exhorter les esclaves que les maîtres, & qu'ils sont tous égaux en J. C. & à l'égard du salut.

℣. 3. *Si quelqu'un enseigne une doctrine differente* de

celle-ci, *& n'embraſſe pas les ſaintes inſtructions de nôtre Seigneur J. C. & la doctrine qui eſt ſelon la pieté.*

Si quelqu'un enſeigne une doctrine differente de celle-ci, c'eſt-à-dire, de celle que je vous enſeigne dans cette Epître, touchant l'obligation que les ſerviteurs ont d'obéir à leurs maîtres, ſous prétexte de la liberté de l'Evangile, qui eſt commune à tous les fideles, confondant le libertinage & la révolte avec la vraie liberté des enfans de Dieu, qui les porte à obéir encore plus étroitement à leurs Superieurs.

Et n'embraſſe pas avec une ferme foi, *les ſaintes inſtructions*, ſalutaires & exemptes de toute corruption & d'erreur, *de notre Seigneur J. C.* qui me les a enſeignées, & inſpiré de les écrire.

Et de la doctrine qui eſt ſelon la pieté, c'eſt-à-dire, qui porte à la pieté. Voyez Tit. 1. 1. préférant à cette doctrine ſes propres ſpeculations & ſes ſubtilités.

℣. 4. *Il eſt enflé d'orgueil, il ne ſçait rien; mais il eſt poſſedé d'une maladie d'eſprit, qui l'emporte en des queſtions & des combats de paroles, d'où naiſſent l'envie, les conteſtations, les médiſances, les mauvais ſoupçons.*

Il eſt enflé d'orgueil; comme les corps malades le ſont de vent, préſumant de ſon propre ſens qu'il préfere à la parole de Dieu, & à la doctrine des Maîtres & des Docteurs de la Religion, qui ſont les Apôtres.

Il ne ſçait rien de ce qu'il doit ſçavoir pour ſon ſalut.

Mais il eſt poſſedé d'une maladie d'eſprit, c'eſt-à-dire, de délire, comme les fabricitans, *qui l'emporte en des queſtions & des combats de paroles*, qui n'ont rien de ſolide, & dont on ne ſçauroit avoir de vraie

telligence ; affectant de ne se pas faire entendre, pour n'être pas pleinement refutés, comme ont fait les plus célebres Philosophes. D'autres expliquent des questions & des combats, touchant la signification des mots ; au-lieu de s'arrêter à apprendre ce qui est solide & nécessaire pour la réformation des mœurs & pour le salut ; *ou*, des disputes, où il n'est pour l'ordinaire question que du nom ; ce qui est une pure perte de temps, & une source de plusieurs maux, comme l'Apôtre l'explique ensuite par ces paroles :

D'où naissent l'envie contre ceux qui semblent remporter la victoire.

Les contestations, pour ne pas succomber dans la dispute, & pour avoir le dessus, en faisant prévaloir son sentiment.

Les médisances, pour décrier ses adversaires, & leur faire perdre leur crédit.

Les mauvais soupçons, interpretant en mauvaise part les sentimens contraires aux siens. *Autr.* Les mauvaises opinions, comme d'assurer qu'il n'y a point de Dieu, ou qu'il n'a pas soin de ce qui se passe parmi les hommes ; qu'il n'y a rien de bon ni de mauvais de sa nature, mais par notre seule imagination, & par l'invention des hommes ; toutes opinions pernicieuses & pleines d'ignorance, n'étant que l'effet des disputes des hommes dépravés, tels que l'Apôtre les décrit ici.

℣. 5. *Les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu ; qui sont privés de la vérité, & s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir.*

Les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu, c'est-à-dire, qui disputent de toutes les

Digitized by Google

vérités les plus constantes de la Religion.

Qui sont privés de la vérité, de la foi & de la pieté en punition de leurs pechés & de la dureté de leur cœur.

Et s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir ; ce qui est le comble de l'irreligion & de l'impieté, & l'effet d'une ignorance profonde & affectée.

℣. 6. *Il est vrai néanmoins que c'est une grande richesse que la pieté, qui se contente de ce qui suffit.*

Il est vrai neanmoins, quoiqu'en un sens fort different de celui de ces disputeurs impies, *que c'est une grande richesse que la pieté*, puisqu'elle remplit notre cœur de Dieu, qui est tout son bien, & qu'elle nous est un gage assuré du salut éternel, qui est l'unique bonheur où aspirent les hommes.

Qui se contente de ce qui suffit, c'est-à-dire, de ce qui est nécessaire pour subsister, sans rien rechercher de plus. Voyez l'explication ci-après, v. 8. & Hebr. 13. 5.

℣. 7. *Car nous n'avons rien apporté en ce monde, & il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter.*

Car nous n'avons rien apporté en ce monde, lorsque nous y sommes entrés par notre naissance, nous y sommes entrés tout nuds, & de quelque condition que nous soyons, riches & pauvres, nous n'avons rien de propre que la misere & les pleurs.

Et il est sans doute, comme nous le voyons tous les jours par l'experience des autres, *que nous n'en pouvons aussi rien emporter*; de sorte que c'est une extrême folie de ne nous pas contenter de ce qui peut suffire à l'entretien de cette vie, & de prendre tant de soin pour amasser ce qui nous est inutile, & qu'il faut abandonner à la mort.

℣. 8. *Ayant donc dequoi nous nourrir & de quoi nous couvrir, nous devons être contens.*

Ayant donc de quoi nous nourrir & de quoi nous couvrir, selon l'état auquel Dieu nous a appellé. L'Apôtre entend par le vivre & le vêtir, tout ce qui est nécessaire à la vie.

Nous devons être contens, sans nous mettre en peine de devenir plus riches. D'où il ne s'ensuit pas que ceux qui n'ont pas de quoi vivre ni de quoi se vêtir selon leur condition, puissent être mécontens, & s'inquieter de leur misere, puisqu'ils doivent être contens de l'état où Dieu les veut; mais seulement qu'ils peuvent travailler à sortir de cette misere, & à acquerir les choses nécessaires pour l'entretien de leur vie, selon leur condition.

℣. 9. *Mais ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piege du diable, & en divers desirs inutiles & pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition & de la damnation.*

Mais ceux qui veulent devenir riches, c'est-à-dire, dont tout le soin & l'application est de devenir riches, ne se contentant jamais de ce qu'ils ont, quoiqu'il ne leur manque rien de tout ce qui suffit pour leur entretien selon leur état : car l'Apôtre ne prétend pas que les Chrétiens soient obligés de refuser à devenir plus riches, lorsque les occasions legitimes s'en présentent, & qu'ils ne les recherchent pas avec avidité, comme s'il leur arrive quelque succession, ou quelque bienfait considerable, ou quelque profit dans leur condition ; puisque toutes ces choses sont justes, & qu'on peut bien les vouloir accepter lorsqu'elles se présentent, pourvu que ce ne soit dans le seul dessein d'en faire des aumônes aux pauvres, selon les occasions qui

Digitized by Google

pourroient s'en préſenter, & non pas dans le deſſein de theſauriſer.

Tombent, par le deſir qu'ils ont de devenir riches, *dans la tentation & dans le piege du diable*, c'eſt-à-dire, dans les pechés dont l'Apôtre va parler. Le mot *de diable* n'eſt pas du texte, quoique les Interpretes l'y aient ajouté pour un plus grand éclairciſſement.

Et en des deſirs inutiles, qui les détournent du ſervice de Dieu, tenant toujours leur eſprit occupé à amaſſer de plus en plus des biens inutiles & ſuperflus. *Non poteſtis Deo ſervire & mammonæ.* *Matth. 6. 24.*

Et pernicieux, leur faiſant ſouvent concevoir des deſſeins très criminels, comme de tromper & de voler, & même d'ôter la vie à leur prochain pour lui ravir ſon bien.

Qui precipiteut les hommes dans l'abîme de la perdition & de la damnation éternelle; de même que ceux que l'on précipite dans un abîme, d'où il leur eſt impoſſible de ſe ſauver.

℣. 10. *Car la paſſion pour le bien eſt la racine de tous les maux; & quelques-uns en étant poſſedés, ſe ſont égarés de la foi, & ſe ſont embarraſſés en une infinité d'afflictions & de peines.*

Car la paſſion pour le bien, c'eſt la raiſon du verſet précedent, *eſt la racine de tous les maux*, c'eſt-à-dire: Il n'y a point de maux & de pechés où l'amour du bien ne puiſſe porter & précipiter les hommes, lorſqu'ils croient que ces pechés leur pourront ſervir à devenir plus riches. Voyez Epheſ. 4. 19.

Et quelques-uns en étant poſſedés, &c. ont été juſqu'à ce dernier excès de peché, que de renoncer entierement à la foi, par l'eſperance d'éviter la perte de leurs biens, ou de devenir plus riches,

Digitized by Google

ou voyant que ces maximes condamnent leur avarice.

Et se sont embarrassés en une infinité d'afflictions & de peines, qui accompagnent nécessairement le soin d'amasser des richesses & de les conserver, outre les remords continuels de conscience qui les suivent par-tout.

℣. 11. *Mais pour vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses, & suivez en tout la justice, la pieté, la foi, la charité, la patience, la douceur.*

Mais pour vous, ô homme de Dieu; c'est-à-dire, qui faites profession de n'aimer que Dieu; ou plutôt, qui, en qualité d'Evêque, êtes ministre de Dieu, le dispensateur & l'économe de ses biens spirituels, & qui ne devez vous occuper qu'à les faire profiter de plus en plus par la conversion des pecheurs, & par l'avancement des fideles dans sa grace.

Fuyez ces choses, c'est-à-dire, ce desir de devenir riche, & tous les vices qui l'accompagnent: puisque votre état & votre profession est si contraire à celle des avares, qui ne s'appliquent qu'à amasser les biens de la terre.

Et suivez en tout, c'est-à-dire: Au-lieu de vous attacher à l'acquisition des richesses temporelles, appliquez-vous tout-à-fait à la recherche de celles du ciel, qui sont *la justice* & l'innocence de vie, *la pieté*, *la foi* envers Dieu, *la charité* envers les hommes, *la patience* dans les adversités, *la douceur* envers ceux qui vous offensent.

℣. 12. *Soyez fort & courageux dans le saint combat de la foi, travaillez à remporter* le prix de *la vie éternelle, à laquelle vous avez été appellé, ayant si excellemment confessé la foi en presence de plusieurs témoins.*

Soyez fort & courageux dans le saint combat de la

Digitized by Google

foi. Lettr. *Combattez dans le bon combat de la foi*, contre tous ses ennemis, & contre tous les vices qui s'opposent aux maximes de la foi chrétienne, surtout contre celui de l'avarice & de l'amour du bien.

Travaillez à remporter le prix de *la vie éternelle.* Lettr. *Tenez fortement la vie éternelle*, c'est-à-dire : Travaillez à conserver le droit que vous y avez, au-lieu de vous attacher à acquerir des richesses périssables.

A laquelle vous avez été appellé, mais dont la possession ne vous est pas encore acquise, & que vous devez toujours craindre de perdre, si vous venez une fois à vous relâcher.

Ayant si excellemment, & avec tant de zele, *confessé la foi* en votre Baptême; ce qui vous oblige encore davantage à ne point dégenerer, *en présence de plusieurs témoins*, qui, selon la coutume de l'Eglise, y doit assister, & qui seroient autant d'accusateurs de votre lâcheté, si vous veniez à vous relâcher; *ou bien*, en differentes rencontres devant les Juges.

℣. 13. *Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit, & devant J. C. qui a rendu sous Ponce Pilate un si excellent témoignage* à la verité.

Je vous ordonne devant Dieu. Voyez l'explication ci-dessus, ch. 5. verset 21. *qui fait vivre tout ce qui vit*, étant lui-même la vie par essence, & duquel seul par consequent vous pouvez espérer la vraie vie, qui est l'éternelle, à laquelle vous avez été appellé.

Et devant J. C. le vrai modelle de votre fermeté dans le combat de la foi, *qui a rendu sous Ponce Pilate un si excellent témoignage* à la vérité, n'ayant pas craint de confesser qu'il étoit le Messie & le Roi des Juifs, encore que cette confession lui dût causer le supplice de la mort.

Digitized by Google

℣. 14. *De garder les préceptes que je vous donne, en vous conſervant ſans tache & ſans reproche juſqu'à l'avenement glorieux de notre Seigneur J. C.*

De garder le précepte que je vous donne, c'eſt-à-dire, d'être fort & courageux dans le combat de la foi, ſans rien craindre de tout ce qui vous en peut arriver pour l'avoir ſoutenue, à l'exemple de J. C.

En vous conſervant ſans tache & ſans reproche, ſans crime : car le crime eſt ce qui ſouille l'ame, & qui efface en elle la beauté de l'image de Dieu.

Juſqu'à l'avenement glorieux de notre Seigneur J. C. c'eſt-à-dire, juſqu'au jugement particulier, auquel notre Seigneur J. C. vous apparoîtra & vous recevra dans ſa gloire.

℣. 15. *Qui doit faire paroître en ſon temps celui qui eſt* ſouverainement *heureux, qui eſt le ſeul puiſſant, le Roi des rois, & le Seigneur des ſeigneurs.*

Que doit faire paroître, à chaque fidele en particulier *en ſon temps*, au temps deſtiné de Dieu, qui eſt le temps de la mort, dont le moment n'eſt connu qu'à lui ſeul, *celui qui eſt* ſouverainement *heureux*, & qui ſeul eſt capable de rendre heureuſes les créatures ; de ſorte qu'il ne faut chercher la béatitude qu'en lui, & non dans les biens du monde, comme ſont ceux qui les aiment.

Qui eſt le ſeul puiſſant, & le ſeul par conſequent que nous devons craindre.

Le Roi des rois, & le Seigneur des ſeigneurs, c'eſt-à-dire, qui eſt par-deſſus tous les rois & les ſeigneurs de la terre, que nous ne devons pas craindre, lorſqu'il s'agit de ſon ſervice, & de la confeſſion de ſon nom.

℣. 16. *Qui ſeul poſſede l'immortalité, qui habite une lumiere inacceſſible ; que nul des hommes n'a vû, & ne*

Digitized by Google

peut voir, à qui eſt l'honneur & l'empire dans l'éternité. Amen.

Qui ſeul poſſede l'immortalité, par lui-même, & qui peut ſeul la communiquer à ſes créatures.

Qui habite une lumiere inacceſſible aux yeux *des hommes* mortels, & qu'aucune créature, quelque pure qu'elle ſoit *n'a vû, & ne peut voir* ſans être fortifiée d'une lumiere ſurnaturelle, qui s'appelle la lumiere de la gloire.

A qui eſt l'honneur & l'empire dans l'éternité, c'eſt-à-dire, à qui l'honneur & l'obéiſſance ſoit rendue par toutes les créatures dans tous les ſiecles.

℣. 17. *Donnez pour maximes aux riches de ce monde; de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richeſſes incertaines & périſſables; mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui eſt néceſſaire à la vie.*

Donnez pour maximes aux riches de ce monde, c'eſt-à-dire : Ordonnez à ceux qui poſſedent des richeſſes en ce monde. L'Apôtre dit de ce monde, pour les diſtinguer des céleſtes & des ſpirituelles, dont il eſt parlé, Matth. 6. 20. & 19. 21. Marc 10. 21. Luc 12. 21. 33. & 18. 22. *Autr.* Ordonnez aux riches fideles qui ſont encore dans le commerce du monde, comme les marchands qui trafiquent, & ceux qui ſont dans les emplois de Magiſtrature, de finances, ou de milice, comme il y avoit de toutes ces ſortes de perſonnes dans l'Egliſe, quoiqu'en petit nombre.

De n'être point orgueilleux, s'eſtimant & s'élevant au-deſſus des autres; ce qui eſt le vice ordinaire des riches, parce qu'ils ſe voient indépendans de tout le monde, & qu'une infinité de perſonnes dépendent d'eux.

Digitized by Google

De ne point mettre leur confiance, & leur bonheur *dans les richeſſes*, s'imaginant qu'elles ſont capables de les mettre à couvert des miſeres de cette vie, *incertaines*, & *periſſables*; puiſque tel qui poſſede aujourd'hui des richeſſes immenſes, ſera demain réduit à une pauvreté extrême.

Mais dans le Dieu vivant, de qui il faut attendre tout le bonheur de la vie, *qui nous fournit*, à nous pauvres fideles, quoique deſtitués des richeſſes du monde, *avec abondance*, puiſque nous en ſommes pleinement ſatisfaits, *ce qui eſt néceſſaire à la vie*, c'eſt-à-dire, le vivre, le vêtir, & tout ce qui ſert à notre ſubſiſtance, comme les aſtres, la lumiere, les élemens, &c. ce qui fait bien voir que les richeſſes n'ont pas un ſi grand avantage au-deſſus de la pauvreté, comme les riches du monde ſe le perſuadent.

℣. 18. *D'être charitables & bienfaiſans, de ſe rendre riches en bonnes œuvres; de donner l'aumône de bon cœur; de faire part de leurs biens.*

D'être charitables & *bienfaiſans* à tout le monde, lorſque l'occaſion s'en préſente, & même la rechercher.

De ſe rendre riches en bonnes œuvres, qui ſont les vraies richeſſes de l'ame, par leſquelles ſeules on achete le ciel. L'Apôtre parle ſur-tout des œuvres qui ſe pratiquent pour l'utilité temporelle, publique, ou particuliere du prochain, & qui ne ſe peuvent exercer par les riches.

De donner l'aumône de bon cœur, à proportion des biens que Dieu leur a donnés, parce que les aumônes qui ne ſont pas liberales, ſont d'un très-petit mérite devant Dieu: *Qui parcè ſeminat parcè & metet;* & que celles qui ſe font avec triſteſſe & à

2. Cor. 9. 6.

Digitized by Google

contre-cœur, ne ſont nullement meritoires.

De faire part de leurs biens, à ceux qui en ont beſoin, en ſorte qu'ils ſoient bien venus toutes les fois qu'ils recourent à leur charité; ce qui eſt encore plus que de donner liberalement.

℣. 19. *De ſe faire un tréſor & un fondement ſolide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie.*

De ſe faire un tréſor de bonnes œuvres *& un fondement ſolide, &c.* pour bâtir l'édifice de leur ſalut; car de même que l'édifice materiel s'éleve ſur les fondemens qui ſont cachés dans la terre, ainſi l'édifice du ſalut éternel s'éleve ſur le tréſor caché des bonnes œuvres; de ſorte que ce tréſor eſt incomparable, & infiniment plus aimable que tous les tréſors de la terre.

Afin d'arriver à la véritable vie, qui eſt l'éternelle, en comparaiſon de laquelle celle-ci, quelque commode & heureuſe qu'elle puiſſe être, n'eſt qu'une véritable mort: ce que l'Apôtre dit pour déſabuſer les riches, qui mettent le bonheur de la vie dans la commodité des richeſſes, & pour les détacher de l'amour de la vie préſente.

℣. 20. *O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, & toute doctrine contraire qui porte fauſſement le nom de ſcience.*

O Timothée, mon fils, que j'aime tendrement. L'Apôtre le nomme ainſi par ſon nom, par un excès d'amour & de tendreſſe, pour graver plus avant dans ſon cœur tous les préceptes & toutes les vérités qu'il lui vient de preſcrire & de marquer dans cette lettre.

Gardez avec un grand ſoin, *le dépôt qui vous a été confié*, c'eſt-à-dire, la doctrine de l'Evangile

Digitized by Google

qui vous a été confié dans votre promotion à l'Episcopat, pour la conserver dans sa pureté, & la laisser à vos successeurs telle qu'elle vous a été confiée.

Fuyant les profanes nouveautés de paroles, c'est-à-dire, rejettant, en matiere de Religion, les expressions nouvelles, & qui ne sont pas conformes à celles de l'Eglise & à celles de la tradition, comme étant suspectes d'erreur, & n'étant inventées que par des esprits profanes, pour faire couler plus adroitement le venin de leur heresie dans l'esprit des simples. *Autr.* Rejettant les nouvelles manieres de parler des heretiques, comme étant profanes & contraires aux vérités saintes & sacrées de la Religion; car il ne prétend pas blâmer absolument toutes les nouvelles expressions en matiere de Religion, lorsqu'elles servent à exprimer plus précisément la vérité, & lorsque l'Eglise les approuve & les consacre par l'usage.

Et toute doctrine contraire qui porte faussement le nom de science. Il marque les Gnostiques, dont il a été parlé au commencement de cette Epître, qui vouloient passer pour fort éclairés, & qui prétendoient avoir une science infiniment au-dessus du commun, quoiqu'ils ne proposassent que des fables & des imaginations. D'autres l'entendent de la philosophie, qui a été à quelques-uns, qui en ont abusé, une source d'erreurs ridicules.

℣. 21. *Dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grace demeure avec vous. Amen.*

Dont quelques-uns faisant profession, comme Simon le Magicien, Nicolas, auteurs de la secte des Gnostiques, & leurs adherans, *se sont égarés de la foi*,

foi, pour s'attacher à leurs fausses imaginations, & à leurs opinions extravagantes & impures.

Que la grace demeure avec vous, pour vous aider dans toutes vos actions & dans vos fonctions, & pour vous rendre de plus en plus agréable à Dieu par la pureté & la sainteté de votre vie.

Amen. Je prie Dieu que cela soit ainsi, & qu'il vous en comble avec abondance.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. & 2. QUe *tous les serviteurs qui sont sous le joug* de la servitude, *sçachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres, &c.*

Il paroît que saint Paul avoit extrémement à cœur que les esclaves & les serviteurs chrétiens fussent bien instruits de leurs devoirs, & qu'ils se conduisissent bien envers leurs maîtres fideles, ou infideles. Il leur donne des regles dans la plupart de ses Epîtres, & a plus soin de les regler que leurs maîtres. *Ephes. 6. 5. Coloss. 3. 22.*

Saint Pierre, qui étoit dans le même sentiment que saint Paul à cet égard, propose aux esclaves maltraités de leurs maîtres rudes & fâcheux, l'exemple de J. C. même, qui a souffert avec tant de patience les outrages qu'on lui a faits. C'est dans cet esprit que saint Augustin fait parler ainsi J. C. à un serviteur : Apprends de moi, mon ami, « à servir ton maître, puisque j'ai bien voulu me « soumettre à servir des méchans. Car de qui le « Seigneur a-t-il souffert tant d'outrages dans sa Pas- « sion, que de la part de ses serviteurs ? Qu'étoient- « *Tit. 2. 9. 1. Petr. 2. 18. Aug. in Ps. 124.*

» ils autre choſe que de méchans ſerviteurs ? Car s'ils » n'avoient pas été méchans, ils n'auroient pas traité leur Maître comme ils firent. Si donc le Seigneur » du ciel & de la terre a bien voulu s'aſſujettir à des » indignes, n'eſt-il pas juſte qu'un homme ne faſſe » pas difficulté de ſervir avec affection & de bonne » volonté un autre homme comme lui, quand bien il » ſeroit méchant ? Voyez ſur l'Epître aux Epheſiens, ch. 6. v. 5. & ſur la premiere de ſaint Pierre, ch. 2.

Si J. C. & ſes Apôtres obligent avec tant de ſoin les ſerviteurs à obéir à leurs maîtres, dans quelle diſpoſition devons-nous être nous autres à l'égard de Dieu notre ſouverain Maître, qui nous a faits, lorſque nous n'étions pas, qui nous nourrit maintenant, & nous donne des vêtemens ? Que ſi nous ne voulons pas lui témoigner notre obéiſſance par quelque maniere plus relevée, obéiſſons-lui aumoins comme nos ſerviteurs nous obéiſſent. Ils donnent tout leur temps, tout leur ſoin, & toute leur vie, afin que nous ſoyons ſans peine & ſans inquietude ; nous au-contraire ſommes toujours occupés de nous-mêmes, & ne donnons pas à Dieu la moindre partie de nos journées.

℣. 3. & 4. *Si quelqu'un enſeigne une doctrine differente* de celle-ci, *& n'embraſſe pas les ſaintes inſtructions de notre Seigneur J. C. & la doctrine qui eſt ſelon la pieté ; il eſt enflé d'orgueil, il ne ſçait rien, &c.*

Saint Paul dit ailleurs, que *la ſcience enfle, &* que
1. Cor. 8. 1. *la charité édifie ;* mais la doctrine qui a le Sauveur du monde pour auteur, les Apôtres pour maîtres, & la pieté pour fondement, n'eſt pas une doctrine, ni une ſcience qui enfle, mais qui édifie & qui tient dans l'humilité : *Si nous avions notre être de nous-mêmes, nous nous donnerions auſſi nous-mêmes la ſa-*

Digitized by Google

geſſe, & nous ne ſerions nullement en peine de la recevoir d'autrui par la voie de la doctrine & de l'inſtruction. Mais parce que nous tenons de Dieu ce que nous ſommes, c'eſt par lui que nous devons être inſtruits & éclairés de la connoiſſance de la vérité. Etant notre Createur, il faut auſſi qu'il ſoit notre Docteur & notre Maître, comme il doit être l'objet de notre felicité. *Auguſt. de Civit. l. 11. cap. 25.*

Ce n'eſt donc point dans l'école des Philoſophes qu'on doit chercher la véritable doctrine qui doit rendre l'homme heureux, puiſqu'il eſt certain que les Sages même de l'antiquité payenne n'avoient de lumiere que celle qu'ils recevoient d'enhaut; & ſi parmi leurs erreurs ils ont connu quelques vérités, & en ont fait part à d'autres, ni eux ni leurs diſciples n'ont pu les apprendre que de celui qui eſt le Maître véritable des Anges & des hommes, & qui en qualité de premiere & ſouveraine vérité, *a ſa chaire dans le ciel, d'où il enſeigne les cœurs*, dit ſaint Auguſtin. *Tract. in Joan.*

Ce n'eſt point non plus dans la loi de Moïſe que ſe trouve la ſcience du ſalut; la loi a été donnée pour convaincre l'homme qu'il étoit malade, au lieu qu'il croyoit être ſain; elle lui a été donnée pour lui faire voir ſon peché, & non pour le guérir. Si-bien que la difference qu'il y a entre la morale des Philoſophes & de Moïſe même, & celle que J. C. nous a donnée dans ſon Evangile, eſt que les deux premieres ſont demeurées ſtériles & infructueuſes, parce qu'elles étoient dépourvues de l'eſprit de la grace; mais celle de J. C. eſt puiſſante & efficace, parce que lui-même nous l'enſeigne par ſon Eſprit, & nous la fait accomplir en nous inſpirant ſon amour; en ſorte que nous pouvons dire : *Heureux celui que vous avez enſeigné,*

Digitized by Google

Psal. 93. *Seigneur, & que vous avez instruit de votre loi.*

Cette doctrine, *qui est selon la pieté*, est donc la seule qui nourrit l'ame, qui la purifie, la guérit, & l'enrichit de toutes les vertus : celui qui s'en écarte & qui ne l'embrasse pas, *est enflé d'orgueil, & ne sçait rien ;* l'orgueil est dans l'ame ce que l'enflure est dans le corps ; & comme ceux qui ont le corps bouffi n'ont point de santé, l'ame de même qui est enflée d'orgueil, est malade, & languissante.

C'est ce qui arrive à ceux qui n'ayant point de goût pour les saintes maximes de J. C. se repaissent de sciences vaines qui ne peuvent inspirer que la vanité & l'oubli de Dieu. Ceux mêmes qui sont engagés à enseigner les sciences profanes, doivent les considerer comme des pieges dangereux & des obstacles au salut ; car si d'ailleurs on n'est pas rempli d'un esprit de pieté qui rappelle tout aux principes de la religion, on ne s'y applique pour l'ordinaire que par un esprit de curiosité, & pour y chercher une vaine satisfaction fort opposée aux dispositions d'une ame vraiment chrétienne ; ce qui a fait dire à saint Augustin, que ces sortes de sciences étoient pleines de vanité & d'une curiosité criminelle : *Ubi plurimum supervacuæ vanitatis, & noxiæ curiositatis.*

L. 14. de Trin. c. 1.

Ne peut-on pas dire la même chose de la philosophie, dont les recherches curieuses causent souvent tant de peine à ceux qui l'étudient, sans presque rien découvrir qui ne soit sujet à de grandes contradictions ? C'est cette incertitude qui a fait tant de sectes differentes qui ont toujours causé beaucoup de troubles dans les républiques, à cause *des questions & des combats de paroles* qui excitent

Digitized by Google

entr'eux *l'envie*, *les conteſtations*, *& les médiſances* dont parle l'Apôtre ; parce qu'ils ignoroient la ſcience ſalutaire que J. C. notre Mediateur eſt venu nous enſeigner, & que croyant être ſages, *ils s'égaroient dans leurs vains raiſonnemens*, *& leur cœur inſenſé étoit rempli de tenebres.*

C'eſt auſſi de cette ſource corrompue d'orgueil & d'ignorance que ſont venues les hereſies, qui ont fait dans toute la ſuite des ſiecles tant de ravage dans l'Egliſe, parce que les auteurs de ces ſectes pernicieuſes ne voulant point être diſciples de J. C. humble, & apprendre de lui *la ſaine doctrine qui eſt ſelon la pieté*, ſe ſont érigés en maîtres, & ont formé des diſciples, qui ſe ſont encore partagés en pluſieurs ſectes ; comme ont fait dans ces derniers temps les Lutheriens & les Calviniſtes, qui ſont pour le moins autant diviſés entre eux qu'ils le ſont avec les Catholiques, parce qu'ils ne veulent juger de la doctrine que par leur propre eſprit.

Attachons-nous donc à la ſcience qui s'apprend dans la méditation de l'Ecriture, & dans la lecture des Peres, & ſe perfectionne par la priere ; ne nous écartons point des regles que l'Egliſe nous preſcrit, & que la foi nous découvre, & gardons ce dépôt avec beaucoup d'humilité. Toute autre conduite n'eſt propre qu'à donner de l'enflure, à corrompre l'eſprit, & à s'emporter en des queſtions & des diſputes pernicieuſes, d'où naiſſent toutes ſortes de déſordre & de confuſion.

℣. 5. juſqu'au 8. *Qui ſont privés de la vérité*, *& s'imaginent que la pieté doit ſervir de moyen pour s'enrichir*, *&c.*

C'eſt le caractere des heretiques, de ſe procurer

des avantages temporels aux dépens de la vérité, parce qu'étant corrompus par leur avarice & leur ambition, ils ne craignent pas de corrompre les vérités saintes pour plaire aux hommes. *L'heretique*, dit saint Augustin, *est celui qui invente ou qui suit des opinions fausses & nouvelles, pour acquerir quelque avantage temporel, & sur-tout pour s'élever à quelque degré d'honneur qui le place au-dessus des autres.* Mais si nous en croyons le même Pere, il y en a plusieurs parmi les Catholiques qui croyent aussi que la Religion Chrétienne doit leur servir, pour accroître leurs richesses, & multiplier leurs divertissemens : *Inter Catholicos quoque multi sunt qui etiam putant, sibi ad augendas opes suas, & multiplicanda delectamenta religionem suffragari debere Christianam.* On peut mettre de ce nombre, selon les Peres, ceux qui s'engagent dans l'état Ecclesiastique dans la vûe d'y devenir riches, & de vivre plus à leur aise que dans le monde ; & ceux qui regardent les Ordres sacrés, comme une occasion ou un métier pour gagner leur vie : *Victûs parandi occasionem & subsidium hunc ordinem esse judicantes*, dit saint Gregoire de Nazianze ; ou ceux qui s'ingerent d'eux-mêmes au gouvernement des ames par le seul mouvement de leur cupidité : *Suâ cupiditate accensi culmen regiminis rapiunt*, comme parle saint Gregoire Pape.

Auguſt. de util. cred. c. 1.

Ep. 79. ad Hilar.

Gregor. Nazianz. Apol. 1.

1. part. paſt. c. 1.

Que peut-il arriver d'une entrée si interessée, qu'un trafic honteux de leurs fonctions ? S'ils celebrent la Messe, ou assistent aux Offices ; s'ils prêchent ou administrent les Sacremens, peuvent-ils avoir autre chose en vûe que la retribution, ou quelque profit temporel qui leur en revienne ? Ils adorent Dieu par un culte exterieur, par des cere-

Digitized by Google

monies & par des paroles ; & adorent l'interêt par une adoration interieure, & par le desir du cœur où reside le vrai culte. Ces malheureux, dit saint Bernard, fabriquent, pour user de cette expression, dans la fournaise de l'avarice, les opprobres, les crachats, les fouets, les cloux, la lance, la croix & la mort de J. C. & prostituent toutes ces choses à lacquisition d'un gain honteux, & se hâtent de mettre dans leur bourse le prix de la Redemption du monde. *Pretium universitatis suis marsupiis includere festinant.* En cela seulement differens de Judas, continue ce Pere, qu'il se contenta d'un certain nombre de deniers pour le prix de ces choses ; & qu'eux par une convoitise beaucoup plus insatiable, exigent des sommes infinies d'argent : ils se reposent sur l'amour des faux-biens, si toutefois le soin qu'ils ont pour les conserver ou les augmenter, leur permet de prendre un moment de repos, & ne tiennent aucun compte de la perte ou du salut des ames : *Harum in amore quiescunt, animarum nec casus reputatur, nec salus.* « *Ser. 10. in Cant.*

Dieu ne nous a établi en ce monde qu'afin d'acquerir la vie éternelle par la pieté, laquelle en ce sens *est un grand gain* : ceux qui rechercheront d'autres avantages en servant Dieu, seront chassés de même que les vendeurs & les acheteurs le furent du temple par J. C.

℣. 8. *Ayant donc de quoi nous nourrir, & de quoi nous vêtir, nous devons être contens.*

C'est sans doute une grande folie de souhaiter beaucoup, quand on peut être content de peu ; cette folie est si ordinaire qu'il se trouve plus de gens qui ne pouvant jouir de ce qu'ils ont de trop, en cherchent encore davantage, qu'on en voit qui

se contentent de ce qui leur suffit. Il faut entendre saint Bernard déplorer cet aveuglement même dans les Ecclesiastiques ; ce qu'il en dit peut aussi-bien convenir à ce temps-ci qu'au sien.

Bern. in præfat. vitæ S. Malac.

Jamais, dit ce Pere, le nombre des gens de bien n'a été plus rare qu'à présent, jamais siecle n'en a été tant dénué que le nôtre. Je passe sous silence le vulgaire & la vile multitude des enfans de ce siecle, je veux qu'on porte les yeux jusques sur ceux que nous considerons comme les colomnes de l'Eglise : m'en fera-t-on voir parmi ceux qui nous ont été donnés pour éclairer les nations quelqu'un, qui du haut du chandelier où ils ont été placés, ne rende de la fumée au-lieu de la lumiere ? Où le trouverez-vous ce flambeau lumineux, à moins que vous ne prétendiez mettre de ce nombre ceux qui s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir, & qui dans l'heritage du Seigneur cherchent leurs propres interêts, & non ceux de J. C. ? Où me trouvera-t-on un Ecclesiastique qui se contente du nécessaire, & qui mépriſe les choses superflues ? Saint Paul en a pourtant imposé & intimé la loi à tous les Ecclesiastiques, qui se prétendent les successeurs des Apôtres : *Ayant e quoi nous nourrir, & de quoi nous couvrir*, dit-il, *nous devons être contens.* Ce reglement où se trouve-t-il ? On le lit dans les livres, mais qui l'observe ? il est pourtant écrit du Juste, que la loi est dans son cœur, & non pas dans les livres. Cependant quand bien vous observeriez ce reglement à la lettre, vous ne seriez pas encore arrivé au premier degré de la perfection : car celui qui est parfait est toujours prêt de se passer même du nécessaire ; mais c'est en vain qu'on nous le propose,

Pſ. 36.

Plût à Dieu qu'on fût capable de mettre des bornes à son superflu, & qu'on ne formât pas des desirs à l'infini pour le bien. Mais quoi, continue ce Pere, est-ce donc qu'il ne s'en trouve pas dans le Clergé qui mettent des bornes à leurs desirs, & qui se contentent du nécessaire ? Je le veux, quoiqu'il soit rare d'en trouver, mais cela doit-il contenter ceux qui aiment l'Eglise ? Nous cherchons parmi les Ecclesiastiques un homme d'une si excellente vertu qu'il soit capable d'en sauver plusieurs, & nous avons de la peine à en trouver qui se puissent sauver eux-mêmes ? Où en sommes-nous, qu'il faille qu'on regarde comme un grand homme de bien, celui qui n'est pas tout-à-fait méchant ? *Optimus hodie est qui non est nimis malus.*

Ce n'est pas qu'il n'y eût du temps de saint Bernard beaucoup de saints Evêques, aussi-bien que dans les siecles suivans, qui ont été des modelles non seulement d'un parfait desintéressement, mais aussi de toutes les autres vertus. On ne peut pas douter qu'il n'y en ait aussi dans le nôtre, qui marchent sur les traces de ces grands Saints ; mais le nombre en est petit en comparaison de ceux qui faisoient gémir saint Bernard de son temps.

℣. 9. jusqu'au 12. *Mais ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation, & dans le piege du diable, & en divers desirs inutiles & pernicieux, &c.*

Saint Paul ne dit pas cela generalement des riches, mais de ceux qui veulent le devenir, il blâme la cupidité, & non pas les biens ; car c'est avarice de vouloir être riche, & non pas de l'être. Il y en a qui ayant des richesses les dispensent sagement, les mépriſent & les donnent aux pauvres. Ce ne sont point ces personnes que l'Apôtre mar-

Digitized by Google

que ici, parce qu'ils ne veulent pas devenir riches. Mais il eſt bien rare d'en trouver de tels. Les Rois, les Princes, les particuliers, les pauvres & les riches, les hommes, les femmes & les enfans ſont infectés de cette peſte, dit ſaint Chryſoſtome, & l'on ne voit perſonne qui ſe délivre de cette tyrannie; quoique tous déclament continuellement contre l'avarice, perſonne néanmoins ne penſe à s'en exempter.

Qui ne tremblera point à la vûe du danger dont l'Apôtre menace ceux qui deſirent d'être riches? *Ils tombent*, dit-il, *dans la tentation & dans le piege du diable.* Sur quoi ſaint Bernard dit agreablement: *Eſt-il donc poſſible que les richeſſes ſoient des pieges du diable? Helas*, dit ce Pere, *qu'il ſe trouve peu de gens, qui ſe réjouiſſent d'être dégagés de ces pieges: combien au-contraire y en a-il qui ſont bien fâchés de n'en être pas aſſez embarraſſés, & qui travaillent autant qu'ils peuvent pour s'y engager, & s'enpétrer de plus en plus dans ces filets!*

in Pſal. Qui habitat.

Que ſi cette menace ne vous effraye point, dit ſaint Auguſtin, écoutez ce qui ſuit: *Les deſirs de ceux qui veulent devenir riches, les précipitent dans l'abîme de la perdition & de la damnation;* cela ne vous étonne-t-il point? Voyez ce qui ſuit: *Car l'avarice eſt la racine de tous les maux.* Quoi donc, riches du ſiecle, & vous en qui domine l'amour des richeſſes, ne craignez-vous donc point de tomber dans l'abîme de la perdition & de la damnation, ni que l'avarice, qui eſt la racine de tous les maux, habite en vous? *Mergi non times in interitum & perditionem? non times radicem omnium malorum avaritiam?* Que craindrez-vous donc? Craignez donc ce qui ſuit, que ceux qui en ſont poſſedés *s'éga-*

Auguſt. ſerm. de temp. 285

Digitized by Google

rent de la foi, & s'embarraſſent dans une infinité d'afflictions & de peines. Ces menaces ſont terribles; mais helas! qu'elles ſont peu d'effet ſur un cœur poſſedé par l'amour du bien.

L'Apôtre parle à tous les Chrétiens, mais ſurtout aux Paſteurs & aux miniſtres de J. C. car c'eſt à l'occaſion de ces faux docteurs, dont il a repris l'avarice, qu'il eſt entré dans cette matiere. Or il eſt bien rare qu'un Eccleſiaſtique, qui s'eſt ingeré dans l'Egliſe pour y chercher un établiſſement, & y vivre dans l'abondance des commodités de la vie, s'en corrige & en faſſe pénitence. On peut bien, ſelon la remarque d'Origene, le comparer à Judas; car J. C. avoit donné à ce diſciple avare le maniement de ſa bourſe, dit ce grand homme, afin qu'ayant en ſa diſpoſition cet argent, ſa paſſion ſe rallentît; mais au-lieu de profiter de cet excès de bonté, ſon avarice le porta juſqu'à voler ſon Maître, & juſqu'à le vendre à prix d'argent. Les Eccleſiaſtiques avares n'en font-ils pas de même? J. C. les comble de biens, & de plus de biens qu'ils n'en auroient dans le ſiecle, cela diminue-t-il leur cupidité? Ne volent-ils pas à J. C. comme Judas, ce qu'ils ne donnent pas aux pauvres? Et ne vendent-ils pas aux peuples le prix de la Redemption du genre humain, en diſpoſant pour leur propre interêt de tout ce qu'il y a de plus ſaint dans la Religion? Il eſt bien à craindre que ceux qui vivent dans ce malheureux état, ne meurent comme Judas dans le déſeſpoir de leur ſalut.

Origen. comm. in cant. hom. 40.

℣. 12. juſqu'au 17. *Soyez fort & courageux dans le ſaint combat de la foi, travaillez à remporter* le prix de *la vie éternelle, &c.*

Un Chrétien eſt comme un ſoldat environné

Digitized by Google

d'ennemis de tous côtés, contre lesquels il a continuellement à combattre s'il ne veut pas périr & se laisser vaincre : il y a même cette difference, qu'un soldat n'a que des ennemis qui sont hors de lui-même ; mais qu'un Chrétien en a au-dedans de lui, & qu'il est lui-même son plus grand ennemi ; *car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit.* Plus cet ennemi nous est familier, plus le combat est dangereux, & la guerre intestine. Nous ne pouvons ni fuir ni mettre en fuite ce cruel ennemi, dit saint Bernard : *Hostem hunc crudelissimum nec fugere possumus, nec fugare.* Il nous le faut porter par tout ; parce qu'il est attaché à nous-mêmes : & ce qui est encore plus dangereux & plus déplorable, c'est que nous sommes obligés nous-mêmes d'entretenir notre ennemi, & qu'il n'est pas permis de le détruire. C'est pourquoi nous devons veiller avec grand soin & nous tenir sur nos gardes, pour n'être point surpris par les combats qu'il nous livre en une infinité de manieres. Car cet ennemi domestique est souvent d'intelligence avec le démon même, pour nous susciter des occasions de nous perdre.

Gal. 5. 17.

Bern. ser. 3. in Dim. 6. post Pent.

Le plaisir nous présente mille attraits ; il s'offre à nous sous mille formes differentes, afin d'éblouir les yeux de notre ame. Les attraits de l'amour tâchent d'un côté de s'insinuer ; le desir des biens se glisse de l'autre ; les délices ramolissent notre ame, la paresse la relâche, la gloire la charme, la colere l'enflamme, l'ambition & le desir de dominer la transporte. Toutes ces passions se présentent avec un visage si riant & si agreable, qu'elles sont comme assurées de gagner toutes les personnes charnelles, qui ne se tiennent pas fermes dans l'amour de la vérité.

Chrisost. hom. 6.

Si donc on est délicat, lâche, paresseux, peu accoutumé au travail, on donnera aussi-tôt les mains aux attraits trompeurs du plaisir. Il en est comme des combats publics; qu'un athlete ne soit pas possedé du desir de remporter la couronne, qu'il ne soit pas animé de cette passion, il se laissera fort naturellement aller aux plaisirs des excès de table, & deviendra ainsi un athlete lâche, au-lieu qu'un autre qui n'a des desirs & des pensées que pour la couronne, endure mille coups en s'exerçant, & souffre avec joie des travaux pénibles, parce que l'esperance de l'avenir le soutient toujours.

℣. 17. jusqu'au 20. *Donnez pour maximes aux riches de ce monde, de n'être point orgueilleux, de ne point mettre leur confiance, &c.*

L'Apôtre marque ici deux grands malheurs qui accompagnent ordinairement les richesses, l'orgueil, & la confiance en soi-même; il n'y a point de fruit, ni de grain qui n'ait son ver, dit saint Augustin: le premier ver des richesses, c'est l'orgueil: *Primus vermis divitiarum superbia:* Il l'appelle ailleurs la maladie des richesses: *Morbus divitiarum est superbia magna.* C'est ce qu'il y a de plus à craindre dans l'abondance; car c'est quelque chose de grand de n'être point attaqué de cette maladie parmi les richesses: *Grandis animus est qui inter divitias esto morbo non tentatur.* Cette maladie est une enflure qui rend bouffis *les riches de ce monde*, au-lieu que ceux qui sont riches selon Dieu, & qui ont été enrichis de la pauvreté de celui qui s'est fait pauvre pour nous, sont pleins au-dedans, & n'ont que du mépris pour les richesses exterieures qu'ils possedent. Supposons donc, avec saint Augustin, deux personnes riches des biens de ce monde,

Serm. de temp. 205 *Serm. de temp. 212*

dont l'un se glorifie de ses richesses, & l'autre n'en fasse point de cas ; ils ressemblent, dit ce saint Docteur, à deux tonneaux, dont l'un est plein, l'autre vuide; on ne remue pas aisément celui qui est plein; mais l'autre est bien-tôt enlevé : ils ont tous deux la même grandeur, mais ils n'ont pas tous deux la même plenitude ; celui qui est plein au-dedans ne retentit point au-dehors ; mais celui qui est vuide fait grand bruit au-dehors, & au-dedans il est dans la disette, & n'est rempli que de vent : *In carne crepat, in corde mendicat.*

C'est l'état de ces riches orgueilleux, qui mettent leur confiance dans les richesses incertaines & perissables; cette confiance est une nouvelle source d'orgueil ; rien ne rend plus vain que de se confier dans ses richesses, comme rien ne rend plus humble que de se confier en Dieu. Pourquoi mettre son esperance dans ce qui est enlevé en un moment, & dont on ne peut être assuré ? Ne sçait-
Luc. 12. 15. *& seq.* on pas ce que J. C. dit dans son Evangile : *En quelque abondance qu'un homme soit, sa vie ne dépend point des biens qu'il possede ;* & donne l'exemple d'un homme qui regorgeoit de biens, & se disoit à lui-même : *Tu as beaucoup de biens en reserve pour beaucoup d'années : Repose-toi, mange, bois, fais bonne chere. Mais Dieu en même-temps dit à cet homme : Insensé que tu es, on s'en va te redemander ton ame cette nuit même ; & pour qui sera ce que tu as amassé ? C'est l'état de celui qui amasse des trésors pour soi-même, & qui n'est point riche en Dieu.*

A ces deux vices qui acompagnent les richesses, les riches de ce monde doivent opposer deux vertus, l'esperance en Dieu, & la liberalité à l'égard du prochain. C'est ce que l'Apôtre leur ordonne

par le miniſtere de ſon diſciple, de mettre leur confiance dans le Dieu vivant. *Que veux-je ſur la terre, ſinon vous ſeul?* diſoit le Prophete roi. *Vous êtes mon partage pour jamais..... Mon bien eſt de me tenir uni à Dieu, & de mettre mon eſperance au Seigneur mon Dieu.* Un voleur vous ôte votre or, dit ſaint Auguſtin; qui eſt-ce qui peut vous ôter Dieu? Que poſſede un riche, s'il n'a point Dieu? Ne mettez donc point votre eſperance dans les richeſſes, *mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui eſt néceſſaire à la vie*, & ſe donne lui-même avec toutes ces choſes. Tout m'eſt préjudiciable hors de vous, dit-il ailleurs, & toute l'abondance qui n'eſt point mon Dieu, n'eſt pour moi que diſette & pauvreté. Si donc vous deſirez des richeſſes, ſoupirez après celles qui ſont toujours ſtables, & que l'on acquert par les bonnes œuvres. *Faites-vous des tréſors dans le ciel, où il n'y a point de voleurs qui les déterrent & qui les dérobent.* C'eſt par la liberalité envers les pauvres qu'on *arrive à la véritable vie*, qui eſt le fruit des bonnes œuvres, par leſquelles nous la pouvons acquerir.

Pſal. 72. 25. 26.

Auguſt. ſer. 205.

L. 13. Confeſſ. c. 8.

Chryſoſt. in hom. 6.

Matth. 6. 20.

℣. 20. 21. *O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, &c.*

Un dépôt qu'on a donné à garder doit être précieux, & l'on doit bien prendre garde d'en rien diminuer. Saint Baſile parlant de ce dépôt ſacré, diſoit au Préfet de l'Empereur Valens : *Ceux qui ont été nourris des divines Ecritures, ne ſouffrent pas qu'il ſe perde une ſeule ſyllabe de ces regles ſaintes; mais ils ſont prêts de ſouffrir, s'il le faut, toutes ſortes de morts pour les conſerver.*

En effet, c'eſt J. C. même qui a confié ce dé-

Digitized by Google

pôt à son Eglise, & l'a mis entre les mains des Apôtres & des Evêques pour le garder avec grand soin. Ainsi celui qui se prépare d'annoncer la vérité doit aller chercher dans ces sources toutes celestes, les raisons de ce qu'il veut annoncer, dit saint Gregoire; il doit fonder tout ce qu'il dit sur l'autorité divine, & c'est sur cette base sacrée qu'il doit élever l'édifice spirituel de tout son discours: car souvent les heretiques voulant établir leurs erreurs, avancent des choses qui ne sont nullement fondées sur l'autorité des livres sacrés: ce qui oblige saint Paul, cet excellent Prédicateur de la vérité, de donner cet avis à son disciple: *O Timothée, gardez le dépôt, &c.* parce que les heretiques voulant faire admirer la beauté de leurs esprits, avancent souvent des choses nouvelles qui ne se trouvent point dans les livres des anciens Peres. D'où il arrive qu'ils répandent dans les esprits de leurs auditeurs les semences de l'erreur & de la folie.

Gregor. Moral. lib. 8. c. 14.

AVIS

AVIS

SUR LA II. EPISTRE DE S. PAUL A TIMOTHÉE.

SAint Paul étant à Rome dans les liens, & presque abandonné de tous ses disciples, ou, parce que quelques-uns d'eux lassés & éprouvantés par la persécution étoient rentrés dans le siecle, & que les autres avoient été obligés de se séparer de l'Apôtre pour s'acquitter des devoirs du ministere Apostolique, se crut obligé d'écrire cette seconde Lettre à Timothée pour l'engager à le venir trouver avant l'hiver avec Marc, & à lui apporter son manteau, ses livres & ses papiers. Il le supplie donc de venir le plus diligemment qu'il pourra, l'assurant qu'il est sur le point d'achever sa course & d'être immolé à J. C. par le martyre : & par occasion il prédit à ce fidele disciple les diverses heresies qui troubleront l'Eglise & les persécutions dont elle sera affligée ; il l'encourage par avance à soutenir avec zele & fermeté les travaux qu'il aura à souffrir ; il l'exhorte à prêcher l'Evangile malgré la

Digitized by Google

réſiſtance que le démon y apportera ; à perſeverer dans la foi qu'il a reçue de ſes ayeuls, & à correſpondre à la bonne éducation qu'il a eue dans ſa jeuneſſe ; à s'attacher de plus en plus à la lecture & à la méditation des ſaintes Ecritures ; à fuir l'air contagieux de la jeuneſſe ; à conſerver fidelement & ſans alteration le dépôt ſacré de la foi, & de s'appliquer à le confier à des perſonnes fidelles qui le puiſſent dépoſer auſſi à d'autres. Il lui ordonne de ſe défier & de fuir ſoigneuſement les faux docteurs, les heretiques, & nommément Phygele, Hermogene, Alexandre l'ouvrier en cuivre, Hymenée, & Philette, mais il ſe loue beaucoup d'Oneſiphore qui l'eſt venu conſoler dans ſes liens. Enſuite l'Apôtre ſe propoſe lui-même à ce diſciple comme un exemple de la patience & de la fermeté qu'il doit avoir dans les travaux, les peines, & les perſécutions où il ſera expoſé en prêchant l'Evangile. Enfin, il l'aſſure qu'il ſe ſouvient inceſſamment de l'attachement & de l'affection qu'il a toujours eu pour lui ; & finit cette Lettre par des complimens qu'il fait de ſa part, & de ceux qui ſont avec lui ; & ſalue auſſi les freres qui ſont avec Timothée.

Le ſentiment le plus probable eſt, que l'Apôtre a écrit cette Lettre dans ſa derniere captivité ; l'an 33. de la Paſſion de J. C. & la 66. de l'Ere vulgaire.

Digitized by Google

II. EPISTRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE.

CHAPITRE PREMIER.

1. PAulus, Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundùm promissionem vitæ, quæ est in Christo Jesu.

2. Timotheo carissimo filio, gratia, misericordia, pax à Deo Patre, & Christo Jesu Domino nostro.

3. Gratias ago Deo, cui servio à primogenitoribus in conscientia pura, quòd sine intermissione habeam tui memoriam in orationi-

1. PAul, par la volonté de Dieu, Apôtre de Jesus-Christ, selon la promesse de la vie*, que nous avons en Jesus-Christ.

2. A Timothée son fils bien-aimé : Dieu le Pere, & Jesus-Christ notre Seigneur vous donnent la grace, la misericorde, & la paix.

3. Je rends graces au Dieu que mes ancêtres ont servi*, & que je sers avec une conscience pure, de ce que nuit & jour vous m'êt[illegible] conti-

* 1. *autr.* pour annoncer la promesse, &c.
* 3. *lettr.* Je sers dès mes ancêtres.

Digitized by Google

nuellement préſent à l'eſprit dans mes prieres ;

bus meis, nocte ac die ;

4. car je me ſouviens de vos larmes, & je déſire de vous voir, afin d'être rempli de joie,

4. deſiderans te videre, memor lacrimarum tuarum, ut gaudio implear,

5. me repréſentant cette foi ſincère qui eſt en vous, qu'a eue premierement Loïde votre ayeule, & Eunice votre mere, & que je ſuis très-perſuadé que vous avez auſſi.

5. recordationem accipiens ejus fidei, quæ eſt in te non ficta, quæ & habitavit primùm in avia tua Loide, & matre tua Eunice, certus ſum autem quòd & in te.

6. C'eſt pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu ‖, que vous avez reçue par l'impoſition de mes mains.

6. Propter quam cauſam admoneo te, ut reſſuſcites gratiam Dei, quæ eſt in te per impoſitionem manuum mearum.

Rom. 8. 15. 7. Car Dieu ne nous a pas donné un eſprit de timidité, mais un eſprit de courage, d'amour & de ſageſſe.

7. Non enim dedit nobis Deus ſpiritum timoris, ſed virtutis, & dilectionis, & ſobrietatis.

8. Ne rougiſſez donc point de notre Seigneur que vous devez confeſſer, ni de moi *qui ſuis* ſon captif ; mais ſouffrez avec moi pour l'Evangile, ſelon la force *que vous recevrez* de Dieu,

8. Noli itaque erubeſcere teſtimonium Domini noſtri, neque me vinctum ejus ; ſed collabora Evangelio ſecundùm virtutem Dei

9. qui nous a ſauvés, & nous a appellés par ſa vocation ſainte ‖, non ſelon nos œuvres, mais ſelon le decret de

9. qui nos liberavit, & vocavit vocatione ſuâ ſanctâ, non ſecundùm opera noſtra, ſed

Tit. 3. 5.

℣. 6. *leur.* de reſſuſciter la grace.
℣. 9. Ainſi par reconnoiſſance il faut travailler pour lui.

Digitized by Google

secundùm propositum suum, & gratiam, quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora sæcularia.

sa volonté, & selon la grace qui nous a été donnée en Jesus-Christ avant // tous les siecles ;

10. Manifestata est autem nunc per illuminationem Salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam & incorruptionem per Evangelium :

10. & qui a paru maintenant par l'avenement de notre Seigneur Jesus-Christ, qui a détruit la mort // ; & nous a découvert par l'Evangile la vie & l'immortalité.

11. in quo positus sum ego prædicator & Apostolus, & magister gentium.

11. C'est pour cela que j'ai été établi le Prédicateur, l'Apôtre & le Maître des nations. 1. Tim. 2. 7.

12. Ob quam causam etiam hæc patior, sed non confundor. Scio enim cui credidi ; & certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem.

12. Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre ; mais je n'en rougis point. Car je sçai qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt // ; & je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me le garder jusqu'à ce *grand* jour.

13. Formam habe sanorum verborum, quæ à me audisti in fide & in dilectione in Christo Jesu.

13. Proposez-vous pour modelles les saintes instructions que vous avez entendues de ma bouche, touchant la foi // & la charité qui est en Jesus-Christ.

14. Bonum depositum custodi per Spiri-

14. Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous,

℣. 9. *lettr.* les temps de siecles.
℣. 10. *expl.* par sa mort.
℣. 12. *autr.* que j'ai pris pour l'objet de ma foi.
℣. 13. *autr.* en conservant la foi, &c. *lettr.* dans la foi.

l'excellent dépôt qui vous a été confié //.

15. Vous sçavez que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi : Phygelle & Hermogene sont de ce nombre.

16. Que le Seigneur répande sa misericorde sur la famille d'Onesiphore : parce qu'il m'a souvent soulagé, & qu'il n'a point rougi de mes chaînes ;

17. mais qu'étant venu à Rome il m'a cherché avec grand soin, & m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui fasse la grace de trouver misericorde devant lui // en ce *dernier* jour : car vous sçavez mieux *que personne* combien d'assistances il m'a rendues à Epheſe.

tum sanctum, qui habitat in nobis.

15. Scis hoc quòd adversi sunt à me omnes, qui in Asia sunt : ex quibus est Phygellus, & Hermogenes.

16. Det misericordiam Dominus Onesiphori domui, quia sæpè me refrigeravit, & catenam meam non erubuit ;

17. sed cùm Romam venisset, sollicitè me quæsivit, & invenit.

18. Det illi Dominus invenire misericordiam à Domino in illa die : & quanta Epheſi ministravit mihi, tu meliùs nostri.

℣. 14. *expl.* il parle du dépôt de la doctrine Chrétienne.
℣. 18. *lectr.* le Seigneur.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Paul, par la volonté de Dieu Apôtre de J. C. ſelon la promeſſe de la vie, que nous avons en Jeſus-Chriſt.*

Paul, par la volonté de Dieu. Voyez les commencemens de pluſieurs Epîtres ſemblables.

Digitized by Google

Apôtre de J. C. c'eſt-à-dire, qui ne s'eſt pas ingeré de lui-même dans la charge d'Apôtre, mais qui y eſt entré par l'exprès commandement de Dieu par une vocation toute particuliere & extraordinaire.

Selon la promeſſe de la vie éternelle, que Dieu avoit de toute éternité promiſe à ſes élus, & qu'il a déclaré dans ces derniers temps en envoyant ſon propre Fils.

Que nous, qui ſommes fideles, *avons*, dès-à-preſent en eſperance, c'eſt-à-dire, que nous aurons en effet après le cours de cette vie *en J. C.* par la confiance que nous avons en ſes mérites, & par l'étroite union que nous avons avec lui, comme des membres à leur chef, par la charité.

℣. 2. *A Timothée ſon fils bien-aimé : Dieu le Pere, & J. C. notre Seigneur vous donnent la grace, la miſericorde, & la paix.*

A Timothée ſon fils bien-aimé, en la foi. Voyez Tit. 1. 1.

Dieu le Pere, & J. C. notre Seigneur vous donnent la grace, en continuant de vous proteger, de vous ſecourir & de vous ſanctifier de plus en plus.

La miſericorde, en vous remettant vos pechés ; les plus ſaints ayant tous les jours beſoin d'en demander pardon à Dieu. *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus ;* & alibi : *Pax ſuper illos, & miſericordia : & ſuper Iſrael Dei.* 1. Joan. 1. 8. Gal. 6. 16.

Et la paix de conſcience, qui eſt la ſuite & l'effet de la grace & de la miſericorde, n'étant pas poſſible que celui qui a reçu un ſi grand bien, ne jouiſſe d'une profonde paix dans ſa conſcience. Il faut remarquer, que quoique ſaint Paul dans toutes les ſalutations de ſes Epîtres, ne faſſe pas une

Digitized by Google

expresse mention du Saint-Esprit, il ne laisse pas de l'exprimer suffisamment par ses dons, lorsqu'il souhaite la grace, la misericorde & la paix; puisque le Saint-Esprit est inseparable de ses dons, & qu'il est lui-même le don du Pere & du Fils, & puisqu'enfin, selon la doctrine de l'Eglise, il est lui-même la grace, la misericorde, & la paix subsistante, selon le langage de l'Eglise. *Gratia Spiritus sanctus ipse est remissio omnium peccatorum.*

℣. 3. *Je rends graces au Dieu que mes ancêtres ont servi & que je sers avec une conscience pure, de ce que nuit & jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prieres.*

Je rends graces au Dieu, comme à l'auteur & le principe de tout le bien que nous faisons, *que mes ancêtres ont servi.* Le but de l'Apôtre n'est pas de se louer lui-même, mais d'exciter Timothée à imiter comme lui, la foi & la perfection de ses ancêtres. *Imitatores mei estote sicut, &c.* Les ancêtres dont il parle ne sont pas seulement Abraham, Isaac, & Jacob, qui sont les ancêtres & les peres de tous les Juifs; & en un sens plus noble & plus véritable, les ancêtres de tous les Chrétiens. *Non qui filii carnis, sed qui filii sunt promissionis, æstimantur, in semine:* mais ce sont principalement ses propres pere & mere, ses ayeuls, & ses bisayeuls paternels ou maternels, qui étoient personnes de grande pieté parmi les Juifs, comme la profession qu'ils faisoient d'être Pharisiens, & l'éducation de ce saint Apôtre en est une preuve évidente. *Secundùm legem Pharisæus.*

1. Cor. 11. 1. & alibi.

Rom. 9. 8. & alibi.

Philip. 3. 5.

Et que je sers avec une conscience pure, c'est-à-dire, exempte de crime & de peché volontaire; car pour ce qui est des fautes legeres & involontaires,

Digitized by Google

les plus justes mêmes n'en sont pas exempts pendant le cours de cette vie.

De ce que nuit & jour. Ceci est conforme à la pratique de toute l'Eglise, qui a toujours, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, observé cette forme & cette coutume de prier la nuit & le jour. *Memor fui nocte*, &c. *Septies in die laudem*, &c. *In noctibus extollite*, &c. *Erat pernoctans in oratione Dei.* *Ps.* 118. 55. & 164. *Ps.* 135. 2. *Luc.* 6. 12. & *alibi.*

Vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prieres, c'est-à-dire, que je ne manque jamais de me souvenir de vous. L'Apôtre en rend graces à Dieu, parce que c'est une action de charité, dont il reconnoît que Dieu est l'auteur & la cause premiere qui nous l'inspire. Il emploie aussi cette action de graces, qui est comme une espece de jurement, pour faire voir à Timothée qu'il ne dit rien par exagération, ni par compliment.

℣. 4. *Car je me souviens de vos larmes, & je desire de vous voir, afin d'être rempli de joie.*

Car je me souviens; comme s'il disoit: Ce qui m'excite à penser si souvent à vous, est le desir ardent que j'ai de vous voir, & ce desir est excité par le souvenir *de vos larmes*, c'est-à-dire, des larmes que la persecution de vos adversaires vous font répandre devant Dieu pour implorer son secours. Ces larmes ne procedent pas de pusillanimité, mais d'une humble crainte de Dieu qui fait que le fidele s'adresse amoureusement à lui, dans la reconnoissance de sa propre infirmité, pour lui demander la consolation, & la force de demeurer ferme contre la persecution: la trop grande fermeté & l'insensibilité dans ces occasions, est plutôt une marque d'orgueil & de dureté, que de la generosité chré-

Digitized by Google

tienne, qui ne s'éloigne jamais de l'humilité, & du sentiment de sa propre infirmité. Voyez Act. 20. 37.

Et je desire de vous voir. L'Apôtre étoit alors presque seul à Rome, & dans les liens; il avoit besoin de Timothée pour l'aider dans les travaux de l'apostolat, & lui confier avant son martyre ses dernieres volontés sur ce sujet.

Afin d'être rempli de joie, d'une joie toute spirituelle, voyant de mes propres yeux avec combien de patience vous souffrez les persecutions violentes de vos adversaires. *Desidero enim videre vos, &c.* L'effet des souffrances chrétiennes, ou des afflictions souffertes; & des larmes répandues pour la cause de J. C. n'est pas seulement de consoler ceux qui souffrent & qui pleurent. *Beati qui lugent, &c.* mais de consoler les vrais fideles qui nous voient souffrir. *Sive autem tribulamur pro vestra consolatione, &c.* Saint Paul ne souhaitoit pas de voir Timothée pour se réjouir de son affliction, mais pour se conjouir avec lui de sa constance à souffrir, & de la récompense éternelle qu'il en devoit recevoir : de même à peu près qu'il ne se réjouissoit pas de la tristesse des Corinthiens, mais de l'effet salutaire qu'elle avoit produit. *Gaudeo non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad pœnitentiam.*

Rom. 1. 11.

Matth. 5. 5.

2. Cor. 1. 6.

2. Cor. 7. 9.

℣. 5. Me représentant cette foi sincere qui est en vous, qu'a eue premierement Loide votre ayeule, & Eunice votre mere, & que je suis très-persuadé que vous avez aussi.

Me représentant. C'est un autre motif du désir qu'il a de voir Timothée, qui est presque semblable à celui qu'il avoit de voir les Romains. *Id est, simul consolari in vobis, &c.*

Rom. 1. 12.

Cette foi ſincere, exempte d'hypocriſie & de diſſimulation, qui eſt accompagnée de bonnes œuvres, & qui pratique ce qu'elle croit; au-lieu que la foi qui eſt mélangée de fiction & d'hypocriſie, fait bien profeſſion de croire en Dieu, mais elle le renonce par les œuvres, ne voulant pas ſe ſoumettre à ſes commandemens. *Confitentur ſe noſſe Deum, factis autem negant.* Tit. 1. 16

Qui eſt en vous, qu'a eue premierement Loïde votre ayeule, & Eunice votre mere. L'Apôtre dit ici, pour exciter Timothée à ne pas dégénérer de la foi & de la vertu de ces ſaintes femmes, qui étoient Juives de nation, & Chrétiennes de Religion.

Et que je ſuis très-perſuadé, par la connoiſſance que j'ai de vous depuis le temps que vous êtes ſous ma conduite, *que vous avez auſſi*, à leur exemple. Il ajoute ces paroles, pour affermir Timothée de plus en plus dans la foi, & le porter à la patience & à la perſeverance.

℣. 6. *C'eſt pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu, que vous avez reçue par l'impoſition de mes mains.*

C'eſt pourquoi, comme je connois la ſincerité de votre foi, & la diſpoſition toute ſainte de votre cœur, je ne fais point de difficulté de vous avertir, comme un maître avertit ſon diſciple, *de rallumer ce feu*, c'eſt-à-dire, de le rendre plus actif: car comme Timothée avoit de grandes perſecutions à ſoutenir, qui étoient capables de l'éteindre, & qu'il commençoit à ſe ralentir par la crainte, l'Apôtre l'avertit d'y prendre garde, & d'avoir ſoin de temps en temps de le rallumer, de-peur qu'il ne vienne à s'éteindre.

De la grace Dieu. Gr. χαρίσμα Θεῦ *Donum Dei.*

Digitized by Google

Ce feu de la grace de Dieu, eſt le don de ferveur & de force, que les Evêques bien diſpoſés & appellés de Dieu, comme l'étoit Timothée, reçoivent dans l'ordination, pour ſurmonter & conſumer, pour ainſi dire, toutes les difficultés qui ſe rencontrent dans leur miniſtere : ce don a divers degrés, ſelon la diſpoſition que Dieu trouve, & qu'il a miſe dans les ſujets qui le reçoivent, & peut s'augmenter dans la ſuite, ou diminuer, ſelon le travail & la cooperation de celui qui l'a reçue, de même que tous les autres dons : c'eſt pourquoi l'Apôtre exhorte Timothée à ne ſe pas négliger, mais à travailler ſans ceſſe à augmenter cette grace.

Que vous avez reçue par l'impoſition de mes mains, lorſque je vous ai fait Prêtre, & depuis Evêque. Voyez les Peres & les Scolaſtiques ſur cette impoſition de mains.

℣. 7. *Car Dieu ne nous a pas donné un eſprit de timidité, mais un eſprit de courage, d'amour & de ſageſſe.*

Car Dieu ne nous a pas donné un eſprit de timidité, c'eſt-à-dire, Dieu ne nous a pas inſpiré la timidité dans l'ordination, ou par l'impoſition des mains, ce n'eſt en nous qu'un pur effet de la nature corrompue, qui eſt capable de nous faire perdre la grace de Dieu.

Mais un eſprit de courage, pour demeurer ferme dans toutes les difficultés de notre miniſtere.

D'amour, pour les ſurmonter avec plaiſir, & avec facilité.

Et de ſageſſe, pour nous conſerver toujours tranquilles & dans une même égalité d'eſprit dans les plus grandes difficultés ; puiſque nous avons reçu

Digitized by Google

tous ces dons dans l'ordination, il eſt juſte de les faire valoir, & de ne les pas éteindre par notre négligence & notre timidité.

℣. 8. *Ne rougiſſez donc point de notre Seigneur que vous devez confeſſer, ni de moi*, qui ſuis *ſon captif, mais ſouffrez avec moi pour l'Evangile, ſelon la force* que vous recevrez *de Dieu.*

Ne rougiſſez donc point devant qui que ce ſoit, quelque mal qui vous en puiſſe arriver de la part des hommes, *de notre Seigneur que vous devez confeſſer*, avouant franchement que vous croyez en lui, & rendant un témoignage autentique & ſincere à la vérité de ſa Religion.

Ni de moi, qui ſuis *ſon captif*, c'eſt-à-dire : faites de mes chaînes toute votre gloire, puiſque ces ſouffrances ſont glorieuſes. Voyez Epheſe 3. 13.

Mais ſouffrez avec moi pour l'Evangile, c'eſt-à-dire : Ne refuſez point de ſouffrir auſſi-bien que moi, pour la prédication de l'Evangile, les perſecutions & les peines qui y ſont attachées.

Selon la force que vous recevrez *de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſelon le degré de force que vous avez reçu dans votre ordination par l'impoſition de mes mains, qui eſt comme une eſpece d'habitude ſurnaturelle, par la grace operante & actuelle que vous devez eſperer de Dieu; puiſque c'eſt un moyen néceſſaire pour vous acquitter du miniſtere auquel il vous a appellé. L'Apôtre dit ceci à Timothée, afin qu'il n'allegue pas ſon impuiſſance & ſon infirmité pour une raiſon de ne pas ſouffrir.

℣. 9. *Qui nous a ſauvés, & nous a appellés par ſa vocation ſainte; non ſelon nos œuvres, mais ſelon le decret de ſa volonté, & ſelon la grace qui nous a été donnée en J. C. avant tous les ſiecles.*

Digitized by Google

Qui nous a ſauvés, du peché, de la mort, & de la damnation éternelle, où nous qui ſommes fideles, étions engagés comme le reſte des hommes, par le peché de notre premier pere Adam. Voyez Tit. 3. 5.

Et nous a appellés, c'eſt-à-dire : Non ſeulement il nous a ſauvés, mais même appellés au Chriſtianiſme : pour montrer que Dieu n'eſt pas moins auteur de la vocation à la foi, que du ſalut.

Par ſa vocation ſainte. Grec : *à une vocation ſainte :* L'Apôtre appelle quelquefois l'état & la profeſſion de vie, *vocation ;* parce qu'il ſemble qu'il veuille diſtinguer la vocation du Chriſtianiſme, qui eſt un état tout divin & ſurnaturel, des autres vocations qui ſe rapportent à un état purement naturel ; comme ſont celles d'être appellé à la Royauté, à la Judicature, à la ſervitude, &c. ce qui ſe rencontre même parmi les infideles, comme on le peut voir par ce paſſage des Apôtres : *Unuſquiſque in qua vocatione vocatus eſt, in ea permaneat.* 1. Cor. 7. 20.

L'intention de l'Apôtre, dans ce verſet & les ſuivans, eſt de perſuader à Timothée de ſouffrir courageuſement pour l'Evangile, & de lui montrer que Dieu ayant fait de ſi grandes graces aux fideles, il n'y a point de peines qu'ils ne doivent s'eſtimer heureux de ſouffrir pour l'avancement de ſa gloire, & la prédication de l'Evangile.

Non ſelon nos œuvres, c'eſt-à-dire, non en conſideration de nos propres œuvres, puiſqu'elles ſont mauvaiſes ; *mais ſelon le decret de ſa volonté*, c'eſt-à-dire, parce qu'il l'a ainſi réſolu ou arrêté de toute éternité, ſans autre raiſon que celle de ſon bon plaiſir, qui eſt la raiſon ſouveraine ; ce qui s'appelle la prédeſtination au ſalut, qui renferme la prépara-

Digitized by Google

tion des moyens néceſſaires pour y parvenir; c'eſt pourquoi il ajoute :

Et ſelon la grace, c'eſt-à-dire, le ſecours efficace pour faire des bonnes œuvres, qui ſont l'unique moyen pour acquerir le ſalut; car comme le decret de ſauver les fideles eſt abſolu en Dieu, & qu'il n'eſt pas fondé ſur des œuvres incertaines, il faut pour ſe ſauver, que les bonnes œuvres, qui en ſont les moyens, s'accompliſſent.

Qui nous a été donnée en J. C. avant tous les ſiecles, c'eſt-à-dire, deſtinée en conſideration des mérites futurs de J. C. *ou*, que Dieu a réſolu avant tous les ſiecles de nous donner en ſon temps par les mérites de J. C. & non par les nôtres, ou par nos propres œuvres.

℣. 10. *Et qui a paru maintenant par l'avenement de notre Seigneur J. C. qui a détruit la mort, & nous a découvert par l'Evangile la vie & l'immortalité.*

Et qui a paru maintenant par l'avenement de notre Seigneur J. C. Ce n'eſt pas que cette grace ne fût donnée à quelques-uns dans l'ancien Teſtament; mais outre qu'elle n'étoit donnée que par les mérites futurs de J. C. c'eſt qu'elle étoit très-rare, & n'étoit communiquée qu'à un très-petit nombre de fideles. L'Apôtre fait voir quelle eſt cette grace qui a paru par l'avenement de J. C. qui s'eſt découvert aux hommes par ſon Incarnation, & par toutes les actions & les myſteres de ſa vie.

Qui a détruit la mort, c'eſt-à-dire, délivré tous les fideles de la mort ſpirituelle & corporelle qui regnoit par le peché ſur eux, comme ſur tous les deſcendans d'Adam.

Et nous a découvert par l'Evangile la vie de la grace & de la gloire, & les moyens néceſſaires pour y

Digitized by Google

parvenir : *Et l'immortalité* du corps & de l'ame, qui consiste à ne pouvoir plus perdre la vie corporelle ni spirituelle; ce qui n'aura lieu & pleinement son effet qu'au temps de la résurrection.

℣. 11. *C'est pour cela que j'ai été établi le Prédicateur, l'Apôtre & le Maître des nations.*

C'est pour cela, c'est-à-dire, pour annoncer cet Evangile, *que j'ai été établi le Prédicateur.* La fonction de Prédicateur est de traiter les vérités de la Religion d'une maniere propre à émouvoir, & à porter les auditeurs à la pénitence & à la pratique des vertus chrétiennes.

L'Apôtre, pour exercer une autorité spirituelle sur les fideles & sur les ministres ordinaires de l'Eglise, pour établir la vérité de l'Evangile par les miracles & les prodiges, pour ordonner des Pasteurs & des ministres dans l'Eglise, &c.

Et le Maître, pour instruire avec méthode & facilité les fideles sur toutes les vérités chrétiennes qui sont nécessaires au salut, selon l'état & la profession de chaque personne. Saint Paul avoit été établi de Dieu pour faire toutes ces sortes de fonctions.

Des Nations. Voyez Gal. 2. 8.

℣. 12. *Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre, mais je n'en rougis point. Car je sçai qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt; & je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me le garder jusqu'à ce* grand *jour.*

Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre, c'est-à-dire : C'est la prédication de cet Evangile, qui découvre au monde la vie & l'incorruptibilité, qui me fait endurer les maux que je souffre à présent des infideles, qui ne peuvent supporter ceux qui les veulent éclairer, ni ceux qui leur sont envoyés

voyés pour leur annoncer la lumiere de l'Evangile.

Mais je n'en rougis point, & je n'en ai pas moins de courage ni de hardieſſe à faire les fonctions de mon miniſtere. L'Apôtre dit ceci, pour encourager Timothée, par ſon exemple, à ne ſe point rebutter des fonctions de ſon miniſtere, à cauſe des ſouffrances qui l'accompagnent.

Car je ſçai qui eſt celui à qui j'ai confié mon dépôt : ce dépôt eſt la récompenſe éternelle que Dieu garde à ceux qui auront perſeveré dans ſon ſervice : confier ce dépôt à Dieu, c'eſt s'aſſurer qu'étant fidele dans ſes promeſſes, il ne manquera pas de nous donner en ſon temps la récompenſe qu'il nous a promiſe ; cette récompenſe eſt appellée dépôt, parce qu'encore qu'elle ſoit donnée de toute éternité aux fideles élus, Dieu reſerve l'execution de ce don juſqu'au temps qu'il a déterminé.

Et je ſuis perſuadé qu'il eſt aſſez puiſſant, c'eſt-à-dire, qu'il ne manque ni de pouvoir ni de volonté: *Potens eſt enim Deus ſtatuere illum*, & alibi. *Pour me le garder*, c'eſt-à-dire, pour demeurer ferme dans le deſſein qu'il a conçu de toute éternité, de me faire jouir en ſon temps de la récompenſe éternelle que j'attends. *Sine pœnitentia enim ſunt dona & vocatio Dei. Quis ergo nos ſeparabit, &c.* *Rom.* 11. 4. *Ib.* 11. 29. *Ib.* 8. 35.

Juſqu'à ce grand *jour*, c'eſt-à-dire, juſqu'au jour du jugement univerſel; non que Dieu attende à récompenſer les fideles juſqu'à ce jour, mais parce que leur récompenſe ne ſera pleine qu'en ce temps-là, lorſqu'ils ſeront glorieux.

v. 13. *Propoſez-vous pour modelle les ſaintes inſtructions que vous avez entendues de ma bouche, touchant la foi & la charité qui eſt en J. C.*

Propoſez-vous pour modelle les ſaintes inſtructions,

&c c'eſt-à-dire : Continuez d'obſerver dans vos inſtructions la même maniere d'inſtruire, que vous m'avez vû obſerver, ne propoſant jamais à vos auditeurs que des choſes capables de les édifier.

Touchant la foi, &c. c'eſt-à-dire : Prenez garde en inſtruiſant les autres, de vous maintenir vous-même dans la fermeté & dans la pureté de la foi ; & dans la ferveur de la charité chrétienne, qui eſt en nous par l'union que nous avons en J. C. notre chef en qualité de membres.

℣. 14. *Gardez, par le Saint-Eſprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié.*

Gardez, par le Saint-Eſprit qui habite en nous, c'eſt-à-dire, qui eſt dans notre ame, non ſeulement par ſon immenſité, ou par une grace paſſagere, mais qui y réſide avec ſtabilité & avec plaiſir, comme un Roi dans ſon palais : cette habitation eſt ce qui ſanctifie l'homme, & eſt la cauſe immédiate de la grace ſanctifiante, ou de la charité qu'on nomme habituelle : *Charitas Dei diffuſa eſt in cordibus noſtris per Spiritum ſanctum, qui datus eſt nobis.* *Rom. 5. 5.*

L'excellent dépôt qui vous a été confié, c'eſt-à-dire, la pure doctrine de l'Evangile que vous avez reçue comme en dépôt dans votre ordination, pour la diſtribuer aux fideles, & la confier à vos ſucceſſeurs : *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis. Hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt & alios docere.* Conſervez ſoigneuſement les vertus & les dons du Saint-Eſprit que vous avez reçus dans votre ordination, pour en faire un ſaint uſage, & pour lui en rendre compte un jour : *Domine, quinque talenta, &c.* *1. Cor. 11. 23. 2. Timot. 2. 2.* *Matth. 25. 20.*

℣. 15. *Vous ſçavez que tous ceux qui ſont en Aſie ſe ſont éloignés de moi ; Phygelle & Hermogene ſont de ce nombre.*

Digitized by Google

Vous sçavez, &c. L'Apôtre avertit ici Timothée, qu'il prenne garde de ne pas faire comme plusieurs Chrétiens de l'Asie qui l'avoient abandonné.

Se sont éloignés de moi, par mépris, voyant l'état de captivité où je suis; ou plutôt par la crainte de la persecution.

Phygelle & Hermogene, que l'on croit avoit abandonné la foi en ce temps, ou peu après, *sont de ce nombre*: il marque principalement ces deux-ci, comme les chefs & les plus considerables de ceux qui l'avoient abandonné.

℣. 16. *Que le Seigneur répande sa misericorde sur la famille d'Onesiphore, parce qu'il m'a souvent soulagé, & qu'il n'a point rougi de mes chaînes.*

Que le Seigneur répande sa misericorde, c'est-à-dire, que Dieu verse ses graces avec abondance & en toute maniere *sur* toute *la famille d'Onesiphore*, qui étoit une famille Chrétienne, & sur-tout en consideration de leur pere.

Parce qu'il m'a souvent soulagé. Il y a apparence qu'Onesiphore, qui étoit un des premiers de l'Asie Mineure, avoit souvent retiré & logé l'Apôtre chez lui; qu'il l'avoit nourrit, & lui avoit fourni toutes les choses nécessaires à la vie, qu'il l'avoit assisté dans ses travaux, consolé dans ses persecutions, &c. car il ne faut pas s'imaginer que les Apôtres n'eussent pas besoin quelquefois de l'assistance de leurs disciples: Et Dieu permet souvent pour humilier les Superieurs, qu'ils aient besoin d'être assistés & soulagés en plusieurs rencontres par leurs inferieurs à l'exemple de J. C. qui n'a point refusé d'être consolé par un Ange. Voyez Luc 22. 43.

Et qu'il n'a point rougi de mes chaînes, c'est-à-dire, qu'il n'a point eu honte de l'ignominie de ma pri-

son, & des chaînes dont je suis lié ici; & ne m'a point abandonné comme les autres de l'Asie, comme il est dit au verset précedent.

℣. 17. *Mais qu'étant venu à Rome, il m'a cherché avec grand soin, & m'a trouvé.*

Mais qu'étant venu de l'Asie *à Rome* : où il avoit oui dire que saint Paul avoit été transferé de la Judée pour y être prisonnier. Le Grec porte : *Lorsqu'il étoit à Rome ;* ce qui fait qu'il est incertain si Onesiphore étoit à Rome quand saint Paul y arriva, ou s'il n'y vint qu'après lui.

Il m'a cherché avec grand soin par toutes les prisons de Rome, ce qui marque la grande affection qu'Onesiphore portoit à saint Paul, & qu'il étoit bien éloigné d'éviter sa présence à cause de l'infamie de ses chaînes & de sa captivité.

Et m'a trouvé, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il m'ait trouvé.

℣. 18. *Que le Seigneur lui fasse la grace de trouver misericorde devant lui en ce* dernier *jour : car vous savez mieux* que personne *combien d'assistances il m'a rendues à Ephese.*

Que le Seigneur lui fasse la grace, &c. Le sens est : Je prie le Seigneur, qu'en consideration des œuvres de misericorde qu'Onesiphore a exercées envers moi, en quelque état que j'aie été, il le comble aussi de misericorde *en ce* dernier *jour* du jugement general, lorsque les élus recevront en leurs corps & en leurs ames tous les dons de graces & de gloire qu'il leur a préparés de toute éternité. Il est croyable qu'Onesiphore étoit mort lorsque saint Paul écrivit cette Epître ; & que comme il avoit prié pour toute sa famille, ainsi qu'il est marqué dans le verset 16. il prie aussi pour lui en particulier, comme

Digitized by Google

pour un défunt, que Dieu lui faſſe miſericorde, & lui donne un repos éternel : ce qui prouveroit manifeſtement l'uſage & la ſainteté de la priere pour les morts.

Car vous ſçavez mieux que perſonne, ſans qu'il ſoit néceſſaire de vous l'apprendre & de vous en faire le récit, *combien d'aſſiſtances il m'a rendues*, c'eſt-à-dire, avec quel ſoin & avec quelle charité il m'a aſſiſté, & m'a fourni toutes les choſes temporelles qui m'étoient néceſſaires pour moi & pour mes diſciples, m'obligeant même de les accepter : car l'Apôtre travailloit de ſes propres mains pour gagner ce qui lui étoit néceſſaire pour vivre. Voyez Act. 20. 34.

A Epheſe, durant l'eſpace preſque de trois ans que l'Apôtre y demeura. Voyez Act. 20. 31. & où Timothée étoit auſſi avec lui du nombre de ſes diſciples, & avoit été participant des liberalités d'Oneſiphore. Voyez Act. 19. 22.

SENS SPIRITUEL.

℣. 4. juſqu'au 6. *JE rends graces au Dieu, que mes ancêtres ont ſervi, & que je ſers avec une conſcience pure, de ce que nuit & jour vous m'êtes continuellement préſent à l'eſprit dans mes prieres, &c.*

Eſt-il bien poſſible que ſaint Paul qui étoit *chargé du ſoin de toutes les Egliſes, aſſiegé d'une foule d'affaires, qui ne lui donnoit pas un moment de repos*, obligé de vivre du travail de ſes mains, trouvât encore du temps pour vacquer à la priere *jour & nuit* ? C'eſt ſans doute qu'il regardoit la priere comme le de- 2. Cor. 11. 28.

voir le plus essentiel des Pasteurs pour se soutenir parmi les soins & les occupations de leur charge. Il n'est pas croyable, dit saint Gregoire, combien notre cœur se dissipe par le commerce que nous avons avec les hommes. Si donc les occupations exterieures nous appesantissent & nous entraînent continuellement vers la terre, ne devons-nous pas travailler à nous relever par la priere & par la méditation des choses saintes?

Pastor. part. 2. c. 10.

Barth. des Martyrs illustr. pass. c. 4.

Malheur à vous, ô Pasteurs, dit un grand Evêque du dernier siecle, si la source de la pieté & de la dévotion se seche en vous; car cette pieté sincere & interieure est véritablement la source d'eau vive qui arrose toutes nos vertus, qui sanctifie tous nos exercices, sans laquelle nous devenons tout steriles & tout secs: c'est ce vin céleste qui fortifie notre cœur par une joie toute divine, & le rend capable de porter le poids du jour & de la chaleur dans l'exercice pénible des fonctions pastorales. L'unique consolation d'un Pasteur, ajoute ce grand homme, parmi ses grandes occupations, est de se retirer quelquefois dans la solitude pour s'entretenir & parler cœur à cœur avec Dieu dans la priere & la méditation.

Malheur donc, encore une fois, à vous, ô Pasteurs de l'Eglise, si vous quittez peu à peu la priere; car ensuite vous perdrez infailliblement la connoissance de vous-mêmes & de vos devoirs; vous commencerez à n'être plus touchés de vos fautes, & à ne plus faire scrupule de certaines choses qui raisonnablement vous en devroient faire.

Bern. de consid. lib. 2. c. 12.

Mais écoutons ce que saint Bernard dit sur ce sujet à un grand Pape: Sçavez-vous, lui disoit-il, où vos occupations exterieures vous pourront mener,

Digitized by Google

si vous négligez la priere, & si vous vous relâchez de vos exercices de pieté, elles vous meneront insensiblement où vous ne voudrez pas aller vous-mêmes. Vous me demandez où elles vous pourront mener, & je vous réponds que c'est à l'endurcissement du cœur: ne continuez pas à me demander ce que c'est que cet endurcissement de cœur; car si vous n'avez pas été saisi de frayeur en l'entendant seulement nommer, vous êtes déja dans cet état. Il n'y a que le cœur endurci, qui n'ait point horreur de lui-même, parce qu'il a perdu le sentiment: *Si non expavisti, tuum hoc est, solum est cor durum, quod semetipsum non exhorret, quia nec sentit.* Si les occupations d'un Souverain Pontife dans les affaires de l'Eglise sont capables de le porter à un si grand danger de se perdre; s'il néglige la priere, que ne doivent pas craindre les Pasteurs qui ne s'occupent point du soin de leurs brebis, & qui passent le temps inutilement à des amusemens & des divertissemens indignes de leurs caracteres?

℣. 6. jusqu'au 11. *C'est pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu que vous avez reçue par l'imposition de mes mains. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, &c.*

La grace qu'un ministre de J. C. a reçu dans son ordination, si c'est Dieu qui l'a appellé à cet état si relevé, c'est un grand zele pour le salut des ames, & un grand courage pour défendre la foi, & maintenir l'ordre & la discipline dans l'Eglise. Cette grace se rallentit & s'éteint, si on n'a soin de l'entretenir & de la rallumer par la priere & l'étude des saintes Lettres, par la vigilance & le travail assidu à procurer le salut de ceux dont on est chargé, car la foiblesse de notre nature est telle que nous

tombons dans la tiedeur & la négligence, si nous n'avons soin de nous reveiller par le travail & l'exercice; de même que le fer se rouille si l'on ne s'en sert. Le feu a besoin de bois pour s'entretenir, sans ce secours il s'éteint bien-tôt; nous avons de même besoin de ferveur, mais sur-tout les Pasteurs doivent toujours se maintenir dans une activité sainte pour exciter à la pieté, & s'opposer courageusement à l'iniquité.

Le caractère de l'esprit pastoral n'est point *un esprit de timidité, mais un esprit de courage*, qui éleve au-dessus de toutes les considerations humaines, pour défendre la justice & la vérité, & pour soutenir les interêts de Dieu & de son Eglise contre ceux qui voudroient attaquer sa doctrine & ses saintes maximes. Les Pasteurs sont établis les chefs de la milice Chrétienne, pour animer par leurs paroles & leur exemple les fideles à combattre les ennemis de leur salut, & à souffrir la mort s'il est nécessaire, pour l'amour de J. C. & de son Evangile. C'est à quoi le saint Apôtre exhorte son disciple : *de souffrir avec lui pour l'Evangile : Collabora Evangelio.* Cette force & ce courage est celui que J. C. promit à ses Apôtres, lorsqu'il leur dit avant de monter au ciel : *Demeurez dans la ville de Jerusalem jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en-haut.*

L. c. 24. 49.

Act. 1. 8.

Ce même esprit de force qui a été donné aux Apôtres le jour de la Pentecôte, est encore donné à leurs successeurs, & aux autres conducteurs des Eglises, pour s'acquitter de leurs fonctions. Tous les Pasteurs n'ont pas cette genereuse intrépidité des Basiles, des Chrysostomes & des Ambroises, pour ne point accorder aux puissances ce qu'elles

Digitized by Google

veulent contre l'honneur de Dieu, & les interêts de l'Eglise. Plusieurs ne pourroient pas employer les reprimandes fortes contre les Grands du monde, selon la qualité de leurs fautes, comme les Hilaires & les Athanases ont fait avec une vigueur tout-à-fait Episcopale. Si c'est néanmoins par leur timidité & leur lâcheté que les fideles soient opprimés, & que l'Eglise souffre quelque persecution, ils en répondront devant Dieu, & se rendent coupables de tout le mal qu'ils n'empêchent pas, s'ils le peuvent.

Si donc les Pasteurs & les Directeurs des ames veulent sçavoir s'ils ont reçu l'Esprit pastoral, qu'ils s'examinent sur ces trois marques qu'en donne saint Paul, s'ils ont *un esprit de courage, d'amour & de sagesse.* Le courage, la charité & la sagesse, ou la discretion sont les trois qualités nécessaires à un Pasteur; le courage pour s'opposer au mal; la charité pour faire du bien à tous; la sagesse pour ne rien faire qu'à propos dans l'exercice de sa charge.

℣. 11. & 12. *C'est pour cela que j'ai été établi le Prédicateur, l'Apôtre & le Maître des nations; & c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre, mais je n'en rougis point, &c.*

L'Apôtre qui fait toujours profession de regarder la croix & les souffrances comme sa plus grande gloire: *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur J. C.* inspire à son disciple & en sa personne à tous les hommes les mêmes sentimens, non seulement de ne rougir point de confesser & prêcher J. C. crucifié, mais de mettre toute sa gloire dans cette profession. Galat. 6. 14.

Si on ne regardoit J. C. mort en croix qu'avec les

yeux du corps, on n'y verroit qu'un objet ignominieux qui feroit horreur: mais quand on y considere ce grand mystere d'humilité, cet excès de charité, qui l'a porté à souffrir ce supplice honteux pour les hommes qu'il a rachetés par ce moyen admirable, tout y paroît glorieux & divin. Cette mort ignominieuse en apparence, a sauvé tout le monde entier, dit saint Chrysostome, cette mort a reconcilié le ciel & la terre ensemble; elle a entierement détruit la tyrannie du démon, & a fait que les hommes sont devenus Anges & enfans de Dieu. Ces avantages si glorieux ne méritent-ils pas bien que nous aimions & que nous glorifions celui qui nous les a procurés, & que nous tenions à honneur le moyen dont il s'est servi pour cela.

Mais pour obtenir ces avantages, il faut s'unir à J. C. crucifié, & participer à ses souffrances; car c'est à cette condition que nous participons aux mérites de sa croix. Qui pourroit donc refuser de souffrir à son imitation, & de se croire heureux d'en avoir les occasions, pour acquerir un si grand bonheur? C'étoit là la disposition de saint Paul, qui se glorifioit dans les afflictions, & se plaisoit dans les outrages & les persecutions qu'il souffroit. Aussi étoit-ce à ce dessein que le Fils de Dieu l'avoit *choisi pour porter son nom devant les Gentils, devant les Rois, & les enfans d'Israel. Je lui montrerai*, dit J. C. à Ananie, *combien il faudra qu'il souffre pour mon nom.* Act. 9. 15. 16.

Ce saint Apôtre montre ici la vérité de cette prédiction: *J'ai été Prédicateur & Apôtre, & Maître des nations; & c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je n'en rougis point.* C'étoit là le sort de ceux qui, du temps de saint Paul, prêchoient l'Evan-

Digitized by Google

gile, & enſeignoient les vérités de la Religion, ils étoient expoſés à toutes ſortes d'outrages de la part des Juifs, & aux plus cruels ſupplices.

Ainſi c'étoit l'effet d'une grande charité de deſirer alors l'Epiſcopat, quand il n'y avoit rien à attendre de la part du monde que du mépris & des coups. Comme il n'y a rien préſentement de plus honorable, de plus doux & de plus avantageux ſelon le monde, que le miniſtere Eccleſiaſtique, il ne faut pas s'étonner ſi on s'empreſſe tant pour y entrer. Mais comme J. C. n'appelle dans ſon Egliſe ſes Miniſtres que pour y ſouffrir des peines & des fatigues, en travaillant au ſalut des ames, il eſt bien à craindre que ce ne ſoit pas le maître de la maiſon qui les prenne à ſon ſervice, mais que ce ne ſoit eux-mêmes qui s'y ingerent contre ſon gré, pour y jouir des avantages qu'ils y trouvent.

℣. 13. juſqu'à la fin. *Propoſez-vous pour modelle les ſaines inſtructions que vous avez entendues de ma bouche, &c.*

Saint Paul repréſente à ſon cher diſciple les vérités Chrétiennes qu'il lui a enſeignées comme un tableau dont il doit exprimer tous les traits, avec une fidelité tout-à-fait exacte, comme s'il lui diſoit : J'ai imité les Peintres, *en vous propoſant pour modelle les ſaines inſtructions que vous avez entendues de moi*, je vous y laiſſe tracé un tableau de la vertu & de tout ce qui eſt agréable à Dieu ; propoſez-vous-le ſans ceſſe, & dans toutes les occaſions où vous aurez à parler de la foi, ou de la charité ; tirez de là des modelles, il ne ſera point néceſſaire d'en tirer d'ailleurs. Vous avez ces regles imprimées au-dedans de vous : c'eſt ainſi que parle ſaint Jean Chryſoſtome, qui remarque que l'Apô-

Digitized by Google

tre déclare ici, qu'il a, sans écriture, donné beaucoup de choses comme par tradition à son disciple qu'il lui rappelle dans la mémoire. Ainsi ce n'est pas seulement ce qui est écrit, qu'il faut observer, mais aussi toutes les instructions que les Apôtres ont données à leurs disciples, & qui sont venues jusqu'à nous par tradition & de vive voix ; c'est ce qu'il marque encore, ch. 2. v. 2. *Gardant ce que vous avez appris de moi, donnez-le en dépôt à des hommes fideles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.* Voyez ce qu'on a dit sur ce sujet, 2. Thess. 2. 15. & 1. Tim. 6. 20.

CHAPITRE II.

1. FOrtifiez-vous donc, ô mon fils, par la grace qui est en Jesus-Christ[v] :

1. Tu ergo, fili mi, confortare in gratia, quæ est in Christo Jesu :

2. & gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fideles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.

2. & quæ audisti à me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt & alios docere.

3. Faites-vous à la fatigue & au travail, comme un bon soldat de Jesus-Christ.

3. Labora sicut bonus miles Christi Jesu.

4. Celui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires

4. Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus : ut ei

v. 1. *expl.* que nous avons par Jesus-Christ.

placeat, cui se probavit.

séculieres ", pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé.

5. Nam & qui certat in agone, non coronatur nisi legitimè certaverit.

5. Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu selon la loi *des combats*.

6. Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.

6. Un laboureur " qui a bien travaillé, doit le premier avoir part à la recolte des fruits.

7. Intellige quæ dico: dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.

7. Comprenez *bien* ce que je vous dis; car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses.

8. Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse à mortuis, ex semine David, secundùm Evangelium meum,

† Un S. Martyr non Pontife.

8. † Souvenez-vous que *notre* Seigneur Jesus-Christ *qui est né* de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon l'Evangile que je prêche ":

9. in qui laboro usque ad vincula, quasi malè operans: sed verbum Dei non est alligatum.

9. pour lequel je souffre beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat; mais la parole de Dieu n'est point enchaînée ".

10. Ideo omnia sustineo propter electos,

10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des

℣. 4. *autr.* un soldat ne s'embarrasse point dans les emplois de la vie civile, afin de plaire à celui à qui il s'est donné.

℣. 6. *autr.* un laboureur doit premierement travailler, & ensuite recueillir les fruits.

℣. 8. *letter.* mon Evangile.

℣. 9. *expl.* sa prison ne l'empêchoit pas de prêcher.

Digitized by Google

élus; afin qu'ils acquerent auſſi *bien que nous* le ſalut qui eſt en Jeſus-Chriſt avec la gloire du ciel ℣.

ut & ipſi ſalutem conſequantur : quæ eſt in Chriſto Jeſu cum gloria cœleſti.

11. C'eſt une vérité très-aſſurée ℣, que ſi nous mourons avec Jeſus-Chriſt, nous vivrons auſſi avec lui.

11. Fidelis ſermo : Nam ſi commortui ſumus, & convivemus.

12. Si nous ſouffrons avec lui, nous regnerons auſſi avec lui. Si nous le renonçons, il nous renoncera auſſi.

Matth. 10. 33. *Marc.* 8. 38.

12. Si ſuſtinebimus, & conregnabimus; ſi negaverimus, & ille negabit nos.

13. Si nous lui ſommes infideles, il ne laiſſera pas de demeurer fidele; car il ne peut pas ſe contredire ℣ lui-même.

Rom. 3. 3.

13. Si non credimus, ille fidelis permanet, negare ſeipſum non poteſt.

14. Donnez ces avertiſſemens ℣, & prenez-en le Seigneur à témoin. Ne vous amuſez point à des diſputes de paroles, qui ne ſont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent.

14. Hæc commone teſtificans coram Domino. Noli contendere verbis : ad nihil enim utile eſt, niſi ad ſubverſionem audientium.

15. Mettez-vous en état de paroître devant Dieu comme un miniſtre digne de ſon approbation, qui ne fait rien dont il ait ſujet de rougir, & qui ſçait bien diſpenſer ℣ la parole de la vérité.

15. Sollicitè cura teipſum probabilem exhibere Deo, operarium inconfuſibilem, rectè tractantem verbum veritatis.

℣. 10. *Grec.* éternelle. La ſuite eſt au verſet 10. du chap. ſuivant.

℣. 11. *lettr.* cette parole eſt fidelle. ſi nous, &c. *Hebr.*

℣. 13. *lettr.* ſe nier ſoi-même.

℣. 14. *autr.* avertiſſez vos freres de ces choſes, les conjurant devant le Seigneur *de les obſerver*, de ne point s'amuſer à des, &c

℣. 15. *Grec.* couper le pain de la parole de vérité.

16. Profana autem, & vaniloquia devita: multùm enim proficiunt ad impietatem:

16. Fuyez ℣ ceux qui tiennent des discours vains & profanes : car ils croîtront de plus en plus dans l'impiété ;

17. & sermo eorum ut cancer serpit. Ex quibus est Hymenæus, & Philetus,

17. & leur doctrine, comme la gangrenne, gâtera peu à peu *ce qui est sain*. De ce nombre sont Hymenée & Philete,

18. qui à veritate exciderunt, dicentes resurrectionem esse jam factam, & subverterunt quorumdam fidem.

18. qui se sont écartés de la vérité, en disant que la résurrection est déja arrivée, & qui ont *ainsi* renversé la foi de quelques-uns.

19. Sed firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc: Cognovit Dominus qui sunt ejus; & : Discedat ab iniquitate, omnis qui nominat nomen Domini.

19. Mais le solide fondement de Dieu ℣ demeure ferme, ayant pour sceau cette parole : Le Seigneur connoît ceux qui sont à lui ; & *cette autre* : Que quiconque invoque le nom de Jesus-Christ, s'éloigne de l'iniquité. *Num. 17. 5. sec. LXX.*

20. In magna autem domo non solùm sunt vasa aurea, & argentea, sed & lignea & fictilia, & quædam quidem in honorem, quædam autem in contumeliam.

20. Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or & d'argent, mais il y en a aussi de bois & de terre ; & les uns sont pour des usages honnêtes, les autres pour des usages honteux ℣.

21. Si quis ergo e-

21. Si quelqu'un donc se

℣. 16. *lettr.* évitez
℣. 19. *expl.* l'Eglise des élus.
℣. 20. *expl.* ainsi dans l'Eglise il y a des élus & des reprouvés.

Digitized by Google

garde pûr de ces choſes ″, il ſera un vaſe d'honneur, ſanctifié, & propre au ſervice du Seigneur, préparé pour toutes ſortes de bonnes œuvres.

mundaverit ſe ab iſtis, erit vas in honorem ſanctificatum, & utile Domino ad omne opus bonum paratum.

22. Fuyez les paſſions des jeunes gens, & ſuivez la juſtice, la foi, la charité, & la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

22. Juvenilia autem deſideria fuge, ſectare verò juſtitiam, fidem, charitatem, & pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.

23. Quant aux queſtions impertinentes & inutiles ″, ſçachant qu'elles ſont une ſource de conteſtations, évitez-les.

1. *Tim.* 1. 4. 7. *Tit.* 3. 9.

23. Stultas autem & ſine diſciplina quæſtiones devita, ſciens quia generant lites.

24. Or il ne faut pas que le ſerviteur du Seigneur s'amuſe à conteſter; mais il doit être moderé envers tout le monde, capable d'inſtruire, & patient ″;

24. Servum autem Domini non oportet litigare; ſed manſuetum eſſe ad omnes, docibilem, patientem:

25. il doit reprendre avec douceur ceux qui reſiſtent à la vérité, dans l'eſperance que Dieu leur pourra donner un jour *l'eſprit de* pénitence, pour la leur faire connoître:

25. cum modeſtia corripientem eos, qui reſiſtunt veritati; nequando Deus det illis pœnitentiam ad cognoſcendam veritatem;

26. & qu'*ainſi* ils ſortiront des pieges du diable,

26. & reſipiſcant à diaboli laqueis, à quo

℣. 21. *lettr.* ſe purifie de toutes ces choſes. *autr.* De ces erreurs, *ou* de ces diſcours vains & profanes dont il avoit parlé au verſ. 16. & conſequemment auſſi des autres vices.

℣. 23. *Grec.* qui ne ſervent de rien à l'inſtruction des fideles.

℣. 24. *autr.* dans les maux: le mot grec enferme tout cela.

captivi

captivi tenentur ad ipsius voluntatem.

qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît ".

ỳ. 26. *autr.* tant que Dieu le lui permet, *ou*, pour obéir à la volonté de Dieu.

SENS LITTERAL.

ỳ. 1. *FOrtifiez-vous donc, ô mon fils, par la grace qui est en J. C.*

Fortifiez-vous donc, c'est-à-dire : Considerant l'état de captif & de prisonnier où je suis, ne vous laissez point abattre ; mais prenez courage, & fortifiez-vous contre de pareilles persecutions, qui vous peuvent arriver à cause de l'Evangile de J. C.

O mon fils. L'Apôtre se sert de ce terme d'amour, pour l'obliger plus étroitement à l'imiter, comme un fils doit imiter son pere, & comme pour répandre son ame dans le cœur de Timothée.

Par la grace qui est en J. C. c'est-à-dire : Souvenez-vous toutefois que ce courage & cette force dont je vous exhorte de vous remplir contre les persecutions qui vous peuvent arriver, sont des effets de la misericorde de Dieu, & de pures graces que J. C. nous a méritées, & que nous ne pouvons rien sans lui ; mais que nous pouvons toutes toutes choses, lorsqu'il nous fortifie.

ỳ. 2. *Et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fideles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.*

Et gardant ce que vous avez appris de moi, c'est-à-dire, ayant soin de bien conserver la doctrine que je vous ai enseignée, & principalement les

mysteres de la foi ; car elle a été communiquée aux hommes par la prédication de la parole de Dieu, & ç'a été seulement par occasion que l'on en a écrit quelque chose, non toutefois sans une speciale providence de Dieu, afin que par ce moyen ceux qui étoient absens, & ceux qui viendroient dans la suite des temps, les pussent apprendre plus facilement.

Devant plusieurs témoins, qui étoient présens, lorsque je vous ai ordonné Evêque, & rendu dépositaire de la parole de Dieu.

Donnez-le en dépôt, comme un trésor très-précieux, *à des hommes fideles*, c'est-à-dire, qui soient dans le ministere de l'Eglise, & qui ayent soin de le conserver fidellement sans le corrompre, selon la coutume des heretiques, qui par des raisonnemens humains, falsifient & corrompent les instructions de la foi qu'ils ont reçûe des ministres de l'Evangile.

Qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres, afin que par ce moyen la saine doctrine soit communiquée, par une espece de tradition, à ceux qui viendront après nous jusqu'à la fin du monde.

℣. 3. *Faites-vous à la fatigue & au travail, comme un bon soldat de J. C.*

Faites-vous à la fatigue & au travail. La vie d'un ministre de J. C. & même de tous les Chrétiens, est une vie de peine & de travail, qui sont inseparables du ministere de l'Evangile, & ausquels se doivent préparer les véritables fideles ministres de l'Eglise.

Comme un bon soldat de J. C. qui doit toujours être revêtu des armes propres & convenables à la

milice ſpirituelle de J. C. pour combattre les ennemis de la verité.

℣. 4. *Celui qui eſt enrollé au ſervice de Dieu, ne s'embarraſſe point dans les affaires ſeculieres, pour ne s'occuper qu'à ſatisfaire celui qui l'a enrollé.*

Celui qui eſt enrollé au ſervice de Dieu; c'eſt une comparaiſon que l'Apôtre fait d'un ſoldat ſeculier avec un ſoldat ſpirituel; c'eſt-à-dire: Un miniſtre de J. C. eſt comme un homme qui s'eſt enrollé, qui *ne s'embarraſſe point dans les affaires* de la vie *ſeculiere*, qui ſont incompatibles avec ſa profeſſion, comme de trafic, de marchandiſe, des arts mécaniques, & autres choſes ſemblables.

Pour ne s'occuper qu'à ſatisfaire celui qui l'a enrollé, c'eſt-à-dire, pour contenter ſon capitaine & pour lui obéir ponctuellement: ainſi les ſoldats ſpirituels, qui ſont les miniſtres de J. C. doivent être dégagés de toute ſorte d'affaires temporelles, & n'avoir point d'autre penſée que de s'acquitter dignement des fonctions de leur miniſtere.

℣. 5. *Celui qui combat dans les jeux publics, n'eſt couronné qu'après avoir combattu ſelon la loi* des combats.

Celui qui combat. C'eſt encore une comparaiſon que l'Apôtre fait des miniſtres de l'Evangile, pour inſinuer tacitement à Timothée, que celui qui combat dans les jeux publics, c'eſt-à-dire, expoſés à la vûe de tout le monde; *n'eſt couronné* comme victorieux par celui qui préſide à ces ſortes de combats, *qu'après avoir combattu* & ſurmonté ſon adverſaire, *ſelon la loi* des combats qui étoit preſcrite aux athletes, & par laquelle on jugeoit qui étoit le victorieux, & celui qui étoit vaincu: ainſi

les ministres de l'Evangile qui sont non seulement les soldats, mais aussi les athletes de J. C. ne recevront point la récompense de leurs travaux & la couronne de gloire, qu'après avoir combattu selon l'ordre & les loix prescrites par J. C.

℣. *Un laboureur qui a bien travaillé, doit le premier avoir part à la recolte des fruits.*

Un laboureur. C'est une troisiéme comparaison que l'Apôtre fait d'un laboureur avec un ministre de l'Evangile.

Qui a bien travaillé, c'est-à-dire, supporté la fatigue, la sueur, le froid, le chaud & les autres incommodités de l'agriculture.

Doit le premier avoir part à la recolte des fruits, c'est-à-dire, jouir des fruits de son travail. Ainsi les Prélats, les Pasteurs, & les autres ministres de l'Evangile étoient les laboureurs spirituels de la vigne du Seigneur, qui est l'Eglise, doivent premierement supporter les travaux de leur ministere avant que d'en recueillir les fruits, qui sont la gloire éternelle. *Qui ad justitiam erudiunt multos fulgebunt sicut stellæ in perpetuas æternitates.* Dan. 12. 3.

℣. 7. *Comprenez* bien *ce que je vous dis; car le Seigneur vous donnera l'intelligence de toutes choses.*

Comprenez bien *ce que je vous dis*, c'est-à-dire, appliquez votre esprit, afin d'entendre pourquoi je vous propose ces comparaisons, ou ces paraboles; & qu'elles vous servent d'exemple. Considerez ce que fait un soldat, & la vie qu'il mene: ce que souffre un athlete, & les sueurs d'un laboureur qui cultive sa terre, & vous verrez par l'application que vous en ferez aux charges des Evêques & des Pasteurs, qu'il n'est pas facile de s'en acquitter comme il faut.

Digitized by Google

Car le Seigneur vous donnera, par sa grace, comme je l'espere, *l'intelligence*, par laquelle vous jugerez bien des choses qu'il faudra faire, & les executerez effectivement, *en toutes choses*, c'est-à-dire, dans toutes les choses qu'il faudra que vous connoissiez & que vous fassiez.

℣. 8. *Souvenez-vous que* notre *Seigneur J. C.* qui est né *de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon l'Evangile que je prêche.*

Souvenez-vous que notre *Seigneur J. C.* L'Apôtre passe à un autre discours, & instruit Timothée contre les heretiques qui nioient la resurrection des morts: & pour le confirmer dans la creance de la foi Catholique, touchant cette resurrection, il lui apporte pour exemple celle de J. C.

Qui est né *de la race de David*, c'est-à-dire, qui étant véritablement homme, né de la sainte Vierge descendante de David, *est ressuscité d'entre les morts*, c'est-à-dire, qui étant véritablement mort sur la croix, il est véritablement ressuscité, & que par consequent nous ressusciterons aussi avec lui.

Selon l'Evangile que je prêche, qui nous oblige de croire ce mystere comme un des principaux articles de notre foi.

℣. 9. *Pour lequel je souffre beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes, comme un scelerat, mais la parole de Dieu n'est point enchaînée.*

Pour lequel Evangile *je souffre beaucoup de maux*, c'est-à-dire, toute sorte de maux interieurs & exterieurs; comme les peines d'esprit, le soin des Eglises, les veilles, les travaux, les voyages, les persecutions que me suscitent mes ennemis, tant du côté des Gentils que de la part des Juifs infideles, & même des faux prédicateurs, qui brûlent d'envie contre moi.

Digitized by Google

Jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat, c'est-à-dire, captif & prisonnier à Rome; comme le plus méchant de tous les hommes; car au commencement de l'Eglise, les infideles appelloient les Chrétiens: *Maleficum hominum genus*. Une sorte d'hommes qui ne songeoient qu'à mal faire.

Mais la parole de Dieu, que je vous annonce, *n'est point enchaînée*, c'est-à-dire, encore que je sois captif, & que mes pieds & mes mains soient liés de chaînes, toutefois j'ai l'esprit & la langue libre pour prêcher l'Evangile; car encore que l'Apôtre fût prisonnier, il avoit néanmoins assez de liberté, pour instruire ceux qui le venoient voir; ainsi qu'il est dit aux Actes des Apôtres ch. 28. v. 31. Qu'il prêchoit le royaume de Dieu, & enseignoit ce qui regarde le Seigneur J. C. avec toute liberté, sans que personne l'en empêchât; puisqu'en cet état il a même écrit diverses Epîtres; comme celle-ci, les Epîtres aux Galates, aux Ephesiens, Golossiens, Philippiens & à Philemon.

℣. 10. *C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus, afin qu'ils acquerent aussi-bien* que nous *le salut qui est en J. C. avec la gloire du ciel.*

C'est pourquoi j'endure tout, c'est-à-dire, toute sorte d'afflictions & de persecutions, & même plus long-temps que je n'aurois fait, si j'avois voulu souffrir qu'on m'eût ôté la vie, & si je n'en avois pas appellé à Cesar, afin d'avoir plus de temps pour prêcher l'Evangile.

Pour l'amour des élus; parce que la prédication de l'Evangile, toutes les fonctions & tous les travaux des Ministres de l'Eglise, se rapportent proprement au salut des élus, & sont comme des instrumens dont Dieu se sert, pour les faire passer à la vie éternelle.

Digitized by Google

Afin que par ces moyens, *ils acquerent auſſi*-bien que nous *le ſalut* de l'ame & du corps, qui leur eſt préparé de toute éternité.

Qui eſt en J. C. &c. qui leur a mérité toutes les graces qui leur ſont néceſſaires pour cet effet.

℣. 11. *C'eſt une vérité très-aſſurée, que ſi nous mourons avec J. C. nous vivrons auſſi avec lui.*

C'eſt une vérité très-aſſurée, c'eſt-à-dire : Cette vérité que je vous annonce de la gloire & du ſalut éternel des élus, eſt très-certaine, & digne de foi, quoiqu'elle paroiſſe incroyable & impoſſible aux infideles, qui ne conſiderent que l'état préſent de notre vie, nos miſeres, nos afflictions, nos perſecutions, & le mépris que le monde fait de nous, nous voyant dans la captivité; & qui n'ont aucune lumiere pour connoître les choſes à venir, & les biens celeſtes que nous eſperons. L'Apôtre a coutume de ſe ſervir de cette expreſſion, lorſqu'il veut dire quelque choſe qui eſt difficile à croire. Voyez 1. Tim. 1. 15. Tit. 3. 8.

Que ſi nous mourons avec J. C. c'eſt-à-dire : Si nous menons une vié ſemblable à celle de J. C. juſqu'à ſouffrir la mort pour l'amour de lui, comme des martyrs, *nous vivrons auſſi avec lui*, c'eſt-à-dire, nous jouirons avec lui d'une vie glorieuſe & éternelle, ſelon l'ame & ſelon le corps.

℣. 12. *Si nous ſouffrons avec lui, nous regnerons auſſi avec lui; ſi nous le renonçons, il nous renoncera auſſi.*

Si nous ſouffrons avec patience les travaux & les perſecutions qui accompagnent notre miniſtere; & ſi nous perſeverons durant toute notre vie, *avec lui*, c'eſt-à-dire, à ſon imitation, comme les membres de ſon corps myſtique, & en qualité de ſes

disciples, n'étant pas juste que les disciples soient mieux traités que les maîtres; *nous regnerons aussi avec lui*, c'est-à-dire, nous jouirons avec lui de la gloire & de la felicité éternelle, laquelle il nous donnera pour récompense de tous les maux que nous aurons soufferts pour l'amour de lui.

Si nous le renonçons, c'est-à-dire : Si nous manquons de force, & si nous perdons courage, & que par la crainte & l'apprehension de la mort & des persecutions, ou par le desir des biens de cette vie nous abandonnions la foi & notre ministere; *il nous renoncera aussi*, c'est-à-dire, il nous abandonnera & nous traitera comme ses ennemis; & fera connoître aux Anges & aux hommes au jour du jugement, qu'il ne nous connoît point.

℣. 13. *Si nous lui sommes infideles, il ne laissera pas de demeurer fidele; car il ne peut pas se contredire lui-même.*

Si nous lui sommes infideles, c'est-à-dire, encore que nous abandonnions la foi, *il ne laissera pas de demeurer fidele*, & d'executer exactement & fidellement les promesses qu'il a faites.

Car il ne peut pas se contredire lui-même, c'est-à-dire : Dieu étant la vérité éternelle, ne peut manquer ni à lui-même ni aux hommes, & sçait sans eux accomplir ses œuvres & ses desseins, & tirer sa gloire de leur infidélité; étant toujours fidele, soit pour récompenser ceux qui le servent, ou pour châtier les méchans.

℣. 14. *Donnez ces avertissemens, & prenez-en le Seigneur à témoin. Ne vous amusez point à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent.*

Donnez ces avertissemens aux fideles, non seule-

Digitized by Google

ment une fois, mais leur inculquant souvent les choses que je viens de vous dire.

Et prenez-en le Seigneur à témoin, c'est-à-dire, les conjurant devant le Seigneur de les observer; puisque le salut éternel dépend de souffrir avec patience les maux de la vie présente.

Ne vous amusez point à des disputes de paroles, touchant les mysteres de la foi: Car ces disputes, qui se font ordinairement avec opiniâtreté & orgueil, rompent la charité, & produisent des haines immortelles.

Qui, au-lieu d'édifier le prochain, *ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent*, c'est-à-dire, à ruiner, ou au moins à affoiblir leur foi, parce que dans ces sortes de disputes l'on dit plusieurs choses fausses, & même contre la conscience; & la fin de ceux qui disputent n'est pas d'éclaircir la vérité, mais de faire voir l'adresse & la subtilité de leur esprit, n'avouant jamais qu'ils sont vaincus, quoiqu'ils sçachent bien que leur adversaire dit la vérité.

℣. 15. *Mettez-vous en état de paroître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui sçait bien dispenser la parole de la vérité.*

Mettez-vous en état. L'Apôtre tâche de fortifier Timothée, qui semble avoir été affoibli par la crainte des persécutions; *de paroître devant Dieu*, qui voit le fond de votre cœur, & qui n'est pas comme sont les hommes que l'on peut tromper.

Comme un ministre digne de son approbation, c'est-à-dire,, comme un ministre qui se doit dignement acquitter de son ministere, & qui ait annoncé l'Evangile sans craindre le monde son ennemi.

Digitized by Google

Qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir devant *Dieu*, ni devant les hommes.

Et qui sçait bien dispenser la parole de la vérité, c'est-à-dire, qui ait la discrétion de parler de la vérité d'une maniere qui soit digne d'elle ; proportionnée à ceux qui l'écoutent, & dans les occasions & les circonstances qui seront propres à faire entrer dans l'esprit & dans le cœur des auditeurs la doctrine de la véritable foi que vous avez apprise de nous, soit de paroles, ou par écrit.

℣. 16. *Fuyez ceux qui tiennent des discours vains & profanes : car ils croîtront de plus en plus dans l'impieté.*

Fuyez, soit de peur d'en être infecté, ou pour montrer que vous les désapprouvez, *ceux qui tiennent des discours vains* contre la Religion, qui n'ont rien de solide, ni de bon sens, quoiqu'à l'exterieur & en apparence ils ayent quelque chose de brillant qui peut surprendre les simples qui les écoutent ; *& profanes*, c'est-à-dire, les discours qui ne regardent point la Religion, & qui n'ont pour but & pour objet que les choses séculieres & mondaines

Car ils croîtront de plus en plus dans l'impieté ; c'est-à-dire, s'endurcissent de plus en plus dans l'heresie, dans l'idolatrie, & dans la haine de la Religion chrétienne, à mesure & à proportion qu'ils voyent que leur artifice & leur subtilité leur réussit, lorsque par leurs discours ils ont suborné quelques personnes simples.

℣. 17. *Et leur doctrine, comme la gangrene, gâtera peu-à-peu* ce qui est sain. *De ce nombre sont Hymenée & Philete.*

Et leur doctrine, molle, lâche, & qui est com-

Digitized by Google

mode à la corruption des hommes, *comme la gangrene, gâtera peu-à-peu* ce qui eſt ſain. L'Apôtre compare la doctrine & le diſcours des heretiques à la gangrene, ou au cancer, qui eſt un mal cauſé par une inflammation, auquel ſi on n'apporte un prompt remede, il corrompt tout le corps, devient incurable, & enfin donne la mort. Telle eſt la doctrine des heretiques, laquelle, ſi on ne l'arrête, & ſi on ne l'étouffe d'abord & dans ſon commencement, prend de ſi grandes forces qu'elle devient inſurmontable, & cauſe la mort de l'ame à un grand nombre de fideles, & même à des provinces & à des royaumes tout entiers.

De ce nombre d'heretiques & d'apoſtats *ſont Hymenée & Philete*, qui étoient deux Philoſophes de l'Aſie Mineure, qui après avoir été convertis à la foi, & ayant abuſé de la philoſophie naturelle, à laquelle s'appliquoient particulierement ceux de cette province-là, ſont tombés dans l'hereſie de ceux qui nient la reſurrection des morts, comme il eſt dit au verſet ſuivant.

℣. 18. *Qui ſe ſont écartés de la vérité, en diſant que la reſurrection eſt déja arrivée, & qui ont* ainſi *renverſé la foi de quelques-uns.*

Qui ſe ſont écartés de la vérité, comme du but où il falloit tendre, & en ayant des idées trop baſſes, & meſurant les ouvrages de la toute-puiſſance de Dieu par les connoiſſances de leur philoſophie naturelle.

En diſant que la reſurrection des morts, que les Ecritures ſaintes nous aſſurent ne devoir arriver qu'à la fin du monde, *eſt déja arrivée*, en la reſurrection ſpirituelle du Baptême & de la penitence, par laquelle les hommes reſſuſcitent tous les jours

Digitized by Google

de la mort spirituelle, & assuroient que la resurrection corporelle s'entendoit de cette resurrection spirituelle ; parce qu'ils croyoient que la resurrection des corps étoit impossible.

Et qui ont ainsi, par cette erreur, *renversé* & renversent encore tous les jours *la foi de quelques-uns* des Chrétiens, au scandale de toute l'Eglise & de la Religion de J. C. Ce passage nous apprend, que ceux qui ont la foi, la peuvent perdre, contre le sentiment des heretiques, qui soutiennent le contraire.

℣. 19. *Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme, ayant pour sceau cette parole ; Le Seigneur connoît ceux qui sont à lui :* & cette autre : *Que quiconque invoque le nom de J. C. s'éloigne de l'iniquité.*

Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme, c'est-à-dire, la foi des élus, que Dieu a fondés & établis par sa prédestination, est inébranlable, & ne peut être renversée : car encore que quelques-uns des élus la perdent pour quelque temps, toutefois ils la recouvrent avant que de mourir.

Ayant pour sceau cette parole, comme une marque de prédestination, qui les distingue des réprouvés, à qui le Seigneur dira à la fin du monde au jour du jugement cette effroyable parole : *Je ne vous connois point.*

Matth. 7. 23.

Le Seigneur connoît, de toute éternité, d'une science d'approbation & d'amour, *ceux qui sont à lui*, c'est-à-dire : ceux que son Pere lui a donnés, qu'il a séparés de la masse de perdition par la pure grace de la prédestination, qu'il a acquis par ses souffrances & par sa mort, & qu'il conduit au salut éternel par une providence toute particuliere.

Et cette autre parole, comme un second sceau

Digitized by Google

& un autre caractere par lequel les élus ſont diſtingués des réprouvés : *Que quiconque invoque ſur ſoi le nom de J. C.* c'eſt-à-dire : Celui qui fait profeſſion d'appartenir à J. C. qui ſe glorifie d'être Chrétien, qui a une particuliere confiance en la grace de J. C. qui l'attire dans ſon cœur par une priere continuelle, & perſeverera juſqu'à la fin dans la juſtice, ſans que la malice des hommes corrompe ſon cœur & la ſainteté de ſa vie ; *s'éloigne de l'iniquité*, c'eſt-à-dire du peché.

℣. 20. *Dans une grande maiſon il n'y a pas ſeulement des vaſes d'or & d'argent, mais il y en a auſſi de bois & de terre ; & les uns ſont pour des uſages honnêtes, les autres pour des uſages honteux.*

Dans une grande maiſon. L'Apôtre fait comparaiſon de l'Egliſe. la maiſon d'un grand Seigneur : ainſi dans l'Egliſe, qui eſt la maiſon du Roi des Rois & du Seigneur des Seigneurs.

Il n'y a pas ſeulement des vaſes d'or, comme les Evêques, qui ſont les Princes de l'Egliſe, & d'autres perſonnes très-parfaites, qui par l'excellence de leur ſcience & de leur charité, éclatent comme de l'or.

Et d'argent, comme les moindres Paſteurs, les Miniſtres inferieurs, & les perſonnes moins parfaites en ſcience & en charité, qui paroiſſent moins que les autres, comme l'argent eſt moins éclatant & moins précieux que l'or.

Mais auſſi de bois, comme le commun des Chrétiens & les imparfaits, qui ſont utiles dans l'Egliſe, mais qui ſe laiſſent ordinairement enflammer par le feu de la concupiſcence.

Et de terre, c'eſt-à-dire, une autre ſorte de Chrétiens imparfaits, leſquels encore qu'ils ne

Digitized by Google

brûlent pas si facilement, que ceux-là, néanmoins ne laissent pas d'être fort fragiles, & se brisent facilement.

Et les uns, comme les vases d'or & d'argent, *sont* employés ordinairement *pour des usages honnêtes*, comme pour donner à manger, à boire, &c. Ainsi dans l'Eglise, les Prelats les plus parfaits sont appliqués aux plus grands emplois; & ces vases d'or & d'argent, signifient les prédestinés pour la gloire éternelle.

Les autres, qui ne sont que de bois ou de terre, sont employés *pour des usages honteux*, c'est-à-dire, à des usages bas & vils, & signifient les réprouvés, qui seront livrés à la damnation éternelle.

℣. 21. *Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié, & propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres.*

Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, dont il a parlé dans le verset 16. c'est-à-dire, des discours profanes, des disputes inutiles, des artifices des heretiques, & de leur conversation, qui est capable d'affoiblir notre foi, & de corrompre la sainteté de notre vie.

Il sera un vase d'honneur, c'est-à-dire, il se rendra digne d'être couronné dans le ciel de la gloire éternelle.

Sanctifié, c'est-à-dire, après avoir été sanctifié en cette vie par la grace de J. C. & par la présence du Saint-Esprit.

Et propre au service du Seigneur, c'est-à-dire, capable par la même grace de rendre service à Dieu, selon le degré de son ministere, & l'étendue des dons qu'il aura reçus de lui, soit pour instruire,

Digitized by Google

ſoit pour conſoler ou aſſiſter le prochain dans toutes ſes néceſſités.

Préparé, c'eſt-à-dire, prédeſtiné de toute éternité, *pour toutes ſortes de bonnes œuvres*, tant à l'égard de ſoi, qu'à l'égard du prochain.

℣. 22. *Fuyez les paſſions des jeunes gens, & ſuivez la juſtice, la foi, la charité, & la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.*

Fuyez, autant qu'il vous ſera poſſible, *les paſſions des jeunes gens*, comme la vanterie, la vaine gloire, la trop grande hardieſſe & la témerité. Le mot grec ſignifie *les cupidités*, c'eſt-à-dire, les deſirs dereglés auſquels les jeunes gens ont beaucoup de pente & d'inclination.

Et ſuivez la juſtice, c'eſt-à-dire : Prenez garde à être équitable dans toutes vos actions, lorſque vous vous accupez à accommoder & pacifier les differens & les procès de ceux qui ſont ſous votre conduite. Quelques-uns entendent par ce mot de *juſtice*, l'innocence & la ſincerité de toute la vie.

La foi, c'eſt-à-dire : Attachez-vous fortement aux maximes de la foi chrétienne, ſans vous en écarter en quelque maniere que ce ſoit, ni vous laiſſer ébranler par les vains raiſonnemens & par les ſubtilités philoſophiques des heretiques.

La charité, par laquelle vous aimez Dieu & le prochain.

Et la paix, qui eſt l'effet & le fruit de cette charité, afin de vivre en repos avec Dieu & le prochain.

Et avec ceux qui invoquent le nom du Seigneur, c'eſt-à-dire, qui prient & qui adorent J. C. car l'invocation ſe prend pour toute ſorte de culte, l'eſpece pour le genre; *d'un cœur pur*, exempt de

Digitized by Google

toute malice, dissimulation, & hypocrisie, & sans rechercher autre chose que la gloire de Dieu & le bien du prochain.

℣. 23. *Quant aux questions impertinentes & inutiles, sçachant qu'elles sont une source de contestations, évitez-les.*

Quant aux questions impertinentes, qui ne regardent point la Religion chrétienne, *& inutiles*, qui ne servent de rien pour instruire les ames, & pour les confirmer dans la foi chrétienne; *sçachant*, par l'exemple des Philosophes & des heretiques, qui se plaisent à parler de ces sortes de questions, *qu'elles sont une source de contestations, &c.* parce qu'étant excités par des hommes vains & orgueilleux, & qui ne recherchent en cela que l'estime & la gloire du monde, il en naît une infinité de contestations qui ne finissent jamais.

℣. 24. *Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester, mais il doit être moderé envers tout le monde, capable d'instruire, & patient.*

Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur, c'est-à-dire, le ministre de l'Evangile de J. C. qui est un Dieu de paix, *s'amuse à contester* avec opiniâtreté; puisqu'outre la perte du temps, la chaleur de ces disputes trouble le jugement & altere la charité.

Mais il doit être moderé, & avoir toujours l'esprit & le jugement rassis, & exempt même de l'ombre de quelque passion que ce soit: *envers tout le monde*, non seulement envers les bons, mais même à l'égard des méchans, lorsqu'il les faut reprendre & corriger; car les reprimandes & les corrections qui se font avec chaleur & quelque apparence de passion, touchent bien moins que celles

qui

qui se font avec moderation & avec la paix de l'esprit.

Capable d'instruire, c'est-à-dire, avoir la capacité d'enseigner, & la discretion & la prudence de s'accommoder à la portée de ses auditeurs, en se rabaissant même, lorsqu'il est nécessaire, pour donner du lait aux foibles ; & en s'élevant, lorsqu'il faut donner une viande solide à ceux qui sont plus forts.

Et patient, c'est-à-dire : qu'il doit attendre avec patience la conversion des méchans, sans perdre courage & sans cesser de les instruire, ni de les reprendre de leurs desordres, attendant que Dieu donne sa benediction à ses soins & à ses travaux.

℣. 25. *Il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, dans l'esperance que Dieu leur pourra donner un jour* l'esprit de *pénitence pour la leur faire connoître.*

Il doit reprendre avec douceur, c'est-à-dire, sans colere & sans aigreur. Le mot grec signifie plutôt *instruire*, que *reprendre* : car l'Apôtre instruit ici Timothée de quelle maniere il doit enseigner les ignorans, qui est d'apporter dans cette fonction toute sorte de douceur pour gagner les cœurs de ses disciples, & ainsi leur faire entrer la vérité plus facilement dans l'esprit.

Ceux qui resistent à la vérité. Gr. *qui sont opposés à la vérité* dans la foi ou dans les mœurs.

Dans l'esperance, attendant avec patience *que Dieu*, qui dispose du cœur & de la volonté des hommes, *leur pourra donner un jour* la grace & l'esprit de *pénitence*, en leur touchant le cœur, éclairant leur entendement, & leur changeant la volonté.

Pour la leur faire connoître, c'eſt-à-dire, pour leur faire connoître, embraſſer & aimer la vérité, la foi & la Religion chrétienne.

℣. 26. *Et qu'*ainſi *ils ſortiront des pieges du diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît.*

*Et qu'*ainſi *ils ſortiront des pieges du diable*, c'eſt-à-dire, des pechés, qui ſont comme les filets & les liens dont le diable, *qui les tient captifs*, comme un chaſſeur tient attachées les bêtes qu'il a priſes toutes vivantes.

Pour en faire ce qu'il lui plaît ; car le diable eſt encore comme un tyran qui domine les pecheurs, & les traîne où il lui plaît, s'il n'en eſt empêché par la miſericorde de Dieu : *A quo enim quis ſuperatus eſt, hujus & ſervus eſt.*

2. Pet. 2. 19.

SENS SPIRITUEL.

℣. 4. *CElui qui eſt enrollé au ſervice de Dieu, ne s'embarraſſe point dans les affaires ſeculieres, pour ne s'occuper qu'à ſatisfaire celui qui l'a enrollé.*

Matth. 6. 24. J. C. a déclaré dans ſon Evangile, qu'on ne pouvoit ſervir deux maîtres ; ainſi celui qui s'eſt engagé au ſervice de Dieu dans ſon Egliſe, ne doit point avoir d'autre affaire que celles qui regardent ſon maître ; & ne peut point ſe mêler des affaires de ce ſiecle ſans être déſerteur de la milice de Dieu, qui eſt tout au moins auſſi jaloux d'avoir des ſerviteurs uniquement attachés à ſon ſervice, que le ſont les Princes. Les Princes, dit ſaint Ambroiſe, ne permettent pas à leurs ſoldats d'aller ſolliciter des procès, de vaquer au négoce, ou à

Digitized by Google

toute autre affaire ; à plus forte raison Dieu le défend-il à ceux qui exercent la milice de la foi. *Quantò magis qui fidei exercet militiam ?* *Ambroſ. l. 1. Offic. cap. 36.*

Saint Cyprien & les Evêques d'Afrique étoient ſi perſuadés que les Eccleſiaſtiques ne devoient point s'embarraſſer dans les affaires de la vie civile, qu'ils ordonnerent dans leurs Conciles, qu'on ne prieroit point à l'autel pour ceux qui en mourant auroient nommé quelque perſonne du Clergé pour tuteurs ou curateurs de leurs enfans ; & ce Pere fit obſerver ce reglement à l'égard d'un nommé Victor, qui avoit choiſi un Prêtre pour tuteur de ſes enfans : car celui-là, dit-il, ne mérite pas d'être nommé à l'autel dans la priere des Prêtres, qui a voulu *détourner les Prêtres de l'autel.* *Cypr. ep. 66.*

Nous voyons auſſi que ſaint Auguſtin menaça l'Evêque Paul de ſe ſéparer de ſa communion, s'il ne renonçoit à l'embarras des affaires du ſiecle, Vous ne ceſſez point, lui dit-il, de vous enfoncer de plus en plus dans les affaires, & vous recherchez ma communion : à quoi bon cela, puiſque vous ne profitez point des avis que je vous donne ? *Ut quid quæris communionem meam, cùm audire nunquam volueris admonitionem meam ?* Je me réjouis, ajoute-t-il, que Dieu ſe ſoit ſervi de vous, pour ramener un nombre conſiderable d'heretiques au ſein de l'Egliſe catholique ; mais ne dois-je pas auſſi gémir en même-temps du ſcandale que vous y cauſez par votre application aux affaires ſeculieres ? *Auguſt. ep. 216.*

Saint Gregoire nous repréſente admirablement bien le grand tort que nous cauſe l'application aux affaires temporelles : L'ame, dit-il, eſt incapable de s'élever vers le ciel, ſi elle s'occupe ſans ceſſe « *Gregor Moral. l. 5. c. 5.*

» ici dans le tumulte des soins de la terre. Et en ef-
» fet, que pourroit obtenir de Dieu une ame toute
» appliquée aux choses du monde, puisque ce n'est
» qu'avec grande peine que celle même qui est tou-
» te détachée du siecle, reçoit quelque faveur de
» son Dieu ? C'est pourquoi David dit fort bien :
» *Prenez du loisir, & considerez que je suis Dieu ;* par-
» ce que celui qui ne prend point le temps de s'oc-
» cuper en Dieu, se prive lui-même par son propre
» jugement de la lumiere qui seule le lui fait connoî-
» tre. Ainsi pour se bien acquitter de l'administra-
» tion des choses exterieures, il faut avoir soin de
» rentrer souvent dans l'interieur de son ame, &
» fuyant ces bruits tumultueux qui se font entendre
» au-dehors, se reposer en soi-même dans le paisi-
» ble sein d'une pieuse tranquillité. Les méchans au-
» contraire, lors même qu'ils ne sont pas occupés
» dans les affaires temporelles, entretiennent au fond
» de leur ame le bruit & la confusion des choses du
» monde : car ils conservent cherement dans leur
» pensée les images des choses qu'ils aiment ; & quoi-
» qu'ils n'ayent rien à faire à l'exterieur, ils ne lais-
» sent pas de se fatiguer en eux-mêmes sous le poids
» d'une oisiveté remplie de mille inquietudes.

℣. 5. & 6. *Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu, selon la loi* des combats, *&c.*

L'Apôtre voulant faire comprendre à tous ceux qui sont chargés de la conduite des ames l'obligation où ils sont de travailler dans leur ministere, il leur propose ici dans la personne de son disciple l'exemple de trois sortes de personnes, d'un soldat, d'un athlete, & d'un laboureur.

On sçait assez à quoi est assujetti un soldat, qui

s'eſt engagé au ſervice de ſon Prince ; il doit veiller jour & nuit de crainte de ſurpriſe ; être toujours prêt à marcher, à combattre, à ſouffrir, à mourir, s'il eſt néceſſaire, & quitter tout, parens, amis, biens, & tous autres avantages, pour ſuivre les ordres qu'on lui donne. Voilà le caractere d'un Paſteur des ames, qui veut s'acquitter de ſon devoir, & qui veut être, comme dit ſaint Paul, *un bon ſoldat de J. C.*

Mais ce n'eſt pas aſſez pour un Paſteur d'avoir le détachement, le courage & la réſolution d'un ſoldat, il doit de plus avoir la perſeverance d'un athlete, & combattre ſelon l'ordre & la loi des combats. Si on n'y étoit extrémement exercé, & qu'on n'eût tout enſemble beaucoup de force & de vigueur, on ne doit point s'attendre à remporter le prix. C'eſt ce qui obligeoit tous ceux qui y prétendoient, d'avoir un grand ſoin de ſe fortifier, & de vivre dans une grande retenue, pour éviter tout ce qui auroit pu nuire à leur embonpoint. *Tous les athletes*, dit ailleurs ſaint Paul ; *gardent en toutes choſes une exacte temperance.* Ainſi combattre ſelon la loi du combat, c'eſt, dit ſaint Chryſoſtome, être ſobre, être vigilant, être grave & courageux ; & en un mot, obſerver les regles de ceux qui combattent. L'Apôtre propoſe cet exemple à ſon diſciple, afin de le retenir dans un exercice continuel ; & il lui parle de combats, & de guerres, afin de le préparer aux maux, aux ſouffrances & à la mort même.

Après les deux exemples, dont ſaint Paul s'eſt ſervi, des ſoldats & des athletes, il ſe ſert encore de celui du *laboureur* qui convient fort bien à un Paſteur des ames. Sur quoi on peut remarquer deux

qualités, qui conviennent principalement à cet emploi, la grande application, & l'assiduité au travail, & la patience dans l'attente des fruits.

Pourquoi l'Apôtre ne dit-il pas simplement *un laboureur* ? Pourquoi ajoute-t-il, *un laboureur qui travaille* ? C'est, dit saint Chrysostome, qu'il ne parle pas d'un travail leger, mais d'un travail d'application ; pour confondre ceux qui ne sont pas accoutumés à agir avec ferveur, & qui ne peuvent souffrir qu'avec impatience les peines qui sont un peu longues, & dont on ne reçoit pas si promptement la récompense. *Vous voyez*, dit saint Jacques, *que le laboureur, dans l'esperance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoye les pluies de la premiere & de l'arriere saison.* Ainsi celui qui est chargé du soin des ames, après avoir semé dans leur sein avec beaucoup de travail & de peine la semence de la parole de Dieu, ne doit pas s'attendre, non plus que le laboureur, d'en recueillir les fruits qu'après un temps considerable ; soit qu'il s'agisse de la conversion du cœur de ceux qu'il instruit, ou qu'il s'agisse de la récompense de son travail. Car pour ce qui regarde le fruit que produit la parole de Dieu dans les ames, il en est, comme le dit saint Marc : *Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive lorsqu'un homme a jetté la semence en terre, soit qu'il dorme, ou qu'il se leve durant la nuit ou durant le jour, la semence germe & croît sans qu'il sçache comment.* Mais comme il ne seme que pour le ciel, il ne doit attendre aussi que dans le ciel à recevoir une récompense digne de son travail.

ch. 4. 26.

℣. 7. & 8. *Comprenez* bien *ce que je vous dis, car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses, &c.*

Digitized by Google

Si Timothée comprenoit bien ce que l'Apôtre lui disoit, qu'étoit-il besoin que le Seigneur lui en donnât l'intelligence ? Il vouloit nous apprendre, en joignant ces deux choses comme absolument nécessaires, qu'il faut que nous recevions l'instruction des Apôtres, ou de ceux qui ont été instruits par eux, afin qu'ensuite Dieu nous donne l'intelligence comment nous devons pratiquer leurs instructions; car la connoissance generale des commandemens de Dieu & de son Eglise ne nous sert de rien, si Dieu ne nous donne encore sa lumiere, & ne nous applique dans chaque action particuliere, pour en faire l'usage que nous devons faire. Or il n'accorde point cette grace à ceux qui refuseroient de s'adresser aux Ministres de son Eglise, pour en recevoir les instructions : car qui voudroit être instruit de Dieu même, seroit présomptueux, puisqu'il n'appartient qu'aux Prophetes d'être conduits de cette maniere : & depuis même qu'il est venu établir son Eglise en terre, il veut que ses revelations particulieres soient soumises aux generales de l'Eglise. Si on ne suit cet ordre, on est sujet à mille illusions : c'est pourquoi il ne suffit pas de s'adresser à Dieu dans la priere, pour sçavoir ce qu'il demande de nous, nous devons consulter les regles qu'il a laissées à son Eglise, & en demander les éclaircissemens, il est vrai qu'avec cela nous avons besoin que Dieu nous applique, pour faire un bon usage de ses regles & de ses lumieres ; c'est pourquoi on ne doit point séparer de la priere la recherche de la vérité, ni de l'étude de ses Ecritures, la priere : car si ces deux choses ne se trouvent jointes, il est impossible qu'on ne tombe dans l'erreur, ou par trop de présomption qu'on aura de

ſa ſcience, ou par trop de confiance en ſes imaginations, au-lieu qu'on ne ſçauroit être trompé quand on a fait tout ce qu'on a dû, pour s'informer de la vérité, & qu'enſuite on a demandé humblement à Dieu de nous la faire connoître.

℣. 9. *Pour .... Mais la parole de Dieu n'eſt point enchaînée.*

Dieu qui a choiſi pour publier ſon Evangile par tout le monde, des ſujets, qui étoient peu inſtruits des ſciences humaines, & fort peu en état d'être bien reçus de ceux à qui ils avoient à parler, ne s'eſt point non plus aſſujetti aux moyens dont ils devoient uſer pour réuſſir; il a permis au-contraire qu'ils ayent été battus, outragés, arrêtés & enchaînés; mais toutes ces violences ne pouvoient arrêter la parole de Dieu. Cette parole, dit ſaint Chryſoſtome, n'eſt point la parole d'un homme, les chaînes des hommes ne peuvent lier la parole de Dieu.

Act. 4. Saint Luc rapporte que les Senateurs des Juifs ayant arrêté & mis en priſon les Apôtres, parce qu'ils enſeignoient le peuple, & annonçoient la reſurrection des morts en la perſonne de J. C. ils leur défendirent de parler en quelque maniere que ce fût, ni d'enſeigner au nom de JESUS; mais Pierre & Jean leur répondirent: Jugez vous-mêmes, s'il eſt juſte devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu: car pour nous nous ne pouvons pas ne point parler des choſes que nous avons vûes & entendues.

Ainſi quelque enchaînés, quelque captifs que ſoient les miniſtres de la parole de Dieu, cette parole eſt toujours libre, & rien ne peut empêcher qu'elle ne coure & ſe répande de toutes parts.

Digitized by Google

Voici comment saint Jean Chrysostome fait parler saint Paul : Si nous étions engagés dans la milice de ce monde comme des soldats ordinaires; si nous n'avions à soutenir que des guerres charnelles, nos chaînes n'auroient rien d'avantageux pour y réussir ; nos mains étant liées seroient inutiles pour le combat : mais Dieu nous rend tels dans cette guerre, où il nous engage, que rien n'est capable de nous surmonter ; les mains peuvent être enchaînées, mais la langue demeure libre. Qu'on mette un laboureur dans les chaînes, on empêche par-là la semence, puisque c'est par les mains qu'il la seme ; mais liez tant qu'il vous plaira un Pasteur fidele, vous ne pourrez tenir la parole de Dieu enchaînée ; ce n'est point par la main qu'on la répand, mais par la langue, & on ne peut enchaîner la langue que le Saint-Esprit remue, pour publier, sans craindre les puissances du monde, ce qu'il leur fait dire. Saint Paul, tout enchaîné qu'il fût, n'a pas laissé de prêcher & de convertir les personnes, qui paroissent les plus inconvertibles. Que ne peut pas la parole de Dieu quand elle se trouve dans un Pasteur zelé, charitable & de bon exemple ?

℣. 10. *C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus, afin qu'ils acquerent aussi*-bien que nous *le salut qui est en J. C. &c.*

La Theologie nous apprend que tout ce que Dieu fait & permet dans le monde contribue tout au bien des élus : *Nous sçavous*, dit saint Paul, *que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appellés, selon son decret, pour être saints.* Les méchans même ne sont au monde, ou que pour se convertir, ou pour exercer les bons. Ainsi toute Rom. 8. 28.

Ephes. 4. 12. soin des Pasteurs doit être de *travailler à la perfection des saints*, AD *consummationem sanctorum*, en donnant même leur vie pour cela quand il est nécessaire; c'est en ce sens aussi que l'Ecriture dit: Que Dieu *a ordonné à un chacun d'avoir soin de son prochain*; nous devons l'aimer comme nous-mêmes; mais comme nous ne devons nous aimer nous-mêmes que par rapport à Dieu, nous ne devons aussi aimer notre prochain que dans cette vûe, par rapport à son salut éternel. Si Dieu lui-même, qui a choisi ses élus pour lui, a souffert pour eux, dit saint Chrysostome, n'est-il pas juste que nous souffrions aussi pour eux, afin qu'ils acquerent le salut aussi-bien que nous. C'est l'avis que donne

1. *Joan.* 3. 16. saint Jean en ces termes: *Nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous; & nous devons aussi donner notre vie pour nos freres*, puisque Dieu nous a choisis & qu'il a souffert pour nous, en souffrant pour le salut du prochain; ce n'est pas tant une grace que nous lui faisons qu'une dette dont nous nous acquittons. Dieu en souffrant pour nous, nous a fait une grace toute pure, puisque sans voir en nous aucun mérite, il nous a rachetés par sa seule misericorde, continue ce saint Docteur; mais nous en souffrant pour les élus, nous ne faisons que rendre grace pour grace, puisque Dieu ayant commencé par nous prévenir de sa misericorde, en nous sauvant, nous ne faisons que l'imiter en souffrant pour nos freres, afin qu'ils acquerent le salut. Ainsi quelque peine & quelque traverse que les Ministres de J. C. endurent dans leur ministere, à l'imitation de saint Paul, n'est-ce pas une grande consolation pour eux de cooperer avec J. C. au salut des élus, & de

Digitized by Google

mêler leur sueur & leur sang avec celui du Sauveur ?

℣. 11. jusqu'au 15. *C'est une vérité très-assurée que si nous mourons avec J. C. nous vivrons aussi avec lui, &c.*

Mourir avec J. C. c'est crucifier le vieil-homme, comme il a fait, détruire le corps du peché, ne lui être plus asservi, comme le dit ailleurs l'Apôtre, *Nous sçavons que notre vieil-homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du peché soit détruit, & que désormais nous ne soyons plus asservis au peché.* C'est pour cela, dit saint Gregoire de Nysse, que tout Chrétien doit dire au démon, toutes les fois qu'il le tente par les faux attraits de ce monde : Retire-toi, malheureux que tu es, ne sçais-tu pas que j'ai été baptisé en la mort de J. C. & que j'ai été enseveli avec lui par le Baptême ? Je suis donc mort avec lui. Or un mort peut-il être sensible aux charmes d'une beauté corporelle ? Peut-il être touché du desir des richesses ? Peut-il desirer des honneurs ou des plaisirs ? Voilà quel est le langage que doit tenir tout Chrétien qui est véritablement regeneré.

Rom. 6. 6.

Greg. Nyss. orat. in diem lum.

v. 3 4.

On se persuade aisément qu'on est obligé de donner sa vie pour la foi, & de souffrir le martyre pour J.C. parce que les occasions en sont rares : mais que tout Chrétien soit obligé de mourir pour J. C. par la mortification de ses sens, de ses passions, & de ses cupidités, & à faire mourir les pechés passés par le martyre de la pénitence ; c'est ce que peu de fideles pratiquent, parce que peu de Pasteurs leur en donnent l'exemple : cependant nous ne pouvons vivre avec J. C. si nous ne mourons avec lui.

Digitized by Google

℣. 15. jusqu'au 19. *Mettez-vous en état de paroître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation ; qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui sçait bien dispenser la parole de la vérité, &c.*

Nous avons dans les écrits des saints Peres plusieurs belles regles, pour conduire les ministres de J. C. à l'état de perfection que demande l'Apôtre pour paroître devant Dieu sans reproche, & dignes de son approbation. Ils doivent être pour cela comme des astres dans le monde, portant en eux la parole de vie : *Sicut luminaria in mundo, verbum vitæ continentes.* Car Dieu les a choisis, dit saint Chrysostome, comme des astres, afin d'éclairer les hommes, J. C. les a choisis pour être sur la terre comme des Anges avec les hommes ; comme des hommes parfaits avec de petits enfans, comme des personnes spirituelles avec des personnes animales, afin que les autres tirent de leur vûe & de leurs conversations de grands avantages pour leur salut. Ainsi saint Gregoire le Grand dit, Qu'il doit y avoir autant de difference entre la vertu d'un Pasteur & celle de son peuple, qu'il y en a entre un berger, qui est un homme, & ses brebis, qui sont des animaux irraisonnables. C'est pourquoi, dit-il, que celui qui conduit les ames considere bien à quelle pureté & à quelle perfection il est obligé par son ministere, puisque tout son peuple ne doit être à son égard, que ce qu'est un troupeau à l'égard du berger qui le conduit. Il faut donc que toutes ses pensées soient pures, que sa vertu surpasse celle de tous les autres ; que sa parole soit utile & édifiante ; qu'il soit plus élevé que personne dans la contemplation ; que son zele pour la ju-

Philip. 2. 15.

Past. part. 2. c. 1.

Digitized by Google

ſtice faſſe qu'il s'éleve contre les vices de ceux qui vivent mal ; que ſon occupation dans les choſes exterieures ne diminue en rien le ſoin qu'il doit avoir des inferieurs.

Il faut, dit-il ailleurs, qu'un Paſteur des ames ſoit un homme, qui étant mort à toutes les paſſions de la chair, vive déja d'une vie toute ſpirituelle & divine, qu'il foule aux pieds tous les biens & tous les avantages du monde, & qu'il ne deſire que les richeſſes interieures & celeſtes; enfin, qu'il rende toutes ſes actions un modelle que ceux qui lui ſont ſoumis puiſſent imiter, & qu'il n'en faſſe aucune dont le ſouvenir lui doive cauſer de la honte. *part. 1. cap. 10.*

Voilà une petite partie des regles que ce grand Pape nous a laiſſées dans le livre excellent qu'il a compoſé pour la conduite des Paſteurs ; ils n'ont qu'à ſe former ſur ce modelle, pour ſe trouver *en état de paroître devant Dieu, comme des Miniſtres dignes de ſon approbation, qui ne font rien dont ils ayent ſujet de rougir.*

Voyez l'explication du chap. 3. v. 2. de la premiere à Timothée.

℣. 19. juſqu'au 22. *Mais le ſolide fondement de Dieu demeure ferme, &c.*

Le ſaint Apôtre veut montrer que l'Egliſe ne perd rien de ce que quelques-uns ſortent de ſon ſein par le ſchiſme, l'hereſie, ou l'apoſtaſie ; car, quoiqu'ils fuſſent dans l'Egliſe viſible, ils n'étoient pas du nombre de ceux qui ſont élus ſelon le decret éternel de Dieu, ſcellé de deux ſceaux qui le rendent immobile, dont l'un eſt éternel & réſidant en Dieu même, & n'eſt autre que la connoiſſance amoureuſe & pleine de charité qu'il a pour les ames qui ſont à lui ; l'autre eſt temporel

Digitized by Google

& réſidant dans ces ames ; ſçavoir, l'averſion qu'elles ont au fond du cœur de toute iniquité, dont elles ſe défendent dans toutes les rencontres perilleuſes, par l'invocation du nom du Seigneur. Saint Jean dans ſa premiere Epître parlant des heretiques de ſon temps, dont les uns nioient la divinité de J. C. & les autres ſon humanité, dit que s'ils ſont
1. Joan. 2. 19. ſortis de l'Egliſe, c'eſt qu'ils n'en étoient pas. *Ils ſont ſortis d'avec nous*, dit-il, *mais ils n'étoient pas d'avec nous ; car s'ils avoient été d'avec nous, ils ſeroient demeurés avec nous.* Ceux qui ne demeurent pas dans l'Egliſe, & qui s'en retirent pour n'y plus rentrer, font voir par là, qu'ils ne ſont point du nombre des élus, qui ſont ſeuls les membres vivans de l'Egliſe, qui doivent toujours y demeurer. Saint Auguſtin expliquant ce paſſage de tous les mauvais Chrétiens, parle en ces termes : *Les ennemis de la charité fraternelle, ſoit qu'ils ſoient ouvertement hors de l'Egliſe, ſoit qu'ils y paroiſſent dedans, ſont de faux Chrétiens & des Antechriſts.* Et après avoir cité ces paroles de ſaint Jean, il ajoute : *Saint Jean ne dit pas, qu'en ſortant de l'Egliſe ils ſont devenus étrangers à ſon égard ; mais parce qu'ils lui étoient déja étrangers, c'eſt pour cela qu'il a déclaré qu'ils en ſont ſortis.* NON *ait quòd exeundo alieni facti ſunt, ſed quòd alieni erant propter hoc eos exiſſe declaravit.* La raiſon que ſaint Jean apporte pourquoi ces heretiques ſortent de l'Egliſe, c'eſt afin qu'ils ſoient reconnus tels qu'ils ſont, & que les vrais fideles ſe puiſſent garder de leur corruption. C'eſt auſſi ce que ſaint Paul dit aux Co-
2. Cor. 11. 19. rinthiens : *Il faut qu'il y ait des hereſies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ſont ſolidement à Dieu.* L'hereſie eſt un grand mal, mais Dieu le permet pour les avantages qu'il en retire ; car non

Auguſt. de corr. & gr. c. 9. l. de don. perſev. c. 8. De Baptiſm. contra Donat. l. 3. c. 19.

seulement on discerne ceux qui ont une foi ferme, d'avec ceux qui s'affoiblissent & se relâchent, mais aussi c'est une occasion de considerer & d'éclaircir avec plus de soin les vérités chrétiennes, & de les publier avec plus de zele & d'ardeur. *Car*, comme dit saint Augustin, *Dieu a jugé plus à propos de faire servir au bien les maux qui se commettent, que de n'en point permettre.* *Enchir. cap. 27.*

Dans le monde, cette diversité de choses si inégales, & même si contraires, contribue à conserver l'ordre & l'harmonie de toutes ses parties; le jour ne seroit point si agréable, si la nuit n'avoit précedé: & la santé ne se fait sentir, que quand on a été malade; les pauvres servent les riches, & les riches soulagent les pauvres: il n'y a rien dans le monde de vil & de mépriſable, qui n'ait son usage. Il en est de même dans l'Eglise; elle est, selon l'Apôtre, comme le palais d'un grand Seigneur, où il y a des vases pour toutes sortes d'usages, plus ou moins honnêtes, d'or, d'argent, de bois & de terre: les méchans qui sont marqués par les vases destinés à des usages honteux, ne contribuent pas peu au bien des élus; la cupidité qui les porte à travailler, leur fait faire une infinité de choses, sans lesquelles les élus ne pourroient pas subsister, si même ils en sont maltraités & persecutés, ce sont des instrumens dont Dieu se sert pour procurer leur salut, & les rendre dignes de son bonheur éternel, comme un bon pere qui aime tendrement ses enfans, les fait châtier par ses esclaves pour les corriger, & les rendre dignes de l'heritage qu'il leur destine.

Si nous voulons connoître quels sortes de vases nous sommes, & à quoi nous sommes destinés,

Digitized by Google

considerons de quoi notre cœur est rempli ; nous sommes des vases d'or destinés à des usages honnêtes, si nous avons dans le cœur l'or de la charité avec toutes les vertus, dont le prix inestimable nous rend vraiment des vases précieux. Que si nous sommes remplis de l'esprit du monde, si nous sommes orgueilleux, lâches, impatiens, si nous n'avons que des pensées basses & terrestres, il est à craindre que nous ne soyons que des vases de bois & de terre, destinés à des usages honteux.

Mais il y a cette difference entre les vases materiels, & les hommes qui sont marqués par ces vases, qu'un vase de terre ne peut devenir un vase d'or ; ni un vase d'or être changé en un vase de terre, au-lieu que si nous sommes maintenant des vases de bois ou de terre, nous pouvons devenir des vases d'or. Saint Paul d'abord étoit un vase de terre, & ensuite il devint un vase d'or : Judas au contraire étoit un vase d'or, mais ensuite il devint un vase de terre. Travaillons à la conversion de notre cœur ; veillons soigneusement sur nous-mêmes, purifions-nous de toute sorte d'impureté, afin que de vils & mépriſables que nous sommes par la laideur de nos pechés, nous devenions agréables à Dieu par la pureté de notre conscience.

℣. 22. jusqu'au 25. *Fuyez les passions des jeunes gens, & suivez la justice, &c.*

Il n'y a point d'apparence que saint Paul avertisse ici son disciple de s'éloigner des vices grossiers & des déreglemens auſquels la plupart des jeunes gens se portent en suivant sans retenue leurs inclinations naturelles : mais il marque la curiosité, la legereté, les disputes & les combats de paroles dans les questions inutiles, le desir de paroître, & toutes

toutes les saillies qui sont familieres à la jeunesse, tous ces mouvemens irréguliers sont des marques de legereté, & sont à peine excusables dans les jeunes gens, mais ils ne le sont nullement dans les personnes consacrées au service de Dieu, en qui l'on ne doit rien appercevoir qui ne ressente la gravité & la modestie convenable à la sainteté & à l'éminence de leur état. Ceux d'entre les Ecclésiastiques, à qui il reste quelque idée du respect qui est dû à la sainteté du caractere dont ils sont honorés, n'osent pas pour l'ordinaire se laisser aller en présence des personnes du siecle, aux plaisanteries des jeunes gens; mais quand ils se trouvent seuls avec leurs confreres, il y en a qui sous prétexte de familiarité, parlent & agissent d'une maniere si basse & si peu convenable à leur caractere, qu'on auroit de la peine à excuser ces façons de faire dans les personnes de la lie du peuple, & ils ne les souffriroient pas eux-mêmes dans les enfans qu'ils auroient à conduire. Ces manieres badines & folâtres marquent des esprits peu recueillis & peu mortifiés, qui ne sont pas accoutumés à employer le temps dans des occupations serieuses.

Saint Bernard écrivant à un Pape, lui recommande de fuir sur-tout l'oisiveté, comme la mere des niaiseries & la marâtre des vertus. Les niaiseries, dit-il, qui ne sont que niaiseries parmi les seculiers, deviennent en quelque maniere des blasphêmes dans la bouche des Prêtres: *Inter seculares nugæ, nugæ sunt, in ore Sacerdotis, blasphemiæ.* Souvenez-vous que vous avez consacré votre bouche à l'Evangile; qu'il ne vous est plus permis de l'ouvrir à ces sortes de choses, & que ce seroit une espece de sacrilege de vous y habituer. Le Prophe- *Mal. 3. 7.*

Bernard. de consid. l. 2. c. 13.

te dit que les levres du Prêtre sont les gardiennes de la science, & qu'on attend la loi de sa bouche, & non pas des fables & des niaiseries, *Non nugas profectò vel fabulas :* Ce n'est pas encore assez que votre bouche ne prononce jamais des paroles de plaisanteries qu'on veut faire passer pour galanteries & gentillesses ; il ne faut pas non plus que vous prêtiez vos oreilles pour les entendre, il seroit honteux de vous éclater de rire pour des sottises, & encore plus de les dire pour en faire rire les autres : *Fœdè ad cachinnos moveris, fœdiùs moves.* On voit dans ces sentimens de saint Bernard, qu'un Ecclesiastique doit avoir le cœur bien détaché de la bagatelle & de toute puerilité. On peut voir sur l'Epître aux Ephesiens, ch. 5. l'explication du verset 4.

℣. 25. & 26. *Il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, &c.*

La correction ne doit être employée que pour faire entrer dans l'esprit & dans le cœur l'amour de la vérité & de la justice : pour y réussir, il faut deux choses. La premiere, Que celui qui corrige, soit sans reproche, & qu'il paroisse que c'est avec affection qu'il reprend les défauts des autres. La seconde, Que celui qui est instruit, soit bien disposé envers celui qui l'enseigne. Si ces deux choses se trouvent dans la reprimande que l'on fait, il y a tout sujet d'esperer que l'on persuadera, pourvu qu'on fasse toujours marcher la douceur la premiere. Car, comme dit saint Jean Chrysostome, il est impossible qu'une ame qui a besoin d'être instruite, reçoive quelque lumiere qui soit utile, d'un homme qui ne lui parle qu'en le querellant : quelque effort qu'il fasse, afin de lui ouvrir les yeux,

Digitized by Google

elle ne retire de ſes paroles que du chagrin & de la triſteſſe.

De plus, comment celui qui eſt repris ou inſtruit, pourra-t-il être bien diſpoſé envers celui qui lui donne des avis, s'il le traite avec dureté & avec hauteur ? La terre ne portera jamais de fruit, ſi elle eſt toujours reſſerrée par le froid, il faut que la chaleur lui faſſe ouvrir ſes pores, afin que la ſemence qu'on a jettée deſſus, s'inſinue dedans, & s'enracine pour porter du fruit ; il en eſt de même du cœur de l'homme, il faut que l'amitié, la douceur & les bons traitemens le diſpoſent pour y faire entrer les avis & les inſtructions ſalutaires qu'on lui veut donner. Ainſi il ne faut pas que les Paſteurs uſent jamais ni d'emportemens en défendant la vérité contre les heretiques, ni d'aigreur en corrigeant les pecheurs ; ces moyens font plus de mal que de bien ; mais s'ils uſent d'une ſage condeſcendance & d'une douceur pleine de charité, ils peuvent eſperer de les convertir.

Ce n'eſt pas qu'ils puiſſent s'attribuer leur converſion, quelque ſoin qu'ils y emploient : car, comme remarque ſaint Chryſoſtome, l'Apôtre ne dit pas à Timothée : Dans l'eſperance que vous les converti rez ; mais : Dans l'eſperance que Dieu leur pourra donner un jour l'eſprit de pénitence ; afin que ſi cela arrive, on en rende graces à Dieu, & qu'on le reconnoiſſe comme le ſeul auteur de cette grace & de cet heureux changement. Les Paſteurs plantent & arroſent ; mais c'eſt Dieu qui fait porter le fruit, & lui donne l'accroiſſement. Ne nous imaginons donc point que quand quelqu'un nous écoute avec docilité, c'eſt nous qui le perſuadons, ſoyons perſuadés au-contraire, que c'eſt Dieu qui a tout fait.

CHAPITRE III.

1. *Tim.* 4. 1. 1. *Pet.* 3. 3. *Jude* 18.

1. OR ſçachez que dans les derniers jours il viendra des temps fâcheux ℣ :

2. car il y aura des hommes ℣ amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, ſuperbes, médiſans, deſobéiſſans à leurs peres & à leurs meres, ingrats, impies,

3. dénaturés, ennemis de la paix, calomniateurs, intemperans, inhumains, ſans affection pour les gens de bien ℣,

4. traîtres, inſolens ℣, enflés d'orgueil, & plus amateurs de la volupté que de Dieu.

5. Qui auront une apparence de piété, mais qui en ruineront la vérité & l'eſprit. Fuyez donc ces perſonnes.

6. Car de ce nombre ſont ceux qui s'introduiſent dans les maiſons, & qui traînent

1. HOc autem ſcito, quòd in noviſſimis diebus inſtabunt tempora periculoſa :

2. erunt homines ſeipſos amantes, cupidi, elati, ſuperbi, blaſphemi, parentibus non obedientes, ingrati, ſceleſti,

3. ſine affectione, ſine pace, criminatores, incontinentes, immites, ſine benignitate,

4. proditores, protervi, tumidi, & voluptatum amatores magis quàm Dei :

5. habentes ſpeciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita.

6. Ex his enim ſunt qui penetrant domos, & captivas ducunt mu-

℣. 1. *expl.* pleins de périls pour le ſalut.

℣. 2. *autr.* les hommes ſeront amoureux, &c.

℣. 3. *autr.* pour le bien. Le Grec renferme tout cela. *autr.* Ennemis des gens de bien, *ou*, de tout bien.

℣. 4. *autr.* téméraires, étourdis.

Digitized by Google

Herculas oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideriis;

après eux *comme* captives, des femmes chargées de pechés, & possedées de diverses passions;

7. semper discentes; & numquam ad scientiam veritatis pervenientes.

7. lesquelles apprennent toujours, & n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité ‖.

8. Quemadmodum autem Jannes, & Mambres restiterunt Moysi, ita & hi resistunt veritati, homines, corrupti mente, reprobi circa fidem:

8. Mais comme Jannès & Mambrès résisterent à Moïse, ceux-ci de même résistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, & pervertis dans la foi; *Exod.* 7. 11.

9. sed ultrà non proficient: insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut & illorum fuit.

9. mais le progrès qu'ils feront aura ses bornes: car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle de ces magiciens.

10. Tu autem assecutus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,

10. * Quant à vous, vous sçavez quelle est ma doctrine; quelle est ma maniere de vie; quelle est la fin que je me propose; quelle est ma foi, ma tolerance ‖, ma charité, & ma patience; *Suite de l'Epître d'un S. Martyr non Pontife.

11. persecutiones, passiones; qualia mihi facta sunt Antiochiæ, Iconii, & Lystris; quales persecutiones sustinui, & ex omnibus eripuit me Dominus.

11. quelles ont été les persécutions & les afflictions qui me sont arrivées, comme celle d'Antioche, d'Icone, & de Lystre; combien grandes ont été ces persécutions que j'ai

℣. 7. *expl.* parce qu'on ne la leur enseigne pas dans la pureté.
℣. 10. *lettr.* longanimité.

ſouffertes, & *comment* le Seigneur m'a tiré de toutes.

12. * Auſſi tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jeſus-Chriſt, ſeront perſécutés ¶.

12. Et omnes, qui piè volunt vivere in Chriſto Jeſu, perſecutionem patientur.

13. Mais les hommes méchans & les impoſteurs ſe fortifieront de plus en plus dans le mal, étant eux-mêmes dans l'illuſion, & y faiſant tomber les autres.

13. Mali autem homines, & ſeductores, proficient in pejus; errantes, & in errorem mittentes.

14. Quant à vous, demeurez ferme dans les choſes que vous avez appriſes, & qui vous ont été confiées //, ſçachant de qui vous les avez appriſes:

14. Tu verò permane in iis, quæ didiciſti, & credita ſunt tibi: ſciens à quo didiceris:

15. & *conſiderant* que vous avez été nourri dès votre enfance dans les lettres ſaintes, qui peuvent vous inſtruire pour le ſalut par la foi qui eſt en Jeſus-Chriſt.

15. & quia ab infantia ſacras litteras noſti, quæ te poſſunt inſtruere ad ſalutem, per fidem, quæ eſt in Chriſto Jeſu.

2. *Petr.* 1. 20.

16. Toute écriture qui eſt inſpirée de Dieu, eſt utile pour inſtruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la piété & à la juſtice;

16. Omnis ſcriptura divinitùs inſpirata, utilis eſt ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in juſtitia:

17. afin que l'homme de Dieu ſoit parfait, étant propre & parfaitement préparé à tout bien.

17. ut perfectus ſit homo Dei, ad omne opus bonum inſtructus.

¶. 14. *expl.* dans la doctrine de l'Evangile.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *OR ſçachez que dans les derniers jours, il viendra des temps fâcheux.*

Or. Après que l'Apôtre, dans le chapitre précedent, a averti Timothée de prêcher la ſaine doctrine qu'il lui avoit enſeignée, de perſeverer genereuſement dans la foi, d'éviter les vains diſcours & les ſophiſmes des heretiques qui nioient la réſurrection des morts, de ne pas s'étonner s'il a vû quelques fideles perdre la foi, & tomber dans l'apoſtaſie, &c. Il lui prédit dans ce chapitre quels ſeront les faux prophetes qui dans ces derniers temps doivent paroître dans l'Egliſe, & en fait le portrait avec tant de traits & de couleurs qui les repréſentent naïvement; & l'exhorte enſuite à perſeverer dans la doctrine qu'il a appriſe de lui, à s'appliquer à l'étude de la ſainte Ecriture, qu'il avoit commencé d'apprendre dès ſon enfance.

Sçachez, comme une choſe très-certaine, *que dans les derniers jours*, c'eſt-à-dire, dans tout le temps qui doit s'écouler depuis celui-ci juſqu'à la fin du monde; car le temps de la nouvelle loi s'appelle la fin des ſiecles. Voyez 1. Cor. 10. 11. ſelon la maniere de parler des Hebreux, qui appellent dernier ce qui vient après un autre, encore que ce qui ſuit ſoit en ſoi beaucoup plus long que ce qui précede. L'on peut encore apporter une autre raiſon pour laquelle le temps du nouveau Teſtament eſt appellé le dernier temps; c'eſt parce que durant tout ce temps, il ne ſe fera plus aucun changement de loi juſqu'à la fin du monde; c'eſt pourquoi on l'ap-

pelle la derniere, ou la douziéme heure du jour, durant laquelle les Gentils ont été appellés à la vigne du Seigneur. Voyez Matth. 20. 6.

Il viendra des temps facheux, c'eſt-à-dire, que durant ces jours, il y aura des affaires, & des hommes dangereux & perilleux, à cauſe des choſes qu'il va marquer dans les verſets ſuivans.

℣. 2. *Car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, ſuperbes, médiſans, déſobéiſſans à leurs peres & à leurs meres, ingrats, impies.*

Car il y aura des hommes dans l'Egliſe même, parmi les fideles, & les miniſtres de l'Evangile, *amoureux d'eux-mêmes*, c'eſt-à-dire, qui rapporteront à eux-mêmes & à leur avantage, comme à leur derniere fin, toutes leurs actions, ſans conſiderer en aucune maniere la gloire de Dieu, ni le ſervice du prochain. Cet amour du prochain eſt appellé par les Saints, le premier né du peché originel, comme la ſource de tous les maux & de tous les deſordres que l'Apôtre marque dans la ſuite : cet amour fait auſſi les citoyens de la cité du diable, contraire à la cité de Dieu que fait l'amour divin.

Avares, qui aimeront extraordinairement l'argent & les richeſſes, pour leur propre & particuliere ſatisfaction.

Glorieux, ſuperbes, qui ſe vanteront & s'éleveront au-deſſus des autres, par geſtes, paroles & actions.

Médiſans ; c'eſt une ſuite de la ſuperbe, parce que les ſuperbes ont accoutumé de médire des autres pour les rendre mépriſables, & les abaiſſer au-deſſus d'eux,

Déſobéiſſans à leurs peres & à leurs meres, contre l'inclination naturelle & l'amour qu'on leur doit, à cauſe de la vie & de l'éducation que l'on a reçue

Digitized by Google

d'eux. Cela se peut aussi appliquer à ceux qui refusent d'obéir à leurs superieurs, & qui veulent être indépendans ; ce qui est encore un effet de l'orgueil & de la superbe, qui ne peut souffrir personne au-dessus de soi.

Ingrats, c'est-à-dire, qui seront durs, & qui auront si peu d'amitié, qu'ils mépriseront même ceux qui leur font du bien, & leur rendent souvent le mal pour le bien qu'ils en ont reçu.

Impies, c'est-à-dire, qui ne rendront point à Dieu l'honneur, le culte, & le service qui lui est dû ; ni aux hommes aucun témoignage d'amitié.

℣. 3. *Dénaturés, ennemis de la paix, calomniateurs, intemperans, inhumains, sans affection pour les gens de bien.*

Dénaturés, c'est-à-dire, insensibles, & sans aucune affection pour ceux que la nature veut que nous aimions le plus.

Ennemis de la paix. Grec. *Sans foi*, c'est-à-dire, implacables & irréconciliables.

Calomniateurs, en imposant de faux crimes à leur prochain, afin d'augmenter encore leur propre estime.

Intemperans, c'est-à-dire, qui s'abandonneront à toute sorte d'excès, de gourmandise & de volupté.

Inhumains, c'est-à-dire, qui traiteront les autres d'une maniere impitoyable, & avec une dureté & une rigueur inhumaine.

Sans affection pour les gens de bien, c'est-à-dire, qui au lieu de suivre l'inclination qui nous porte à aimer les personnes vertueuses, auront tant de pente au mal, qu'ils haïront même les gens de bien. *Autr.* sans affection pour le bien.

℣. 4. *Traîtres, insolens, enflés d'orgueil, & plus amateurs de la volupté que de Dieu.*

Traîtres envers leurs amis.

Digitized by Google

Insolens, en faisant des choses, & agissant d'une maniere qui choque tout le monde.

Enflés d'orgueil, par la bonne opinion qu'ils auront d'eux-mêmes, s'estimant quelque chose de grand & d'admirable.

Et plus amateurs de la volupté charnelle *que de Dieu*, parce qu'ils n'auront point d'autre fin dans toutes leurs actions qu'eux-mêmes, & leurs plaisirs.

℣. 5. *Qui auront une apparence de pieté ; mais qui en ruineront la vérité & l'esprit : Fuyez donc ces personnes.*

Qui auront dans leurs paroles, leurs postures, leurs gestes, leurs habits, &c. *une apparence de pieté*, vaine & trompeuse, en voulant même prescrire aux autres des regles de bien vivre, mais qui dans le fond ne seront que des hypocrites.

Mais qui en ruineront par tous les crimes rapportés ci-dessus, *la verité & l'esprit*, c'est-à-dire, la charité envers Dieu & le prochain, en quoi consiste la véritable piété, & qui en est l'ame & l'esprit.

Fuyez donc ces personnes, c'est-à-dire, évitez leur compagnie, comme des gens d'une vie perdue & desesperée, après toutefois que vous aurez par vos remontrances, instructions & reprimandes, essayé de les convertir de leur mauvaise vie.

℣. 6. *Car de ce nombre sont ceux qui s'introduisent dans les maisons, & qui traînent après eux*, comme *captives, des femmes chargées de pechés, & possedées de diverses passions.*

Car de ce nombre sont ceux. L'Apôtre marque principalement les heretiques, les faux docteurs, & les ministres interessés.

Qui s'introduisent dans les maisons, c'est-à-dire,

Digitized by Google

qui ont accoutumé d'entrer & de s'ingerer impudemment dans les familles & dans les cabinets, pour connoître tout ce qui s'y passe, sous prétexte d'un faux zele qu'ils font paroître de les vouloir instruire dans la foi & dans la pieté, n'ayant en effet en vûe que leur interêt, leur plaisir, & leur propre satisfaction.

Et traînant après eux comme *captives*, par leurs flatteries, leurs beaux discours, les déguisemens & une dévotion apparente, *des femmes* legeres d'esprit & inconstantes, *chargées de pechés*, dans lesquels ces faux docteurs les entretiennent par leur conduite molle & accommodante.

Et possedées de diverses passions, c'est-à-dire, remplies d'une infinité de desirs déreglés, comme d'avarice, de molleſſe, de vanité, de curiosité, de parler, de gourmandise & de volupté; ce qui les a rendues faciles à être trompées par les artifices de ces hypocrites.

℣. 7. *Lesquelles apprennent toujours, & n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la vérité.*

Lesquelles apprennent toujours de ces conducteurs, auſquels elles sont attachées.

Et n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité, parce qu'on ne la leur enseigne pas dans sa pureté; ou s'ils la leur enseignent, ces femmes ne l'apprennent pas de la maniere qu'il le faut, mais passent legerement d'une question à une autre, plutôt par curiosité que par un véritable desir d'apprendre: ce qui fait que ne s'attachant à aucune vérité, elles ne les comprennent & ne les entendent pas.

℣. 8. *Mais comme Jannès & Mambrès résisterent à Moïse, ceux-ci de même résistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, & pervertis dans la foi.*

Digitized by Google

Mais comme Jannès & Mambrès : ce ſont les noms de deux principaux Magiciens d'Egypte, qui en la préſence de Pharaon firent paroître des miracles & des prodiges, pour contrecarrer ceux que Moïſe & Aaron faiſoient ; ils changerent leurs verges en ſerpens, les rivieres en ſang, firent ſortir les grenouilles des marêts pour entrer dans les maiſons ; mais ils ne purent changer la pouſſiere en vermine, comme fit Aaron. Les noms de ces deux Magiciens ne ſe trouvent point dans l'Exode, où il eſt parlé de ces miracles ; & il y a apparence que l'Apôtre les avoit appris par la tradition des Juifs.

Réſiſterent à Moïſe, en tâchant par leurs prodiges, d'ôter ou diminuer la force & l'autorité des miracles que Moïſe faiſoit, & ainſi entretenir Pharaon dans ſon opiniâtreté à ne point laiſſer aller le peuple.

Ceux-ci de même réſiſtent à la verité de l'Evangile ; ce qui ne vous doit pas ſurprendre, puiſque Moïſe, qui étoit ſi grand ami & ſerviteur de Dieu, a eu de ſemblables adverſaires.

Ce ſont des hommes corrompus dans l'eſprit, dans leſquels les paſſions charnelles, marquées dans les verſets 2. 3. 4. 5. ont tellement aveuglé l'entendement & corrompu la volonté, qu'ils ne goûtent plus que les choſes charnelles & terreſtres.

Et pervertis dans la foi, c'eſt-à-dire, que la corruption de ces paſſions a paſſé ſi avant, qu'elle a corrompu leur foi, & les a fait tomber dans l'apoſtaſie.

℣. 9. *Mais le progrès qu'ils feront aura ſes bornes ; car leur folie ſera connue de tous le monde, comme le fut alors celle de ces Magiciens.*

Mais le progrès qu'ils feront, en trompant & abu-

sant le monde, *aura ses bornes*, s'arrêtera & n'aura pas le même succès qu'il a eu jusqu'ici, parce qu'ils n'en seduiront pas plus qu'il en reviendra à l'Eglise : car encore que les heretiques en attirent toujours quelques-uns à leur parti, néanmoins il y en a beaucoup plus qui reviennent dans l'Eglise qu'il n'y en a qui en sortent.

Car leur folie, qui les rend insensés, & par laquelle ils renversent l'esprit aux autres, *sera connue de tout le monde*, c'est-à-dire, après que le masque de l'hypocrisie qui les cachoit, sera ôté, la vanité de leur doctrine, & la surprise de leurs mœurs paroîtront manifestement ; car elle est la nature de la fausse & nouvelle doctrine, laquelle surprend d'abord, & attire les sectateurs, parce que les choses nouvelles plaisent ordinairement ; mais enfin, la fausseté & l'artifice se découvre, comme il est arrivé à tous les heretiques dès le commencement de l'Eglise.

Comme le fut alors celle de ces Magiciens d'Egypte, Jannès & Mambrès, qui ne purent si-bien cacher la vanité & l'artifice de leur magie, qu'elle ne parût publiquement, lorsqu'à l'imitation d'Aaron, ils ne purent, en frappant la terre de leurs baguettes, exciter & produire de la vermine, comme il avoit fait ; & la force de la vérité les contraignit de dire, que le doigt de Dieu étoit présent. Voyez Exod. 8. 18.

℣. 10. *Quant à vous, vous sçavez quelle est ma doctrine, quelle est ma maniere de vie, quelle est la fin que je me propose, quelle est ma foi, ma tolerance, ma charité, & ma patience.*

Quant à vous, &c. L'Apôtre fait voir à Timothée, que la longueur du temps qu'il a été avec lui,

Digitized by Google

les diverſes occaſions où il l'a entendu parler, & les differentes inſtructions qu'il avoit reçues de lui, ſoit de paroles, ſoit par écrit, le pouvoient aſſurer de la bonté de ſa doctrine, & qu'elle n'étoit point ſemblable à celle des heretiques.

Quelle eſt ma maniere de vie, c'eſt-à-dire, de quelle façon je vis & je me conduis, ſoit en public, ſoit en particulier, dans les villes, ou dans la campagne.

Quelle eſt la fin que je me propoſe dans toutes mes actions, qui n'eſt point ma commodité particuliere, mais la ſeule gloire de Dieu, & l'utilité du prochain.

Quelle eſt ma foi, c'eſt-à-dire, combien elle eſt ferme & conſtante contre toutes ſortes d'attaques.

Ma tolerance, à ſupporter les foibleſſes de mes freres, & la douceur avec laquelle j'agis envers les méchans, eſperant que Dieu leur touchera le cœur pour les convertir.

Ma charité, avec laquelle je traite toute ſorte de perſonnes.

Et ma patience, dans les travaux auſquels mon miniſtere m'engage.

℣. 11. *Quelles ont été les perſecutions & les afflictions qui me ſont arrivées, comme celle d'Antioche, d'Icone, & de Lyſtre; combien grandes ont été ces perſecutions que j'ai ſouffertes. &* comment *le Seigneur m'a tiré de toutes.*

Quelles ont été les perſecutions, où j'ai été ſouvent en danger de perdre la vie, principalement de la part des Juifs.

Et les afflictions qui me ſont arrivées de tous côtés, tant de la part des Gentils, que des Juifs, des heretiques, & des faux freres, &c.

Digitized by Google

Comme celle d'Antioche, non pas de Syrie, où saint Pierre établit premierement son Siege, mais de Pisidie. Voyez Act. 13. 15. où l'Apôtre & saint Barnabé furent fort persecutés de la part des Juifs de cette ville-là, par le moyen de quelques femmes devotes & de qualité, & des principaux de la ville, de laquelle ils furent chassés.

D'Icone, ville de la Lycaonie, où ils furent après avoir été chassés d'Antioche, & où les Juifs incrédules exciterent & irriterent les Gentils contr'eux, & voyant qu'ils se préparoient pour se jetter sur eux, & les lapider, ils s'enfuirent à Lystre.

Et de Lystre, ville de la même province de Lycaonie, patrie de Timothée; d'où vient que l'Apôtre fait particulierement mention des persecutions qui lui étoient arrivées dans ces villes-là, parce que Timothée en pouvoit être informé, ou pour les avoir vûes, ou pour en avoir oui parler, puisqu'elles étoient arrivées dans son pays. Saint Paul fut lapidé dans cette ville de Lystre par des Juifs qui étoient venus d'Antioche & d'Icone, & le traînerent hors de la ville, croyant qu'il fût mort.

Combien grandes ont été les persecutions que j'ai souffertes. L'Apôtre fait mention de ses persecutions, pour fortifier Timothée contre celles qui lui pouvoient arriver.

Et comment *le Seigneur m'a tiré de toutes*, pour vous faire voir quel est le soin que le Seigneur a de nous, m'ayant sauvé du danger où j'ai été à Lystre votre pays, d'où je fus chassé, & abandonné comme mort par les Juifs qui m'avoient lapidé.

℣. 12. *Aussi tous ceux qui veulent vivre avec pieté en J. C. seront persecutés.*

Aussi tous ceux, tant nous autres Apôtres, que les

ſimples Chrétiens, *qui veulent*, d'une volonté effective, & non d'un ſimple deſir ſeulement, *vivre avec pieté en J. C.* c'eſt-à-dire, s'acquitter des devoirs de la Religion Chrétienne à l'égard de Dieu & des hommes, en qualité de diſciple & d'imitateurs de J. C. *ſeront perſecutés*, ou exterieurement par les méchans, & par les ennemis de la vérité & de la Religion Chrétienne, ou interieurement par les mauvais deſirs de la concupiſcence, qui ne ceſſent point de faire la guerre aux bons deſirs que l'Eſprit de Dieu met en nous.

℣. 13. *Mais les hommes méchans & les impoſteurs ſe fortifieront de plus en plus dans le mal, étant eux-mêmes dans l'illuſion, & y faiſant tomber les autres.*

Mais les hommes méchans & les impoſteurs, tels que nous les avons décrits ci-deſſus, *ſe fortifieront de plus en plus dans le mal*, &c. c'eſt-à-dire, qu'ils s'endurciront tous les jours, en s'éloignant de la vérité & de la foi, & en infectant les autres de leur mauvaiſe doctrine.

Et y faiſant tomber les autres, en les ſéduiſant par leurs artifices & leur mauvaiſe doctrine.

℣. 14. *Quant à vous, demeurez ferme dans les choſes que vous avez appriſes, & qui vous ont été confiées, ſçachant de qui vous les avez appriſes.*

Quant à vous, demeurez ferme, ſans ſuivre ceux qui ſe laiſſent ſéduire par ces impoſteurs, *dans les choſes que vous avez appriſes* de moi, ou des autres Apôtres, par quelque voie que ce ſoit, encore qu'un Ange du ciel vous enſeignât le contraire.

Et qui vous ont été confiées, c'eſt-à-dire, qui vous ont été données comme en dépôt, afin que vous les communiquiez aux autres ſans les corrompre.

Sçachant de qui vous les avez appriſes, c'eſt-à-dire, ſçachant

sçachant que l'Apôtre qui vous a enseigné cette doctrine ne l'a pas apprise des hommes, mais par une revelation particuliere de J. C. même. Voyez Gal. 1. 11. qui sont autant de maximes qui viennent de Dieu, qui est la premiere Verité.

℣. 15. *Et* considerant *que vous avez été nourri dès votre enfance dans les lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en J. C.*

Et considerant *que vous avez été nourri dès votre enfance.* L'Apôtre avertit Timothée de ne pas abandonner la vérité qu'il a apprise dès son enfance, *dans les lettres saintes* de l'ancien Testament; car au temps de l'enfance de Timothée, il n'y avoit du nouveau Testament que l'Evangile de saint Matthieu, qui fût écrit.

Qui peuvent vous instruire. Grec. *rendre sage*: car la doctrine des saintes lettres est non seulement une science, mais aussi une sagesse, qui est une connoissance des choses les plus sublimes, dont les Evêques doivent être remplis.

Pour le salut, c'est-à-dire, pour acquerir le salut, & pour le procurer à ceux qui sont soumis à votre conduite.

Par la foi qui est en J. C. par laquelle on croit que J. C. est le véritable Messie, & l'auteur de notre salut; ce qui est même contenu dans l'ancien Testament, quoique moins clairement que dans le nouveau. *Scrutamini Scripturas: illæ sunt, quæ testimonium perhibent de me.* Joan. 5. 39.

℣. 16. *Toute écriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la pieté & à la justice.*

Toute écriture sainte; car quand on dit l'Ecriture, sans rien ajouter, l'on entend l'Ecriture sainte

par excellence, *qui eſt inſpirée de Dieu*, c'eſt-à-dire, par l'Eſprit de Dieu, qui a inſpiré aux Prophetes & aux Ecrivains ſacrés les choſes qu'ils ont écrites, *eſt utile pour inſtruire* de la verité catholique, qui eſt proprement le devoir des Evêques.

Pour reprendre, pour corriger les mauvaiſes mœurs des Chrétiens : *& pour conduire à la pieté & à la juſtice*, c'eſt-à-dire, à la vertu ; car toute vertu s'appelle generalement juſtice, à cauſe que celui qui eſt vertueux eſt appellé juſte.

℣. 17. *Afin que l'homme de Dieu ſoit parfait, étant propre & parfaitement préparé à tout bien.*

Afin que l'homme de Dieu, c'eſt-à-dire, le miniſtre de Dieu, parce qu'il eſt tout-à-fait conſacré à ſon ſervice & aux divins miniſteres, comme un inſtrument vivant dont Dieu ſe ſert pour perfectionner les hommes dans la Religion, tels que ſont les Evêques & les Paſteurs.

Soit parfait, c'eſt-à-dire, parfaitement inſtruit de toutes les choſes néceſſaires pour s'acquitter dignement de ſon miniſtere.

Etant propre & parfaitement préparé, c'eſt-à-dire, à qui il ne manque rien, qui ait tous les talens & tous les dons de grace gratuite & ſanctifiante ; à *tout bien*, c'eſt-à-dire, à ſe ſanctifier ſoi-même, & à édifier le prochain par ſon exemple, par ſes ſoins & par ſes inſtructions.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. *OR ſçachez que dans les derniers jours, il viendra des temps fâcheux ; car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, &c.*

Digitized by Google

Saint Paul met à la tête de tous les vices l'amour propre, qui est en effet la source de tous les desordres & de tous les pechés qui sont au monde : de même que l'amour de Dieu est le principe de tout le bien que l'on fait : c'est pourquoi celui en qui l'amour propre domine, est capable de toutes sortes de vices ; & quoiqu'il ne les commette pas tous, ce qui est impossible, les uns étant opposés aux autres, il ne laisse pas d'en être en quelque façon coupable ; puisque quand on s'aime soi-même, & qu'on rapporte toutes ses actions à cette fin, on est prêt de faire tout ce qui peut contenter son inclination.

Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'Apôtre fait suivre l'amour propre de tant de vices énormes ; puisque ceux qui sont possedés de ce fils aîné de saran, comme les Peres l'appellent, sont superbes & capables de tous ces crimes, & de beaucoup d'autres ; car s'ils ne sont point calomniateurs ni inhumains, ni dénaturés, sans doute qu'ils sont sujets à l'orgueil, à l'avarice, ou à l'intemperance, & ont sujet de craindre de tomber dans tous les autres vices dont l'Apôtre parle, les vices ayant ensemble une si grande liaison & un tel enchaînement, que l'un attire bien-tôt l'autre.

Nous parlons ici de ceux en qui l'amour propre regne ; car tant que l'homme vit, il s'aime soi-même, & les plus grands Saints n'en sont pas entierement exempts. Pour moi, disoit saint Bernard, j'estime heureux ceux qui sont arrivés à ce degré de perfection, j'avoue que je ne le possede point, & que je le crois reservé pour le ciel ; cependant quiconque a de l'amour propre, tombera infailliblement dans une grande partie de ces mêmes vices,

Bernard. ep. 2. ad Carth. & tract. de dilig. Deo c. 8.

s'il ne travaille chaque jour à se vuider de cet amour, pour se remplir de la charité.

Ces deux amours qui se combattent incessamment, établissent, selon saint Augustin, deux cités, l'une de Dieu, & l'autre du diable. *La cité de Dieu*, dit-il, *commence à se former par l'amour de Dieu, & croît dans le cœur jusqu'à la haine de soi-même: mais la cité du diable commence par l'amour de soi-même, & croît par le mépris du prochain jusqu'à la haine de Dieu; car celui qui hait & mépriſe ſon prochain, haïra & mépriſera bien-tôt Dieu même.* Ce saint Docteur considerant que l'amour de soi-même est la source de tous les vices & de tous les pechés qui se commettent, conclut fort bien, que cet amour de soi-même n'est point un amour, mais plutôt une haine de soi-même. *Je ne sçai*, dit-il, *comment il se peut faire que celui qui s'aime soi-même, & qui n'aime pas Dieu, ne s'aime point veritablement; & que celui qui aime Dieu, & qui ne s'aime point lui-même, s'aime néanmoins lui-même, car celui qui ne peut vivre de lui-même, meurt sans doute par l'amour qu'il a pour lui-même; mais quand il aime celui de qui il reçoit sa vie, il s'aime davantage en ne s'aimant point, puisqu'il ne s'aime point pour aimer l'auteur de sa vie.*

Augusti. ini. l. 1. de Civit. Dei.

Augusti. tr. 123. in Joan.

℣. 5. jusqu'au 12. *Qui auront une apparence de pieté, mais qui en ruineront la verité & l'esprit. Fuyez donc ces personnes, &c.*

C'est une inclination naturelle à l'homme de se faire voir au-dehors meilleur qu'il n'est au-dedans; parce que notre amour propre, & le desir de l'honneur qui est enraciné dans notre cœur, nous cachent nos défauts & nos vices, qui nous seroient un grand sujet d'humiliation, si nous les connoissions bien. C'est pourquoi il n'y a rien de plus

Digitized by Google

ordinaire dans le monde que de se contenter d'un bel exterieur de vertu & de pieté, & de paroître humbles au-dehors, tandis que nous sommes au-dedans pleins d'orgueil & de vanité. C'étoit le reproche que le Fils de Dieu faisoit aux Scribes & aux Pharisiens de son temps, qui *au-dehors paroissoient justes aux yeux des hommes; mais au-dedans étoient pleins d'hypocrisie & d'iniquité.* Les heretiques dans toute la suite des siecles ont toujours affecté un air de reforme & de mortification, quoiqu'ils brûlassent au-dedans d'un desir ardent de se faire estimer dans le monde; & des autres passions que décrit ici l'Apôtre. N'est-ce pas encore l'état des faux Pasteurs & des Directeurs interessés ou corrompus, qui sous *le voile d'une pieté apparente s'introduisent dans les maisons, & traînent après eux comme captives des femmes chargées de pechés, & possedées de diverses passions?* Saint Gregoire a dit, qu'entre tous les pecheurs il n'y en avoit point qui portassent plus de préjudice à l'Eglise que les mauvais Prêtres; mais entre tous les mauvais Prêtres, on peut dire qu'il n'y en a point qui en fassent davantage, que les Prêtres ou les Pasteurs hypocrites, qui, sous la peau de brebis, dont ils sont revêtus, c'est-à dire, sous cet exterieur de pieté, qui les couvre fort impunément des maux infinis. *Matth. 23. 28.* *Hom. 17. in Luc.*

Ces faux Directeurs, qui se rendent maîtres de l'esprit des femmes, n'ont garde de décharger ces malheureuses ames de leurs pechés, & de travailler, selon les regles de l'Evangile, à leur conversion, ils n'y trouveroient pas leur compte; ils apprehenderoient que ces personnes, qui aiment une vie douce & relâchée, ne les abandonnassent; ainsi ils les conduisent dans la voie large, qui mene

à la perte & de ceux qui conduiſent & de ceux qui ſont conduits : *Væ cæcis ducentibus, væ cæcis ſequentibus.*

℣. 12. & 13. *Auſſi tous ceux qui veulent vivre avec pieté en J. C. ſeront perſecutés, &c.*

Comment cette propoſition ſe trouve-t-elle vraie, puiſqu'il ſe trouve beaucoup de perſonnes qui vivent dans la pieté, & qui ne ſont point perſecutées, & jouiſſent d'une grande tranquillité ? Saint Jean Chryſoſtome répond, que l'Apôtre entend par les perſecutions, les afflictions, les douleurs & toutes les peines & les maux que reſſententtous ceux qui marchent par la voie étroite. N'eſt-ce pas une perſecution continuelle que le combat que la chair livre à l'eſprit; la mortification que l'eſprit fait ſouffrir à la chair, la violence qu'il ſe faut faire à ſoi-même pour reprimer ſes paſſions ; l'application continuelle à veiller ſur ſoi-même, & ſur ceux dont on eſt chargé ? Ainſi on ne manque jamais de perſecution, ſi on ne manque point aux devoirs que la pieté preſcrit : *Ideò nunquam deeſt tribulatio perſecutionis, ſi nunquam deſit obſervantia pietatis.*

Leo ſer. 9. de Quadr.

Outre cela, le démon ne fait-il pas une guerre continuelle à tous ceux qui veulent vivre avec pieté en J. C. Il les perſecute, dit un ancien Pere, par le moyen des méchans, & ſe ſert même de leurs propres penſées pour leur faire la guerre, & s'il ne ſe ſert pas des Princes pour exercer ſa cruauté contre les Chrétiens, il ne laiſſe pas de les perſecuter toujours. Si le diable eſt mort, dit ſaint Auguſtin, les perſecutions ſont mortes : *Si mortuus eſt diabolus, mortuæ ſunt perſecutiones.* Mais ſi cet ennemi irréconciliable n'eſt pas mort, quelles tentations ne ſuggere-t-il pas ? Quelles violences ne fait-il pas ?

Theod. in hunc locum

Aug. in Pſ. 127.

Digitized by Google

Enfin, quelles chutes ne cauſe-t-il pas ? De plus, quelles douleurs les bons ne reſſentent-ils pas de la mauvaiſe conduite des méchans, de qui ils ſont haïs ? Le Prophete roi témoigne qu'il ſechoit d'ennui de voir les violateurs de la loi de Dieu : *Vidi, prævaricantes & tabeſcebam.* C'eſt ainſi que ſaint Pierre dit des Sodomites, *Qu'ils affligeoient & perſecutoient le juſte Lot par leur vie infame, étant tous les jours tourmenté dans ſon ame par leurs actions déteſtables, qui offenſoient ſes oreilles & ſes yeux.* Ce n'étoit donc point que Lot fût maltraité par les méchans, mais c'étoit en les voyant qu'il en ſouffroit perſecution : *Lot ergo perſecutionem patiebatur non vapulando, ſed malos videndo.*

Pſ. 118. 158.

2. *ep.* 2. 7. 8.

Auguſt. ſerm 24. *de verb. Apoſt.*

Mais enfin tous les maux auſquels les hommes ſont tous les jours expoſés ; les calomnies, les contradictions, les calamités, les fleaux publics, les maladies, la perte de nos parens & de nos meilleurs amis, ne ſont-ce pas des perſecutions inévitables ? Si vous croyez, dit ce ſaint Docteur, être ſans afflictions, vous n'avez pas encore commencé d'être Chrétien ; où ſeroit donc la verité de cette parole de ſaint Paul : *Tous ceux qui veulent vivre avec pieté en J. C. ſouffriront perſecution ?* C'eſt pourquoi ſi vous ne ſouffrez pas encore des afflictions pour J. C. craignez de n'avoir pas encore commencé de vivre dans la pieté ; lorſque vous commencerez à vivre dans la pieté, vous entrerez dans le preſſoir ; préparez-vous à y être foulé : *præparate ad preſſuras.*

in Pſ. 55.

Dieu nous afflige, dit-il en un autre endroit, pendant que nous vivons, afin de changer notre affection, qui nous porteroit par ſon poids vers les choſes de la terre, vers les biens de ce monde, qui ne ſont que des biens periſſables, vers un bonheur

in Pſ. 83.

temporel qui passe avec tant de rapidité ; il veut qu'en souffrant tant de maux, & cette multitude si abondante de tentations, nous commencions à soupirer vers ce repos ineffable, qui n'est point à esperer sur la terre, & qui ne se goûte que dans le ciel.

℣. 14. *Quant à vous, demeurez fermes dans les choses que vous avez appriſes, & qui vous ont été confiées, ſçachant de qui vous les avez appriſes.*

Saint Paul instruit Timothée, & en sa personne tous les Evêques, de leur devoir, leur apprenant en ce peu de paroles ce qui leur est nécessaire pour s'en acquitter fidellement ; car s'ils demeurent fermes dans ce qu'ils ont appris des Apôtres, ne faisant rien de leur tête, ils ne feront jamais de fautes, puisqu'ils n'en font que quand ils s'écartent de ces regles. C'est pourquoi saint Paul recommande à Timothée de bien considerer que c'étoit de lui qu'il avoit reçu les instructions qu'il lui avoit données, *ſciens à quo didiceris ;* car toutes celles qui ne viennent pas des Apôtres & par eux à leurs successeurs, doivent être rejettées comme fausse, ou au moins fort suspectes de nouveauté. Il n'y a dans l'Eglise qu'un seul Maître : *Magiſter veſter unus eſt, Chriſtus* : ainsi personne n'a droit d'enseigner que ce qu'il a appris de lui par les Apôtres & leurs successeurs, qui n'ont été que ses disciples. Si l'on suivoit cette conduite, son Eglise seroit bien reglée ; & l'on peut dire en un sens, que par ce moyen les Evêques & les autres ministres de l'Eglise seroient infaillibles, en suivant les regles d'une tradition constante.

Matth. 23. 10.

℣. 15. jusqu'à la fin. *Et .... vous avez été nourri dès votre enfance dans les Lettres ſaintes qui peuvent*

Digitized by Google

vous instruire pour le salut par la foi qui est en Jesus-Christ, &c.

Qu'est-ce que l'Ecriture, dit saint Gregoire, sinon une lettre du Dieu Tout-puissant, qu'il a la bonté d'adresser à sa créature? C'est-là que si nous avons quelque chose à apprendre, nous devons avoir recours; s'il faut corriger, s'il faut reprendre, s'il faut exhorter ou consoler, s'il nous manque quelque chose que nous devions acquerir, c'est dans l'Ecriture que nous trouvons tout, dit saint Chrysostome, chacun y trouve de quoi guérir ses plaies, ou de quoi se fortifier dans la vertu. Ainsi on se met en état de se perdre, & on se prive de très-grands avantages, quand on ne se la rend point familiere. Heureux ceux qui l'ont, pour ainsi dire, succé avec le lait de leur nourrice, & qui dès leur plus bas âge ont été nourris, comme Timothée, de la connoissance de cette lumiere céleste, qui regle les desirs du cœur, qui conduit droit dans les sentiers où il faut marcher pour aller à Dieu.

Comment les parens & les Maîtres pourroient-ils former les esprits tendres des enfans dont ils sont chargés, pour les fortifier contre la contagion du siecle, qu'en leur apprenant de bonne heure les principales maximes de l'Evangile qui conviennent à leur âge? Mais helas, il n'arrive que trop souvent qu'au-lieu des histoires édifiantes & instructives, qui sont de leur portée, on les entretient de contes fades & ridicules, qui ne peuvent que les rendre sots & impertinens; & comme on ne leur a rien fait goûter de serieux & d'édifiant, ils haïssent toute sorte d'étude & d'exercice qui demande de l'application d'esprit. Lors même qu'on les met

Digitized by Google

enſuite dans les écoles pour apprendre les ſciences, on leur fait lire ordinairement des Poëtes peu chaſtes & les hiſtoires fabuleuſes des Anciens, qui ſaliſſent l'imagination des enfans, & leur rempliſſent l'eſprit de ſentimens tous payens avant qu'ils ſoient inſtruits de verités chrétiennes néceſſaires au ſalut.

l. 1. c. 13. C'eſt de quoi ſe plaint ſaint Auguſtin dans ſes Confeſſions, où il avoue en gémiſſant, que la lecture même de Virgile, qui eſt un des plus chaſtes d'entre les Poëtes, lui avoit été fort préjudiciable. Je me rempliſſois, dit-il, des avantures fabuleuſes d'un certain Enée, errant çà & là par le monde; je chargeois ma mémoire de ſes infortunes, pendant que j'oublios les miennes propres, qui me faiſoient errer bien plus miſerablement que lui, je pleurois la mort de Didon qui ſe tua par un excès d'amour pour ce Troyen, au-lieu de pleurer celle que je me donnois miſerablement à moi-même, en me rempliſſant de ces folies, & en m'éloignant de vous, ô mon Dieu qui êtes la vie de mon ame. Cependant ce ſont, (conclut-il en déplorant l'aveuglement de ceux qui ſont chargés de l'éducation des jeunes gens) ces ſortes de folies qu'on appelle les belles lettres.

On ne peut pas néanmoins condamner abſolument la lecture ni l'étude des Auteurs payens; on en peut tirer de grands avantages, tous les Peres de l'Egliſe en ont été fort inſtruits; & ſaint Auguſtin même avoue qu'on peut s'enrichir de leur ſageſſe & de leur éloquence comme les Iſraélites s'enrichirent des dépouilles des Egyptiens. On demanderoit ſeulement trois choſes pour en faire un bon uſage: La premiere, qu'entre ces Auteurs,

Auguſt. l. 2. de doctrin. Chriſt. c. 40.

sur-tout les Poëtes, on fit choix de quelques-uns, qui sont les plus utiles & les moins corrompus, & qu'on ne les fit lire qu'après les avoir purgé de certains endroits dangereux. La seconde chose, c'est que l'étude des Auteurs profanes ne préjudiciât en rien à celle qu'on doit faire aux jeunes gens des livres de l'Ecriture qui conviennent à leur âge, & à l'état auquel on les destine. Enfin, la troisiéme chose qu'on desireroit, seroit qu'au-lieu de charger la mémoire des jeunes gens, des Oraisons de Ciceron, des vers de Virgile & d'Horace, qui dans la suite ne leur sont d'aucune utilité, on leur fit apprendre par cœur les plus beaux endroits du nouveau Testament, & les livres Sapientiaux : l'experience apprend que tous ceux qui ont été instruits de la sorte en retirent un grand profit pour leur salut, & pour l'édification des autres.

CHAPITRE IV.

1. TEstificor coram Deo, & Jesu Christo, qui judicaturus est vivos & mortuos, per adventum ipsius, & regnum ejus.

1. † JE vous conjure donc devant Dieu, & devant // Jesus-Christ, qui jugera les vivans & les morts à son avenement glorieux, & dans l'établissement de son regne, † Un S. Docteur.

2. Prædica verbum, insta opportunè, importunè : argue, obsecra, increpa, in omni pa-

2. d'annoncer la parole. Pressez les hommes à temps, à contre-temps ; reprenez, suppliez, menacez, sans vous

V. 1. Grec. devant le Seigneur Jesus-Christ.

laſſer jamais de les tolerer, & de les inſtruire //.

3. Car il viendra un temps où les hommes ne pourront plus ſouffrir la ſaine doctrine: au-contraire ayant une extrême demangeaiſon d'entendre *ce qui les flatte*, ils auront recours à une foule de Docteurs propres à ſatisfaire leurs deſirs;

4. fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des fables.

5. Mais pour vous, veillez *continuellement*; ſouffrez conſtamment toute ſorte de travaux; faites la charge d'un Evangeliſte; rempliſſez tous les devoirs de votre miniſtere; ſoyez ſobre //.

6. Car pour moi je ſuis ſur le point d'être ſacrifié, & le temps de ma mort s'approche.

7. J'ai bien combattu; j'ai achevé ma courſe; j'ai gardé la foi //.

8. Il *ne me* reſte *qu'à attendre* la couronne de juſtice qui

tientia & doctrina.

3. Erit enim tempus, cùm ſanam doctrinam non ſuſtinebunt, ſed ad ſua deſideria coacervabunt ſibi magiſtros, prurientes auribus:

4. & à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.

5. Tu verò vigila, in omnibus labora, opus fac Evangeliſtæ, miniſterium tuum imple. Sobrius eſto.

6. Ego enim jam delibor, & tempus reſolutionis meæ inſtat.

7. Bonum certamen certavi, curſum conſummavi, fidem ſervavi.

8. In reliquo repoſita eſt mihi corona juſti-

℣. 2. avec toute ſorte de patience & de doctrine.

℣. 2. Ces deux mots paroiſſent ajoutés dans la Vulgate.

℣. 7. *autr.* Je tuis demeuré fidele dans mon miniſtere.

tiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex : non solùm autem mihi, sed & iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire citò.

m'est reservée, que le Seigneur comme un juste juge me rendra en ce *grand* jour : & non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avenement ¶. Hâtez-vous de me venir trouver.

9. Demas enim me reliquit, diligens hoc sæculum, & abiit Thessalonicam :

9. Car Demas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour du siecle, & il s'est est allé à Thessalonique ;

10. Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam.

10. Crescens en Galatie ‖ ; Tite en Dalmatie.

11. Lucas est mecum solus. Marcum assume, & adhuc tecum : est enim mihi utilis in ministerium.

11. Luc est seul avec moi. Prenez Marc avec vous, & amenez-le : car il me peut beaucoup servir pour le ministere *de l'Evangile*. *Coloss. 4. 14.*

12. Tychicum autem misi Ephesum.

12. J'ai aussi envoyé Tychique à Epheſe.

13. Penulam, quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, & libros, maximè autem membranas.

13. Apportez-moi en venant le manteau ‖ que j'ai laissé à Troade chez Carpus, & les livres, & sur-tout les papiers.

14. Alexander æratius multa mala mihi ostendit : reddet illi Dominus secundùm opera ejus :

14. Alexandre l'ouvrier en cuivre, m'a fait beaucoup de maux : le Seigneur lui rendra ‖ selon ses œuvres.

15. quem & tu de-

15. Gardez-vous de lui,

℣. 10. *autr.* Gaule, Epiph. Theodor, le mot Grec peut signifier l'un & l'autre.

℣. 13. *autr.* volume *ou*, la casette.

℣. 14. *Grec.* rende.

Digitized by Google

parce qu'il a fortement combattu la doctrine que nous enſeignons.

16. La premiere fois que j'ai défendu ma cauſe, nul ne m'a aſſiſté, & tous m'ont abandonné : je prie Dieu de ne le leur point imputer.

17. Mais le Seigneur m'a aſſiſté & m'a fortifié, afin que j'achevaſſe // la prédication *de l'Evangile*, & que toutes les nations l'entendiſſent ; & j'ai été délivré de la gueule du Lion //.

18. Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaiſe, & me ſauvant me conduira dans ſon royaume celeſte. A lui ſoit gloire dans les ſiecles des ſiecles. Amen.

Act. 18. 18. *Supr.* 1. 16. *Rom.* 16. 25. *Act.* 20. 21. 19. Saluez Priſque & Aquilas, & la famille d'Oneſiphore.

20. Eraſte eſt demeuré à Corinthe. J'ai laiſſé Trophime malade à Milet.

21. Hâtez-vous de venir avant l'hiver. Eubule, Pudens, Lin, Claudie, & tous les freres vous ſaluent.

℣. 17. *autr.* je confirmaſſe.
Ibid. *expl.* de la fureur de Neron.

vita ; valdè enim reſtitit verbis noſtris.

16. In primâ mea defenſione nemo mihi affuit : ſed omnes me dereliquerunt : non illis imputetur.

17. Dominus autem mihi aſtitit, & confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, & audiant omnes gentes & liberatus ſum de ore Leonis.

18. Liberavit me Dominus ab omni opere malo ; & ſalvum faciet in regnum ſuum cœleſte, cui gloria in ſæcula ſæculorum. Amen.

19. Saluta Priſcam, & Aquilam, & Oneſiphori domum.

20. Eraſtus remanſit Corinthi, Trophimum autem reliqui infirmum Mileti.

21. Feſtina ante hiemem venire. Salutant te Eubulus, & Pudens, & Linus, & Claudia, & fratres omnes.

Digitized by Google

22. Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.

22. Que le Seigneur Jesus-Christ soit avec votre esprit. La grace soit avec vous. Amen.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *JE vous conjure donc devant Dieu, & devant J. C. qui jugera les vivans & les morts à son avenement glorieux, & dans l'établissement de son regne.*

Je vous conjure donc. L'Apôtre, pour obliger plus étroitement Timothée à suivre tous les avis qu'il vient de lui donner, le conjure *devant Dieu*, c'est-à-dire, de la part de Dieu le Pere.

Et devant J. C. Grec. *devant le Seigneur J. C.* son fils.

Qui jugera, en son humanité, *les vivans & les morts*, c'est-à-dire, ceux qui seront vivans lorsqu'il viendra à la fin du monde pour le juger, & ceux qui seront morts auparavant qu'il vienne, *ou*, les prédestinés & les reprouvés. Voyez 1. Cor. 15. 51. & 1. Thess. 4. 14.

A son second *avenement*, lorsqu'il paroîtra dans les nuées, *glorieux*, c'est-à-dire, avec les mêmes qualités glorieuses que son humanité possede maintenant dans le ciel.

Et dans l'établissement de son regne, c'est-à-dire, lorsqu'il commencera à regner sur ses élus par une parfaite gloire de l'ame & du corps.

℣. 2. *D'annoncer la parole. Pressez les hommes à temps, à contre-temps; reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolerer & de les instruire.*

Digitized by Google

D'annoncer la parole, c'eſt-à-dire, l'Evangile, en enſeignant la foi, & en recommandant les bonnes mœurs.

Preſſez inſtamment & ſans ceſſe *les hommes à temps*, c'eſt-à-dire, dans le temps propre & commode pour être écouté favorablement de vos auditeurs, & auquel vos reprimandes & vos corrections ſoient bien reçues.

A contre-temps, c'eſt-à-dire, dans des occaſions mêmes qui ne ſemblent pas être propres pour être bien écoutés, à cauſe de la mauvaiſe diſpoſition des auditeurs, ce qui ne doit pourtant pas empêcher qu'on ne les corrige, parce que s'ils n'en profitent pas alors, il pourra arriver qu'en faiſant reflexion ſur ce qu'ils auront entendu dans ces occaſions, ils en ſeront touchés, & cela leur ſervira pour leur converſion, s'il plaît à Dieu leur en faire la grace. *Autr.* A temps, ſe peut entendre durant la paix de l'Egliſe; & à contre-temps, lorſque l'on excite la perſecution contre ceux qui prêchent la parole de Dieu, & reprennent les mauvaiſes mœurs des méchans.

Reprenez les erreurs contre la foi, & contre les mœurs.

Suppliez les hommes, afin qu'ils embraſſent la vertu.

Menacez-les des châtimens dont Dieu punit les vices, afin qu'ils ſe corrigent, & fuient le peché.

Sans vous laſſer jamais de les tolerer, c'eſt-à-dire, ſans faire paroître aucune impatience, à ſouffrir leurs défauts avec une douceur chrétienne, qui vienne de la charité que vous avez pour eux, & du grand deſir de leur ſalut.

Et de les inſtruire, en tâchant de vaincre leur ignorance,

Digitized by Google

ignorance, leur dureté, leur opiniâtreté, par la force de la vérité que vous leur prêcherez.

℣. 3. *Car il viendra un temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine ; au-contraire ayant une extrême démangeaison d'entendre* ce qui les flatte, *ils auront recours à une foule de Docteurs propres à satisfaire leurs desirs.*

Car il viendra un temps, qui n'est pas même beaucoup éloigné, *où les hommes* seront si corrompus & si aveugles, qu'ils *ne pourront plus souffrir* qu'on leur dise la vérité, & qu'on leur prêche *la saine doctrine* de la foi, qui guérit les ames de leurs blessures, & leur donne le salut éternel ; mais au-contraire la rejetteront comme une fable, & comme une chose qui leur est insupportable.

Au-contraire ayant une extrême démangeaison, causée par la chaleur de leur concupiscence, *d'entendre* ce qui les flatte, c'est-à-dire, des Docteurs qui leur plaisent par leurs discours, & une doctrine qui s'accommode avec leurs desirs déreglés.

Ils auront recours à une foule de Docteurs corrompus, ignorans, lâches, & accommodans, *propres à satisfaire leurs desirs* charnels, leurs passions & leur cupidité.

℣. 4. *Et fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des fables.*

Et fermant l'oreille de leur cœur *à la vérité*, parce qu'elle leur semble trop dure & trop severe, & qu'elle ne parle que de mortifications, de pénitence, de châtiment, & ne menace que de l'enfer.

Ils l'ouvriront avec joie & avec avidité à des contes & *à des fables*, c'est-à-dire, à des doctrines fausses adroitement inventées, qui seront au goût du peuple ; par exemple, qu'il n'est pas défendu de

jouir des plaisirs de la vie, que les divertissemens mondains sont innocens, que Dieu n'est pas si sévere, & qu'il ne punit pas si rigoureusement les pechés après cette vie, que la voie du ciel n'est pas si étroite qu'on la fait, &c.

℣. 5. *Mais pour vous, veillez* continuellement, *souffrez constamment toute sorte de travaux; faites la charge d'un Evangéliste; remplissez tous les devoirs de votre ministere; soyez sobre.*

Mais pour vous, veillez continuellement sur vous & sur vos brebis, craignant qu'elles ne soient enveloppées dans ces maux qui les menacent.

Souffrez constamment toute sorte de travaux, c'est-à-dire, les afflictions & les persecutions, qui sont inséparables du ministere apostolique que vous exercez.

Faites la charge d'un Evangéliste, en publiant & prêchant la vérité, & en combattant la fausseté.

Remplissez tous les devoirs de votre ministere, non seulement de paroles, mais aussi par les effets, en faisant voir que vous faites ce que vous dites. D'autres traduisent: *Certifiez votre ministere*, c'est-à-dire: Faites connoître aux hommes, par l'exemple & la fainteté de votre vie, que vous êtes un véritable ministre de J. C.

Soyez sobre. Ces paroles ne se trouvent en aucun exemplaire Grec, ni dans quelques Latins: mais comme quelques exemplaires Latins, au-lieu de: *Mais pour vous, veillez*, lisent: *Soyez sobre* (car le mot Grec signifie l'un & l'autre) il semble que c'est ce qui a fait que l'une & l'autre version est demeurée dans les Latins.

℣. 6. *Car pour moi je suis sur le point d'être sacrifié, & le temps de ma mort s'approche.*

Digitized by Google

Car pour moi. Ce qui fait que je vous exhorte avec tant d'instance, de veiller sur votre troupeau, & de vous fortifier contre les heresies qui vous menacent; c'est que *je suis sur le point d'être sacrifié.* D'autres traduisent; *Je suis comme une victime qui a déja reçu l'asperſion pour être sacrifiée;* & en ce sens, l'Apôtre feroit allusion aux sacrifices des Juifs, dans lesquels on répandoit du vin, ou quelqu'autre liqueur sur la victime qui étoit prête d'être sacrifiée; & cette liqueur étoit toujours offerte à Dieu toute entiere, & non pas toute la victime, si ce n'étoit un sacrifice d'holocauste.

Et que le temps de ma mort s'approche, parce que je suis vieux, & tout usé de travail; ce qui fait que l'Apôtre a pu, sans revelation conjecturer probablement qu'il ne vivroit pas encore long-temps, ayant toutefois encore vêcu neuf ans ou environ depuis ce temps-là: c'est pourquoi il dit dans le verset 17. que Dieu l'a fortifié & assisté, afin qu'il achevât la prédication de l'Evangile, & que toutes les nations l'entendissent.

℣. 7. *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.*

J'ai bien combattu dans la lisse du ministere évangélique; c'est pourquoi vous ne devez pas vous affliger de ce que je vous ai dit que j'approchois de la fin de ma vie.

J'ai achevé ma course; c'est-à-dire, j'ai presque achevé la course de mes prédications, encore que je n'aie pas atteint au but. De cinq sortes de combats qui se faisoient entre les Athletes, l'Apôtre choisit la course, à laquelle il compare le ministere de l'Evangile & le cours de la vie, par les bonnes œuvres, comme celle qui y a plus de rapport. Voyez 1. Cor. 9. 24. Philip. 2. 16.

J'ai gardé la foi, c'eſt-à-dire, j'ai été fidele à m'acquitter des devoirs de mon miniſtere : il ne dit pas cela pour ſe vanter, ni par vaine gloire, mais pour exciter ſon diſciple à l'imiter ; & afin de lui donner encore plus d'émulation, il lui parle de la récompenſe qu'il eſpere de Dieu enſuite de ſes travaux.

v. 8. *Il* ne me *reſte* qu'à attendre *la couronne de juſtice qui m'eſt réſervée, que le Seigneur comme un juſte juge me rendra en ce* grand *jour : & non ſeulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment ſon avenement. Hâtez-vous de me venir trouver.*

Il ne me *reſte* maintenant qu'à attendre avec la paix du cœur & la tranquillité de l'eſprit, *la couronne de juſtice*, c'eſt-à-dire, le prix de la vie éternelle, qui me doit être rendue par juſtice, quoique ce ſoit auſſi une couronne de grace ; puiſque cette juſtice & nos merites ſont des dons de Dieu.

Qui m'eſt reſervée, c'eſt-à-dire, préparée par le decret éternel de Dieu.

Que le Seigneur J. C. comme un juſte juge, & qui par conſequent ne privera perſonne de la récompenſe qui lui eſt due, *me rendra*, ayant une ferme confiance d'être du nombre des élus, encore que je n'en ſois pas certain d'une certitude de foi. Voyez 1. Cor. 9. 27. *en ce* grand *jour* du jugement univerſel, quand Dieu rendra à ſes élus une pleine récompenſe, & ſelon le corps, & ſelon l'ame.

Et non ſeulement à moi en particulier, mais encore à tous ceux, afin que vous & tous les élus preniez courage par l'eſperance de la même couronne, *qui aiment ſon avenement*, c'eſt-à-dire, qui deſirent que ce jugement univerſel arrive bien-tôt, comme ſe ſentant exempts de tous crimes.

Digitized by Google

Hâtez-vous de me venir trouver. L'Apôtre avoit besoin de l'assistance de son fidele disciple dans cette ville capitale du monde ; ou parce que les autres l'avoient abandonné, ou parce qu'il les avoit envoyés en d'autres provinces, & qu'il n'avoit reservé avec lui que saint Luc. Ceux qui croient que saint Paul a écrit cette Epître à Rome, lorsqu'il y étoit prisonnier pour la seconde fois, & proche de la mort, croient qu'il manda à Timothée de le venir trouver en diligence, afin de le voir encore une fois, & de conferer avec lui.

v. 9. Car Demas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour du siecle, & il s'en est allé à Thessalonique.

Car Demas, l'un des principaux disciples de saint Paul, *m'a abandonné*, en partie par la crainte des persecutions, & principalement.

S'étant laissé emporter à l'amour du siecle, c'est-à-dire, par le desir du repos & des commodités de ce monde, dont les Ministres de l'Evangile sont privés.

Et il s'en est allé à Thessalonique, capitale de Macedoine, où l'on dit qu'il renonça à la foi, & qu'il y fut fait Prêtre des Idoles, selon l'opinion de ceux qui estiment que cette Epître a été écrite durant la seconde captivité de saint Paul : mais si elle l'a été au temps de sa premiere, comme il est plus probable ; Demas retourna de Thessalonique trouver saint Paul : car dans l'Epître à Philemon, v. 24. il met encore Demas au nombre de ses disciples. Or l'Epître à Philemon fut écrite lorsqu'il étoit prisonnier pour la premiere fois, & peu de temps après cette seconde Epître à Timothée.

v. 10. Crescens en Galatie, Tite en Dalmatie.

Digitized by Google

Crescens en Galatie, où je l'ai envoyé pour visiter les Eglises de cette province. La Galatie est une province de l'Asie mineure, autrement appellée Gallo-Grece, à qui l'Apôtre a écrit une Epître.

Et Tite en Dalmatie, province de l'Illyrie, ou Esclavonie, sur le rivage de la mer Adriatique; vis-à-vis l'Italie. Or il y a apparence que ceux de Dalmatie ont été convertis par saint Paul; car il dit dans l'Epître aux Romains, ch. 15. v. 19. qu'il a prêché l'Evangile depuis Jerusalem jusqu'en l'Illyrie.

V. 11. *Luc est seul avec moi. Prenez Marc avec vous, & amenez-le, car il me peut beaucoup servir pour le ministere* de l'Evangile.

Luc qui l'ayant accompagné depuis la Judée jusqu'à Rome, lorsqu'on l'y menoit prisonnier, & qui décrit ce voyage & toute cette navigation. Voyez Act. 27. & 28.

Est seul avec moi, les autres disciples l'ayant abandonné; ou bien, il les avoit envoyés çà & là pour visiter les Eglises.

Prenez Marc avec vous; ce n'est pas l'Evangéliste, mais Jean-Marc cousin de saint Barnabé, qui avoit auparavant servi saint Paul & saint Barnabé dans le ministere de l'Evangile. Voyez Act. 13. 5. 13. & qui s'étant lassé de ce ministere les avoit abandonnés, & s'en étoit retourné à Jerusalem retrouver sa mere. De-là vient que saint Paul ne voulut point le prendre à sa compagnie dans son second voyage. Voyez Act. 15. 38. mais quelque temps après s'étant corrigé, saint Paul ordonna à Timothée dans cette occasion de le prendre avec soi, & de *l'amener* à Rome.

Car il me peut beaucoup servir; ce qui fait voir qu'il

Digitized by Google

étoit changé depuis qu'il l'avoit quitté. *Pour le ministere* de l'Evangile, & dans toutes les autres affaires qui pouvoient survenir à l'Apôtre, qui étant detenu prisonnier dans une maison particuliere de Rome, avoit besoin de faire plusieurs choses par d'autres personnes.

℣. 12. *J'ai aussi envoyé Tychique à Epheſe.*

J'ai aussi envoyé Tychique, ce célebre personnage, dont saint Paul se servoit ordinairement pour porter des lettres à diverses Eglises. Voyez Philip. 6. 21. Col. 4. 7. *A Epheſe*, où étoit alors Timothée pour gouverner l'Eglise en son absence ; & aussi pour porter l'Epître aux Ephesiens, & peut-être aussi cette seconde lettre à Timothée, puisqu'elle a été écrite dès les premiers jours que saint Paul fût arrivé à Rome.

℣. 13. *Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laiſſé à Troade chez Carpus : & les livres, & ſur-tout les papiers.*

Apportez-moi en venant le manteau, qui étoit une espece d'habit que l'on mettoit ordinairement par-dessus les autres, pour se défendre de la pluie & du froid ; *que j'ai laiſſé à Troade*, ville de la Phrygie Mineure, située sur le bord de la mer, *chez Carpus*, son hôte, & vraisemblablement celui chez qui il ressuscita un jeune homme mort. Voyez Act. 20. 10.

Et les livres, apparemment les livres de l'ancien Testament, que les Apôtres lisoient avec grand soin.

Et ſur-tout les papiers, qui n'étoient pas reliés ensemble, mais roulés les uns sur les autres, selon la coutume de ce temps-là : ce pouvoit être aussi quelques memoires ou papiers où saint Paul marquoit

de sa propre main les choses les plus importantes.

℣. 14. *Alexandre l'ouvrier en cuivre m'a fait beaucoup de maux : le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.*

Alexandre l'ouvrier en cuivre. C'est peut-être Alexandre que saint Paul livra à satan avec Hymenée. Voyez 1. Tim. 1. 20. & le même que cet Alexandre, qui étoit un Juif d'Ephese, qui après sa conversion à la foi, devint apostat.

M'a fait beaucoup de maux, c'est-à-dire, m'a beaucoup affligé par soi-même, ou par ses partisans. Il faut que ces maux aient été bien grands & très-dommageables à l'Eglise, puisque l'Apôtre s'en plaint de cette sorte, & qu'il le menace de la vengeance divine.

Le Seigneur lui rendra. C'est une espece de prophetie, par laquelle l'Apôtre prévoit la vengeance que Dieu prendra des crimes de cet apostat, & des outrages qu'il a faits à saint Paul & à l'Eglise.

Selon ses œuvres, mauvaises & criminelles, & à proportion de leur excès.

℣. 15. *Gardez-vous de lui, parce qu'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons.*

Gardez-vous de lui. Gr. *Observez-le*, c'est-à-dire : Prenez bien garde à l'éviter & à l'écarter de votre troupeau. Il y a apparence que cet Alexandre demeuroit à Ephese, ou aux environs, dans le diocese de Timothée.

Parce qu'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons ; ce qui fait voir qu'il est un opiniâtre, & très-pernicieux à l'Eglise. Il falloit que ce fût à Ephese ou à Rome, où il avoit suivi saint Paul, qu'il eût combattu ses prédications, & prêché le contraire de ce qu'il enseignoit.

℣. 16. *La premiere fois que j'ai défendu ma cause, nu*

Digitized by Google

ne m'a assisté, & tous m'ont abandonné : je prie Dieu de ne le leur point imputer.

La premiere fois que j'ai défendu ma cause, qui fut peu de temps après avoir été amené à Rome. Cette défense se fit ou devant Neron, ou devant des Juges subalternes, & peut-être aussi devant le College des Pontifes, à cause qu'il s'agissoit de la Religion.

Nul, de mes disciples ou de mes amis, *ne m'a assisté*, c'est-à-dire, n'a pris ma défense, ni de paroles, ni par écrit.

Et tous m'ont abandonné, c'est-à-dire, presque tous, disent les Interpretes qui en exceptent saint Luc; ce qui ne seroit pourtant pas surprenant, quand tous les disciples l'auroient abandonné, & même saint Luc; puisque tous les Apôtres abandonnerent J. C. ce qui a pu arriver par la crainte de la mort; c'est pourquoi il ajoute :

Je prie Dieu de ne le leur point imputer, pour les en punir, mais de leur pardonner; parce que ce n'a pas été par malice, comme Alexandre, dont il est parlé dans le verset 14. mais par infirmité, & par la crainte, qu'ils ont peché.

℣. 17. *Mais le Seigneur m'a assisté & m'a fortifié, afin que j'achevasse la predication* de l'Evangile, *& que toutes les nations l'entendissent; & j'ai été délivré de la gueule du lion.*

Mais le Seigneur J. C. m'a assisté & m'a fortifié, en m'exhortant que je ne perdisse point courage, & me promettant que je n'échaperois pas le peril de la mort.

Afin qu' après avoir recouvré la liberté, *j'achevasse la prédication* de l'Evangile, c'est-à-dire, que je publiasse l'Evangile aussi loin, & en tant de provinces que Dieu me l'avoit ordonné.

Digitized by Google

Et que toutes les nations l'entendiſſent, c'eſt-à-dire, preſque toutes les nations circonvoiſines & connues de ces quartiers-là; car ni ſaint Paul, ni tous les Apôtres enſemble n'ont pas prêché dans toutes les provinces du monde.

Et j'ai été délivré, non pas tout-à-fait, étant encore priſonnier, *de la gueule du lion*, c'eſt-à-dire, du danger préſent de la mort. Quelques-uns, par le *lion*, ont entendu Neron; cependant cette opinion ne convient pas bien avec les commencemens du gouvernement de Neron, qui étoit environ la troiſiéme année de ſon regne, auquel temps ſaint Paul fut amené à Rome, parce qu'on tient qu'alors Neron gouvernoit ſon Etat avec une grande douceur & une clemence extraordinaire.

℣. 18. *Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaiſe, & me ſauvant me conduira dans ſon royaume céleſte. A lui ſoit gloire dans les ſiecles des ſiecles. Amen.*

Le Seigneur me délivrera, non ſeulement de la gueule du lion, & entre les dents de la mort, mais auſſi *de toute action mauvaiſe*, que je pourrois commettre contre le devoir & la conſtance d'un Apôtre, par l'appréhenſion & la crainte de la mort.

Et me ſauvant de toute ſorte de maux par la protection de ſa grace, *me conduira dans ſon royaume céleſte*, où les élus regneront avec lui éternellement.

A lui ſoit gloire, &c. c'eſt-à-dire: Que toutes les créatures louent & glorifient éternellement un Seigneur ſi bon & ſi magnifique.

℣. 19. *Saluez Priſque & Aquilas, & la famille d'Oneſiphore.*

Saluez Priſque; c'eſt la même que celle qui eſt appellée Priſcille. Voyez Act. 18. 18. & ailleurs; *& Aquilas*, ſon mari, tous deux fort inſtruits dans

Digitized by Google

la loi de Dieu. Voyez Act. 18. 24. & 26. L'Apôtre nomme ordinairement Priſcille avant ſon mari, parce qu'elle étoit peut-être plus fervente que lui, dans la Religion, & parce qu'elle étoit comme la mere commune de tous les Apôtres, qu'elle logeoit chez elle avec une grande charité.

Et la famille d'Oneſiphore, qu'il dit dans le chapitre 1. verſet 16. l'avoir ſouvent ſoulagé, & n'avoir point rougi de ſes chaînes. Il eſt incertain ſi Oneſiphore étoit retourné de Rome à Epheſe, lorſque cette Epître fut écrite.

℣. 28. *Eraſte eſt demeuré à Corinthe : J'ai laiſſé Trophime malade à Milet.*

Eraſte, diſciple de Corinthe, que l'Apôtre nomme le treſorier de la ville. Voyez Rom. 16. 23. *eſt demeuré à Corinthe*, ville de l'Achaïe province de Grece, où il avoit demeuré trois mois. Voyez Act. 20. 3.

J'ai laiſſé Trophime, diſciple d'Epheſe, qui avoit ſervi l'Apôtre juſqu'à Jeruſalem. Voyez Act. 20. 29. *malade.* L'on pourroit demander pourquoi ſaint Paul, qui faiſoit tant de miracles, auſſi-bien que les autres Apôtres, ne guériſſoit pas ce diſciple; à quoi l'on peut répondre, que les Apôtres ne pouvoient pas toutes choſes, afin qu'ils ne paruſſent pas être plus qu'hommes.

A Milet. D'autres diſent, qu'il faut écrire *Melite*, ou *Malte*, qui eſt une iſle de la mer mediterranée, où la tempête jetta ſaint Paul avec ſa compagnie : D'autres diſent que c'étoit *Milet*, ville non de l'Ionie, mais de Crete, où le navire qui portoit ſaint Paul paſſa. Voyez Act. 27. 13. mais comme cette ville de Crete, ſelon quelques-uns, avoit été ruinée du temps d'Auguſte & de Tibere,

Digitized by Google

qui vivoit avant que saint Paul fît ce voyage, il est plus probable que cette ville de *Milet* étoit celle d'Ionie, où saint Paul dit qu'il laissa Trophime, pour y être traité de sa maladie.

℣. 21. *Hâtez-vous de venir avant l'hyver : Eubule, Pudens, Lin, Claudie, & tous les freres, vous saluent.*

Hâtez-vous de venir avant l'hyver. Il y a apparence que cette Epître a été écrite vers le milieu ou à la fin de l'été ; parce que saint Paul étant arrivé à Rome à la fin de Mars, ou au mois d'Avril, il se peut faire qu'il n'écrivit pas aussi-tôt à Timothée ; mais que quelques mois après se voyant privé de l'assistance de Trophime, d'Eraste & des autres disciples qui l'avoient abandonné, & qu'il ne lui restoit que saint Luc avec lui, il prie Timothée de le venir trouver au plutôt.

Eubule. C'étoit quelque Chrétien Grec, comme son nom le marque, qui signifie un homme de bon conseil.

Pudens, Senateur Romain, que l'on tient par tradition avoir été le premier hôte de saint Pierre, lorsqu'il fut à Rome.

Lin, qui fut le premier qui succeda à saint Pierre au Pontificat.

Claudie ou *Claude*, femme Chrétienne de la ville, & peut-être descendante de la noble famille des Claudes, d'où sont sortis Tibere & les autres Cesars, jusqu'à Neron inclusivement.

Et tous les freres, c'est-à-dire, tous les autres Chrétiens qui étoient alors à Rome ; *vous saluent*, c'est-à-dire, vous envoient par moi le saint baiser de paix, qui est le signe de l'union & de la charité qui est entre nous.

℣. 22. *Que le Seigneur J. C. soit avec votre esprit. La grace soit avec vous. Amen.*

Digitized by Google

Que le Seigneur J. C. ſoit avec votre eſprit, afin que par ſa grace il le poſſede, & le conduiſe dans toutes les actions. Par l'eſprit l'Apôtre n'entend pas le Saint-Eſprit, mais l'eſprit créé, c'eſt-à-dire, la plus haute partie de l'ame.

La grace ſoit avec vous, & avec toute votre Egliſe. Cette grace eſt ordinairement le dernier ſceau que ſaint Paul, qui eſt le grand Prédicateur de la grace, met à toutes ſes Epîtres.

Amen. Ainſi ſoit-il.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 7. *JE vous conjure donc devant Dieu ... Preſſez les hommes à temps, à contre-temps; reprenez, ſuppliez, menacez, ſans vous laſſer jamais de les tolerer & de les inſtruire, &c.*

Qui eſt-ce, dit ſaint Auguſtin, qui entendant ces paroles, s'il ſert Dieu fidellement, & s'il n'eſt point un ouvrier trompeur, puiſſe ſe tenir en repos ſans travailler avec ſoin & avec empreſſement? Qui oſeroit être lent & pareſſeux, après avoir été conjuré de la ſorte de ne point l'être. Cependant ſaint Gregoire avoit grande raiſon de ſe plaindre que tout le monde eſt plein de Prêtres, & qu'il s'en trouve néanmoins très-peu qui travaillent à la moiſſon de Dieu; parce que nous nous chargeons, dit-il, du miniſtere, ſans en remplir les devoirs: *Quia officium quidem ſacerdotale ſuſcipimus, ſed opus officii non implemus.* Il eſt vrai que les fonctions de la Prêtriſe ſont difficiles à remplir, il faut une grande prudence & beaucoup de diſcretion pour ſçavoir tellement ménager les eſprits, qu'on leur faſſe

Aug. l. 1. contra Creſcon. c. 6.

Gregor. hom. 17. in Evang.

Digitized by Google

agréer ce qui souvent ne leur plaît pas. Il faut beaucoup de fermeté & de résolution pour résister aux passions des hommes, lorsqu'il s'agit de leur salut, ou de la gloire de Dieu ; il faut une grande patience pour supporter les foiblesses, les défauts & les importunités de ceux dont on est chargé ; il ne suffit pas de les avoir soufferts en une rencontre, il faut les souffrir en toutes : La patience doit être sans bornes ; elle doit être universelle. Mais enfin qui trouvera-t-on qui soit en état d'executer ce que l'Apôtre ordonne ici à son disciple, *de ne se lasser jamais de tolerer & d'instruire, de supplier, de menacer*, & sur-tout de le faire non seulement *à temps*, mais encore *à contre-temps* ? Car que signifie, *à temps*, à regret & avec repugnance, dit saint Cesaire d'Arles ? *Quid est opportunè, importunè, nisi opportunè volentibus ; importunè nolentibus ? Volentibus audire verbum Dei offerendum est ; fastidientibus, ingerendum.* Il faut présenter la parole de Dieu comme une nourriture, à ceux qui veulent bien la recevoir ; mais il faut la faire prendre comme à des malades à ceux qui en ont du dégoût.

Cæsar. Arel. hom. 26.

Mais quoi, les remedes peuvent-ils servir de quelque chose, quand ils sont donnés à contre-temps ? *Nullum medicamentum sanat, nisi opportunè adhibueris*, dit saint Augustin : néanmoins le même saint Docteur répond, que l'Apôtre nous a voulu marquer, qu'encore que nous paroissions parler hors de temps à ceux qui n'écoutent pas volontiers, nous devons croire que cela leur est utile : car plusieurs considerant ensuite qu'on leur a dit, se sont repris eux-mêmes avec plus de force & de severité qu'on ne l'auroit fait ; & la vigueur de la reprimande penetrant peu à peu jusques dans le fond de

August. Expos. Epist. ad Galat.

Digitized by Google

leurs entrailles, ils se sont trouvés guéris. Les medecins des corps n'attendent pas le consentement de leurs malades, quoiqu'ils n'entreprennent leur guérison que pour une récompense terrestre; cependant, continue ce Pere, l'indifference que les Medecins spirituels ont pour le salut de leur prochain, fait qu'ils aiment mieux voir la mort du pecheur, que d'entendre de sa bouche une parole de colere. Ce n'est pas là la conduite d'un véritable Ministre de J. C. qui, à quelque prix que ce soit, doit tâcher de guérir le pecheur. Qu'il prenne de travers ce que nous lui disons, ne nous en mettons aucunement en peine, tout ira bien, si vous l'aimiez veritablement en J. C. s'il est bien vrai que vous ne cherchez qu'à le convertir, il vous est permis de lui dire tout ce que vous jugerez à propos: *Dilige, & dic quod voles.* Si pourtant il vous arrivoit que la résistance de ce pecheur vous eût fait exceder au-delà des regles que la charité a prescrites à la correction fraternelle, vous devez laver cette faute par vos larmes, & vous humilier devant Dieu, de ce qu'en voulant vous ingerer de guerir un pecheur, vous êtes tombé vous-même dans le peché.

Le même saint Docteur fait encore voir ailleurs, qu'il ne faut point desesperer d'un pecheur, quelque incorrigible qu'il paroisse. Quand il vous diroit, dit-il: Vous êtes un importun, laissez-moi en repos, je veux demeurer tel que je suis, je veux me perdre, je veux perir; vous êtes obligés de lui répondre: C'est pour cela, mon frere, que je ne le dois pas vouloir, puisque Dieu me menace, si je vous laisse faire, de me perdre moi-même. *Aug. de past. c. 7.*

℣. 7. jusqu'au 16. *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma*

course, j'ai gardé la foi. Il ne me *reste* qu'à attendre *la couronne de justice, &c.*

Saint Paul se réjouissoit dans l'assurance de jouir bien-tôt du bonheur éternel, parce qu'il devoit remporter la couronne du martyre, Dieu le lui ayant revelé, non tout-à-fait, & d'une certitude indubitable; mais il lui en avoit fait concevoir une esperance très-ferme, *Non re plenissimâ*, dit saint Augustin, *sed spe firmissimâ*; car il n'étoit pas entierement assuré de son salut & de la gloire du ciel, puisqu'il dit qu'il craignoit qu'*après avoir prêché il ne fût reprouvé lui-même.* Mais il faut sçavoir, que plus les justes souffrent pour la vérité, plus ils attendent avec certitude les recompenses de la vie future; car l'esperance que l'on met en Dieu est d'autant plus solide & plus assurée, que l'on souffre davantage durant cette vie. Le prix de la joie éternelle ne se pouvant recueillir que de la semence des tribulations de ce monde; c'est ce que David enseigne, lorsqu'il dit: *Ceux qui sement avec larmes, recueilleront avec joie.* Et notre saint Apôtre: *Si nous mourons avec J. C. nous vivrons aussi avec lui*; si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui. Et un Ange annonçant à saint Jean la gloire des Saints, dit: *Voilà ceux qui sont venus ici après avoir passé par de grandes souffrances, & qui ont lavé & blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau.*

August. l. 2. de pec. mer. cap. 16.

1. Cor. 6. 27.

Gregor. lib. 10. Moral. c. 14.

Ps. 125.

Rom. 6. 8.

Apoc. 7. 14.

Puis donc que l'on seme les afflictions pour en recueillir ensuite le fruit de la joie, l'ame conçoit une confiance d'autant plus ferme, qu'elle souffre de plus grands maux pour l'amour de la verité. Ainsi saint Paul qui avoit combattu sans cesse contre les maux passagers de cette vie, attendoit avec une ferme assurance les biens permanens de la vie future.

Gregor. Moral. l. 22. c. 3.

Que

Que s'il dit ; *j'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi :* il faut remarquer qu'il ne le dit que dans le temps auquel il prévoyoit qu'il devoit bien-tôt mourir ; car il avoit dit immédiatement avant, ces paroles : *Pour moi je suis comme une victime qui a déja reçu l'aspersion pour être sacrifiée, & le temps de mon départ s'approche.* Ainsi il ne rappelle dans son esprit le souvenir de sa vertu, que lorsqu'il prévoit qu'il ne lui restoit presque plus de temps pour la pouvoir pratiquer.

Et en effet, autant que nous devons durant cette vie éloigner de notre mémoire la pensée de nos bonnes œuvres, de peur qu'elle ne nous éleve vainement le cœur ; autant nous est-il souvent utile à l'heure de notre mort d'en rappeller le souvenir dans notre esprit, afin de ranimer notre confiance, & nous fortifier contre la crainte immodérée, & le désespoir. *Gregor. ibid.*

v. 16. jusqu'à la fin. *La premiere fois que j'ai défendu ma cause, nul ne m'a assisté, & tous m'ont abandonné ; je prie Dieu de ne le leur point imputer, &c.*

C'est une chose bien étrange que saint Paul n'ait eu personne dans Rome qui ait pris sa défense, vu qu'il y avoit un si grand nombre de fideles de toute sorte de condition ; & dont saint Paul a parlé si avantageusement. Cela fait voir quelle assurance on doit prendre en l'affection des hommes, & même de ceux qui font une profession particuliere de servir Dieu : c'est pourquoi on n'en doit pas juger par quelques démonstrations exterieures, lorsqu'on est dans la prosperité : car à moins que des personnes soient fortement établies en la crainte de Dieu, elles nous manqueront dans les rencontres importantes, où il y aura à craindre quelque

disgrace : aussi ne faut-il pas s'y assurer. La vertu des Chretiens de ce temps-ci n'est point comparable à celle de ce premier siecle de l'Eglise, où on n'a pas laissé d'abandonner saint Paul dans son plus grand besoin : mais il n'y mettoit pas sa confiance, il la mettoit en Dieu seul, *qui l'assista & le fortifia* bien-tôt, pour montrer qu'il n'y a qu'à lui être fidele, toutes les puissances du monde ne pouvant nuire à ceux qui mettent toute leur confiance en lui ; car ou il les délivre du danger dont ils sont menacés, comme il fit de saint Paul, en ne permettant point que Neron le fît mourir la premiere fois, ou s'il permet que les hommes leur ôtent la vie, ou les affligent, c'est pour leur plus grand bien ; la mort que saint Paul reçut la seconde fois qu'il fut présenté à Neron, lui fut plus avantageuse que la liberté, parce qu'elle lui acquit la gloire du martyre, qui est la plus grande faveur que Dieu puisse faire en cette vie.

Digitized by Google

AVIS
SUR L'EPISTRE DE S. PAUL
A TITE.

COmme S. Paul se disposoit à aller passer l'hyver à Nicopolis, ville de l'Epire ou de Thrace, il jugea à propos d'écrire à Tite son disciple, pour l'inviter à l'y venir trouver aussi-tôt qu'il lui auroit envoyé Artemas ou Tichique pour les substituer en sa place, & avoir soin en son absence de l'Eglise de Crete, à présent appellée Candie, dont il lui avoit abandonné le gouvernement; & l'averti de lui envoyer incessamment Zenas & Apollon, & de se charger aussi des frais de leur voyage.

Il écrivit donc à Tite sur ce sujet, & se servit de cette occasion pour lui donner quelques avis sur les besoins des Eglises de cette Isle. Il lui ordonne d'établir des Evêques ou des Prêtres dans chaque ville, & lui marque les qualités de ceux qu'il doit choisir, qui sont les mêmes que celles qu'il avoit demandées à Timothée dans sa premiere Epître. Il l'avertit de fuir les heretiques, & sur-tout de s'opposer avec force à de certains Juifs, qui sous le nom specieux du Christianisme introduisoient le Judaïsme, & séduisoient les fideles par des fables & des questions vaines & inutiles, & n'avoient pour but qu'un gain honteux & sordide. Et pour lui apprendre en général quel étoit le caractere de ces Cretois, il lui cite

Digitized by Google

un vers d'Epimenide ancien Poëte, qui avoit dit de sa propre nation, que les Cretois étoient des menteurs, des conteurs de fables, de mauvaises bêtes, & qui s'étudioient à vivre sans rien faire.

Ensuite il l'exhorte d'inspirer la modestie, la retenue, la piété, & les autres vertus chrétiennes aux vieillards, aux femmes âgées, aux jeunes hommes & aux jeunes femmes, & d'inspirer à ces dernieres l'attachement qu'elles doivent à leurs maris & à leurs enfans; aux serviteurs la fidelité à leurs maîtres: & lui prouve par l'exemple de J. C. qui s'est livré à la mort pour tous les hommes, que tous, de quelque condition qu'ils soient, sont appellés au salut éternel; & qu'ainsi on ne doit négliger non plus de travailler au salut des esclaves & des serviteurs, qu'à celui des maîtres.

Il lui recommande de prêcher fortement l'obéissance qui est due aux Princes, aux Magistrats, & aux Puissances temporelles; & d'avertir les fideles d'être doux & bienfaisans envers tout le monde, selon l'exemple de J. C. qui est venu combler de ses graces ceux même qui étoient ses plus grands ennemis. Enfin, il assure qu'il ne suffit pas pour être sauvés de croire en Dieu & en J. C. si l'on ne fait de bonnes œuvres; & il finit cette Lettre en souhaitant à ce disciple la grace & la paix, & en le saluant de la part de ceux qui sont avec lui.

On croit que cette Lettre a été écrite par l'Apôtre à peu-près dans le même-temps que la premiere à Timothée, c'est-à-dire, la 33e. année après la mort de J. C. la 66e. de l'Ere vulgaire, & dans l'entre-temps de sa premiere & seconde captivité de Rome, pendant lequel temps il fit un voyage en Grece, & demeura chez les Philippiens, & parcourut la Macedoine.

Digitized by Google

EPISTRE DE SAINT PAUL A TITE.

CHAPITRE PREMIER.

1. PAULUS servus Dei, Apostolus autem Jesu Christi, secundùm fidem electorum Dei, & agnitionem veritatis quæ secundùm pietatem est,

2. in spem vitæ æternæ, quam promisit qui non mentitur, Deus, ante tempora sæcularia:

3. manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædi-

1. PAUL serviteur de Dieu, & Apôtre de Jesus-Christ, pour instruire les élus de Dieu // dans la foi & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété,

2. & qui donne l'espérance // de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise & destinée avant tous les siecles :

3. ayant fait voir en son temps *l'accomplissement de* sa parole // dans la prédication

℣. 1. *expl.* des vérités qui regardent la piété & le vrai culte de Dieu.

℣. 2. *lettr.* dans l'espérance.

℣. 3. *autr.* son verbe.

Digitized by Google

de l'Evangile, qui m'a été confié, par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur :

4. A Tite son fils bien-aimé en la foi qui nous est commune : Que Dieu le Pere & Jesus-Christ notre Sauveur, nous donnent la grace & la paix.

5. Je vous ai laissé en Crete, afin que vous y regliez tout ce qui reste à y regler, & que vous établissiez des Prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné.

1. *Tim.* 3. 2. 6. Choisissant celui qui sera irreprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfans seront fideles, non accusés de débauches, ni desobéissans.

7. Car il faut que l'Evêque soit irreprochable, comme étant le dispensateur & l'économe de Dieu ; qu'il ne soit ni altier, ni colere, ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper, ni porté à un gain honteux ;

8. mais qu'il aime à exercer l'hospitalité ; qu'il soit affable *** ; qu'il soit sobre,

catione, quæ credita est mihi secundùm præceptum Salvatoris nostri Dei :

4. Tito dilecto filio secundùm communem fidem gratia, & pax à Deo Patre, & Christo Jesu Salvatore nostro.

5. Hujus rei gratiâ reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas, & constituas per civitates Presbyteros, sicut & ego disposui tibi.

6. Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.

7. Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem, non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum :

8. sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, con-

*** 8. *autr.* qu'il aime le bien, *ou*, les gens de bien. *i. e.* qu'il soit doux.

tinentem :

9. amplectentem eum, qui secundùm doctrinam est : fidelem sermonem ; ut potens sit exhortari in doctrina sana, & eos, qui contradicunt, arguere.

juste, saint, temperant :

9. qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées ; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.

10. Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, & seductores, maximè qui de circumcisione sunt :

10. Car il y en a plusieurs, & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.

11. quos oportet redargui : qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratiâ.

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entieres, enseignant par un interêt honteux ce qu'on ne doit point enseigner.

12. Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta : Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri.

12. Un d'entre ceux de cette Isle, dont ils se font un Prophete, a dit d'eux : Les Cretois sont toujours menteurs : ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger & à ne rien faire ℣.

13. Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos durè, ut sani sint in fide.

13. Ce témoignage *qu'il rend d'eux* est véritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi,

14. Non intendentes

14. & qu'ils ne s'arrêtent

℣. 12. C'est un vers d'Epimenide Poëte Grec.

point à des fables judaïques, & à des ordonnances de personnes // qui tournent le dos à la vérité.

judaicis fabulis, & mandatis hominum, aversantium se à veritate.

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs : & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs, & infideles ; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées.

Rom. 14. 20.

15. Omnia munda mundis : coinquinatis autem, & infidelibus nihil est mundum : sed inquinatæ sunt eorum & mens & conscientia.

16. Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables & rebelles, & inutiles à toute bonne œuvre //.

16. Confitentur se nosse Deum : factis autem negant : cùm sint abominati & inredibiles, & ad omne opus bonum reprobi.

℣. 14. *autr.* se détournent de la vérité.
℣. 16. *autr.* reprouvés à l'égard de toute bonne œuvre.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *PAul serviteur de Dieu, & Apôtre de J. C. pour instruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété.*

Paul serviteur de Dieu. Tous les hommes, comme creatures de Dieu, sont ses serviteurs ; tous les Chrétiens, qui font profession de lui rendre un culte véritable & sincere, sont aussi ses serviteurs : mais les Apôtres, que Dieu a établis comme ses ambassadeurs & ses ministres pour annoncer sa parole aux peuples, sont ses serviteurs d'une maniere plus particuliere, & bien plus honorable. C'est dans cette Epître seule, que saint Paul se dit ser-

Digitized by Google

viteur de Dieu ; dans les autres, il s'appelle serviteur, ou Apôtre de J. C.

Et Apôtre de J. C. pour instruire les élus de Dieu. Lettr. *Selon la foi des élus de Dieu.* C'est pour eux que Dieu se choisit des ministres, & si tous ceux qui sont appellés ont part à la parole de l'Evangile, c'est néanmoins au salut des élus que Dieu rapporte tout ce qui se fait dans l'Eglise & dans le monde.

Dans la foi, c'est-à-dire, dans la doctrine qui enseigne à croire en J. C. & à tout ce qu'il a revelé à son Eglise. Voyez Rom. 1. 5.

Et dans la connoissance de la vérité, & des maximes qui regardent la Religion chrétienne, qui consistent à connoître un Dieu fait homme, pour racheter par sa mort le genre humain. Les Apôtres ne faisoient point profession d'enseigner autre chose que J. C. & J. C. crucifié. Voyez 1. Cor. 2. 2.

Qui est selon la pieté, c'est-à-dire, qui a pour fin le vrai culte de Dieu, & le reglement des mœurs. Voyez 1. Tim. 6. 3.

℣. 2. *Et qui donne l'esperance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise & destinée avant tous les siecles.*

Qui donne l'esperance de la vie éternelle; parce que la foi est le fondement des choses qu'on espere. Voyez Hebr. 11. 1. nulle autre connoissance de Dieu, que celle que nous avons par la foi ne peut nous conduire à la vie éternelle.

Que Dieu, *qui* étant la souveraine verité, *ne peut mentir*, ni tromper, ni être trompé; *a promise* & *destinée*, c'est-à-dire, a résolu dans son decret éternel, de la donner par son Fils J. C. qui est venu afin que les brebis ayent la vie. Voyez Jean. 10. 10.

Digitized by Google

En la foi qui nous eſt commune à lui & à moi ; & non à tous les fideles ; ce qui auroit été trop general. *Aut.* Par l'union d'une même foi.

Que Dieu le Pere, & J. C. notre Sauveur, &c. Voyez 1. Tim. 1. 2.

℣. 5. *Je vous ai laiſſé en Crete, afin que vous y regliez tout ce qui reſte à y regler, & que vous établiſſiez des Prêtres en chaque ville, ſelon l'ordre que je vous en ai donné.*

Je vous ai laiſſé en Crete, Iſle appellée aujourd'hui Candie, ſituée entre l'Archipel & la Mediterranée. On ne ſçait quand ſaint Paul a paſſé par cette Iſle, ni quand il y a laiſſé Tite.

Afin que vous y regliez tout ce qui reſte à y regler. Saint Paul y avoit jetté les fondemens de la foi & de la doctrine de l'Evangile ; mais comme en qualité d'Apôtre des nations il devoit annoncer l'Evangile à d'autres peuples, il laiſſa à de fideles diſciples le ſoin de regler ce qui reſtoit à faire.

Et que vous établiſſiez des Prêtres, c'eſt-à-dire, des Evêques, en leur donnant l'ordre & la juriſdiction pour gouverner les fideles. Le nom de Prêtre, ou d'Ancien, ſe donnoit également aux Prêtres & aux Evêques. Voyez 1. Tim. 4. 14.

En chaque ville, c'eſt-à-dire, dans les lieux où il y auroit un aſſez grand nombre de fideles pour former une Egliſe.

Selon l'ordre que je vous en ai donné, c'eſt-à-dire, qui ayent les qualités que je vous ai marquées de vive voix.

℣. 6. *Choiſiſſant celui qui ſera irreprochable, qui n'aura épouſé qu'une femme, dont les enfans ſeront fideles, non accuſés de débauches, ni déſobéiſſans.*

Choiſiſſant celui qui ſera irreprochable, c'eſt-à-dire,

qu'on ne puiſſe accuſer, ni reprendre d'aucun crime depuis qu'il a embraſſé la foi.

Qui n'aura épouſé qu'une femme. Voyez ce verſet expliqué. 1. Tim. 3. 2. 4.

Dont les enfans ſeront fideles, c'eſt-à-dire, convertis à la foi de J. C.

Non accuſés de débauches, ni déſobéiſſans; puiſqu'il arrive ſouvent que l'infamie des enfans retombe ſur leur pere.

℣. 7. *Car il faut que l'Evêque ſoit irreprochable; comme étant le diſpenſateur & l'œconome de Dieu, qu'il ne ſoit ni altier, ni colere, ni ſujet au vin, ni violent & prompt à frapper, ni porté à un gain honteux.*

Car il faut que l'Evêque, comme miniſtre de J. C. *ſoit irreprochable, comme étant, &c.* revêtu de ſon autorité, & aſſocié à ſon ſacerdoce; & ayant entre ſes mains les tréſors de ſes graces pour les diſpenſer aux fideles, comme un bon œconome. Voyez 1. Cor. 4. 1.

Qu'il ne ſoit ni altier. Grec. *Ni obſtiné, ni entêté*, c'eſt-à-dire, arrogant, audacieux, qui a la préſomption de faire tout à ſa tête, & ne ſuivre que ſon caprice.

Ni colere, ni ſujet au vin, &c. Voyez 1. Tim. 3. 2. 3.

℣. 8. *Mais qu'il aime à exercer l'hoſpitalité; qu'il ſoit affable; qu'il ſoit ſobre, juſte, ſaint, temperant.*

Mais .... qu'il ſoit affable, c'eſt-à-dire, civil & honnête; cette qualité convient à celui qui exerce l'hoſpitalité. Grec. *Qu'il aime les gens de bien*, tels que doivent être ceux que l'on reçoit à ſa table & dans ſa maiſon.

Qu'il ſoit ſobre, &c. c'eſt-à-dire, qu'il reprime toutes ſes paſſions, & ſur-tout celle de la gourmandiſe & de la volupté.

Digitized by Google

℣. 9. *Qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.*

Qu'il soit fortement attaché : la force du mot Grec marque un attachement tel qu'est celui par lequel on tient quelque chose avec acharnement & sans démordre.

Aux vérités de la foi, c'est-à-dire, de la Religion, qui sont la vraie science du Pasteur. Il n'a nul besoin, dit saint Chrysostome, des sciences seculieres, ni de l'éloquence humaine, mais d'une grande connoissance de l'Ecriture, afin d'en penetrer les sens cachés, & les mysteres.

Telles qu'on les lui a enseignées, sans les alterer par des raisonnemens humains tirés de la Philosophie; ce qui a été la source de la plupart des heresies.

Afin qu'il soit capable d'exhorter. Voyez 1. Tim. 3. 2. *selon la saine doctrine*, exempte de toute corruption & d'erreurs, qui guerit les ames de leurs blessures, & leur donne le salut éternel. Voyez 1. Tim. 1. 10. 2. Tim. 1. 13. & 4. 3.

Et de convaincre ceux qui s'y opposent, c'est-à-dire, faire voir évidemment par des témoignages de l'Ecriture, & par de bonnes raisons, la fausseté des raisonnemens des heretiques & des libertins. L'Evêque sur-tout doit être capable de combattre les ennemis de l'Eglise.

℣. 10. *Car il y en a plusieurs: & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.*

Car il y en a plusieurs parmi vous dans l'Isle de

Digitized by Google

Crete, *& sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre*, c'est-à-dire, qui ne peuvent souffrir la discipline établie dans l'Eglise. L'Apôtre parle des Juifs qui étoient convertis à la foi, qui vouloient mêler la loi avec l'Evangile, & la Circoncision avec le Baptême.

Qui s'occupent à conter des fables, c'est-à-dire, qu'ils n'entretiennent leurs auditeurs dans leurs assemblées que de choses vaines & inutiles, qui tendent plutôt à se faire applaudir, qu'à édifier.

Et qui séduisent les ames, c'est-à-dire, les corrompent par des erreurs & des opinions qu'ils sement parmi les fideles.

℣. 11. *Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entieres, enseignant par un interêt honteux, ce qu'on ne doit point enseigner.*

Il faut fermer la bouche à ces personnes, c'est-à-dire, les presser vivement par des preuves si solides, qu'ils n'ayent rien à répondre. C'est ce que ne peut faire un Pasteur, s'il n'est versé dans les Ecritures. Voyez Act. 18. 24.

Qui renversent les familles entieres, en ruinant leur foi, qui est le fondement de la Religion chrétienne.

Enseignant des choses fausses & nuisibles au salut, *par un interêt honteux, &c.* C'est sans doute faire un gain honteux, que de se procurer des avantages temporels par une fausse doctrine qui corrompt les ames.

℣. 12. *Un d'entre ceux de cette Isle, dont ils se font un Prophete, a dit d'eux: Les Cretois sont toujours menteurs: ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger, & à ne rien faire.*

Un d'entre ceux de cette Isle, nommé Epimenide,

Crétois de nation, Poete Grec, & Prophete des faux-dieux.

Dont ils ſe font un Prophete, c'eſt-à-dire, que les habitans de cette Iſle tiennent pour prophete, & s'en font honneur, comme d'un homme extraordinaire qui a pris naiſſance dans leur pays.

A dit d'eux, c'eſt-à-dire, a écrit des Cretois dans un livre intitulé: *Des Oracles*, ou, *Propheties des Gentils.*

Les Cretois ſont toujours menteurs; ce qui a donné lieu au proverbe: Il faut cretiſer avec les Crétois, c'eſt-à-dire, uſer de fourberies avec les fourbes.

Ce ſont de méchantes bêtes, c'eſt-à-dire, des hommes ſemblables à des bêtes farouches, qui ne cherchent que les occaſions de nuire.

Qui n'aiment qu'à manger, &c. c'eſt-à-dire, qui paſſent le temps à la bonne chere, & aux plaiſirs de la vie.

℣. 13. *Ce témoignage* qu'il rend d'eux, *eſt véritable. C'eſt pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conſervent la pureté de la foi.*

Ce témoignage qu'il rend d'eux *eſt véritable.* L'experience & le bruit public font voir la vérité de ce témoignage dans la plupart des Crétois.

C'eſt pourquoi, puiſqu'ils ſont ſi groſſiers & ſi inſenſibles, *reprenez-les fortement.* Lettr. *durement*, c'eſt-à-dire, avec vigueur.

Afin qu'ils conſervent la pureté de la foi. Ce qui eſt la ſanté de l'ame du Chrétien, c'eſt la foi; car la doctrine des hérétiques, comme la gangrene, gâte peu-à-peu ce qui eſt ſain, ainſi il faut retrancher ce qui eſt pourri, afin de conſerver ce qui eſt encore ſain & entier. 2. Tim. 2. 17.

℣. 14. *Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Ju-*

daïques, & à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité.

Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Judaïques, c'est-à-dire, à des imaginations ridicules, & des histoires inventées à plaisir, comme les opinions superstitieuses de ceux qui croyent qu'il y a des viandes impures par elles-mêmes, & qui rendent impurs ceux qui en mangent.

Et à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité, c'est-à-dire, qui anéantissent la loi de Dieu, & substituent les vaines idées de leur imagination à la vérité de l'Evangile.

℣. 15. *Or tout est pur pour ceux qui sont purs: & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs & infideles; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées.*

Or tout est pur pour ceux qui sont purs, c'est-à-dire, toutes les creatures sont bonnes par elles-mêmes, & sont pures pour ceux dont la conscience est purifiée par la foi; ce n'est point la qualité des choses, mais la disposition de celui qui en use, qui les rend bonnes ou mauvaises. Si l'Eglise défend à ses enfans, en certain temps, l'usage de quelque viande, elle ne les regarde pas comme impures, mais comme indifferentes, pour en faire un bon ou un mauvais usage.

Et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs, &c. c'est-à-dire, qui ont l'esprit corrompu par l'erreur, & la conscience par les pechés, & qui abusent des creatures de Dieu, ou n'en usent pas, les croyant impures & souillées.

℣. 16. *Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant déteſtables & rebelles, & inutiles à toute bonne œuvre.*

Ils

Ils font profeſſion de connoître Dieu, comme createur du monde, & comme auteur de la loi donnée par le miniſtere de Moïſe; c'eſt-à-dire, ils font profeſſion de l'honorer, préferablement à toutes les autres nations, & montrent dans leur exterieur une pieté apparente.

Mais ils le renoncent par leurs œuvres, & commettent des actions toutes contraires à la profeſſion dont ils ſe vantent.

Etant déteſtables & rebelles. Grec. *Opiniâtres, & difficiles à perſuader*, c'eſt-à-dire, non ſeulement ils renoncent Dieu par une vie toute contraire à ſa ſainte loi, & par le déreglement & l'impureté de leur conduite, mais auſſi par l'obſtination qu'ils ont à ne pas croire la parole de Dieu, qu'ils ſa flattent de connoître. *Autr.* Ne ſe peuvent perſuader que la loi de Moïſe, qui vient de Dieu, a été abolie par la mort de J. C.

Et inutiles à toute bonne œuvre par leur obſtination à ne point croire. *Autr.* Reprouvés à l'égard de toute bonne œuvre, c'eſt-à-dire, rejettés de Dieu, comme des pieces fauſſes qui ne ſont pas de miſe, & tellement abandonnés, que leur converſion ſemble déſeſperée. C'eſt l'état où nous voyons aujourd'hui les Juifs.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *PAul.... pour inſtruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connoiſſance de la vérité qui eſt ſelon la pieté, &c.*

L'Apôtre dit ici deux choſes; la premiere, qu'il a reçu la grace de l'apoſtolat pour travailler à la

ſanctification des élus ; la ſeconde, que ce ſoin & ce travail conſiſte à les inſtruire *dans la connoiſſance de la vérité qui eſt ſelon la pieté.*

Dieu qui a choiſi de toute éternité ceux qu'il avoit réſolu de donner à ſon Fils pour coheritiers de ſon royaume, a pourvu à tous les moyens de les y faire arriver; c'eſt dans ce deſſein que ce Fils unique étant venu lui-même pour les délivrer de l'état miſerable où les avoit engagés la prévarication de notre premier pere, a envoyé ſes Apôtres par tout le monde pour publier ſon Evangile, qui *eſt la vertu de Dieu pour ſauver tous ceux qui croyent*, & a ſuſcité dans toute la ſuite des ſiecles des hommes excellens, qui par leur exemple & leur doctrine ont fait naître dans les cœurs cette ſemence ſpirituelle & ce germe précieux de la grace, qui fait les enfans de Dieu. C'eſt pour eux que le monde a été créé, & qu'il ſubſiſte encore; c'eſt en leur faveur que Dieu diſpoſe de tous les évenemens de la vie préſente, & qu'il ménage pour leur ſalut toutes les mauvaiſes rencontres qui pourroient les empêcher d'arriver à la félicité qu'il leur prépare. Voyez ce qui a été dit ſur ces paroles de la 2e. à Timothée ch. 2. v. 10. *C'eſt pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus.*

Pour ce qui regarde le ſecond point que l'Apôtre a établi pour inſtruire les élus dans *la connoiſſance de la vérité qui eſt ſelon la pieté*, le Saint-Eſprit n'a point enſeigné aux Apôtres les ſciences humaines, on en connoît la vanité & l'incertitude. Les Philoſophes ont cherché de tout temps, cherchent encore, & chercheront toujours la vérité dans la plupart des choſes, ſans être aſſurés de l'avoir découverte inconteſtablement; & ils diſputeront toujours

Digitized by Google

ſur les mêmes matieres. Les ſciences des arts peuvent procurer au monde quelque avantage temporel, mais toutes enſemble ne peuvent conduire à rien qui rende véritablement heureux; cet avantage eſt reſervé à la connoiſſance de la vérité qui eſt ſelon la pieté. Combien y a-t-il de ſciences dans la vie qu'on peut ſçavoir, ſans qu'elles ſoient accompagnées de la pieté? On peut être Philoſophe, Medecin, Architecte, ſans être vertueux, & on pourra dire que ces perſonnes connoiſſent la vérité: mais s'ils ne ſont pas vertueux, cette connoiſſance n'eſt pas *ſelon la pieté*: on ne peut donc appliquer cela qu'aux vérités qui regardent la foi & la religion; qu'aux vérités qui conduiſent à Dieu; qu'aux vérités qui ont la foi pour fondement, & l'acquiſition des biens éternels pour fin. Ce ſont ces ſortes de vérités que les Paſteurs, à l'exemple de l'Apôtre, doivent annoncer à leurs peuples; les autres ne leur conviennent point; ils doivent les entretenir non des choſes de la terre, mais de celles du ciel, & des paroles de la vie éternelle. On peut voir 1. Cor. 2. & 3. ce qu'on a dit ſur ce ſujet.

℣. 3. & 4. *Ayant.... dans la prédication de l'Evangile qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu, &c.*

S'il eſt vrai que l'Evangile eſt le moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour ſauver les hommes, en reglant leur conduite, leurs ſentimens & leurs penſées ſur cette divine parole, il eſt néceſſaire d'en inſtruire les peuples; & les Paſteurs des ames ont une étroite obligation de s'en acquitter par eux-mêmes. Saint Paul dit que l'Evangile lui a été confié comme un dépôt précieux *par l'ordonnance de Dieu*. Si donc, dit ſaint Chryſoſtome, c'eſt *par l'ordonnance de Dieu* que j'annonce l'Evangile, je ne ſuis

plus maître de le faire ou de ne le faire pas, je me rends seulement à un commandement absolu. Or il n'est pas sûr d'omettre les choses qui sont d'un commandement absolu ; où il faut necessairement les faire, ou souffrir la peine inévitable à ceux qui ne les feront pas. Saint Paul marque ailleurs la même chose, lorsqu'en parlant de la prédication, il dit : *C'est une nécessité pour moi, & malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile :* Ainsi, si celui qui a la conduite de l'Eglise, n'annonce au peuple qui lui est soumis, ce que la loi de Dieu l'oblige de faire, il n'est pas innocent devant Dieu. Lorsque J. C. ordonna à ses Apôtres d'aller *prêcher l'Evangile par tout le monde*, pouvoient-ils se dispenser d'obéir à cet ordre ? N'est-il pas naturel & de justice qu'un Pasteur paisse ses brebis ; qu'un Maître enseigne ses disciples ; qu'un Capitaine conduise & anime ses soldats ?

1. Cor. 9. 16.

Marc. 16. 15.

Quelle excuse peuvent donc apporter les Pasteurs pour s'exempter de ce devoir indispensable, s'ils sont en état de s'en acquitter : Sera-ce le travail, l'incommodité & la peine qui se trouve dans l'étude, dans l'exercice de la prédication & des catechismes ? Non sans doute ; qui est-ce qui n'est pas obligé de travailler ? Et ceux qui se sont engagés par des protestations solemnelles à servir les peuples, & à donner leur vie, s'il est nécessaire, pour les ames dont ils sont chargés, seront-ils moins obligés que les autres de remplir leurs fonctions ? Sera-ce le soin qu'ils prendront des affaires temporelles ? Non certes, puisque l'Apôtre ne leur permet pas de *s'embarasser dans les affaires séculieres.* Ce ne seront point non plus les divertissemens, les promenades, les visites inutiles, & tou-

1. Timot. 2. 4.

ne autre ſorte d'occupation non néceſſaire qui puiſſent les empêcher d'inſtruire ceux dont le ſoin leur a été confié.

Les Paſteurs ſont donc obligés de s'acquitter de ce devoir important, & s'ils y manquent, ils en ſeront punis avec d'autant plus de ſeverité, que c'eſt Dieu notre Sauveur & le Sauveur du monde qui la leur a impoſée : *Secundùm imperium Salvatoris noſtri.*

℣. 5. *Je vous ai laiſſé en Crete, afin.... que vous établiſſiez des Prêtres en chaque ville, &c.*

Nous nous ſervirons ici des refléxions que ſaint Jerôme fait ſur cet endroit de l'Epître à Tite : Ces paroles de l'Apôtre, dit ce Pere, demandent toute l'attention des Evêques qui ont reçu le pouvoir d'établir des Prêtres en chaque ville, afin qu'ils comprennent bien à quoi l'ordre des Conſtitutions Eccleſiaſtiques les oblige : il leur défend d'en ordonner que conformément aux regles que l'Apôtre leur preſcrit ici en la perſonne de ſon diſciple. Qu'ils ſçachent donc, continue ce Pere, que les paroles de l'Apôtre ſont les paroles de J. C. même, qui à dit : *Celui qui vous mépriſe, me mépriſe, & celui qui vous écoute, m'écoute.* D'où il s'enſuit évidemment, que les Evêques qui mépriſent la loi que ſaint Paul établit ici, & qui élevent par faveur au Sacerdoce & aux dignités Eccleſiaſtiques des perſonnes indignes, vont directement contre le commandement de J. C. *Manifeſtum eſt eos contrà Chriſtum facere.* *Luc. 10. 16.* *Hieron. in hunc locum.*

Il ne leur eſt donc pas permis d'élever au Sacerdoce & aux charges Eccleſiaſtiques qui il leur plaît ; leurs parens ne doivent pas être plus privilegiés que les autres : qui a eu plus de droit, dit ce

Pere, que Moïse cet ami de Dieu, à qui il avoit parlé face à face, de faire passer sa dignité à ses enfans, ou à quelqu'un de sa parenté, l'a-t-il fait ? Nullement. Josué, qui n'étoit ni de sa famille, ni de sa tribu, y est élevé par son choix & de son consentement : pour nous apprendre qu'on ne doit point deferer au sang, mais uniquement au mérite, les dignités qui établissent sur les peuples ceux qui les possedent : *Ut sciremus Principatum in populos non sanguini deferendum esse, sed vitæ.*

Telle fut la conduite sage & désintéressée de Moïse ; mais les choses ont bien changé, continue saint Jerôme, combien en voyons-nous qui croyent pouvoir disposer à leur fantaisie & selon leur inclination, de la grace de l'Ordination & des emplois Ecclesiastiques, comme on dispose des choses ordinaires de ce monde ? Ils se mettent peu en peine d'élever des colomnes dans l'Eglise qui puissent la soutenir, en choisissant ceux qu'ils sçavent être les plus capables de la servir : ils cherchent seulement à faire plaisir à ceux qu'ils aiment, ou à ceux à qui ils ont quelque obligation, ou qui leur ont été recommandés par quelque Grand de la terre, ou enfin, pour taire ce qu'on auroit honte de dire, à ceux dont les présens font auprès d'eux tout le mérite : *ut deteriora taceam, qui, ut Clerici fierent, muneribus impetraverunt.*

Hieron. in hunc locum.

Si saint Jerôme a parlé de la sorte dans un temps où il y avoit un si grand nombre de saints Evêques, qui éclairoient l'Eglise par la pureté de leur doctrine, & qui l'édifioient par la sainteté de leur vie, que n'auroit-il pas dit, s'il eût vécu dans ces derniers siecles, où la faveur, la recommandation des Grands, les services & la parenté ont tant de part

Digitized by Google

à la distribution des Benefices, & où on éleve jusqu'au Sacerdoce, ou aux premieres dignités de l'Eglise des sujets dans lesquels on ne trouve presque aucunes des qualités que l'Apôtre marque dans la suite de ce Chapitre.

Malheur à ceux qui ne font point d'attention sur une affaire si importante, & qui se rendant coupables des fautes que commettent ces Pasteurs indignes, font de grandes plaies à l'Eglise, & un grand préjudice à leur salut & à celui des peuples. Car s'il est expedient à une personne qui n'auroit scandalisé qu'une seule ame, d'avoir une de ces meules que les ânes tournent, attachée au cou, & d'être jetté au fond de la mer, que mériteroit un homme qui scandalise les villes entieres, un si grand nombre d'ames, tout un peuple, hommes, femmes, enfans; en un mot, toutes les ames soumises à l'autorité de ce Pasteur? Quelque exageration que l'on puisse faire, on ne dira rien encore en comparaison de ce que doivent attendre ceux qui élevent des Pasteurs semblables dans des dignités qu'ils ne mériteront jamais. *Chrysost. in hunc locum.*

℣. 6. jusqu'au 15. *Choisissant celui qui sera irreprochable, &c.* Voyez toutes les qualités de l'Evêque expliquées sur le ch. 3. de la premiere à Timothée.

℣. 15. *Or tout est pur pour ceux qui sont purs, &c.* Voyez sur ce sujet Rom. 14. 20. & 1. Tim. 4. 4.

℣. 16. *Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, &c.*

C'est-là proprement le caractere des hypocrites, qui faisant paroître au-dehors un bel exterieur de vertu, ils ne font le bien qu'en vûe de plaire aux hommes & d'en être estimés; ainsi ils renoncent

Dieu par leurs œuvres, puiſqu'ils ne les font point pour l'amour de lui. Ce malheureux vice eſt très-commun; ſur quelque état de vie que vous jettiez les yeux, dit ſaint Auguſtin, préparez-vous à y trouver des hypocrites. Voyez 2. Tim. 3. 5.

Aug. in Pſal. 36.

Mais il y a une autre eſpece d'hypocriſie, par laquelle on renonce à Dieu, qui eſt encore plus commune & de plus grande étendue. Il y a des gens, dit ſaint Jerôme, qui croyent qu'on ne renonce à Dieu que dans la perſecution, lorſqu'étant arrêté comme Chrétien par les payens, on nie qu'on le ſoit; mais voyez, ajoûte-t-il, l'Apôtre ſaint Paul, qui nous aſſure qu'on le renonce par toutes les mauvaiſes actions que l'on fait. J. C. dit ce Pere, eſt la ſageſſe, la juſtice, la vérité, la ſainteté, la force. Il eſt évident qu'on renonce à la ſageſſe par la folie; à la juſtice par l'iniquité; à la vérité par le menſonge; à la ſainteté par des actions ſales; à la force par la timidité. On renonce donc à J. C. lorſqu'on tombe dans quelqu'un de ces vices. Nous faiſons au-contraire profeſſion de le confeſſer & de le reconnoître toutes les fois que nous faiſons quelque bien. *Quotieſcumque vincimur vitiis atque peccatis, totties Deum negamus, & è contrario quoties benè quid agimus, Deum confitemur.*

Hieron. in hunc locum.

Il eſt vrai que J. C. dit dans ſon Evangile, qu'il *renoncera devant ſon Pere, qui eſt dans le ciel, celui qui l'aura renoncé devant les hommes;* Mais il ne faut pas conclure de là qu'au jour du jugement il ne renoncera que ceux qui n'ont pas voulu ſouffrir pour lui le martyre dans la perſecution, ou qui l'ont renoncé pour ſauver leur vie: car, continue ce Saint, il eſt certain qu'on le renonce, ou qu'on le confeſſe par toute action, par toute pa-

Matth. 10. 32. Luc. 9. 25. & 12. 8.

Digitized by Google

tole, & même par toute penſée ; ainſi on doit s'attendre que ſi nous l'avons renoncé de la ſorte il nous renoncera pareillement ; comme auſſi qu'il nous reconnoîtra pour être du nombre des ſiens, ſi nous avons fait profeſſion de le connoître & de le confeſſer par nos actions : *Per omnia opera, ſermones, cogitationes, Chriſtus vel negatus negat, vel confeſſus confitetur.* *Hieron. ibid.*

Ce n'eſt donc pas ſeulement par la crainte de la perſecution, mais auſſi par l'attachement aux creatures qu'on renonce à Dieu ; il n'y a point de Chrétien qui veuille que J. C. le renonce au jour du jugement ; tous deſirent de tout leur cœur qu'il veuille bien les reconnoître & les mettre au nombre des ſiens. Travaillons donc de toutes nos forces à regler nos actions, peſer nos paroles, & purifier nos penſées : car il faut vivre conformément à la ſainte loi que J. C. nous a donnée ; qui ne le fait pas le renonce, & en ſera renoncé : *Si nous renonçons J. C. J. C. nous renoncera*, dit notre ſaint Apôtre, *Si negaverimus, & ille negabit nos.* 2. Tim. 2. 12.

CHAPITRE II.

1. TU autem loquere quæ decent ſanam doctrinam :

1. MAis pour vous, inſtruiſez *votre peuple* d'une maniere qui ſoit digne de la ſaine doctrine.

2. Senes, ut ſobrii ſint pudici, prudentes, ſani in fide, in dilec-

2. Enſeignez aux vieillards à être ſobres ¥, honnêtes, moderés, & à ſe conſerver

¥. 2. *Le Grec ſignifie auſſi* vigilans.

purs ‖ dans la foi, dans la charité, & dans la patience.

tione, in patientia.

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge ‖ à faire voir dans tout leur exterieur une sainte modestie ; à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin ; mais à donner de bonnes instructions,

3. Anus similiter in habitu sancto, non criminatrices, non multo vino servientes, benè docentes :

4. en inspirant la sagesse aux jeunes femmes, & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans ;

4. ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,

5. à être bien reglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphême & à la médisance.

5. prudentes, castas, sobrias, domûs curam habentes, benignas, subditas viris suis ; ut non blasphemetur verbum Dei.

6. Exhortez aussi les jeunes hommes à être modestes & bien reglés.

6. Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.

7. Rendez-vous vous-même un modelle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'integrité des mœurs, dans la gravité *de la conduite.*

7. In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate.

8. Que vos paroles soient saines & irrepréhensibles, afin que nos adversaires rou-

8. Verbum sanum, irreprehensibile, ut is, qui ex adverso est, ve-

℣. 2. *le tr.* sains.
℣. 3. c'est la force du Grec.

reatur, nihil habens malum dicere de nobis;

gissent n'ayant aucun mal à dire de nous //.

9. Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes,

9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire, *Ephes.* 5. 5. *Coloss.* 3. 22. 1. *Pet.* 2. 18.

10. non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes: ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.

10. à ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entiere fidelité; afin que leur conduite fasse reverer à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur.

11. Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus,

11. † Car la grace // de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes; *Infra* 3. 4. †† Messe de Noel. Circoncision.

12. erudiens nos, ut abnegantes impietatem, & sæcularia desideria, sobriè, & justè, & piè vivamus in hoc sæculo,

12. & elle nous a appris, que renonçant à l'impiété & aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siecle présent avec temperance, avec justice, & avec piété.

13. exspectantes beatam spem, & adventum gloriæ magni Dei, & Salvatoris nostri Jesu Christi,

13. Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous esperons //, & de l'avenement glorieux du grand Dieu // & notre Sauveur Jesus-Christ;

14. qui dedit semet-

14. qui s'est livré lui-même

℣. 9. *Grec.* vous.

℣. 11. *Grec.* la grace salutaire à tous les hommes a paru *dans le monde.*

℣. 13. *lettr.* l'esperance bienheureuse.

Ibid. Le texte Grec fait voir que le mot de *grand Dieu* se rapporte à Jesus-Christ, comme tous les Peres l'ont remarqué.

Digitized by Google

pour nous afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier, pour se faire un peuple particulierement consacré à son service, & fervent dans les bonnes œuvres.

sum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.

15. Prêchez ces vérités ¶; exhortez & reprenez avec une pleine autorité. *Faites en sorte* que personne ne vous méprise.

15. Hæc loquere, & exhortare, & argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Mais pour vous, instruisez* votre peuple *d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine.*

Mais pour vous, au-lieu de ces fables que ces séducteurs débitent, *instruisez*, *&c.* c'est-à-dire, n'enseignez rien qui ne convienne à la pureté de la doctrine, tant en ce qu'il regarde la foi, que les mœurs.

℣. 2. *Enseignez aux vieillards à être sobres, honnêtes, moderés, & à se conserver purs dans la foi, dans la charité, & dans la patience.*

Enseignez aux vieillards à être sobres, & à ne pas prendre plus de vin que ne demande la conservation de leur santé, afin de donner bon exemple à la jeunesse, & d'être toujours en état d'agir & de donner conseil. Le mot Grec signifie aussi *vigilans*, parce que les vieillards sont lents & paresseux

Honnêtes, moderés. Lettr. *chastes*, dans leurs

Digitized by Google

actions & les paroles; car il n'y a rien de plus honteux dans les vieillards, que ces signes publics de leur incontinence, & du déreglement de leur cœur.

Et à se conserver dans la foi, ne mêlant aucune erreur ni aucune fable à la foi de J. C.

Dans la charité, aimant le prochain d'un amour pur & sincere.

Et dans la patience, en souffrant les peines & les adversités de cette vie, dans la seule esperance d'obtenir de Dieu les biens qu'il nous promet en l'autre. D'ailleurs, la patience est nécessaire aux vieillards, pour supporter les incommodités de cette vie.

℣. 3. *Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur exterieur une sainte modestie; à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin; mais à donner de bonnes instructions.*

Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur exterieur, c'est-à-dire, dans leur habillement, dans leur geste, leur démarche, &c. *une sainte modestie*, qui convienne à la pieté chrétienne, dans laquelle elles doivent exceller.

A n'être ni médisantes. Voyez 1. Tim. 3. 11. & 5. 13.

Ni sujettes au vin; comme l'âge leur fait sentir un froid interieur, elle sont un peu plus sujettes à boire. L'Apôtre n'empêche pas qu'elles n'en usent, mais sobrement & pour la seule nécessité.

Mais à donner de bonnes instructions, pour vivre d'une maniere chrétienne & bien reglée. Il n'est pas permis aux femmes d'enseigner publiquement; mais il est à propos que les meres de familles donnent aux jeunes garçons & aux filles de bonnes in-

Digitized by Google

ſtructions, & ne les entretiennent point de contes ridicules.

V. 4. En inſpirant la ſageſſe aux jeunes femmes, & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans.

En inſpirant la ſageſſe aux jeunes femmes, mariées ou non mariées, parentes ou autres.

Et en leur apprenant à aimer leurs maris, d'un amour chaſte & conjugal, ſans en aimer aucun autre de la ſorte, & ſans ſouffrir d'en être aimées. La ſource de la paix d'une maiſon, & le fondement de tous les biens, c'eſt l'amour conjugal; par-tout où il eſt, il ſe trouve en même-temps comme une odeur agreable qui chaſſe la triſteſſe, & qui fait que les chagrins en ſont bannis pour jamais.

Et leurs enfans, d'un amour raiſonnable & reglé, pour leur procurer une éducation chrétienne: aimer, c'eſt vouloir du bien; ainſi les parens n'aiment vraiment leurs enfans, que quand ils leur procurent les vrais biens, qui ſont l'inſtruction & les vertus; car les aimer autrement, c'eſt les haïr, & en être les meurtriers, diſent les Peres.

V. 5. A être bien reglées, chaſtes, ſobres, attachées à leur ménage, bonnes, ſoumiſes à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne ſoit point expoſée au blaſphême & à la médiſance.

A être bien reglées. Grec. *Sages, modeſtes*, dans leur conduite & dans tout leur exterieur. Voyez 1. Tim. 2. 15. & 3. 2.

Chaſtes, d'une chaſteté conjugale, & gardant toujours beaucoup de pudeur & de retenue dans la compagnie de leurs maris.

Sobres, ce mot n'eſt point dans le texte Grec, & paroît avoir été inſeré dans notre Vulgate latine

d'une autre verſion, où on avoit traduit *ſobrias*, au-lieu de *prudentes*, le mot Grec ayant les deux ſignifications.

Attachées à leur ménage, c'eſt-à-dire, prenant ſoin de tout ce qui regarde le domeſtique & l'interieur de la maiſon, pendant que les hommes ſont occupés aux affaires de dehors. Une femme qui veille de cette maniere ſur ſa maiſon, ne s'appliquera point aux délices, & ne s'abandonnera point aux jeux, ni aux divertiſſemens.

Bonnes, douces & paiſibles à l'égard des domeſtiques, ſans leur commander d'une maniere fiere & imperieuſe.

Soumiſes à leurs maris. Voyez Epheſ. 5. 22. Coloſſ. 3. 18.

Afin que la parole de Dieu ne ſoit point expoſée au blaſphême & à la médiſance, de peur que les infideles ne prennent de là occaſion de décrier la Religion chrétienne, comme ſi elle favoriſoit le déreglement & l'ambition des femmes.

℣. 6. *Exhortez auſſi les jeunes hommes à être modeſtes & bien reglés.*

Exhortez auſſi vous-même, *les jeunes hommes.* L'Apôtre donne le ſoin aux femmes âgées d'inſtruire les jeunes femmes, mais pour les hommes, il veut que ce ſoit Tite lui-même qui les inſtruiſe.

A être modeſtes & bien reglés. Lettr. *ſobres.* Le mot Grec ſignifie l'un & l'autre, c'eſt-à-dire, retenus dans l'uſage des plaiſirs des ſens, à quoi la jeuneſſe eſt portée naturellement.

℣. 7. *Rendez-vous vous-même un modele de bonnes œuvres en toutes choſes, dans la pureté de la doctrine, dans l'integrité des mœurs, dans la gravité* de la conduite.

Digitized by Google

Rendez-vous vous-même un modele, &c. c'eſt-à-dire : Ne vous contentez pas d'inſtruire les autres, mais vivez de telle maniere, que vous ſoyez un modele qui renferme tout ce qui eſt ſaint, & prêt à fournir à tous ceux qui le contempleront toute ſorte de bons exemples. Voyez 1. Tim. 4. 12.

Dans la pureté de la doctrine, c'eſt-à-dire, exempte de legereté & de recits fabuleux.

Dans l'integrité des mœurs, &c. c'eſt-à-dire, par une vie ſans reproche, & par une conduite égale & qui ne ſe démente point.

℣. 8. *Que vos paroles ſoient ſaintes & irreprehenſibles, afin que nos adverſaires rougiſſent, n'ayant aucun mal à dire de nous.*

Que vos paroles, &c. c'eſt-à-dire, que vos diſcours ſoient conformes à la pureté de la foi, qu'il n'y ait rien de mauvais qu'on puiſſe blâmer, & rien de bas qu'on puiſſe mépriſer.

Afin que nos adverſaires, ſoit Juifs, ſoit Gentils, qui ont toujours les yeux ouverts pour trouver quelque choſe à reprendre en nous, *rougiſſent, &c.* ayant eux-mêmes de la confuſion de leur procedé, étant convaincus de notre innocence.

℣. 9. *Exhortez les ſerviteurs à être bien ſoumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire.*

Exhortez les ſerviteurs à être bien ſoumis à leurs maîtres ; ſoit qu'ils ſoient fideles, ou infideles ; la liberté chretienne n'ôte point le joug de la ſervitude, mais elle le ſoulage. Voyez Epheſ. 6. 5. Coloſſ. 3. 22. 1. Pier. 2. 18.

A leur complaire en tout ce qui eſt juſte, & qui n'eſt point contraire à la volonté de Dieu : dans toutes les choſes bonnes & indifferentes, un ſerviteur doit

Digitized by Google

doit par respect conformer sa volonté à celle de son maître, pour lui marquer une obéissance parfaite.

A ne les point contredire. C'est un défaut ordinaire aux serviteurs de faire des réponses désagreables à leurs maîtres, & de murmurer en secret lorsqu'on leur commande quelque chose qui ne leur plaît pas.

℣. 10. *A ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entiere fidelité; afin que leur conduite fasse reverer à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur.*

A ne détourner rien de leur bien, c'est-à-dire, à ne prendre ou retenir rien en cachette, soit par infidelité, ou sous prétexte de n'être pas bien payé, ou de n'avoir pas assez de gage, ce qui est encore assez commun.

Mais à témoigner en tout une entiere fidelité dans l'administration du bien de leurs maîtres, ayant un attachement entier à leurs interêts sans jamais rien dire ni faire qui tourne à leur désavantage ou à leur deshonneur.

Afin que leur conduite, leur obéissance, leur fidelité & l'integrité de leurs mœurs après leur conversion, *fasse reverer à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur*, c'est-à-dire, la Religion Chrétienne, que J. C. a enseignée par lui-même & par ses Apôtres. Le nom de *Sauveur* se peut entendre de Dieu le Pere. Voyez 1. Tim. 2. 3. 4. 10. & ailleurs.

℣. 11. *Car la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes.*

Car. L'Apôtre rend raison pourquoi il veut qu'on instruise les serviteurs aussi-bien que les autres.

La grace. J. C. est lui-même la grace essentielle & divine, la source de toutes les autres graces, & qui rendront agreable à Dieu.

De Dieu notre Sauveur, c'est-à-dire, du Verbe de Dieu, qui s'est fait chair pour nous sauver, en nous délivrant de nos pechés. Cette grace n'est pas celle du createur donnée à Adam, & qu'il a perdue en se perdant lui-même; mais c'est la grace du Redempteur qui a réparé & guéri les plaies que le peché avoit faites dans l'homme.

A paru, a été manifestée, & a commencé à se faire voir dans J. C. par son Incarnation; *à tous les hommes*, de quelque condition qu'ils fussent; aux esclaves aussi-bien qu'aux personnes libres; car la loi de Moïse n'étoit que pour un temps, mais la grace de la nouvelle loi a été publiée par tout le monde, pour toutes les nations, & pour tous les siecles.

℣. 12. *Et elle nous a appris, que renonçant à l'impieté & aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siecle présent avec temperance, avec justice, & avec pieté.*

Et elle nous a appris, que J. C. notre Sauveur est seul capable d'éclairer les esprits, & de toucher les cœurs.

Que renonçant à l'impieté, c'est-à-dire, aux pechés qui se commettent contre Dieu, comme l'incrédulité, l'idolatrie, & toute sorte de culte superstitieux.

Et aux passions mondaines, c'est-à-dire, aux desirs dereglés que la plupart du monde suit dans l'usage des creatures.

Nous devons vivre dans le siecle présent, c'est-à-dire, nous conduire dans l'exercice de la vie pré-

Digitized by Google

ſente, avec temperance, à l'égard de nous-mêmes, en uſant modérément de toutes les choſes du monde.

Avec juſtice, envers le prochain, en s'acquittant envers lui de tous les devoirs qu'on doit lui rendre, & ne lui faiſant aucun tort.

Et avec pieté, envers Dieu, laquelle oblige de l'adorer en eſprit & en vérité.

℣. 13. *Etant toujours dans l'attente de la beatitude que nous eſperons, & de l'avenement glorieux du grand Dieu & notre Sauveur J. C.*

Etant toujours dans l'attente, c'eſt-à-dire, dans un deſir ardent. Voyez Rom. 8. 19.

De la beatitude que nous eſperons. Lettr. *De l'eſperance bienheureuſe*, c'eſt-à-dire : de la vie éternelle, qui renferme tout ce qui peut rendre un homme heureux.

Et de l'avenement glorieux, par lequel J. C. paroîtra brillant de gloire, accompagné de ſes Anges pour juger les hommes. Ce ſecond avenement de J. C. eſt different du premier, par lequel il eſt venu dans un état d'abaiſſement & d'humiliation.

Du grand Dieu, &c. Le texte Grec fait voir que ce mot *grand Dieu*, ſe rapporte à J. C. qui eſt égal à ſon Pere par la grandeur & la majeſté de ſa divinité, qui nous a ſauvés & nous a tirés de la puiſſance du diable, de la mort & du peché, ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'avoit été Dieu.

℣. 14. *Qui s'eſt livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier pour ſe faire un peuple particulierement conſacré à ſon ſervice, & fervent dans les bonnes œuvres.*

Qui s'eſt livré lui-même aux ſouffrances & à la mort ſur une croix.

Pour nous, c'eſt-à-dire, pour tous les hommes, car le prix de ſon ſang eſt plus que ſuffiſant pour les racheter tous, quoiqu'ils n'en reçoivent pas tous l'application.

Afin de nous racheter de l'eſclavage du démon à nous qui avions été vendus par le peché. *De toute iniquité*, originelle & actuelle, paſſée, préſente & à venir.

Et de nous purifier, par l'infuſion de ſa grace dans nos ames, qu'il nous a méritée ſur la croix par l'effuſion de ſon ſang, dont il nous a fait un bain pour nous laver. Voyez Apoc. 1. 5. 7. 14.

Pour ſe faire un peuple, &c. qui lui fût cher comme quelque choſe de rare & précieux : Ainſi le peuple Chrétien, qui eſt figuré par la nation Juive, que Dieu avoit particulierement attaché à ſon ſervice, eſt un peuple qui eſt particulierement conſacré, comme lui appartenant en propre : tel eſt le peuple élu de Dieu avant tous les ſiecles.

Et fervent dans les bonnes œuvres, ſe portant avec grande joie & avec grand zele à l'exercice des bonnes œuvres par le ſecours d'une grace qui releve notre courage, & ſurmonte par l'application au bien l'inclination de la convoitiſe qui nous porte au mal.

℣. 15. *Prêchez ces vérités; exhortez & reprenez avec une pleine autorité.* Faites en ſorte *que perſonne ne vous mépriſe.*

Prêchez ces vérités, c'eſt-à-dire, enſeignez à ce peuple ce qui eſt renfermé dans ce Chapitre; excitez-le par de douces remontrances à pratiquer ces avis.

Exhortez & reprenez avec une pleine autorité ceux qui ne ſe gagnent point par la douceur, uſez de

Digitized by Google

paroles rudes & ſeveres, comme parlant au nom & de la part de Dieu, comme ſon Ambaſſadeur & ſon Miniſtre, pour réduire ſous ſon obéiſſance les plus opiniâtres.

Faites en ſorte *que perſonne ne vous mépriſe*, c'eſt-à-dire, conduiſez-vous de telle ſorte que vous ne donniez ſujet à perſonne de vous mépriſer, afin de ne point perdre le fruit de votre travail. Voyez 1. Tim. 4. 12.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 7. *ENſeignez aux vieillards à être ſobres, &c.*

Saint Paul donne ici les avis qui ſont néceſſaires à chaque âge, & à chaque ſexe, & marque les vertus qui leur ſont propres & les défauts qu'il faut éviter. En quoi il faut avouer, avec un grand Saint, que ſa ſageſſe & ſa vigilance ſont admirables; & donne en cela aux Paſteurs & aux Predicateurs un bel exemple à imiter; ils n'ont qu'à profiter des inſtructions qu'il leur donne, & à les appliquer à chacun ſuivant les regles qu'il preſcrit. *Chryſoſt. in hunc locum.*

Ce n'eſt pas aſſez pour les Paſteurs des ames de parler en general contre les vices & les deſordres de ceux dont ils ſont chargés, & de les exhorter en general à la pratique de la vertu; comme il ne ſuffit pas à un medecin qui veut guérir des malades de les inſtruire en general des remedes qui peuvent guérir les maux, il faut qu'il preſcrive à chacun en particulier les remedes propres de telle & telle compoſition, qui ayent la vertu de leur rendre la ſanté. Il en eſt de même des Medecins des ames, il faut

d'un bon Pasteur. Il faut qu'il soit un modelle de bonnes œuvres en toutes choses ; parce que c'est sur lui que tout son peuple se doit former à la vertu & à la pieté.

Il n'y a rien, dit le saint Concile de Trente, qui « Sess. 22
porte davantage à la pieté, & qui instruise davan- «
tage les autres à rendre à Dieu le culte qui lui est «
dû, que la vie & l'exemple de ceux qui se sont con- «
sacrés au ministere des autels. Car comme ils sont «
élevés par leur glorieux état au-dessus des choses «
du siecle, tous les autres jettent les yeux sur eux «
comme sur autant de miroirs pour en tirer des «
exemples qu'ils puissent imiter. C'est pourquoi il «
est de la bienséance des Clercs, qui ont pris le Sei- «
gneur pour leur partage, de regler leur vie & leurs «
mœurs ; afin qu'on ne voye rien dans leurs habits, «
dans leur geste, dans leurs démarches & leurs dis- «
cours, & dans toutes leurs autres actions qui ne «
marque de la gravité & la Religion qu'ils profes- «
sent. Il faut qu'ils évitent aussi les pechés legers «
qui pourroient être très-grands en eux, afin que «
toutes leurs actions leur attirent le respect & la vé- «
neration des peuples. «

L'Apôtre réduit à trois chefs tous les devoirs des Pasteurs ; à la pureté de la doctrine ; à l'integrité de la vie, & à la gravité de la conduite. La doctrine d'un Pasteur doit être pure, non seulement par rapport à la foi, mais aussi par rapport à la morale ; les erreurs contre la foi font les heretiques, & une morale corrompue fait les mauvais Chrétiens ; mais quelque pure que soit sa doctrine, quelque facilité qu'il ait de s'énoncer, & de prêcher avec éloquence, il profite bien peu, s'il ne prêche plus d'exemple que de parole : *Nisi plus docuerit exemplo quàm verbo*, dit S. Jerôme.

Ambros. Offic. l. 1. cap. 18. Quant à la gravité, saint Ambroise déclare qu'un Ecclesiastique doit faire paroître cette vertu dans ses gestes, dans son marcher, dans tous les mouvemens de son corps, mais sur-tout dans ses paroles. Ce grand Saint a cru cette vertu si nécessaire à un Pasteur, qu'il refusa de recevoir dans l'état Ecclesiastique un de ses amis, pour cela seulement qu'il pechoit dans ses manieres contre la gravité & la bienséance convenable à cet état. En effet, si cette vertu manque aux Pasteurs, ils deviendront bien-tôt mépriſables à leurs peuples, & ne tireront aucun fruit de leurs talens & de leur capacité, quelle qu'elle soit. Voyez 1. Pier. 5. 3. expliqué.

℣. 11. jusqu'à la fin. *Car la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, & elle nous a appris, &c.*

Ce que saint Paul nous prescrit ici est l'abregé de toute la doctrine chrétienne, & de la morale de l'Evangile, & renferme tous les devoirs dont nous devons nous acquitter envers Dieu, le prochain, & nous-mêmes. Le Fils de Dieu, ce Sauveur si long-temps désiré & si long-temps attendu, est venu dans de monde pour instruire tous les hommes sans exception, grands & petits, riches & pauvres, & pour leur apprendre ce qu'il faut éviter, & ce qu'il faut faire pour être sauvé.

La premiere chose que le Sauveur demande que nous évitions & que nous détestions, selon l'expression de saint Jean Chrysostome, c'est l'impieté; l'impieté n'est pas seulement le culte idolâtre qu'on rend à de fausses divinités, c'est aussi plus communément l'attachement aux creatures qui nous en rend idolâtres, & nous faisant oublier notre Createur, nous fait chercher en nous-mêmes les regles

Digitized by Google

de notre conduite, & notre propre bonheur.

La seconde chose, ce sont les desirs du siecle, c'est-à-dire, les passions mondaines & les desirs déreglés des choses du monde : Dieu ne condamne point l'usage moderé des creatures dont il est permis d'user ; cet usage est nécessaire pour l'entretien de la vie, mais on en condamne l'excès & le déreglement. Ainsi J. C. ne nous enseigne pas seulement à renoncer à l'orgueil, à l'avarice, à l'impureté, & aux vices honteux & grossiers, mais encore à tout attachement pour les choses du siecle, comme sont le luxe des habits, les ajustemens superflus, la delicatesse des viandes, & la bonne-chere ; en un mot, tout ce qui ne sert qu'à la vanité & à la curiosité.

Voici maintenant ce que chaque Chrétien doit pratiquer pour être sauvé après avoir renoncé aux vices qu'il doit éviter : L'Apôtre comprend tout ce que nous devons faire en quatre mots, 1. De vivre avec temperance ; 2. Avec justice ; 3. Avec pieté ; 4. Dans l'attente de l'avenement glorieux de J. C.

La temperance consiste à moderer deux excès, celui des plaisirs, & celui de la curiosité ; celui des plaisirs, en se renfermant dans les bornes de la nécessité, pour satisfaire aux besoins de la vie ; celui de la curiosité, en la mortifiant en toutes choses. Comme les creatures sont, selon l'expression de l'Ecriture, *des pieges où les insensés se laissent attraper*, il faut être continuellement sur ses gardes, pour en user avec grande moderation, & reprimer sans cesse les mouvemens impetueux de la concupiscence des objets sensibles. *Sap.* 14. 11.

La justice, qui est le fondement des autres vertus, rend à chacun ce qui lui appartient ; mais pour

d'y aſpirer par l'exercice des bonnes œuvres, en vivant avec retenue & mortification en ſoi-même, avec équité & bonne foi envers le prochain, avec amour & religion à l'égard de Dieu. C'eſt par ces dégrés que l'on arrive à la jouiſſance de la bienheureuſe éternité, que nous attendons.

CHAPITRE III.

1. Admone illos principibus & poteſtatibus ſubditos eſſe, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos eſſe :

1. Avertiſſez-les d'être ſoumis aux Princes & aux Magiſtrats, de leur rendre obéiſſance, d'être prêts à faire toute ſorte de bonnes œuvres :

2. neminem blaſphemare, non litigioſos eſſe, ſed modeſtos, omnem oſtendentes manſuetudinem ad omnes homines.

2. de ne médire de perſonne, de fuir les contentions, d'être équitables, & de témoigner toute la douceur *poſſible* à l'égard de tous les hommes.

3. Eramus enim aliquando & nos inſipientes, increduli, errantes, ſervientes deſideriis & voluptatibus variis, in malitia & invidia agentes, odibiles, odientes invicem.

3. Car nous étions auſſi nous-mêmes autrefois inſenſés, deſobéiſſans, égarés *du chemin de la vérité*, aſſervis à une infinité de paſſions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haïſſans les uns les autres.

4. Cùm autem benignitas, & humani-

4. Mais † depuis que la bonté de Dieu notre Sau-

† 2. Meſſe de Noel.

Digitized by Google

veur, & ſon amour pour les hommes a paru *dans le monde*,

Supr. 2. 11. 2. Tim. 1. 9.

5. il nous a ſauvés, non à cauſe des œuvres de juſtice que nous euſſions faites, mais à cauſe de ſa miſericorde, par l'eau de ſa renaiſſance, & par le renouvellement // du Saint-Eſprit,

6. qu'il a répandu ſur nous avec une riche effuſion par Jeſus-Chriſt notre Sauveur :

7. afin qu'étant juſtifiés par ſa grace, nous devinſſions héritiers de la vie éternelle, ſelon l'eſperance *que nous en avons* ¶.

8. C'eſt une vérité très-certaine //, & dans laquelle je deſire que vous affermiſſiez *les fideles* : Que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce ſont là des choſes vraiment bonnes & utiles aux hommes.

1. Tim. 1. 4. 4. 7. 2. Tim. 2. 23.

9. Mais fuyez les queſtions impertinentes, les généalogies, les diſputes, & les conteſtations de la loi // ; parce

tas apparuit Salvatoris noſtri Dei,

5. non ex operibus juſtitiæ, quæ fecimus nos, ſed ſecundùm ſuam miſericordiam ſalvos nos fecit, per lavacrum regenerationis & renovationis Spiritûs ſancti,

6. quem effudit in nos abundè per Jeſum Chriſtum Salvatorem noſtrum :

7. ut juſtificati gratiâ ipſius, heredes ſimus ſecundùm ſpem vitæ æternæ.

8. Fidelis ſermo eſt, & de his volo te confirmare : ut curent bonis operibus præeſſe qui credunt Deo. Hæc ſunt bona & utilia hominibus.

9. Stultas autem quæſtiones & genealogias, & contentiones, & pugnas legis devita :

℣. 5. *lettr.* & du renouvellement.

℣. 8. D'autres rapportent cela aux vérités précedentes.

℣. 9. *expl.* touchant les cérémonies de la loi.

sunt enim inutiles & vanæ.

qu'elles sont vaines & inutiles.

10. Hæreticum hominem, post unam & secundam correptionem devita;

10. Evitez celui qui est heretique, après l'avoir averti une premiere & une seconde fois;

11. sciens quia subversus est, qui ejusmodi est, & delinquit, cùm sit proprio judicio condemnatus.

11. sçachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il peche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.

12. Cùm misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim: ibi enim statui hiemare.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hyver.

13. Zenam legisperitum, & Apollo sollicitè præmitte, ut nihil illis desit.

13. // Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte, & Apollon, & ayez soin qu'il ne leur manque rien.

14. Discant autem & nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi.

14. Que nos freres apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres //, lorsque le besoin & la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point stériles & sans fruit.

15. Salutant te qui mecum sunt omnes:

14. Tous ceux qui sont avec moi, vous saluent. Sa-

℣. 13. *autr.* donnez tout le meilleur ordre que vous pourrez pour le voyage, &c.

℣. 14. *autr.* pour les nécessités de la vie, *selon ce que saint Paul recommande si souvent de travailler pour gagner sa vie.*

luez ceux qui nous aiment dans *l'union de* la foi. La grace de Dieu ſoit avec vous tous. Amen.

ſaluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Avertiſſez-les d'être ſoumis aux Princes & aux Magiſtrats, de leur rendre obéiſſance, d'être prêts à faire toute ſorte de bonnes œuvres.*

Avertiſſez les Cretois *d'être ſoumis.* Cet avis étoit important; car il y avoit parmi les Juifs des gens de la ſecte de Judas Galiléen, qui diſoient qu'il n'y avoit point d'autre maître que Dieu ſeul; d'autres qui croyoient que la profeſſion du Chriſtianiſme donnoit la liberté aux eſclaves; ce qui rendoit l'Evangile odieux aux Gentils.

Aux Princes & aux Magiſtrats, c'eſt-à-dire, aux Puiſſances ſeculieres, quelles qu'elles ſoient, infideles, ou autres. Voyez Rom. 13. 1. 1. Pier. 2. 14.

De leur rendre obéiſſance, en obſervant tout ce qu'ils ordonnent, & qui eſt conforme à la loi de l'Evangile.

D'être prêts à faire toute ſorte de bonnes œuvres, c'eſt-à-dire, d'executer promptement & de bon cœur tout le bien qu'on peut faire, ou qui eſt preſcrit par les ſuperieurs, mais s'ils commandent quelque choſe de contraire à la loi de Dieu, on doit dire, comme les Apôtres: *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.*

Act. 5. 29.

℣. 2. *De ne médire de perſonne, de fuir les contentions, d'être équitables, & de témoigner toute la douceur* poſſible *à l'égard de tous les hommes.*

Digitized by Google

De ne médire de perſonne. La médiſance comprend tout ce qui ſe dit contre le prochain par haine ou par mépris.

De fuir les contentions, les querelles & les procès.

D'être équitables, retenus & moderés. Voyez 1. Tim. 3. 3.

Et de témoigner toute la douceur poſſible *à l'égard de tous les hommes*, ſoit infideles ou ennemis.

V. 3. *Car nous étions auſſi nous-mêmes autrefois inſenſés, déſobéiſſans, égarés* du chemin de la vérité, *aſſervis à une infinité de paſſions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haiſſans les uns les autres.*

Car. L'Apôtre donne la raiſon pour laquelle nous devons être doux, modeſtes & humbles à l'égard de tous.

Nous étions, ſoit Gentils, ſoit Juifs, au nombre deſquels ſe met l'Apôtre, *inſenſés*, c'eſt-à-dire, dépourvus de la vraie ſageſſe, qui conſiſte dans la connoiſſance du véritable bonheur, & des moyens pour y arriver.

Déſobeiſſans, qui réſiſtent à la vérité, comme la plupart des Juifs, & ſaint Paul même avant ſa converſion.

Egarés du chemin de la vérité, ne connoiſſant point le vrai Dieu, & ne l'adorant point en eſprit, comme il veut être adoré.

Aſſervis à une infinité de paſſions & de voluptés, c'eſt-à-dire, attachés par autant de chaînes que nous avons de deſirs déreglés. Voyez Jean 8. 34. 2. Pier. 2. 19.

Menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, c'eſt-à-dire, d'une mauvaiſe volonté de nuire au prochain par eſprit de vengeance & de déplai-

sir de le voir jouir de quelque avantage considerable.

Dignes d'être haïs, par le déreglement de leurs mœurs, & attirent sur eux l'aversion de Dieu & des hommes.

Et nous haïssans les uns les autres, comme il arrive ordinairement à ceux qui ne recherchent que leur agrandissement, ou leur interêt particulier.

℣. 4. *Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour pour les hommes a paru* dans le monde.

Mais, &c. L'Apôtre après avoir représenté l'état miserable où étoient les hommes dans leur incrédulité, montre quelle a été la bonté de Dieu, d'avoir envoyé un Rédempteur pour les sauver. Voyez Tite 2. 10. 11.

Et son amour pour les hommes, c'est-à-dire, sa charité inconcevable pour des serviteurs ingrats & infideles. Voyez Jean 3. 16. *a paru* dans le monde, par la predication des Apôtres.

℣. 5. *Il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa misericorde, par l'eau de la renaissance, & par le renouvellement du Saint-Esprit.*

Il nous a sauvés, par sa Passion, de la tyrannie du démon, de la mort & du peché, & par la participation des Sacremens il nous communique les mérites de sa mort, & nous met en état d'obtenir le salut éternel.

Non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites. Car pour nous appeller au salut éternel, Dieu n'a regardé ni les œuvres morales des payens, ni les œuvres de la loi de Moïse, ni les bonnes œuvres que nous devions faire dans l'état de sa grace.

Mais à cause de sa misericorde, c'est-à-dire, par l'effet

l'effet d'une bonté toute gratuite qu'il a eu pitié de nous. Voyez Epheſ. 2. 8. 9.

Par l'eau de la renaiſſance, &c. c'eſt-à-dire, par le Baptême qui nous fait enfans de Dieu, & nous donne une nouvelle naiſſance par la grace du Saint-Eſprit, qui eſt répandue en nous avec abondance.

℣. 6. *Qu'il a répandu ſur nous avec une riche effuſion par J. C. notre Sauveur.*

Qu'il a répandu ſur nous les dons du Saint-Eſprit avec la grace ſanctifiante, par laquelle il deſcend dans nos ames, & y fait ſa demeure. Voyez Rom. 5. 5. *Autr.* L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Eſprit qui nous a été donné.

Avec une riche effuſion du Saint-Eſprit ſur toute l'Egliſe, comme il a paru le jour de la Pentecôte ſur les Apôtres & les diſciples, qui repréſentoient l'Egliſe, mais encore ſur chaque fidele qui reçoit la grace ſanctifiante, qui le fait enfant de Dieu, & lui donne droit à la vie éternelle, & dont l'ame eſt enrichie de la foi, de l'eſperance, de la charité, & des autres vertus & dons du Saint-Eſprit.

Par J. C. notre Sauveur, qui nous a mérité par ſa Paſſion cette effuſion de graces.

℣. 7. *Afin qu'étant juſtifié par ſa grace, nous devinſſions heritiers de la vie éternelle, ſelon l'eſperance* que nous en avons.

Afin qu'étant juſtifiés c'eſt-à-dire, ſanctifiés & renouvellés interieurement; *Par ſa grace*, par un don de Dieu tout gratuit. Voyez Epheſ. 2. 8.

Nous devinſſions heritiers de la vie éternelle, c'eſt-à-dire, qu'étant juſtifiés par la grace de Dieu, & devenus ſes enfans adoptifs, nous aurons droit à la vie éternelle. Voyez Rom. 8. 17.

Selon l'eſperance que nous en avons, établie ſur les promeſſes de Dieu, qui nous en aſſure, en nous donnant ſon amour pour gage de ſa promeſſe. Voyez Rom. 8. 24.

℣. 8. *C'eſt une verité très-certaine, & dans laquelle je deſire que vous affermiſſiez* les fideles : *que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce ſont-là des choſes vraiment bonnes & utiles aux hommes.*

C'eſt une vérité très-certaine. Quelques-uns rapportent cela aux vertus précedentes; au ſujet de la bonté de Dieu; de notre vocation gratuite, & de notre changement interieur. Voyez 1. Tim. 1. 15. ch. 3. v. 1. & ch. 4. v. 9.

Et dans laquelle je deſire que vous affermiſſiez les fideles, c'eſt-à-dire, que vous leur enſeigniez cette maxime avec autorité, & que vous l'aſſuriez conſtamment.

Que ceux qui croient en Dieu, c'eſt-à-dire, qui ont une créance ferme & aſſurée, ayant Dieu pour garant.

Doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, non ſeulement faire eux-mêmes de bonnes œuvres, mais auſſi en montrer l'exemple à d'autres, & les y porter par une ſainte émulation de leur ſalut.

Ce ſont-là des choſes, &c. bonnes & excellentes en elles-mêmes, par leſquelles on arrive à la jouiſſance de la felicité éternelle.

℣. 9. *Mais fuyez les queſtions impertinentes, les genealogies, les diſputes, & les conteſtations de la loi, parce qu'elles ſont vaines & inutiles.*

Mais fuyez les queſtions impertinentes. Grec. *Reprimez.* Voyez 2. Tim. 2. 16.

Digitized by Google

Les genealogies. Voyez 1. Tim. 1. 4.

Les disputes & les contestations de la loi. Voyez 1. Tim. 6. 4. 2. Tim. 2. 23.

℣. 10. *Evitez celui qui est heretique, après l'avoir averti une premiere & une seconde fois.*

Evitez celui qui est heretique, c'est-à-dire, n'ayez point de commerce avec celui qui ayant fait profession de la Religion Chrétienne, soutient avec opiniâtreté une erreur contre la foi de l'Eglise Catholique.

Après l'avoir averti une premiere & une seconde fois d'une maniere forte & vive, en le menaçant de l'excommunier, s'il ne se corrige. L'Eglise a tiré de cet endroit de l'Apôtre les monitions qu'elle fait avant d'excommunier, pour imiter l'ordre que le Fils de Dieu a prescrit dans la correction fraternelle. Voyez Matth. 18.

℣. 11. *Sçachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il peche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.*

Sçachant par experience, qu'il est inutile d'avertir davantage un tel homme, *que quiconque est en cet état*, c'est-à-dire, qui ayant été averti & repris plusieurs fois, demeure obstinément dans son erreur, *est perverti*, & entierement corrompu; le fondement de la foi étant détruit dans son esprit, il est incapable de se corriger par les avertissemens qu'on lui donne.

Et qu'il peche par malice, & non par ignorance, *comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement*, puisqu'il ne le fait qu'après avoir été averti: d'ailleurs, en se separant lui-même par sa rebellion, prévient le jugement de l'Evêque, & prononce contre lui-même sa sentence.

Digitized by Google

12. *Lorſque je vous aurai envoyé Artemas, ou Tychique, ayez ſoin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai réſolu d'y paſſer l'hiver.*

Lorſque je vous aurai envoyé Artemas, pour gouverner l'Egliſe de Crete en votre abſence. Saint Paul ne fait nulle mention ailleurs de ce diſciple.

Ou Tychique; ce diſciple, dont il eſt ſouvent parlé, avoit accompagné l'Apôtre depuis la Judée juſqu'à Rome, d'où il l'envoyoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour le ſervice de l'Egliſe. Voyez Act. 20. 4. Coloſſ. 4. 7. 2. Tim. 4. 12.

Ayez ſoin de venir promptement de Crete, *me trouver à Nicopolis*, ville d'Epire ou de Thrace, pour y recevoir de nouvelles inſtructions.

Parce que j'ai réſolu d'y paſſer l'hiver, non point pour éviter les incommodités du temps, & prendre quelque repos, mais pour y regler les affaires de cette Egliſe.

℣. 13. *Envoyez devant Zenas le Juriſconſulte, & Apollon, & ayez ſoin qu'il ne leur manque rien.*

Envoyez devant Zenas le Juriſconſulte, ou Docteur de la loi. On appelloit parmi les Juifs, *Juriſconſultes*, ceux qui étoient verſés dans la ſcience de la loi de Moiſe, & qui l'expliquoient au peuple. Il ſe peut faire que Zenas, après avoir embraſſé la Religion chrétienne, ait retenu ce nom & cette fonction dans l'Egliſe.

Et Apollon, Juif originaire d'Alexandrie, éloquent, & fort verſé dans les Ecritures. Voyez Act. 18. 24. 1. Cor. 1. 12.

Et ayez ſoin qu'il ne leur manque rien de tout ce qui leur eſt néceſſaire pour leur voyage, en les faiſant accompagner, ſelon la coutume. *Autr.* Pourvoyez avec ſoin au voyage de Zenas & d'Apollon, qui

Digitized by Google

étant peut être partis de Rome, par l'ordre de l'Apôtre, paſſoient par l'iſle de Crete pour aller en Judée ou en Syrie.

℣. 14. *Que nos freres apprennent auſſi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorſque le beſoin & la néceſſité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point ſteriles & ſans fruit.*

Que nos freres, les Chrétiens de Crete, *apprennent auſſi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres*, c'eſt-à-dire, à fournir aux ouvriers Evangeliques, ce qui leur eſt néceſſaire pour leur voyage.

Lorſque le beſoin & la néceſſité le demandent, c'eſt-à-dire, dans toutes les occaſions où le prochain a beſoin de nous.

Afin qu'ils ne demeurent point ſteriles & ſans fruit, c'eſt-à-dire, qu'ils ne regardent pas comme une charge & une peine, lorſqu'on les excite à pratiquer les œuvres de miſericorde; car ce n'eſt pas tant une charge pour eux, qu'une occaſion favorable de profiter, puiſqu'elle leur mérite une vie éternelle.

℣. 15. *Tous ceux qui ſont avec moi vous ſaluent. Saluez ceux qui nous aiment dans* l'union de *la foi. La grace de Dieu ſoit avec vous tous. Amen.*

Tous ceux qui ſont avec moi; Luc, Timothée Epaphras, & les autres compagnons de ſaint Paul, *vous ſaluent*, c'eſt-à-dire, vous ſouhaitent toute ſorte de bonheur & de proſperité, & ſur-tout le ſalut éternel.

Saluez ceux qui nous aiment, non par un ſentiment humain, comme les meres aiment leurs enfans, & les femmes leurs maris; mais *dans* l'union de *la foi*, & d'un amour tout ſpirituel.

La grace de Dieu ſoit avec vous tous, c'eſt-à-dire,

je ſouhaite que Dieu vous aime & vous favoriſe de ſes dons. L'Apôtre, dans toutes ſes Epîtres, ſouhaite à ceux à qui il écrit, ce ſecours divin, qui eſt le principe de toutes ſortes de biens.

Amen. Ce mot Hebreu à la fin des prieres ſert pour y donner ſon approbation & ſon conſentement : mais à la fin des Epîtres des Apôtres, il marque qu'on croit ce qui eſt écrit : ce mot, *Ainſi ſoit*, eſt demeuré à la fin de ces Epîtres ; parce que l'Egliſe à laquelle s'adreſſoit la Lettre, le prononçoit quand on l'avoit lue.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *Avertiſſez-les d'être ſoumis aux Princes & aux Magiſtrats, &c.*

Voyez ce ſujet traité. Rom. 13. 1. & 1. Pier. 2. 14.

℣. 2. *De ne médire ..... & de témoigner toute la douceur* poſſible *à l'égard de tous les hommes.*

S'il eſt vrai qu'il n'y a point de bornes dans l'amour que l'on doit rendre à Dieu : *Modus amandi Deum eſt amare ſine modo ;* on en peut dire à peu près de même de l'amour qu'on doit au prochain ; c'eſt ce que l'Apôtre nous fait entendre, quand il nous dit ici que nous devons *témoigner toute la douceur* poſſible *à l'égard de tous les hommes*, OMNEM *ad omnes.*

Notre divin Sauveur nous a inſtruits de cette verité ſi recommandable & ſi néceſſaire, non ſeulement par ſes paroles, mais auſſi par ſon exemple dans tout le cours de ſa vie. *Apprenez de moi*, dit-il, *que je ſuis doux & humble de cœur.* C'eſt ce qui avoit

Digitized by Google

été prédit par Isaïe, en ces termes figurés : *Il ne brisera point le roseau cassé, & n'achevera point d'éteindre la mèche qui fume encore.* Ne voit-on pas aussi avec quelle douceur il a tâché de gagner les pecheurs les plus décriés & les plus endurcis ? N'a-t-il pas fait voir cet excès de douceur, en souffrant pendant plus de trois ans la grossiereté de ses Apôtres ? Comment en a-t-il usé à l'égard des Juifs, qui lui ont fait tant d'outrages ? *Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures ; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces*, dit saint Pierre, *mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeoit injustement.*

Isai. 42. 1. *Matth.* 12. 19.

1. *Pet.* 2. 23.

Tous les Saints, les Apôtres les premiers, & tous les Disciples de J. C. ont imité sa douceur & sa patience ; il n'est pas besoin d'en rapporter des exemples qui ont éclaté dans une infinité de Chrétiens, qui ont souffert la mort même, en conservant toujours cette excellente vertu. Mais si cette vertu est nécessaire à tous les Chrétiens, elle l'est sur-tout aux Pasteurs, & à tous ceux qui conduisent les autres : leur conduite doit être si sage & si temperée, dit saint Gregoire, qu'ils allient avec la severité d'un pere, une douceur & une tendresse vraiment maternelle. Il faut qu'ils se rendent si bons & si accessibles à ceux qui leur sont soumis, qu'ils ne rougissent point de leur découvrir leurs fautes les plus secrettes, afin que lorsqu'ils sont tentés, & qu'ils se trouvent dans l'agitation & le trouble, ils puissent recourir à leurs Pasteurs, comme un enfant qui se jette dans le sein de sa mere. Ainsi, lors même qu'un Pasteur est obligé d'user de châtiment envers ceux qui pechent, il doit toujours conserver les marques de la

Gregor. Pastor. part. 2. *c.* 1.

charité ; ce qui a fait dire à saint Augustin, qu'un Pasteur venoit bien plutôt à bout de corriger les vices les plus enracinés, par la voie de la douceur, que par les menaces & la severité : *Ista tolluntur magis docendo quàm jubendo, magis monendo quàm minando.* *Augusſt. ep. 64.*

℣. 3. *Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, &c.*

Ceux qui avoient été convertis à la foi de J. C. pouvoient dire qu'il ne leur étoit pas possible de vivre en paix & sans aigreur avec les infideles, parmi lesquels ils étoient obligés de demeurer ; que c'étoient des impies & des scelerats ; qu'ils en recevoient continuellement des outrages, des insultes, & toutes sortes de mauvais traitemens : Comment demeurer tranquilles avec des gens de cette sorte.

Le saint Apôtre leur répond, que tout cela ne devoit point troubler leur repos d'esprit & leur douceur ; que ces pauvres gens ensevelis dans les ténebres du paganisme, étoient bien dignes de compassion ; qu'il falloit que des Chrétiens considerassent que c'étoit là les vices & les déreglemens de la Gentilité & de l'ignorance de Dieu où étoient ces infideles ; qu'ils reconnussent la difference qu'il y avoit entre la vie chrétienne, dans laquelle ils avoient le bonheur de vivre, & celle où ils avoient été auparavant ; qu'ils admirassent la grace que Dieu leur avoit faite, & qu'ils lui en eussent une reconnoissance infinie ; qu'enfin ils eussent pitié de ces pauvres aveugles engagés dans les ténebres de l'infidelité, & qu'ils priassent Dieu pour eux, afin qu'il les éclairât, & qu'il les fist participans des graces du Christianisme. C'étoit là les avis que saint Paul

Digitized by Google

ordonnoit à Tite de donner aux fideles de Crete,
pour conſerver la douceur chrétienne. Cette vûe «
de ce que nous avons été, dit ſaint Chryſoſtome, «
nous engage à être doux, modeſtes & humbles à «
l'égard de tous : une perſonne qui reconnoît de «
bonne foi qu'il étoit engagé dans de grands deſor- «
dres, ne doit pas, lorſqu'il s'en voit délivré, in- «
ſulter à ceux qui y ſont encore ; il doit plutôt prier «
pour eux, & rendre graces à Dieu qui lui a fait «
miſericorde, & qui l'a tiré de ſes égaremens. Tou- «
tes les fois donc, continue ce Pere, que vous ſe- «
rez tenté de faire des reproches à quelqu'un, jet- «
tez auparavant les yeux ſur vous & ſur votre pre- «
miere vie, joignez à cela l'incertitude de l'avenir, «
& ainſi vous arrêterez l'impetuoſité de votre eſ- «
prit, & vous retiendrez votre langue ; car quoique «
vous ayez mené une vie vertueuſe depuis votre en- «
fance, n'avez-vous pas commis encore plus de pe- «
chés que vous n'avez pratiqué de vertus ? Quand «
vous n'en auriez point commis, ou, pour mieux «
dire, quand vous croiriez n'en avoir point com- «
mis, ſouvenez-vous au moins que cela ne vient «
pas de vos forces, mais de la grace de Dieu, ſi «
Dieu n'avoit pas appellé à la foi vos peres & vos «
ayeux, vous ſeriez demeuré infidele : ſi Dieu ne «
vous avoit procuré une bonne éducation, enfin ſi «
Dieu ne vous avoit prévenu, ſoutenu & fortifié «
par la grace, ne ſeriez-vous pas tombés dans les «
mêmes déſordres que les plus grands pecheurs ; n'y «
tomberiez-vous pas encore tous les jours, s'il ne «
continuoit de vous proteger ? Un grand Saint n'a- «
t-il pas dit, qu'il n'y a point de peché, pour horri- «
ble qu'il ſoit, qu'un homme ait commis, qu'un au- «
tre ne puiſſe commettre pareillement, ſi celui qui «

» est le conducteur de l'homme, ne l'en préservoit par
Aug. lib. 50. hom. 23 » sa grace ? *Nullum est peccatum quod fecit homo, quod* » *non possit facere alter homo, si desit rector, à quo factus* » *est homo.*

℣. 4. & 5. *Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour pour les hommes, a paru* dans le monde, *il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, &c.*

Entre toutes les vérités que la Religion Chrétienne propose aux fideles, il y en a peu de plus incomprehensible que l'excès de l'amour que Dieu a fait paroître envers les hommes, en leur envoyant un Sauveur pour les tirer de l'état misera-
Ephes. 2. 4. 5. ble où le peché les avoit réduits, *Dieu qui est riche en miséricorde, étant poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés, lorsque nous étions morts par nos pechés, nous a rendu la vie en J. C.* Pour bien comprendre la grandeur de ce bienfait, il faudroit connoître & ressentir sa misere, & bien comprendre l'état déplorable où nous étions avant que la bonté de Dieu eût paru pour nous en tirer. *Nous étions*, dit saint Paul, *insensés, asservis à une infinité de passions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haïssant les uns les autres.* On voit dans ce portrait d'un enfant d'Adam ce qu'il est par sa nature après le peché, & ce qu'est un homme abandonné à lui-même sans le secours de son Rédempteur. Car, comme
Aug. in Enchir. cap. 25. & 26. dit saint Augustin, le premier homme ayant communiqué son peché par la voie de la generation à toute sa posterité, ce malheureux peché l'a entraîné dans des erreurs & des peines differentes, qui devoient enfin être suivies d'un supplice éternel,

Digitized by Google

que tous les hommes devoient souffrir dans les enfers avec les anges déserteurs : le mal étoit d'autant plus grand, qu'il étoit sans remede, & qu'il s'augmentoit tous les jours, les hommes se roulant de peché en peché, & augmentant leur condamnation. La plupart des hommes ne sçavoient si le monde avoit commencé, & s'il devoit finir : tout le monde étoit idolâtre, si on en excepte les Juifs, entre lesquels il y en avoit bien peu qui se fussent garantis de la corruption generale des vices, qui s'étoit répandue parmi eux, aussi-bien que parmi les infideles.

Voilà quel étoit l'état de la nature humaine, lorsque le Sauveur du monde est venu pour la tirer de ce gouffre de miseres. Mais qu'il y en a peu parmi les gens du siecle, dit saint Bernard, qui faſſent attention à la consolation infinie que J. C. nous a procurée par son Incarnation ? Ils sont tellement occupés de leurs affaires temporelles, qu'ils sont insensibles à cet effet prodigieux de la misericorde de Dieu, ne faisant point d'attention sur leur misere, toute effroyable qu'elle soit, faut-il être surpris s'ils n'en font point sur la misericorde infinie de Dieu à leur égard ? Combien y en a-t-il même qui vivent comme si J. C. n'étoit point venu au monde, qui sont insensés, incrédules, esclaves de leurs passions, tels que l'Apôtre les dépeint, dont la condamnation sera d'autant plus terrible, que l'abus qu'ils auront fait des graces de Dieu, sera plus criminel. Que les Pasteurs disent donc avec saint Bernard à ces malheureux Chrétiens : Ne mépriſez pas, mon cher frere, la misericorde de Dieu, si vous voulez éviter d'éprouver la rigueur de sa justice, ou plutôt, de sa colere, de son

Bernard. in Epiſt. Domini. ſerm. 1.

Digitized by Google

indignation, de sa jalousie, & de sa fureur : *Noli ergo contemnere Dei misericordiam, si non sentire vis justitiam, sed iram, sed indignationem, sed emulationem, sed furorem.*

℣. 5. jusqu'au 9. *Par l'eau de la renaissance, & par le renouvellement du Saint-Esprit.*

Nous sommes sauvés par la vertu des eaux du Baptême, non seulement en esperance, comme le dit notre saint Apôtre : *Spe salvi facti sumus :* ce n'est pas que dès cette vie on ne soit délivré effectivement de ses pechés, & veritablement justifié, quand on a reçu le Baptême ; mais parce qu'on est encore en danger de commettre de nouveaux pechés, & que les plus justes en commettent tous les jours beaucoup : *Nous faisons tous les jours beaucoup de fautes*, dit saint Jacques : nous avons besoin d'être continuellement assistés de la grace de Dieu, pour nous empêcher de la perdre entierement ; de même qu'un vaisseau qui a évité plusieurs dangers, n'est pas plus assuré s'il est encore en pleine mer, & a besoin d'un bon pilote pour le conduire au port ; & jusqu'à ce qu'il y soit arrivé, on ne peut pas dire absolument qu'il soit sauvé, quoiqu'il soit en un état qu'il ne manque de rien. La vie présente n'est pas exposée à de moindres dangers qu'un vaisseau l'est sur la mer : c'est pourquoi, quelque grace que l'on ait reçu, elle ne peut nous garantir des tentations suivantes, celles que l'on a vaincues ne nous assurent pas contre celles de l'avenir, jusqu'à ce que nous soyons arrivés au port, où il n'y aura plus aucun danger, & qu'on jouira du bonheur éternel sans le pouvoir perdre.

Rom. 8. 24.

Jacob. 2. 1.

℣. 9. *Mais fuyez les questions impertinentes, &c.* Voyez sur ce sujet, 1. Tim. 1. 4. & 4. 7. 2. Tim. 2. 23.

Digitized by Google

℣. 10. jusqu'au 14. *Evitez celui qui est heretique, après l'avoir averti, &c.* Voyez 1. Tim. 2. 25.

℣. 14. *Que nos freres apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin & la nécessité le demandent, &c.*

Saint Paul ordonne à Tite, d'enseigner aux fideles de se rendre excellens en bonnes œuvres, en sorte qu'on puisse remarquer la difference qu'il y a entre eux & les payens: il ne veut pas cependant qu'ils donnent leur bien aux personnes qui ne seront pas en nécessité; car ce ne seroient pas des œuvres chrétiennes, mais plutôt de vanité, s'ils ne se tenoient dans les bornes qu'il leur prescrit, de ne donner qu'à ceux qui sont véritablement pauvres, *ad usus necessarios*: ce qui se doit entendre de toutes les personnes qui ont une véritable necessité dans leur condition, & non pas seulement de ceux qui n'ont pas de biens, mais qui peuvent gagner leur vie par leur travail; car leur santé leur tient lieu de richesses; au-lieu que d'autres qui auront quelques biens, ne laisseront pas d'être effectivement plus pauvres, parce qu'ils auront de grandes charges, ausquelles ils ne pourront fournir: ces bornes que saint Paul met dans les aumônes, ne favorisent point l'avarice; car cela ne doit point empêcher de donner abondamment, n'y ayant que trop de sujets d'employer le bien que l'on a; mais il enseigne les moyens de faire l'aumône chrétiennement, & en tirer du fruit pour soi & pour ceux à qui on la fait, *ut non sint infructuosi;* bien souvent on nuit au-lieu de servir, quand on donne du bien à des gens qui n'en ont pas besoin, cela servant à entretenir leur paresse, & les empêcher d'en gagner par leur travail, ou à l'em-

Digitized by Google

ployer en débauches : Dieu n'a point promis de récompenser ces sortes d'aumônes.

Origen. comm. in cap. 24. Matth. Nous avons besoin, dit Origene, d'être de fideles & de prudens dispensateurs des biens dont nous sommes chargés, afin d'en faire part à chacun selon ses besoins, nous souvenant de ce qui est écrit, que bienheureux est celui qui comprend jusqu'où doit aller le secours qu'il doit donner au pauvre & à l'affligé : *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem ;* car, continue ce saint Docteur, il ne suffit pas de donner, mais il faut donner avec prudence & conformément aux nécessités d'un chacun, *ad usus necessarios.*

* ℣. 15. *Tous ceux..... Saluez ceux qui nous aiment, dans* l'union de *la foi, &c.*

Il y a bien des sortes d'amitié parmi les hommes, parce qu'il y a bien des considerations particulieres qui les forment, comme l'interêt, le plaisir, & plusieurs autres sortes de choses en quoi s'accordent les amis ; car la ressemblance est le fondement de l'amitié. Mais on peut dire que toutes les amitiés, qui ne sont point selon la foi, sont fausses & nuisibles. Il n'est pas nécessaire de prouver cette vérité, il n'est que trop ordinaire parmi les Chrétiens, qu'on trouve dans toutes sortes d'états, des personnes à qui l'amour déreglé, qu'ils ont les uns pour les autres, fait commettre de grands pechés ; un tel amour n'est point selon la foi, mais il est tout humain & animal : Car *tout animal aime son semblable* ; cependant l'Apôtre saint Paul veut, que tout autre amour soit banni d'entre les fideles, ne voulant avoir d'union qu'avec ceux qui s'aiment selon la foi. Celui qui aime selon la foi, aime pour l'éternité ; parce que la charité, qui est le principe

Eccli. 13. 19.

Digitized by Google

de cette amitié, *demeure éternellement :* mais celui qui n'aime point selon la foi, aime pour le temps; le temps passera, & son amour passera aussi, & même passe souvent avant que le temps soit passé. Tout Chrétien qui aime selon la foi, perd son ame afin de la sauver; c'est-à-dire, qu'au-lieu de rechercher les plaisirs & les joies de ce monde, il les fuit avec le même empressement que les autres les recherchent, pour mener, à l'exemple de J. C. & des Saints, les fideles serviteurs, une vie laborieuse, pénitente & mortifiée. *Ps.* 18.

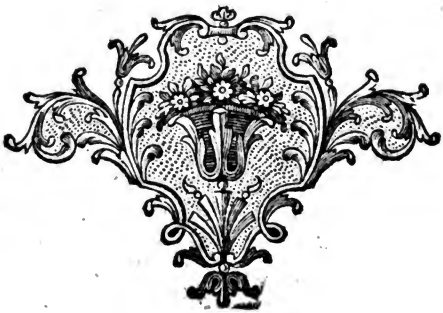

Digitized by Google

AVIS
SUR L'EPISTRE DE S. PAUL
A PHILEMON.

PHilemon étoit l'un des Paſteurs de l'Egliſe de Coloſſes, à ce qu'il ſemble qu'on puiſſe conjecturer de la qualité que lui donne l'Apôtre, de Cooperateur dans l'Evangile. Il avoit un eſclave nommé Oneſime, qui s'étant mal comporté, & s'en étant fui enſuite pour éviter la colere & le châtiment de ſon maître, s'en alla à Rome chercher la protection de S. Paul qui y étoit priſonnier, eſperant de trouver auprès de cet Apôtre, non ſeulement un aſyle aſſuré qui le mît à couvert des pourſuites de Philemon, & de la punition que méritoit ſa faute; mais auſſi toute la faveur qui lui étoit néceſſaire pour en obtenir le pardon. Il ſçavoit combien ſon maître avoit d'eſtime & de vénération pour ſaint Paul, & il n'ignoroit pas quel étoit le crédit de ſaint Paul ſur l'eſprit de ſon maître; ce qui lui fit juger que s'il y avoit quel-

que

que grace à prétendre pour le tort qu'il avoit fait à l'un, il ne pouvoit la faire mieux réuſſir, qu'en implorant le ſecours & l'entremiſe de l'autre, & qu'après avoir griévement offenſé Philemon, nul autre que ſaint Paul ne pouvoit le défendre des maux qu'il avoit lieu de craindre, ni lui épargner la correction qu'il avoit méritée. Ce projet d'Oneſime eut tout le bon ſuccès qu'il pouvoit ſouhaiter : ſaint Paul le reçut favorablement ; & ſans s'arrêter à la condition d'eſclave, qui rendoit ce fugitif mépriſable, ni à la qualité de criminel qui le rendoit odieux, il l'aima tendrement ſelon l'étendue de ſa charité apoſtolique, qui embraſſoit tout le monde ſans aucune diſtinction de perſonnes, & ne le conſidera que comme un digne objet du zele qui le faiſoit devenir tout à tous pour procurer le ſalut d'un chacun, & augmenter ainſi le royaume de J. C. En effet, ſaint Paul convertit Oneſime, & le fit Chrétien, d'infidele qu'il étoit auparavant : Et aprés s'en être ſervi quelque temps, il le renvoia à ſon maître avec cette Epître, qui a toujours été conſiderée comme un chef-d'œuvre d'éloquence & d'érudition ; dans laquelle l'Apôtre s'emploie uniquement à obtenir de Philemon le pardon de ſon eſclave, lui propoſant pour cét effet tous les motifs de Reli-

gion, d'amitié, & même d'interêt qui pouvoient le toucher & fléchir ſon eſprit; & ſur-tout lui rendant des témoignages très-avantageux de la ſincere converſion d'Oneſime, qui ne penſoit plus qu'aux moyens de reparer le tort qu'il lui avoit fait, par la fidelité inviolable avec laquelle il ſe propoſoit de le ſervir le reſte de ſes jours.

Le nom d'Epître convient plus proprement à celle-ci qu'à aucune autre de ſaint Paul, ſoit que l'on en conſidere la matiere qui eſt toute familiere, exempte de controverſes, de ſentences longues & graves, de raiſonnemens difficile & abſtraits, qui ſont plutôt le ſujet d'un Traité que d'une Epître; ſoit que l'on en conſidere les expreſſions qui ſont toutes vives, ſimples, breves, & pleines de ſentimens d'amitié; ce qui a toujours paſſé parmi les plus habiles pour le propre & véritable caractere d'une Epître.

Digitized by Google

EPISTRE
DE SAINT PAUL
A PHILEMON.

1. PAULUS vinctus Christi Jesu, & Timotheus frater; Philemoni dilecto, & adjutori nostro,

2. & Appiæ sorori charissimæ, & Archippo commilitoni nostro, & Ecclesiæ, quæ in domo tua est.

3. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,

5. audiens charitatem tuam, & fidem quam habes in Domi-

1. PAUL prisonnier de Jesus-Christ, & Timothée son frere, à notre cher Philemon notre cooperateur,

2. à notre très-chere sœur Appie [1], à Archippe le compagnon de nos combats, & à l'Eglise qui est en votre maison.

3. Que Dieu notre Pere, & Jesus-Christ *notre* Seigneur vous donnent la grace & la paix.

4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prieres, je rends graces à mon Dieu,

5. apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur Jesus, & votre charité envers

¥. 1. C'étoit la femme de Philemon.

Digitized by Google

tous les saints ℣ ;

no Jesu , & in omnes sanctos :

6. & de quelle sorte la liberalité qui naît de votre foi ℣ éclate aux yeux de tout le monde , se faisant connoître par tant de bonnes œuvres , qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de Jesus-Christ.

6. ut communicatio fidei tuæ evidens fiat , in agnitione omnis operis boni , quod est in vobis in Christo Jesu.

7. Car votre charité , mon cher frere , nous a comblés de joie & de consolation , voyant que les cœurs des saints ℣ ont reçu tant de soulagement de votre bonté ℣.

7. Gaudium enim magnum habui ; & consolationem in charitate tua : quia viscera sanctorum requieverunt per te , frater.

8. C'est pourquoi encore que je puisse prendre en Jesus-Christ une entiere liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir ℣ ;

8. Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet :

9. néanmoins l'amour *que j'ai pour vous ;* fait que j'aime mieux vous supplier , quoique je sois tel que je suis *à votre égard* ℣ , *c'est-à-dire* , quoique je sois Paul , & déja vieux , & de plus maintenant prisonnier de Jesus-Christ.

9. propter charitatem magis obsecro , cùm sis talis , ut Paulus senex , nunc autem & vinctus Jesu Christi.

℣. 5. *lettr.* apprenant votre charité & votre foi envers le Seigneur Jesus & tous les Saints.

℣. 6. lettr. *Grec.* est agissante.

℣. 7. *autr.* Les Saints ont été touchés jusques dans le fond du cœur , de la bonté avec laquelle vous les avez assistés , *mon cher* frere.

Ibid. Voyant que les entrailles des Saints ont reçu tant de soulagement de vous.

℣. 8. *expl.* d'exercer votre charité envers votre pénitent.

℣ 9. *lettr.* cùm sis talis. *expl.* Celui qui vous a engendré dans la foi.

Digitized by Google

10. Obsecro te pro filio, quem genui in vinculis, Onesimo,

10. Or la priere que je vous fais est pour mon fils Onesime, que j'ai engendré dans mes liens;

11. qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem & mihi, & tibi utilis.

11. qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi-bien qu'à moi.

12. Quem remisi tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe.

* 12. Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.

13. Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii:

13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendît quelque service en votre place // dans les chaînes que je porte pour l'Evangile;

14. sine consilio autem tuo nihil volui facere, uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.

14. mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement, desirant que le bien que je vous propose n'ait rien de forcé, mais soit entierement volontaire.

15. Forsitan enim ideò discessit ad horam à te, ut æternum illum reciperes:

15. Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un temps, afin que vous le receviez pour jamais,

16. jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maximè mihi, quantò autem magis tibi, & in carne, & in Domino.

16. non plus comme un simple esclave, mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos freres bien-aimés, qui m'est très-cher à moi en particulier, & qui vous le doit être encore beaucoup plus,

* 13. *expl.* que vous voudriez me rendre, si vous étiez ici

étant à vous & selon le monde & selon le Seigneur //.

17. Si donc vous me considerez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même ;

17. Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me :

18. que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte //.

18. si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.

19. C'est moi Paul qui vous écris de ma main ; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi.

19. Ego Paulus scripsi meâ manu : ego reddam, ut non dicam tibi, quòd & teipsum mihi debes :

20. Oui, mon frere, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation //.

20. ita, frater. Ego te fruar in Domino : refice viscera mea in Domino.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sçachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

21. Confidens in obedientia tua scripsi tibi, sciens quoniam & superid, quod dico, facies.

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement ; car j'espere que Dieu me redonnera à vous encore une fois par le mérite de vos prieres.

22. Simul autem & para mihi hospitium ; nam spero per orationes vestras donari me vobis.

23. Epaphras qui est com-

23. Salutat te Epa-

℣. 16. *lettr.* dans la chair & dans la Seigneur

℣. 18. *autr.* Je m'offre, ou je m'oblige de satisfaire pour lui.

℣. 20. *autr.* soulagez au nom du Seigneur celui que je porte dans mes entrailles.

Digitized by Google

phras concaptivus meus in Christo Jesu,

14. Marcus, Aristarcus, Demas, & Lucas, adjutores mei.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

me moi prisonnier pour Jesus-Christ, vous salue,

24. avec Marc, Aristarque, Démas, & Luc, qui sont mes aides & mes compagnons.

25. Que la grace de notre Seigneur Jesus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Paul prisonnier de J. C. & Timothée son frere; à notre cher Philemon notre cooperateur.*

Paul prisonnier de J.C. c'est-à-dire, enchaîné pour J.C. ou, pour la foi de J.C. ou par la prédication de l'Evangile de J.C. Ce qui exprime plus précisément l'état où étoit l'Apôtre, puisqu'en effet il étoit enchaîné avec un soldat qu'il avoit pour sa garde, selon la coutume de ce temps-là; & qu'il n'étoit pas retenu dans la prison, ayant toute liberté d'aller & de venir dans la ville de Rome où il étoit, avec pouvoir de demeurer dans une maison particuliere qu'il avoit louée, & où il lui étoit permis de recevoir toutes sortes de personnes. Voyez Act. 28. 16. 30.

Saint Paul ne fait pas mention de sa qualité d'Apôtre au commencement de cette Epître, comme il fait dans la plupart des autres, parce qu'il ne s'agit pas de doctrine, & qu'il n'est pas nécessaire par conséquent d'en confirmer la vérité par cette qualité d'Apôtre: il se contente de faire mention de ses liens, afin d'exciter d'abord Philemon, & de

Digitized by Google

le disposer insensiblement à ne lui point refuser dans un état si digne de compassion, la grace qu'il lui veut demander. En effet, comme la grace qu'il prétendoit obtenir de Philemon étoit pour l'un de ses esclaves, il semble qu'il n'avoit pas de moyen plus efficace, ni plus touchant, que de se représenter lui-même comme un esclave, afin que la compassion que Philemon auroit pour lui, l'engageât en quelque maniere à l'avoir pour Onesime, & à n'user point envers lui de la sévérité & de la correction qu'il avoit méritée.

Et Timothee. Il est à croire que Timothée étoit ami particulier de Philemon, & que l'Apôtre ajoute ici son nom, pour l'obliger plus fortement par cette double intercession, à se laisser toucher de compassion envers son esclave.

Son frere, par la qualité de fidele régeneré d'un même Esprit; & par celle de compagnon ordinaire de ses travaux dans la prédication de l'Evangile; ce qui n'empêchoit pas que saint Paul, en qualité d'Apôtre, n'eut un pouvoir superieur à celui de Timothée.

A notre cher Philemon. Grec. *L'aimable Philemon*, ἀγαπητῷ, ce qui marque non seulement que saint Paul aimoit Philemon, mais que Philemon étoit digne d'être aimé de saint Paul, ou digne de l'amour que saint Paul avoit pour lui. Cette épithete ne convient pas seulement à la personne de Philemon, mais même à l'étymologie de son nom, qui tire son origine du baiser; ce qui fait voir l'adresse de l'Apôtre jusques aux moindres choses.

Notre cooperateur, c'est-à-dire, qui travaille avec nous à l'avancement de l'Evangile. Ce qui donne sujet de croire que Philemon étoit l'un des Pas-

Digitized by Google

teurs de Coloſſes, comme on l'a remarqué dans la Préface.

V. 2. A notre très-chere ſœur Appie, à Archippe le compagnon de nos combats, & à l'Egliſe qui eſt en votre maiſon.

A notre très-chere, ou, *aimable ſœur* en J. C. Pere commun de tous les Chrétiens par la régeneration; ou, avec lequel tous les vrais fideles ſont freres & ſœurs par la participation de ſon Eſprit; *Appie*, femme de Philemon, comme il eſt croyable, puiſque l'Apôtre la ſalue ici immédiatement après lui, & devant Archippe, qui étoit l'un des Paſteurs de l'Egliſe de Coloſſes, ce qu'il n'auroit pas fait, s'il n'avoit eu égard à l'union inſéparable qui étoit entre Appie & Philemon par le Sacrement de Mariage.

A Archippe le compagnon de mes combats, c'eſt-à-dire, le compagnon des combats que nous livrons, & que nous ſoutenons contre le monde & contre le diable, en prêchant l'Evangile, dont les maximes vont à la deſtruction de l'empire de l'un & de l'autre.

Et à l'Egliſe qui eſt en votre maiſon, c'eſt-à-dire, aux domeſtiques fideles qui ſont auprès de vous, qui méritent de porter le titre d'Egliſe, étant unis, comme ils le ſont, dans la profeſſion d'une même foi; l'Egliſe particuliere n'étant autre choſe qu'une aſſemblée de perſonnes unies dans la profeſſion de la vraie foi, en quelque lieu & en quelque nombre qu'elles ſe rencontrent ſous la conduite de leur propre paſteur. Voyez Rom. 16. 5. 1. Cor. 16. 14. Coloſſ. 4. 15.

Saint Paul donne le nom d'Egliſe aux domeſtiques de Philemon, qui pour la plupart étoient des eſclaves, en partie pour les engager par ce titre

Digitized by Google

d'honneur qui releve ſi hautement la baſſeſſe de leur condition, à s'intereſſer auprès de leur maître pour obtenir la grace que cet Apôtre lui demandoit pour Oneſime leur compagnon, & qui étoit devenu membre du corps de leur l'Egliſe par ſa converſion; en partie pour rendre leur interceſſion plus efficace & plus conſiderable auprès de Philemon. Car comment auroit-il pu rebuter la demande d'une Egliſe dont il étoit le Paſteur, dont il préſentoit les vœux à J. C. & que J. C. exauçoit tous les jours par ſon miniſtere en des choſes ſans comparaiſon plus conſiderables, que n'étoit la grace qu'ils demandoient pour Oneſime?

℣. 3. *Que Dieu notre Pere, & J. C.* notre *Seigneur vous donnent la grace & la paix.*

Que Dieu notre Pere, qui eſt le principe & l'origine de tout bien, *&* J. C. qui eſt comme l'organe & le canal par lequel Dieu le Pere nous les diſtribue, notre *Seigneur*, en tant que Dieu, égal à ſon Pere, & en tant qu'Homme, par ſa qualité de Liberateur des hommes, *vous donne la grace & la paix*, c'eſt-à-dire, vous comblent de grace, de paix & de proſpérité dans toutes votre conduite & dans toutes vos affaires, ſelon la maniere de parler des Hebreux.

Il eſt bon de remarquer ici, qu'encore que l'Apôtre n'écrive, à proprement parler, qu'à Philemon, comme il eſt aiſé de voir par toute la lecture de cette Epître, il ne laiſſe pas néanmoins de l'adreſſer à toutes les perſonnes qui viennent d'être marquées, c'eſt-à-dire, à Appie, ou Aphie, ſelon la prononciation Grecque, ou plutôt Hebraïque; à Archippe, & à toute l'Egliſe domeſtique du même Philemon; ce qu'il fait ſans doute,

Digitized by Google

afin de se les rendre favorables auprès de Philemon, & de remporter ainsi l'effet de sa demande avec plus de facilité par cette multitude de si puissans intercesseurs.

℣. 4. *Me souvenant sans cesse de vous dans mes prieres, je rends graces à mon Dieu.*

Me souvenant sans cesse de vous dans mes prieres, c'est-à-dire, me souvenant de vous toutes les fois que je prie; car il ne veut pas dire que le souvenir occupât tout le temps de ses prieres; *de vous*, c'est-à-dire, de Philemon; car il ne parle plus d'Appie, ni d'Archippe, ni des domestiques de Philemon: ce souvenir si continuel & si particulier de Philemon, est une grande marque de l'amitié singuliere que saint Paul avoit pour sa personne, n'étant pas possible que cet Apôtre en usât de même à l'égard d'une infinité d'autres fideles, qu'il se contentoit de recommander à Dieu en general dans ses prieres.

Je rends graces à mon Dieu; car la charité nous oblige de remercier Dieu pour les graces faites à notre prochain, aussi-bien que pour celles qui nous sont faites à nous-mêmes. Voyez Rom. 1. 8. Ephes. 1. 16.

℣. 5. *Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur* JESUS, *& votre charité envers tous les Saints.*

Apprenant quelle est votre foi, &c. c'est-à-dire, combien est excellente la foi que vous avez au Seigneur JESUS, ou avec combien de fermeté & de constance vous perseverez en la foi du Seigneur JESUS.

Et votre charité envers tous, c'est-à-dire, sans faire d'exception ni de distinction de personnes; ce qu'il semble ajouter pour disposer imperceptiblement

Philemon à ne rebuter pas Oneſime, & à ne le pas exclure de ſa charité, quoiqu'il ne ſoit qu'un pauvre & miſerable eſclave.

Les Saints, c'eſt-à-dire, envers tous les Chrétiens, qui ont beſoin de votre aſſiſtance. La traduction de ce verſet eſt plus claire en ôtant la tranſpoſition qui en fait l'obſcurité, & remettant chaque parole dans ſon ordre naturel, ſans s'arrêter ſcrupuleuſement à l'ordre des paroles du texte Grec & Latin, notre langue ne ſouffrant pas ces ſortes de tranſpoſitions.

℣. 6. *Et de quelle ſorte la liberalité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, ſe faiſant connoître par tant de bonnes œuvres, qui ſe pratiquent dans votre maiſon pour l'amour de J. C.*

Et de quelle ſorte la liberalité qui naît de votre foi, c'eſt-à-dire, qui eſt un effet de votre foi; car comme la foi eſt la ſource des bonnes œuvres, quand elle eſt vive, les bonnes œuvres ſont la perfection & la vie de la foi. Voyez Galat. 3. 5. & Jacq. 2. 22. D'autres traduiſent ce mot de *communicatio* par celui de ſociété; & alors l'Apôtre entend par cette ſociété l'Egliſe domeſtique dont il vient de parler au verſet 2. & dont Philemon étoit le chef & le Paſteur. Grec; ἡ κοινωνία τῆς πίστεός σου. La ſociété qui eſt de votre foi, ou qui fait profeſſion de votre foi, *éclate aux yeux de tout le monde.* Grec. ἐναργὴς γένηται, ſe fortifie & s'avance dans la piété..

Se faiſant connoître, c'eſt-à-dire, de ſorte qu'elle ſe fait connoître *par tant de bonnes œuvres.* Let. *toutes ſortes de bonnes œuvres;* ce qu'il entend principalement des devoirs de charité & d'hoſpitalité, comme on voit par la ſuite.

Qui ſe pratiquent dans votre maiſon, ou parmi vous, *pour l'amour de J. C. ou* envers J. C. qui tient pour fait à lui-même ce qui eſt fait en faveur des pauvres, ſur-tout des pauvres fideles.

La louange que ſaint Paul donne ici à la maiſon, ou à l'Egliſe domeſtique de Philemon, retombe ſur la perſonne de Philemon même, parce que les bonnes œuvres dont cet Apôtre la loue, ſe pratiquoient toutes ſous ſa conduite, puiſqu'il en étoit le chef & le Paſteur; & que c'étoit lui vraiſemblablement qui fourniſſoit à tous les frais néceſſaires pour les pratiquer: & c'eſt pourquoi il les lui attribue à lui ſeul dans le verſet ſuivant. D'autres traduiſent: *Afin que la foi qui vous eſt commune avec nous, ſe rende de plus en plus efficace, & qu'elle ſe faſſe connoître par toutes les bonnes œuvres qui ſe pratiquent en votre maiſon.* Ce verſet ſe rapporte au pénultiéme, comme s'il diſoit: L'une des fins que je me propoſe, en me ſouvenant de vous dans mes prieres, eſt que *la foi*, *&c.* Voyez Gal. 5. 6. Jacq. 2. 18.

℣. 7. *Car votre charité, mon cher frere, nous a comblés de joie & de conſolation, voyant que les cœurs des Saints ont reçu tant de ſoulagement de votre bonté.*

Car votre charité, mon cher frere, nous a comblés de joie & de conſolation. C'eſt la raiſon des trois verſets précedens, comme s'il diſoit: il eſt bien juſte que je remercie Dieu de toutes ces graces qu'il vous a faites, ou pour toutes les pratiques de charité qu'il vous a inſpirées, puiſqu'en mon particulier j'en ai reçu tant de joie & tant de conſolation au milieu des plus grandes afflictions que je ſouffre ici pour l'Evangile. Voyez 1. Cor. 16. 18.

Voyant que les cœurs des Saints, &c. Vulgat. *En-*

Digitized by Google

trailles des Saints qui étoient affligés, tiennent de vous le repos & la tranquillité dont ils jouissent à présent, c'est-à-dire : Voyant que vous avez ôté les cœurs des pauvres fideles de toute inquiétude pour l'avenir, par l'expérience qu'ils ont faite de votre charité, sçachant qu'ils auront toujours en vous un refuge assuré dans toutes les nécessités. Voyez 1. Cor. 16. 18.

De votre bonté, c'est-à-dire, de votre charité, qui les a mis hors de la nécessité où ils étoient, & délivrés de l'inquiétude qui les agitoit pour l'avenir. Les louanges que saint Paul donne ici à Philemon, ne sont pas, comme il pourroit sembler, pour le faire entrer dans son sentiment par la flatterie ; ce qui est bien éloigné de l'esprit d'un si grand Apôtre, puisque son dessein n'étoit que d'obtenir la grace d'Onesime son esclave, contre lequel, selon toutes les apparences, il étoit fort irrité.

℣. 8. *C'est pourquoi, encore que je puisse prendre en J. C. une entiere liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir.*

C'est pourquoi, encore que je puisse prendre en J. C. une entiere liberté, c'est-à-dire : Encore que la fonction d'Apôtre que J. C. m'a imposée, me donne le droit, ou une entiere liberté *de vous ordonner*, aussi-bien qu'aux autres Chrétiens, *une chose ;* car les Superieurs Ecclésiastiques, en quelque degré qu'ils soient établis, ne peuvent pas ordonner toutes choses, mais seulement ce qu'ils sçavent ou croyent probablement être nécessaire pour le salut de leurs inférieurs ; en user autrement, c'est abuser de son pouvoir, & agir en tyran plutôt qu'en Superieur ; quoique néanmoins, pour évi-

Digitized by Google

ter le ſcandale, l'inférieur ſoit ſouvent obligé de ſe ſoumettre aux ordonnances, même les plus injuſtes, quand il ne s'agit que de leur propre interêt, & non de celui de Dieu ou du prochain, puiſqu'il faut préferer ces deux choſes à tous les commandemens des hommes : *Magis obedire Deo quàm hominibus.*

Qui eſt de votre devoir, c'eſt-à-dire, d'exercer votre charité envers votre eſclave pénitent. La Vulgate porte : *Quod ad rem pertinet ;* ce qu'on peut traduire en François : *La choſe dont il s'agit dans cette lettre*, ou, *qui fait le ſujet de cette lettre*, eſt de faire grace à Oneſime. Saint Paul marque par ces paroles, que la grace qu'il demandoit à Philemon, étoit une choſe qu'il ne pouvoit lui refuſer, ſans manquer à ſon devoir ; puiſque cette grace, conſiderée dans toutes ſes circonſtances, étoit d'obligation.

℣. 9. *Néanmoins l'amour* que j'ai pour vous, *fait que j'aime mieux vous ſupplier, quoique je ſois tel que je ſuis* à votre égard, c'eſt-à-dire, *quoique je ſois Paul, & déja vieux, & de plus maintenant priſonnier de J. C.*

Néanmoins l'amour que j'ai pour vous, *fait que j'aime mieux* faire voir que je vous regarde plutôt comme ami, que comme inférieur ; *vous ſupplier*, afin que la grace que j'attends de vous n'ait rien de contraint, mais ſoit entierement volontaire.

Quoique je ſois tel que je ſuis à votre égard, c'eſt-à-dire, quoique je ne fuſſe pas obligé de me rendre ainſi ſuppliant auprès de vous, étant tel que vous me connoiſſez. C'eſt-à-dire, *quoique je ſois Paul*, & Apôtre des nations, maître & fondateur de tant d'Egliſes ; *& déja vieux ;* ce qui augmente

Digitized by Google

encore le droit que j'ai de vous commander, plutôt que de vous prier, puisque l'obéissance & la déference sont naturellement dûes à la vieillesse : *Ou*, qui ai vieilli dans les fonctions de l'apostolat, que j'exerce depuis tant d'années ; ce qui augmente encore la consideration que l'on doit avoir pour moi. J'aime mieux vous en supplier par cette charité qui est en vous, puisqu'elle a plus de force que toutes les loix & tous les commandemens du monde, la volonté n'étant jamais vraiment soumise que par la charité ; & vous en supplier comme d'ami à ami, de particulier à particulier, de Paul à Philemon, sans employer l'autorité d'Apôtre.

Et de plus maintenant prisonnier de J. C. ou, *comme chargé de chaînes pour J. C.* qui mérite bien dans cet état si digne de compassion, que vous ne me contristiez point par le refus de la grace que je vous demande.

℣. 10. *Or la priere que je vous fais est pour mon fils Onesime, que j'ai engendré dans mes liens.*

Or. Après avoir comme engagé Philemon par le témoignage qu'il vient de rendre à sa charité, & par la maniere humble, tendre, honnête & charitable, dont il le traite dès l'entrée de cette Epître, à ne pouvoir lui rien refuser ; il entre en matiere, & lui propose nettement le sujet de sa lettre, mais d'une maniere si adroite & si forte, qu'il est aisé de voir qu'aucune des parties de l'éloquence ne manquoit à cet Apôtre, comme l'ont remarqué les plus habiles Interpretes de cette Epître.

La priere que je vous fais. Le mot Grec παρακαλῶ, ne signifie pas seulement, faire une priere, mais faire une priere par laquelle on demande l'éloignement du mal.

Et

Digitized by Google

Et pour mon fils Oneſime. Rien n'étoit plus capable de ſurprendre Philemon, que d'entendre ſaint Paul appeller Oneſime ſon fils, & s'emporter dans des tranſports d'affection pour cet eſclave, qui n'étoit quelques mois auparavant qu'un voleur, un ſcélerat, & un miſerable fugitif ; cependant il lui donne d'abord cette qualité, pour faire comprendre tout-d'un-coup à Philemon qu'il s'intereſſe tout de bon dans la grace qu'il lui demande pour lui ; qu'il ne lui écrit pas comme ſimple interceſſeur, mais comme un pere pour ſon fils qu'il aime tendrement ; & enfin pour lui inſinuer adroitement qu'il ne doit pas traiter en eſclave fugitif, celui qu'un tel Apôtre regarde comme ſon propre fils. Le nom d'*Oneſime*, qui ſignifie utile, & celui d'*Oneſiphore*, qui ſignifie qui rapporte du profit, ſont des noms d'eſclaves que leurs maîtres leur impoſoient à cauſe de l'utilité & du profit qu'ils en recevoient. L'Apôtre fait quelques alluſions ſur ce mot d'Oneſime, comme on le va voir dans la ſuite, mais qui n'ont rien qui ne ſe reſſente de ſa gravité ordinaire.

Que j'ai engeneré, c'eſt-à-dire, qui n'eſt pas mon fils par une ſimple dénomination, à raiſon de l'âge que j'ai par-deſſus lui, & de l'affection que je lui porte, mais que j'ai véritablement engendré en le faiſant Chrétien, d'infidele qu'il étoit auparavant ; ce qui le rend mon fils véritable, quoique d'une maniere ſpirituelle, mais qui m'oblige à l'aimer infiniment davantage, que s'il étoit mon fils ſelon la chair.

Dans mes liens, ce qui m'eſt encore un ſujet de l'aimer plus tendrement, puiſqu'il m'a plus coûté : & que j'ai plus ſouffert pour l'engendrer, que

pour beaucoup d'autres. Ainſi Jacob aimoit plus tendrement Benjamin que ſes autres enfans, parce qu'il lui étoit né dans l'affliction : Rachel l'ayant enfanté à ſa mort. Voyez Geneſ. 35. 18. 44. 20.

℣. 11. *Qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous ſera maintenant très-utile, auſſi-bien qu'à moi.*

Qui vous a été autrefois inutile. Saint Paul marque en termes moins odieux le larcin d'Oneſime, ſans toutefois en demeurer tout-à-fait d'accord ; par une adreſſe d'Orateur. Il s'exprime par une alluſion au nom de cet eſclave, pour divertir inſenſiblement l'eſprit de Philemon, & le détourner de la penſée de ſon crime ; comme s'il diſoit : Il eſt vrai qu'il n'a pas toujours été tel que vous l'aviez nommé, puiſqu'il a fait autrefois tout le contraire de ce que ſignifie ſon nom ; l'Apôtre n'exprime pas le mot d'inutile par le terme de ἀνόνητον, mais par celui de ἄχρηστον, pour cacher l'alluſion, & pour s'éloigner de ces alluſions groſſieres & populaires, qui ne conſiſtent que dans la rencontre ou dans l'oppoſition des paroles.

Mais qui vous ſera maintenant très-utile, c'eſt-à-dire, digne du nom que vous lui avez impoſé, (car il continue dans l'alluſion) puiſqu'il s'eſt tout-à-fait corrigé ; ce qui vous doit exciter à lui accorder le pardon & la grace que je vous demande pour lui.

Auſſi-bien qu'à moi, c'eſt-à-dire, comme il m'a été utile à moi-même juſqu'à préſent ; ce qui m'oblige à vous aſſurer de ſa fidelité par ma propre expérience. Saint Paul ne pouvoit pas employer de plus puiſſans motifs pour fléchir l'eſprit de Philemon, dont le naturel paroît intereſſé par la ſuite de cette Epître, que le témoignage qu'il lui rend de la fi-

Digitized by Google

delité d'Onesime, & de l'espérance qu'il lui donne de l'utilité & du profit qu'il en retireroit à l'avenir. Il n'ignoroit pas que l'art le plus sûr de persuader, & le plus conforme à l'infirmité des hommes, est d'accompagner & d'appuyer les raisons les plus convainquantes, de celle de l'interêt propre, pourvu que cet interêt n'ait rien de contraire au devoir ni à la justice.

℣. 12. *Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.*

Je vous le renvoie, avec cette Lettre; ce qui vous fera connoître que son retour est très-libre & très-volontaire, que sa conversion est véritable & sincere, & qu'il reconnoît l'obligation qu'il a de vous servir & de vous être fidele.

Et je vous prie de le recevoir comme mes entrailles, c'est-à-dire, que j'aime comme mes propres entrailles, & comme un fils que j'ai engendré à J. C. ce qui est bien plus avantageux à Onesime, & ce qui le rend bien plus recommandable auprès de Philemon. *Autr.* Comme celui qui est une partie de moi-même, & que j'aime le plus tendrement, ou, comme étant mon cher fils; car les enfans sont comme les entrailles de la mere, & une partie de la substance du pere.

℣. 13. *J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendît quelque service en votre place dans les chaînes que je porte pour l'Evangile.*

J'avois pensé de le retenir, si les raisons qui m'ont porté à vous le renvoyer ne m'eussent empêché de le faire. Ce souhait de saint Paul est encore très-avantageux à Onesime, & fait voir à Philemon combien cet Apôtre étoit persuadé de son mérite & de sa fidelité, & combien lui-même en devoit

être perſuadé, bien-loin de le vouloir maltraiter.

Auprès de moi, pour un temps, non pour le dégager de votre ſervice, ni pour vous en ôter la propriété; ce qui ſeroit injuſte & contre les regles de l'Egliſe, qui obligent étroitement les eſclaves convertis à demeurer attachés au ſervice de leurs maîtres. Voyez 1. Cor. 21. & ailleurs.

Afin qu'il me rendît quelque ſervice; d'où il ſemble qu'on ne puiſſe point conclure, comme quelques-uns, que l'Apôtre ait donné l'Ordre de Diacre à Oneſime; comme ſi ſaint Paul n'eût pu recevoir de ſervice que par des Diacres & des perſonnes ſacrées; ce qui pourroit paroître fort contraire à l'humilité profonde de ce Saint.

En votre place. Let. *Pour vous*, c'eſt-à-dire, pour votre décharge, & pour vous acquitter de l'obligation où vous êtes de me ſecourir, ſoit par vous-même, ſoit par d'autres de votre part, pour faire les mêmes fonctions, & me rendre les mêmes ſervices que vous me rendiez, ſi vous étiez ici en perſonne; en quoi il égale en quelque maniere Oneſime à Philemon, pour lui faire voir la conſideration qu'il doit avoir pour cet eſclave.

Dans les chaînes que je porte. Il fait ici mention de ces chaînes, pour faire voir le beſoin qu'il avoit d'être ſervi; & qu'il n'uſoit du ſervice des autres que par pure néceſſité, & non par délicateſſe, ou par vanité, comme en effet il ſe ſervoit lui-même lorſqu'il étoit hors de captivité.

Pour l'Evangile. Ce qu'il ajoute, pour relever la gloire du ſervice qu'il lui eſt rendu, & pour faire voir que ce ſervice n'eſt pas indigne de Philemon, quoique ſon eſclave y ſoit employé.

℣. 14. *Mais je n'ai rien voulu faire ſans votre con-*

Digitized by Google

ſentement, deſirant que le bien que je vous propoſe n'ait rien de forcé, mais ſoit entierement volontaire.

Mais. Encore qu'il me ſoit auſſi cher que je viens de vous le dire, & qu'il me ſoit fort néceſſaire en l'état où je ſuis, *je n'ai rien voulu faire ſans votre conſentement* exprès, quoique je l'euſſe pu faire ſans bleſſer la juſtice, & ſuppoſer que vous vouliez bien ce que vous étiez obligé de vouloir.

Deſirant que le bien que je vous propoſe par le miniſtere d'Onéſime, *n'ait rien de forcé*, c'eſt-à-dire, ne vous fût déſagréable, comme m'étant rendu par un eſclave, qui s'eſt dérobé de vous, & qui n'eſt dehors de votre maiſon que malgré vous; & qu'ainſi vous ne perdiſſiez le mérite de ce ſervice devant Dieu. L'Apôtre ne dit pas abſolument, *n'ait rien de forcé*, mais, *comme forcé*, parce qu'il veut croire que Philemon étoit trop affectionné à ſa perſonne, pour ne vouloir pas qu'Oneſime lui rendît aucun ſervice.

Mais ſoit entierement volontaire, tel qu'il doit être pour être accepté devant Dieu, qui ne conſidere & n'eſtime dans toutes nos actions, que la ſeule bonne volonté.

℣. 15. *Car peut-être qu'il a été ſéparé de vous pour un temps, afin que vous le recouvriez pour jamais.*

Car peut-être qu'il a été ſéparé de vous. Le ſens eſt: Dieu qui diſpoſe de tout pour le mieux, & dont la volonté doit être la regle de tous nos deſſeins & de toutes nos actions, a permis qu'il ait été ſéparé de vous pour un peu de temps, afin que cette ſéparation, pendant laquelle je l'ai fait Chrétien, inſtruit, & perſuadé de ſon obligation à vous être fidele, ſervît à le rendre à l'avenir plus attaché à votre ſervice, & à l'engager pour jamais

auprès de vous. Saint Paul ajoute cette seconde raiſon à la premiere, pour faire connoître à Philemon que c'eſt avec une entiere liberté qu'il lui renvoye Oneſime, & ſans aucun deſſein de le r'avoir jamais à ſon ſervice; ce que Philemon n'auroit peut-être pas cru, ſi l'Apôtre en étoit demeuré à la raiſon du verſet précedent, & qu'il ne ſe fût pas expliqué davantage, ſur-tout après les témoignages extraordinaires de l'eſtime & de l'amitié qu'il avoit pour cet eſclave, & après avoir déclaré qu'il auroit bien voulu le retenir, ſi cela s'étoit pu ſans bleſſer les regles de la prudence chrétienne; qui auroit fait retomber Philemon dans le même inconvénient, que cet Apôtre lui vouloit faire éviter, d'accorder par contrainte, & ſans une entiere volonté, la grace qu'il feroit à Oneſime. Il ne dit pas qu'il s'en eſt fui, mais qu'il a été ſéparé, afin de diminuer & d'adoucir en quelque maniere la faute d'Oneſime; comme ci-deſſus verſet 11. *Qui vous a été autrefois utile;* & afin de faire comprendre à Philemon que Dieu étant auteur de cette ſéparation, il devoit plutôt adorer ſa providence dans cette rencontre, que de s'arrêter à conſiderer la faute de ſon eſclave, ſur-tout après s'être converti, & après en avoir fait une ſincere pénitence.

Pour un temps, c'eſt comme s'il lui diſoit: Vous ne pouvez pas avoir reçu un grand dommage par l'abſence de votre eſclave; puiſqu'elle a été de ſi peu de durée, & qu'il s'eſt mis en état de s'en retourner ſi promptement vers vous; de ſorte que le peu de temps qu'il a été ſéparé de vous ne doit pas être eſtimé conſiderable, en comparaiſon des ſervices qu'il a deſſein de vous rendre juſqu'à la

Digitized by Google

mort avec une fidelité inviolable, ſi Dieu n'en diſpoſe autrement. Ce qui eſt marqué par ces mots. *Afin que vous le recouvriez*, il ne dit pas ſimplement : Afin que vous l'ayez auprès de vous ; mais, *recouvriez*, pour marquer qu'Oneſime appartenoit toujours à Philemon, & que le Baptême ne l'avoit pas affranchi de la ſervitude, comme quelques-uns de ce temps-là commençoient à le prétendre, & ce qui a cauſé depuis beaucoup de déſordres dans l'Egliſe. Cet aveu ſincere que fait ſaint Paul du droit de Philemon ſur Oneſime, même après ſon Baptême, eſt encore fort propre à adoucir ſon eſprit, du naturel dont il étoit, & à le guérir de la préoccupation où il pouvoit être, que cet eſclave ne prétendît être devenu libre par le moyen de ſa converſion, & qu'il ne s'attendît à demeurer chez lui en qualité de ſimple domeſtique.

Pour jamais, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſa mort ſans craindre qu'il ſe ſépare jamais d'auprès de vous que par votre ordre, au lieu qu'il s'en ſeroit peut-être ſéparé pour toujours, ſi ſa ſéparation n'étoit pas arrivée dans le temps & dans les circonſtances auſquelles Dieu l'a permiſe. C'eſt encore une autre maniere d'adoucir l'eſprit de Philemon, lui faiſant voir que non ſeulement la ſéparation d'Oneſime eſt l'effet d'une ſpéciale providence de Dieu, laquelle il doit adorer, mais que cette providence même eſt avantageuſe pour ſon propre interêt ; de ſorte que s'il y a eu de la faute dans l'eſclave, cette faute eſt devenue dans la ſuite très-heureuſe pour le maître.

℣. 16. *Non plus comme un ſimple eſclave ; mais comme celui qui d'eſclave eſt devenu l'un de nos freres bien-aimés, qui m'eſt très-cher à moi en particulier, &*

qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous & selon le monde & selon le Seigneur.

Non plus comme un simple esclave, qui vous est tout-à-fait inférieur, & qui selon le monde n'a nulle proportion avec vous, n'étant pas même consideré comme une personne, *servus non est persona, sed res;* mais comme une chose qui vous appartient, & de laquelle il vous est permis de faire tout ce qu'il vous plaît, jusqu'à disposer de sa vie. Ce verset se peut rapporter non seulement au verset 15. mais même au verset 12. en suppléant, *recevez-le*, non plus comme un simple esclave, *mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos freres bien-aimés;* ce qui le rend égal à vous dans les choses de Dieu, quoique cette égalité ne le dispense pas de vous servir, & que ce soit plutôt une nouvelle obligation de vous être plus fidele & plus
1 Tim. 6. 2. foumis; *Non contemnant; quia fratres sunt*, comme à votre égard c'est une obligation étroite de le traiter avec amitié, & de le regarder devant Dieu comme votre égal, & comme votre frere regeneré d'un même Esprit que vous, qui participe à tous les mêmes avantages que vous dans la Religion, où il n'y a point devant Dieu de difference de libres ni d'esclaves, J. C. étant tout en tous, & tenant lieu de toutes choses à tous. Voyez Galat. 3. 28.

Qui m'est très-cher à moi en particulier, à cause de toutes les aimables qualités que Dieu a mises en lui, & sur-tout à cause de celle de frere qui nous unit si étroitement l'un à l'autre par le lien parfait de la charité & de l'Esprit de Dieu. Voyez Ephes. 4. 3.

Et qui vous le doit être encore beaucoup plus, non

qu'il ſe pût rien ajouter à l'amour & à la tendreſſe que ſaint Paul avoit pour cet eſclave, & qu'il fût impoſſible que Philemon l'aimât plus que lui; mais parce que Philemon étoit obligé par plus de raiſons que l'Apôtre à aimer Oneſime; puis qu'outre la liaiſon ſpirituelle qu'il avoit avec lui, auſſi-bien que ſaint Paul, il en avoit encore une autre que cet Apôtre n'avoit pas, qui étoit ſelon la chair, ce qui lui étoit encore une autre raiſon de l'aimer, comme il le va expliquer.

Etant à vous & ſelon le monde & ſelon le Seigneur, c'eſt-à-dire, ayant avec vous une double liaiſon qui vous oblige à l'aimer: L'une, eſt ſelon le monde, puiſqu'il fait une partie de votre famille, & que vous êtes le maître abſolu de ſon corps, & que vous avez un plein droit ſur toutes ſes actions extérieures qu'il eſt obligé de rapporter à votre ſervice; ce qui mérite bien ſans doute que vous ayez de l'amour pour lui. Voyez Eccleſ. 33. 31. *Si eſt tibi ſervus, &c.* L'autre qui eſt ſelon l'eſprit, & qui rend Oneſime encore beaucoup plus digne de votre amour, eſt cette fraternité ſpirituelle qui eſt entre vous, qui eſt ſurvenue à ſa condition d'eſclave, & qui le rend égal à vous dans tous les avantages de la Religion.

Quelques-uns concluent de ces paroles, *ſelon le monde & ſelon le Seigneur*, qu'Oneſime n'étoit pas ſeulement frere ſpirituel de Philemon, mais qu'il étoit ſon frere ſelon la chair, c'eſt-à-dire, fils naturel de ſon pere.

℣. 17. *Si donc vous me conſiderez comme étant étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même.*

Si donc. Voyez Coloſſ. 2. 20. *Vous me conſiderez* comme votre intime ami, ou, *comme étroitement*

uni à vous, d'amitié, *recevez-le comme moi-même*, c'eſt-à-dire, avec autant de bonté & de charité que ſi vous me receviez moi-même. L'Apôtre n'entend pas par ces paroles, que Philemon rende les mêmes devoirs exterieurs à Oneſime ſon eſclave, qu'il rendroit à lui; car quoique notre charité ſe doive étendre ſur tous les fideles, ſans avoir égard à la condition des perſonnes, il eſt certain toutefois que les devoirs extérieurs de cette même charité doivent être differens, ſelon la condition, l'état, & le degré que chaque perſonne poſſede dans le monde, ou dans l'Egliſe: *Autr.* Recevez-le comme étant un autre moi-même, puiſqu'il l'eſt en effet par l'amour extrême que j'ai pour lui, & qui me transforme en quelque maniere en lui, ne faiſant de nous deux qu'une même choſe: de ſorte que vous ne lui ſçauriez faire un traitement, quel qu'il ſoit, qu'il ne retombe ſur moi-même.

℣. 18. *Que s'il vous a fait tort, ou s'il vous eſt redevable de quelque choſe, mettez cela ſur mon compte.*

Que s'il vous a fait tort. C'eſt l'adreſſe de l'Orateur qui défend un criminel, de ne pas demeurer préciſément d'accord de ſon crime. Quelques-uns prétendent néanmoins que le mot de *ſi*, en cet endroit, ſignifie, *puiſqu'il vous a fait tort*, ſoit en prenant votre bien, ſoit en négligeant le ſoin de vos affaires domeſtiques; car il ne paroît pas clairement que ce fût un véritable larcin, quoiqu'il y ait lieu de le conjecturer, & de croire que ſaint Paul, par cette expreſſion moins odieuſe, a deſſein de couvrir en quelque maniere la faute d'Oneſime, & d'adoucir l'eſprit de ſon maître.

Ou s'il vous eſt redevable de quelque choſe, ſoit

Digitized by Google

pour reliquat de compte qu'il vous auroit rendu de l'administration de votre bien, soit pour quelque prêt que vous lui ayez fait, *mettez cela sur mon compte*, c'est-à-dire, je m'oblige à vous satisfaire pour lui, & non pas simplement, *je m'offre*, comme d'autres l'ont traduit; car c'est ici une vraie obligation de payer pour Onesime, que les Jurisconsultes appellent *Constitutum*, qui n'est pas une simple caution, mais une obligation pure & simple de payer pour un autre, que l'on décharge absolument de la dette; au lieu que par la caution on a toujours son recours contre le principal debiteur. *Ou*, je consens que vous mettiez cela sur mes comptes, & que vous puissiez m'obliger au payement de ce qu'il vous doit, *hoc mihi imputa.*

℣. 19. *C'est moi Paul, qui vous écris de ma main, c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi.*

C'est moi Paul, pour qui vous avez tant de consideration, *qui vous ai écris de ma main*, afin que ma lettre & mon seing vous tiennent lieu d'obligation par écrit, & que vous ayez en main dequoi me poursuivre, si je manquois à ma parole. Soyez donc hors de toute inquiétude pour ce qui concerne votre interêt. Il semble que par ces paroles l'Apôtre veuille faire sentir à Philemon, qu'il est un peu trop intereſſé; & qu'il lui veuille donner quelque confusion, de ce qu'il se voit obligé de lui donner une assurance par écrit pour le dédommagement du tort que lui a fait Onesime; ce qui est encore un moyen des plus adroits & des plus efficaces pour faire tomber Philemon dans son sentiment, qui étoit plein de respect pour cet Apôtre.

C'est moi qui vous le rendrai, afin que vous n'ayez

plus à vous plaindre du tort que vous a fait Oneſime, & que ce ne ſoit pas un obſtacle à la grace que je vous demande pour lui. *Autr.* Je vous le rendrai à votre volonté, quoique pauvre, étant très-aſſuré que la Providence me procurera dequoi vous ſatisfaire entierement. En effet, cet Apôtre, quoique pauvre, ne laiſſoit pas de recevoir des ſommes très-conſiderables de diverſes Provinces, pour en faire la diſtribution aux pauvres, & pour les employer en d'autres œuvres de piété, du nombre deſquelles on ne peut point douter que ne fût celle de reconcilier Oneſime avec ſon maître, & que l'argent donné à Philemon en cette conſideration ne fût auſſi bien employé, quoiqu'il fût très-riche, que s'il avoit été donné directement aux pauvres.

Pour, c'eſt une figure qui s'appelle omiſſion, par laquelle en faiſant profeſſion de ne vouloir point dire une choſe, on l'a dit en cela même bien plus fortement que ſi on l'expliquoit plus au long, donnant à penſer à ceux qui écoutent, qu'elle eſt encore bien plus importante qu'elle ne paroît.

Ne vous pas dire, comme je le pourrois avec juſtice, mais ce qui pourroit peut-être vous rebuter, & vous faire apprehender que je n'euſſe quelque deſſein de vous obliger à me tenir pour quitte de l'obligation que je viens de contracter envers vous.

Que vous vous devez, non par la rigueur des Loix civiles, qui n'admettent pas les obligations qui procedent des bienfaits purement ſpirituels, mais ſelon l'équité naturelle, qui nous oblige à la reconnoiſſance à proportion du bien que nous avons reçu de nos bienfacteurs.

Digitized by Google

Vous-même à moi, vous ayant fait Chretien, & vous ayant fait par conſequent tout ce que vous êtes devant Dieu; ce qui me donne droit de diſpoſer de vous en toutes choſes; & ce qui pourroit à plus forte raiſon me donner lieu à compenſer & à reparer le peu de tort qu'Oneſime vous a fait, par toutes les obligations dont vous m'êtes redevable. Voyez Rom. 15. 27. & 1. Cor. 9. 11. ce qui eſt néanmoins tout-à-fait éloigné de ma penſée. L'Apôtre touche ici vivement Philemon, & le met hors d'état, par cet excès de generoſité, de lui pouvoir rien refuſer de ce qu'il lui demande en faveur d'Oneſime, le tort que Philemon en a reçu n'étant rien, en comparaiſon de toutes les obligations dont il eſt redevable à cet Apôtre.

Saint Paul faiſant profeſſion de ne rien dire à Philemon des obligations dont il lui eſt redevable, l'en perſuade bien plus fortement, que s'il s'étoit mis en état de l'en vouloir convaincre, & d'en tirer des conſequences pour l'obliger à recevoir charitablement Oneſime, puiſque cette maniere d'agir auroit paſſé auprès de Philemon pour une eſpece de reproche & de contrainte, & qu'elle auroit fait paroître comme forcée, ou du moins comme une choſe dûe, la grace que ſaint Paul déſiroit obtenir pour cet eſclave; ce qui auroit été fort contraire à l'eſprit que cet Apôtre fait paroître dans toute cette lettre, où il ne veut rien obtenir de Philemon que par priere, & de ſa pure bonne volonté. Voyez le commencement de l'Epître.

℣. 20. *Oui, mon frere, que ie reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur, cette ſenſible conſolation.*

Oui, mon frere, ναὶ. Cette particule Grecque mar-

Digitized by Google

que en cet endroit le desir ardent qu'il a d'obtenir de Philemon la grace qu'il lui demande pour Onesime ; *mon frere ;* comme s'il disoit : Je vous demande cette grace par ce qu'il y a de plus tendre entre nous deux, & par cette qualité & cet amour de frere qui nous unit si étroitement.

Que je reçoive de vous cette joie, apprenant la reception favorable & le bon traitement que vous aurez fait à Onesime, sans vous arrêter aux sujets de plainte que vous avez contre lui, *ou*, que je reçoive de vous cette grace, d'apprendre que vous l'ayez favorablement reçu en ma consideration.

Dans le Seigneur, c'est-à-dire, pour l'amour du Seigneur, qui m'inspire de me rendre auprès de vous l'intercesseur d'Onesime, & qui tiendra pour fait à lui-même tout ce que vous ferez en sa faveur. *Autr.* Que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Le sens est : Puisque vous vous devez tout à moi, donnez-m'en je vous prie des marques effectives, en m'accordant d'une maniere toute spirituelle & divine la grace que je vous demande pour Onesime, qui n'a pour objet que le Seigneur, pour qui vous avez tant d'amour, de respect & d'obéissance.

La version Vulgate porte, *Ita frater, ita sit frater*, que cela soit ainsi, mon frere ; ce qui revient au même sens, en rapportant ce verset au 17. Ainsi, sans rien suppléer, on a traduit, *Oui, mon frere ;* c'est une confirmation pressante & pathetique de ce qu'il vient de dire au verset 19. qui tend à persuader fortement à Philemon, que puisqu'il est redevable de tout ce qu'il est à S. Paul, il ne sçauroit se dispenser de lui accorder très-librement la grace qu'il lui demande pour Onesime.

Digitized by Google

Donnez-moi au nom du Seigneur cette ſenſible conſolation, ce qui eſt bien moins paraphraſé, que *mettez mon cœur en repos ſur cette affaire*, c'eſt-à dire : Tirez-moi de l'inquiétude où je ſuis pour mon fils Oneſime, ou, ſoulagez celui qui eſt mon cœur, ſçavoir Oneſime, que j'aime tendrement, & qui eſt dans le fond de mon cœur.

℣. 22. *Je vous écris ceci dans la confiance que votre ſoumiſſion me donne, ſçachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.*

Je vous écris ceci dans la confiance. Saint Paul témoigne cette confiance à Philemon, pour prévenir, ou plutôt pour lui ôter la penſée qu'il pourroit avoir ; que cette lettre ſi preſſante & ſi pleine de prieres réiterées ne fût un effet & une marque de la défiance où il étoit de pouvoir rien obtenir de ce qu'il lui demandoit en faveur d'Oneſime ; & auſſi pour lui inſinuer qu'il n'en a uſé de la ſorte que par un excès d'amour pour ce pauvre eſclave, & dans le deſſein de le rendre plus conſiderable auprès de lui.

Que votre ſoumiſſion, le mot Grec, ὑπακοὴ, ne ſignifie pas ſeulement *ſoumiſſion*, mais *parfaite ſoumiſſion* aux regles de l'Evangile, qui ordonnent aux maîtres d'en uſer avec clemence & avec humanité envers leurs eſclaves, ſur-tout lorſque ces eſclaves ſont fideles, & qu'ils vivent ſelon les maximes de la foi, comme fait Oneſime ; *tu* ; dans la confiance que vous vous ſoumettrez pleinement à tout ce que je vous demande en grace pour Oneſime. Il ne dit pas : *dans la confiance que j'ai à l'inclination que vous avez naturellement à bien faire*, parce que, comme il paroît dans toute cette Epître, Philemon, auſſi-bien que beaucoup d'autres

de sa nation, étoit naturellement interessé; mais quelqu'inclination qu'il eût à ce vice par sa nature, il le surmontoit tellement dans les occasions par la grace & par la soumission qu'il avoit aux maximes de l'Evangile, qu'il étoit devenu l'un des plus charitables fideles qui fût dans toute l'Eglise, comme on peut voir par les louanges que S. Paul donne à sa charité & à sa liberalité au commencement de cette Epître.

Sçachant, par l'experience que j'ai de votre parfaite soumission, *que vous en ferez encore plus*, puisque le propre caractere de l'obéissance & de la parfaite soumission est de passer au-delà de ce qui est ordonné sur-tout en ce qui est de la charité qui n'a jamais de bornes, *nemini quidquam debeatis, &c.* *Rom. 13. 8.* *Autr.* Que vous en ferez encore plus que je ne dis. Saint Paul ne dit pas, que je vous ordonne, parce qu'il fait profession dans cette lettre de ne rien exiger de Philemon par autorité; mais il veut lui insinuer modestement, qu'il esperoit beaucoup plus de sa charité envers Onesime, que ce qu'il lui avoit demandé par sa lettre, & que non seulement il le recevroit dans sa maison avec toute sorte de bonté, mais qu'il lui accorderoit même sa liberté, & qu'il le combleroit de toutes les graces & de tous les avantages qu'il lui seroit possible de lui accorder.

℣. 22. *Je vous prie aussi de me préparer un logement; car j'espere que Dieu me redonnera à vous encore une fois par le mérite de vos prieres.*

Je vous prie aussi, ou en même-temps, *de me préparer un logement.* Saint Paul marque assez à Philemon par ces paroles, qu'il espere d'arriver bientôt à Colosses, & qu'ainsi il ne doit pas differer d'accorder

d'accorder à Oneſime la grace qu'il attend de lui, afin de n'avoir pas ſujet de rougir à ſon arrivée pour avoir négligé de ſatisfaire à ce devoir. Il lui ſuffiſoit de l'avertir qu'il iroit chez lui ſans le prier de lui préparer un logement, ſi cet Apôtre n'avoit eu beſoin que de ſe loger; mais il eſt viſible qu'il lui falloit un logement ſéparé, ſoit à cauſe de la compagnie qui étoit avec lui, ſçavoir Epaphras, Marc, &c. dont il fait mention dans les verſets ſuivans; ſoit à cauſe du grand concours qu'il devoit y avoir chez cet Apôtre pour y entendre ſes inſtructions, ſur-tout n'ayant pas encore prêché dans cette ville.

Car j'eſpere que Dieu me redonnera à vous encore une fois, c'eſt-à-dire, que Dieu me fera au plutôt la grace de recouvrer la liberté, & enſuite de me rendre chez vous pour être tout à vous, & m'appliquer entierement à votre ſalut pendant le ſéjour que je ferai dans votre ville. D'autres traduiſent ſimplement : *me donnera à vous*, & prétendent qu'il ne faut pas traduire, *me redonnera*, ce qui ſuppoſeroit, diſent-ils, contre la vérité de l'hiſtoire, que ſaint Paul auroit déja été à Coloſſes, ce qui ne paroît pas, n'en étant fait nulle mention dans les Actes des Apôtres, ni ailleurs.

Par le merite de vos prieres, c'eſt-à-dire, des prieres de votre Egliſe domeſtique, & de toute celle de Coloſſes. Il fait voir par ces paroles la grande eſtime qu'il avoit pour cette Egliſe, & l'engage en même-temps par ce témoignage de confiance & d'eſtime ſi obligeant & ſi tendre, à ſe joindre avec lui, pour procurer à Oneſime la grace & l'amitié de ſon maître.

℣. 23. *Epaphras qui eſt comme moi priſonnier pour J. C. vous ſalue.*

Epaphras, duquel il eſt fait mention. Coloſſ. 4. 11. C'eſt le même qu'Epaphrodite. Voyez Philip. 2. 25. & 4. 18.

Qui eſt comme moi priſonnier, c'eſt-à-dire, qui a eu l'honneur, auſſi-bien que moi, d'être priſonnier; car c'eſt pour honorer Epaphras qu'il lui donne ce nom.

De J. C. c'eſt-à-dire, pour J. C. Voyez verſet 2. *vous ſalue*, au ſingulier, ſçavoir Philemon.

℣. 24. *Avec Marc, Ariſtarque, Demas, & Luc, qui ſont mes aides & mes compagnons.*

Avec Marc, c'eſt celui dont il eſt fait mention. Voyez Act. 12. 24. & 15. 37. Col. 4. 10.

Ariſtarque, dont il eſt parlé Act. 19. 29. & 20. 4. & 29. 2.

Demas, dont il eſt parlé, voyez Col. 4. 14. & 2. Tim. 4. 10. mais comme d'un homme qui l'a abandonné pour ſuivre la vie du ſiecle.

Et Luc, l'un des quatre Evangeliſtes; & l'Auteur du Livre des Actes des Apôtres. Voyez Col. 4. 14. & 2. Tim. 4. 11. *2. Tim.*

Qui ſont mes aides & mes compagnons dans la Prédication de l'Evangile, voyez verſet 1. Quelques-uns veulent que ſaint Paul ſe ſoit encore propoſé dans toutes ces ſalutations, d'engager davantage Philemon à bien traiter Oneſime, en conſideration de tant de ſaints Perſonnages; & que cet Apôtre ait voulu lui faire comprendre que ces Saints, qui ne pouvoient pas ignorer le ſujet de ſa lettre, prendroient part, auſſi-bien que lui-même, à la grace qu'il feroit à ce pauvre eſclave.

℣. 25. *Que la grace de notre Seigneur J. C. ſoit avec votre eſprit. Amen.*

Que la grace de notre Seigneur J. C. ſoit avec vo-

Digitized by Google

tre esprit, c'est-à-dire, avec vous; une partie pour le tout; pour faire voir que le sujet propre de la grace est la partie superieure de l'ame, qui s'appelle esprit.

Amen. C'est une espece d'acclamation que toute l'Eglise faisoit après la lecture des Lettres de saint Paul, par laquelle elle témoignoit sa joie, sa reconnoissance, son approbation, & son desir d'accomplir tout ce qui lui étoit prescrit & marqué dans chacune de ces Lettres.

SENS SPIRITUEL.

v. 1. *PAul prisonnier de J. C. & Timothée son frere, à notre cher Philemon notre cooperateur,*

Plusieurs ont cru que le sujet de cette Epître étoit médiocre & peu digne de l'application d'un grand Apôtre; ne s'agissant que de reconcilier un esclave fugitif avec son maître; mais les Peres, & entr'autres saint Jean Chrysostome & saint Jerôme, en ont jugé bien autrement, ils ont cru qu'on en pouvoit tirer de grands avantages pour l'édification de l'Eglise, & même pour l'instruction des Pasteurs, & qu'il étoit nécessaire qu'il l'écrivît. Aussi le saint Apôtre a jugé ce sujet si digne de son application, qu'il a employé pour le traiter tout ce que l'ardeur de sa charité lui a pu suggerer d'esprit & d'adresse pour persuader à Philemon la reconciliation de ce malheureux esclave. En effet, les Peres & les Interpretes ont remarqué dans cette Lettre tant d'artifice, que, selon eux, les Orateurs les plus habiles & les plus délicats n'ont jamais pu employer tant d'éloquence dans un pareil sujet; ce qui doit

apprendre aux Pasteurs à employer tous les talens dont Dieu les a favorisés, lorsqu'il s'agit d'engager le prochain à la pratique des œuvres de charité.

Parmi les instructions que cette Lettre renferme dans sa breveté & sa simplicité: la premiere, que nul homme, tel qu'il soit, voleur, fugitif, abandonné à lui-même, n'est point à négliger, & qu'il ne faut point désesperer du salut de qui que ce soit, quelque déreglé qu'il paroisse.

La seconde, qu'il ne faut pas prendre moins de soin d'instruire, d'entretenir & de consoler les pauvres que les riches: leurs ames, qui ont été rachetées du même prix du sang de J. C. ne sont pas moins précieuses devant Dieu, que celles des riches; on peut dire au-contraire, que c'est principalement pour eux que J. C. est venu au monde, puisqu'il a déclaré, en prouvant sa mission par ses miracles, que la plus grande merveille qu'il a voulu operer, & qui étoit inouie jusqu'alors, c'est qu'il a annoncé l'Evangile aux pauvres, *Pauperes evangelizantur.* Ce sont eux que Dieu choisit & chérit préferablement aux riches, parce qu'ils sont en effet plus humbles, plus dociles, & plus traitables, & par consequent plus capables de la grace & du salut, que ceux qui sont dans l'éclat ou dans l'estime du monde, & dans l'abondance des commodités de la vie. *Dieu n'a-t-il pas choisi*, dit saint Jacques, *ceux qui étoient pauvres dans ce monde, pour être riches dans la foi, & héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment.*

Matth. 11. 5.

Jacob. 2. 5.

Les Peres remarquent que saint Paul a préferé dans cette Epître la qualité de prisonnier de J. C. à celle d'Apôtre, par l'estime qu'il faisoit de ses chaînes & de ses souffrances. En effet, selon saint

Digitized by Google

Chryſoſtome, ſaint Paul eſtimoit bien plus cette premiere qualité que celle d'Apôtre ; car s'il étoit élevé à l'honneur de l'apoſtolat, il étoit redevable à J. C. de cette dignité, mais s'il étoit dans les chaînes pour J. C. c'eſt J. C. qui lui étoit redevable de ce qu'il ſouffroit pour lui. Ainſi, ſelon la réflexion de ſaint Jerôme, les Paſteurs doivent pareillement être dans la diſpoſition de préferer de ſouffrir la priſon & les chaînes, ſi cela étoit néceſſaire, à l'acquiſition des premieres dignités de l'Egliſe. J. C. n'a point dit : Bienheureux ceux qui ſont Apôtres, ou qui ſont élevés aux premiers rangs de mon Egliſe ; mais il a dit : *Bienheureux ceux qui ſouffrent perſecution pour la juſtice.* Heureux donc, & très-heureux, s'écrie ce ſaint Docteur, celui qui ſe peut glorifier, non dans la ſageſſe, dans les richeſſes, dans l'éloquence, ou dans la puiſſance de ce ſiecle ; mais bien avec l'Apôtre, dans les ſouffrances de J. C. *Matth.* 5. 10.

℣. 2. *A notre très-chere ..... & à l'Egliſe qui eſt en votre maiſon.*

Saint Paul parle de ces Egliſes domeſtiques dans ſes Epîtres aux Romains & aux Corinthiens. Les peres de familles convertis à la foi conduiſoient leurs enfans & leurs domeſtiques d'une maniere ſi chrétienne, que par leur exemple & par leurs ſoins ils changeoient leurs maiſons en autant de petites Egliſes. Il en ſeroit préſentement de même de toutes les familles chrétiennes, ſi ceux qui ſont à la tête avoient le même zele, & ſe donnoient les mêmes ſoins ; leur devoir les y engage, & ils ne peuvent ſe ſauver, quelque bien reglés qu'ils ſoient, ſi en même-temps ils n'ont ſoin de procurer le ſalut de toute leur famille : Car chaque pere de famille doit ſe conduire comme le Paſteur de ſa mai- *Rom.* 16. 5. *1. Cor.* 16. 19.

ſon. Lorſque vous entendez, mes freres, dit ſaint
August. tract. 11. in Joan. Auguſtin à ce ſujet, Notre Seigneur qui dit : Où je ſerai, là ſera auſſi mon miniſtre, ne croyez pas que cela regarde ſeulement les bons Evêques & les bons Eccleſiaſtiques, cette promeſſe vous regarde auſſi ; car vous pouvez à votre maniere, devenir les miniſtres de J. C. en vivant bien, en donnant l'aumône ; mais que chaque pere de famille, continue ce Pere, ſoit perſuadé que cela le regarde particulierement. Il eſt obligé, s'il aime ſa famille d'une affection véritablement paternelle, de faire la fonction de miniſtre de J. C. Qu'en cette qualité il ait donc ſoin d'exciter les ſiens à l'acquiſition de la vie éternelle, de les inſtruire de les exhorter, de les corriger, de donner des marques d'une tendreſſe particuliere à ceux qui ſe porteront au bien, & d'exercer une ſainte ſeverité de diſcipline à l'égard de ceux qui font mal. Se comportant de la ſorte, il fera dans ſa maiſon la fonction d'un Paſteur, & en quelque maniere d'un Evêque : *Ita in domo ſuâ Eccleſiaſticum & quodammodo Epiſcopale implebit officium.*

1. Tim. 3. 4. 5. Tit. 1. 6. En effet, ſaint Paul nous apprend, que c'étoit ces peres de familles que l'on choiſiſſoit dans les premiers temps pour être Evêques ; on jugeoit par la maniere dont ils ſe conduiſoient, s'ils étoient dignes d'être élevés à cette dignité : *S'il gouverne bien ſa famille, il pourra y être élevé*, dit ce ſaint Apôtre ; mais *s'il ne ſçait pas gouverner ſa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Egliſe de Dieu ?*

Les peres de famille doivent concevoir par là l'excellence de leur état ; mais s'ils ſont en quelque maniere les Paſteurs & les Evêques particuliers de leurs maiſons, ils doivent auſſi entrer dans les obli-

Digitized by Google

gations des Pasteurs & des Evêques, c'est-à-dire, qu'ils doivent se conduire dans leurs familles à peu-près comme les Pasteurs & les Evêques se conduisent dans l'Eglise : En un mot, ils doivent, comme leur dit saint Paul, se gouverner si bien, qu'ils tiennent leurs *enfans* & leurs domestiques *dans l'obéissance & dans toute sorte d'honnêteté*, en y établissant l'amour de la priere, & des autres vertus. Si cela étoit, on verroit revivre ces temps heureux de la Religion, où tous les Chrétiens n'ayant qu'un cœur & une ame, servoient Dieu avec tant de perfection, que leurs maisons étoient, comme le dit saint Chrysostome, autant d'Eglises Chrétiennes, où Dieu étoit plus glorifié qu'il ne l'est présentement dans la plupart de nos temples. 1. Tim. 3. 4. Chrysost. hom. 36. in Ep. ad Cor.

℣. 3. jusqu'au 6. *Que Dieu notre Pere..... vous donnent la grace & la paix, &c.*

C'est ici la salutation ordinaire dont use S. Paul dans toutes ses lettres. Les Juifs avoient coutume de saluer en souhaitant *la paix* seulement, ce qui signifioit dans leur langage toute sorte de prosperité ; J. C. a suivi cet usage ; mais la paix qu'il souhaitoit étoit une paix & une prosperité spirituelle ; les Apôtres ont ajouté au mot de *paix* celui de *grace*, pour expliquer plus nettement ce que cette paix doit signifier dans la loi de grace qu'ils ont publiée par tout le monde. Parmi les premiers Chrétiens, la salutation au commencement de leurs lettres, n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié, mais une priere. Cette sainte coutume a subsisté longtemps dans l'Eglise, comme on peut voir dans les Epîtres de S. Bernard, de Pierre de Damien, & de plusieurs autres Auteurs catholiques : mais comme la piété se refroidit toujours de plus en plus à mesure

qu'on avance dans les derniers temps, où l'on ne trouvera plus de foi dans le monde ; il s'eſt gliſſé parmi le commun des Chrétiens, & même de la plupart des Eccleſiaſtiques, un ſtile epiſtolaire entierement payen ; de ſorte que dans la plupart des lettres qu'ils s'écrivent les uns aux autres on n'y parle non plus de Dieu ni de la Religion, que s'ils n'étoient pas dans le ſein de l'Egliſe ; on y forme en abondance des ſouhaits pour la ſanté, pour la fortune, pour le bon ſuccès des affaires de ceux à qui on écrit ; mais pour ce qui regarde le ſalut éternel, on n'y penſe pas ſeulement. Il eſt vrai qu'on a coutume de les finir par les termes d'humble, d'obéiſſant, & de ſerviteur ; termes qui conſerveroient encore quelque veſtige du ſtile religieux des anciens Chrétiens, ſi on s'en ſervoit comme on devroit, en eſprit d'humilité & de religion ; mais comme il n'eſt que trop ordinaire que ceux qui les emploient n'ont aucunement en vûe de pratiquer l'humilité, ou de faire quelque acte de Religion, ils ne ſont plus qu'une pure cérémonie, qui ſe trouve ſouvent ſans ſincerité. La plupart des Chrétiens auroient beſoin d'être redreſſés là-deſſus, & qu'on leur fît comprendre, que quoiqu'il ne leur ſoit pas défendu d'entretenir avec leurs freres un commerce d'amitié par les ſouhaits qu'il leur font touchant les biens & les avantages de ce monde ; ils devroient encore avoir plus d'application de cultiver entre eux une amitié véritablement chrétienne, en ne s'écrivant jamais aux uns aux autres qu'à l'exemple des Apôtres & des anciens fideles, ils n'y mêlaſſent tout au-moins quelque penſée de Dieu & de l'éternité qui pût ſervir à entretenir en eux l'eſprit de piété & de Religion.

De plus, ils doivent ſe ſouvenir toutes les fois

qu'ils ſe ſervent dans leurs lettres des termes d'humbles & d'obéiſſans, d'affectionnés & de ſerviteurs, qu'ils ſont obligés d'avoir dans leur cœur des vrais ſentimens d'humilité, & un deſir ſincere de ſervir en J. C. ceux à qui ils écrivent, autrement ce ſeroit mentir à Dieu, & vouloir tromper ſes freres.

℣. 6. 7. *De quelle ſorte la liberalité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, &c.*

Saint Paul rend graces à Dieu de ce que Philemon faiſoit éclater ſa foi en pratiquant toutes ſortes de bonnes œuvres, & qu'il rendoit évidente la diſpoſition dans laquelle il étoit de communiquer ſes biens & les diſtribuer à tous les fideles; ce ſentiment eſt très-juſte, parce que les perſonnes de qualité ſont obligées, non ſeulement de faire de bonnes œuvres, mais il eſt auſſi important que ces œuvres paroiſſent en public, afin que les peuples en ſoient édifiés, & que Dieu en ſoit glorifié; car c'eſt principalement de ceux qui ſont élevés en quelque rang dans le monde que s'entendent ces paroles de notre Seigneur: *Que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Pere qui eſt dans le ciel.* Matth. 5. 16. En effet, comme les fautes qu'ils commettent ſont d'autant plus ſcandaleuſes qu'ils ſont élevés au-deſſus des autres, leurs bonnes actions ſont auſſi plus édifiantes.

Cette diſpoſition que Philemon avoit de rendre ſes biens communs aux fideles, étoit déja une grande vertu, & un moyen excellent qui lui facilitoit la pratique de toutes les autres. C'eſt pourquoi ſaint Paul ne craint point de lui propoſer de faire toutes ſortes de bonnes œuvres, & que ſa charité ſoit auſſi generale que ſa foi: *In agnitione omnis operis boni;* comme ailleurs il ordonne que dans le

1. *Timot.* 1. 10. choix que l'on fera d'une veuve, on examine : *Si elle s'eſt appliquée à toutes ſortes de bonnes œuvres* : Si *omne opus bonum ſubſecuta eſt* ; car ſi on omettoit d'en faire quelqu'une volontairement, ce ſeroit une marque que les autres que l'on auroit faites, ſeroient plutôt un effet d'un autre principe que de l'amour que nous aurions dû avoir pour Dieu, & qu'ainſi notre charité n'auroit pas été véritable, parce que nous devons nous porter également à toutes les bonnes œuvres qui ſont dans l'ordre de Dieu, & que nous ſçavons qu'il demande de nous : autrement ce n'eſt point pour l'amour de lui qu'on les fait.

℣. 8. juſqu'au 15. *C'eſt pourquoi encore que je puiſſe prendre en J. C. une entiere liberté de vous ordonner une choſe qui eſt de votre devoir ; néanmoins l'amour* que j'ai pour vous, *fait que j'aime mieux vous en ſupplier, &c.*

L'Apôtre donne ici un bel exemple à imiter aux Paſteurs de n'uſer de leur autorité qu'avec grande retenue, & dans les occaſions où ils ſont obligés de l'employer. Il fait voir à Philemon qu'il a droit d'obtenir d'autorité ce qu'il lui demande, mais qu'il aime mieux l'en ſupplier. L'orgueil de l'homme ne ſe ſatisfait point de cette maniere d'agir, humble & douce ; mais elle eſt infiniment plus efficace & plus propre à perſuader que tous les raiſonnemens & toute l'éloquence qu'on pourroit employer pour obtenir ce qu'on deſire. Quand on gagne le cœur on obtient tout, il eſt bon que les inferieurs connoiſſent le pouvoir que l'on a ſur eux, mais il n'eſt pas toujours à propos d'en uſer. *Tout*

1. *Cor.* 10. 23. *n'eſt permis*, dit ailleurs ſaint Paul, *mais tout n'eſt pas avantageux ; tout n'eſt permis, mais tout n'édifie pas.* Quelque ſuperiorité que nous ayons ſur les autres, il faut conſiderer qu'ils ſont hommes & Chré-

Digitized by Google

tiens auſſi-bien que nous, s'il y a de l'inégalité dans la condition, ou par rapport au rang où nous nous trouvons, il y a une égalité entiere dans la nature, & peut-être qu'ils ont un grand avantage ſur nous ſelon la grace. Peut-on oublier l'exemple prodigieux d'humilité que J. C. nous a laiſſé pour le ſuivre; quoiqu'il fût notre Seigneur & notre Dieu, il a bien voulu s'abaiſſer juſqu'à ſe *rendre en tout ſemblable à nous*, comme dit ſaint Paul, & *n'a point rougi de nous appeller ſes freres*, & de prendre pour nous ſauver *la forme & la nature de ſerviteur*: auſſi déclare-t-il qu'il n'eſt pas venu au monde *pour être ſervi, mais pour ſervir*; & que ſes diſciples à ſon imitation devoient s'aſſujetir à tous les autres hommes; c'eſt l'exemple que les ſouverains Pontifes ont ſuivi depuis ſaint Gregoire le Grand, en ſe qualifiant ſerviteurs des ſerviteurs de Dieu. Après cela qui eſt l'homme qui n'aura pas de honte & de confuſion de s'élever au-deſſus de ſes freres, & d'uſer ſur eux d'un eſprit de domination? Apprenons donc de ſaint Paul, ou plutôt de J. C. même, que ſi nous avons quelque autorité ſur les autres, nous ne devons point nous en ſervir pour notre ſatisfaction propre, mais pour l'édification de ceux qui nous ſont ſoumis; non pour notre interêt, mais pour leur bien & pour leur utilité: *Non dominandi cupiditate*, dit ſaint Auguſtin, *ſed officio conſulendi, nec principandi ſuperbiâ, ſed providendi miſericordiâ*; deſirant non de dominer ſur eux, mais de pouvoir leur être utiles; *non præeſſe ſed prodeſſe.*

Hebr. 1. 11. 17. *Philip.* 2. 7.

Matth. 20. 18. *Marc.* 10. 45.

Auguſt. lib. 19. *de Civit. Dei. cap.* 14.

℣. 15. juſqu'au 18. *Car peut-être qu'il a été ſeparé de vous pour un temps, afin que vous le recouvriez pour jamais, &c.*

Il arrive ſouvent par une providence particuliere de Dieu, que les fautes ſont avantageuſes à ceux

Digitized by Google

mêmes qui les commettent, & l'on peut dire en un bon sens que ce sont leurs pechés qui les sauvent. *Nous sçavons*, dit saint Paul, *que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appellés selon son decret pour être Saints.* L'Apôtre dit *tout* sans aucune exception, non seulement les biens, mais encore les maux & *les pechés même*, dit saint Augustin. C'est en quoi paroît la sagesse admirable & la puissance toute divine du souverain Createur, de nous faire tirer avantage de ce qui sembloit causer notre perte. Les fautes servent aux justes, dit saint Chrysostome pour les rendre plus humbles & plus fervens. Cela a paru manifestement, dit ce Pere, dans la personne de saint Pierre. Cet Apôtre qui naturellement étoit prompt, vif, entreprenant, & se mettoit toujours à la tête des autres, depuis sa chute a été si humble & si mortifié, qu'il a toujours fait paroître une gravité & un sérieux extraordinaire tout le reste de sa vie; & que dans son martyre il n'a pas voulu mourir debout en croix comme son Maître.

Gregor. Moral. lib. 18. c. 10. C'est ainsi, dit saint Gregoire le Grand, qu'il arrive quelquefois dans le combat, qu'après qu'un soldat aura cedé lâchement aux efforts de ses ennemis en la présence de son Capitaine, & qu'il aura honteusement tourné le dos, se remettant devant les yeux, avec une extrême confusion, la lâcheté de son action, il reprendra un nouveau courage, & combattra en d'autres rencontres avec d'autant plus de valeur, qu'il se verra plus obligé d'acquerir de l'honneur & de la gloire pour reparer la honte de la foiblesse qu'il a témoignée.

Il en est de même, continue ce Pere, de quelques-uns de ceux qui s'étant égarés des voies de Dieu, reprennent de nouvelles forces, dans la vûe

Digitized by Google

de leurs foibleſſes paſſées, & qui ſont pouſſés dans le chemin de la vertu, & par le deſir des biens auſquels ils aſpirent, & par le ſouvenir des pechés qu'ils ont commis; en ſorte que d'une part ils ſont animés par l'amour des choſes à venir; & de l'autre, piqués par la confuſion de leurs deſordres paſſés.

Mais il y a cette difference, dit ſaint Bernard, entre les chutes du juſte & celle du méchant; que le juſte ne tombe que pour ſe relever plus fort qu'il n'étoit auparavant; parce que Dieu l'empêche de ſe briſer en le recevant entre ſes bras: *Cùm ceciderit, non collidetur; quia Dominus ſupponit manum ſuam;* & qu'il ſe fortifie en lui communiquant l'eſprit d'humilité & de précaution; le méchant au contraire ne ſe releve point de ſes chutes, ou parce que la honte qu'il trouve à avouer ſon peché, l'en empêche, ou bien, parce qu'il tombe dans l'impudence, qui fait que ne craignant ni Dieu ni les hommes, il publie lui-même ſes deſordres & en fait gloire. *Bernard. ſerm. 2. in Pſal. 90.* *Pſ. 36. 25.*

C'eſt pour guerir le fond d'orgueil qui eſt en nous, que Dieu permet nos chutes, dit ſaint Auguſtin; afin de guérir, comme fait un ſage Chirurgien, un plus grand mal par un moindre: *ut dolor dolore tollatur.* Profitons de ce remede que la bonté de Dieu ſçait tirer ſi avantageuſement, & avec tant de miſericorde du fond de notre miſere; tâchons de faire enſorte que nos chutes nous ſervent à nous rendre plus humbles, plus précautionnés & plus fervens; mais ſouvenons-nous en même temps que cette humilité que nos chutes nous inſpirent vient de Dieu, & que nous devons lui en rendre graces. *Auguſt. de nat. & gr. c. 27.*

℣. 18. juſqu'à la fin. *Que s'il vous a fait tort, ou*

s'il vous eſt redevable de quelque choſe, mettez cela ſur mon compte, &c.

Saint Paul nous donne dans cette Epître l'idée d'un vrai Paſteur, fidele à Dieu, zelé pour le ſalut des ames, & tout-à-fait deſintereſſé, ſe faiſant tout à tous, ſans avoir égard à la qualité des perſonnes, & prenant plus de ſoin de celles qui ſont les plus abandonnées. Il ſe trouve aſſez ſouvent des Paſteurs qui paſſent pour gens de bien & fideles miniſtres de J. C. qui néanmoins negligent deux ſortes de perſonnes, les pauvres, & ceux qui ſont déreglés. Ils doivent apprendre de ces excès de tendreſſe que l'Apôtre témoigne pour cet eſclave & pour ce voleur, quelle doit être celle qu'ils doivent avoir pour leurs brebis, qui ſemblent moins la mériter, & qui paroiſſent les plus mépriſables. J. C. *le bon Paſteur* par excellence, & le *Prince des Paſteurs*, declare qu'il eſt venu pour annoncer l'Evangile aux Pauvres, & pour travailler au ſalut des pecheurs.

La tendreſſe pour les pecheurs, & même les plus indignes, a toujours été le caractere des bons Paſteurs: cela ſe voit par l'exemple de Moïſe à l'égard des Iſraélites; de Samuel à l'égard de Saül, & de beaucoup d'autres dans toute la ſuite des ſiecles. Saint Bernard aſſure qu'il n'y avoit rien qui lui causât plus d'affliction que quand il voyoit un pecheur qu'on reprenoit avec charité, qui ne vouloit point ſe corriger, & compare le Paſteur charitable à une mere qui voit mourir ſon enfant ſans le pouvoir ſoulager.

On voit auſſi des Paſteurs qui ſont tendres, compatiſſans, qui conſolent volontiers les affligés, mais qui ne veulent point s'incommoder pour aſſi-

Digitized by Google

ſter ceux qui ſont dans l'indigence. Qu'ils apprennent encore de ſaint Paul à ſecourir de tout leur pouvoir ceux qui ont beſoin de leur aſſiſtance, à ſe charger de leur dette & à payer pour eux, & à ſatisfaire auprès de ceux qu'ils ont offenſé, ou à qui ils ont fait tort, s'ils ſe trouvent hors d'état de le pouvoir reparer par eux-mêmes.

J. C. s'eſt chargé de nos infirmités; il a porté la peine dûe à nos fautes, il eſt *le bon Paſteur, qui a donné ſa vie pour ſes brebis*: Si tous ſes miniſtres ſont obligés de l'imiter, & de donner leur vie pour ceux dont ils ſont chargés, peuvent-ils refuſer de donner leurs ſoins & leurs biens pour délivrer de l'oppreſſion de pauvres miſerables qui crient vengeance auprès de Dieu contre ceux qui les oppriment, ou qui les abandonnent? C'eſt en ſuivant cette regle juſte & légitime, dit ſaint Jerôme, que ſaint Paul prend ici la place d'Oneſime, & s'offre à Philemon de ſatisfaire pour ce ſerviteur voleur & fugitif, qui ſe trouvoit dans l'impoſſibilité de pouvoir réparer le tort qu'il avoit fait à ſon maître. Si cette regle a été pour ſaint Paul une regle de juſtice, ſelon ce ſaint Docteur: *Juſtè Apoſtolus pro Oneſimo ſe opponit, & ſpondet quæ ille debebat*: elle l'eſt auſſi pour tous les Paſteurs, car ils ne ſont pas moins obligés que ſaint Paul de marcher ſur les traces que J. C. leur a marquées. C'eſt en imitant cet excellent modelle qu'ils doivent employer leur pouvoir, leur credit & leurs ſollicitations auprès des Grands pour les miſerables, & même leurs propres biens pour ſatisfaire pour eux, lorſque ces malheureux ſont dans l'impuiſſance de le faire par eux-mêmes, & qu'on ne peut faire leur paix autrement.

Joan. 10. 11.

Hieron. in hunc locum.

Digitized by Google

AVIS
SUR L'EPISTRE DE S. PAUL
AUX HEBREUX.

QUOIQU'IL se trouve parmi les Interpretes de la sainte Ecriture, une notable difference de sentimens, qui les partage touchant l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, & que plusieurs, même des plus anciens, ne pensant pas qu'elle fût de saint Paul, l'aient attribuée, les uns à saint Barnabé, d'autres à saint Clement, & les autres à saint Luc; il faut néanmoins tomber d'accord, & supposer comme une chose certaine, que c'est l'ouvrage de ce saint Apôtre: ce qui paroîtra indubitable, non seulement par la refutation des opinions contraires, mais aussi par plusieurs raisons solides, & par des témoignages autentiques & irréprochables, qui ne permettent pas d'avoir d'autre sentiment sur ce sujet, ni de reconnoître d'autre Auteur de cette Epître que l'Apôtre saint Paul.

Premierement, il est hors de toute apparence de croire que cet Ouvrage appartienne à saint Barnabé: & pour montrer que cette opinion n'est point soutenable, il suffit de remarquer que selon presque tous les anciens, il n'a jamais paru qu'une seule Epître sous le nom de cet Apôtre, qui est constamment

conſtamment differente de l'Epître aux Hebreux, comme il eſt aiſé de le reconnoître par les citations que quelques-uns des anciens Peres font dans leurs Ouvrages, de pluſieurs paſſages de l'Epître de ſaint Barnabé, qui ne ſe rencontrent point dans l'Epître aux Hebreux, ni formellement ni en ſubſtance. D'ailleurs le ſtyle qui ſe remarque dans l'Epître de ſaint Barnabé, ſi different de celui qu'on voit dans l'Epître aux Hebreux, fait préſumer avec quelque ſorte d'évidence, que celui qui eſt l'Auteur de l'une, n'a pu être l'Auteur de l'autre, n'y ayant aucun rapport de cette maniere rude & comme rampante, qui accompagne la diction de ſaint Barnabé dans toute ſon Epître, avec le ſtyle poli, élevé & plein d'ornemens & d'éloquence, dans lequel ſe ſoutient toujours l'Auteur de l'Epître aux Hebreux.

En ſecond lieu, touchant l'opinion qui veut que ſaint Clement ſoit l'Auteur de cette Epître, la principale raiſon ſur laquelle quelques anciens ſe ſont fondés pour l'établir, a été la remarque qu'ils ont faite de pluſieurs expreſſions dont ce ſaint Pape s'eſt ſervi dans ſon Epître aux Corinthiens, qui ſe voient auſſi dans l'Epître aux Hebreux : mais bien loin que cet argument les favoriſe, il ſemble plutôt leur être contraire ; & il eſt bien plus naturel de dire, avec quelques anciens Peres Grecs, que ſaint Clement s'étant rendu familiere la lecture des Epîtres de ſaint Paul, il en ſçavoit tous les plus beaux endroits, & les employoit dans ſes Ouvrages par maniere de citations, ſelon que les ſujets le pouvoient permettre : de ſorte qu'on ne peut inferer de la rencontre de ces paſſages qui ſe trouvent les mêmes dans ces deux differentes Epîtres, ſinon

qu'à Rome on liſoit, & on faiſoit grande eſtime de l'Epître aux Hebreux, dès le temps même que ſaint Clement écrivit la ſienne aux Corinthiens, quoiqu'il ſoit vrai, comme on en demeure d'accord : qu'elle n'y fut pas encore ſi-tôt reconnue pour être du nombre des livres ſaints. A quoi on peut ajouter, comme une raiſon très-plauſible, & qui ſemble détruire toutes celles qu'on ſçauroit alleguer en faveur de cette opinion, que ſaint Clement étant Gentil, il ne pouvoit qu'être très-ſuſpect aux Hebreux, ſur-tout dans les matieres de Religion : & quoique ſa qualité de Pape lui donnât le droit d'inſtruire tous les peuples, il eſt pourtant certain qu'à l'égard de celui-ci, il falloit garder d'autres meſures, & menager avec plus de circonſpection des eſprits auſſi difficiles que l'étoient ceux de la nation Juive. Il étoit néceſſaire que l'Egliſe employât toute ſa condeſcendance pour ne point rebuter ces nouveaux Chrétiens qu'elle venoit d'enfanter, & qu'en qualité d'une mere ſage & prudente, elle leur fit diſtribuer par des perſonnes qui leur fuſſent agréables, & non ſuſpectes, le pain qui leur étoit néceſſaire pour les nourrir, & les faire croître dans la vie qu'elle leur avoit procurée ; de peur que ſi ç'eût été par des gens inconnus, ils ne l'euſſent refuſé, ou que l'ayant reçu ils ne l'euſſent pu digerer. C'étoit à la vérité des Juifs convertis, mais qui néanmoins étoient encore fort indiſpoſés à l'égard des Gentils, & qui ſans doute n'euſſent pu recevoir d'aucun autre que d'un Juif même, les avis & toutes les inſtructions contenues dans cette Epître : car elle ne tendoit à rien moins qu'à leur perſuader d'une part l'inutilité de leur ſacrifice, ce qui étoit s'oppoſer au zele ardent qui les animoit encore pour ces

Digitized by Google

principaux actes de leur ancienne Religion, & à leur inspirer d'ailleurs des points de morale tout contraires à leur esprit de chair & de sang, tels qu'étoient entre autres le pardon des injures, & l'amour des souffrances. Aussi voyons-nous que l'auteur de l'Epître se souvenant qu'il parle à des Juifs ne manque pas de se faire Juif avec eux, & de leur témoimoigner en prenant la qualité de leur frere, qu'il entre dans tous leurs interêts, afin sans doute de pouvoir par ce moyen s'insinuer plus facilement dans leurs esprits, & y acquerir la créance qui lui étoit nécessaire.

Quant à ce qui regarde saint Luc, ceux qui le font Auteur de cette Epître, se fondent principalement sur ces trois considerations. La premiere : que le style fleuri, les traits d'éloquence, la pureté du Grec qui s'y rencontrent, se trouvent les mêmes dans tous les discours de saint Luc, lorsque n'étant point borné à rapporter précisément les paroles ou de J. C. ou des Apôtres, il peut s'étendre avec plus de liberté & selon son génie dans de longues narrations; comme est, par exemple, celle qu'il fait des voyages, & sur-tout de la navigation de saint Paul. La deuxiéme, que plusieurs expressions & beaucoup de termes qui semblent particuliers à saint Luc, & qu'il emploie frequemment, tant dans son Evangile que dans les Actes des Apôtres, se remarquent aussi en quantité d'endroits de l'Epître aux Hebreux. Et la troisiéme, que comme saint Luc a toujours suivi exactement la version des Septante pour toutes les citations qu'il a faites de l'ancien Testament, dans l'Evangile & dans les Actes, on voit aussi que l'Auteur de l'Epître aux Hebreux s'y est entierement conformé. Mais toutes ces rai-

ſons, quelque apparentes qu'elles ſoient, ne ſont pas ſuffiſantes pour pouvoir dire que ſaint Luc ſoit l'Auteur de cette Epître. On fera juſtice à cet excellent Ecrivain, & on lui laiſſera la part qu'il a à cet Ouvrage, après qu'on aura montré par des raiſons plus preſſantes & plus ſenſibles, que l'Apôtre ſaint Paul en eſt ſeul le véritable Auteur, ainſi qu'on l'a d'abord ſuppoſé.

La premiere raiſon, qui oblige donc de croire que ſaint Paul a écrit l'Epître aux Hebreux, eſt fondée ſur la grandeur du ſujet qui y eſt traité. Il s'agiſſoit ſpecialement de faire prévaloir la loi de J. C. à celle de Moïſe, & en comparant tous les ſacrifices de l'ancienne Loi avec le ſeul ſacrifice de la nouvelle, de faire voir la prééminence de celui-ci par-deſſus tous les autres, & il ne falloit pas ſans doute une moindre connoiſſance de l'une & de l'autre loi, que celle qu'en avoit ſaint Paul, ni une moindre force d'eſprit que la ſienne, pour montrer comme il fait d'une maniere évidente, que le ſacrifice de J. C. ayant été offert, tous ceux que Moïſe avoit ordonné, ne ſervoient plus de rien, & devoient par conſequent être entierement abolis.

La deuxiéme raiſon, ſe prend de la relation qu'il y a du ſujet de cette Epître avec ceux des Epîtres aux Romains & aux Galates; car comme l'Apôtre n'avoit rien tant à cœur que d'inſtruire les Juifs convertis, & de leur donner une grande idée de la loi de grace & de ſa vertu; & que pour cet effet il étoit important de leur ôter la vaine confiance qu'ils avoient encore aux œuvres de leur ancienne loi, aux ceremonies qu'elle leur preſcrivoit, & aux ſacrifices qui s'y offroient: il eſt plus que vrai-ſemblable, que ce ſaint Docteur leur ayant montré

dans ſon Epître aux Romains, que les œuvres de la loi n'étoient nullement capables de les juſtifier, & dans l'Epître aux Galates, que la circonciſion & les autres ceremonies de la loi ne pouvoient pas non plus operer cette grace; il a voulu lui-même, afin qu'il ne manquât rien à l'éclairciſſement de ce point capital, leur faire connoître l'inutilité de tous les ſacrifices ordonnés par la loi; ce qu'il a fait dans l'Epître aux Hebreux.

En troiſiéme lieu, ce ſentiment eſt appuyé ſur le grand rapport qu'il y a de pluſieurs raiſonnemens employés dans l'Epître aux Hebreux, avec ceux dont ſaint Paul ſe ſert en beaucoup d'endroits de ſes autres Epîtres; & qui portant ici, comme par tout ailleurs, le caractere de ſon eſprit penetrant & de ſa profonde érudition, font croire raiſonnablement, & même ſans heſiter, qu'il eſt l'auteur de cette Epître auſſi-bien que des autres.

Et pour ne ſe point arrêter à pluſieurs autres raiſons qu'on pourroit ajouter ſur ce ſujet, il ſuffira de dire pour la confirmation de celles que l'on vient d'apporter, que ç'a été le ſentiment de preſque tous les Peres Grecs, & des plus conſiderables parmi les Latins, que pluſieurs Conciles, même generaux, l'ont ainſi décidé; & enfin que, ſelon l'uſage perpetuel de l'Egliſe dans la diſpoſition de ſes Offices, la lecture de l'Epître aux Hebreux a toujours été propoſée ſous le nom de l'Apôtre ſaint Paul.

Cependant il faut reconnoître de bonne foi, que, quoique ce ſaint Apôtre ſoit le véritable auteur de cette Epître, ce n'eſt pas lui néanmoins qui a compoſée; & toutes les raiſons qu'on a rapportées, mais qui n'ont pu ſuffire pour établir ſaint Luc

Digitized by Google

auteur de cet ouvrage, ſemblent prouver invinciblement, que ce ſaint Evangeliſte en eſt pour le moins le ſeul & véritable écrivain. Il faut donc dire que ſaint Paul choiſit ce fidele compagnon de ſes voyages & de ſes travaux, pour être auſſi le ſacré dépoſitaire, non ſeulement du deſſein qu'il avoit formé d'écrire cette Lettre aux Hebreux, & de la ſcience toute divine qu'elle renferme; mais auſſi de tous les raiſonnemens qu'il jugea néceſſaires d'y employer, & de toute l'économie qu'il étoit à propos d'y garder.

Saint Luc écrivit cette Epître en Grec plutôt qu'en Hebreu; parce que cette langue qui lui étoit très-familiere, étoit auſſi plus generalement connue de toutes ſortes de nations; & que même parmi ceux de Jeruſalem & de toute la Judée, à qui l'Epître s'adreſſoit directement, il s'en trouvoit beaucoup qui ayant été nourris dans d'autres provinces, ignoroient entierement leur langue Hebraïque, ou Syriaque, & n'avoient que l'uſage de la langue Grecque.

Au reſte il eſt aiſé d'inferer de tout ce qui vient d'être dit, que par les Hebreux, à qui cette Epître fut adreſſée, on doit entendre les Juifs nouvellement convertis, qui habitoient en Jeruſalem & dans toute la Paleſtine.

Après cette diſſertation qu'on a cru ne pouvoir ſe diſpenſer de faire touchant l'auteur de l'Epître aux Hebreux, & par laquelle il paroît qu'on n'en doit point reconnoître d'autre que l'Apôtre ſaint Paul, il reſte à donner une idée generale du ſujet qui y eſt traité, pour ſatisfaire au deſſein principal de cette Préface.

L'Apôtre dit donc dès l'entrée de ſon diſcours,

Digitized by Google

que le Fils de Dieu étant venu au monde, il y a d'abord exercé la fonction de ſouverain Prophete, & déclaré aux hommes le deſſein de Dieu de les ſauver, ſelon le decret qu'il en avoit formé de toute éternité. Et pour engager les Hebreux à rendre à ce Prophete par excellence, c'eſt-à-dire, à J. C. l'honneur & la ſoumiſſion qu'ils lui doivent, & ſur-tout à lui donner une entiere créance ſur cette importante nouvelle, également heureuſe & indubitable, il tâche de leur faire connoître la grandeur infinie de ſa Perſonne ſacrée, tant par les privileges qu'il a de participer en vertu de ſa nature, à l'éternité, à la puiſſance & à la gloire de la divinité, que par l'autorité ſuprême qu'il a reçue de ſon Pere, & qu'il exerce en qualité de Médiateur, non ſeulement ſur les hommes, mais auſſi ſur tous les Anges, au-deſſous deſquels il s'étoit en quelque façon abaiſſé par ſon Incarnation, par ſes ſouffrances, & par ſa mort. Enſuite de cela, l'Apôtre fait voir que quoique Moïſe ait été le plus excellent de tous les anciens Prophetes, J. C. l'eſt encore infiniment plus que lui, à cauſe de la dignité de ſa Perſonne divine, & de l'éminence de ſon emploi, qui le rend ſouverain ſur toutes les créatures: & que pour ne ſe point expoſer à des peines bien plus rigoureuſes, que n'étoient toutes celles dont on châtioit les violateurs de la loi de Moïſe, & pour obtenir le ſalut éternel, qu'il n'étoit pas au pouvoir de ce Prophete de conferer; il étoit néceſſaire de recevoir la parole de J. C. & de ſuivre ſa loi, de n'avoir plus d'égard qu'à ſes promeſſes & aux graces qu'il faiſoit eſperer, & de s'attacher à lui uniquement par une foi inviolable, fondée principalement ſur ſon office de Sacrificateur, dont il s'eſt

pleinement acquitté. Il prend de-là occaſion de parler du Sacerdoce de J. C. & en le comparant avec le Levitique, il fait remarquer que celui-ci n'étoit proprement que l'ombre & la figure de celui-là, dans lequel ſe rencontrent toutes les conditions requiſes pour le rendre parfait. Mais avant que de traiter à fond cette matiere, il reprend avec grande force la lâcheté & la nonchalance des Hebreux, leur reprochant le peu de ſoin qu'ils ont de s'avancer dans la connoiſſance des vérités de la foi, & des myſteres qui leur ſont propoſés dans le Chriſtianiſme : il leur fait craindre le danger où ils s'expoſent par une conduite ſi imprudente, de tomber dans l'aveuglement & dans l'apoſtaſie, & par-conſequent de s'attirer une éternelle damnation, ajoutant néanmoins, comme pour adoucir cette vigoureuſe repréhenſion, que ſi au-contraire, ils ſont fideles à Dieu par la cooperation à ſa grace, Dieu le ſera auſſi à leur égard par l'accompliſſement de ſes promeſſes. Après quoi il revient au ſujet du ſacerdoce de J. C. & montre qu'étant éternel, il eſt bien plus parfait que celui d'Aaron, qui étoit ſeulement paſſager ; & que par conſequent la nouvelle alliance fondée ſur le ſacerdoce de J. C. eſt préferable à l'ancienne, qui n'étoit établie que ſur le ſacerdoce Levitique. Il ajoute que le ſeul ſacrifice de J. C. a infiniment plus de vertu que tous les ſacrifices anciens ; ce qu'il confirme par la reflexion qu'il fait ſur la condition des Sacrificateurs de la loi, qui n'étoient que des hommes mortels, & ſur la qualité de leurs ſacrifices, où on n'offroit que des animaux ſeulement, pour montrer que toute la vertu qui ſe rencontroit en de tels Sacrificateurs, & dans tous leurs ſacrifices, ne pouvoit

Digitized by Google

s'étendre à autre chose qu'à figurer imparfaitement l'éternité du sacerdoce de J. C. & à représenter grossierement le mérite infini du sacrifice de sa mort. D'où l'Apôtre conclut, que J. C. étant venu en effet, & ayant offert son sacrifice, tous les Sacrificateurs Levitiques ne servoient de rien, ni leurs sacrifices non plus; & que bien loin de manquer au devoir de la conscience, de ne s'y point arrêter, on étoit au-contraire obligé d'y renoncer, pour s'attacher uniquement à J. C. auteur de la nouvelle alliance, en qui se trouve la vérité & l'accomplissement des ombres & des figures de la loi: à quoi il ajoute, que d'en user autrement, & de vouloir encore revenir à ces anciennes coutumes, après avoir reçu les lumieres de l'Evangile, ce seroit proprement rejetter la grace de J. C. & tenir pour défectueux son sacrifice. Saint Paul ayant ainsi établi tous ces points de doctrine, il réitere ses exhortations aux Hebreux, pour les engager à la perseverance dans la foi de J. C. qu'ils ont embrassée, leur faisant entendre que bien loin de s'éloigner en cela des sentimens de leurs saints Patriarches, ils n'ont au-contraire que cette seule voie pour les pouvoir dignement imiter, & pour communiquer avec eux dans l'exercice d'une même Religion; puisqu'en effet, c'est par la foi en J. C. que ces grands hommes se sont rendus si fort recommandables, les uns en esperant contre toute esperance, l'entier effet des promesses de Dieu; les autres en soutenant avec courage l'effort de la persécution, & tous ensemble en perseverant avec fidelité dans l'exercice de la vertu, & dans la pratique des bonnes œuvres: & qu'ainsi au-lieu de regarder cette foi en J. C. comme une nouveauté sus-

pecte, ils doivent au-contraire la considerer comme le seul moyen que leurs peres ont eu, & qu'ils peuvent eux-mêmes prétendre pour obtenir la grace de Dieu, & mériter par le bon usage de cette grace, la récompense du salut éternel. Enfin, l'Apôtre après avoir tout de nouveau exhorté les Hebreux à demeurer fermes dans la foi, à souffrir patiemment les pertes & les afflictions, à mener une vie sainte & irréprochable, à être reconnoissans & religieux envers Dieu, à pratiquer les vertus de charité & de chasteté, conclut son Epître en leur souhaitant la grace de Dieu, & se recommander lui-même à leurs prieres.

Digitized by Google

EPISTRE DE S. PAUL AUX HEBREUX.

CHAPITRE PREMIER.

1. MUltifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissimè,

1. † DIeu ayant parlé autrefois à nos peres en divers temps & en diverses manieres par les Prophetes, vient enfin de nous parler en ces derniers jours par son propre Fils, † 13. Messe de Noel.

2. diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit heredem universorum, per quem fecit & sæcula.

2. qu'il a fait héritier de toutes choses, & par qui il a même créé les siecles ℣.

3. Qui cùm sit splendor gloriæ, & figura substantiæ ejus, por-

3. Et comme il est la splendeur de sa gloire, & le caractere de sa substance ℣, & qu'il

℣. 2. *autr.* le monde.
℣. 3. *autr.* de sa personne.

Digitized by Google

soutient tout par la puissance de sa parole ||, après nous avoir purifié de nos pechés ; il est assis au plus haut du ciel à la droite de la *souveraine* Majesté:

4. étant aussi élevé au-dessus des Anges, que le nom qu'il a reçu || est plus excellent que le leur.

5. Car qui est l'Ange à qui *Dieu* ait jamais dit : Vous êtes
Ps. 2. 7. mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui ? Et ailleurs : Je
2. *Reg.* 7. 14. serai son Pere, & il sera mon Fils ?

6. Et lorsqu'il introduit || de nouveau son premier-né dans
Ps. 96. 7. le monde, il dit : Que tous les Anges de Dieu l'adorent.

7. Aussi *l'Ecriture* dit touchant les Anges : Dieu se sert
Voyez. Ps. 103. 5. des esprits pour en faire ses ambassadeurs & ses Anges ; & des flammes ardentes pour en faire ses ministres.

8. Mais il dit à son Fils :
Ps. 44. 7. Votre trône, ô Dieu, sera un trône éternel ; le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité.

9. Vous avez aimé la ju-

tanfque omnia verbo virtutis suæ, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis :

4. tantò melior Angelis effectus, quantò differentius præ illis nomen hereditavit.

5. Cui enim dixit aliquando Angelorum : Filius meus es tu, ego hodie genui te ? Et rursum : Ego ero illi in patrem, & ipse erit mihi in filium ?

6. Et cùm iterùm introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : Et adorent eum omnes Angeli Dei.

7. Et ad Angelos quidem dicit : Qui facit Angelos suos spiritus, & ministros suos flammam ignis.

8. Ad Filium autem : Thronus tuus, Deus, in sæculum sæculi : virga æquitatis, virga regni tui.

9. Dilexisti justi-

℣. 3. par la parole de sa puissance. *autr.* par sa parole puissante.
℣. 4. dont il a herité.
℣. 6. *autr.* introduisit son premier-né.

tiam, & odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis.

ſtice, & vous avez haï l'injuſtice : c'eſt pourquoi Dieu, votre Dieu, vous a ſacré d'une huile de joie en une maniere plus excellente que tous ceux qui participeront *à votre gloire.*

10. Et : Tu in principio, Domine, terram fundasti : & opera manuum tuarum sunt cœli.

10. Et ailleurs : Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement du monde, & les cieux ſont l'ouvrage de vos mains : *Pſ. 101. 26.*

11. Ipsi peribunt, tu autem permanebis, & omnes ut vestimentum veterascent :

11. Ils périront, mais vous demeurerez : ils vieilliront tous comme un vêtement ;

12. & velut amictum mutabis eos, & mutabuntur : tu autem idem ipse es, & anni tui non deficient.

12. & vous les changerez comme un manteau, & ils ſeront changés ; mais pour vous, vous ſerez toujours le même, & vos années ne finiront point ¶.

13. Ad quem autem Angelorum dixit aliquando : Sede à dextris meis, quoadusque ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum ?

13. Enfin, qui eſt l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Aſſeyez-vous à ma droite, juſqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous ſervir de marchepied ? *Pſ. 109. 1. 1. Cor. 15. 32.*

14. Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos, qui hereditatem capient salutis ?

14. Tous les Anges ne ſont-ils pas des eſprits qui tiennent lieu de ſerviteurs & de miniſtres, étant envoyés pour exercer leur miniſtere en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du ſalut ?

Digitized by Google

SENS LITTERAL.

V. 1. *Dieu ayant parlé autrefois à nos peres en divers temps & en diverſes manieres par les Prophetes, vient enfin de nous parler en ces derniers jours par ſon propre Fils.*

Dieu ayant parlé autrefois à nos peres. L'Apôtre, par ce mot de *peres*, n'entend pas ſeulement parler d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, qui étoient les premiers peres de la nation Juive; mais auſſi de tout le corps de l'Egliſe depuis Adam juſqu'à Abraham, étant certain que Dieu a toujours gouverné l'Egliſe, & qu'il lui a toujours fait ſçavoir ſes volontés.

En divers temps, comme au temps d'Henoc, de Noé, d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, de Moïſe, de Joſué, des Juges, de David, de Salomon, & des Prophetes; & même par divers degrés & parties, tantôt plus, tantôt moins, tantôt une choſe, tantôt une autre, ſelon les divers âges de l'Egliſe; Dieu ne lui ayant pas donné la connoiſſance des myſteres de l'Evangile tout à la fois, mais ayant reſervé cette plénitude de connoiſſance juſqu'à l'avenement de J. C.

Et en diverſes manieres, c'eſt-à-dire, tantôt par le moyen des apparitions de jour ou de nuit; quelquefois par des énigmes & par des figures; d'autres fois par des paroles ſenſibles, ou par des inſpirations & des mouvemens interieurs & ſurnaturels, tantôt clairement, tantôt avec obſcurité. L'Apôtre oppoſe tacitement l'état de l'ancien Teſtament à celui du nouveau, dans lequel au lieu de

Digitized by Google

cette grande diverſité de manieres de parler aux hommes, Dieu n'en employe plus qu'une ſeule très-ſimple & très-claire, qui eſt la prédication de ſa parole; ce qui fait voir combien l'ancien Teſtament eſt au-deſſous du nouveau.

Par les Prophetes. Il faut comprendre ſous ce nom de *Prophetes*, les ſaints Patriarches, par leſquels Dieu a inſtruit les hommes, comme Henoc, Noé, Abraham, & généralement tous ceux dont Dieu s'eſt ſervi pour faire connoître ſa volonté aux fideles.

Vient enfin de nous parler, non pas à diverſes fois ni par degrés, comme il avoit fait à nos peres; mais en nous déclarant toutes ſes volontés, & en faiſant connoître pleinement le myſtere de notre Redemption & de notre ſalut : non plus par des figures & par des propheties, mais à découvert, en accompliſſant viſiblement les figures & les propheties : & enfin, non plus en diverſes manieres, mais par l'unique & ſimple prédication de l'Evangile, qui doit être juſqu'à la fin des ſiécles la forme invariable du gouvernement de l'Egliſe.

En ces derniers jours, c'eſt-à-dire, de notre temps même; ce que l'Apôtre dit, pour faire voir aux Hebreux le bonheur inconcevable dont Dieu les avoit favoriſés, d'avoir reſervé à leur temps l'avenement de ſon Fils, & d'avoir voulu qu'ils le viſſent de leurs propres yeux, & qu'ils l'entendiſſent de leurs propres oreilles, par un privilege tout particulier qui n'a point été accordé au reſte des hommes. Ce n'eſt pas que l'Apôtre crût que la fin du monde dût arriver de ſon temps; mais il appelle ce temps, *dernier*, parce que c'étoit la fin de l'ancien Teſtament, & l'accompliſſement des pro-

Digitized by Google

meſſes, des figures & des propheties ; & que le nouveau Teſtament qui ſuccedoit à l'ancien étoit le dernier, & ne ſeroit plus ſuivi d'aucun autre juſqu'à la fin des ſiécles.

Par ſon propre Fils, c'eſt-à-dire, non par ſes ſerviteurs, tels qu'étoient les Prophetes, dont les revelations & les lumieres étoient limitées ſelon le bon plaiſir de Dieu ; mais par ſon propre Fils, dans lequel ſont renfermés tous les tréſors de ſa ſageſſe & de ſa ſcience. D'où il ne s'enſuit pas que le Fils de Dieu n'ait point apparu, & n'ait point parlé aux hommes dans l'ancien Teſtament ; ce qui ſeroit contre le ſentiment de la plupart des Peres, qui tiennent que c'étoit lui-même qui apparoiſſoit à Moïſe & aux autres Patriarches. Il s'enſuit donc clairement, qu'il ne leur apparoiſſoit pas d'une maniere viſible, ne leur parlant que ſous des formes materielles, telles qu'étoient le buiſſon ardent & la colomne de feu : au lieu que dans le nouveau Teſtament il a lui-même inſtruit les Iſraélites, & s'eſt fait voir à eux palpablement & en ſa propre perſonne.

℣. 2. *Qu'il a fait héritier de toutes choſes, & par qui il a même créé les ſiécles.*

Qu'il a fait, à l'égard de ſa nature humaine, & ſelon ſa qualité de Médiateur, *héritier*, c'eſt-à-dire, Seigneur & poſſeſſeur de toutes choſes, non par droit de ſucceſſion, comme parmi les hommes mortels, mais par la donation que le Pere lui en a faite, pour en diſpoſer avec un pouvoir auſſi abſolu que le ſien. L'Apôtre fait voir que J. C. n'eſt pas ſeulement le plus excellent de tous les hommes, mais qu'il eſt même plus qu'homme, & qu'il eſt égal à ſon Pere.

De

Digitized by Google

De toutes choſes, viſibles & inviſibles, mais principalement des inviſibles & ſpirituelles, qui ſont proprement l'objet du regne de J. C. & ce regne paroît ſur-tout dans le droit qu'il a de ſe choiſir ſes élus, & le pouvoir qu'il a de leur accorder les moyens néceſſaires pour les conduire à l'acquiſition du ſalut.

Et par qui il a même créé, comme par une idée, & un exemplaire parfait de toutes choſes qu'il a regardé en produiſant ſes créatures ; & par conſéquent comme par une cauſe cooperante & égale à lui-même, & de même nature que lui ; *les ſiécles*, pour montrer qu'il eſt éternel & avant tous les ſiecles, c'eſt-à-dire, avant toutes les choſes temporelles.

℣. 3. *Et comme il eſt la ſplendeur de ſa gloire, & le caractere de ſa ſubſtance, & qu'il ſoutient tout par la puiſſance de ſa parole, après nous avoir purifiés de nos pechés, il eſt aſſis au plus haut du ciel à la droite de la ſouveraine Majeſté.*

Et comme il eſt la ſplendeur de ſa gloire, c'eſt-à-dire, comme il procede de Dieu ſans corruption, ſans diviſion, ſans ſucceſſion de temps, & ſans difference de nature ; de même que le rayon procede de la lumiere viſible ſans corruption, ſans diviſion, ſans ſucceſſion de temps, & ſans difference de nature ; & qu'ainſi il eſt vrai Dieu comme lui, & égal à lui en toutes choſes. *Autr.* La ſplendeur de ſa gloire, pour montrer que comme le rayon ſert à manifeſter le ſoleil : ainſi Dieu le Pere qui habite une lumiere inacceſſible, ſe fait connoître aux fideles par le moyen de ſon Fils, dans lequel reluiſent toutes les perfections du Pere.

Et le caractere de ſa ſubſtance, c'eſt-à-dire, l'ima-

ge vive, expresse, subsistante, & très-parfaite, comme est celle d'un pere imprimée, pour ainsi dire, en la personne de son fils; ce qui rend J. C. tout-à-fait égal à son Pere.

Et qu'il soutient tout par la puissance de sa parole, c'est-à-dire, qu'il conserve sans aucune peine & par sa seule volonté, aussi-bien que son Pere, toutes les créatures dans leur être, concourt avec elles dans chacune de leurs actions, les gouverne & les conduit toutes à la fin pour laquelle il les destine par sa providence.

Après nous avoir purifiés de nos pechés, c'est-à-dire, après avoir offert à son Pere un prix suffisant pour l'entiere remission de nos pechés, & nous avoir mérité la grace d'obtenir cette remission par l'usage des moyens qu'il nous a lui-même prescrits dans son Evangile, c'est-à-dire, par les bonnes œuvres & par l'usage des Sacremens, & non par le ministere des Prêtres Levitiques, ni par des victimes charnelles, telles qu'étoient celles des Juifs, mais par lui-même en personne, comme étant seul capable de nous purifier, & de nous obtenir la remission de nos pechés en vertu de son mérite, qui est infini.

Il est assis, c'est-à-dire, il jouit à l'égard de sa nature humaine subsistante en la personne du Verbe, d'un bonheur éternel, & du plus haut degré de gloire après Dieu.

Au plus haut du ciel, c'est-à-dire, au-dessus de toutes les créatures & des Anges mêmes, & au lieu le plus visible & le plus éminent pour y être adoré de tous les bienheureux, comme un Roi élevé sur son trône pour recevoir les hommages de ses sujets.

Digitized by Google

A la droite de la souveraine *Majesté*, c'eſt-à-dire, de Dieu même, ſelon l'uſage des Hebreux, comme nous diſons *ſa Majeſté*, pour marquer la perſonne du Roi.

℣. 4. *Etant auſſi élevé au-deſſus des Anges, que le nom qu'il a reçu eſt plus excellent que le leur.*

Etant auſſi élevé au-deſſus des Anges; comme s'il diſoit: Il ne faut pas s'étonner que J. C. ſelon ſa nature humaine, ſoit élevé à un ſi haut degré de gloire, puiſque la dignité de Fils de Dieu qu'il a reçue de ſon Pere par l'union de cette nature au Verbe divin, l'éleve infiniment au-deſſus des Anges, qui ſont ſi élevés dans le ciel.

Que le nom, c'eſt-à-dire, la dignité de Fils naturel de Dieu, *qu'il a reçu, &c.* dont il a hérité de Dieu en titre de donation irrévocable dès le moment de ſa conception, & qui lui a été plus ouvertement confirmée après ſa Reſurrection.

℣. 5. *Car qui eſt l'Ange à qui* Dieu *ait jamais dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui? Et ailleurs: Je ſerai ſon Pere, & il ſera mon Fils.*

Car qui eſt l'Ange, pour élevé qu'il ſoit en gloire au-deſſus des autres, *à qui* Dieu *ait jamais dit*, en parlant à lui-même, & à lui ſeul, comme il fait à J. C. dans ce paſſage, & au ſens qui y eſt exprimé; car autrement les Anges en général ſont appellés fils de Dieu en divers endroits de l'Ecriture. Voyez Job. 1. 6. 38. & Luc. 20. 36. mes enfans adoptifs & par grace, comme ſont tous les fideles regenerés, & comme le ſont tous les Saints. Voyez Jean 1. 10.

Vous êtes mon Fils. Ce paſſage à la lettre ſe pourroit entendre de David, qui fut élevé à la royauté par une bonté de Dieu toute paternelle & toute

particuliere ; mais ſelon le ſens myſtique & revelé par le Saint-Eſprit à l'Apôtre, il s'entend certainement du Meſſie, dont David n'a été que la figure, comme les Rabbins même en demeurent d'accord. *Autr.* Vous ſeul, à l'excluſion de tous les autres, êtes mon Fils ; non par adoption, mais par nature ; ce qui ſe prouve par les paroles ſuivantes.

Je vous ai engendré, de ma propre ſubſtance, d'une maniere toute pure & toute ſpirituelle, en vous communiquant toute ma nature divine par l'éternelle contemplation de moi-même ; ce qui ne ſe peut dire des enfans adoptifs.

Aujourd'hui, c'eſt-à-dire, de toute éternité. Ce verſet, ſelon le ſens que lui donne ſaint Paul en cet endroit, prouve évidemment la divinité de J. C. quoi qu'en diſent les Ariens & les Socinſens. Car puiſqu'il eſt évident, ſelon le ſentiment de l'Apôtre, qu'il eſt Fils de Dieu, d'une maniere qui ne peut convenir aux Anges ; on ne peut pas dire qu'il ſoit Fils adoptif, puiſque les Anges mêmes ont la qualité de Fils adoptifs dans l'Ecriture. Il eſt donc Fils propre & naturel, & par conſéquent Dieu comme le Pere.

Et ailleurs : Je ſerai ſon Pere, & il ſera mon Fils. Ces paroles priſes à la lettre s'entendent de Salomon, que Dieu traita avec une bonté toute paternelle pendant qu'il demeura attaché à ſon ſervice comme un véritable fils. Mais comme Salomon n'étoit que la figure du Meſſie, ainſi que les Juifs même le reconnoiſſent, il eſt viſible que ce paſſage pris au ſens figuré & myſtique, ne peut s'entendre que de J. C. ce qui fait encore voir que comme le ſens myſtique eſt toujours plus parfait

que le litteral, qui n'eſt que ſon ombre & ſa figure, il s'enſuit néceſſairement, que puiſque Salomon eſt traité de fils adoptif de Dieu dans ce paſſage ſelon le ſens litteral, J. C. y eſt reconnu pour Fils naturel ſelon le ſens myſtique.

℣. 6. *Et lorſqu'il introduit de nouveau ſon premier-né dans le monde, il dit : Que tous les Anges de Dieu l'adorent.*

Et lorſqu'il introduit, c'eſt-à-dire, lorſque Dieu décrit par le Pſalmiſte l'avenement de ſon Fils dans le monde pour en prendre poſſeſſion comme d'une choſe qui lui appartient; il ſemble que l'Apôtre n'entend pas tant parler ici du premier avenement de J. C. qui a été plein d'abjection & d'humilité, que du ſecond, qui ſera tout plein de gloire, & dans lequel J. C. exercera pleinement ſon empire ſur toutes les créatures qui lui ſont parfaitement ſoumiſes. D'autres entendent ce paſſage de l'avenement de J. C. dans le monde par ſa reſurrection.

De nouveau, dans ſon ſecond avenement pour juger les vivans & les morts.

Son premier-né, c'eſt-à-dire, ſon Fils unique, appellé *premier-né*, non que Dieu ait d'autres Fils que J. C. par nature, mais parce qu'il en a pluſieurs autres par adoption, dont J. C. eſt le chef.

Il dit : Que tous les Anges de Dieu l'adorent d'un culte religieux & divin, & non par de ſimples témoignages de reſpect. C'eſt une autre preuve de la divinité de J. C. & par conſéquent de ſa prééminence au-deſſus des Anges.

℣. 7. *Auſſi* l'Ecriture *dit touchant les Anges, Dieu ſe ſert des eſprits pour en faire ſes ambaſſadeurs & ſes Anges, & des flammes ardentes pour en faire ſes miniſtres.*

Auſſi l'Ecriture *dit touchant les Anges, &c.* Les titres d'honneur dont Dieu qualifie les Anges dans l'Ecriture, & ceux dont il qualifie J. C. font bien voir la difference infinie qui eſt entre les Anges & lui, & combien il les ſurpaſſe en dignité, puiſque Dieu ne traite ceux-là que de ſimples ambaſſadeurs & de miniſtres; au lieu qu'il traite ſon Fils de Souverain, ainſi qu'il paroît par le verſet ſuivant.

Et des flammes ardentes, &c. Ce paſſage de David pris au ſens litteral, s'entend, ce ſemble, des vents impétueux & des flammes dévorantes, dont Dieu ſe ſert comme de miniſtres pour exercer ſa vengeance ſur les pecheurs. Mais au ſens myſtique revelé à l'Apôtre, par les vents & par les flammes ardentes, il faut entendre les Anges, à cauſe de leur viteſſe & de leur promptitude à exécuter les volontés de Dieu, comme les Septante l'ont entendu. Pſ. 103.

℣. 8. *Mais il dit à ſon Fils : Votre trône, ô Dieu, ſera un trône éternel ; le ſceptre de votre empire ſera un ſceptre d'équité.*

Mais il dit à ſon Fils, &c. Il eſt viſible que ce verſet ne ſe peut entendre de Salomon que fort improprement, non plus que le ſuivant, puiſqu'il n'a jamais pris le nom de Dieu, que ſon trône n'a duré tout au plus que juſqu'à la captivité de Babylone, que ſon gouvernement fut tyrannique, & la fin de ſa vie très-dépravée : de ſorte qu'il ne peut s'entendre proprement que de J. C. dont le trône, c'eſt-à-dire, la puiſſance ſouveraine, & la dignité de Roi des rois & de Seigneur des ſeigneurs, doit être éternelle.

Le ſceptre de votre empire, &c. c'eſt-à-dire, la maniere de gouverner ſes ſujets, qui ſont les fideles,

Digitized by Google

eſt pleine d'équité, puiſqu'il ne leur impoſe point d'autre loi que celle de la charité.

℣. 9. *Vous avez aimé la juſtice, & vous avez haï l'injuſtice : c'eſt pourquoi Dieu, votre Dieu, vous a ſacré d'une huile de joie en une maniere plus excellente que tous ceux qui participeront* à votre gloire.

Vous avez aimé la juſtice, & vous avez haï l'injuſtice, juſques à ſouffrir la mort pour la vérité & l'innocence.

C'eſt pourquoi Dieu, votre Dieu, que vous aimez & que vous adorez, *vous a ſacré d'une huile de joie*, c'eſt-à-dire, vous a comblé d'une gloire qui ſurpaſſe celle de tous les Saints, & même des Anges. Il appelle la gloire de J. C. *une huile de joie*, parce que les huiles de ſenteur ne ſervoient pas ſeulement à la conſecration des Rois, des Prêtres & des Prophetes ; mais encore à l'embelliſſement du viſage dans les grandes ſolemnités & dans les réjouiſſances publiques, telles qu'étoient les jours de fêtes, de mariages, de banquets, &c. Voyez Pſ. 44. & 104. 15. Iſ. 61. 13.

En une maniere plus excellente que tous ceux qui participeront à votre gloire, c'eſt-à-dire, plus excellente que la gloire de tous les Saints qui ſeront participans de votre gloire dans le ciel.

℣. 10. *Et ailleurs : Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement du monde, & les cieux ſont l'ouvrage de vos mains.*

Et ailleurs : Seigneur, vous avez créé la terre. Let. *Vous avez fondé la terre*, c'eſt-à-dire, vous l'avez créée de rien, de même que le fondement n'eſt pas fait d'un autre fondement. Il ſemble que le Pſalmiſte ſe ſert du terme de *fondé*, pour faire voir la perpétuité de la terre, & qu'elle tient le lieu in-

férieur à l'égard des parties d'un édifice. Voyez Matth. 13. 35. 25. 34. Luc. 11. 50. Jean. 17. 24. Epheſ. 1. 4. *La terre*, avec toutes les choſes terreſtres.

Dès le commencement du monde, d'où il s'enſuit qu'il eſt avant le monde & avant le temps, & par conſéquent éternel.

Et les cieux, avec toutes les choſes céleſtes, comme les Anges. De ſorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il les ſurpaſſe infiniment en dignité; *ſont les ouvrages de vos mains*, c'eſt-à-dire, le Pere éternel en créant le monde ne s'eſt pas ſervi de vous comme d'une idée ſimple & ſtérile pour les faire, mais vous les avez comme lui formés & produits effectivement.

℣. 11. *Ils périront, mais vous demeurerez: ils vieilliront tous comme un vêtement.*

Ils périront, &c. c'eſt-à-dire, il changeront de forme & d'état, ſans toutefois être anéantis. Voyez Job. 14. 12. Eccl. 3. 14. Iſ. 65. 17. & 66. 22. Rom. 8. 20. & 2. Pier. 3. 7. 10. 11. Apoc. 21. 1.

℣. 12. *Et vous les changerez comme un manteau, & ils ſeront changés: mais pour vous, vous ſerez toujours le même, & vos années ne finiront point.*

Et vous les changerez comme un manteau. Il ſemble que le Prophete ajoute ceci pour montrer la facilité avec laquelle Dieu fera tout ce changement; de même qu'il n'y a rien de plus aiſé que de changer un manteau ou de le plier, comme porte le mot Hebreu.

Et ils ſeront changés, &c. c'eſt-à-dire, ils demeureront en l'état auquel vous les aurez changés.

℣. 13. *Enfin, qui eſt l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit: Aſſeyez-vous à ma droite, juſqu'à ce que j'aie*

Digitized by Google

réduit vos ennemis à vous ſervir de marche-pied.

Enfin . . . . . Aſſeyez-vous à ma droite. Ce n'eſt pas que J. C. doive ceſſer d'être à la droite de ſon Pere & de regner ſur l'Egliſe, lorſqu'il aura remporté une entiere victoire ſur ſes ennemis. Son regne au contraire doit être alors plus glorieux & plus triomphant, puiſqu'il n'y fera plus la fonction de médiateur, & n'y regnera plus de la part de ſon Pere, mais en qualité de vrai Dieu, de même eſſence que lui; & quant à la maniere de regner, il ne gouvernera plus ſon Egliſe par des moyens extérieurs & ſenſibles, ni par aucun miniſtere extérieur: mais immédiatement par lui-même d'une maniere toute ſpirituelle. Voyez 1. Cor. 15. 24. & 28.

Juſqu'à ce que j'aie réduit, c'eſt-à-dire, entierement abbatu ceux qui vous ſont contraires, enſorte qu'ils ne puiſſent plus troubler la tranquillité de votre regne. Ce n'eſt pas que J. C. ne doive reduire lui-même ſes ennemis, mais ce ſera par la vertu qu'il reçoit de ſon Pere par la génération éternelle; & par la protection qu'il en reçoit en qualité de médiateur. Voyez 1. Cor. 15. 24. & 25. de ſorte que cette expreſſion ne diminue en rien la ſouveraine puiſſance de J. C.

Vos ennemis, c'eſt-à-dire, tous les reprouvés, Anges & hommes, comme étant ennemis du regne de J. C. & faiſant tout ce qu'ils peuvent pour en retarder l'avancement & la perfection. La mort eſt encore un de ces ennemis, mais qui ſera le dernier vaincu. Voyez 1. Cor. 15. 26.

A vous ſervir de marche-pied. C'eſt pour mieux exprimer la victoire que J. C. remportera ſur ſes ennemis, & par rapport à l'ancienne coutume des

Digitized by Google

Rois d'Orient, qui fouloient aux pieds ceux qu'ils avoient vaincus.

℣. 14. *Tous les Anges ne ſont-ils pas des eſprits qui tiennent lieu de ſerviteurs & de miniſtres, étant envoyés pour exercer leur miniſtere en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du ſalut ?*

Tous les Anges, tant ceux des premiers que des derniers Ordres, *ne ſont-ils pas des eſprits, &c.* purs, immateriels & ſans corps ?

Etant envoyez..... en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du ſalut. Ce n'eſt pas que les Anges ne s'appliquent à procurer le ſalut de pluſieurs reprouvés : mais c'eſt toujours inutilement pour eux, & l'on peut dire que le miniſtere qu'ils exercent dans cette rencontre n'eſt pas tant en leur faveur qu'à leur condamnation ; puiſque ce miniſtere ne ſervira enfin qu'à les rendre plus criminels, ayant négligé d'y correſpondre. La raiſon pour laquelle l'Apôtre s'arrête ſi long-temps à montrer aux Hebreux la prééminence de J. C. par-deſſus les Anges, n'eſt pas ſeulement pour leur prouver ſa divinité ; mais c'eſt principalement pour leur faire voir l'excellence de la loi Evangelique donnée par J. C. par-deſſus la loi de Moïſe, encore qu'elle eût été donnée par les Anges ; ce qui donnoit occaſion aux Juifs de préferer leur loi à l'Evangile, comme n'ayant été publiée que par un homme.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *Dieu ayant autrefois parlé à nos peres..... vient enfin de nous parler en ces derniers jours par ſon propre Fils, &c.*

Digitized by Google

Comme toute la Religion Chrétienne consiste à connoître J. C. & à reconnoître qu'*il n'y a point de salut par aucun autre ;* saint Paul dans cette Epître, tâche de persuader aux Hebreux, dont le salut lui étoit plus cher que sa vie propre, la puissance souveraine de ce divin Médiateur, l'excellence de sa loi au-dessus de celle de Moïse ; la vertu infinie & la perfection de son sacerdoce & de son sacrifice, préferablement à celui d'Aaron & à tous les sacrifices de l'ancienne loi : D'abord il tâche de faire connoître aux Hebreux la grandeur infinie de sa Personne sacrée & la gloire de sa Divinité. Pour parler dignement d'un sujet si sublime, il faudroit avoir été, comme saint Paul, élevé jusqu'au troisiéme ciel, & être instruit de ces paroles ineffables qu'il entendit dans son ravissement ; mais parce que *nul n'a vu Dieu*, pour apprendre de lui les secrets de ses perfections divines, il faudroit que *le Fils unique qui est dans le sein du Pere*, eût fait connoître lui-même le mystere de cette génération éternelle, par laquelle il procede du Pere, pour en parler d'une maniere convenable. Saint Paul lui-même ne trouve point de termes pour se faire entendre sur un sujet si élevé. C'est qu'en effet « lorsqu'il s'agit de parler de Dieu, notre langue, « dit saint Chrysostome, est dans l'impuissance de « s'exprimer, & toute notre intelligence se trouve « trop courte pour comprendre ce qui le regarde. « Nous sçavons, par exemple, que Dieu est par- « tout ; mais le pouvons-nous comprendre ? Nous « sçavons qu'il est un Esprit sans corps, & une vertu « invisible qui est la cause & le principe de tous les « biens, mais sçavons-nous quelle est cette vertu, « ou de quelle sorte elle agit ? Je dis, continue ce «

Act. 4. 12.

Joan. 1. 18.

Digitized by Google

Mais après que l'Apôtre a revelé si excellemment la grandeur infinie de J. C. il fait voir son profond abaissement en se faisant homme pour délivrer les hommes de leurs pechés qui les tenoient assujettis à la tyrannie du démon. Quelle reconnoissance ne devons-nous point avoir pour ce souverain Seigneur, qui est descendu du trône de sa gloire pour souffrir sur une croix la mort la plus ignominieuse, afin de nous reconcilier avec son Pere? La grandeur de cette charité infinie est un mystere impénétrable, qui rend l'ingratitude de l'homme d'autant plus criminelle que l'amour d'un Dieu envers lui a été excessif.

℣. 9. jusqu'au 14. *Vous avez aimé la justice, & vous avez haï l'injustice, c'est pourquoi, &c.*

J. C. pour avoir haï l'injustice & lui avoir fait une guerre continuelle, a été mis à mort, par laquelle il a mérité d'être oint d'une huile de joie, c'est-à-dire, de jouir de la gloire qui lui étoit préparée; ce qui est à peu près ce que dit saint Luc: *Ne falloit-il pas que le Christ souffrît tout cela, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire?* c'est-à-dire, dans ce regne glorieux qu'il vouloit établir en rachetant les hommes pour regner avec lui. De sorte que pour être participant du royaume du ciel, il faut non seulement aimer la justice, & ne rien faire qui la blesse; mais encore haïr l'injustice, & s'opposer avec zele à tout le mal, comme J. C. a fait: car ce n'est pas assez de conserver dans son cœur une haine interieure contre l'injustice, si l'on peut s'opposer extérieurement au mal, quand même on devroit perdre la vie, si l'ordre de Dieu nous y engage: Car autrement nous le devons supporter, J. C. lui-même ne s'étant pas toujours opposé

Luc. 24. 26.

Digitized by Google

extérieurement à toutes les injuſtices qu'il a connues, quoique dans ſon cœur il les ait eues en horreur. Le zele que l'on a contre l'injuſtice, s'il eſt véritable, eſt bien reglé; il n'en eſt pas de même de cette haine toute ſpirituelle, & des paſſions qui ne ſont capables d'aucune retenue pendant qu'elles ſubſiſtent, & dont on ne ſe ſouvient plus, ſi-tôt qu'elles ſont paſſées; car les paſſions ſont toujours inquiétes & agitées, & ne laiſſent jamais en repos; au lieu que le zele qui vient de l'amour de la juſtice, quelque ſujet qu'on lui donne de haïr le mal, lui fait la guerre ſans ſe troubler, & conſerve au milieu de ſes pourſuites une grande paix intérieure, parce que ce ne ſont point ſes mouvemens propres que l'on ſuit, mais ceux du Saint-Eſprit, qui donnent la paix, bien-loin de la faire perdre: c'eſt pourquoi jamais on ne ſe repent de les avoir ſuivis, quelque mauvais ſuccès qu'il en arrive en apparence, le ſuccès de nos entrepriſes dépend de Dieu, qui en regle l'événement ſelon ſes deſſeins, & il ne faut nous mettre en peine que de lui obéir.

Comme donc J. C. n'eſt entré dans le ciel qu'en s'oppoſant à l'injuſtice aux dépens de ſa vie, nous ne devons pas nous contenter de ne point commettre d'injuſtice; mais nous ſommes encore obligés de lui faire la guerre & la haïr, au moins en notre cœur, s'il ne nous eſt pas permis de le témoigner extérieurement, ſans jamais ceſſer de la perſecuter dans toutes les rencontres où Dieu nous engagera, par l'amour que nous devons lui porter & à notre prochain.

℣. 4. *Tous les Anges ne ſont-ils pas des Eſprits qui tiennent lieu de ſerviteurs & de miniſtres, &c.*

Digitized by Google

Il ſemble que ſaint Paul rabaiſſe beaucoup les Anges, & releve les hommes en cet endroit, en diſant que les Anges ont été deſtinés de Dieu pour le ſervice des hommes; mais il faut conſiderer que comme toutes les créatures s'aident & ſe ſervent les unes les autres, pour entretenir l'ordre que Dieu par ſa ſageſſe a reglé dans tout l'univers; toutes enſemble ne ſont faites que pour ſervir leur Créateur, & pour exécuter les deſſeins de ſa providence. Or le principal deſſein que Dieu ait formé, tel qu'il nous paroît dans les Ecritures, c'eſt la conſervation de ſes élus, qui ſont avec ſon Fils bien-aimé l'objet de ſa complaiſance. Il les a choiſis de toute éternité pour les faire regner avec lui: c'eſt en leur faveur qu'il a fait tout ce monde viſible; c'eſt pour eux que le Fils de Dieu s'eſt fait homme, & c'eſt pour les recueillir qu'il a envoyé ſes Apôtres par tout l'univers, & qu'il envoye encore tous les jours des Paſteurs pour les former & les inſtruire; c'eſt enfin pour eux qu'il envoye des Gardiens inviſibles, à qui il a *ordonné d'avoir ſoin d'eux, & de les ſoutenir de leurs mains, de-peur qu'ils ne ſe heurtent le pied contre quelque pierre.* Si donc les Anges rendent ſervice aux hommes, c'eſt pour obéir à Dieu qui eſt leur commun Maître, à qui eſt dû tout reſpect, tout honneur, & toute adoration. Pſ. 90. 12.

Mais quoiqu'il ſoit juſte & raiſonnable que les créatures inférieures ſoient ſoumiſes à celles qui ſont dans un rang plus élevé, comme on voit qu'il ſe pratique dans le gouvernement des Etats, dans la hierarchie Eccléſiaſtique, &, ſelon quelques Auteurs, parmi les Anges; la charité, ſans troubler cet ordre, le renverſe, pour ainſi dire, en

Digitized by Google

l'affermissant ; & plus cette reine des vertus s'empare du cœur de l'homme, plus elle l'assujettit à tous les autres hommes pour l'amour de Dieu ; quand quelqu'un est engagé de commander, s'il est animé de ce feu divin, il se regarde comme le dernier de tous, & ne commande rien qu'il ne l'ait pratiqué le premier.

C'est une philosophie que J. C. nous a apprise en venant au monde, & en a lui-même suffisamment instruit ses disciples : *Vous sçavez*, leur dit-il, *que ceux qui sont Princes parmi les nations, les dominent, & que les Grands les traitent avec empire ; il n'en doit pas être de même parmi vous ; mais que celui qui voudra être grand parmi vous, soit votre serviteur ; & que celui qui voudra être le premier parmi vous, soit votre esclave, comme le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir.* Et pour confirmer par les effets l'instruction qu'il avoit donnée de vive voix, il a bien voulu, par une humilité prodigieuse, s'abaisser au-dessous de ses Apôtres en leur lavant les pieds, sans excepter celui qui le devoit trahir & le livrer à ses cruels ennemis ; & après qu'il leur eut lavé les pieds, *il leur dit : Sçavez-vous ce que je viens de faire ? Vous m'appellez votre Maître & votre Seigneur, & vous avez raison, car je le suis. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre Seigneur & votre Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres ; car je vous ai donné l'exemple, afin que pensant à ce que je vous ai fait, vous fassiez aussi de même.*

Matth. 20. 25. &c.

Joan. 13. 12. &c.

Les disciples de J. C. ont suivi son exemple, & pour gagner les ames, il se sont assujettis à tout. Saint Paul dit de lui-même, qu'*étant libre à l'égard de tous ; il s'est rendu le serviteur de tous, pour gagner*

1. Cor. 9. 19.

gner à Dieu plus de personnes. Les Pasteurs qui ont succedé, font profession d'entrer dans ces mêmes sentimens, & le souverain Pontife qui tient le premier rang dans l'Eglise, se qualifie, *serviteur des serviteurs de Dieu.* Tous les Chrétiens par leur état doivent aussi suivre en cela l'exemple de leur Maître, *qui s'est anéanti* pour eux *en prenant la forme & la nature de serviteur. Que chacun par humilité*, dit saint Paul, *croye les autres au-dessus de soi.* *Philip.* 2. 7.

Faut-il donc s'étonner que les Anges qui brûlent de charité, se portent à rendre service *a ceux qui doivent être les heritiers du salut?* Ils sçavent combien les élus de Dieu lui sont chers; aussi la conversion d'un pecheur leur est-elle un sujet de fête & d'une grande joie dans le ciel. Mais depuis que le Fils de Dieu s'est abaissé si profondément en se faisant homme pour sauver les hommes, ils se croiroient indignes des graces de Dieu, s'ils ne cooperoient à leur salut par tous les services dont ils sont capables. Avant la venue de J. C. ils recevoient les hommages des hommes; mais, comme dit S. Gregoire, depuis que le Sauveur s'est revêtu de notre chair, ils ne peuvent souffrir que l'homme, dont la nature a été élevée au-dessus de la leur en la personne de J.C. s'abaisse au-dessous d'eux. Quand saint Jean dans son Apocalypse *se prosterna aux pieds d'un Ange pour l'adorer, il lui dit: Gardez-vous bien de le faire, je suis serviteur de Dieu comme vous & comme vos freres.* *Gregor. hom. 8. in Ezech.* *Apoc.* 19. 10.

Que nous reste-t-il donc, que de rendre graces à Dieu de la protection qu'il nous donne par ses saints Anges? qu'il envoye pour nous éclairer & nous conduire dans ce pelerinage? Nous devons aussi avoir beaucoup de respect pour eux, & nous

conduire si sagement en leur présence, que nous ne faisons rien que nous ne fissions librement en présence des hommes. *In quovis diversorio, in quovis angulo,* dit S. Bernard, *Angelo tuo reverentiam habe, tu ne audeas illo præsente quod videntè me non auderes.*

CHAPITRE II.

1. NOus devons donc à proportion nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues, pour n'être pas comme de l'eau qui s'écoule & se perd //.

1. PROptereà abundantiùs oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte pereffluamus.

2. Car si la loi qui a été annoncée par les Anges, est demeurée ferme, & si tous les violemens *de ses préceptes* & toutes les desobéissances ont reçu la juste punition qui leur étoit due;

2. Si enim qui per Angelos dictus est sermo, factus, est firmus, & omnis prævaricatio & inobedientia accepit justam mercedis retributionem:

3. comment pourrons-nous l'éviter, si nous négligeons *l'Evangile* du véritable salut //, qui ayant été premierement annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous par ceux qui l'ont entendu?

3. quomodo nos effugiemus, si tantam neglexerimus salutem: quæ cùm initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis qui audierunt, in nos confirmata est,

℣. 1. *autr.* pour n'être pas comme des vases entr'ouverts, qui laissent écouler ce qu'on y met. *lettr.* Afin que nous ne nous écoulions pas.

℣. 3. *lettr.* un tel salut. *expl.* l'Evangile, qui est un puissant moyen de salut.

Digitized by Google

4. constante Deo signis & portentis, & variis virtutibus, & Spiritus sancti distributionibus secundùm suam voluntatem.

4. auſquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles, par les prodiges, par les differens effets de ſa puiſſance, & par la diſtribution des graces du Saint-Eſprit, qu'il a partagées comme il lui a plu. *Marc.* 16. 20.

5. Non enim Angelis subjecit Deus orbem terræ futurum de quo loquimur.

5. Car Dieu n'a point ſoumis aux Anges le monde futur // dont nous parlons.

6. Testatus est autem in quodam loco quis dicens : Quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam visitas eum ?

6. Or quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecriture : Qu'eſt-ce que l'homme, pour mériter votre ſouvenir ; & qu'eſt-ce que le Fils de l'homme, pour être honoré de votre viſite ? *Pſ.* 8. 5.

7. Minuisti eum paulominus ab Angelis ; gloria & honore coronasti eum : & constituisti eum super opera manuum tuarum.

7. Vous l'avez rendu pour un peu de temps // inferieur aux Anges, vous l'avez couronné de gloire & d'honneur ; vous lui avez donné l'empire ſur les ouvrages de vos mains.

8. Omnia subjeciſti sub pedibus ejus. In eo enim quòd omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum ei. Nunc autem necdum videmus omnia subjecta ei.

8. Vous lui avez aſſujetti & mis ſous ſes pieds toutes choſes. Or en *diſant* qu'il lui a aſſujetti toutes choſes, il n'a rien laiſſé qui ne lui ſoit aſſujetti : & cependant nous ne *Matth.* 28. 18. *1. Cor.* 15. 26.

¥. 5. *expl.* l'Egliſe de la terre & du ciel, au-lieu que la loi a été donnée par les Anges, comme il dit ailleurs.

¥. 7. au temps de ſa vie mortelle & de ſa Paſſion.

voyons pas encore que tout lui soit assujetti.

Phil. 2.8. 9. Mais nous voyons que Jesus, qui avoit été rendu pour un peu de temps inferieur aux Anges, a été couronné de gloire & d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte : Dieu par bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous.

9. Eum autem, qui modico quam Angeli minoratus est, videmus Jesum, propter passionem mortis, gloriâ & honore coronatum : ut gratiâ Dei, pro omnibus gustaret mortem.

10. Car il étoit bien digne *de Dieu*, pour qui & par qui sont toutes choses, & qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans, qu'il consommât & perfectionnât par les souffrances celui qui devoit être le chef & le principe de leur salut.

10. Decebat enim eum, propter quem omnia, & per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare.

11. Aussi celui qui sanctifie & ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe ||. C'est pourquoi il ne rougit point de les appeller ses freres,

11. Qui enim sanctificat, & qui sanctificantur, ex uno omnes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens :

Psal. 21. 23. 12. en disant : J'annoncerai votre nom à mes freres, je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée *de votre peuple.*

12. Nuntiabo nomen tuum fratribus meis, in medio Ecclesiæ laudabo te.

Ps. 17. 3. 13. Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui. Et en un

13. Et iterùm : Ego ero fidens in eum. Et

|| *v.* 11. *expl.* ou du même Dieu, ou du même Adam, ou du même esprit.

Digitized by Google

iterùm : Ecce ego, & pueri mei, quos dedit mihi Deus.

autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donnés. *Isa. 8. 18.*

14. Quia ergo pueri communicaverunt carni & sanguini, & ipse similiter participavit eisdem : ut per mortem destrueret eum, qui habeat mortis imperium, id est, diabolum :

14. Comme donc les enfans sont d'une nature *mortelle* composée de chair & de sang ‖, c'est pour cela que lui-même a pris aussi cette même nature ; afin de détruire par sa mort, celui qui étoit le principe de la mort, c'est-à-dire, le diable ; *Osée 13. 14. 1. Cor. 15. 54.*

15. & liberaret eos, qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti.

15. & de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude pendant leur vie.

16. Nusquam enim Angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit.

16. Car il ne s'est pas rendu le liberateur des Anges, mais il s'est rendu ‖ le liberateur de la race d'Abraham.

17. Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret & fidelis pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi.

17. C'est pourquoi il a fallu qu'il fût en tout semblable à ses freres, pour être envers Dieu un Pontife compatissant & fidele en son ministere, afin d'expier les pechés du peuple.

18. In eo enim in quo passus est ipse & tentatus, potens est &

18. Car c'est des peines & des souffrances mêmes, par lesquelles il a été tenté &

‡. 14. *lettr.* participent à la chair & au sang, il y a aussi lui-même participé, &c.

‡. 16. Ce mot Grec est au présent, & signifie, prendre un homme par la main pour le tirer de la servitude.

éprouvé, qu'il tire la vertu & la force de ſecourir ceux qui ſont auſſi tentés.

eis, qui tentantur, auxiliari.

ỳ. 18 *lettr.* pour ſecourir. *autr.* Car ayant été tenté & éprouvé par les peines qu'il a ſouffertes, il eſt diſpoſé à ſecourir, &c.

SENS LITTERAL.

ỳ. 1. *NOus devons donc à proportion nous attacher avec plus de ſoin aux choſes que nous avons entendues, pour n'être pas comme de l'eau qui s'écoule & ſe perd.*

Nous devons donc à proportion nous attacher avec plus de ſoin, puiſque J. C. eſt tel que je viens de vous le décrire; qu'il eſt le propre Fils de Dieu, la ſplendeur de ſa gloire, & le caractere de ſa ſubſtance: puiſqu'il eſt le createur & le conſervateur de toutes choſes, & par conſequent d'une dignité infiniment élevée au-deſſus des Anges, que vous regardez comme les miniſtres de votre loi.

Aux choſes que nous avons entendues, c'eſt-à-dire, à la creance des vérités qu'il nous a revelées, & à l'obſervation des préceptes qu'il nous a impoſés par ſon Evangile, que nous avons entendu, & auquel nous avons cru.

Pour n'être pas comme de l'eau qui s'écoule & ſe perd, c'eſt comme s'il diſoit: Je crains que ſi nous manquons à ce devoir, Dieu en punition de notre négligence & de notre mépris, ne nous abandonne à l'apoſtaſie, comme il en a déja abandonné beaucoup d'autres: *ou*, craignant que nous ne venions à nous perdre; de même que l'eau qui s'écoule hors de ſon canal eſt perdue. Voyez Geneſ. 49. 4. Pſ. 57. 8. Prov. 3. 21. Sag. 16. 29.

Digitized by Google

℣. 2. *Car ſi la loi qui a été annoncée par les Anges, eſt demeurée ferme, & ſi tous les violemens* de ſes préceptes *& toutes les déſobeiſſances ont reçu la juſte punition qui leur étoit due.*

Car ſi la loi a été annoncée par les Anges, c'eſt-à-dire, ſi la loi de Moïſe prononcée & publiée par le miniſtere des Anges. Voyez Act. 7. 53. Gal. 3. 29. qui ſervoient en cela même de miniſtres à l'Ange par excellence, qui eſt le Fils de Dieu :

Eſt demeurée ferme, &c. c'eſt-à-dire, a été confirmée par tant de prodiges, ſi ponctuellement obſervée par ſes ſectateurs, & enfin ſi ferme en ſa durée, qu'elle n'a pu être abolie, ni abrogée avant qu'elle ait été accomplie juſqu'à la moindre de ſes parties.

℣. 3. *Comment pourrons-nous l'éviter, ſi nous négligeons* l'Evangile *du véritable ſalut, qui ayant été premierement annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous par ceux qui l'ont entendu.*

Comment pourrons-nous l'éviter, ſi nous négligeons l'Evangile *du véritable ſalut, &c.* qui eſt un puiſſant moyen, & l'unique dont Dieu ſe ſert pour ſauver ſes élus, au-lieu que la loi de Moïſe n'étoit qu'un moyen pour parvenir à la félicité temporelle. D'où il s'enſuit que le mépris de cette loi étoit bien moins puniſſable, que le mépris de l'Evangile. Moïſe & les Prophetes avoient en quelque maniere annoncé le ſalut avant J. C. ſous des figures obſcures, & comme une choſe future ; & ne l'avoient publié que comme des ſerviteurs de la part de leur maître. Mais J. C. le Fils de Dieu & *le Seigneur même*, a prêché le premier ce ſalut, il a découvert & expliqué nettement les moyens d'y parvenir, & l'a annoncé comme une grace preſen-

Digitized by Google

te. Ce qui rend le mépris de l'Evangile, & du salut qui y est proposé, plus digne de châtiment & de punition.

A été confirmé parmi nous, c'est-à-dire, parmi les fideles, de la communion desquels je suis. Comme il dit ailleurs : *Nous qui vivons & qui serons reservés pour son avenement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déja dans le sommeil* de la mort. Or il est visible qu'il ne parle qu'en la personne des Chrétiens, qui se trouveront en vie lorsque le jugement arrivera, & qu'il ne se sert du mot de *Nous;* que pour marquer une même communion. On ne peut donc pas inferer de cette expression, que saint Paul n'ait pas été instruit par J. C. même, ni par consequent que cet Apôtre qui avoit été instruit par J. C. ne soit pas l'auteur de cette Epître.

1. *Thess.* 4. 15.

Par ceux qui l'ont entendu, qui nous ont assuré, comme témoins oculaires, que J. C. avoit en effet annoncé ce salut, & que ce n'étoit pas un bruit & une rumeur populaire ; appuyant ensuite leur témoignage par toute sorte de preuves, par la sainteté de leur vie, par la sublimité & la pureté de leur doctrine, & par l'operation des miracles. L'Apôtre ajoûte ceci, pour montrer que ceux mêmes d'entre les Juifs à qui il écrivoit qui n'avoient pas vu J. C. seroient inexcusables, s'ils résistoient à la prédication de l'Evangile, puisqu'ils avoient entendu les Apôtres qui en étoient témoins oculaires, & qui avoient appuyé leur témoignage par tant de sortes de preuves. *Autr.* Par ceux qui l'ont entendu, c'est-à-dire, par les Apôtres, disciples, & autres fideles, du témoignage même desquels l'Apôtre se sert pour confirmer le mystere de la Resurrection. Il oppose encore en ceci l'Evangile à la loi ;

Digitized by Google

car Moïse avoit bien entendu la voix de l'Ange qui donnoit la loi au nom de Dieu ; mais il n'avoit pas comme les Apôtres, entendu la voix du Legislateur, & du Fils de Dieu même.

℣. 4. *Auſquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles, par les prodiges, par les differens effets de ſa puiſſance, & par la diſtribution des graces du Saint-Eſprit, qu'il a partagés comme il lui a plu.*

Auſquels Dieu même a rendu témoignage, c'eſt-à-dire, joint ſon témoignage à celui de J. C. & des Apôtres, parce que ce témoignage pouvoit être ſuſpect aux Juifs, s'il avoit été tout ſeul, ſur-tout s'agiſſant de changer la loi de Moïſe, dont Dieu même étoit l'auteur. Ces trois ſortes de témoignages ſi autentiques rendent le mépris de l'Evangile tout-à-fait inexcuſable & ôtent tout prétexte aux Juifs de s'y oppoſer ou d'en douter. Il ſemble que l'Apôtre a quelque égard dans ces trois ſortes de témoins qu'il produit pour confirmer la vérité de l'Evangile, à cette ordonnance de la loi qui portoit que le témoignage de deux ou trois perſonnes ſeroit jugé véritable : & nous voyons même que J. C. ſe ſert de la même ſorte de preuve envers les Juifs.

Par les miracles, c'eſt-à-dire, par des operations qui ſont au-deſſus de la nature.

Par les prodiges, c'eſt-à-dire, par des operations ſurnaturelles, ſurprenantes & qui donnent de la terreur, comme de faire mourir, d'aveugler d'une ſeule parole.

Par les differens effets de ſa puiſſance. Grec. *Par diverſes puiſſances :* le mot de puiſſance en cet endroit, ſignifie les miracles extraordinaires & ſignalés que Dieu opere par ſa toute-puiſſance, comme la reſurrection des morts,

Digitized by Google

Et par la distribution des dons qui ont suivi & confirmé la vérité de l'Evangile, & qui servent à montrer la prééminence de ce même Evangile par-dessus la loi, qui ne fut autorisée que par des tonnerres, des éclairs & des tremblemens de terre, sans qu'il intervînt aucun des miracles par lesquels Dieu a confirmé la vérité de l'Evangile, comme la guérison des malades, la resurrection des morts, le don des langues & de prophetie, qui étoient fort communs dans les commencemens de l'Eglise. Car puisque Dieu emploie de plus grands miracles pour la confirmation de l'Evangile, que pour la confirmation de la loi, c'est une marque visible qu'il préfere l'Evangile à la loi, & que la transgression de ses préceptes doit être bien plus severement punie.

Des graces du Saint-Esprit, comme la foi des miracles, la prophetie, l'interpretation des langues, le discernement des esprits, & d'autres qui sont marquées.

Qu'il a partagées comme il lui a plu, à qui il a voulu, & autant qu'il lui a plu, sans considerer le mérite de ceux qu'il en a favorisés.

℣. 5. *Car Dieu n'a point soumis aux Anges le monde futur dont nous parlons.*

Car Dieu n'a point soumis aux Anges. L'on pourroit rapporter ce verset au verset 3. en ce sens. Ce n'est pas sans raison que Dieu s'est plutôt servi de son Fils pour annoncer la nouvelle loi que de ses Anges, comme il avoit fait dans l'ancienne loi: car comme la Synagogue étoit gouvernée par le ministere des Anges, & qu'elle leur étoit sujette; il étoit bien convenable que ce fût par leur ministere que la loi leur fût donnée. Mais comme l'E-

gliſe Chrétienne qui eſt ce monde futur promis dans la loi, n'eſt plus ſujette qu'à J. C. il a été bien juſte que ce fût lui ſeul, & non pas les Anges, qui publiât ſa loi, & qui annonçât lui-même ſon Evangile.

Le monde futur, c'eſt-à-dire, non ſeulement l'Egliſe Chrétienne, promiſe dans l'ancienne loi par les Prophetes; mais ſur-tout, le monde tel qu'il doit être après la conſommation des ſiecles. Non pas que J. C. n'ait dès-à-préſent une autorité ſouveraine ſur le monde: mais il ne l'exerce pas ſi pleinement ni dans toute l'étendue qu'il fera pour lors, parce que le diable ni les pecheurs n'auront plus aucun pouvoir de troubler ſon regne & d'abuſer des creatures, qui ſeront entierement ſoumiſes à la puiſſance de J. C. étant délivrées de la tyrannie qu'elles ſouffrent à préſent par le mauvais uſage qu'en font les pecheurs.

De plus J. C. n'exerce pas à préſent ſon autorité ſur le monde de telle ſorte qu'il ne la partage en quelque maniere avec les Anges & avec les hommes, puiſqu'il ſe ſert de leur miniſtere pour le gouverner; au-lieu que pour lors il le gouvernera tout ſeul & immediatement par lui-même.

Dont nous parlons, c'eſt-à-dire, duquel nous entendons parler en cet endroit. Il ajoûte ceci pour montrer qu'il n'entend point parler de ce monde, quant à ſon état préſent de corruption, parce qu'en cet état il n'eſt pas encore pleinement ſoumis à J. C.

℣. 6. *Or quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecriture: Qu'eſt-ce que l'homme pour mériter votre ſouvenir? Et qu'eſt-ce que le Fils de l'homme pour être honoré de votre viſite?*

Or quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecriture. Pſeaume 8. 5. Que Dieu a ſoumis le monde à J. C. il eſt donc indubitable qu'il eſt infiniment élevé au-deſſus des Anges. Ce Pſeaume pris à la lettre s'entend de l'homme en general ; mais ſelon le ſens myſtique revelé à l'Apôtre, il s'entend de J. C. conſideré ſelon ſa nature humaine, & en qualité de mediateur.

Qu'eſt-ce que l'homme, &c. Le Pſalmiſte veut marquer qu'il n'y avoit rien en la nature humaine de J. C. conſiderée en elle-même, hors du don de la grace de Dieu, qui l'ait pu élever au degré d'honneur où Dieu l'a élevé, & qu'ainſi toute la gloire en eſt dûe à Dieu, qui de ſon ſeul bon plaiſir l'a voulu élever à cette gloire.

Qu'eſt-ce que l'homme, & qu'eſt-ce que le Fils de l'homme? Peut-être que cette repetition marque que ce Pſeaume ſe doit entendre de l'homme en general ſelon la lettre, & de J. C. qui ſe nomme par-tout le Fils de l'homme, ſelon le ſens myſtique. Voyez l'explication du Pſeaume 8.

℣. 7. *Vous l'avez rendu pour un peu de temps inferieur aux Anges, vous l'avez couronné de gloire & d'honneur ; vous lui avez donné l'empire ſur les ouvrages de vos mains.*

Vous l'avez rendu pour un peu de temps, c'eſt-à-dire, au temps de ſa vie mortelle & de ſa Paſſion, *inferieur aux Anges ;* non en dignité, puiſqu'il a toujours été Fils de Dieu depuis le premier moment de ſon Incarnation, mais à l'égard des apparences exterieures, qui le faiſoient prendre pour un homme commun ; & à l'égard des fonctions de la vie animale, qui lui étoient communes avec les autres hommes ; & ſur-tout à l'égard des ſouffran-

Digitized by Google

ces de corps & d'esprit. Ces choses le rendoient effectivement inferieur aux Anges, qui sont exempts de toutes ces miseres.

Vous l'avez couronné, pour marque de sa royauté & de sa souveraine majesté, *de gloire*, ayant rendu son nom celebre par toute la terre, *& d'honneur*, par les hommages & les adorations que lui rendent tous les Saints, & par la soumission generale que tous les méchans mêmes & les diables sont obligés d'avoir pour lui.

Vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains, & par consequent sur les Anges, qui ne sont que des creatures.

℣. 8. *Vous lui avez assujetti & mis sous ses pieds toutes choses. Or en* disant *qu'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti: & cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti.*

Vous lui avez assujetti & mis sous ses pieds toutes choses, c'est-à-dire: Non seulement vous lui avez donné le droit & la dignité de Souverain, mais aussi vous l'en avez rendu paisible possesseur, en faisant qu'aucune des creatures ne se révolte plus contre lui, & qu'elles lui soient toutes, chacune en sa maniere parfaitement soumises: ce qui ne se vérifiera pleinement qu'à la fin du monde & dans le monde futur, duquel il parle, & auquel se rapportent principalement les passages qu'il vient de citer.

Or en disant *qu'il lui a assujetti toutes choses.* C'est la consequence que saint Paul tire des passages qu'il vient d'alleguer pour établir ce qu'il avoit avancé aux versets 5. & 6. que Dieu avoit établi J. C. sur le monde futur, & non pas les Anges.

Il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti, non pas même les Anges, qui est ce que l'Apôtre veut prin-

Digitized by Google

cipalement montrer ici, pour faire voir qu'ils sont inferieurs à J. C.

Et cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti. Saint Paul prévient l'objection que pouvoient faire les Juifs, Que toutes choses n'étoient pas encore assujetties à J. C. Que son regne étoit differé jusqu'à la consommation des siecles & jusqu'au monde futur; & partant qu'il n'étoit pas encore au-dessus des Anges. Il répond, que quoiqu'en l'état présent de corruption où sont encore toutes choses, nous ne voyons pas la vérité des passages du Psalmiste pleinement accomplie en la personne de J. C. puisque le diable, le monde & la chair traversent, autant qu'ils peuvent, la souveraineté de son regne, & que ces ennemis ne doivent être tout-à-fait abattus qu'après la consommation des siecles & au monde futur. Cela n'empêche pas cependant que J. C. n'ait déja commencé à prendre possession de son regne, & qu'il n'y jouisse d'une gloire immortelle, comme l'Apôtre le va faire voir au verset suivant.

℣. 9. *Mais nous voyons que* JESUS, *qui avoit été rendu pour un peu de temps inferieur aux Anges, a été couronné de gloire & d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte: Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour nous.*

Mais nous voyons que JESUS, c'est-à-dire, nous sçavons certainement par la foi, par les miracles que ce JESUS opere continuellement, & par le rapport de ceux qui l'ont vu dans sa gloire, comme saint Etienne, & moi-même, qui l'ai vu de mes propres yeux.

Qui avoit été rendu pour un peu de temps inferieur aux Anges, par son Incarnation, qui l'avoit assu-

Digitized by Google

jetti à toutes nos miſeres, dont les Anges, qui ſont des creatures impaſſibles & ſpirituelles, ſont tout-à-fait exempts.

A été couronné de gloire, &c. c'eſt-à-dire, ce JESUS, qui autrefois ne paſſoit que pour un homme du commun, qui étoit regardé comme un impoſteur par les Juifs, & qui n'étoit diſtingué des autres que par ſon nom de JESUS, & nullement par ſa qualité de Sauveur, eſt à préſent couronné d'honneur & de gloire, à cauſe de la mort qu'il a ſoufferte.

Dieu par ſa bonté, c'eſt-à-dire, par un pur effet de ſa grace & de ſa miſericorde, *ayant* bien *voulu* ſacrifier ſon propre Fils pour nos pechés.

Qu'il mourût pour tous. Grec. *goûtat la mort*, ſelon la maniere de parler des Hebreux, c'eſt-à-dire, qu'il en ſouffrît toute la douleur & toute l'amertume. Voyez Rom. 8. 32.

℣. 10. *Car il étoit bien digne* de Dieu, *pour qui & par qui ſont toutes choſes, & qui vouloit conduire à la gloire pluſieurs enfans, qu'il conſommât & perfectionnât par les ſouffrances celui qui devoit être le chef & le prince de leur ſalut.*

Car il étoit bien digne de Dieu. C'eſt la raiſon du verſet précedent. L'Apôtre veut montrer pourquoi J. C. devoit être pour quelque temps inferieur aux Anges & ſujet aux infirmités, aux douleurs & aux miſeres des hommes. La raiſon qu'il en apporte eſt, que s'il eût été impaſſible, comme les Anges, il n'auroit pu ſatisfaire pour les hommes en la maniere qui étoit la plus convenable, & la plus conforme à la raiſon & à l'ordre que Dieu avoit établi dans toute l'œconomie de notre ſalut, tant en la loi de nature, que dans celle de Moïſe.

Pour qui & par qui ſont toutes choſes. Il ne s'agit

pas en cet endroit de la creation, mais de la redemption des hommes; car Dieu le Pere étant la fin & la premiere cauſe du ſalut des fideles; il a dû ſe ſervir des moyens proportionnés à ſa ſageſſe, & à l'ordre qu'il a établi pour operer ce ſalut.

Et qui vouloit, d'une volonté efficace & abſolue, *conduire à la gloire pluſieurs enfans*, c'eſt-à-dire, tous les élus, qui ne ſont qu'un petit nombre étant comparés avec le reſte des hommes, dont le nombre eſt infiniment plus grand; ce qu'il dit, pour les diſtinguer des hommes charnels que Dieu n'a point regenerés par ſon Eſprit, & qu'il ne conduira point par conſequent à la gloire des enfans de Dieu, s'ils demeurent en cet état.

Qu'il conſommât & perfectionnat, c'eſt-à-dire, qu'il diſpoſât entierement *par les ſouffrances*, à operer la redemption des hommes, *celui qui devoit être le chef & le prince de leur ſalut*, c'eſt-à-dire, J. C. qui eſt la cauſe prochaine & méritoire de leur ſalut, comme le Pere éternel en eſt la cauſe premiere, ſouveraine & abſolue.

℣. 11. *Auſſi celui qui ſanctifie & ceux qui ſont ſanctifiés, viennent tous d'un même principe. C'eſt pourquoi il ne rougit point de les appeller ſes freres.*

Auſſi celui qui ſanctifie, c'eſt-à-dire, J. C. que le Pere a deſtiné & employé pour la ſanctification de ſes enfans.

Et ceux qui ſont ſanctifiés viennent tous d'un même principe, c'eſt-à-dire, ont une même nature humaine. Il étoit donc bien juſte & bien convenable à la ſageſſe de Dieu, que J. C. s'étant revêtu de la nature humaine, & étant vraiment homme, comme les fideles qu'il devoit ſanctifier, il ſe revêtît auſſi des mêmes miſeres, pour mériter leur ſanctification

fication & leur salut ; ce qu'il n'a pu faire qu'en se rendant inferieur aux Anges, & en se privant pour un temps d'être impassible, comme eux, ainsi que l'Apôtre le prouve plus amplement au chap. 5. *alutr.* Celui qui sanctifie les autres doit être de la même condition de ceux qu'il sanctifie, & être sujet aux mêmes miseres, & tel qu'il puisse compatir aux infirmités & aux miseres de ceux qu'il sanctifie, selon la pratique même observée dans la loi de Moïse par l'ordre de Dieu, dont les Juifs ne peuvent disconvenir. Et ainsi J. C. qui étoit envoyé pour sanctifier les hommes, & qui devoit en toutes choses accomplir la loi, se devoit revêtir de leurs miseres, & se rendre par consequent inferieur aux Anges, qui en sont exempts par nature.

C'est pourquoi il ne rougit point de les appeller ses freres, c'est-à-dire, quoiqu'il soit tel qu'il a été décrit ci-dessus, il ne rougit point d'avouer franchement qu'il est de même nature & d'une même condition que les fideles, & qu'il est revêtu de toutes leurs miseres, à l'exception du peché. Car le mot de *freres* marque non seulement l'égalité de nature, mais même l'égalité de condition. Tout ceci tend à montrer aux Hebreux qu'ils ne doivent pas se scandaliser de cette bassesse de J. C. puisqu'elle étoit très-convenable à la sagesse de Dieu, & même à tout ce qui est observé dans leur loi ; car celui qui est proposé parmi eux pour sanctifier les autres, n'est pas un Ange, mais un homme passible, infirme, & entierement semblable à ceux qu'il doit sanctifier.

℣. 12. *En disant : J'annoncerai votre nom à mes freres ; je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée* de votre peuple.

En disant. Saint Paul apporte cette autorité du Pseaume 21. pour confirmer ce qui vient d'être dit, touchant l'égalité de nature & de condition qui se rencontre entre J. C. & les fideles, & qui est le fondement de cette qualité de *freres*, que J. C. donne à ses disciples, & en leur personne à tous les Chrétiens. Voyez Matth. 28. Joan. 20.

J'annoncerai votre nom à mes freres. J. C. a accompli cette prophetie par lui-même pendant les trois dernieres années de sa vie, & pendant les quarante jours qu'il a demeuré avec ses disciples après sa Resurrection : & depuis son Ascension il l'a accomplie par ses Apôtres & par tous ceux qui leur ont succedé dans le ministere de la prédication.

Je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée de votre peuple. Cela se vérifie toutes les fois que les fideles sont assemblés au nom de J. C. parce qu'il ne manque pas, suivant la promesse qu'il en a faite, de se trouver au milieu d'eux pour les soutenir par sa grace, & les animer par son esprit, dans la vûe qu'il a toujours de procurer la gloire & l'honneur de son Pere.

℣. 13. *Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui. Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donnés.*

Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui. Ces paroles s'entendent de David à la lettre, & de J. C. au sens mystique, l'Apôtre s'en sert comme d'une nouvelle preuve pour montrer que J. C. n'a pas seulement pris notre nature, mais qu'il en a pris les foiblesses. La force de la preuve consiste en ce que J. C. par ces paroles entendues au sens mystique témoigne qu'il est dependant de son Pere,

Digitized by Google

qu'il a besoin de son secours pour être delivré de ses peines; qu'il espere d'être récompensé de ses travaux, & qu'il n'est pas encore en possession de sa gloire : ce qui fait voir qu'il est dans un état de souffrance & de misere aussi-bien que les hommes qu'il doit sanctifier.

Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donnés. Ces paroles s'entendent à la lettre d'Isaïe, & au sens mystique de J. C. duquel Isaïe étoit la figure. C'est encore pour montrer, que J. C. a la même nature, & qu'il s'est assujetti aux mêmes miseres que ceux qu'il veut sanctifier : la qualité d'enfans qui leur est donnée dans ce passage, faisant assez connoître qu'il y a entre J. C. & eux une même conformité de nature & de condition, qu'il y a entre un pere & ses enfans. *Autr.* Les enfans que Dieu m'a donnés, c'est-à-dire, les fideles vrais enfans de J. C. puisqu'il les a spirituellement engendrés par son sang, pour en être le chef par un pur effet de sa grace, & sans aucun mérite de leur part.

℣. 14. *Comme donc les enfans sont d'une nature* mortelle *composée de chair & de sang ; c'est pour cela que lui-même a pris aussi cette même nature ; afin de détruire par sa mort celui qui étoit le prince de la mort, c'est-à-dire, le diable.*

Comme donc les enfans sont d'une nature mortelle, *&c.* c'est-à-dire, il a fallu que J. C. dont les enfans étoient d'une nature mortelle, passible & sujette aux infirmités & aux miseres de cette vie, se revêtît aussi d'une nature mortelle, passible & sujette aux mêmes infirmités & aux mêmes miseres qu'eux : & par consequent qu'il se rendît inferieur aux Anges, & couvrît pour un peu de temps l'é-

clat de sa majesté & de sa gloire, afin d'être en état pendant ce temps d'operer le mystere de leur redemption, comme l'Apôtre l'explique ensuite; ce qu'il n'auroit pu faire s'il avoit été impassible & immortel.

Afin de détruire par sa mort celui qui étoit le prince de la mort, &c. c'est-à-dire, afin d'ôter au diable le pouvoir qu'il avoit de porter efficacement les fideles au peché, qui est la mort de l'ame, & de les précipiter comme executeur de la justice divine dans la mort éternelle, qui en est la peine, Dieu ayant jugé qu'il étoit plus convenable de détruire par la mort même la puissance & l'empire tyrannique de celui qui étoit le premier auteur de la mort, que de la détruire par sa seule volonté.

℣. 15. *Et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude pendant leur vie.*

Et de mettre en liberté, &c. par le moyen de la charité que J. C. leur devoit mériter par sa mort, & leur donner par son esprit, qui d'esclaves les rendoit vraiment libres de la liberté des enfans de Dieu, & les delivrant de l'esprit de crainte, qui est le propre caractere des esclaves, & l'esprit de l'ancien Testament. En un mot, c'est comme s'il disoit, que la fin de sa mort & de tout son état passible étoit de transferer ses enfans de la servitude de l'ancien Testament à la liberté des enfans de Dieu, qui est dans le nouveau. Ceci regarde principalement les Hebreux qui étoient passés de l'ancienne loi à la nouvelle.

℣. 16. *Car il ne s'est pas rendu le liberateur des Anges, mais il s'est rendu le liberateur de la race d'Abraham.*

Digitized by Google

Car. C'eſt la confirmation du verſet 14. comme s'il diſoit : Il étoit bien raiſonnable qu'il prît une chair paſſible & mortelle, puiſqu'il avoit à ſauver des hommes mortels & non pas des Anges, dont la nature eſt purement ſpirituelle.

Il ne s'eſt point rendu le liberateur des Anges. Grec. *Il ne ſe rend nullement le liberateur des Anges*, c'eſt-à-dire, qu'on ne lit en aucun endroit de l'Ecriture qu'il ſe ſoit rendu le liberateur des Anges, mais on y voit bien qu'il ſe rend le liberateur de la race d'Abraham.

Mais il s'eſt rendu le liberateur de la race d'Abraham, c'eſt-à-dire, de la race ſpirituelle, & ſur-tout des Juifs, auſquels il a été ſpecialement envoyé.

℣. 17. *C'eſt pourquoi il a fallu qu'il fût en tout ſemblable à ſes freres, pour être envers Dieu un Pontife compatiſſant & fidele en ſon miniſtere, afin d'expier les pechés du peuple.*

C'eſt pourquoi il a fallu, c'eſt-à-dire, il a été très-convenable que Dieu l'ordonnât ainſi par ſon decret éternel ; *Qu'il fût en tout ſemblable à ſes freres*, c'eſt-à-dire, aux fideles dont il avoit pris la nature, & que Dieu avoit de toute éternité choiſis pour être ſes enfans par adoption, comme J. C. eſt ſon Fils par nature, n'y ayant rien de plus convenable ni de plus à ſouhaiter que la reſſemblance entre les freres.

Pour être envers Dieu un Pontife compatiſſant & fidele en ſon miniſtere, c'eſt-à-dire, Qu'étant plus vivement touché de leurs miſeres qu'il ne l'eût été, s'il en avoit été exempt, il fût diſpoſé par un ſentiment de compaſſion à exercer la fonction de ſouverain Prêtre, avec d'autant plus de ſoin & d'inclination. L'Apôtre marque en quoi conſiſte la fon-

ction de Pontife que J. C. a exercée, qui eſt d'offrir à ſon Pere pour les hommes des prieres, & le ſacrifice de ſoi-même en ſatisfaction de leurs pechés, & pour leur en obtenir une pleine remiſſion.

Afin d'expier les pechés du peuple, c'eſt-à-dire, des fideles appellés ſon peuple, & ſur-tout, des Juifs, pour leſquels J. C. avoit été premierement envoyé.

℣. 18. *Car c'eſt des peines & des ſouffrances mêmes, par leſquelles il a été tenté & éprouvé, qu'il tire la vertu & la force de ſecourir ceux qui ſont auſſi tentés.*

Car c'eſt des peines & des ſouffrances mêmes, &c. qu'il a ſupportées parmi les contradictions de ſes ennemis, par les fatigues d'une vie laborieuſe, & par les douleurs d'une mort cruelle ſur la croix,

Qu'il tire la vertu & la force de ſecourir ceux qui ſont auſſi tentés, c'eſt-à-dire, que comme il a appris par ſa propre experience à reſſentir les miſeres des autres, il eſt toujours prêt par ſa puiſſance, de fortifier & de ſoulager ceux qui ſont tentés & affligés.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 10. *NOus devons donc à proportion nous attacher avec plus de ſoin aux choſes que nous avons entendues, &c.*

C'eſt une maxime conſtante, que plus on reçoit de la part de Dieu, plus on eſt obligé de lui être fidele; & que les infidelités que l'on commet contre ſes ordres, ſont auſſi plus criminelles & plus puniſſables. *Plus Dieu augmente ſes graces, plus auſſi s'accroît le compte que nous lui en devons rendre*, dit ſaint Gregoire; *ainſi on doit être par devoir d'autant plus humble, & plus porté à ſervir Dieu, qu'on ſe trouve plus*

Gregor. hom. 9. in Evang.

engagé de lui rendre compte de ſes bienfaits : Prenons donc garde que nous qui avons plus reçu que les autres, ne ſoyons auſſi jugés plus rigoureuſement qu'eux.

En effet, les payens qui n'ont reçu pour ſe conduire que les lumieres de la loi naturelle, ſeront jugés ſur cette loi; & s'ils y ont contrevenu, ils ſeront traités bien plus doucement que ceux qui ont eu de plus grandes connoiſſances. Ainſi les Juifs qui outre la loi naturelle avoient reçu de Dieu une loi écrite par le miniſtere des Anges, & des conducteurs qui les gouvernoient de ſa part, pour avoir mépriſé ces graces, ont été punis avec une terrible ſeverité.

Que doivent donc attendre les Chrétiens, s'ils négligent de profiter des avantages que Dieu leur offre au-deſſus des Gentils & des Juifs? Ne ſeront-ils pas châtiés avec d'autant plus de rigueur, qu'ils ont reçu plus de graces & de lumieres pour ſe conduire? C'eſt la regle de l'Evangile : *Le ſerviteur qui aura ſçu la volonté de ſon maître, & qui néanmoins ne ſe ſera pas tenu prêt, & n'aura pas fait ce qu'il deſiroit de lui, ſera battu rudement; mais celui qui n'aura pas ſçu ſa volonté, & qui aura fait des choſes qui meritent châtiment, ſera moins battu. On redemandera beaucoup à celui à qui on aura donné beaucoup, & on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choſes.*

Cette vérité doit bien faire trembler les Chrétiens, qui ayant reçu la lumiere de la raiſon pour ſe conduire comme les Gentils; & une loi qui leur fait connoître leurs devoirs comme les Juifs, ont eu pour maître, non des Philoſophes, comme les Gentils, ni des Prophetes, comme les Juifs : mais le Fils de Dieu même qui les a inſtruits de ſa loi

ſalutaire, qu'il a gravée dans leurs eſprits & dans leurs cœurs, & les ayant purifiés de leurs pechés, les a rendus enfans de Dieu & coheritiers de ſon royaume.

Si donc les pechés ſont differens, ſelon que l'on a été plus ou moins éclairé, ou plus ou moins aſſiſté du ſecours d'en-haut; combien ſont grands les pechés des Chrétiens, étant comparés avec ceux des infideles? Quand David eut commis avec Bethſabée ce crime ſi connu de tout le monde, Dieu ne lui reprocha rien avec tant de force, que ce qu'après qu'il l'avoit honoré de tant de graces, il s'étoit laiſſé aller dans une ſi extrême ingratitude: 2. Reg. 12. 7. & 8. *Je vous ai ſacré Roi*, lui dit-il par ſon Prophete, *je vous ai délivré des mains de Saül; je vous ai donné tout ce qui appartenoit à votre maiſon, & toute la maiſon de Juda & d'Iſrael; & ſi cela étoit peu, j'y en euſſe encore ajouté davantage, pourquoi donc avez-vous commis ce crime en ma preſence?* J. C. n'auroit-il pas grande raiſon de faire de tels reproches aux mauvais Chrétiens, qu'il a comblés de ſi grandes faveurs?

Mais peut-être pourroit-on dire, que s'ils méritent un plus cruel châtiment que les payens, on ne peut pas du moins dire d'eux, qu'ils ſont plus méchans que les Juifs, parce que ceux-ci ont outragé & crucifié J. C. ce que n'ont pas fait les Chrétiens, quelque déreglés qu'ils ſoient. Voici ce que Aug. in Pſal. 48. ſaint Auguſtin répond à cette objection: *N'y aura-t-il donc*, dit-il, *que ceux qui l'ont crucifié, qui ſeront damnés? Oui, je l'oſe dire, ceux-là ſeuls qui l'ont crucifié ſeront damnés. Si cela eſt, diſent les pecheurs de notre temps, nous ſommes en aſſurance. Oui*, leur replique ce ſaint Docteur, *ſi Dieu qui ne juge que ſe-*

lon la disposition interieure, n'interroge point votre cœur, vous êtes en assurance. Les Juifs ont crucifié J. C. parce qu'ils l'ont vû ; vous résistez à sa parole, parce que vous ne le voyez pas. Si vous êtes assez hardi pour résister à sa parole, ne le voyant pas, comment ne le crucifieriez-vous pas en sa chair, si vous le voyez ? Le Juif l'a traité avec mépris, lorsqu'il pendoit en croix, & vous le traitez avec mépris, lorsqu'il est assis dans le ciel. Il semble, dit le même Pere, *que ce soit le comble de la malice & de l'impieté d'avoir crucifié le Fils de Dieu : mais celle de ceux-là d'entre les Chrétiens est encore plus grande, qui ne veulent pas bien vivre, & qui haïssent les préceptes de la vérité, pour lesquels J. C. a été crucifié.* In Ps. 72.

Ce Saint fait assez voir par ce discours, que les Chrétiens ingrats aux graces que Dieu leur a faites, seront punis plus rigoureusement que les Juifs qui ont fait mourir J. C. même. La punition visible que Dieu exerça sur Jerusalem, coupable de la mort de J. C. paroît effroyable : cependant ce n'est qu'une foible image de celle qu'il exercera contre les Chrétiens qui étoufferont J. C. dans leur cœur, après l'y avoir conçu ; qui le crucifieront en eux-mêmes une seconde fois, comme parle saint Paul : *Celui*, dit-il, *qui a violé la loi de Moïse, est condamné à mort sans miséricorde sur la déposition de deux ou trois témoins ; combien croyez-vous donc que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu ; qui aura tenu pour une chose vile & profane le sang de l'alliance par lequel il avoit été sanctifié, & qui aura fait outrage à l'Esprit de grace ?* Heb. 10. 28. 29.

Ainsi les Chrétiens qui dans leur Baptême ont renoncé aux œuvres & aux pompes de Satan, & se sont consacrés au service de Dieu, retournent en-

Digitized by Google

ſuite à ces mêmes œuvres & à ces mêmes pompes, après ce qu'ils ont promis à Dieu; il faut qu'ils ſçachent qu'autant de fois qu'ils s'y engagent, ils ſe rendent coupables d'autant de ſacrileges ſpirituels, d'idolatries & d'apoſtaſies; d'autant de trahiſons, de perfidies & de profanations du temple de Dieu: ils outragent J. C. autant de fois; ils font autant d'affronts au Saint-Eſprit, & autant d'injures à la Sainte Trinité. Qui peut donc douter que leurs ſupplices dans l'enfer ne ſoient proportionnés à ces énormités.

℣. 10. juſqu'au 15. *Car il étoit bien digne* de Dieu, *pour qui & par qui ſont toutes choſes, & qui vouloit conduire à la gloire pluſieurs enfans, qu'il conſommât & perfectionnât par les ſouffrances celui qui devoit être le Prince & le chef de leur ſalut, &c.*

On peut remarquer ici deux ſortes de conſommation, l'une de ſouffrances, l'autre de gloire, qui répondent l'une à l'autre. J. C. a dit ſur l'arbre de la croix: *Conſummatum eſt*, tout eſt accompli: mais ce n'eſt pas de cette conſommation que ſaint Paul parle ici; celle dont il entend parler eſt fort differente & toute de gloire, au-lieu que la premiere étoit remplie de ſouffrances; mais on ne parvient à la ſeconde conſommation que par la premiere, & nous ne ſerons élevés dans la gloire qu'à proportion que nous aurons été humiliés & affligés en cette vie; car ce ſont les ſouffrances qui nous acquerent la perfection, & c'eſt dans ſes ſouffrances que J. C. a trouvé ſa gloire. Ainſi, afin que ſa gloire fût conſommée, il falloit que ſes ſouffrances fuſſent auſſi entierement accomplies, & qu'il ne lui en reſtât aucune à achever; comme en effet cela eſt arrivé, lorſqu'en expirant ſur

Joan. 19. 30.

la croix il a prononcé ces paroles: *Tout eſt accompli.*

Cet accompliſſement fut fait, non ſeulement par l'ordre de ſon Pere, mais auſſi ſelon les regles d'une juſtice exacte, ayant été humilié & abaiſſé juſqu'aux dernieres humiliations, afin qu'il fût élevé par-deſſus toutes choſes. *Il s'eſt rabaiſſé lui-même, ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort, & juſqu'à la mort de la croix; c'eſt pourquoi Dieu l'a élevé juſqu'à une ſouveraine grandeur, & lui a donné un nom qui eſt au-deſſus de tous noms:* c'eſt pourquoi il a été le plus pauvre & le plus mépriſé des hommes, & a plus ſouffert qu'aucun autre; ainſi Dieu ſon Pere, qui eſt juſte, n'a point manqué de le conſommer en gloire, après l'avoir conſommé en toutes ſortes de ſouffrances. *Nonne hæc oportuit pati Chriſtum, & ita intrare in gloriam ſuam.* Phil. 2. 8. Luc. 24. 26.

S'il falloit que J. C. qui étoit l'innocence même, ſouffrît tout cela, ceux qui ne cherchent que le repos & les commodités de la vie ne renoncent-ils pas à leur bonheur éternel; vû que d'ailleurs étant coupables de pluſieurs pechés, ils ne peuvent les expier que par la mortification & la pénitence. Un Dieu ſe rend obéiſſant juſqu'à la mort de la croix pour ſauver la créature, & la créature ne veut point s'aſſujettir ni rien ſouffrir pour ſon ſalut.

℣. 15. *Et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle ſervitude pendant leur vie.*

Les Juifs qui ne gardoient la loi que par la crainte des châtimens, en étoient eſclaves; ils ne pouvoient même s'affranchir de cet eſclavage, leur loi ne leur donnant point la force d'aimer les commandemens qu'elle leur preſcrivoit. C'eſt pourquoi ils demeuroient néceſſairement eſclaves, n'y ayant

Digitized by Google

que l'amour qui nous tire de la ſervitude, & qui nous rende libres : ce que la grace de Dieu a fait en nous, en rendant ſa loi, de penible & inſupportable qu'elle étoit, douce & agréable ; car nous
Rom. 8. 15. n'avons point reçu, comme dit ſaint Paul, *l'eſprit de ſervitude pour vivre encore dans la crainte, mais l'eſprit d'adoption des enfans de Dieu, par lequel nous crions, Mon Pere, mon Pere.* Ainſi, quand il n'y auroit aucune peine à craindre en violant la loi, on ne voudroit pour rien du monde ne la point garder ; c'eſt pourquoi les Martyrs, au-lieu de craindre la mort, n'avoient point de plus grande joie que de donner leur vie pour la défenſe de la loi. Les Machabées qui avoient reçu cet eſprit de liberté de la nouvelle alliance, n'ont-ils pas ſouffert avec joie les plus cruels ſupplices pour garder la loi que Dieu avoit donnée à leurs peres ? Cette foule de Martyrs, qui ſont venus après J. C. non ſeulement ne craignoient point de mourir, mais ils n'aſpiroient qu'à être délivrés des liens de ce corps de mort, pour jouir de la préſence bienheureuſe de leur divin Liberateur. Ainſi, quoiqu'ils mouruſſent, ils dominoient plutôt la mort qu'ils n'en étoient dominés ; car ſi J. C. nous a délivrés de la crainte de la mort, c'eſt en nous la faiſant mépriſer, & même la déſirer à ſon imitation. Les Juifs au-contraire, parce qu'ils n'aimoient point la loi, faiſoient toutes leurs actions dans l'apprehenſion d'être punis, & cette crainte les rendoit eſclaves, auſſi-bien que tous ceux que J. C. n'a point délivrés de la ſervitude du peché, en quelque temps que ce ſoit ; *car*
Joan. 3. 34. *quiconque commet le peché eſt eſclave du peché*, & par
Rom. 6. 23. conſequent de la mort, qui eſt *la ſolde & le payement du peché.* Or il n'y avoit que J. C. venu au-

monde ſans peché, qui pouvoit tirer les hommes de cet eſclavage: *Si le Fils vous met en liberté, vous ſerez alors véritablement libres.* Joan. 8. 36.

Comparons maintenant avec ſaint Jean Chryſoſtome, ceux qui vivent dans les délices, & qui jouiſſent de toutes les commodités de la vie, mais qui ne peuvent penſer à la mort ſans fremir, avec ceux qui ſont affligés, perſecutés, & tous les jours expoſés à la mort comme des brebis deſtinées à la boucherie, mais qui jouiſſent interieurement de l'heureuſe liberté que J. C. leur a acquiſe, leſquels des deux ſont plus heureux en cette vie même, & vivent avec plus de liberté & plus de ſatisfaction? Ce ſont ſans doute ces derniers: car quoiqu'aux yeux du monde charnel ils ſoient très-miſerables, comme toutefois ils ſont affranchis de la crainte de la mort, ils ſe rient de ce qui cauſe tant d'horreur aux autres. Car que peut-on craindre quand on a une fois mépriſé la mort? N'eſt-on pas au-deſſus de tout, & le plus libre de tous les hommes? Ceux au-contraire qui parmi toutes leurs delices, vivent dans un tremblement continuel, de voir leur repos troublé, ſoit par les maladies ou les autres incommodités de la vie; ou par l'appréhenſion de la mort même, ſont dans une continuelle ſervitude, & ne peuvent goûter en repos le moindre plaiſir. Saint Chryſoſtome les compare à des priſonniers qu'on engraiſſeroit dans la bonne chere, & qui n'attendroient que l'heure d'aller ſur un échaffaut. En quel rang voudroit-on être, ou parmi ceux que l'on engraiſſeroit de la ſorte, & qui à tout moment, au milieu de la bonne chere, attendroient l'épée du bourreau; ou parmi ces autres, qui après avoir combattu avec courage au milieu

de beaucoup de fatigues, recevroient enfin la couronne ? Il n'eſt pas difficile de prendre parti en cette rencontre.

℣. 16. & 17. *Car il ne s'eſt pas rendu le liberateur des Anges, mais il s'eſt rendu le liberateur de la race d'Abraham, &c.*

Dieu eſt trop élevé au-deſſus de ſes ouvrages, & trop indépendant de ſes créatures pour croire que ſa gloire dépende d'elles, il la trouve en lui ſeul ; & s'il a bien voulu en nous créant, nous manifeſter ſa gloire, ce n'eſt pas qu'il eût beſoin de nos honneurs, ni de ſe procurer une nouvelle gloire. L'unique motif qui le regle dans ſes bienfaits, c'eſt ſa miſericorde & ſa bonté ; & cette miſericorde n'a point d'autre cauſe & d'autre raiſon que ce qu'elle eſt miſericorde ; il faut s'en tenir là ſur les deſſeins de Dieu, & ne point chercher de cauſe de ce qui n'en peut avoir. Ainſi ſaint Paul n'apporte point d'autre raiſon de l'Incarnation du Fils de Dieu que ſon extrême bonté & ſa miſericorde : *Dieu*, dit-il, *qui eſt riche en miſericorde, étant pouſſé par l'amour extrême dont il nous a aimés, lorſque nous étions morts par nos pechés, nous a rendu la vie en J. C.*

Epheſ. 2. 4. 5.

Que ſi pour ſauver les hommes il s'eſt fait homme, plutôt que de prendre la nature des Anges pour ſauver ceux d'entre eux qui ſont tombés, on peut dire auſſi qu'il n'y en a point d'autre cauſe que ſa volonté, & ce ſeroit une grande témerité de vouloir en cela donner des bornes à ſa toute-puiſſance. Mais cela s'étant fait par le ſecret d'une providence impénétrable à l'eſprit humain, les Théologiens & les Peres trouvent néanmoins quelques raiſons pour marquer qu'il étoit plus à propos que le Fils de Dieu ſe revêtît de la nature humaine,

Digitized by Google

que de celle de l'Ange, quoique plus rélevée : Ils disent que la volonté de l'homme étant fléxible, elle ne s'attache pas si fortement à un objet qu'elle ne le puisse quitter pour en suivre un autre ; mais que la volonté de l'Ange s'attache d'une maniere fixe & invariable aux choses ausquelles elle s'est une fois déterminée ; qu'ainsi leur mal étoit sans remede, & leur chute sans pouvoir être réparée.

Ils en donnent encore d'autres raisons, que saint Gregoire dans ses Morales exprime de cette sorte : « Comme Dieu a eu le pouvoir de tirer des biens du « neant, il a pu aussi, quand il a voulu, réparer en « nous par le mystere de son Incarnation des biens « qui étoient perdus. Il avoit formé deux créatures « capables de le connoître ; sçavoir, l'Ange & l'hom- « me. L'orgueil a corrompu ces deux natures, & les « a fait déchoir de cet état de rectitude & d'inno- « cence auquel elles avoient été créées, mais l'une « étoit couverte de chair, & l'autre n'avoit rien de « la foiblesse charnelle : car l'Ange n'est qu'esprit, « & l'homme est esprit & chair. De sorte que le « Createur voulant exercer sa misericorde en rache- « tant l'une des deux de l'esclavage du peché, il a « plutôt choisi celle qui étoit sujette à quelque foi- « blesse, lorsqu'elle a failli ; & il a rejetté l'Ange « apostat, qui n'étoit point affoibli par l'infirmité de « la chair, lorsqu'il est déchu de la vertu de perseve- « rance. D'où vient que David témoignant que le Ré- « dempteur avoit eu pitié des hommes, remarque « fort bien la cause de cette misericorde, lorsqu'il « dit : *Il s'est souvenu qu'ils étoient composés de chair*, « comme s'il disoit : Il n'a pas voulu punir leurs fau- « tes avec une si grande rigueur, parce qu'il a con- « nu leur foiblesse. « *Gregor. Moral. l. 4. c. 3.*

» Il y a encore une autre raiſon qui a porté la mi-
» ſericorde de Dieu à la réparation de l'homme per-
» du, & qui l'a éloigné de travailler à celle de l'An-
» ge, qui eſt que cet eſprit ſuperbe eſt tombé de lui-
» même, & par ſa ſeule malice; mais l'homme a été
» porté au mal par l'inſtigation d'un autre.

Que l'Ange apoſtat, *qui s'eſt précipité lui-même dans les ténebres, ſouffre ſans fin ce qu'il a choiſi*, dit ce ſaint Docteur, *& qu'il ne recouvre jamais la lumiere de ſa premiere condition, puiſqu'il l'a bien voulu perdre ſans y avoir été porté par des perſuaſions étrangeres;* pendant que les Anges bienheureux ſe réjouiſſent du ſalut des hommes, avec leſquels ils ont été reconciliés, par la venue du Sauveur dans le monde; & ne ſont point fâchés que cette nature que Dieu avoit établie au-deſſous d'eux, ſoit maintenant aſſiſe au haut du ciel, & qu'ils ſoient obligés de l'adorer avec de profonds reſpects, ils font au contraire leur joie & leurs délices de cet hommage & de cette ſoumiſſion qu'ils lui rendent.

℣. 18. *Car c'eſt des peines & des ſouffrances mêmes, par leſquelles il a été tenté & éprouvé, qu'il tire la vertu & la force de ſecourir ceux qui ſont auſſi tentés.*

Joan. 3. 27. Saint Jean-Baptiſte a grande raiſon de dire, que *l'homme ne peut rien recevoir s'il ne lui a été donné du ciel.* Ce qui s'entend non ſeulement des graces que nous recevons pour nous-mêmes & pour notre propre ſanctification, mais auſſi de celles que nous pouvons communiquer aux autres. Car comme de nous-mêmes nous ne ſommes capables que de nous perdre par notre propre corruption, & de perdre ceux qui nous approchent par une eſpece de contagion; de même, s'il plaît à Dieu de nous remplir de ſes graces, elle peuvent auſſi ſe répandre ſur

ſur ceux dont nous voulons procurer le ſalut. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Gregoire, Qu'un Paſteur doit avoir contracté par la priere une ſi grande familiarité avec Dieu, qu'il en puiſſe obtenir toutes les graces néceſſaires pour remédier aux beſoins du peuple dont il eſt chargé. *Paſtor. 1. part. cap. 10.*

J. C. qui a reçu de ſon Pere toute puiſſance au ciel & ſur la terre, a mérité par ſon innocence & pour avoir ſouffert une perſecution injuſte, le pouvoir de ſecourir tous ceux qui ſont affligés, & de réprimer la violence & les efforts des démons & des hommes qui oppriment les innocens, & de les en rendre vainqueurs: il en eſt de même auſſi de ceux qui ſurmontent en eux-mêmes leurs tentations, & qui dominent leurs paſſions, ils reçoivent pareillement de Dieu pour récompenſe, qu'ils peuvent facilement arrêter dans les autres les paſſions qu'ils ont domptées dans eux-mêmes; c'étoit le ſentiment, & même la pratique des Solitaires & des Peres des deſerts, qui ſe promettoient de chaſſer non ſeulement des eſprits, mais auſſi des corps, les démons dont eux-mêmes avoient été tentés, & qu'ils avoient ſurmontés. C'eſt ce que déclare à ſes diſciples l'Abbé Pityrion diſciple de ſaint Antoine: *Mes enfans*, leur dit-il, *quiconque veut chaſſer les démons, il faut auparavant réduire en ſervitude les paſſions de ſon ame; car celui qui ſurmonte une paſſion, chaſſe auſſi le démon de cette même paſſion: c'eſt à quoi vous devez vous accoutumer peu à peu: ainſi celui qui aura ſurmonté la gourmandiſe, chaſſera auſſi dans les autres le démon de la gourmandiſe.* C'eſt ce qui fait voir qu'il faut une plus grande vertu & une grace plus ſublime pour éteindre en ſoi tous les mouvemens de la chair, que pour repouſſer toutes les attaques *Pallad. in Lauſ. cap. 74.*

des démons par le signe de la croix & par la vertu de J. C. & pour les chasser même des corps qu'ils possedent par l'invocation du nom du Très-haut. Si donc on étoit assez heureux pour reprimer & éteindre tous les mouvemens de la concupiscence, on se rendroit maître non seulement des démons, mais encore de toutes les autres créatures. Saint Paphnuce a appris d'un Ange cette vérité; ce saint homme s'étant brûlé à la main, s'étonna que Dieu l'ayant rendu victorieux des démons, il étoit contraint néanmoins de ceder au feu sensible & materiel qu'il croyoit moins fort & moins violent que ces esprits; l'Ange lui dit : Paphnuce, quand vous aurez éteint entierement toute la concupiscence, ensorte que les objets de cette passion ne seront plus capables de vous causer ni aucun trouble dans votre cœur, ni aucun mouvement dans vos sens, alors ce feu visible de la terre sera doux & innocent pour vous, comme il le fut autrefois dans la fournaise de Babylone, pour ces trois jeunes hommes compagnons de Daniel.

Cass. coll. 15. c. 10.

Nous apprenons de ce discours deux choses : la premiere, Qu'un Pasteur ne se peut rendre utile à ceux qu'il conduit pour dompter leurs passions, qu'il n'ait auparavant amorti les siennes, & qu'il n'ait mérité par ce moyen d'operer leur salut. La seconde, c'est que nous pouvons bien nous adresser aux Bienheureux dans le ciel pour nous obtenir de Dieu le calme de nos passions, & l'exercice des vertus qu'ils ont pratiquées, puisqu'ils n'ont acquis leur bonheur éternel, qu'après avoir bien combattu pour réprimer tous les mouvemens de leur concupiscence.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

1. UNde, fratres ſancti, vocationis cœleſtis participes, conſiderate Apoſtolum & Pontificem confeſſionis noſtræ Jeſum :

2. qui fidelis eſt ei, qui fecit illum, ſicut & Moyſes in omni domo ejus.

3. Amplioris enim gloriæ iſte præ Moyſe dignus eſt habitus, quanto ampliorem honorem habet domus, qui fabricavit illam.

4. Omnis namque domus fabricatur ab aliquo : qui autem omnia creavit, Deus eſt.

5. Et Moyſes quidem fidelis erat in tota domo ejus tamquam famulus, in teſtimonium eorum quæ dicenda erant :

6. Chriſtus verò tam-

1. VOus donc, mes ſaints freres, qui avez part à la vocation celeſte, conſiderez Jeſus, qui eſt l'Apôtre & le Pontife de la Religion // que nous profeſſons ;

2. qui eſt fidele à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moïſe lui a été fidele en toute ſa maiſon. *Num.* 12. 7.

3. Car il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïſe, que celui qui a bâti la maiſon, eſt plus eſtimable que la maiſon même :

4. car il n'y a point de maiſon qui n'ait été bâtie par quelqu'un. Or celui qui eſt l'architecte & le créateur de toutes choſes, eſt Dieu.

5. Quant à Moïſe, il a été fidele dans toute la maiſon de Dieu, comme un ſerviteur, pour annoncer au peuple tout ce qui lui étoit ordonné de dire :

6. mais Jeſus-Chriſt com-

// 1. *Letr.* notre confeſſion.

me le fils, a l'autorité sur sa maison; & c'est nous qui sommes sa maison, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, & une attente pleine de joie des biens que nous esperons.

quam filius in domo sua: quæ domus sumus nos, si fiduciam & gloriam spei usque ad finem, firmam retineamus.

7. C'est pour cela que le Saint-Esprit a dit: Si vous écoutez aujourd'hui sa voix,

Ps. 94. 8. *Infr.* 4. 7.

7. Quapropter sicut dicit Spiritus sanctus: Hodie si vocem ejus audieritis,

8. n'endurcissez point vos cœurs, comme *il arriva* au temps que le peuple étoit au desert ||, dans le lieu appellé Contradiction & Murmure:

Exod. 17. 7. *Num.* 10. 13. 24.

8. nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione secundùm diem tentationis in deserto,

9. où vos peres me tenterent, où ils voulurent éprouver ma puissance, & où ils virent les grandes choses que je fis.

9. ubi tentaverunt me patres vestri: probaverunt & viderunt opera mea.

10. J'ai supporté ce peuple avec peine & avec dégoût durant quarante ans, & j'ai dit *en mot-même*: Ils se laissent toujours emporter à l'égarement de leur cœur, ils ne connoissent point mes voies:

10. Quadraginta annis: propter quod infensus fui generationi huic, & dixi: Semper errant corde. Ipsi autem non cognoverunt vias meas,

11. c'est pourquoi je leur ai juré dans ma colere, qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos.

11. sicut juravi in ira mea: Si introibunt in requiem meam.

12. Prenez donc garde,

12. Videte, fratres,

|| *v.* 8. *lettr.* au desert dans la contradiction, au jour de la tentation

ne fortè sit in aliquo vestrûm cor malum incredulitatis, discedendi à Deo vivo,

mes freres, que quelqu'un de vous ne tombe dans un déreglement de cœur, & dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant.

13. sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallaciâ peccati.

13. Mais *plutôt* exhortez-vous chaque jour les uns les autres pendant que dure ce temps que *l'Ecriture* appelle, Aujourd'hui; de-peur que quelqu'un de vous étant séduit par le peché, ne tombe dans l'endurcissement.

14. Participes enim Christi effecti sumus, si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus.

14. Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de Jesus-Christ, mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin ‖ le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous;

15. Dum dicitur: Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione.

15. pendant que l'on nous dit: Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au lieu appellé contradiction.

16. Quidam enim audientes exacerbaverunt, sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen.

16. Car quelques-uns l'ayant entendue irriterent *Dieu* par leurs contradictions: mais cela n'arriva pas à tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte.

‖. 14. *lettr.* la confiance que nous avons eue dès le commencement.

Digitized by Google

17. Or qui ſont ceux que Dieu ſupporta avec peine & avec dégoût durant quarante ans, ſinon ceux qui avoient peché, dont les corps demeurerent étendus dans le deſert?

17. Quibus autem infenſus eſt quadraginta annis? Nonne illis qui peccaverunt, quorum cadavera proſtrata ſunt in deſerto?

Num. 14. 37.

18. Et qui ſont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreroient jamais dans ſon repos, ſinon ceux qui n'obéirent pas *à ſa parole?*

18. Quibus autem juravit non introire in requiem ipſius, niſi illis, qui increduli fuerunt?

19. En effet nous voyons qu'ils n'y purent entrer à cauſe de leur incrédulité.

19. Et videmus, quia non potuerunt introire propter incredulitatem.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *VOus donc, mes ſaints freres, qui avez part à la vocation céleſte, conſiderez* JESUS, *qui eſt l'Apôtre & le Pontife de la Religion que nous profeſſons.*

Vous donc, c'eſt-à-dire: J. C. étant élevé au ſouverain degré d'honneur que je viens de vous repréſenter juſques ici, il eſt juſte que vous faſſiez une ſerieuſe reflexion ſur l'excellence de ſa Perſonne, & de ſa double dignité d'Apôtre & de Pontife, & que cette conſideration vous porte à le reverer & à lui obéir.

Mes ſaints freres, non qu'ils fuſſent tous ſaints, mais parce qu'il y en avoit pluſieurs d'entr'eux qui l'étoient effectivement; ou bien il les appelle ſaints, à cauſe de la ſainteté du Chriſtianiſme qu'ils avoient embraſſé.

Digitized by Google

Qui avez part à la vocation céleſte, c'eſt-à-dire, qui êtes du nombre de ceux que Dieu a appellés, & qu'il a réſolu de conduire à la gloire céleſte. Ceci ſe rapporte au verſet 10. du chapitre précedent.

Conſiderez JESUS, *qui eſt l'Apôtre & le Pontife.* Ce ſont ces deux qualités que ſaint Paul vient d'attribuer à J. C. dans les deux chapitres précedens; car quoiqu'il ne lui ait pas donné le nom d'Apôtre, il ne laiſſe pas de lui en donner la qualité & la fonction au chapitre 1. verſet 2. & au chapitre 2. verſet 1. & 3. Et ce ſont auſſi les deux qualités qu'il entreprend de décrire dans tout le reſte de cette Epître: La premiere, qui eſt celle d'Apôtre dans ce chapitre & dans le ſuivant; & celle de Pontife dans tout le reſte de l'Epître. Or ſaint Paul donne le nom d'Apôtre à J. C. parce que ſon Pere l'a envoyé pour prêcher l'Evangile à ſon peuple. *Evangelizare pauperibus miſit me.* Luc. 4. 18.

De la Religion que nous profeſſons. Il dit ceci pour relever la Religion Chrétienne, qui a l'honneur d'avoir pour Apôtre & pour Pontife le Fils de Dieu même; au-lieu que la Judaïque n'a eu pour ſes premiers Apôtres & Pontifes, que Moïſe & Aaron.

℣. 2. *Qui eſt fidele à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moïſe lui a été fidele en toute ſa maiſon.*

Qui eſt fidele à celui qui l'a établi dans cette charge, parce qu'il a executé juſqu'à la fin toutes les volontés de Dieu ſon Pere dans le cours de ſon miniſtere. *Et ſicut mandatum dedit mihi Pater ſic facio.* Joan. 14. 31.

Comme Moïſe. L'Apôtre ne prétend pas égaler par ces paroles la fidelité de Moïſe à celle de J. C. mais il veut ſeulement dire que les Juifs n'ont pas ſujet de préferer Moïſe à J. C. comme ils faiſoient, ſous

prétexte du témoignage que Dieu rend à sa fidelité, puisque J. C. ne lui cede en rien en la fidelité de son ministere : de sorte que ces paroles de l'Ecriture lui conviennent d'autant plus proprement, que la vérité convient mieux, & dans un sens plus sublime, à la chose figurée, qu'elle ne convient à la figure.

Lui a été fidele en toute sa maison, dans la conduite de tout le peuple d'Israel, qui étoit la famille de Dieu. Le mot de *Toute* est ajouté, pour montrer qu'il avoit un soin égal de toute la famille, sans en négliger aucune partie ; & pour montrer la grande étendue de son soin, puisqu'il avoit à gouverner un peuple si nombreux. Tout ceci convient parfaitement, & dans un sens bien plus sublime, à J. C.

℣. 3. *Car il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse, que celui qui a bâti la maison est plus estimable que la maison même.*

Car il a été jugé digne, &c. c'est-à-dire, Tant s'en faut que Moïse soit préferable à J. C. à cause du témoignage honorable qui lui est rendu, d'avoir été fidele en toute la maison de Dieu, qu'au-contraire c'est en cela même que J. C. mérite d'être plus honoré que Moïse, puisque Moïse n'est traité en ce passage que comme membre & partie de cette maison ; au-lieu que quand l'Ecriture parle de J. C. elle en parle comme de l'Architecte de la maison ; il est donc autant préferable à Moïse, que l'Architecte est préferable à la maison qu'il a bâtie.

D'autres estiment que ce verset est la preuve du premier verset, où l'Apôtre exhorte les Hebreux à honorer J. C. comme le souverain Pontife du Christianisme,

Digitized by Google

℣. 4. *Car il n'y a point de maison qui n'ait été batie par quelqu'un. Or celui qui est l'Architecte & le créateur de toutes choses, est Dieu.*

Car il n'y a point de maison materielle, *qui n'ait été bâtie par quelqu'un ;* comme s'il disoit ; La comparaison que je fais entre l'Architecte & la maison, n'exprime pas pleinement l'excellence de J. C. par-dessus Moïse, parce que la difference qu'il y a entre la maison & l'Architecte, est limitée, l'Architecte n'étant qu'un homme, & par consequent une créature comme la maison même. Mais il y a une disproportion infinie entre J. C. & sa maison spirituelle, dont Moïse étoit membre & partie, puisque J. C. est Dieu & créateur de toutes choses, comme son Pere, & que Moïse n'est qu'une simple creature.

Or celui qui est l'Architecte & le créateur de toutes choses, c'est-à-dire, de toutes les parties de cette maison spirituelle dont nous parlons, composée de Juifs & de Gentils, dont Moïse ne fait qu'une partie, *est Dieu*, & non une créature.

℣. 5. *Quant à Moïse, il a été fidele dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur, pour annoncer au peuple tout ce qui lui étoit ordonné de dire.*

Quant à Moïse, il a été fidele, &c. C'est une seconde comparaison que l'Apôtre fait de J. C. avec Moïse, en continuant d'expliquer le passage des Nombres ; comme s'il disoit : L'Ecriture donne bien cette louange & cette gloire à Moïse, d'avoir été fidele en toute la maison de Dieu ; mais c'est en le qualifiant de serviteur : au-lieu qu'elle donne la qualité de Dieu à J. C.

Pour annoncer au peuple tout ce qui lui étoit ordonné de dire par le Fils de Dieu même, duquel il expo-

Digitized by Google

ſoit les paroles, & non les ſiennes propres; ce qui fait encore mieux voir qu'il eſt inferieur à J. C. qui eſt Fils de Dieu.

℣. 6. *Mais J. C. comme le Fils, a l'autorité ſur ſa maiſon; & c'eſt nous qui ſommes ſa maiſon, pourvu que nous conſervions juſqu'à la fin une ferme confiance, & une attente pleine de joie des biens que nous eſperons.*

Mais J. C. comme le Fils naturel & égal à ſon Pere, *a l'autorité* ſouveraine *ſur ſa maiſon*, c'eſt-à-dire, ſur ſa famille, qui eſt l'Egliſe qu'il a engendrée de ſon ſang; ce qui lui donne une nouvelle autorité ſur cette famille.

Et c'eſt nous qui ſommes ſa maiſon, c'eſt-à-dire, une portion de cette maiſon & de cette famille. Ou bien, nous ſommes chacun en notre particulier la maiſon de J. C. par la demeure qu'il y fait par ſa grace.

Pourvu que nous conſervions juſqu'à la fin une ferme confiance, &c. Le ſens eſt: Mais quoique nous ſoyons partie de cette famille de J. C. ou, quoique nous ſoyons la maiſon même de J. C. nous ne pourrons conſerver pour toujours cet avantage d'être ſa maiſon, qu'en conſervant juſqu'à la fin la liberté de profeſſer la foi avec une eſperance ferme & pleine de joie.

℣. 7. *C'eſt pour cela que le Saint-Eſprit a dit: Si vous écoutez aujourd'hui ſa voix.*

C'eſt pour cela. Ce mot ſe doit joindre avec le verſet 12. qui ſuit immediatement après ce paſſage de David, qui eſt mis ici comme un témoignage pour confirmer l'exhortation qu'il commence de faire aux Hebreux, au verſet 12. Le ſens eſt: Puiſque vous avez eu cet honneur d'être la maiſon ſpirituelle de J. C. prenez garde que vous n'en ſoyez

Digitized by Google

privés par votre faute. Et afin d'éviter ce malheur, penſez ſerieuſement à l'exhortation que le Saint-Eſprit faiſoit autrefois aux Juifs, & qu'il continue encore aujourd'hui de vous faire à vous-mêmes & à tous les Chrétiens.

Que le Saint-Eſprit a dit par la bouche de David. Lettr. *Comme le Saint-Eſprit dit.* L'Apôtre marque le préſent, parce que ce Pſeaume ſubſiſte toujours, & que le Saint-Eſprit continue toujours de parler par ce Pſeaume à tous ceux qui le liſent, ou l'entendent.

Si vous écoutez aujourd'hui, c'eſt-à-dire, le jour de la ſcenopegie, ou des tabernacles, auquel jour ſe chantoit ce Pſeaume. L'Apôtre applique ce mot, *aujourd'hui*, à tout le temps de la vie préſente, ſous l'Evangile auquel ſe rapporte myſtiquement ce verſet.

Sa voix, c'eſt-à-dire, de Dieu ou de J. C. ſon Fils, dont il eſt parlé dans ce Pſeaume par ces mots: *Réjouiſſons-nous en Dieu notre Sauveur.* Autr. *Sa voix* exterieure ou interieure qui vient à nous par la prédication, ou par inſpiration, ou par quelque autre moyen que ce ſoit.

℣. 8. *N'endurciſſez point vos cœurs, comme* il arriva *au temps que le peuple étoit au deſert, dans le lieu appellé Contradiction & Murmure.*

N'endurciſſez point vos cœurs par obſtination, par incrédulité & par rebellion contre Dieu.

Comme il arriva *au temps que le peuple étoit au deſert, dans le lieu appellé Contradiction & Murmure.* Voyez la raiſon de ces noms. Exod. 17. 7. Nomb. 20. 13. 24. L'Apôtre ſe ſert de ce Pſeaume, où il eſt parlé de la rebellion des Juifs contre Dieu en la perſonne de Moïſe, pour faire voir aux He-

Digitized by Google

breux à qui il écrit, que si la rebellion contre Moïse a été si rigoureusement punie, ils ne doivent pas douter que Dieu ne prépare encore des supplices plus terribles à ceux qui refuseront d'obéir à J. C. dont Moïse n'a été que la figure.

℣. 9. *Où vos peres me tenterent, où ils voulurent éprouver ma puissance, & où ils virent les grandes choses que je fis.*

Où vos peres me tenterent, où ils voulurent éprouver ma puissance par une pure malice & incrédulité. Il fait voir par ces paroles : *Où ils voulurent éprouver ma puissance*, en quoi consiste cette tentation de Dieu.

Et où ils virent les grandes choses que je fis ; ce qui est le souverain dégré d'endurcissement. David fait cette description de l'endurcissement des anciens Israélites, pour faire voir à ceux à qui il parle, qu'ils doivent éviter avec grand soin de n'y pas tomber, de-peur d'encourir l'entiere disgrace de Dieu, & ensuite tomber dans la reprobation, signifiée par l'exclusion des anciens Israélites de la Terre promise, dont il va parler.

℣. 10. *J'ai supporté ce peuple avec peine & avec dégoût durant quarante ans, & j'ai dit* en moi-même : *Ils se laissent toujours emporter à l'égarement de leur cœur, ils ne connoissent point mes voies.*

J'ai supporté ce peuple avec peine & avec dégoût, à cause de son incrédulité, & de ses continuelles revoltes.

Durant quarante ans, qui est tout le temps qu'il fut au desert. *Et j'ai dit* en moi-même, par indignation contr'eux, & comme desesperant de leur amandement : non que Dieu délibere & discoure à la façon des hommes, mais c'est pour montrer

Digitized by Google

qu'il ne fait rien témerairement, & qu'il n'agit qu'avec une ſouveraine ſageſſe.

Ils ſe laiſſent toujours emporter à l'égarement de leur cœur, ſans ſe vouloir corriger, ni par les bienfaits dont je les comble à toute heure, ni par les châtimens que je leur envoye pour les rendre meilleurs.

Ils ne connoiſſent point mes voies, c'eſt-à-dire, ils n'ont ni vraie lumiere pour connoître mes volontés, ni affection pour y obéir, & pour ſe laiſſer conduire à ma providence.

℣. 11. *Ceſt pourquoi je leur ai juré dans ma colere, qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos.*

C'eſt pourquoi, en punition de cet endurciſſement *je leur ai juré* par la bouche de Moïſe, c'eſt-à-dire, je leur ai fait ſçavoir ma reſolution irrévocable : *dans ma colere*, c'eſt-à-dire, dans l'averſion que j'avois de leur iniquité : car Dieu eſt exempt de colere & de toute autre paſſion.

Qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos. Lettr. *S'ils entrent jamais dans mon repos*, c'eſt-à-dire, en la terre promiſe, ou en la terre de Chanaan promiſe aux Iſraélites, pour y jouir d'un repos temporel, après toutes les peines & toutes les fatigues qu'ils avoient eues au deſert & en Egypte. Dieu appelle cette terre ſon *repos*, en partie parce qu'il l'avoit donnée aux enfans d'Iſrael pour l'habiter paiſiblement & en repos ; & en partie, parce que l'Arche qui portoit le nom de Dieu, repoſoit en cette terre, & n'étoit plus ſujette à être tranſportée à toute heure en divers lieux comme auparavant.

℣. 12. *Prenez donc garde, mes freres, que quelqu'un de vous ne tombe dans un déreglement de cœur, & dans une incrédulité qui le ſépare du Dieu vivant.*

Digitized by Google

Prenez donc garde, mes freres. L'Apôtre ayant rapporté tout ce long témoignage du Pſeaume, pour en faire l'application à ſon ſujet dans la ſuite de ſon explication, il revient à ce qu'il avoit dit au verſet 7. dont celui-ci eſt la ſuite.

Que quelqu'un de vous ne tombe dans un déreglement de cœur, c'eſt-à-dire, que cette horrible punition de l'endurciſſement & de la revolte des anciens Iſraélites contre Moïſe, vous ſerve d'exemple, & vous oblige à conſerver ſoigneuſement votre foi, & à ne pas tomber dans l'eſprit d'incrédulité, qui vous faſſe ſéparer de Dieu par le retour au Judaïſme, comme ces mêmes anciens y tomberent en voulant retourner en Egypte : de-peur que comme ils ont été rejettés de la terre promiſe à cauſe de leur rebellion contre Dieu en la perſonne de Moïſe, vous ne veniez à être rejettés du ſalut éternel figuré par la terre promiſe, ſi vous vous revoltez contre Dieu en la perſonne de J. C. par l'apoſtaſie.

Et dans une incrédulité qui le ſépare du Dieu vivant, & par conſéquent tout-puiſſant pour punir ce crime énorme d'apoſtaſie.

V. 13. *Mais* plutôt *exhortez-vous chaque jour les uns les autres pendant que dure ce temps que* l'Ecriture, *appelle Aujourd'hui ; de peur que quelqu'un de vous étant ſéduit par le péché, ne tombe dans l'endurciſſement.*

Mais plutôt *exhortez-vous chaque jour les uns les autres*, à la perſeverance dans la foi. Il dit ceci, parce que la perſecution étant continuelle, le péril de l'apoſtaſie l'étoit auſſi.

Pendant que dure le temps que l'Ecriture *appelle, Aujourd'hui*, c'eſt-à-dire, pendant que Dieu vous fait encore la grace de vous exhorter en la ma-

Digitized by Google

niere exprimée dans ce verſet du Pſeaume, *aujourd'hui ſi vous entendez ſa voix, &c.* Cette exhortation ſe fait, ou par les inſpirations, ou par la prédication, ou par d'autres moyens extérieurs par leſquels il nous appelle à la pénitence, après quoi il n'y a plus lieu de rien eſperer.

De-peur que quelqu'un de vous étant ſéduit par le peché, c'eſt-à-dire, par l'amour de la vie préſente, & par la crainte des perſecutions, *ne tombe dans l'endurciſſement*, c'eſt-à-dire, dans l'apoſtaſie, qui fait mépriſer tous les ſaints avertiſſemens, fait perdre tout ſentiment de la grace, & toute droiture de jugement.

℣. 14. *Car il eſt vrai que nous ſommes entrés dans la participation de J. C. mais à condition toutefois de conſerver inviolablement juſqu'à la fin le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous.*

Car il eſt vrai que nous ſommes entrés dans la participation de J. C. c'eſt-à-dire, que nous avons dès-à-préſent, en qualité de fideles & de membres de J. C. le droit d'être un jour participans de ſa gloire, & que nous jouirons effectivement de ce droit.

Mais à condition toutefois de conſerver . . . . . l'être nouveau qu'il a mis en nous, c'eſt-à-dire, la foi vive qui nous fait vivre & ſubſiſter ſpirituellement.

℣. 15. *Pendant que l'on nous dit : Aujourd'hui ſi vous entendez ſa voix, n'endurciſſez pas vos cœurs, comme il arriva au lieu appellé Contradiction.*

Pendant que l'on vous dit : Aujourd'hui ſi vous entendez ſa voix, n'endurciſſez pas vos cœurs, &c. c'eſt-à-dire : Tout de même que la revolte des Iſraélites contre Dieu, de laquelle il eſt parlé dans ce paſſage, ne fut point ſi générale qu'il n'en demeurât encore pluſieurs attachés à ſon ſervice, comme

Digitized by Google

Josué, Caleb, Eléazar, & plusieurs des Levites ; aussi encore qu'à présent le corps de la nation des Juifs soit demeuré dans l'incrédulité ; & que plusieurs d'entr'eux soient tombés dans l'apostasie, Dieu n'a pas laissé de s'en conserver une bonne partie pour être ses vrais fideles, & pour perseverer jusqu'à la fin, comme firent ces anciens Israélites.

℣. 16. *Car quelques-uns l'ayant entendu irriterent* Dieu *par leurs contradictions : mais cela n'arriva pas à tous ceux que Moïse avoit fait sortir de l'Egypte.*

Car quelques-uns . . . . . mais cela n'arriva pas, &c. Josué & Caleb, & les enfans ne murmurerent point. L'Apôtre dit ceci pour encourager les Hebreux à la perseverance, & à ne se point étonner à cause du grand nombre des Juifs incrédules & apostats.

℣. 17. *Or qui sont ceux que Dieu supporta avec peine & avec dégoût, durant quarante ans, sinon ceux qui avoient peché, dont les corps demeurerent étendus dans le desert ?*

Or qui sont ceux que Dieu supporta, &c. Le sens est : De même que Dieu n'exerça point sa colere sur tous les Israélites indifferemment, & qu'il ne punit de mort que les rebelles, les idolâtres, & les murmurateurs, aussi nous n'avons rien à craindre, pourvu que comme eux nous ne tombions pas dans tous ces désordres volontaires & de pure malice, & que nous tâchions de nous conserver jusqu'à la fin dans la pureté & l'innocence de vie, autant que la fragilité humaine le peut permettre.

℣. 18. *Et qui sont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreroient jamais dans son repos ? sinon ceux qui n'obéiroient pas* à sa parole.

Et

Digitized by Google

Et qui sont . . . . . sinon ceux qui n'obéirent pas à sa parole ? Le sens est : Enfin tout de même qu'il ne menaça de priver de la terre promise que les incrédules, sans étendre cette peine sur Josué, Caleb, & les autres qui n'avoient point été incrédules; aussi ne privera-t-il de l'entrée du ciel, qui est le repos véritable figuré par la terre de promission, que ceux qui ne persevereront pas dans la foi vive & operante par les bonnes œuvres; quoique d'ailleurs la pureté & l'innocence de leur vie soit ternie de plusieurs défauts inséparables de la fragilité humaine.

℣. 19. *En effet, nous voyons qu'ils n'y purent entrer à cause de leur incrédulité.*

En effet, nous voyons qu'ils n'y purent entrer, &c. c'est-à-dire: Comme cette menace de Dieu ne fut point vaine, & que nous en voyons l'accomplissement dans l'Ecriture, nous serons aussi, sans doute, privés du vrai repos, si nous les imitons dans leur incrédulité.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 14. *VOus donc, mes saints freres, qui avez part à la vocation céleste, considerez* JESUS, *qui est l'Apôtre & le Pontife de la Religion que nous professons, &c.*

L'Apôtre, qui parle ici aux Juifs qui avoient une haute idée de Moïse, veut bien, par condescendance, faire entrer J. C. en comparaison avec lui. Et cependant quelle comparaison y auroit-il à faire entre le maître & le serviteur, entre l'Architecte & une partie de la maison qu'il a bâtie,

Digitized by Google

enfin entre le Créateur & la créature ? C'eſt ce que ſaint Paul inſinue aſſez en cet endroit.

Moïſe à la vérité a été un homme extraordinaire, grand Prophete, ſouverain Pontife par excellence, puiſqu'il a ſacré le Grand-Prêtre, conducteur d'un peuple que Dieu avoit choiſi particulierement pour l'adorer ; interprete des volontés de Dieu, & ſon ami particulier ; médiateur de la loi ancienne, & qui a fait des prodiges ſi extraordinaires qu'il ſembloit être entierement maître & arbitre de toute la nature ; commande à la mer de ſe retirer pour donner un paſſage libre aux Iſraélites, & elles ſe retire ; il lui commande de rentrer dans ſon lit pour y abîmer les Egyptiens, & elle obéit ; il parle à un rocher, & il en fait ſortir des torrens d'eau pour déſalterer ce peuple qui mouroit de ſoif ; il punit leur déſobéiſſance, tantôt en leur envoyant des ſerpens qui les exterminoient, tantôt par un feu devorant qui les conſumoit ; & quand les principaux de la Synagogue piqués de jalouſie ont voulu ſe ſoulever contre lui, il a fait entr'ouvrir la terre pour les engloutir tout vivans à la vûe de tout le peuple.

Ces œuvres ſont grandes & admirables, & il ne faut pas s'étonner ſi les Juifs avoient une ſi haute idée pour ce grand homme que Dieu leur avoit donné pour légiſlateur & pour conducteur. Si néanmoins on le compare avec le Fils de Dieu, le Meſſie tant attendu, on trouvera une difference infinie, & telle qui ſe trouve entre un homme mortel & un Dieu fait homme ; entre la figure & la vérité ; entre la mort & la vie, le temps & l'éternité.

Moïſe a été établi chef d'un peuple qui n'étoit

ordonné que pour en figurer & repréſenter un autre plus agréable à Dieu, & qui étoit véritablement l'objet de ſes complaiſances ; en ſorte que le peuple Juif dans ſon élevation, dans ſon abaiſſement, dans ſon ſacerdoce & ſes ſacrifices, dans ſon gouvernement & dans tout ce qui lui eſt arrivé ; étoit, ſelon ſaint Paul, une figure vivante & animée, de tout ce qui devoit arriver à J. C. & à ſon Egliſe. Ce peuple ne reſpiroit qu'une félicité temporelle & terreſtre, au lieu que J. C. promet un bonheur éternel & tout ſpirituel. Moïſe leur avoit donné une loi gravée ſur la pierre, qui menaçoit de mort ſes prévaricateurs, ſans leur donner la force d'en accomplir les commandemens ; mais la loi de J. C. eſt gravée dans le cœur, & fait pratiquer avec grande inclination les préceptes qu'elle ordonne : c'eſt pourquoi ſaint Paul appelle cette premiere loi un *miniſtere de mort & de condamnation* ; & la nouvelle alliance, *la loi de l'Eſprit & de la Juſtice*. C'eſt ce que ſaint Jean nous enſeigne en ces termes : *La loi a été donnée par Moïſe, mais la grace & la vérité a été apportée par J. C.* c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Auguſtin : *La grace* a été apportée par J. C. afin que nous ayant remis nos pechés, elle nous fît faire par une vertu inſpirée de Dieu ce que la loi de Moïſe commandoit de faire ; *Et la vérité a été accomplie*, lorſque le culte de Dieu, qui ne conſiſtoit qu'en des ombres & des figures, a été anéanti par la préſence de J. C. ſelon que Dieu l'avoit promis par les oracles de ſes Prophetes.

1. Cor. 3. 7. 8. 9.

Joan. 1. 17.

« Aug. contr. « Fauſt. « lib. 22. « c. 6. « « « « « « «

Enfin, ſi Moïſe a été envoyé de Dieu, & a été établi pour lui offrir des ſacrifices, ce n'a été que pour ſauver un peuple figuratif de ſes ennemis

visibles, & pour lui procurer des biens périssables & une demeure terrestre ; mains J. C. est appellé *Apôtre & Pontife ;* Apôtre, pour appeller, non un peuple, mais tous les hommes à *une vocation céleste*, non pour les sauver d'entre les mains de quelques ennemis visibles, mais de leurs pechés & de la tyrannie de la mort & du démon, & pour leur mériter par le sacrifice de sa mort même les biens à venir, non ceux de cette vie mortelle : *Pontifex futurorum bonorum.*

Hebr. 9. 11.

Adressons-nous donc, pour être sauvés, à ce divin Liberateur, qui ayant été promis & prédit durant quatre mille ans par tous les Prophetes, est enfin venu souffrir & mourir pour nous sur la terre dans les temps, & dans toutes les circonstances qui ont été prédites. Et attendant par sa grace la mort en paix dans l'esperance de lui être éternellement unis, vivons cependant dans la pratique de ses commandemens, & dans une grande soumission à sa sainte volonté, soit dans les biens qu'il lui plaît de nous donner, soit dans les maux qu'il nous envoie pour notre bien, & qu'il nous a appris à souffrir par son exemple.

℣. 14. jusqu'à la fin. *Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de J. C. mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous, &c.*

Il ne suffit pas d'avoir bien commencé & d'être avancé, si l'on ne persevere jusqu'à la fin, on ne peut être sauvé : qu'un vaisseau fasse un voyage heureux dans un pays fort éloigné, qu'il en rapporte de grandes richesses, que servira d'avoir fait tant de dépenses & pris tant de peines, s'il fait

Digitized by Google

naufrage au port ? De même auſſi, *ſi le juſte ſe détourne de ſa juſtice*, dit le Prophete, *& s'il commet l'iniquité..... toutes les œuvres de juſtice qu'il avoit faites ſeront oubliées, & il mourra dans la perfidie où il eſt tombé & dans le peché qu'il a commis.* Caſſien rapporte un exemple funeſte d'une ſemblable chute dans la perſonne d'un Solitaire appellé Heron, qui après avoir paſſé cinquante ans dans la ſolitude avec une extrême auſterité, & un amour pour la retraite qui ſurpaſſoit l'ardeur de tous les autres Solitaires, tomba par l'illuſion du diable, qu'il prenoit pour un bon Ange, dans le plus grand de tous les malheurs. *Ezech.* 18. 24.

Or cette perſeverance en la bonne vie, qui en eſt comme le ſceau, & à laquelle ſeule eſt attaché le ſalut, ſelon la parole de J. C. ne dépend point du mérite du libre arbitre de l'homme; mais c'eſt un don de Dieu & l'effet de la ſeule grace, & nous ne pouvons la mériter, quelques bonnes œuvres que nous faſſions. C'eſt ce que ſaint Auguſtin a fait voir clairement dans un livre qu'il a écrit ſur ce ſujet, & en pluſieurs autres endroits de ſes ouvrages; d'où il reſulte deux grandes vérités, ſçavoir, que la perſeverance eſt un don de Dieu; & que perſonne ne ſe peut aſſurer de perſeverer juſqu'à la fin, s'il n'en a reçu de Dieu une revelation expreſſe. Ces deux vérités ont été décidées par le ſacré Concile de Trente, comme des points de foi contre les hérétiques de ces derniers temps. Voyez ce ſaint Concile, Seſſ. 6. ch. 13. *Matth.* 10. 22.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

1. CRaignons donc que négligeant la promeſſe qui nous eſt faite d'entrer dans le repos de Dieu ℣, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en ſoit exclus.

2. Car on nous l'a annoncé auſſi-bien qu'à eux ; mais la parole qu'ils ouirent ne leur ſervit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entendue.

3. Pour nous qui avons cru, nous entrerons en ce repos, dont il eſt dit : Comme j'ai juré dans ma colere qu'ils n'entreront point dans mon repos ℣ ; & Dieu parle du repos qui ſuivit l'accompliſſement de ſes ouvrages dans la création du monde ;

Pſ. 94. 11.

4. car l'Ecriture dit en quelque lieu ℣, parlant du ſeptiéme jour : Dieu ſe repoſa le ſeptiéme jour après avoir

Geneſ. 2. 2.

1. TImeamus ergo ne fortè relictâ pollicitatione introeundi in requiem ejus, exiſtimetur aliquis ex vobis deeſſe.

2. Etenim & nobis nuntiatum eſt, quemadmodum & illis ; ſed non profuit illis ſermo auditus, non admiſſus fidei ex iis quæ audierunt.

3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus ; quemadmodum dixit : Sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam : & quidem operibus ab inſtitutione mundi perfectis.

4. Dixit enim in quodam loco de die ſeptima ſic : Et requievit Deus die ſeptimâ ab

℣. 1. *expl.* dans le ciel, vrai repos de Dieu.

℣. 3. *autr.* je dis dans ce repos qui a ſuivi l'accompliſſement des ouvrages de Dieu dans la creation du monde.

℣. 4. *lettr.* touchant le ſeptiéme jour, &c.

Digitized by Google

omnibus operibus ſuis.

5. Et in iſto rurſum: Si introibunt in requiem meam.

6. Quoniam ergo ſupereſt introire quoſdam in illam, & ii, quibus prioribus annuntiatum eſt, non introierunt propter incredulitatem:

7. iterùm terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, poſt tantum temporis, ſicut ſuprà dictum eſt: Hodie ſi vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda veſtra.

8. Nam ſi eis Jeſus requiem præſtitiſſet, numquam de alia loqueretur, poſthac, die.

9. Itaque relinquitur ſabbatiſmus populo Dei.

10. Qui enim ingreſſus eſt in requiem ejus, etiam ipſe requievit ab operibus ſuis, ſicut à ſuis Deus.

11. Feſtinemus ergo ingredi in illam requiem, ut ne in idip-

achevé toutes ſes œuvres.

5. Et il eſt dit encore : ils n'entreront point dans mon repos.

6. Puiſqu'il faut donc que quelques-uns y entrent, & que ceux à qui la parole en fut premierement portée, n'y ſont point entrés à cauſe de leur infidelité;

7. Dieu détermine encore un jour particulier, *qu'il appelle*, Aujourd'hui, en diſant, tant de temps après par David, ainſi que je viens de dire : Aujourd'hui ſi vous entendez ſa voix, n'endurciſſez pas vos cœurs. 5 pr. 3. 8.

8. Car ſi Joſué les avoit établis dans ce repos, l'Ecriture n'auroit eu garde de parler depuis d'un autre jour.

9. Ce ſabbat & ce repos eſt donc réſervé au peuple de Dieu.

10. Car celui qui eſt entré dans le repos *de Dieu*, ſe repoſe auſſi lui-même en ceſſant de travailler, comme Dieu *s'eſt reposé* après ſes ouvrages.

11. Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, de peur que quelqu'un ne tombe

Digitized by Google

en une désobéissance semblable à celle de ces incrédules.

12. Car la parole ‖ de Dieu est vivante & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans ; elle entre & pénetre jusques dans les replis ‖ de l'ame & de l'esprit ‖, jusques dans les jointures & dans les mouelles ; & elle démêle les pensées & les mouvemens du cœur.

Ps. 33. 16. *Eccli.* 15. 20.

13. Nulle créature ne lui est cachée ; tout est nu & à découvert devant les yeux de celui de qui nous parlons ‖.

14. Ayant donc pour Grand Pontife Jesus Fils de Dieu, qui est monté au plus haut des cieux, demeurons fermes dans la foi dont nous avons fait profession.

15. Car le Pontife que nous avons n'est pas tel, qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses ; mais il a éprouvé ‖ comme nous ‖ toutes sortes de tentations, hormis le peché.

sum quis incidat incredulitatis exemplum.

12. Vivus est enim sermo Dei, & efficax, & penetrabilior omni gladio ancipiti : & pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritûs, compagum quoque ac medullarum, & discretor cogitationum & intentionum cordis.

13. Et non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus : omnia autem nuda, & aperta sunt oculis ejus, ad quem nobis sermo.

14. Habentes ergo Pontificem magnum, qui penetravit cœlos, Jesum filium Dei : teneamus confessionem.

15. Non enim habemus Pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris, tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato.

℣. 12. *Grec.* λόγος signifie la parole & le Verbe de Dieu

Ibid. *lettr.* jusqu'à la division.

Ibid. *expl.* de la partie animale & de la spirituelle.

℣. 13. *autr.* à qui nous parlons, ou à qui nous devons rendre compte.

℣. 15. *autr.* mais il a été tenté comme nous en toutes choses, sans être néanmoins sujet au peché.

Ibid *lettr.* pro similitudine : *Similiter nobis.* S. Jerôme.

16. Adeamus ergò cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, & gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

16. Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de la grace, afin d'y recevoir miséricorde, & d'y trouver le secours de la grace dans nos besoins.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *CRaignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclus.*

Craignons donc, à l'exemple de ces anciens Israélites, qui furent exclus du repos terrestre que Dieu leur avoit promis; *que négligeant la promesse qui nous est faite.* Grec. *nous est laissée*, aussi-bien qu'à eux, *d'entrer dans le repos de Dieu*, mais en un sens plus sublime; puisque par ce repos promis il ne faut plus entendre la terre de Canaan, mais le ciel, vrai repos de Dieu, figuré par la terre de Canaan: c'est bien la même promesse, mais elle s'accomplit plus parfaitement dans le nouveau Testament qui en reçoit la vérité, que dans l'ancien qui n'en a reçu que l'ombre & la figure.

Il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclus par sa faute, & sur-tout par l'apostasie volontaire, c'est-à-dire, par le retour au Judaïsme, comme les anciens Israélites furent exclus de la terre de Canaan, pour avoir voulu retourner en Egypte.

℣. 2. *Car on nous l'a annoncé aussi-bien qu'à eux, mais la parole qu'ils ouirent ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entendue.*

Digitized by Google

Car on nous l'a annoncé auſſi-bien qu'à eux, c'eſt-à-dire, aux anciens Iſraélites. L'Apôtre prouve que cette même promeſſe du repos de Dieu ſubſiſte encore pour les fideles, attendu qu'elle leur eſt faite dans l'Evangile par J.C. comme elle fut faite aux Iſraélites par Moïſe dans l'ancien Teſtament; puiſque la promeſſe du repos qui fut faite aux Iſraélites ne s'entendoit à la lettre que de la terre de Canaan, au lieu que celle qui fut faite aux fideles par J. C. s'entend du repos éternel & céleſte, figuré par la terre de Canaan.

Mais la parole qu'ils ouirent ne leur ſervit de rien, c'eſt-à-dire : La promeſſe qui leur fut faite par Moïſe de la part de Dieu, leur fut inutile, & n'eut pas ſon effet, parce qu'ils n'y ajouterent point foi.

N'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entendue, c'eſt-à-dire : Il ne ſervira de rien aux Chrétiens d'avoir entendu la prédication de l'Evangile, s'ils n'ont auſſi la foi, mais une foi animée par la charité, & qui ſe faſſe connoître par les œuvres.

℣. 3. *Pour nous qui avons cru, nous entrerons dans ce repos, dont il eſt dit : Comme j'ai juré dans ma colere qu'ils n'entreront point dans mon repos ; & Dieu parle du repos qui ſuivit l'accompliſſement de ſes ouvrages dans la création du monde.*

Pour nous qui avons cru, nous entrerons dans ce repos, &c. c'eſt-à-dire : Puiſque Dieu nous avertit encore aujourd'hui par ce verſet du Pſeaume, qu'il a exclus les Iſraélites de ce repos à cauſe de leur incrédulité, il s'enſuit que c'eſt pour nous faire entendre, que l'entrée de ce repos nous eſt ouverte par la foi ; autrement cette exhortation & cette menace, d'être exclus du repos, auſſi-bien

Digitized by Google

que les Israélites, seroit entierement vaine & inutile.

Et Dieu parle du repos qui suivit l'accomplissement de ses ouvrages, &c. Il ne faut plus entendre par ce repos, un repos charnel, comme étoit celui de l'ancien Testament, mais un repos tout spirituel, conforme à l'état du nouveau Testament qui est tout spirituel, c'est-à-dire, un repos semblable à celui de Dieu, dont il est dit dans l'Ecriture qu'il se reposa après avoir créé tous ses ouvrages. Car comme pour lors il se réduisit, par maniere de dire, à la tranquile jouissance de soi-même, de sa gloire & de sa béatitude, ainsi les fideles qui entreront dans ce repos après avoir été délivrés par la mort de toutes les œuvres, & de tous les travaux de cette vie, & principalement du peché, jouiront d'une tranquilité & d'un bonheur ineffable dans la jouissance éternelle de Dieu.

℣. 4. *Car l'Ecriture dit en quelque lieu, parlant du septiéme jour : Dieu se reposa le septiéme jour après avoir achevé toutes ses œuvres.*

Car, &c. L'Apôtre confirme par l'Ecriture ce qu'il vient de dire au verset précedent du repos de Dieu, figuré par le repos extérieur promis aux Israélites, & auquel celui des Chrétiens doit être tout semblable, & fait voir en même temps aux Hebreux que le repos spirituel dont il parle, n'est pas une simple idée sans fondement, mais qu'il est marqué très-expressément dans l'Ecriture bien entendue.

℣. 5. *Et il est dit encore ici, Ils n'entreront point dans mon repos.*

Et il est dit, &c. Ce passage même de David que je viens de rapporter, bien entendu, fait voir que

la promeſſe du repos faite aux anciens Iſraélites en comprenoit myſtiquement une autre plus excellente, qui eſt la promeſſe du repos ſpirituel & divin ſemblable à celui de Dieu, puiſqu'il appelle ce repos, *mon repos*, c'eſt-à-dire, au ſens myſtique & ſpirituel, un repos tout divin & qui ne convient qu'à moi ſeul.

℣. 6. *Puiſqu'il faut donc que quelques-uns y entrent & que ceux à qui la parole en fut premierement portée, n'y ſont point entrés à cauſe de leur infidelité.*

Puiſqu'il faut donc, afin que la promeſſe de Dieu, qui ne peut être ſans effet, ſoit accomplie; *que quelques-uns y entrent*, dans un repos ſpirituel, qui eſt contenu myſtiquement dans la promeſſe de la terre de Canaan.

Et que ceux, c'eſt-à-dire, les anciens Iſraélites, *à qui la parole fut premierement portée, &c.* en furent exclus & bannis en même-temps, à cauſe de leur déſobéiſſance, ou de leur incrédulité.

℣. 7. *Dieu détermine encore un jour particulier* qu'il appelle *Aujourd'hui, en diſant tant de temps après par David, ainſi que je viens de dire: Aujourd'hui ſi vous entendez ſa voix, n'endurciſſez pas vos cœurs.*

Dieu, outre le terme qu'il donna aux Iſraélites pour entrer dans le repos de la terre de Canaan, figure du vrai repos des fideles, *détermine encore* myſtiquement par ce verſet du Pſeaume de David, *un jour particulier*, c'eſt-à-dire, le temps de l'Evangile, auquel il propoſe ouvertement la promeſſe de ce repos figuré par celle du pays de Canaan.

Qu'il appelle *Aujourd'hui*, c'eſt-à-dire, qu'il a voulu ſignifier myſtiquement par le mot, *Aujourd'hui*.

Digitized by Google

En disant tant de temps après par David, &c. c'est-à-dire, depuis l'entrée au pays de Canaan, qui étoit le repos, duquel furent exclus les incrédules de ce temps-là, ou, cinq cens ans ou plus après l'exclusion des Israélites du pays de Canaan. Ce qui fait bien voir que David n'entend plus parler de ce repos promis aux anciens Israélites.

℣. 8. *Car si Josué les avoit établis dans ce repos, l'Ecriture n'auroit eu garde de parler depuis d'un autre jour.*

Car, &c. L'Apôtre prévient l'objection que pouvoient faire les Hebreux contre ce qu'il vient d'établir dans les deux versets précedens. Il ne s'ensuit pas, pouvoient-ils dire, que parce que les Israélites incrédules ont été exclus du repos qui leur étoit promis, il faille pour cela que Dieu détermine encore un autre temps pour accomplir sa promesse, puisque cette promesse du repos a été accomplie en la personne de leurs enfans, lorsqu'ils furent introduits par Josué dans la terre promise. Il répond à cette objection, qu'encore que Josué les ait introduits dans la terre de promission, la promesse de Dieu n'a point été pour cela entierement accomplie, puisque si elle avoit eu tout son effet, ce seroit sans raison que David parleroit d'un autre jour de repos, avec menace d'en exclure les incrédules dans un temps où les Juifs à qui il parloit jouissoient du repos terrestre du pays de Canaan : de sorte qu'il faut nécessairement que David ait entendu parler d'un autre sorte de repos, different de celui de la terre de promission : & partant qui ne peut être charnel & terrestre comme celui-là.

℣. 9. *Ce sabbat & ce repos est donc reservé au peuple de Dieu.*

Digitized by Google

Ce ſabbat & ce repos, &c. c'eſt-à-dire, qu'outre le repos de la terre de Canaan, où les Juifs ont été introduits par Joſué, il reſte encore une autre repos ſpirituel, ſacré & divin, exempt de tous pechés, & des travaux de la vie préſente, tel qu'il étoit figuré par le ſabbat ordonné par la loi, pour les fideles qui ſont le vrai peuple de Dieu, figuré par les Juifs.

℣. 10. *Car celui qui eſt entré dans le repos* de Dieu, *ſe repoſe auſſi lui-même en ceſſant de travailler, comme Dieu* s'eſt repoſé *après ſes ouvrages.*

Car celui qui eſt entré dans le repos de Dieu, &c. L'Apôtre rend raiſon pourquoi il appelle ce repos un repos de ſabbat, c'eſt-à-dire, parce qu'il eſt tout ſemblable à celui de Dieu quand il eut achevé de créer le monde au ſeptiéme jour, qui eſt le jour du ſabbat. Voyez ci-deſſus verſet 3. Il oppoſe par ce mot *de Dieu*, le repos des fideles à celui des Juifs, qui n'étoit qu'improprement & par figure le repos de Dieu, au lieu que celui des fideles eſt en vérité & en perfection le repos de Dieu.

Comme Dieu s'eſt repoſé *après ſes ouvrages*, quoique d'une maniere bien differente, puiſqu'il n'y a nulle proportion de la créature avec le Créateur.

℣. 11. *Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, de-peur que quelqu'un ne tombe en une déſobéiſſance ſemblable à celle de ces incrédules.*

Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, par une foi vive & operante par les bonnes œuvres, auſquelles la récompenſe de ce repos eſt promiſe, *de-peur que quelqu'un* venant à négliger l'exercice de la foi & des bonnes œuvres, *ne tombe, &c.* dans le peché & dans la mort ſpirituelle de l'ame, comme le corps des Iſraélites tomberent morts dans

Digitized by Google

le desert; & qu'ainsi il ne soit exclus de ce repos spirituel en la même maniere que les Israélites le furent du terrestre.

℣. 12. *Car la parole de Dieu est vivante & efficace, elle perce plus qu'une épée à deux tranchans; elle entre & pénètre jusques dans les replis de l'ame & de l'esprit; jusques dans les jointures & dans les mouelles; & elle démêle les pensées & les mouvemens du cœur.*

Car la parole de Dieu est vivante & efficace, c'est-à-dire, ne pensons pas pouvoir échapper la punition de Dieu non plus que les Israélites, si nous imitons leur incrédulité, puisque la parole de son Evangile, par laquelle il menace les incrédules & les rebelles, n'est pas une parole morte comme sont les menaces contenues dans les loix humaines, qui ne sont point animées, & partant manquent souvent d'exécution, faute de personnes qui les exécutent. Mais c'est une parole toujours vivante & qui a toujours son effet, parce que ce n'est autre chose que la volonté de Dieu, déclarée aux hommes par son Fils, qui ne peut jamais être frustrée de son effet.

Elle perce plus qu'une épée à deux tranchans, c'est-à-dire, cette parole évangelique n'est pas comme les loix humaines, qui ont besoin de l'épée du Prince pour être exécutées contre les criminels, puisqu'elle-même est une épée qui punit tous ses transgresseurs, qui n'étant pas plutôt violée qu'elle leur dénonce la mort spirituelle de l'ame qu'ils encourent au même-temps qu'ils la violent.

Elle entre & pénètre jusqu'aux replis de l'ame, c'est-à-dire, elle ne s'arrête pas seulement à punir les crimes extérieurs, comme font les loix humaines, mais elle découvre & punit les pechés les

plus cachés dans le plus secret de l'ame & de l'esprit, tant les pechés sensuels qui se commettent par la partie animale, que les spirituels, qui ne se commettent que dans l'esprit & par l'esprit, comme l'orgueil, en quoi elle est differente de la loi de Moïse, qui ne punissoit que les transgressions extérieures.

Et de l'esprit ; jusques dans les jointures & dans les mouelles : c'est-à-dire, elle punit même jusqu'aux pechés que nous ne connoissons pas, & qui sont aussi cachés aux yeux de l'esprit que les jointures & les mouelles aux yeux du corps, comme les pechés d'ignorance dont notre vie est remplie.

Et elle démêle les pensées & les mouvemens du cœur, c'est-à-dire, elle ne punit pas seulement les pechés les plus cachés, mais elle juge même severement des meilleures actions, examinant & faisant voir si elles sont faites avec une droite intention, & si en faisant le bien, on n'a point d'autre motif que celui de plaire à Dieu & de lui obéir.

℣. 13. *Nulle créature ne lui est cachée ; tout est nu & à découvert devant les yeux de celui de qui nous parlons.*

Nulle créature ne lui est cachée, c'est-à-dire, nulle action, nulle pensée, même la plus secrette de la créature.

Tout est nu & à découvert, c'est-à-dire, il decouvre jusques aux moindres imperfections de toutes nos actions ; ce qui n'étoit pas dans la loi de Moïse, qui ne découvroit & ne punissoit par conséquent que les pechés extérieurs. Et ainsi il faut beaucoup plus craindre le violement de ce cette parole, que le violement de la loi, puisque rien ne peut échaper à sa connoissance.

Devant

Digitized by Google

Devant les yeux de celui de qui nous parlons, dans ce verſet, c'eſt-à-dire, quoique tous ces effets ſoient attribués à la parole de l'Evangile, ils ne lui conviennent néanmoins que par rapport à J. C. qui eſt la Parole incréée, & en tant que J. C. anime cette parole de ſon Eſprit. De ſorte qu'à proprement parler, ces effets ne conviennent qu'à J. C. en tant qu'il eſt le Verbe & la parole du Pere Eternel.

℣. 14. *Ayant donc pour Grand-Pontife* JESUS *Fils de Dieu, qui eſt monté au plus haut des cieux, demeurons fermes dans la foi dont nous avons fait profeſſion.*

Ayant donc pour Grand-Pontife. L'Apôtre après avoir amplement décrit la fonction de l'Apoſtolat de J. C. & fait connoître l'extrême danger qu'il y a de mépriſer ſa doctrine, il commence à décrire ſa qualité de ſouverain Pontife, & à faire voir combien elle eſt plus excellente que celle d'Aaron & que tout le ſacerdoce Levitique. Il dit donc ici: Puiſque le mépris de l'Evangile doit être ſi rigoureuſement puni, comme nous venons de montrer, & que de l'autre nous avons un moyen ſi facile d'y obéir par la grace de J. C. qui en qualité de ſouverain Pontife du nouveau Teſtament eſt tout-puiſſant & plein de bonne volonté pour nous ſecourir, demeurons ſi fermes dans la foi Chrétienne qu'aucune perſécution ni affliction ne nous en puiſſe ſéparer.

JESUS, dont la propre qualité eſt d'être notre Sauveur & notre Liberateur, *Fils de Dieu*, non pas ſimple ſerviteur comme Aaron, mais propre Fils de Dieu, duquel par conſéquent il ne peut pas rejetter la priere, comme il peut ne pas exaucer celle du ſerviteur.

Qui eſt monté au plus haut des cieux, &c. au lieu que le Pontife Levitique ne pouvoit point paſſer le ſanctuaire materiel, qui n'étoit que la figure du ciel : ce qu'il dit pour faire voir la vertu toute-puiſſante de ſon interceſſion, & pour nous faire comprendre que J. C. étant ſi près de Dieu comme il eſt, ſon interceſſion doit être très-efficace, & ne peut jamais être privée de ſon effet. Comme s'il diſoit : Le ſouverain Pontife pouvoit bien envoyer ſes prieres juſqu'au ciel, mais J. C. s'y eſt tranſporté lui-même en corps & en ame, & y eſt aſſis à la droite de ſon Pere.

℣. 15. *Car le Pontife qu'enons avons n'eſt pas tel qu'il ne puiſſe compatir à nos foibleſſes ; mais il a éprouvé comme nous toutes ſortes de tentations, hormis le peché.*

Car le Pontife que nous avons, &c. c'eſt-à-dire : Ce qui nous doit donner une entiere confiance en ce Pontife, & ce qui nous doit ôter tout ſujet de nous défier de ſa miſericorde, c'eſt qu'encore qu'il ſoit ſi fort élevé au-deſſus de notre miſere, il n'eſt pas néanmoins tel qu'il ne puiſſe compatir ; & ne ſoit effectivement touché de compaſſion de nos foibleſſes, tant corporelles que ſpirituelles. Il eſt bon de remarquer en paſſant, que cette compaſſion n'eſt pas dans J. C. comme dans les hommes, qui en reſſentent de la douleur, mais qu'elle eſt toute ſpirituelle, & n'eſt qu'un mouvement de la raiſon, qui le porte à nous vouloir ſecourir dans nos foibleſſes.

Mais il a éprouvé comme nous toutes ſortes de tentations, c'eſt-à-dire : Ce qui le porte à cette compaſſion eſt l'expérience qu'il a lui-même faite de toutes nos miſeres, ayant été ſujet aux mêmes incommodités & aux mêmes ſouffrances que nous pen-

Digitized by Google

dant ſa vie, au froid, à la faim, à la laſſitude, aux afflictions, aux perſécutions, &c.

Hormis le peché, auquel il n'a point eu de part, comme il en a eu à tout le reſte de nos miſeres, c'eſt-à-dire, ſans avoir néanmoins jamais ſuccombé au peché dans toutes ces épreuves : ce qu'il dit pour montrer qu'il eſt tout-puiſſant pour préſerver les fideles de peché au milieu de toutes les tentations, & pour exciter en même temps les Hebreux à demeurer fermes dans la foi, & à ne ſe point étonner des afflictions & des perſécutions qu'on leur fait ſouffrir. *Ou bien*, ſans avoir aucunement mérité ces afflictions, puiſqu'il étoit innocent & parfaitement juſte. Toutes ces expoſitions ſont très-naturelles.

℣. 16. *Allons donc nous préſenter avec confiance devant le trône de la grace, afin d'y recevoir miſericorde, & d'y trouver le ſecours de ſa grace dans nos beſoins.*

Allons donc nous préſenter avec confiance devant le trône de la grace, c'eſt-à-dire, à Dieu, qui n'agit plus ſelon la rigueur de ſa juſtice, comme il faiſoit ſous la loi qui puniſſoit rigoureuſement & ſans miſericorde; mais qui agit avec bonté & avec clémence, étant fléchi par le mérite & par l'interceſſion de ce ſouverain Pontife. L'Apôtre fait alluſion à l'Arche qui étoit le trône de Dieu dans l'ancien Teſtament; mais un trône de juſtice & de terreur, & dont le commun du peuple n'oſoit approcher : au lieu que dans le nouveau Teſtament il eſt libre à tout le monde de s'approcher de Dieu avec eſperance d'en obtenir miſericorde.

Afin d'y recevoir miſericorde, c'eſt-à-dire, le pardon de nos péchés. Il peut avoir égard en cet en-

droit à ceux qui par foibleſſe s'étoient relâchés, ou même avoient abandonné la foi chrétienne ; il les exhorte à ne point perdre courage, mais à recourir à la pénitence, ayant tout lieu d'eſperer qu'ils obtiendront le pardon de leurs pechés par l'interceſſion de ce ſouverain Pontife.

Et d'y trouver le ſecours de ſa grace dans nos beſoins, ſur-tout dans le temps préſent de la perſecution, qui nous met tous les jours dans le péril de ſuccomber au peché, & de tomber dans l'apoſtaſie : car il a égard à la perſecution des Juifs infideles contre les Juifs convertis.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. & 2. *CRaignons donc que négligeant la promeſſe qui nous eſt faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en ſoit exclus, &c.*

La promeſſe que Dieu fit aux Juifs ne fut pas ſimple & abſolue, mais il ne la leur fit qu'à condition qu'ils garderoient ſa loi : ſi donc ils y manquoient, il falloit qu'ils en fuſſent punis ; autrement Dieu n'auroit pas été juſte, nul ne pouvant obtenir le pardon de ſes pechés qu'il n'ait ſatisfait à ſa juſtice par une pénitence proportionnée à la grandeur des offenſes qu'on a commiſes : Car, comme dit ſaint Thomas, *l'homme qui peche s'oblige ſoi-même envers la divine juſtice par une convention tacite, à ſouffrir la peine qui eſt dûe à ſon peché ;* telle eſt la nature du peché, c'eſt une dette dont le payement eſt la ſouffrance de la peine. C'eſt ce qui a fait dire à ſaint Auguſtin en pluſieurs endroits, qu'il eſt impoſſible qu'aucun peché demeure ja-

3. part. qu. 48. art. 4.

Digitized by Google

mais impuni : *Il ne se peut*, dit-il, *que l'homme ne se trouve accablé sous le poids d'une ruine profonde, lorsqu'en s'élevant il préfère sa propre volonté à celle de son Souverain, en contrevenant à ses ordres.* Ainsi ceux qui se promettent l'impunité de leurs crimes, en exaltant la miséricorde & la bonté de Dieu, sont inexcusables, & s'exposent à la perte inévitable de leur salut ; c'est pourquoi ce saint Docteur leur parle avec force : *Tu voulois pecher*, dit-il, *& tu ne voulois souffrir aucune peine. Il ne te suffisoit pas d'être injuste, tu voulois encore que Dieu le fût, en ne voulant pas qu'il te fit sentir la juste punition que tu avois mérité.* La loi éternelle, qui n'est autre chose que la sainteté de Dieu même, ne peut souffrir aucun déreglement dans la volonté des créatures intelligentes & raisonnables, qui ne soit redressé par le châtiment ; les Anges & les hommes doivent s'y conformer pour être justes ; car la justesse & la conformité à cette loi éternelle de la sainteté de Dieu, est ce que l'Ecriture appelle justice : & s'il arrive qu'ils se déreglent & s'éloignent de cette regle premiere & souveraine par la dépravation de leurs volontés ; ce déreglement est, selon le langage du Texte sacré, ce que nous appellons peché. Et Dieu est comme obligé, par la loi de cette raison superieure, de le châtier, & par ce châtiment remettre les pecheurs dans l'ordre dont ils sont sortis en pechant.

ep. 216. l. 8. de Genes. ad litt. c. 14.

Aug. in Pſ. 42.

Cette vérité devroit bien porter les hommes à se tenir sur leurs gardes pour ne point se détourner des voies droites que Dieu leur a tracées pour y marcher ; & s'ils sont si malheureux que de s'en écarter, ils doivent bien penser à s'en punir eux-mêmes par une pénitence proportionnée aux pe-

Digitized by Google

chés qu'ils ont commis, autant qu'on en eſt capable en ce monde ſans ſe flatter; car quelque grande que ſoit la miſericorde de Dieu, elle ne peut nous remettre nos pechés que nous n'ayons ſatisfait ſa juſtice, parce qu'il n'eſt pas moins juſte que miſericordieux.

℣. 3. juſqu'au 12. *Pour nous qui avons cru, nous entrerons dans ce repos, dont il eſt dit..... Et Dieu parle du repos qui ſuivit l'accompliſſement de ſes ouvrages dans la création du monde, &c.*

Les ſix jours de la création ſont véritablement une figure du travail que nous devons auſſi faire pendant toute notre vie; car ces ſix jours en repréſentent la durée; mais quoique nous ne puiſſions pas imiter Dieu comme Créateur de toutes choſes, nous pouvons néanmoins l'imiter en J. C. qui s'eſt rendu viſible pour être notre chef & notre modelle, & *qui agit inceſſamment avec ſon Pere depuis le commencement du monde juſqu'aujourd'hui.* J. C. nous ordonne de travailler à notre perfection, & d'être parfaits comme l'eſt notre Pere celeſte; mais nous ne pouvons y faire aucun progrès que par les mérites & la faveur de celui qui nous y invite, & en le prenant pour modelle de toute notre conduite. Il a travaillé toute ſa vie, ſans diſcontinuer, & ſans prendre d'autre repos que celui qu'il paſſoit dans la priere; ce doit être auſſi le modelle que doit ſuivre un Chrétien dans ſes occupations, dont la priere doit être l'aſſaiſonnement, & l'adouciſſement de la peine qui s'y trouve. Il ne peut en effet ſe procurer ce repos de conſcience & cette tranquillité d'ame, qui eſt un avant-goût de *ce repos & ce ſabbat qui eſt réſervé au peuple de Dieu dans l'autre vie*, qu'en interrompant ſes occupations né-

Joan. 5. 17.

ceſſaires dans ſon état par la priere & la méditation de la parole de Dieu. Que s'il s'abandonne aux ſoins & aux inquiétudes de la vie préſente, & qu'il ſe livre aux amuſemens du ſiecle, ſon ame ſe deſſéchera & ſera devant Dieu *comme une terre ſans eau, il ſera frappé comme l'herbe, & ſon cœur deviendra ſec, parce qu'il a oublié de manger ſon pain*, ſelon le langage du même Prophete. *Pſ. 142. 6.* *Pſ. 101. 5.*

Heureux celui qui étant affamé de ce pain ſpirituel, ſe dégage autant qu'il le peut de tous les liens qui le tiennent attaché au monde, pour ſe fortifier le cœur de cette nourriture divine, & ſe deſalterer du vin délicieux de la contemplation de la vérité! ce qui ne ſe peut faire que dans une retraite paiſible, éloignée du commerce du monde: Car, comme dit ſaint Baſile, pour vivre dans la piété, ſelon l'eſprit de l'Evangile, & ſe rendre agréable à Dieu, il eſt néceſſaire de bannir de ſon cœur tous les ſoins & les affections du ſiecle préſent, & de ſe dégager de tout ce qui peut diſſiper l'eſprit; ce qui nous ſera facile, dit ce ſaint Docteur, ſi nous rompons entierement avec le monde, & ſi nous oublions toutes nos vieilles habitudes, les connoiſſances & les amitiés que nous avions faites avec les perſonnes ſéculieres. *Pſ. 101. 17.* « *Baſil. Reg. fuſ. diſ. cont. interr. 5. & 6.*

Il appuie cette même néceſſité de la retraite & de la fuite du monde ſur de puiſſantes raiſons, dont la premiere eſt: Que la fréquentation des méchans eſt d'autant plus à craindre, qu'elle eſt contagieuſe; la ſeconde: Que la ſéparation du monde eſt le grand ſecret pour déraciner les mauvaiſes habitudes qu'on peut avoir contractées par le paſſé; la troiſiéme: Que, ſelon la parole de la vérité, pour vivre ſelon l'Evangile on doit renoncer à ſoi-même, por-

» ter ſa croix, & ſuivre J. C. c'eſt à quoi nous avons
» de puiſſans obſtacles de la part de la vie & de la
» converſation du ſiecle : Car, ſans parler des autres inconveniens, l'oubli de Dieu que cauſe à l'ame le commerce & l'embarras du monde, ne la prive pas ſeulement du bonheur de ſe réjouir en Dieu, de goûter combien le Seigneur eſt doux, & de prendre plaiſir à méditer, & à ſe nourrir de ſa parole & de ſes vérités divines; mais il l'accoutume peu à peu à mépriſer ſes jugemens, ce qui eſt le profond de l'abîme & le comble de tous les maux.

Gregor. Nazianz. orat. 1. • Ecoutons ce que dit ſaint Gregoire de Nazianze ſur ce ſujet : lequel, entre les raiſons qu'il rend de ſa fuite lorſqu'on le voulut élire pour l'Epiſcopat, avance celle-ci : Je fus, dit-il, épris & ſaiſi
» de l'amour du bien qui ſe trouve dans le repos de
» la ſolitude.... Rien ne me ſembloit plus aimable
» & plus deſirable que cet état auquel l'ame fermant
» ſur ſoi toutes les portes des ſens, après avoir dompté la chair, mépriſant le monde; & autant que
» la néceſſité le permet, mettant en arriere & éloignant de ſoi toutes les choſes humaines, ſe recueille en elle-même, & conſultant avec Dieu, ſe
» plaît de vivre au-deſſus de toutes les choſes viſibles... & jouit déja dès ce monde du bien qui n'eſt
» propre qu'à la vie future; & demeurant encore en
» la terre, elle s'éleve néanmoins au-deſſus de la
» terre, qu'elle laiſſe ſous ſes pieds, & ſe porte en
» eſprit dans le ciel, pour y vivre avec les Anges &
» comme les Anges même. Si quelqu'un de vous,
» mes freres, dit-il, ſe ſent épris de cet amour, il
» entend ce que je dis.

C'eſt ainſi qu'on goûte dans cette vie par avance

Digitized by Google

le repos de Dieu, qui eſt reſervé dans l'autre à ceux qui ſe détachent de toutes les choſes viſibles, pour s'unir à Dieu par la priere & la méditation.

℣. 12. *Car la parole de Dieu eſt vivante & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans; elle entre & pénetre juſques dans les replis de l'ame & de l'eſprit, &c.*

La parole de Dieu animée de ſon Eſprit eſt toute puiſſante, &, ſelon le Prophete, elle ne manque jamais d'avoir ſon effet : *Ma parole qui ſort de ma bouche*, dit Dieu dans Iſaïe, *fera tout ce que je veux, & elle produira l'effet pour lequel je l'ai envoyée.* Cela ne s'eſt-il pas accompli dès le commencement du monde, où cette parole efficace a donné l'être à toutes les créatures ? *Dieu dit : Que la lumiere ſoit faite, & la lumiere fut faite.* Dire, & faire, en Dieu c'eſt la même choſe, & il n'y a point de diſtance entre la parole & l'effet. *Il a parlé, & toutes choſes ont été faites ; il a commandé, & toutes choſes ont été créées ? c'eſt par la parole du Seigneur que les cieux ont été affermis, & c'eſt le ſouffle de ſa bouche qui a produit toute leur vertu.* Qui n'admirera point la force toute puiſſante de cette parole qui a tiré tout l'univers du néant ? Iſai. 55. 11. Pſ. 32. 6. 9.

Cette parole *pleine de puiſſance*, comme l'appelle Salomon dans ſon Eccleſiaſte, a éclaté dans toute la ſuite des ſiecles, non ſeulement par les prodiges merveilleux que Dieu a operés par ſes Prophetes, mais auſſi par les châtimens terribles qu'il a exercés contre les rebelles & les incrédules : c'eſt pour cela que ſaint Jean, dans ſon Apocalypſe, repréſente J. C. avec *une épée à deux tranchans qui ſortoit de ſa bouche*, pour marquer ſa parole *plus pénetrante qu'une épée à deux tranchans*, par laquelle il découvre les Eccl. 8. 4. Apoc. 1. 16.

penſées les plus ſecretes pour les juger. C'eſt encore ſous cette figure d'*une épée tranchante* que le Sage nous la repréſente dans la vengeance que Dieu tira des Egyptiens en faveur des Iſraélites : 18. *Votre parole toute puiſſante*, dit-il, *vint du ciel, & fondit tout d'un coup ſur cette terre deſtinée à la perdition, comme un exterminateur impitoyable, qui ayant une épée tranchante & portant votre irrevocable arrêt, remplit tout de meurtres.*

Mais enfin, qu'eſt-ce autre choſe que cette épée, que le Fils de Dieu dit qu'il eſt venu apporter ſur la terre, ſi ce n'eſt ſa parole efficace, qui a eu la vertu de détacher de leurs plus proches ceux qu'elle a convertis à la foi, les autres demeurant dans leur incrédulité ? *Ne penſez pas*, dit-il, *que je ſois venu apporter la paix ſur la terre : Je ne ſuis pas venu y apporter la paix, mais l'épée ; car je ſuis venu ſéparer le fils d'avec le pere, la fille d'avec la mere, & la belle-fille d'avec la belle-mere.*

C'eſt cette épée ſalutaire dont J. C. s'eſt ſervi pour vaincre les démons & délivrer de leur tyrannie tous les hommes, pour les ſoumettre à ſon obéiſſance ; & cette divine parole qui d'abord a créé le monde, a encore créé un nouveau monde par le miniſtere de ceux qui l'ont portée par-tout l'univers, & qui l'ayant fait entrer dans l'interieur des ames, y ont détruit le vieil homme pour y créer le nouveau. Les Apôtres qui étoient des gens ſimples, ſans crédit, ſans force & ſans appui : les hommes apoſtoliques & les premiers Chrétiens ont réſiſté à toutes les puiſſances de la terre, ils ſe ſont ſoumis les Rois, les Sçavans & les Sages, & ont détruit l'idolatrie qui étoit ſi bien établie ; & tout cela s'eſt fait par la ſeule force de cette parole. Les

Epheſ. 4. 24.

Payens en foule ſont venus adorer Dieu, & ont renoncé à tous les plaiſirs pour vivre dans la retenue & dans la temperance; & ce que Platon avec toute ſon éloquence & ſon autorité n'a pu perſuader à quelque peu d'hommes choiſis & bien inſtruits des maximes de ſa Philoſophie, une force ſecrette le perſuade à cent milliers d'hommes ignorans, par la vertu de cette *parole vivante & efficace qui pénetre les cœurs*.

On peut voir par-là quelle doit être l'eſtime & le reſpect que nous devons avoir pour les Ecritures où cette divine parole eſt renfermée. Saint Epiphane diſoit que non ſeulement la lecture en étoit très-utile pour nous garantir de pecher, & que c'eſt trahir honteuſement notre ſalut, & nous jetter dans le précipice, que d'ignorer la loi de Dieu & les Ecritures; mais que la ſeule vûe même des Livres ſaints eſt quelquefois capable de nous arrêter lorſque nous ſommes portés au peché, & de nous animer à la pratique de la vertu.

℣. 13. juſqu'à la fin. *Nulle créature..... Tout eſt à nu & à découvert devant les yeux de celui de qui nous parlons, &c.*

Nos plus ſecrettes & plus intimes penſées ſont infiniment plus viſibles aux yeux de Dieu, que les actions exterieures ne le ſont aux yeux des hommes. Nous craignons ſouvent, dit ſaint Gregoire, de paroître à l'exterieur ſales & mal propres devant les hommes, & nous ne craignons pas dans le ſecret de notre cœur, les regards perçans de celui qui voit tout, & que nous ne ſçaurions voir. Cependant les plus ſecrets replis de notre ame ſont bien plus viſibles à Dieu, que nos actions exterieures ne le ſont aux hommes. « *Gregor. Moral. l. 19. c. 6.*

» C'eſt pourquoi tous les Saints prennent grand
» ſoin de s'examiner & par le dehors & par le de-
» dans, & craignent extrêmement de paroître di-
» gnes de reprehenſion à l'exterieur, & d'être trou-
» vés pecheurs au-dedans de l'ame par celui qui les
» voit d'une maniere inviſible. C'eſt pour cela que ces
» animaux myſterieux que vit un Prophete étoient
» tout couverts d'yeux & au-dedans & au-dehors;
» car ceux qui ont ſoin de bien regler le dehors,
» mais qui négligent l'interieur, ont des yeux au-
» tour d'eux, mais n'en ont point au-dedans: au-
» lieu qu'il eſt vrai de dire de tous les Saints, qui ne
» ſe contentant pas de bien regler l'exterieur, afin
» d'édifier leurs freres par de bons exemples, veillent
» ſur leur interieur avec grand ſoin, afin de paroître
» irreprochables aux yeux du ſouverain Juge; ils
» ſont pleins d'yeux au-dehors & au-dedans. Ils ſont
» même beaucoup plus exacts à bien regler leur in-
» terieur, connoiſſant que c'eſt par où ils plaiſent
» davantage à Dieu, ſelon que David le dit de l'E-
Pſ. 44 » gliſe ſainte: *Toute la gloire de la fille du Roi eſt au-*
» *dedans.* Et parce qu'elle ne néglige pas auſſi le ſoin
» de ſa conduite exterieure, David ajoute: *Et ſon vê-*
» *tement enrichi de franges d'or, eſt tout parſemé de diverſes*
» *fleurs*, afin qu'elle ſoit belle au-dedans pour elle-
même, & au-dehors pour les autres; & qu'ainſi
en s'élevant vers ſon Dieu par ſa gloire & ſa vertu
interieure, elle inſtruiſe ſon prochain par ſes bons
exemples.

Les méchans au-contraire ne rentrant jamais en
eux-mêmes pour reformer leur interieur, ſe ré-
pandent tout au-dehors par l'égarement de leurs
penſées. D'où vient qu'un Prophete leur dit; *Re-*
Iſ. 46. 8. *tournez à votre cœur, prévaricateurs.*

Digitized by Google

CHAPITRE V.

1. OMnis namque Pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona, & sacrificia pro peccatis;

1. † CAr tout Pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes // en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons & des sacrifices pour les pechés; † Un S. Confess. Pontife. S. Thom. Martyr.

2. qui condolere possit iis, qui ignorant, & errant, quoniam & ipse circumdatus est infirmitate:

2. & qu'il puisse être touché d'une juste compassion pour ceux qui pechent par ignorance & par erreur; comme étant lui-même environné de foiblesse:

3. & propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam & pro semetipso offerre pro peccatis.

3. & c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expiation des pechés aussi-bien pour lui-même que pour le peuple.

4. Nec quisquam sumit, sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tamquam Aaron.

4. Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appellé de Dieu comme Aaron. *Exod.* 18. 1. 2. *Paral.* 26. 18.

5. Sic & Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret; sed qui locutus est ad eum: Filius meus es

5. Ainsi Jesus-Christ n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être Pontife //, mais il *l'a reçu de* celui qui lui a dit: Vous êtes mon *Ps.* 2. 7.

℣. 1. *expl.* pour être médiateur entre Dieu & les hommes.

℣. 5. *autr.* Jesus-Christ n'a point pris de lui-même la qualité, le rang, la dignité de Pontife.

Digitized by Google

Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.

tu, ego hodie genui te.

Pſ. 109. 4. 6. Selon qu'il lui dit auſſi dans un autre Pſeaume : Vous êtes le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech.

6. Quemadmodum & in alio loco dicit : Tu es ſacerdos in æternum, ſecundùm ordinem Melchiſedech.

7. Auſſi pendant le temps de ſa vie mortelle & ſouffrante ‖, ayant offert avec un grand cri & avec larmes ſes prieres & ſes ſupplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort, il a été exaucé à cauſe de ſon humble reſpect ‖ *pour ſon Pere* ¶.

7. Qui in diebus carnis ſuæ, preces, ſupplicationeſque ad eum, qui poſſit illum ſalvum facere à morte, cum clamore valido & lacrymis offerens, exauditus eſt pro ſua reverentia.

8. Et lui qui étoit le Fils de Dieu, il n'a pas laiſſé d'apprendre l'obéiſſance par tout ce qu'il a ſouffert.

8. Et quidem cùm eſſet Filius Dei, didicit ex iis, quæ paſſus eſt, obedientiam;

9. Et par ſa conſommation ‖, il eſt devenu l'auteur du ſalut éternel pour tous ceux qui lui obéiſſent;

9. & conſummatus, factus eſt omnibus obtemperantibus ſibi, cauſa ſalutis æternæ,

10. Dieu l'ayant déclaré Pontife ſelon l'ordre de Melchiſedech.

10. appellatus à Deo Pontifex juxta ordinem Melchiſedech.

11. Sur quoi nous aurions beaucoup de choſes à dire, qui ſont difficiles à expliquer à cauſe de votre lenteur & de votre peu d'application pour les entendre.

11. De quo nobis grandis ſermo, & ininterpretabilis ad dicendum : quoniam imbecilles facti eſtis ad audiendum.

℣. 7. latr. les jours de ſa chair. *Ibid. autr.* à cauſe de ſa profonde veneration pour, &c.

℣. 9. autr. ayant conſommé ſon œuvre.

12. Etenim cùm deberetis magistri esse propter tempus, rursùm indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei : & facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo.

12. Car au-lieu que depuis le temps qu'on vous instruit, vous devriez déja être maîtres, vous auriez encore besoin qu'on vous apprît les premiers élémens par où l'on commence à expliquer la parole de Dieu ; & vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devroit donner que du lait, & non une nourriture solide.

13. Omnis enim, qui lactis est particeps, expers est sermonis justitiæ : parvulus enim est.

13. Or quiconque n'est nourri que de lait, est incapable d'entendre les discours de la *parfaite* justice ", comme étant encore enfant.

14. Perfectorum autem est solidus cibus ; eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.

14. Mais la nourriture solide est pour les parfaits, *c'est-à dire*, pour ceux dont l'esprit par une habitude & un long exercice s'est accoutumé à discerner le bien & le mal ".

℣. 13. *autr.* perfection.
℣. 14. *lettr.* qui par une habitude ont les sens exercés au discernement du bien & du mal.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *CAr tout Pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons & des sacrifices pour les pechés.*

Digitized by Google

Car tout Pontife, &c. L'Apôtre parle des Pontifes de l'ancienne loi, dont il décrit les conditions & les qualités, pour en faire enſuite l'application à J. C. Pontife de la loi nouvelle.

Eſt établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu; c'eſt-à-dire, pour être médiateur entre Dieu & les hommes, & fléchir ſa miſericorde par ſes prieres & par ſes ſacrifices, & s'acquitter en leur nom de toutes les parties du ſervice qui lui eſt dû, repréſentant en ſa perſonne tout le corps du peuple, & chaque perſonne en particulier.

Afin qu'il offre des dons, ou des oblations, *& des ſacrifices pour les pechés.* On met ordinairement cette difference entre l'oblation & le ſacrifice, que ce qui étoit offert dans l'oblation demeuroit toujours entier, ſoit que ce fût quelque choſe d'animé ou d'inanimé; au-lieu que dans le ſacrifice, la choſe qui étoit offerte étoit conſumée en tout ou en partie. Quelques-uns néanmoins veulent que l'Apôtre en cet endroit entende par les oblations, l'holocauſte appellée oblation; & que par les ſacrifices pour les pechés, c'eſt-à-dire, pour les fautes plus notables, il entende parler du ſacrifice dont il eſt fait mention Levit. 4. 4. different de celui qui étoit pour les délits.

℣. 2. *Et qu'il puiſſe être touché d'une juſte compaſſion pour ceux qui pechent par ignorance & par erreur, comme étant lui-même environné de foibleſſe.*

Et qu'il puiſſe être touché d'une juſte compaſſion, c'eſt-à-dire, moderée, en ſorte qu'il n'en ſoit pas ſi fort touché, qu'il uſe d'une trop grande indulgence envers les pecheurs; & auſſi qu'il n'en ſoit pas entierement deſtitué, de peur qu'il ne les jette dans le deſeſpoir par une trop grande rigueur.

Pour

Pour ceux que pechent par ignorance & par erreur; car ces deux vices sont de la racine de tous les pechés des hommes, de quelque nature qu'ils soient; parce qu'il n'y en a point en ce monde de pure malice, à parler à la rigueur, & qui ne procede de quelque infirmité.

Comme étant lui-même environné de foiblesse, c'est-à-dire, de peché. Ce qui étant rapporté à J. C. ne se doit entendre que des peines du peché qu'il a voulu prendre sur soi pour en faire l'expiation, & pour être plus vivement touché de l'état miserable où nous avons été reduits par le peché. Voyez Is. 53. 6. où il est dit de J. C. que Dieu l'a chargé des iniquités de tous les hommes, & qu'il a porté sur soi tous leurs pechés, c'est à-dire, qu'il en a porté la peine, & que Dieu l'a traité, tout innocent qu'il étoit, comme le plus coupable des pecheurs, parce qu'il s'étoit rendu leur caution.

℣. 3. *Et c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expiation des pechés, aussi-bien pour lui-même, que pour le peuple.*

Et c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expiation des pechés, une fois l'année, en la fête de l'Expiation; car pour les autres jours de l'année, il n'étoit pas obligé par la loi d'en offrir pour lui-même, si ce n'est qu'il lui fût arrivé de commettre quelque peché qui eût besoin d'expiation; & il se pouvoit faire même qu'il passât une année sans en avoir besoin. Voyez Levit. 4. 3.

Aussi-bien pour lui-même. Ceci rapporté à J. C. se doit entendre des prieres qu'il a faites à son Pere pour être délivré des peines qu'il souffroit pour les pechés des hommes, desquels il s'étoit rendu caution: & en cette maniere on pourroit dire, qu'il

a offert son sacrifice aussi-bien pour lui-même que pour les fideles qui sont le peuple de Dieu, quoiqu'avec bien de la difference, puisqu'à l'égard du peuple, il étoit proprement expiatoire, & qu'à son égard il n'étoit qu'impetratoire & méritoire.

Que pour le peuple, c'est-à-dire, pour tout le peuple ensemble; car les sacrifices qui étoient pour les particuliers se faisoient aux autres jours de l'année.

℣. 4. *Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appellé de Dieu, comme Aaron.*

Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, de Pontife, c'est-à-dire, ne doit, selon la loi, s'attribuer cet honneur; car plusieurs Pontifes se sont ingerés d'eux-mêmes par violence & par cabale dans la sacrificature.

Mais il faut y être appellé de Dieu immédiatement *comme Aaron*, Eleazar, & son fils Phinées; ou bien par une voie legitime & ordonnée de Dieu, telle qu'étoit parmi les Juifs l'autorité qu'avoit le Senat ou le Roi, de nommer à cette dignité. Ce n'est pas qu'il faille que le Pontife soit appellé à cette fonction en la même maniere qu'Aaron y fut appellé; mais seulement, que comme Aaron ne s'y ingera pas de lui-même, & qu'il y fut appellé de Dieu, le Pontife aussi n'entre pas sans vocation dans cette dignité.

℣. 5. *Ainsi J. C. n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être Pontife, mais il* l'a reçu de *celui qui lui a dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.*

Ainsi. L'Apôtre, après avoir décrit les qualités du Pontife Levitique, fait l'application de ces qualités à J. C. & montre qu'elles se rencontrent tou-

Digitized by Google

tes en lui d'une maniere ſans comparaiſon plus excellente : il n'obſerve pas néanmoins dans cette application l'ordre qu'il vient de garder dans la deſcription de ces qualités, mais il commence par la derniere.

J. C. figuré par le Pontife Levitique, afin d'accomplir pleinement en lui-même cette figure, *n'eſt point entré de lui-même dans la gloire pour être Pontife*, puiſque c'eſt Dieu ſon Pere qui l'y a appellé, & qui l'a conſacré & établi dans cette charge dès le premier moment de ſon Incarnation.

Mais il l'a reçue de *celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* L'Apôtre ne prétend pas que J. C. ait été inſtitué ſouverain Pontife par ces paroles, mais ſeulement qu'il eſt décrit & marqué par ces paroles, & que le Pere Eternel eſt l'auteur de ſon ſacerdoce. Or il uſe de cette façon de parler pour relever davantage ce Pontificat de J. C. au-deſſus de celui d'Aaron & de ſes ſucceſſeurs, qui ont bien été appellés de Dieu au ſacerdoce, mais comme ſimples miniſtres & ſerviteurs, au-lieu que celui-ci eſt le propre Fils de Dieu, ce qui releve infiniment ſa dignité au-deſſus de celles des autres Pontifes. Il ſemble encore qu'il uſe de cette façon de parler, pour marquer que la cauſe & le fondement de la vocation de J. C. au ſouverain ſacerdoce, eſt ſa qualité de Fils. Car il n'y a rien de plus convenable au Pere Eternel, voulant ſauver les hommes, que d'envoyer ſon Fils pour operer leur ſalut.

℣. 6. *Selon qu'il lui dit auſſi dans un autre Pſeaume : Vous êtes le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech.*

Selon qu'il lui dit . . . Vous êtes le Prêtre éternel, c'eſt-à-dire, ſans ſucceſſeur, & duquel la ſacrificature

& le ſacrifice doit durer ſans interruption juſqu'à la fin des ſiecles, pour le ſalut de pluſieurs; au-lieu que le ſacerdoce d'Aaron n'a été que pour un temps, & n'a pu ſe conſerver que par le moyen de pluſieurs Prêtres qui ſe ſuccedoient les uns aux autres. L'Apôtre prouve par ce paſſage, qu'il vient d'avancer, que J. C. ne s'eſt point ingeré de lui-même dans le ſacerdoce, & que c'eſt ſon Pere qui l'y a établi.

Selon l'ordre de Melchiſedech, c'eſt-à-dire, en la maniere & à la reſſemblance de Melchiſedech, tant à l'égard de ſa Perſonne divine, dont la generation eſt ineffable, de même que celle de Melchiſedech eſt inconnue, qu'à l'égard de la double dignité de Roi & de Prêtre, qui ſe trouve en lui, comme elle étoit en Melchiſedech, mais d'une maniere infiniment plus auguſte & plus excellente, J. C. n'ayant pas été ſacré d'une huile materielle, comme Melchiſedech, mais de l'huile ſpirituelle & divine du Saint-Eſprit; & enfin à l'égard de la ſacrificature qui ne s'exerce plus, en immolant des animaux, comme faiſoient les Prêtres Levitiques, mais en offrant ſa propre chair & ſon propre ſang, comme Melchiſedech a offert à Dieu le pain & le vin, qui étoient la figure du corps & du ſang de J. C. offert viſiblement à la croix, & inviſiblement, mais veritablement, ſur nos autels, ſous les apparences du pain & du vin. On peut ajouter, que cette reſſemblance du ſacerdoce de J. C. avec celui de Melchiſedech, conſiſte encore en ce que ni l'un ni l'autre n'ont point reçu leur dignité par droit de ſucceſſion ou de naiſſance, & en ce que ni l'un ni l'autre n'ont point laiſſé à d'autres leur ſacerdoce.

Digitized by Google

V. 7. *Auſſi pendant le temps de ſa vie mortelle & ſouffrante, ayant offert avec un grand cri & avec larmes ſes prieres & ſes ſupplications à celui qui pouvoit le tirer de la mort, il a été exaucé à cauſe de ſon humble reſpect* pour ſon Pere.

Auſſi pendant le temps. L'Apôtre décrit dans ce verſet la premiere partie du ſacrifice de J. C. qui a été comme la diſpoſition à la ſeconde, dont il parlera au verſet ſuivant. Il montre que ce ſacrifice a duré pendant toute la vie de J. C. celui de la Croix n'en ayant été que la perfection & la conſommation; au-lieu que le ſacrifice des Levites s'achevoit en l'eſpace de quelques heures ſeulement.

De ſa vie mortelle & ſouffrante. Lett. *Durant les jours de ſa chair*, c'eſt-à-dire, de ſa vie mortelle paſſible: ce qui montre qu'il étoit véritablement homme & pris d'entre les hommes; comme le devoit être le ſouverain Pontife, & qu'il étoit environné d'infirmité comme lui.

Ayant offert avec un grand cri, &c. Les Levites offroient des oblations & des ſacrifices corporels: J. C. au-contraire en a offert de ſpirituels, de prieres accompagnées de cris & de larmes, qui ſont les ſacrifices que Dieu demande, comme étant ſeuls capables d'appaiſer ſa colere. Ceci peut s'entendre du cri que J. C. fit à la croix, au dernier moment de ſa vie, lorſqu'il alloit expirer: mais il eſt vraiſemblable que s'étant retiré tant de fois dans le deſert pendant le cours de ſa vie pour y prier, il y accompagnoit ordinairement ſes prieres de cris, de gemiſſemens & de larmes; ſi ce n'eſt que par ces cris & ces gemiſſemens l'Apôtre veuille marquer l'ardeur & la vehemence des prieres de J. C. ſurtout en ſa derniere agonie.

Digitized by Google

A celui qui le pouvoit tirer de la mort, c'eſt-à-dire, à Dieu ſon Pere, qu'il ſçavoit être tout-puiſſant pour le préſerver de la mort, ſi cela eût été expedient pour le ſalut des hommes.

Il a été exaucé à cauſe de ſon humble reſpect pour ſon Pere, c'eſt-à-dire, Dieu ſon Pere lui a accordé en conſideration de l'humiliation profonde dont ſa priere étoit accompagnée, d'être délivré de la mort par ſa Réſurrection, & de ne point ſuccomber dans les horribles peines qu'il avoit à ſouffrir.

℣. 8. *Et lui qui étoit le Fils de Dieu, il n'a pas laiſſé d'apprendre l'obéiſſance par tout ce qu'il a ſouffert.*

Et lui, &c. c'eſt-à-dire, J. C. s'étant diſpoſé par les ardentes prieres, dont il eſt fait mention au verſet précedent, & ayant reçu l'aſſurance d'être fortifié dans ſes douleurs, & d'être délivré de la mort par ſa Réſurrection, s'abandonna enfin aux dernieres ſouffrances, tout Fils de Dieu qu'il étoit, pour accomplir le myſtere de notre rédemption, & apprit ainſi par experience, ou bien, ſentit combien l'obéiſſance à laquelle il s'étoit ſoumis en qualité de médiateur, étoit une choſe dure & difficile à accomplir.

℣. 9. *Et par ſa conſommation, il eſt devenu l'auteur du ſalut éternel pour tous ceux qui lui obéiſſent.*

Et par ſa conſommation, c'eſt-à-dire, par la perfection qu'il a acquiſe, ayant mérité par ſa mort d'entrer dans ſa gloire, après avoir accompli tout ce qui avoit été prédit de lui. *Autr.* Ayant reçu la perfection de ſon ſacerdoce par ſa mort, qui a été comme le ſceau de ſa conſecration, & qui lui a mérité de ſon Pere la qualité de ſouverain Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, comme il l'explique enſuite; toutes les autres ſouffrances de ſa vie

Digitized by Google

n'ayant servi que de disposition au sacrifice de la croix.

Il est devenu l'auteur, c'est-à-dire, la cause méritoire, *du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent* par une foi vive, animée de charité, & accompagnée de bonnes œuvres. L'Apôtre oppose tacitement ici le sacerdoce de J. C. au sacerdoce Levitique, qui ne pouvoit donner à ses sectateurs qu'un salut temporel & imparfait par la purification des souillures légales, par la rémission des peines que la loi imposoit, & par l'impetration de quelques faveurs exterieures: ce qui se rapporte au verset 3. où il dit que le Pontife doit offrir des sacrifices pour les pechés.

℣. 10. *Dieu l'ayant declaré Pontife selon l'ordre de Melchisedech.*

Dieu, *&c.* l'ayant en récompense de sa mort déclaré le souverain Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, & par consequent le seul duquel il recevroit uniquement le sacrifice pour la rémission de nos pechés & pour notre salut.

℣. 11 *Sur quoi nous aurions beaucoup de choses à dire, qui sont difficiles à expliquer, à cause de votre lenteur & de votre peu d'application pour les entendre.*

Sur quoi, c'est-à-dire, sur laquelle comparaison de Melchisedech & de J. C. *nous aurions beaucoup de choses à dire*, très utiles & très-nécessaires, mais *qui sont difficiles à expliquer*, *&c.* parce que plusieurs d'entre vous, sont devenus lâches & sans application pour les écouter: au-lieu qu'autrefois vous étiez pleins d'ardeur & de diligence pour vous faire instruire des mysteres de la Religion.

℣. 12. *Car au-lieu que depuis le temps qu'on vous instruit, vous devriez être maîtres, vous auriez encore be-*

soin qu'on vous apprît les premiers élemens par où l'on commence à expliquer la parole de Dieu : & vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devroit donner que du lait, & non une nourriture solide.

Car..... vous devriez être déja maîtres, &c. c'est-à-dire, parfait dans le Christianisme. L'Apôtre parle ainsi aux Hebreux, parce qu'ils avoient été instruits depuis le commencement de l'Evangile ; ce qui n'étoit pas commun à toutes les nations, & ce qui les rendoit plus coupables.

Et vous êtes devenus, &c. C'est la repetition de la même chose qu'il vient de dire, mais sous une autre comparaison. Voyez 1. Cor. 3. 1. 2. 1. Petr. 2. 1. 2.

℣. 13. *Or quiconque n'est nourri que de lait, est incapable d'entendre les discours de la* parfaite *justice, comme étant encore enfant.*

Or quiconque n'est nourri que de lait, c'est-à-dire, celui qui n'est encore capable que des premiers élemens de la doctrine de l'Evangile, qui sont à l'égard des fideles qui commencent, ce que le lait est à l'égard des petits enfans.

Est incapable d'entendre les discours de la parfaite *justice*, c'est-à-dire, des discours relevés & pleins de mysteres, tel qu'est celui du sacerdoce de J. C. comparé à celui de Melchisedech.

Comme étant encore enfant, c'est-à-dire, il est à l'égard de la doctrine sublime, ce que l'enfant est à l'égard de la viande solide, qu'il ne peut digerer ni convertir en sa propre substance.

℣. 14. *Mais la nourriture solide est pour les parfaits*, c'est-à-dire, *pour ceux dont l'esprit par une habitude & un long exercice s'est accoutumé à discerner le bien & le mal.*

Digitized by Google

Mais la nourriture ſolide, c'eſt-à-dire, les vérités profondes & ſublimes de la Religion. *Eſt pour les parfaits, &c.* c'eſt-à-dire, pour ceux dont l'eſprit par une habitude & un long exercice, s'eſt accoutumé à diſcerner ce qui eſt bon d'avec ce qui eſt mauvais, c'eſt-à-dire, une bonne doctrine d'avec une fauſſe, une bonne expoſition de l'Ecriture-ſainte, d'avec une mauvaiſe; une maxime ſolide, d'avec une maxime lâche: car il ne s'agit pas ici du ſimple diſcernement du bien & du mal.

SENS SPIRITUEL.

V. 1. juſqu'au 4. *CAr tout Pontife étant pris d'entre les hommes, eſt établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, &c.*

Notre ſaint Apôtre voulant faire voir aux Juifs dans la ſuite de cette Epître les avantages que le ſacerdoce de J. C. avoit au-deſſus de celui d'Aaron, il montre que le divin Sauveur a toutes les qualités que tout Pontife doit avoir, ſelon la loi, pour exercer ſon ſacerdoce. La premiere eſt, qu'il doit être *pris d'entre les hommes*: mais il faut qu'il ſe trouve ſi accompli, pour être digne d'un rang & d'un état ſi ſublime, que comme il eſt élevé au-deſſus des autres par la dignité de ſa charge, il les ſurpaſſe auſſi par l'éminence de ſes vertus. J. C. a eu cette qualité, s'étant fait homme, & ayant pris une nature capable d'exercer cette fonction ſacrée: mais il n'a point été, comme les Prêtres de l'ancienne loi, homme mortel, qui ait ſuccedé par une voie corrompue à un autre homme mortel, ſa conception a été toute ſpirituelle & ſans tâche, & ſa naiſ-

Digitized by Google

ſance ſans corruption ; & comme il eſt immortel, & qu'il n'a point ſuccedé à un Pontife qui ſoit mort avant lui, auſſi n'aura-t il point de ſucceſſeur dans cette dignité, & ſon Sacerdoce ſera éternel. Combien donc eſt-il élevé au-deſſus des Pontifes de l'ancienne loi, & doit-il être infiniment plus conſideré qu'eux ? Que s'il a pris une nature capable de ſouffrir & de mourir, ce n'a été que par condeſcendance, pour être en état, comme dit ſaint Paul, d'être touché de compaſſion pour les miſerables pecheurs, & porter ſur lui-même leurs miſeres, afin de les en délivrer.

La ſeconde qualité ou fonction de tout Pontife, c'eſt d'être établi *pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu*, c'eſt-à-dire, pour plaider leur cauſe auprès de Dieu comme leur mediateur, & pour lui offrir leurs prieres, & interceder pour eux auprès de ſa Majeſté : Car comme le peuple eſt obligé d'adorer Dieu par un culte public, & par des ceremonies convenables, & que la plupart des hommes, ſoit par leurs occupations peu conformes à cet état diſtingué, ou faute d'inſtruction, ne peuvent point s'acquitter d'une fonction ſi relevée ; il faut choiſir entre tous quelque homme recommandable par ſa ſageſſe & ſa capacité, qui inſtruiſe les peuples de leurs devoirs, & qui ſe charge de rendre pour eux à Dieu les honneurs qui lui ſont dûs ſelon la pratique & l'uſage preſcrit par les loix : ç'a été l'uſage de toutes les nations, leſquelles, ſuivant les lumieres de la raiſon, ont toujours établi des Prêtres pour reconnoître la ſouveraineté d'un Dieu, pour appaiſer ſa colere, & en obtenir des graces.

Les fonctions du ſacerdoce ſe pratiquoient chez les Juifs avec un grand ordre & beaucoup de ma-

Digitized by Google

gnificence; les habits du Grand-Prêtre étoient ſomptueux, & toutes les ceremonies ſe faiſoient exactement ſelon les regles que Dieu même avoit preſcrites. Et pour marquer le ſoin que le ſouverain Pontife devoit avoir du peuple qu'il conduiſoit, il devoit porter ſur ſa poitrine les noms des tribus dont il étoit compoſé : *Aaron portera les noms des enfans d'Iſrael ſur le Rationnal du Jugement qu'il aura ſur ſa poitrine.* L'Ecriture rapporte que ce même Pontife ſervant de médiateur au peuple, appaiſa la colere de Dieu irrité contre ces rebelles : Et *lorſqu'il y avoit déja des monceaux de morts qui étoient tombés les uns ſur les autres, il ſe mit entre deux, il arrêta la vengeance de Dieu, & il empêcha que le feu ne paſſat à ceux qui étoient encore en vie.* C'eſt en effet le principal devoir du Paſteur & du Pontife, de traiter avec Dieu pour les beſoins de ſon peuple, & d'obtenir de ſa divine majeſté par ſon entremiſe la remiſſion des fautes que commettent ceux dont il eſt chargé, & les graces qui leur ſont néceſſaires. Car être Pontife & être mediateur entre Dieu & les hommes, c'eſt la même choſe: notre divin Sauveur a été notre mediateur, mais il exerce cette fonction d'une maniere incomparablement plus excellente que le Pontife des Juifs, celui-ci ne pouvoit obtenir pour eux que des biens périſſables, Dieu ne leur ayant promis qu'une terre fertile en fruits, & un pays où couloit le lait & le miel; mais Dieu nous a communiqué par J. C. qui eſt *le Pontife des biens à venir, les grandes & précieuſes graces qu'il avoit promiſes, pour nous rendre par ces mêmes graces participans de la nature divine*, & heritiers de ſon royaume éternel. Le Pontife Levitique, en adreſſant à Dieu, pouvoit tout au plus obtenir la de-

Sap. 18. 23.

2. *Pet.* 1. 4.

livrance de quelque captivité, ou de quelque affliction dont Dieu punissoit ces esprits rebelles; mais ils demeuroient toujours, comme enfans d'Adam, dans leurs pechés & sujets à des peines éternelles; au lieu que notre divin Mediateur nous a obtenu la remission de nos pechés, & nous ayant
v. 9. reconcilié avec son Pere, *il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent.* Enfin le Chef des Juifs étoit mediateur auprès de Dieu pour un seul peuple; J. C. l'a été pour tous les hommes; quelle difference entre l'un & l'autre!

La troisiéme fonction d'un Pontife, selon saint Paul, c'est d'*offrir des dons & des sacrifices pour les pechés;* les Prêtres de l'ancienne loi offroient à Dieu des animaux qu'ils égorgeoient, ou faisoient des oblations de fruits, ou de pure farine: car comme la fin principale du sacrifice est d'adorer Dieu comme la cause & la source de tous les biens; il étoit juste de lui offrir non seulement les animaux, mais encore tout ce que la terre produit pour le soutien de notre vie. Mais, comme dit notre saint
Hebr. 9. 9. Apôtre; *ces dons & ces sacrifices ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte.* Il falloit un Prêtre plus excellent & un sacrifice plus efficace; cet effet merveilleux étoit reservé à la grace du Messie. Dieu dit même dans ses Ecritures, qu'étant le Maître souverain de toutes choses il mépriſe ces sacrifices, n'en ayant pas besoin:
Psal. 39. 10. 11. Hebr. 10. 4. *Les holocaustes & les sacrifices pour le peché ne vous ont point plu*, dit l'Apôtre après le Prophete roi: *Alors j'ai dit: Me voici, je viens, selon qu'il est écrit de moi dans tout le livre, pour faire, mon Dieu, votre volonté.* Ce sont les paroles du Fils de Dieu entrant dans le monde par son Incarnation pour

racheter le genre humain, en se livrant lui-même *comme une oblation & une victime d'agreable odeur devant Dieu.* Or ce sacrifice a des avantages infinis au-dessus de ceux de l'ancienne loi; l'homme a besoin que l'on offre pour lui des sacrifices pour trois raisons, la premiere, pour obtenir la remission de ses pechés; la seconde, pour se conserver dans la grace de Dieu; la troisiéme, pour acquerir la vie éternelle. Les sacrifices de l'ancienne loi n'ont pu produire par eux-mêmes ces excellens effets; mais J. C. *ayant offert une seule hostie pour les pechés, par cette seule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifies.* Ainsi tous les sacrifices anciens, & tous ceux de la loi de Moïse, n'étant seulement que des animaux offerts par des hommes mortels, n'avoint point d'autre vertu que de figurer imparfaitement l'excellnce du Sacerdoce de J. C. & de représenter grossierement le mérite infini du sacrifice de sa mort: car comme la vertu de sa divinité agissoit puissamment dans son humanité, le sacrifice qu'il a offert à son Pere, pour reconcilier les hommes avec lui, a été très-efficace pour effacer les pechés. On peut, dit saint Augustin, considerer en tout ce sacrifice quatre choses; celui à qui il est offert; celui qui l'offre; la chose que l'on offre; & ceux pour qui on l'offre; Notre seul & vrai Mediateur, dit ce Pere, étoit une même chose avec celui à qui il offroit son sacrifice; il rendoit en l'offrant ceux pour qui il l'offroit une même chose avec lui; lui seul étoit celui qui offroit & qui étoit offert; *ipse offerens, ipse & oblatio;* il étoit lui-même le Prêtre & la victime qui étoit offerte.

Ephes. 5. 2.

Hebr. 10. 12. 14.

L. 4. de Trin.

Lib. 10. c. 20. de civit. Dei

Quelle devoit donc être l'efficace de ce divin sa-

Digitized by Google

crifice, & sa prééminence au-dessus de tous ceux qui ont été offerts depuis le commencement du monde ! C'est cet *Agneau* de Dieu *qui a été égorgé dès le commencement du monde*, comme il est dit dans l'Apocalypse, qui par le mérite de son sang & de sa mort a sanctifié dès lors tous les sacrifices que les Patriarches ont offerts à Dieu, & toutes leurs actions saintes, ayant été justifiés par la foi qu'ils avoient que J. C. devoit un jour naître, mourir, & ressusciter pour eux.

Apoc. 13. 8.

℣. 4. jusqu'au 7. *Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur ; mais il faut y être appellé de Dieu comme Aaron, &c.*

Comme nous sommes Chrétiens pour jouir de Dieu dans l'éternité, & que nous ne pouvons y parvenir qu'en suivant les routes qu'il nous a tracées selon les regles de sa providence, il est très-dangereux d'entrer dans quelque état de vie que ce soit, sans avoir quelques marques que Dieu nous y appelle. Ainsi nous avons grand besoin de *demander à Dieu qu'il nous remplisse de la connoissance de sa volonté ;* car il n'y a guere de plus grande marque de reprobation, que de se conduire par ses propres lumieres & par le mouvement de sa propre volonté, sans consulter celle de Dieu, & les desseins qu'il a sur nous : aussi l'on peut dire, que la source de tous les desordres qui arrivent, c'est le défaut d'attention à ce que Dieu demande de nous dans le choix de l'état de vie que nous devons embrasser.

Coloss. 1. 9.

Que s'il est dangereux d'entrer dans quelque emploi ou quelque profession que ce soit, sans que Dieu y appelle, il y a sans comparaison bien plus de danger de s'ingerer de soi-même dans le mini-

Digitized by Google

ſtere ſacré des autels ſans une vocation legitime & canonique ; les regles en ſont fixes & inébranlables, & ſont fondées ſur l'autorité des Ecritures de l'ancien & du nouveau Teſtament. Nous voyons qu'Aaron, qui a été le premier établi Pontife dans l'ancienne loi, a été choiſi par l'ordre de Dieu ſans qu'il y penſât, & ſon ſacerdoce lui a été ſi religieuſement conſervé dans ſa famille, que ceux qui ont eu la hardieſſe d'y attenter, en ont été punis rigoureuſement. Coré, Dathan, & Abiron, s'étant portés à cette entrepriſe inſolente & impie, de vouloir uſurper d'eux-mêmes le miniſtere ſacré, Coré avec les ſiens furent tout d'un coup dévorés par les flammes, & les autres furent engloutis dans la terre qui s'ouvrit ſous leurs pieds, & deſcendirent tout vivans dans l'enfer. La juſtice de Dieu pouvoit-elle éclater par des genres de mort plus terribles, pour établir la vocation à ſon ſacerdoce & au miniſtere de ſes autels ? Le roi Ozias n'a-t-il pas auſſi été frappé de lepre, pour avoir voulu temerairement uſurper le miniſtere ſacré ?

Exod. 26. 1.

Num. 16.

2. *Paral.* 26.

Dans le nouveau Teſtament J. C. lui-même ne s'eſt point attribué la dignité ſacerdorale, mais il y a été appellé par l'ordre de ſon Pere ; lui-même a appellé à l'Apoſtolat ceux du nombre de ſes diſciplis qu'il a voulu choiſir ; *vocavit ad ſe quos voluit ipſe ;* & pour établir l'ordre hierarchique dans ſon Egliſe, il *lui a donné* non ſeulement *des Apôtres*, mais encore *des Prophetes, des Evangeliſtes, des Paſteurs & des Docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur miniſtere.*

Epheſ. 4.

La néceſſité de cette vocation à laquelle J. C. a bien voulu s'aſſujettir lui-même, a toujours été regardée comme un point des plus eſſentiels qui

Digitized by Google

puiſſent contribuer au ſalut des ames & à la tranquillité de l'Egliſe ; & tous les Saints dans toute la ſuite des ſiecles l'ont fait obſerver exactement, & n'ont admis dans les fonctions ſacrées que ceux qui ont eu les qualités & les diſpoſitions néceſſaires pour un ſi ſaint état.

Ces diſpoſitions peuvent être réduites à trois principales ; la premiere eſt : D'être ſans crime & ſans reproche, comme l'ordonne ſaint Paul ; cette qualité a été jugée ſi eſſentielle au miniſtere ſacré, que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe on ne recevoit dans l'état Eccleſiaſtique que ceux qui avoient conſervé la grace de leur Baptême : mais depuis, par condeſcendance, on y a auſſi admis ceux qui avoient réparé par une ſolide pénitence les peçhés de leur vie paſſée, & qui depuis longtemps vivoient dans l'exercice des bonnes œuvres d'une maniere uniforme & reglée.

1. Tim. 3. 2. 10 Tit. 1. 7.

La ſeconde diſpoſition interieure eſt d'avoir les vertus que l'Apôtre demande dans les miniſtres des autels ; ainſi il faut qu'un Eccleſiaſtique ſoit fort détaché du monde, & fort déſintereſſé ; qu'il ne recherche ni les biens, ni les honneurs, ni les commodités de la vie ; qu'il n'aſpire point aux Benefices, ſur-tout à ceux d'un plus grand revenu, & aux charges Eccleſiaſtiques les plus honorables, qu'il ſoit honnête & bienfaiſant ; qu'il ne ſoit ni orgueilleux, ni colere, ni violent ; qu'il n'aime point le vin, & qu'il évite l'entretien & la converſation des femmes ; qu'il ſoit laborieux, attaché aux fonctions de ſon miniſtere : enfin, qu'il ſoit charitable envers les pauvres ; zelé pour la gloire de Dieu & le ſalut des ames ; ferme & courageux dans les entrepriſes importantes ; patient dans les contradictions ;

Digitized by Google

contradictions ; humble & docile, & sur-tout affectionné à la priere. Ce sont-là les principales qualités que doivent avoir ceux qui s'engagent au service des autels.

La troisiéme disposition nécessaire à un Ecclesiastique, c'est la science & la capacité suffisante pour instruire les peuples, & *répondre*, comme dit saint Pierre, *à tous ceux qui demanderont raison de l'esperance que nous avons*. La source où il doit puiser cette science c'est l'Ecriture sainte, où on trouve tout ce qu'on peut apprendre de bon ailleurs ; car, comme dit saint Paul, *toute Ecriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la pieté & à la justice*. Que ceux qui s'engagent à instruire les peuples de leurs devoirs, prennent garde d'éviter l'ignorance, qui est la mere de toutes les erreurs, dit un Concile de Tolede : ainsi il les faut avertir de bien lire les saintes Ecritures, pour observer ce que dit saint Paul à Timothée : *Appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation & à l'instruction*. Il ne leur est pas permis non plus d'ignorer les Canons des Conciles qui les regardent, ni les regles que les Peres ont prescrites : ceux qui ont la temerité de s'engager dans le ministere sans s'être bien instruits, tomberont dans la disgrace dont Dieu les menace par son Prophete, & ne les considerera point comme ses ministres : *Comme vous avez rejetté la science, vous qui prétendiez être Prêtres, je vous rejetterai aussi*.

Concil. Tolet. 4.

1. Tim. 4. 13.

Oseé 4. 6.

Or comment ceux qui n'ont pas toutes ces qualités peuvent-ils se résoudre d'entrer dans un état si saint, dans lequel les plus saints & les plus sçavans hommes de l'antiquité ne sont entrés qu'avec

frayeur ? Bien plus, on y court aveuglément, & on se porte sans respect dans un ministere spirituel, qui est venerable aux Anges mêmes. L'Ange apostat, dit saint Gregoire Pape, a dit en son cœur : Je serai semblable au Très-haut ; ç'a été là le comble de l'audace qui l'a fait tomber du ciel au fond des enfers : mais l'ambition de l'homme, ajoute ce saint Pape, a trouvé moyen de s'élever encore au-dessus de l'orgueil de l'Ange. Car si J. C. étant Fils de Dieu & le saint des saints n'a point pris de lui-même, mais a voulu recevoir de son Pere la qualité de Pontife ; les ambitieux disent au contraire, non par leurs paroles, mais par leurs actions : Je m'éleverai au-dessus du Très-haut ; & je m'attribuerai à moi-même la qualité de Pontife, sans attendre que Dieu me la donne, comme si le sacerdoce du Fils de Dieu m'étoit plus dû qu'au Fils de Dieu même. Ne considerent-ils pas qu'il n'appartient qu'à Dieu d'envoyer des ouvriers à sa vigne, & que c'est être voleur & larron, que de ne pas entrer dans la bergerie par la porte, qui est J. C. N'apprehendent-ils point l'effroyable jugement de Dieu, de s'élever d'eux-mêmes à la dignité de ministre de J. C. sans y être appellés par la voie de l'ambition & de l'interêt, & d'entrer dans cet état auguste pour vivre plus aisément dans la molesse & dans l'oisiveté ? Ce qui n'est que trop ordinaire pour le pouvoir dissimuler. Saint Gregoire de Nazianze disoit, qu'un des sujets qu'il avoit de se retirer & de fuir l'Episcopat, c'étoit la honte qu'il avoit de voir tant de gens, qui n'étant pas meilleurs que les autres, & plût à Dieu, disoit-il, qu'ils ne fussent pas encore plus méchans, s'ingerent avec des mains sales, comme on dit, &

Orat. 1.

Digitized by Google

avec des ames toutes profanes dans les très-saints mysteres, & avant qu'ils soient dignes d'approcher des choses saintes, tâchent d'avoir entrée dans le sanctuaire, regardant l'Ordre sacré du Sacerdoce, non comme un exemple de vertu, mais comme une occasion de subsister, & un moyen de gagner sa vie, non comme une charge dont il faut rendre compte, mais comme un honneur exempt de toute censure.

Tenons-nous donc, selon l'avis de notre Sauveur, au plus bas degré, jusqu'à ce que le maître de la maison nous dise : *Montez plus haut.* Fuyons plutôt, à l'imitation de ce Saint & de tous les autres, une élevation très-dangereuse, nous souvenant de cette maxime de saint Gregoire Pape, qu'il faut fuir de tout son cœur les fonctions sacrées, & ne les accepter que malgré soi : *Debet ex toto corde fugere, & invitus obedire.*

℣. 7. jusqu'au 11. *Aussi pendant le temps de sa vie mortelle & souffrante ayant offert avec un grand cri & avec larmes ses prieres & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort, il a été exaucé à cause de son humble respect* pour son Pere, *&c.*

J. C. nous a appris par son exemple de quelle maniere nous devons prier Dieu afin d'en être exaucé, son Pere ne lui ayant accordé l'effet de sa priere & le fruit de ses souffrances, qu'après qu'il a accompli toutes ses volontés : car le mot Latin *reverentia*, ne signifie point le respect que Dieu le Pere a eu pour son Fils, qui l'ait porté à exaucer ses prieres, mais à cause de sa pieté, c'est-à-dire, de son obéissance, en quoi consiste toute la pieté & la Religion Chrétienne, selon la signification ordinaire du terme Grec dont saint Paul s'est servi.

Ainſi ce n'eſt pas aſſez de faire une partie de ſon devoir pour ſe rendre agréable à Dieu, il faut que les bonnes œuvres ſoient pleines & entieres, & qu'elles ſoient comme un holocauſte de bonne odeur, pour être bien reçues de ſa ſouveraine Majeſté.

Apocal. 3. 2. Saint Jean dans ſon Apocalypſe, dit que J. C. ſe plaint de l'Ange de Sardes, de ce que ſes œuvres, qui lui acqueroient devant le monde une grande réputation, *n'étoient pas pleines*, parce qu'il ne s'acquittoit pas de toutes ſes fonctions, & ç'en étoit aſſez devant Dieu pour être reprouvé, que de manquer à quelque partie de ſon devoir : car les obligations des Paſteurs, dit le bienheureux Jean Davilla, ſont ſi grandes & ſi nombreuſes, qu'il ſuffiroit de s'acquitter d'une troiſiéme partie, pour paroître ſaint devant les hommes ; mais ſi on s'en contente, on n'échappera pas la condamnation. Il faut donc imiter ce divin Sauveur, qui étant *venu trouver ſaint Jean-Baptiſte pour être baptiſé par lui*, lui déclara qu'il *falloit que l'un & l'autre accompliſſent toute juſtice* ; & après avoir paſſé trois ans & demi ſans ceſſer de travailler à faire du bien par-tout, il déclara en mourant ſur la croix, que *tout eſt accompli*, c'eſt-à-dire, qu'il n'avoit rien omis de tout ce que ſon Pere lui avoit commandé de faire & de ſouffrir pour reconcilier le genre humain, & accomplir tout ce qui avoit été prédit de lui ; c'eſt ainſi qu'*étant entré dans la conſommation de ſa gloire, il eſt devenu l'auteur du ſalut éternel pour tous ceux qui lui obéiſſent*, par une obéiſſance pleine & parfaite. Or ce qui fait la plenitude & l'integrité des bonnes œuvres, n'eſt point tant le ſoin & l'empreſſement à les accomplir ſans en

Digitized by Google

omettre, mais c'eſt la charité & le zele du ſalut des ames & de l'honneur de Dieu. Si donc un Chrétien chargé de la conduite des autres travaille, ſelon les regles de l'Egliſe, avec ferveur à la converſion & à l'avancement de ceux qu'il conduit; ce zele charitable pourra ſuppléer à tout ce qui manqueroit *dans l'exercice de ſes fonctions.*

℣. 11. juſqu'à la fin. *Sur quoi nous aurions beaucoup de choſes à dire, qui ſont difficiles à expliquer à cauſe de votre lenteur & de votre peu d'application pour les entendre, &c.* Jac. 5. 19. 20.

S'il s'agit ici préciſément du Pontificat de J. C. c'eſt en effet un myſtere ſi relevé qu'il ne faut pas s'étonner ſi les Juifs, à qui l'Apôtre parle, étoient lents à en entendre parler. La majeſté de ce ſacerdoce adorable, par lequel notre Redempteur, aſſis à la droite de ſon Pere, s'offre continuellement à lui pour nous ſanctifier & nous rendre parfaits, demanderoit des intelligences toutes ſpirituelles pour en comprendre l'excellence & la dignité; mais l'Apôtre ne les reprend de leur lenteur que pour les exciter à s'appliquer davantage à bien connoître ces hautes vérités; d'ailleurs il s'accommode à leur foibleſſe, & proportionne ſon diſcours à la portée de ceux à qui il parle: car il ne ſuffit pas de dire la vérité à ceux que l'on eſt obligé d'inſtruire, il la leur faut ménager de telle ſorte, qu'ils ne ſoient point effrayés par des vérités trop fortes dont ils ne pourroient pas bien uſer. Il eſt de la doctrine qui eſt la nourriture ſpirituelle comme de la corporelle; la viande ſolide nuit aux enfans qui ne peuvent être nourris que de lait. Avant que les Apôtres euſſent été revêtus de la force d'enhaut, ils étoient peu capables de vérités dont

ils ont été remplis dans la suite, J. C. leur maître leur ayant prédit plusieurs fois qu'il seroit livré aux Gentils, qu'il en seroit outragé, & qu'ils le
Luc. 18. 31. feroient mourir; le saint Evangeliste dit qu'*ils ne comprirent rien à tout ceci*, que *ce discours leur étoit caché, & qu'ils n'entendoient point ce qu'il leur disoit.* Ainsi ce divin Sauveur dans le discours qu'il leur fit après la Cene, la veille de sa Passion, il leur dé-
Joan. 16. 12. clara qu'*il auroit encore beaucoup de choses à leur dire, mais qu'ils ne pourroient pas les porter présentement.*

C'est la pratique que doivent garder tous les Pasteurs qui ont à conduire des ames simples & peu intelligentes, sur-tout à la campagne, où les personnes éloignées du commerce du grand monde ne sont ordinairement occupées qu'à travailler à la terre, & à conduire des troupeaux; & comme on n'est pas moins obligé de les instruire que ceux qui ont plus d'élevation & d'ouverture d'esprit; il faut tellement s'accommoder à leur portée qu'on leur parle, s'il est possible, par leur langage même & d'une maniere grossiere, & proportionnée à leur état, *Grosso modo*, comme dit Gerson.

Pour ce qui est des instructions qu'il leur faut donner, il suffit de leur enseigner les vérités capitales de la Religion qui sont contenues dans le Symbole; & la pratique des Commandemens de Dieu; la nécessité de la priere, & de la grace pour toutes nos actions, & sur-tout la connoissance de J. C. Sauveur, Mediateur & Redempteur de tous les hommes, en qui seul toute la doctrine de la Religion Chrétienne est renfermée: *Le même J. C. crucifié, la même lecture* de l'Ecriture, *la même prédication* de la parole de Dieu, *est reçue*, dit saint Anselme, *comme du lait par les simples & les impar-*

faits : & comme une viande ſolide par les parfaits & les ſpirituels. C'eſt pourquoi l'Apôtre diſoit aux Corinthiens, à qui il *n'avoit pu parler comme à des hommes ſpirituels, mais comme à des perſonnes qui étoient encore charnelles*, c'eſt-à-dire, imparfaites ; *& qui n'étoient que des enfans en J. C. qu'il ne faiſoit profeſſion de ſçavoir autre choſe parmi eux que J. C. & J. C. crucifié.* Il faut reſerver la connoiſſance des myſteres plus relevés, & des vérités plus fortes à ceux d'entre les Chrétiens qui ſont ſpirituels & plus intelligens. *Nous prêchons*, dit le même Apôtre, *la ſageſſe aux parfaits, pour qui eſt la nourriture ſolide, pour ceux, dit-il, dont l'eſprit, par une habitude & un long exercice s'eſt accoutumé à diſcerner le bien & le mal :* ce diſcernement ne ſe peut faire, dit ſaint Chryſoſtome, ſinon par une longue & par une frequente application à l'Ecriture.

1. Cor. 3. 1.

c. 2. 2.

CHAPITRE VI.

1. QUapropter intermittentes inchoationis Chriſti ſermonem, ad perfectiora feramur, non rurſum jacientes fundamentum pœnitentiæ ab operibus mortuis, & fidei ad Deum ;

1. QUittant donc les inſtructions ‖ que l'on donne à ceux qui ne ſont que commencer à croire en Jeſus-Chriſt, paſſons ‖ à ce qu'il y a de plus parfait, ſans nous arrêter à établir de nouveau ce qui n'eſt *que* le fondement *de la Religion, comme eſt* la pénitence des œuvres mortelles, la foi en Dieu,

‖. 1. *lettr.* le diſcours du commencement de Jeſus-Chriſt.

Ibid. *lettr.* paſſons à la perfection, n'établiſſant pas de nouveau le fondement de la pénitence des œuvres mortes, &c.

Digitized by Google

2. // & ce qu'on enſeigne touchant les Baptêmes, l'impoſition des mains, la réſurrection des morts, & le jugement éternel.

2. baptiſmatum doctrinæ, impoſitionis quoque manuum, ac reſurrectionis mortuorum, & judicii æterni.

3. Et c'eſt auſſi ce que nous ferons //, ſi Dieu le permet.

3. Et hoc faciemus, ſi quidem permiſerit Deus.

Matth. 12. 45. *Infra* 10. 26. 2. *Petr.* 2. 20.

4. Car il eſt impoſſible // que ceux qui ont été une fois éclairés; qui ont goûté le don du ciel; qui ont été rendus participans du Saint-Eſprit;

4. Impoſſibile eſt enim, eos qui ſemel ſunt illuminati, guſtaverunt etiam donum cæleſte, & participes facti ſunt Spiritûs ſancti,

5. qui ſe ſont nourris de la ſainte parole de Dieu & *de l'eſperance* des grandeurs du ſiecle à venir;

5. guſtaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtuteſque ſæculi venturi,

6. & qui après cela ſont tombés; *il eſt impoſſible*, *dit-je*, qu'ils ſe renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il eſt en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, & l'expoſent à l'ignominie.

6. & prolapſi ſunt; rurſus renovari ad pœnitentiam, rurſum crucifigentes ſibimetipſis filium Dei, & oſtentui habentes.

7. Car lorſqu'une terre étant ſouvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la

7. Terra enim ſæpè venientem ſuper ſe bibens imbrem, & generans herbam opportunam illis, à quibus colitur, accipit benedic-

℣. 2 *latr.* la doctrine des Baptêmes.

℣. 3. *expl.* c'eſt-à-dire, nous paſſerons à des inſtructions plus parfaites.

℣. 4. *expl.* non que cela ſoit abſolument impoſſible (ce qui a été l'héreſie des Novatiens) mais parce que cela eſt très-difficile, ou impoſſible abſolument, ſi l'on entend ceci non de la pénitence, mais d'un nouveau Baptême ſemblable en tout au premier.

Digitized by Google

tionem à Deo.

8. Proferens autem ſpinas, ac tribulos, reproba eſt, & maledicto proxima : cujus conſummatio in combuſtionem.

9. Confidimus autem de vobis, dilectiſſimi, meliora, & viciniora ſaluti, tametſi ita loquimur.

10. Non enim injuſtus Deus, ut obliviſcatur operis veſtri, & dilectionis quam oſtendiſtis in nomine ipſius qui miniſtraſtis ſanctis, & miniſtratis.

11. Cupimus autem unumquemque veſtrûm eamdem oſtentare ſolicitudinem ad expletionem ſpei uſque in finem ;

12. ut non ſegnes efficiamini, verùm imitatores eorum, qui fide & patientia hereditabunt promiſſiones.

bénédiction de Dieu ℣.

8. Mais quand elle *ne* produit *que* des ronces & des épines, elle eſt en averſion *à ſon maître*, elle eſt menacée ℣ de ſa malédiction, & à la fin il y met le feu.

9. Or nous avons une meilleure opinion de vous & de votre ſalut, mes chers freres, quoique nous parlions de cette ſorte.

10. Car Dieu n'eſt pas injuſte pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité ℣ que vous avez témoignée par les aſſiſtances que vous avez rendues en ſon nom, & que vous rendez encore aux ſaints.

11. Or nous ſouhaitons que chacun de vous faſſe paroître juſqu'à la fin le même zele, afin que votre eſperance ſoit accomplie ℣ ;

12. & que vous ne ſoyez pas lents & pareſſeux, mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui par leur foi & par leur patience ſont devenus les héritiers des promeſſes.

℣. 7. *autr.* on l'appelle une terre benie de Dieu.

℣. 8. *lettr.* réprouvée, proche de la malédiction, de laquelle la fin eſt d'être brûlée.

℣. 10. *Grec.* le travail de la charité.

℣. 11. *autr.* ferme & aſſurée.

Digitized by Google

13. Car Dieu dans la promeſſe qu'il fit à Abraham, n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même,

Geneſ. 22. 16.

14. & lui dit enſuite: Aſſurez-vous que je vous comblerai de bénédictions, & que je multiplierai votre race à l'infini ||.

15. Et ainſi ayant attendu avec patience, il a obtenu *l'effet de* ſes promeſſes.

16. Car comme les hommes jurent par celui qui eſt plus grand qu'eux, & que le ſerment eſt la plus grande aſſurance qu'ils puiſſent donner pour terminer tous leurs differends ||:

17. Dieu voulant auſſi faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promeſſe, la fermeté immuable de ſa réſolution ||, a ajouté le ſerment *à ſa parole;*

18. afin qu'étant appuyés ſur ces deux choſes inébranlables, par leſquelles il eſt impoſſible que Dieu nous trompe, nous ayons une puiſſante

13. Abrahæ namque promittens Deus, quoniam neminem habuit, per quem juraret, majorem, juravit per ſemetipſum,

14. dicens: Niſi benedicens benedicam te, & multiplicans multiplicabo te.

15. Et ſic longanimiter ferens, adeptus eſt repromiſſionem.

16. Homines enim per majorem ſui jurant: & omnis controverſiæ eorum finis, ad confirmationem, eſt juramentum.

17. In quo abundantiùs volens Deus oſtendere pollicitationis heredibus immobilitatem conſilii ſui, interpoſuit jusjurandum:

18. ut per duas res immobiles, quibus impoſſibile eſt mentiri Deum, fortiſſimum ſolatium habeamus, qui confugimus ad tenen-

℣. 14. *lettr.* que vous béniſſant je vous benirai, & que vous multipliant je vous multiplierai.

℣. 16. *autr.* pour arrêter tous les doutes qu'on pourroit avoir de leurs paroles.

℣. 17. *lettr.* l'immutabilité de ſon conſeil.

dam propoſitam ſpem,

consolation, nous qui avons mis notre refuge dans la recherche & l'acquiſition des biens qui nous ſont propoſés par l'eſperance ||,

19. quam ſicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam: & incedentem uſque ad interiora velaminis,

19. laquelle ſert à notre ame comme d'une anchre ferme & aſſurée, & qui pénetre juſqu'au *ſanctuaire qui eſt au*-dedans du voile,

20. ubi præcurſor pro nobis introivit Jeſus, ſecundùm ordinem Melchiſedech Pontifex factus in æternum.

20. où Jeſus comme précurſeur eſt entré pour nous, ayant été établi Pontife éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech.

℣. 18. *lettr.* à obtenir l'eſperance qui nous eſt propoſée.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *QUittant donc les inſtructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en J. C. paſſons à ce qu'il y a de plus parfait; ſans nous arrêter à établir de nouveau ce qui n'eſt* que *le fondement* de la Religion, comme eſt *la pénitence des œuvres mortelles, la foi en Dieu.*

Quittant donc les inſtructions, &c. L'Apôtre, après avoir reproché aux Hebreux ſur la fin du chapitre précedent leur étrange négligence à s'avancer dans la connoiſſance des vérités du Chriſtianiſme, les exhorte paternellement dans ce chapitre à en uſer autrement à l'avenir, & à s'efforcer de n'en demeurer pas, comme ils avoient fait juſqu'alors, à la ſeule connoiſſance des premieres vérités qu'on

Digitized by Google

leur avoit enſeignées, lorſqu'ils s'étoient faits Chrétiens, mais de paſſer, autant qu'ils le pourroient & qu'ils en ſeroient capables, à la connoiſſance des plus hauts myſteres. Ce qui fait voir combien ceux-là s'éloignent du ſentiment de l'Apôtre, qui étant capables des plus hautes connoiſſances de la Religion, négligent de s'en inſtruire, ſous prétexte qu'il leur ſuffit de ſçavoir les vérités contenues dans les articles de foi qu'on leur a enſeignés dans le catechiſme.

Paſſons à ce qu'il y a de plus parfait, c'eſt-à-dire, à la connoiſſance des vérités & des myſteres les plus ſublimes de la Religion, juſqu'à ce que nous ſoyons parvenus à la plénitude de ſcience & de perfection dans le ciel. Voyez Epheſ. 4. 13. Philip. 3. 15. 1. Cor. 13. 9. & ſuiv.

Sans nous arrêter à établir, &c. c'eſt-à-dire, faiſant enſorte de n'avoir plus beſoin d'être inſtruits tout de nouveau de ces premiers points & fondemens de la doctrine chrétienne.

Comme eſt *la pénitence des œuvres mortelles, &c.* c'eſt-à-dire, des pechés qui font mourir notre ame.

℣. 2. *Et ce qu'on enſeigne touchant les Baptêmes, l'impoſition des mains, la reſurrection des morts, & le jugement éternel.*

Et ce qu'on enſeigne touchant les Baptêmes, c'eſt-à-dire, touchant la ſignification, la vertu & les obligations de ce ſacrement, qui s'adminiſtroit alors en plongeant les baptiſés trois fois dans l'eau, au nom des trois Perſonnes divines: de ſorte qu'il y avoit en quelque maniere pluſieurs Baptêmes en un ſeul Sacrement: ou bien, il entend par *les Baptêmes*, le Baptême extérieur du corps, joint au

Digitized by Google

Baptême intérieur de l'ame. Voyez Matth. 3. 3. Jean. 3. 5.

L'impoſition des mains, par laquelle on reçoit la vertu du Saint-Eſprit. Cette impoſition des mains ſe pratiquoit dans tous les Sacremens, hormis celui de l'Euchariſtie.

La reſurrection des morts, & le jugement éternel; c'eſt-à-dire, le jugement dernier, auquel le Fils de Dieu rendra aux bons une récompenſe éternelle, & condamnera les méchans au feu éternel. Il l'appelle encore éternel, parce qu'il ſera irrévocable & pour toujours.

℣. 3. *Et c'eſt auſſi ce que nous ferons, ſi Dieu le permet.*

Et c'eſt auſſi ce que nous ferons, &c. c'eſt-à-dire: J'eſpere que tous tant que nous ſommes nous en uſerons de cette ſorte, & que nous aurons dorénavant plus de zele & plus de ſoin de nous avancer dans la connoiſſance des myſteres, moyennant la grace de Dieu.

℣. 4. *Car il eſt impoſſible que ceux qui ont été une fois éclairés; qui ont goûté le don du ciel; qui ont été rendus participans du Saint-Eſprit.*

Car il eſt impoſſible. Le ſens eſt: Ce qui nous doit exciter à nous avancer toujours de plus en plus dans la connoiſſance & dans la foi vive des myſteres du Chriſtianiſme, eſt que ſi nous venons à nous relâcher, nous nous mettrons en état de perdre peu-à-peu le don de la foi, & de tomber enſuite dans une apoſtaſie volontaire & déliberée, qui peut aller à un tel degré de malice, de dépravation, d'endurciſſement & d'impénitence, que ce ſera un péché contre le Saint-Eſprit, tout-à-fait irrémiſſible devant Dieu, qui connoît le fond de

Digitized by Google

nos cœurs. D'où on ne peut pas conclure, comme faiſoient les Novatiens, qu'il y ait aucun peché pour lequel on puiſſe refuſer la pénitence, parce que perſonne ne peut jamais ſçavoir à quel degré doit aller le peché pour mériter ce refus, & ſi le pecheur même qui eſt tombé dans l'apoſtaſie volontaire & univerſelle, y eſt tombé avec aſſez de malice & de déliberation, pour être dans l'endurciſſement. Car comme cette connoiſſance eſt réſervée à Dieu ſeul, & que l'Egliſe n'y a point de part, elle ſuppoſe toujours que ceux qui ont recours à elle ſont en état de profiter de ſes ſacremens: c'eſt pourquoi elle ne les refuſe à perſonne qu'à ceux qu'elle ſçait n'avoir pas les diſpoſitions néceſſaires pour en profiter.

Que ceux qui ont été une fois éclairés de la lumiere de l'Evangile.

Qui ont goûté le don du ciel, c'eſt-à-dire, la paix de la conſcience, qui eſt un effet de la remiſſion des pechés.

Qui ont été rendus participans du Saint-Eſprit, c'eſt-à-dire, de ſes dons miraculeux & gratuits, qui étoient communs en ces premiers temps de l'Egliſe.

℣. 5. *Qui ſe ſont nourris de la ſainte parole de Dieu, & de* l'eſperance *des grandeurs du ſiécle à venir.*

Qui ſe ſont nourris. Lett. *Qui ont goûté avec joie la ſainte parole de Dieu*, c'eſt-à-dire, qui ont reçu les promeſſes ſalutaires de grace & de gloire que Dieu fait & accomplit dans le nouveau Teſtament.

Et de l'eſperance *des grandeurs du ſiécle à venir*, c'eſt-à-dire, les myſteres admirables du regne ſpirituel de J. C. promis & propheriſé long-temps au-

Digitized by Google

paravant, & qui pour lors étoit à venir, & dont la derniere perfection ne ſera qu'en l'autre monde. Ces merveilles ſont l'Incarnation, la Redemption, la Reſurrection, l'Aſcenſion, &c. & la glorification des élus, & tout ce qui eſt admirable dans l'économie de notre ſalut.

℣. 6. *Et qui après cela ſont tombés*, il eſt impoſſible, dis-je, *qu'ils ſe renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il eſt en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, & l'expoſent à l'ignominie.*

Et qui après cela ſont tombés dans l'apoſtaſie, retournans au Judaïſme. L'Apôtre ne parle en cet endroit que des Hebreux convertis, qui retournoient au Judaïſme : ainſi cette propoſition ne ſe doit pas étendre à toute ſorte de crimes commis après le Baptême, ni même à toute ſorte d'apoſtaſie, comme prétendoient les Novatiens.

Il eſt impoſſible, dis-je, *qu'ils ſe renouvellent par la pénitence ;* c'eſt-à-dire, qu'ils ſe reconnoiſſent, & qu'ils ſe convertiſſent de nouveau au Chriſtianiſme, par une véritable pénitence & une ſérieuſe converſion. Or cette impoſſibilité n'eſt pas abſolue, comme ſeroit à un boiteux celle de marcher droit ; mais c'eſt une impoſſibilité volontaire, qui n'eſt autre choſe que l'obſtination de la volonté à vouloir demeurer dans un méchant état. De ſorte que cette impoſſibilité ne doit pas être attribuée à Dieu, mais à la volonté de l'homme, qui veut demeurer en l'état où il ſe trouve, quoique Dieu l'exhorte continuellement à en ſortir. *Neſcitis quoniam benignitas Dei, &c.* Saint Paul ne parle pas ici du ſacrement de Pénitence, mais ſeulement de la pénitence en général. Il ne veut dire autre choſe, ſinon que les apoſtats ſont en état de ne ſe pou-

Digitized by Google

voir jamais reconnoître, & de ne se jamais repentir de leur peché. De sorte que l'on peut dire de tous les apostats qui se reconnoissent, & qui demandent d'être reçus à pénitence, qu'ils ne sont pas dans le degré d'apostasie dont parle l'Apôtre; & qu'ainsi on ne doit pas leur refuser le sacrement & le bénéfice de l'absolution. Cette remarque peut servir contre l'erreur des Novatiens.

La plupart des Peres & des Interpretes entendent ce passage, non point du sacrement de Pénitence, mais de cette pénitence que l'on faisoit avant le Baptême, parce que ceux qui ont perdu par quelque crime la grace de leur Baptême, ne peuvent pas recourir une seconde fois à ce Sacrement, en s'y disposant par la pénitence, comme ils avoient fait auparavant, ni recevoir de nouveau la grace par la voie de renaissance spirituelle. Ainsi la raison que rend saint Paul pour laquelle il ne veut pas recommencer à donner à ceux à qui il écrit les premieres instructions de la foi, comme s'il les disposoit de nouveau à recevoir la grace du Baptême, c'est qu'il est impossible que ceux qui ont perdu cette grace, la puissent recouvrer par un second Baptême.

Parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, en approuvant par leur retour au Judaïsme l'action exécrable des Juifs qui l'ont crucifié; celui qui approuve n'ayant pas moins de part à l'action, que celui qui la commet. L'Apôtre ne dit pas, J. C. dont le nom étoit mépriſé parmi les Juifs; mais *le Fils de Dieu*, pour mieux faire voir aux Hebreux l'énormité épouvantable de ce crime, qui n'est pas un simple homicide, mais un véritable déïcide.

Et

Digitized by Google

Et l'exposent à l'ignominie, puisqu'ils font voir à tout le monde en abandonnant sa Religion & sa doctrine, qu'ils le prennent pour un imposteur, & qu'ils le croient par conséquent très-digne du supplice de la croix qu'on lui a fait souffrir en cette qualité.

℣. 7. *Car lorsqu'une terre étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la benediction de Dieu.*

Car lorsqu'une terre, &c. L'Apôtre veut montrer par cette comparaison, que comme ceux qui cooperent à la grace de Dieu, & s'en servent pour produire de bonnes œuvres, se disposent par ce moyen à recevoir une plus grande abondance de grace, à être enfin récompensés de la gloire: ceux au contraire qui après avoir été comblés des dons du ciel, & des graces dont il fait mention ci-dessus versets 4. & 5. tombent dans l'apostasie, se mettent en état de recevoir la sentence irrévocable de leur damnation. Par la terre, il entend l'homme fait de terre; par la pluie, les dons de l'Esprit dont il vient de parler.

Produit des herbages, &c. c'est-à-dire, des bonnes œuvres: Celui qui cultive & qui donne l'accroissement, c'est Dieu, qui se sert pour cela de ses ministres. Voyez 1. Cor. 3. 6. & qui verse sa benediction sur cette terre.

℣. 8. *Mais quand elle* ne *produit* que *des ronces & des épines, elle est en aversion* à son maître, *elle est menacée de sa malediction, & à la fin il y met le feu.*

Mais quand elle, c'est-à-dire: Si cette terre, après avoir été abreuvée des pluies du ciel, & après tous

les soins que son maître a pris de la cultiver, ne *produit* que *des ronces & des épines ;* les épines étant les vices, & principalement le mépris de la Religion, dont il est ici question ; *elle est en averſion* à son maître, parce qu'elle continue de demeurer dans sa stérilité ordinaire.

Elle est menacée de ſa malediction, &c. c'est-à-dire, de lui être en exécration. La malediction du maître, est l'abandon de Dieu, le feu, la damnation éternelle. Quoique cette expression soit figurée, elle n'est pas néanmoins tout-à-fait hors d'usage ; & l'on entend assez ; quand on dit que l'on a brûlé une terre à cause de sa stérilité, que ce n'est pas la terre même que l'on a brûlée, mais les arbres, les vignes & les haies.

℣. 9. *Or nous avons une meilleure opinion de vous & de votre ſalut, mes chers freres, quoique nous parlions de cette ſorte.*

Or nous avons une meilleure opinion de vous, &c. c'est-à-dire, Quoique nous vous parlions de la sorte à cause du relâchement & de l'apostasie de quelques-uns d'entre vous, nous n'avons pas ce même sentiment de vous tous ; & nous sommes au contraire persuadés que vous êtes pour la plupart bien éloignés de les imiter ; & ainsi que l'état où vous êtes est bien different du leur, & bien moins éloigné du salut éternel auquel vous aspirez, que l'état de ceux dont nous parlons ; les uns étant dans le danger de tomber dans l'apostasie, s'ils ne reprennent leur premiere fermeté ; & les autres qui y sont tombés, étant dans un état de damnation éternelle, d'où ils ne sortiront jamais, si Dieu par un effet particulier & extraordinaire de sa misericorde, n'employe sa toute-puissance pour les en

Digitized by Google

retirer. C'eſt une eſpece de correction & d'adoucissement des choſes qu'il vient de dire, pour ne pas contriſter les vrais fideles d'entre les Hebreux, & pour ne pas jetter dans le deſeſpoir les infirmes, & ceux dont il avoit repris la négligence & la lâcheté.

℣. 10. *Car Dieu n'eſt pas injuſte pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité que vous avez témoignée par les aſſiſtances que vous avez rendues en ſon nom, & que vous rendez encore aux ſaints.*

Car Dieu n'eſt pas injuſte pour oublier vos bonnes œuvres, c'eſt-à-dire : Ce qui me fait bien eſperer de votre ſalut, c'eſt que Dieu qui eſt la juſtice même, ſeroit en quelque maniere injuſte, ſi ayant promis la récompenſe du ſalut éternel aux bonnes œuvres, il venoit à vous priver de cette récompenſe, après en avoir fait un ſi grand nombre. Lett. *bonnes œuvres*, c'eſt-à-dire, la perſeverance que vous avez eue juſqu'à préſent à demeurer fermes dans la foi, malgré toutes les perſecutions des Juifs : car il ſemble que cette bonne œuvre ſe rapporte à la profeſſion de la foi, comme il paroît. 1. Theſſ. 1. 2.

Et la charité que vous avez témoignée, c'eſt-à-dire, que vous avez fait paroître à la vûe de tout le monde, qui peut en rendre témoignage.

Par les aſſiſtances que vous avez rendues en ſon nom, c'eſt-à-dire, pour l'amour de Dieu, que vous aimez & honorez ſincerement.

Et que vous rendez encore aux ſaints, c'eſt-à-dire, aux Chrétiens, dont la profeſſion eſt ſainte ; mais ſur-tout aux Confeſſeurs, retenus dans les priſons pour J. C. Voyez Hebr. 10. 34. Act. 21. 16.

℣. 11. *Or nous ſouhaitons que chacun de vous faſſe*

paroître jusqu'à la fin le même zele, afin que votre espérance soit accomplie.

Or. Ce n'est pas assez d'avoir commencé, il faut continuer jusqu'à la fin, si vous voulez que Dieu exécute sa promesse, & qu'il ne vous prive pas de votre attente, & de l'esperance que vous avez de parvenir au salut. *Non coronabitur nisi qui legitimè certaverit.*

Nous souhaitons. Saint Paul ne dit pas nous voulons, nous ordonnons, ou, il nous plaît, ce qui seroit fort éloigné de la modestie & de l'humilité de cet Apôtre, & capable de rebuter ceux à qui il écrit; *que chacun de vous fasse paroître jusqu'à la fin le même zele, &c.* qu'il a commencé de faire paroître : ce qu'il dit à cause de ceux qui s'étoient relâchés, & qui se retiroient des assemblées publiques par la crainte de la persecution des Juifs.

℣. 12. *Et que vous ne soyez pas lents & paresseux, mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui par leur foi & par leur patience sont devenus les héritiers des promesses.*

Et que vous ne soyez pas lents & paresseux à vous avancer dans la connoissance & dans la pratique des vérités Chrétiennes, comme le sont quelques-uns d'entre vous.

Mais que vous vous rendiez les imitateurs des Patriarches, dont vous êtes les enfans, & que vous devez par conséquent imiter; & *de ceux qui par leur foi & par leur patience sont devenus les héritiers des promesses* que Dieu leur avoit faites en divers temps & de diverses choses, & particulierement de la terre de Canaan : dans laquelle promesse il renfermoit mystiquement celle de la vie éternelle, dont ces saints Patriarches jouissent à présent, en ré-

Digitized by Google

compenſe de leur patience & de leur longue perſeverance dans la foi : & c'eſt de cette promeſſe que l'Apôtre entend principalement parler en cet endroit. Cette promeſſe dans l'ancien Teſtament s'exprime ſous le nom de promeſſes, parce qu'elle a été faite à diverſes fois, ſous diverſes figures & à diverſes perſonnes. Voyez Galat. 3. 16. Dans le Nouveau, elle s'appelle ſimplement promeſſe, parce qu'elle n'eſt que d'une choſe qui eſt la grace, & qu'elle eſt faite clairement & tout-d'un-coup par l'Evangile.

℣. 13. *Car Dieu dans la promeſſe qu'il fit à Abraham, n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même.*

Car, &c. L'Apôtre montre dans la perſonne d'Abraham, qui eſt le chef & le modele de tous les croyans, que Dieu eſt fidele dans l'accompliſſement de ſes promeſſes : & qu'ainſi il ne peut oublier les bonnes œuvres des fideles, pour ne les pas récompenſer, comme il le vient de dire au verſet 10. Mais auſſi que pour jouir de l'effet de ſes promeſſes, il faut perſeverer juſqu'à la fin, ſans quoi il n'y a rien à eſperer. Voyez Rom. 4. 16. Galat. 3. 7. 9.

℣. 14. *Et lui dit enſuite : Aſſurez-vous que je vous comblerai de benedictions, & que je multiplierai votre race à l'infini.*

Et .... Je vous comblerai de benedictions, c'eſt-à-dire, de grace en ce monde & de gloire en l'autre : ce qui étoit ſignifié par les benedictions promiſes à Abraham & à ſa poſterité charnelle, ſelon le ſens litteral de cette promeſſe. On pourroit traduire plus litteralement : *Si je ne vous comble de benedictions, & ſi je ne multiplie votre race à l'infini*, en ſuppléant

que je ne sois point Dieu, ou autre chose semblable.

Et que je multiplierai votre race à l'infini, c'est-à-dire, les fideles prédestinés à la gloire, qui sont la vraye postérité d'Abraham, dont le nombre, quoique petit en comparaison des reprouvés, ne laisse pas d'être fort grand & comme infini, si on le considere en soi-même. Voyez Rom. 4. 18. puisqu'il se multiplie tous les jours jusqu'à la fin des siécles.

℣. 15. *Et ainsi ayant attendu avec patience, il a obtenu* l'effet de *ses promesses.*

Et ainsi . . . . . il a obtenu l'effet de *ses promesses*, c'est-à-dire, la vie bienheureuse incontinent après sa mort, avec assurance de posseder la gloire éternelle après la venue de J. C. & son Ascension au ciel, & ensuite la multiplication de sa race spirituelle, qui s'est faite depuis sa mort, & qui se fera jusqu'à la fin des siécles. Car à l'égard de la promesse du pays de Canaan qui n'étoit que la figure de la vie éternelle, & à l'égard de la multiplication charnelle de sa race, il n'en obtint l'exécution que dans la personne de ses enfans, & long-temps après sa mort.

℣. 16. *Car comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, & que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs differens.*

Car comme les hommes, &c. Ce qui a porté Dieu à assurer par serment sa promesse à Abraham, quoiqu'il soit la vérité même, & qu'il doive être cru sur sa simple parole, a été pour condescendre à la foiblesse des hommes, qui ont coutume d'employer le serment pour affirmer la vérité de leurs promes-

Digitized by Google

ſes, & pour tirer ceux qui en doutent de toute incertitude & de tout ſoupçon d'infidelité.

℣. 17. *Dieu voulant auſſi faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promeſſe, la fermeté immuable de ſa reſolution, a ajouté le ſerment* à ſa parole.

Dieu voulant auſſi faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promeſſe, c'eſt-à-dire, aux anciens Patriarches, & à toute leur poſterité ſpirituelle.

La fermeté immuable de ſa reſolution, c'eſt-à-dire, que la reſolution de les ſauver & de leur donner en ſon temps le vrai repos de la vie éternelle, figuré par la terre de promiſſion, n'étoit pas ſujette au changement, & qu'elle ne pouvoit pas manquer d'avoir ſon effet, moyennant l'obſervation de ſes commandemens. Voyez Rom. 4. 13.

A ajouté le ſerment à ſa parole pour une plus ample confirmation, quoique ſa ſeule parole fût ſuffiſante, & qu'elle fût ſi claire qu'ils n'avoient pas lieu d'en douter.

℣. 18. *Afin qu'étant appuyés ſur ces deux choſes inébranlables par leſquelles il eſt impoſſible que Dieu nous trompe, nous ayons une puiſſante conſolation, nous qui avons mis notre refuge dans la recherche & l'acquiſition des biens qui nous ſont propoſés par l'eſperance.*

Afin qu'étant appuyés ſur ces deux choſes inébranlables, &c. c'eſt-à-dire, ſa parole & ſon ſerment, qui ſont comme deux liens qui obligent étroitement Dieu à nous être fidele; *nous ayons une puiſſante conſolation* dans notre affliction & dans les perſecutions où nous ſommes, étant fortement aſſurés de la part de Dieu, qu'il ne manquera pas de nous tenir ſa parole & d'accomplir ſa promeſſe.

Nous qui avons mis notre refuge, c'eſt-à-dire, qui avons quitté le monde avec ſes vices, & qui avons

abandonné le corps de notre nation, pour nous retirer dans l'Eglise comme en un lieu de refuge, de même qu'Abraham quitta son pays & ses parens infideles, pour venir au lieu que Dieu lui avoit marqué.

Dans la recherche & l'acquisition des biens qui nous sont proposés dans l'Evangile, c'est-à-dire, la vie éternelle. Lettr. *L'esperance*: ce mot se prend ici par métonymie pour la chose même qui est esperée.

℣. 19. *Laquelle sert à notre ame comme d'une ancre ferme & assurée, & qui pénétre jusqu'au* sanctuaire qui est au-*dedans du voile.*

Laquelle consolation fondée sur la fermeté de la parole de Dieu, *sert à notre ame comme d'une ancre ferme & assurée*, c'est-à-dire, nous rend inébranlables au milieu des tentations & des afflictions de ce monde, nous empêchant d'y succomber; de même que l'anchre empêche le navire de couler à fond & d'être submergé.

Et qui pénétre jusqu'au sanctuaire, &c. c'est-à-dire, qui nous fait pénétrer jusques dans le ciel figuré par le *sanctuaire*, & nous en rend la possession comme présente dès ce monde, par l'assurance que nous avons de la part de Dieu d'y entrer effectivement un jour. Tout ce verset se peut entendre de l'esperance dont l'Apôtre parle au verset précedent.

℣. 20. *Où* JESUS, *comme Précurseur, est entré pour nous, ayant été établi Pontife éternel, selon l'ordre de Melchisedech.*

Où JESUS, *comme Précurseur, est entré pour nous*, c'est-à-dire, pour nous préparer le lieu, pour nous obtenir la grace d'y entrer, pour y comparoître & en prendre possession pour tous les fideles; dont

il eſt le chef, & qui ne font qu'un corps avec lui. L'Apôtre a égard à ce qui ſe pratique ordinairement par des ſujets qui ont reçu l'amniſtie de leur Prince, lorſque n'oſant pas ſe préſenter d'abord devant lui, ils employent quelque perſonne de grand mérite pour leur procurer un accès favorable auprès de lui.

Ayant été établi Pontife éternel ; Car il n'y a que lui qui ait droit d'entrer dans le ſanctuaire pour toujours, à la difference des Prêtres Levitiques qui ſe ſuccedoient les uns aux autres, & dont le ſacerdoce devoit prendre fin avec la loi.

Selon l'ordre de Melchiſedech, ce qui lui donne le droit d'entrer au ſanctuaire céleſte pour offrir continuellement à ſon Pere ſa croix & ſa mort, & pour obtenir l'effet & l'application de ſon ſacrifice en faveur des ſiens.

SENS SPIRITUEL.

℣. 4. juſqu'au 10. *CAr il eſt impoſſible que ceux qui ont été une fois éclairés . . . . , ſe renouvellent par la pénitence, &c.*

Quoiqu'il n'y ait point de pechés irrémiſſibles, & que l'Egliſe, comme une bonne mere, ſoit toujours prête de recevoir dans ſon ſein les pecheurs les plus abandonnés lorſqu'ils ſe répentent de leurs fautes ; il y en a néanmons qui ſe trouvent ſi engagés dans le peché, ſoit par les douceurs trompeuſes qu'ils y reſſentent, ſoit par les illuſions du démon qui les y retient, ou par d'autres liens qui les y attachent, que s'il n'eſt pas abſolument impoſſible qu'ils s'en retirent, il eſt au moins très-

Digitized by Google

difficile. Tels ſont ceux dont parle ici l'Apôtre, qui ayant goûté les douceurs de la grace de Dieu & les avantages de la vie chrétienne, ſont ſi malheureux que d'y renoncer, & de ſe rendre coupables envers Dieu, non ſeulement de rebellion & d'inſolence, mais encore d'ingratitude. Cet état eſt ſi horrible, qu'il eſt rare que Dieu faſſe la grace à ceux qui y ſont tombés, de s'en relever. Il eſt bien plus aiſé qu'un infidele ſe convertiſſe & entre dans le ſein de l'Egliſe, qu'un Chrétien qui a renoncé à ſa foi, y retourne par une pénitence ſérieuſe : Car enfin, quel outrage ne fait-on pas à Dieu, lorſqu'après avoir renoncé au diable qui eſt ſon ennemi, & l'avoir mis au-deſſous de Dieu par ce renoncement, il le releve enſuite, dit Tertullien, & retournant à lui ſe rend ſon trophée & ſa joie, afin que cet eſprit de malice ayant recouvré la proie qu'il avoit perdue, triomphe en quelque façon de Dieu même ? N'eſt-il pas vrai, continue ce Docteur, qu'un tel homme préfere le diable à Dieu, puiſqu'il ſemble qu'ayant été à l'un & à l'autre, il a fait une comparaiſon des deux, & qu'après les avoir bien conſiderés, il a jugé que celui-là étoit le meilleur, auquel il a mieux aimé être encore une fois.

Tertul. de pœnit. c. 5.

Mais ce ne ſont pas ſeulement les heretiques & les apoſtats qui ne reviennent pas aiſement de leurs égaremens, ce ſont tous ceux qui ayant perdu la grace de leur Baptême, contractent des habitudes de peché ; car dès-lors que l'on conſent à la ſuggeſtion du démon, & qu'on s'accoutume au peché, il ſe fait de cette accoutumance une néceſſité, *Ex conſuetudine fit neceſſitas*, dit ſaint Auguſtin, parce que la coutume eſt comme une autre nature,

Digitized by Google

que l'on ne ſurmonte pas ſans une très-grande difficulté. En effet, tout peché qu'on n'a pas ſoin d'expier promptement par la penitence, entraîne dans un autre peché par ſon propre poids, dit ſaint Gregoire Pape: de ſorte que ce n'eſt pas ſeulement un peché, mais auſſi une cauſe d'autres pechés; ce vice en produit un autre enſuite, & l'eſprit étant aveuglé par le premier, eſt encore lié plus étroitement & plus dangereuſement par le ſecond; & comme le premier peché eſt cauſe de celui qui vient enſuite, auſſi ce ſecond peché eſt la punition du premier: de ſorte que le pecheur étant rempli de ténebres en punition de ſes pechés précedens, il perd la lumiere de la vérité, & ne reconnoît plus après cela ce qu'il doit faire. *Moral. l. 25. c. 8.*

C'eſt dans ce même ſens que ce ſaint Docteur dit ailleurs: Que quand quelqu'un abandonnant le chemin de la vie, s'égare dans les ténebres des pechés, c'eſt comme s'il ſe précipitoit dans quelque foſſe ou dans quelque puits. Que ſi par une ſuite continuelle d'iniquité, il s'y habitue de telle ſorte qu'il ne puiſſe plus en ſortir: on peut le comparer à un homme qui eſt tombé au fond d'un puits ſi étroit, qu'il lui eſt comme impoſſible de s'en retirer. Ce qui fait dire à David, dans un Pſeaume: *Que je ne ſois point abîmé dans un gouffre; & que la bouche du puits où je ſuis tombé, ne ſe ferme point ſur moi.* En effet, c'eſt être enfermé comme dans un puits, dont la bouche eſt très-étroite, que de ſe trouver tellement opprimé par une longue habitude dans le peché, que l'on n'en puiſſe ſortir lors même qu'on le veut. Il eſt vrai qu'on le veut & qu'on ne le veut pas, comme le Sage le dit du pareſſeux, c'eſt-à-dire, qu'on ne le veut pas aſſez *lib. 26. c. 21.*

Digitized by Google

fortement pour vaincre la force de la mauvaise habitude qui captive la volonté, & la tient enchaînée & assujettie à la passion qui la domine. C'est ce
Confess. l. 8. c. 5. que saint Augustin a éprouvé lui-même avant sa conversion : Je soupirois, dit-il, après cet heureuse liberté de ne penser plus qu'à vous, & ne servir que vous seul ; mais c'étoit en vain que je soupirois : car j'étois lié, non par des fers qui m'environnoient au-dehors, mais par ma propre volonté qui étoit plus dure que le fer, le démon mon ennemi s'étoit emparé d'elle, & en avoit fait une chaîne dont il me tenoit attaché.

Quand donc l'ame est chargée de la dure habitude de l'iniquité, & tellement oppressée du pesant fardeau de cette coutume vicieuse, qu'il lui est comme impossible de se relever, quelque effort qu'elle fasse pour en sortir, comme parle saint Gregoire ; que peut-elle faire autre chose pour être délivrée de la tyrannie de cette mauvaise habitude, que d'avoir recours à Dieu, en se fatiguant à crier,
Ps. 64. 8. en épuisant ses yeux à force de regarder vers le ciel dans l'attente & l'esperance que Dieu viendra à
Ps. 68. 1. 2. 3. son secours ; *Sauvez-moi, mon Dieu*, lui dira-t-elle avec David, *parce que les eaux sont entrées jusques dans mon ame : je suis enfoncé dans une boue profonde où il n'y a point de fermeté ; je suis descendu dans la pro-*
v. 18. 19. *fondeur de la mer, & la tempête m'a submergé. . . . Retirez-moi du milieu de cette boue, afin que je n'y demeure point enfoncé ; que la tempête ne me submerge point ; que je ne sois point enseveli dans cet abîme, & que l'ouverture du puits où je suis tombé, ne soit point fermée sur moi.*

Gregor. l. 6. c. 21. Alors quand l'ame qui fait de si grands efforts, est aidée comme par la main de la grace qui la

ſouleve, elle ſort bien-tôt de ce lieu étroit & ſerré, & ſe trouve au large ; parce qu'après avoir ſurmonté ces difficultés par l'aſſiſtance divine, elle commence à faire le bien qu'elle deſiroit.

℣. 10 juſqu'au 15. *Car Dieu n'eſt pas injuſte pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité que vous avez témoignée, &c.*

Dieu qui voit de toute éternité tout ce qui ſe paſſe dans le temps, ne peut rien oublier ; & comme il eſt juſte, il récompenſera les bonnes œuvres & punira les mauvais ; mais cette récompenſe & ce châtiment ne ſont dûs qu'à la perſeverance finale. *Celui qui perſeverera juſqu'à la fin ſera ſauvé* : celui qui mourra dans ſon peché ſera damné : ainſi, comme dit le Prophete, *ſi le juſte ſe détourne de ſa juſtice, & s'il commet l'iniquité, il mourra dans la perfidie où il eſt tombé, & dans le peché qu'il a commis. Et lorſque l'impie ſe ſera détourné de l'impieté où il avoit vêcu, & qu'il agira ſelon l'équité & ſelon la juſtice, il rendra ainſi la vie à ſon ame ; & comme toutes les œuvres de juſtice que le juſte avoit faites, ſeront oubliées,* auſſi les pechés que l'impie qui ſe détourne de ſon impieté avoit commis, ſont effacés, & Dieu ne s'en ſouviendra plus ; les bonnes œuvres même qu'il avoit faites avant de tomber dans l'impieté, revivront, & lui ſeront imputées, tant eſt grande la bonté de Dieu, *qui ne veut point la mort du pecheur, & qu'il veut plutôt qu'il ſe convertiſſe, & qu'il ſe retire de ſa mauvaiſe vie, & qu'il vive.* Ainſi Dieu regarde principalement la fin des actions de notre vie ; car il n'a promis le ſalut éternel qu'à ceux qui perſeveront à ſon ſervice : de même qu'il promet d'oublier les pechés de ceux qui s'en repentiront, & qui ceſſeront de les commettre. C'eſt ce que ſaint

Matth. 10. 22. & 24. 13. Ezech. 18. 24.

v. 27.

v. 23.

Digitized by Google

Hebr. 6. 11. Paul remarque par ces paroles : *Or nous ſouhaitons que chacun de vous faſſe paroître juſqu'à la fin le même zele, afin que votre eſperance ſoit accomplie.*

℣. 15. & 16. *Et ainſi ayant attendu avec patience, il a obtenu* l'effet *de ſes promeſſes, &c.*

Notre grand Apôtre voulant encourager les Hebreux convertis à la foi à ſupporter patiemment les mauvais traitemens qu'ils enduroient de la part des payens & de leurs compatriotes, il ſe ſert principalement de l'exemple d'Abraham, parce que c'étoit à lui que Dieu avoit promis les récompenſes que les Juifs attendoient, & qu'ils n'avoient point reçu d'autres promeſſes que celles que Dieu avoit faites à ce ſaint Patriarche. Or Dieu avoit promis à Abraham trois choſes : la premiere, qu'il auroit un fils, quoiqu'ils fuſſent lui & Sara ſa femme hors d'âge d'en avoir : la ſeconde, c'eſt qu'il auroit de ce fils une poſterité auſſi nombreuſe que le ſont les étoiles du ciel, & le ſable de la mer : la troiſiéme, c'étoit une terre fertile en toute ſorte de biens. Comme donc Abraham n'avoit vû de ces trois choſes que la premiere qui eût été accomplie, ſçavoir, la naiſſance de ſon fils Iſaac, & même fort long-temps après qu'il lui eut été promis, lorſqu'il avoit cent ans, & ſa femme quatre-vingt-dix : cependant il n'avoit pas laiſſé de croire aux promeſſes de Dieu, & qu'il les accompliroit toutes trois dans ſon temps. Ainſi les Juifs qui étoient les enfans d'Abraham, devoient imiter ſa longue patience, & ne douter non plus que lui, que Dieu n'accomplît les promeſſes qu'il leur avoit faites, quoiqu'ils n'en viſſent pas les effets, comme lui n'avoit pas vû pendant ſa vie ſa poſterité ſe multiplier à l'infini, & n'avoit point eu la poſſeſſion de la terre de

Digitized by Google

Chanaan qui lui avoit été promise; & néanmoins comme dit saint Paul, *il avoit espéré contre toute esperance, & crut qu'il deviendroit le pere de plusieurs nations, selon qu'il lui avoit été prédit : Votre posterité sera sans nombre.* Rom. 4. 18.

Tous les fideles sont les vrais enfans d'Abraham, & doivent être animés de la même foi, & de la même esperance : ainsi il faut qu'ils attendent avec patience l'effet des promesses de Dieu, sans se rebuter jamais, si on ne les voit pas si-tôt accomplies. Il est juste que la créature dépende de son Créateur, & *qu'elle attende les temps & les momens qu'il a réservés à son souverain pouvoir.* C'est une espece de révolte contre Dieu que cet empressement & cette précipitation qui semble exiger de Dieu l'effet de ses promesses avant le temps qu'il a arrêté. Les Juifs qui étoient indociles & opiniâtres, sont souvent blâmés dans l'Ecriture d'être précipités dans leurs desirs, & de ne point attendre l'execution des desseins de Dieu : *Et non sustinuerunt consilium ejus.* Pſ. 105. 13.
Souffrez, dit l'Ecclesiastique, *les suspensions & les retardemens de Dieu, & ne vous lassez pas d'attendre, afin que votre vie se trouve accrue en votre derniere heure, & au temps de votre humiliation conservez la patience.* Eccli. 2. 3.

℣. 17. jusqu'à la fin. *Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certitude aux heritiers de la promesse, la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment* à sa parole, *&c.*

Si l'on pouvoit douter que les promesses que Dieu a faites, ne fussent pas immuables & invariables, c'est, ou qu'il voudroit nous tromper, ou qu'il ne pourroit pas les accomplir; mais comme il est infiniment puissant & infiniment bon, c'est être ingrat & infidele que de ne pas se reposer sur la pro-

Digitized by Google

vidence, & de ne pas aſpirer à la jouiſſance des
Eccli. 2. 11, 12. grands biens qu'il nous a promis. *Conſidérez*, dit l'Eccleſiaſtique, *tout ce qu'il y a eu d'hommes parmi les nations ; & ſçachez que jamais perſonne qui a eſperé au Seigneur, n'a été confondu dans ſon eſperance. Qui eſt l'homme qui ſoit demeuré ferme dans les commandemens de Dieu, & qui en ait été abandonné ?*

Que manqueroit-il donc à notre eſperance pour être accomplie ? S'il y a quelque choſe qui ſoit im-
Bern. in Pſ. Qui habitat » poſſible à Dieu : S'il y a quelque choſe qui lui ſoit difficile, cherchez, dit ſaint Bernard, autre choſe » en quoi vous puiſſiez mettre votre eſperance ; mais » il n'y a rien au monde qui ne dépende de lui, & ſa toute-puiſſance qui éclate de tous côtés, eſt ſi évidente, qu'il la communique même à ſes ſervi-
Ser. 85. in Cant. » teurs. Il n'y a rien, dit le même Pere, qui décou-» vre ſi manifeſtement la toute-puiſſance de Dieu, » que de voir que non ſeulement il peut tout, mais » encore, que ceux qui eſperent en lui, ſont auſſi en
Joſ. 10. quelque façon tout-puiſſans : Et pour preuve de cela, celui qui étant ſur la terre commandoit au ſoleil de s'arrêter au milieu de ſa courſe, ne parti-
Iſai. 38. cipoit-il pas à la toute-puiſſance divine ? N'en eſt-il pas de même du Prophete qui donnoit au Roi Ezechias la liberté de choiſir, s'il vouloit qu'il commandât au ſoleil de s'avancer, ou de retourner en arriere ?

» Mais ſi vous ne doutez pas de la facilité avec la-» quelle Dieu peut tout faire, peut-être que ſa vo-» lonté vous eſt ſuſpecte, dit ce ſaint Docteur : com-» ment pourroit-on s'en défier ; puiſqu'il avertit ſi » ſoigneuſement d'eſperer en lui ? il eſt ſans doute qu'il n'abandonne point ceux qui ont confiance en lui.

Mais

Mais il faut remarquer que comme il y a deux sortes de foi ; l'une morte, qui ne produit aucune action de vie, ni aucune œuvre agréable à Dieu ; l'autre vivante, & qui opere par la charité ; il y a aussi deux sortes d'espérance ; l'une morte, qui ne peut donner la vie à l'ame, ni la fortifier dans ses fonctions, ni la consoler dans ses peines, telle qu'est celle des méchans ; Car, comme dit le Sage, *l'espérance des méchans est comme ces petites pailles que le vent emporte ; ou comme l'écume legere qui est dispersée par la tempête ; ou comme la fumée que le vent dissipe ;* Sap. 5. 15. l'autre qui est accompagnée d'amour de Dieu, c'est une espérance vive, comme l'appelle saint Pierre, parce qu'elle produit des effets de vie, & nous établit dans une confiance qui ne nous trompe pas. 1. Petr. 1. 3. Le premier de ces effets merveilleux c'est de nous remplir de courage & de force, pour soutenir avec patience & même avec joie toutes les peines & les afflictions de la vie présente, dans la vue du bonheur éternel qu'elle attend. Si les ondes effroyables de la mer agitée n'épouvantent point les matelots, si les pluies, les tempêtes, & les glaces d'un hyver rigoureux ne font point perdre courage aux laboureurs, dit saint Chrysostome ; si la mort & les blessures ne font point fuir les soldats dans l'espérance du bien trompeur qu'ils se proposent pour récompense de leurs travaux : combien ceux qui prétendent au royaume de Dieu doivent-ils moins ressentir les peines qui y conduisent ? « Chrisost. hom. « 17. in « Genes. « « « « « « « « «

Un autre effet de cette espérance animée de la charité, c'est de calmer toutes les inquietudes de la vie présente ; & de mettre l'ame dans un grand repos au milieu même de toutes les afflictions ; c'est pour cela que saint Paul la compare à une anchre,

qui étant jettée en mer fait qu'un vaisseau n'est plus agité de la tempête, mais qu'il demeure ferme, ainsi notre esperance nous rend fermes & inébranlables dans les maux.

Demeurons donc fermes & inébranlables, selon l'avis de notre grand Apôtre, *dans la profession que nous avons faite, d'esperer ce qui nous a été promis, puisque celui qui nous l'a promis est très-fidele dans ses promesses.*

CHAPITRE VIII.

Voyez Gen. 14. 18.

1. CAr ce Melchisedech roi de Salem ‖, & Prêtre du Dieu très-haut, qui vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le benit;

1. Hic enim Melchisedech, rex Salem, sacerdos Dei summi, qui obviavit Abrahæ regresso à cæde regum, & benedixit ei:

2. auquel aussi Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris; qui s'appelle selon l'interpretation de son nom premierement Roi de justice, puis Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix;

2. cui & decimas omnium divisit Abraham: primùm quidem qui interpretatur rex justitiæ: deinde autem & rex Salem, quod est rex pacis,

3. *qui est* sans pere & sans mere, sans généalogie; qui n'a ni commencement ni fin de sa vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu, demeure Prêtre pour toujours.

3. sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vitæ habens, assimilatus autem Filio Dei, manet sacerdos in perpetuum.

‖. 1. *expl.* Salem est la même que Jerusalem, dont on croit Melchisedech fondateur.

Digitized by Google

4. Intuemini autem, quantus sit hic, cui & decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha.

4. Considerez donc combien grand il devoit être, puisque le patriarche même Abraham lui donne la dixme de ses dépouilles.

5. Et quidem de filiis Levi sacerdotium accipientes, mandatum habent decimas sumere à populo secundùm legem, id est, à fratribus suis: quanquam & ipsi exierint de lumbis Abrahæ.

5. Aussi ceux qui étant de la race de Levi entrent dans le sacerdoce, ont droit selon la loi de prendre la dixme du peuple, c'est-à-dire, de leurs freres ", quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham, aussi-bien qu'eux. *Deut.* 18. 3. *Jos.* 14. 4.

6. Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, & hunc, qui habebat repromissiones, benedixit.

6. Mais celui qui n'a point de place dans leur généalogie, a pris la dixme d'Abraham, & a beni celui à qui les promesses ont été faites.

7. Sine ulla autem contradictione, quod minus est, à meliore benedicitur.

7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction, est inferieur à celui qui la lui donne.

8. Et hîc quidem, decimas morientes homines accipiunt: ibi autem contestatur, quia vivit.

8. En effet, dans la loi ceux qui reçoivent la dixme, sont des hommes mortels; au-lieu que celui qui la reçoit ici, n'est représenté *que* comme vivant ".

9. Et (ut ita dictum sit) per Abraham, & Levi, qui decimas ac-

9. Et *de plus*, Levi, qui reçoit la dixme des autres, l'a payée lui-même, pour ainsi

" 5. *expl.* c'est-à-dire, des autres tribus.

" 8. *expl.* comme vivant, parce que l'Ecriture ne dit rien de sa naissance ni de sa mort.

dire, en la personne d'Abraham :

10. puisqu'il étoit encore dans Abraham son ayeul, lorsque Melchisedech vint au-devant de ce Patriarche.

11. Que si // le sacerdoce de Levi, sous lequel le peuple a reçu la loi, avoit pu rendre les hommes justes & parfaits, // qu'auroit-il été besoin qu'il se levât un autre Prêtre qui fût appellé Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, & non pas selon l'ordre d'Aaron ?

12. Car le sacerdoce étant transferé //, il faut nécessairement que la loi soit aussi transferée.

13. Or celui dont ces choses ont été prédites, est d'une autre tribu, dont nul n'a jamais servi à l'autel :

14. puisqu'il est certain que notre Seigneur est sorti de Juda, qui est une tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce.

15 Et ceci paroît encore plus clairement, en ce qu'il se leve un autre Prêtre selon

cepit, decimatus est :

10. adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedech.

11. Si ergo consummatio per sacerdotium Leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit) quid adhuc necessarium fuit, secundùm ordinem Melchisedech alium surgere sacerdotem, & non secundùm ordinem Aaron dici ?

12. Translato enim sacerdotio, necesse est ut & legis translatio fiat.

13. In quo enim hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus altari præsto fuit.

14. Manifestum est enim quòd ex Juda ortus sit Dominus noster : in qua tribu nihil de sacerdotibus Moyses locutus est.

15. Et amplius adhuc manifestum est ; si secundùm similitudinem

℣. 11. *lettr.* la perfection par par le sacerdoce de Levi sous lequel.

Ibid. *lettr.* qu'étoit-il besoin.

℣. 12. d'une tribu à une autre.

Digitized by Google

Melchiſedech exurgat alius ſacerdos,

16. qui non ſecundùm legem mandati carnalis factus eſt, ſed ſecundùm virtutem vitæ inſolubilis.

17. Conteſtatur enim: Quoniam tu es ſacerdos in æternum ſecundùm ordinem Melchiſedech.

18. Reprobatio quidem fit præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus, & inutilitatem:

19. nihil enim ad perfectum adduxit lex: introductio verò melioris ſpei, per quam proximamus ad Deum.

20. Et quantum eſt non ſine jurejurando (alii quidem ſine jurejurando ſacerdotes facti ſunt:

21. hic autem cum jurejurando, per eum, qui dixit ad illum: Juravit Dominus, & non pœnitebit eum: tu es ſacerdos in æternum.)

l'ordre de Melchiſedech,

16. qui n'eſt point établi par la loi d'une ſucceſſion // charnelle; mais par la puiſſance de ſa vie mortelle;

17. ainſi que l'Ecriture le déclare par ces mots: Vous êtes le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech. *Pſ.* 109. 4.

18. Car la premiere loi eſt abolie comme impuiſſante & inutile:

19. parce que la loi ne conduit perſonne à une parfaite *juſtice*; mais une meilleure eſpérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été ſubſtituée // en ſa place.

20. De plus, ce ſacerdoce n'a pas été établi ſans ſerment:

21. car au-lieu que les autres Prêtres ont été établis ſans ſerment, celui-ci l'a été avec ſerment, Dieu lui ayant dit: Le Seigneur a juré, & ſon ſerment demeurera immuable //, que vous ſerez le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech.

℣. 16. *lettr.* d'une ordonnance.
℣. 19. *lettr.* introduite.
℣. 21. *autr.* & il ne s'en repentira jamais.

Digitized by Google

22. Tant il eſt vrai que l'alliance dont Jeſus eſt le médiateur, eſt plus parfaite que la premiere.

22. In tantum melioris teſtamenti ſponſor factus eſt Jeſus.

23. Auſſi y a-t-il eu autrefois ſucceſſivement pluſieurs Prêtres, parce que la mort les empêchoit de l'être toujours.

23. Et alii quidem plures facti ſunt ſacerdotes, idcircò quòd morte prohiberentur permanere:

24. Mais comme celui-ci demeure éternellement, il poſſede un ſacerdoce qui eſt éternel //.

24. hic autem eò quòd maneat in æternum, ſempiternum habet ſacerdotium.

25. C'eſt pourquoi il peut ſauver pour toujours // ceux qui s'approchent de Dieu par ſon entremiſe, étant toujours vivant pour interceder pour nous //.

25. Unde & ſalvare in perpetuum poteſt accedentes per ſemetipſum ad Deum: ſemper vivens ad interpellandum pro nobis.

26. Car il étoit bien raiſonnable que nous euſſions un Pontife comme celui-ci, ſaint, innocent, ſans tache, ſéparé des pecheurs, & plus élevé que les cieux;

26. Talis enim decebat ut nobis eſſet pontifex, ſanctus, innocens, impollutus, ſegregatus à peccatoribus, & excelſior cœlis factus:

27. qui ne fût point obligé, comme les autres Pontifes, à offrir tous les jours des victimes, premierement pour ſes propres pechés, & enſuite pour ceux du peuple; ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même.

Lev. 16. 2.

27. qui non habet neceſſitatem quotidie, quemadmodum ſacerdotes, priùs pro ſuis delictis offerre, deinde pro populi: hoc enim fecit ſemel, ſeipſum offerendo.

℣. 24. *Grec.* qui ne paſſe point.
℣. 25. *autr.* Il peut toujours ſauver. *Grec.* parfaitement.
Ibid. Grec. pour eux.

28. Lex enim homines constituit sacerdotes infirmitatem habentes : sermo autem jurisjurandi, qui post legem est, Filium in æternum perfectum.

28. Car la loi établit pour Pontifes des hommes foibles ; mais la parole *de Dieu* confirmée par le serment qu'il a fait depuis la loi, établit pour Pontife le Fils, qui est saint & parfait pour jamais.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *CAr ce Melchisedech roi de Salem, & Prêtre du Dieu très-haut, qui vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le benit.*

Car. L'Apôtre montre par la convenance qu'il y a entre J. C. & Melchisedech, que J. C. est vraiment Pontife selon l'ordre de Melchisedech, comme il vient de dire au dernier verset du chapitre précedent, & comme il avoit entrepris de le montrer au chapitre 5. comme s'il disoit : Pour montrer qu'il y a une entiere convenance entre J. C. & Melchisedech ; & qu'ainsi J. C. est Prêtre selon l'ordre de Melchisedech ; c'est que ce Melchisedech étoit Roi & Prêtre tout ensemble, aussi-bien que J. C. mais de telle sorte que la royauté & le sacerdoce de Melchisedech n'est que la figure de la royauté & du souverain sacerdoce de J. C. Voyez Zach. 6. 13.

Ce Melchisedech roi de Salem, c'est-à-dire, de Jerusalem ; car ce n'étoit pas la ville de Salem proche de Sichem, dont il est fait mention. Gen. 33. 18.

Et Prêtre du Dieu très-haut ; les Rois en ce temps-là faisoient les fonctions de Prêtre.

Digitized by Google

Qui vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, en signe d'amitié, & pour témoigner la joie qu'il avoit de la victoire qu'Abraham avoit remportée.

Et qui le benit, d'une benediction solemnelle & sacerdotale.

℣. 2. *Auquel aussi Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris, qui s'appelle selon l'interpretation de son nom, premierement Roi de justice, puis Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix.*

Auquel aussi Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris, pour honorer Dieu, & lui rendre graces de la victoire qu'il venoit de remporter. L'Apôtre explique dans la suite ce qui étoit représenté par la benediction que Melchisedech donna à Abraham, & par les dixmes qu'Abraham lui offrit, & comment la verité de ces figures convient proprement à J. C.

Qui s'appelle . . . . . Roi de justice, &c. C'est la seconde convenance qu'il y a entre Melchisedech & J. C. qui est proprement fondée sur la signification du nom de Melchisedech, qui signifie Roi de justice; & puis sur la signification du nom qu'il porte de Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix. Ces deux qualités conviennent proprement à J. C. puisque lui seul est notre justice & notre paix avec Dieu, avec lequel il nous a reconciliés.

℣. 3. Qui est *sans pere & sans mere, sans genealogie; qui n'a ni commencement ni fin de sa vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu, demeure Prêtre pour toujours.*

Qui est *sans pere & sans mere, sans genealogie.* Ces derniers mots, *sans genealogie*, sont pour expliquer en quel sens Melchisedech est *sans pere & sans mere*,

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, que l'Ecriture ne fait point ſa genealogie, ni paternelle ni maternelle, comme elle fait celle d'Aaron & de ſes ſucceſſeurs.

Qui n'a ni commencement ni fin de ſa vie, c'eſt-à-dire, dans l'Ecriture, qui ne fait nulle mention de ſa naiſſance, ni de ſa mort, comme elle l'a fait de pluſieurs Pontifes Levitiques.

Etant ainſi l'image du Fils de Dieu, demeure Prêtre pour toujours; c'eſt-à-dire, qu'il eſt traité dans l'Ecriture, qui ne parle ni de ſon origine ni de la fin, comme s'il étoit éternel; étant en cela la vraie image du Fils de Dieu à l'égard de ſon ſacerdoce; puiſque J. C. n'a point dans ſon ſacerdoce de prédeceſſeurs, ni de ſucceſſeurs, ni de genealogie, & que ſon ſacerdoce doit durer éternellement. Car à l'égard de la nature, ſoit divine, ſoit humaine de J. C. comme il a un Pere entant que Dieu, & une mere entant qu'homme, & que ſa genealogie & ſa mort ſont décrites dans l'Evangile, il ſemble qu'on ne puiſſe pas trouver la convenance entre lui & Melchiſedech, que l'Apôtre décrit en cet endroit.

℣. 4. *Conſiderez donc combien grand il devoit être, puiſque le patriarche même Abraham lui donne la dixme de ſes dépouilles.*

Ce verſet & les ſuivans, contiennent une cinquiéme convenance entre J. C. & Melchiſedech, & ſe rapporte à ce qui eſt dit ci-deſſus, verſet 2. Cette convenance conſiſte en ce que comme Melchiſedech eſt repréſenté dans l'Ecriture comme plus grand qu'Abraham, & par conſequent comme plus grand que les Levites ſes enfans, puiſqu'Abraham reçut de lui la benediction, & qu'il lui offrit la dixme pour marque de ſa recon-

Digitized by Google

noiſſance & de ſon humble ſoumiſſion ; ainſi J. C. eſt plus grand que tous les Prêtres Levitiques, & eſt l'auteur de la benediction d'Abraham & de tous les fideles, qui ſont la vraie poſterité ſpirituelle de ce Patriarche.

Conſiderez donc combien grand il devoit être, ce Melchiſedech, image & figure de J. C. comme nous venons de dire ; & à plus forte raiſon combien J. C. même le doit être, lui qui eſt le ſouverain Pontife ſelon l'ordre de Melchiſedech. C'eſt ce qu'il faut obſerver dans tous les avantages que l'Apôtre donne à Melchiſedech par-deſſus Abraham & les Levites, puiſque ſon intention n'eſt que d'élever par l'élevation du ſacerdoce figuratif de Melchiſedech, le ſacerdoce de J. C. & de le préferer au ſacerdoce Levitique.

Puiſque le Patriarche même Abraham, quoiqu'il fût le chef & le pere de toute votre nation, & en cette qualité de ſacrificateur, auſſi-bien que Melchiſedech, & de plus dépoſitaire de l'alliance & des promeſſes de Dieu, comme il dit au verſet ſuivant, & qui ſembloit ainſi n'avoir perſonne au-deſſus de lui qui le ſurpaſſât en dignité; *lui donne la dixme de ſes dépouilles*, c'eſt-à-dire, la dixme du butin qu'il avoit remporté ſur les Rois qu'il avoit défaits & mis en fuite ; en quoi il reconnut Melchiſedech, & à plus forte raiſon J. C. repréſenté par Melchiſedech, pour ſon ſuperieur & pour plus élevé que lui en dignité.

℣. 5. *Auſſi ceux qui étant de la race de Levi, entrent dans le ſacerdoce, ont droit, ſelon la loi, de prendre la dixme du peuple, c'eſt-à-dire de leurs freres, quoique ceux-ci ſoient ſortis d'Abraham, auſſi-bien qu'eux.*

Auſſi ceux qui étant de la race de Levi entrent dans le

ſacerdoce, c'eſt-à-dire, quant aux Levites qui deſcendent d'Aaron; car tous les Levites n'avoient pas le droit d'être Prêtres, mais ſeulement ceux qui deſcendoient d'Aaron. Et quoique Samuel qui n'étoit que ſimple Levite ait fait la fonction de ſacrificateur, ce n'a été que par une diſpenſation toute particuliere de Dieu.

Ont droit, ſelon la loi, de prendre la dixme du peuple. Tous les Levites, ſans exception, avoient bien le droit de prendre la dixme ſur le peuple immédiatement: mais les Prêtres recevoient des Levites mêmes la dixme de cette dixme; de ſorte qu'ils dixmoient en deux manieres; l'une ſur le commun peuple, parce que la dixme des Levites venoit du peuple; l'autre ſur les Levites, qui étoient eux-mêmes une partie du peuple à l'égard des Prêtres. Cette maniere de dixmer étoit particuliere aux Prêtres privativement à tous les autres; & c'eſt de ce droit de dixme dont parle l'Apôtre dans ce verſet ici.

C'eſt-à-dire de leurs freres, ce qui eſt une plus grande marque de dignité, & un plus grand privilege que de la recevoir des étrangers, puiſqu'il ſemble qu'il doive y avoir une entiere égalité parmi les freres.

Quoique ceux-ci ſoient ſortis d'Abraham aſſ-bien qu'eux; ce qui fait bien voir l'excellence de leur ſacerdoce, puiſqu'il leur donne un ſi grand droit ſur ceux qui leur ſont égaux en nobleſſe par leur extraction.

℣. 6. *Mais celui qui n'a point de place dans leur genealogie, a pris la dixme d'Abraham, & a beni celui à qui les promeſſes ont été faites.*

Mais celui qui n'a point de place dans leur genealo-

gie, c'eſt-à-dire, Melchiſedech, qui n'eſt point de la race des Prêtres Levitiques, ou qui n'a point été mis dans leur genealogie par Moïſe, en quoi il repréſente J. C. qui ne tire point ſa genealogie de la tribu de Levi, mais de la tribu de Juda.

A pris la dixme d'Abraham même. D'où il s'enſuit que comme le droit que les Prêtres Levitiques avoient de prendre les dixmes ſur les Juifs, étoit une marque de leur dignité & de leur préeminence au-deſſus de ce peuple: ainſi le droit que Melchiſedech a eu de recevoir la dixme d'Abraham, eſt une marque de ſon élevation, & de ſa prééminence au-deſſus de ce Patriarche. De ſorte que comme il n'y avoit point de proportion de dignité entre les Juifs & Abraham leur Patriarche, il n'y en a point auſſi entre les Prêtres Levitiques qui ont reçu la dixme des Juifs, & Melchiſedech qui a reçu la dixme d'Abraham. Ce qui étant vrai à l'égard de Melchiſedech, le doit être incomparablement plus à l'égard de J. C. dont Melchiſedech n'a été que la figure; & par conſequent J. C. eſt infiniment au-deſſus de tous les Prêtres Levitiques.

Et a beni celui à qui les promeſſes ont éte faites, c'eſt-à-dire, celui avec qui Dieu avoit contracté l'alliance de grace, tant pour lui que pour tous les fideles; dont il eſt le chef, & qui ſont ſa poſterité ſpirituelle.

℣. 7. *Or il eſt ſans doute que celui qui reçoit la benediction, eſt inferieur à celui qui la lui donne.*

Or..... celui qui reçoit la benediction, eſt inferieur à celui qui la lui donne, quand la benediction eſt ſacerdotale, telle qu'étoit celle de Melchiſedech à Abraham, ou bien même celle des peres à leurs

enfans; car autrement toutes les créatures beniſſent Dieu, & les hommes ſe beniſſent les uns les autres en ſe ſouhaitant du bien.

℣. 8. *En effet, dans la loi ceux qui reçoivent la dixme ſont des hommes mortels; au-lieu que celui qui la reçoit ici n'eſt repréſenté* que *comme vivant.*

En effet.... au-lieu que celui qui la reçoit, &c. c'eſt-à-dire, Melchiſedech. L'Ecriture ne marque ni le commencement ni la fin de ſa vie; en quoi il repréſentoit l'éternité de J. C. & de ſon ſacerdoce.

℣. 9. *Et* de plus *Levi, qui reçoit la dixme des autres, l'a payée lui-même, pour ainſi dire, en la perſonne d'Abraham.*

Et de plus *Levi, qui reçoit la dixme des autres*, c'eſt-à-dire, Levi & toute ſa poſterité, qui porte le même nom.

L'a payée lui-même; car comme les biens des peres, ſelon le droit, ſont auſſi le bien des enfans; n'ayant pas été engendré par la concupiſcence comme les autres; les dixmes qu'Abraham donna à Melchiſedech étoient en quelque maniere les dixmes de Levi, puiſqu'il devoit deſcendre de ce Patriarche. De plus comme cette action étoit toute myſterieuſe, il eſt viſible qu'Abraham, en payant la dixme à Melchiſedech, lui rendit ce devoir, non ſeulement comme un particulier, mais comme le chef de toute ſa poſterité au nom de tous ſes deſcendans, & par conſequent au nom de tous les Levites, qu'il ſoumit par cette action & par cet hommage à la ſacrificature de Melchiſedech, & en la perſonne de Melchiſedech à J. C. dont il étoit la figure. D'où il s'enſuit encore que le ſacerdoce Levitique eſt inferieur à celui de J. C.

Pour ainſi dire en la perſonne d'Abraham. C'eſt pour

Digitized by Google

adoucir cette proposition, qui paroît surprenante; qu'un enfant qui n'est pas né, paye la dixme: & pour montrer qu'il ne l'entend pas à la rigueur.

℣. 10. Puisqu'il étoit encore dans Abraham son ayeul, lorsque Melchisedech vint au-devant de ce Patriarche.

Puisqu'il étoit encore dans Abraham son ayeul, &c. c'est-à-dire, puisque toute cette tribu de Levi, comme toute la race d'Abraham, étoit comprise en lui, non seulement moralement, mais en vertu, puisqu'elle devoit être engendrée de sa substance. Il ne dit pas seulement que Levi étoit en Abraham, mais qu'il étoit dans les reins d'Abraham. Or il ne s'ensuit pas de ce raisonnement de l'Apôtre que Melchisedech ait reçu la dixme de J. C. en qualité de Fils d'Abraham, parce qu'il n'en descend pas en la maniere ordinaire, & parce qu'il n'étoit en Abraham qu'à raison de la substance qu'il devoit tirer de lui, & nullement en ce qui regarde la vertu d'engendrer, puisqu'il devoit être formé par la seule vertu du Saint-Esprit. D'où il s'ensuit qu'il ne pouvoit être compris dans le nombre de ceux qui devoient naître dans le peché, & qu'ils avoient déja contracté en quelque maniere en Abraham; & par consequent qu'il étoit exempt de la dixme, qui se paye au Prêtre pour obtenir par son intercession le pardon des pechés.

De plus J. C. ne pouvoit être renfermé dans le nombre de ceux qui payoient la dixme à Melchisedech, puisque c'étoit à lui-même qu'Abraham offroit la dixme en la personne de Melchisedech, qu'il ne regardoit en cette action que comme figure de J. C. le vrai & unique souverain sacrificateur.

℣. 11. Que si le sacerdoce de Levi, sous lequel le peuple a reçu la loi, avoit pu rendre les hommes justes

Digitized by Google

& parfaits, qu'auroit-il été beſoin qu'il ſe levât un autre Prêtre qui fût appellé Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, & non pas ſelon l'ordre d'Aaron?

Que ſi le ſacerdoce de Levi. Après que l'Apôtre a montré que J. C. en qualité de ſacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedech ſurpaſſe en dignité tous les Prêtres Levitiques, il entreprend de montrer que ce ſacerdoce étoit imparfait en lui-même, parce qu'il n'étoit que pour un temps, & qu'il devoit être abrogé par celui de J. C.

Sous lequel le peuple de Dieu, c'eſt-à-dire, les Iſraelites qui étoient ſon peuple bien-aimé, *a reçu la loi* de Moïſe leur legiſlateur.

Avoit pu rendre les hommes juſtes & parfaits, c'eſt-à-dire, eût eu toutes les conditions d'un ſacerdoce parfait, & particulierement celle de pouvoir ſanctifier les hommes, & leur en faire pratiquer toutes les ordonnances.

Qu'auroit-il été beſoin qu'il ſe levât un autre Prêtre, puiſque Dieu qui eſt la ſouveraine juſtice & la ſouveraine raiſon ne fait point de changement ſans néceſſité, ni autrement que de bien en mieux, *qui fût appellé Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech.* Les Juifs prétendoient que le ſacerdoce de Levi étoit parfait, & que tout autre ſacerdoce étoit ſuperflu & contre la loi de Dieu, ne pouvant pas s'imaginer que Dieu eût pu ni voulu donner un ſacerdoce qui ne fût entierement accompli.

Et non pas ſelon l'ordre d'Aaron, c'eſt-à-dire, dont la ſacrificature fût toute differente de la Levitique, & dont la perſonne même n'eût rien de commun avec les Prêtres Levitiques.

℣. 12. *Car le ſacerdoce étant transferé, il faut néceſſairement que la loi ſoit auſſi transferée.*

Digitized by Google

Car le ſacerdoce étant transferé, &c. C'eſt une réponſe préciſe à la raiſon qui faiſoit prétendre aux Juifs que leur ſacerdoce étoit parfait, comme s'il diſoit : Il eſt vrai que Dieu a inſtitué le ſacerdoce Levitique, & qu'il en a preſcrit la forme & les ceremonies par la loi : mais puiſqu'il paroît clairement par le prophete David, que depuis ce temps-là il a établi un autre ſacerdoce ſelon l'ordre de Melchiſedech, il eſt tout viſible qu'il a abrogé cette loi, & qu'ainſi il n'avoit pas prétendu en la donnant, rendre le ſacerdoce Levitique parfait, mais ſeulement de le propoſer comme figure d'un plus parfait. De ſorte qu'au-lieu de fonder, comme font les Juifs la perfection du ſacerdoce Levitique ſur la perfection de la loi qui leur en a preſcrit la forme, il faut au-contraire conclure l'abrogation de cette loi par l'abrogation du ſacerdoce Levitique, & par l'établiſſement du nouveau, qui eſt celui de J. C. Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech.

℣. 13. *Or celui dont ces choſes ont été prédites eſt d'une autre tribu, dont nul n'a jamais ſervi à l'autel.*

Or celui dont ces choſes ont été prédites, eſt d'une autre tribu. Pour montrer que la loi du ſacerdoce Levitique, c'eſt-à-dire, la loi ceremoniale eſt abrogée, c'eſt que J. C. qui devoit être, ſelon la prédiction de David, Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech, n'eſt pas de la tribu de Levi, mais de la tribu de Juda, encore que la loi ordonnât que les Prêtres ſeroient de la tribu de Levi.

Dont nul n'a jamais ſervi à l'autel, c'eſt-à-dire, dont nul n'a jamais été deſtiné ni reçu ſelon la loi au ſervice de l'autel.

℣. 14. *Puiſqu'il eſt certain que notre Seigneur eſt ſorti de Juda, qui eſt une tribu à laquelle Moiſe n'a jamais attribué le ſacerdoce.* *Puiſqu'il*

Digitized by Google

Puisqu'il est certain & de notorieté publique parmi les Juifs, sans qu'il soit besoin de le leur prouver, *que notre Seigneur est sorti de la tribu de Juda*, puisque non seulement saint Joseph, mais la sainte Vierge même de laquelle seule J. C. est né, étoit de la famille & de la maison de David, qui étoit de la tribu de Juda.

Qui est une tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce. Bien loin que cette tribu ait jamais eu aucun droit de servir à l'autel, nous lisons au contraire dans l'Ecriture que le roi Ozias ayant entrepris d'en faire quelques fonctions, il fut fortement repoussé par les Prêtres, & reçut à l'heure même de la main de Dieu la punition visible de sa témerité.

℣. 15. *Et ceci paroît encore plus clairement en ce qu'il se leve un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisedech.*

Et ceci paroît encore plus clairement, c'est-à-dire, ce que je viens de dire du changement de la loi ceremoniale. *En ce qu'il se leve*, selon la prédiction de David. Ce mot de *lever* marque une maniere de paroître surprenante, & à laquelle on ne s'attend pas; tel qu'a été l'avenement de J. C.

Un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisedech. Ces paroles montrent évidemment que J. C. a été établi Prêtre, non par droit de succession, mais par le don que son Pere lui en a toujours fait.

℣. 16. *Qui n'est point établi par la loi d'une succession charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle.*

Qui n'est point établi par la loi d'une succession charnelle, &c. c'est-à-dire, par le droit de succession, d'un homme mortel à un autre, comme cela étoit

ordonné par la loi de Moïse; de même que Melchisedech ne fut point fait Prêtre par droit de succession.

℣. 17. *Ainsi que l'Ecriture le déclare par ces mots : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.*

Ainsi que l'Ecriture le déclare, &c. Voyez Ps. 109. 4.

℣. 18. *Car la premiere loi est abolie, comme impuissante & inutile.*

Car la premiere loi est abolie, &c. Après que l'Apôtre a montré par l'abrogation du sacerdoce Levitique, que la loi qui en prescrit les fonctions a été abrogée, & que ni l'un ni l'autre ne subsiste plus, il commence à rendre raison de cette abrogation & de la substitution de la nouvelle loi & du sacerdoce de J. C.

℣. 19. *Parce que la loi ne conduit personne à une parfaite* justice; *mais une meilleure esperance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée en sa place.*

Parce que la loi, dont nous venons de parler, *ne conduit personne à une parfaite* justice, n'ayant pas été donnée pour justifier ni sanctifier les hommes interieurement, mais seulement pour les contenir exterieurement dans le culte de Dieu: de sorte que s'il y a des personnes dans cette loi qui sont parvenues jusqu'à la justice & à la saintetè interieure, ce n'a été que par la foi en J. C. qui étoit promis & attendu dans tout le temps de cette loi.

Mais une meilleure esperance, &c. c'est-à-dire, quoiqu'elle n'ait pas d'elle-même conduit à la justice, elle n'a pas laissé d'y disposer en sa maniere, ayant servi aux fideles par ses ceremonies & par ses figures, de guide & de direction pour les faire

Digitized by Google

entrer plus aiſément dans la vraie foi, & les conduire à la connoiſſance de J. C. qui étoit promis par la loi & par les Prophetes, & eſperé par les fideles qui étoient ſous la loi. Voyez Gal. 3. 24. L'Apôtre appelle cette *eſperance meilleure*, parce qu'elle eſt plus puiſſante pour nous juſtifier que la loi : car au-lieu que la loi attiroit la colere de Dieu ſur les hommes à cauſe de leur rebellion : J. C. au-contraire, par le moyen de ſa grace & de ſon Evangile, nous a reconciliés avec lui, & nous a obtenu le droit de le poſſeder éternellement dans le ciel.

℣. 20. *De plus ce ſacerdoce n'a pas été établi ſans ſerment.*

De plus ce ſacerdoce de la loi nouvelle, *n'a pas été établi* de Dieu par les paroles de David, *ſans ſerment*, ni par conſequent ſans une grande ſolemnité, pour marquer l'excellence de ce ſacerdoce.

℣. 21. *Car au-lieu que les autres Prêtres ont été établis ſans ſerment, celui-ci l'a été avec ſerment, Dieu lui ayant dit : Le Seigneur a juré, & ſon ſerment demeurera immuable, que vous ſerez le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech.*

Car au-lieu que les autres Prêtres, c'eſt-à-dire, les Prêtres Levitiques, *ont été établis* par la loi de Moïſe, *ſans ſerment*, & par un ſimple commandement de Dieu.

Celui-ci l'a été avec ſerment, c'eſt-à-dire, le Prêtre dont nous parlons, qui eſt ſelon l'ordre de Melchiſedech.

Dieu lui ayant dit, en eſprit avant qu'il fût au monde ; de même qu'il eſt dit d'Abraham qu'il vit J. C. c'eſt-à-dire, qu'il le vit en eſprit. *Autr.* Dieu lui ayant dit par le miniſtere de David. Voyez Pſ. 109.

Le Seigneur a juré par lui-même, *& son ſerment demeurera immuable, &c.* L'Apôtre ajoûte ceci pour faire voir que ce ſermemt n'eſt pas comme d'autres que Dieu a faits en d'autres endroits de l'Ecriture, ſous des conditions qu'il faut ſous-entendre, comme de punir tels & tels pecheurs, c'eſt-à-dire, ſuppoſé qu'ils ne ſe corrigent point; de combler de benedictions telles & telles perſonnes, ce qui ſuppoſe qu'elles ne s'en rendront point indignes dans la ſuite. Il n'en eſt pas de même dans le ſerment qui établit le ſacerdoce de J. C. pour toujours: il eſt pur & ſimple, ſans aucune condition; & ce ſacerdoce doit demeurer éternellement, ſans que Dieu lui en ſubſtitue jamais un autre.

℣. 22. *Tant il eſt vrai que l'alliance dont* JESUS *eſt le mediateur, eſt plus parfaite que la premiere.*

Tant il eſt vrai que l'alliance, c'eſt-à-dire, la loi nouvelle, dans laquelle Dieu s'oblige envers les hommes d'accomplir exactement ſes promeſſes, comme les hommes s'obligent reciproquement d'obſerver la loi pour obtenir l'effet de ces promeſſes. Ce pacte reciproque s'appelle la nouvelle alliance, qui eſt differente de la premiere, en ce que J. C. qui en eſt le mediateur, nous obtient & nous donne la grace d'accomplir les conditions du pacte, c'eſt-à-dire, d'obſerver la loi de Dieu, & par ce moyen de nous reconcilier avec lui, & de nous le rendre favorable; au-lieu que Moïſe, mediateur de la premiere, n'étant qu'un pur homme, ne faiſoit autre choſe que de propoſer la loi aux hommes; & de ſe préſenter à Dieu de leur part, ſans leur obtenir aucune grace pour l'obſervation de la loi, les laiſſant toujours ainſi dans le

Digitized by Google

peché, & ne leur procurant aucune reconciliation avec Dieu.

Dont JESUS *eſt le mediateur* envers nous de la part de ſon Pere, en nous aſſurant de la vérité des promeſſes qu'il nous fait par cette alliance : & envers ſon Pere de notre part, en lui ſatisfaiſant pleinement pour nos offenſes paſſées, & ſe faiſant fort pour ſes fideles auprès de ſon Pere, qu'ils obſerveront fidellement les conditions de l'alliance, c'eſt-à-dire, les commandemens de Dieu par le moyen de ſa grace.

Eſt plus parfaite que la premiere, tant dans ſa durée que dans ſes effets.

℣. 23. *Auſſi y a-t-il eu autrefois ſucceſſivement pluſieurs Prêtres, parce que la mort les empêchoit de l'être toujours.*

Auſſi y a-t-il eu autrefois ſucceſſivement pluſieurs Prêtres, c'eſt-à-dire, pluſieurs grands-prêtres. Le nombre en eſt de plus de ſoixante & dix juſqu'à la deſtruction de Jeruſalem. Ceci eſt encore dit pour montrer l'imperfection du ſacerdoce Levitique, & pour faire voir enſuite la perfection de celui de J. C.

Parce que la mort les empêchoit de l'être toujours à l'égard de la fonction & de la juriſdiction ; car pour la dignité & le caractere, il ſe pouvoit faire que la mort ne l'ôtât point, de même qu'on tient que le caractere des Prêtres Chrétiens eſt ineffaçable, même après leur mort.

℣. 24. *Mais comme celui-ci demeure éternellement, il poſſede un ſacerdoce qui eſt éternel.*

Mais comme celui-ci, &c. c'eſt-à-dire, J. C. Prêtre du nouveau Teſtament.

℣. 25. *C'eſt pourquoi il peut ſauver pour toujours*

ceux qui s'approchent de Dieu par ſon entremiſe, étant toujours vivant pour intercéder pour nous.

C'eſt pourquoi il peut ſauver pour toujours ceux qui s'approchent de Dieu, c'eſt-à-dire : Comme il demeure toujours Prêtre, il peut toujours exercer les fonctions de ſon ſacerdoce, dont la principale eſt de nous impetrer le ſalut par le moyen de ſon interceſſion continuelle auprès de ſon Pere ; au-lieu que les ſacrificateurs Levitiques ne pouvoient exercer leurs fonctions que pendant le cours de leur vie mortelle, & en certain temps, puiſqu'ils ne ſacrifioient pas à toute heure.

Par ſon entremiſe, & en même-temps par ſa grace, ſans laquelle nous ne pourrions l'invoquer, ni le prendre pour notre interceſſeur auprès de Dieu.

Etant toujours vivant pour intercéder pour nous, c'eſt-à-dire : Cette interceſſion de J. C. n'eſt pas accompagnée d'humiliation & de ſoumiſſion comme celle des Saints & des autres fideles ; mais ce n'eſt autre choſe que la démonſtration de ſa volonté que ſon Pere exauce au même-temps.

℣. 26. *Car il étoit bien raiſonnable que nous euſſions un Pontife comme celui-ci, ſaint, innocent, ſans tache, ſéparé des pecheurs, & plus élevé que les cieux.*

Car il étoit bien raiſonnable que nous euſſions un Pontife comme celui-ci. Le ſens eſt : La raiſon pourquoi le ſacerdoce Levitique a été changé, & que celui de J. C. a été ſubſtitué en ſa place, c'eſt que le Levitique étoit incapable d'operer le ſalut de l'Egliſe, tous les Prêtres étant des pecheurs, & n'y ayant que J. C. ſeul qui fût innocent, & qui pût par conſequent ſatisfaire pleinement à ſon Pere pour les pechés des hommes.

Saint, à l'égard de Dieu auquel il eſt entierement conſacré.

Digitized by Google

Innocent, à l'égard des hommes, faisant du bien à tout le monde, & ne faisant mal à personne.

Sans tache, à l'égard de son humanité, qui n'a jamais contracté aucun peché.

Séparé des pecheurs, c'est-à-dire, exempt de toute participation au peché, & en cette qualité hors du nombre de tous les autres hommes qui sont pecheurs.

Et plus élevé en dignité *que les cieux*, c'est-à-dire, qui est élevé au plus haut des cieux: ce qu'il dit pour montrer qu'il est toujours présent devant son Pere, afin d'y intercéder pour les hommes. Il semble qu'en toutes ces qualités l'Apôtre ait quelque égard à la sainteté & à la pureté légale des Prêtres Levitiques, & à ce que dans le temple ils étoient séparés du reste du peuple, tant par le tabernacle, où il n'étoit permis à aucun du peuple d'entrer; que par le Saint des Saints, où il n'entroit que le souverain Pontife. Il veut dire que la vérité de toutes ces figures ne se rencontre que dans J. C. seul, & que c'est pour cela que lui seul est capable d'operer le vrai salut des fideles, signifié par toutes les purifications legales.

V. 27. Qui ne fut point obligé comme les autres Pontifes, à offrir tous les jours des victimes, premierement pour ses propres pechés, & ensuite pour ceux du peuple; ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même.

Qui ne fût point obligé comme les autres Pontifes Levitiques, qui étoient tous sujets au peché, & par conséquent obligés à offrir des sacrifices pour eux-mêmes aussi-bien que pour le peuple.

A offrir tous les jours des victimes, ce qui est une marque d'imperfection, & ce qui montre qu'aucune de ces victimes legales n'est capable d'expier

parfaitement le peché, puiſqu'il faut les réiterer tous les jours. Il ne s'enſuit pas de là qu'on ne puiſſe réiterer le ſacrifice de la Meſſe, ni que ſa réitération ſoit une marque de l'imperfection de celui de la croix, parce qu'ils ne ſont l'un & l'autre qu'un même ſacrifice, & que lorſque celui de la Meſſe ſe réitere, ce n'eſt pas tant le ſacrifice de la croix qui ſe réitere que la mémoire de ce ſacrifice, qui eſt l'unique cauſe méritoire de la remiſſion des pechés.

Premierement pour ſes propres pechés, &c. Car la charité commence toujours par ſoi-même en ce qui regarde le ſalut; & le reſpect qu'on doit à Dieu ne ſouffre point que l'on ſe préſente à lui pour reconcilier les autres, lorſqu'on ſent ſa propre conſcience chargée de pechés.

Ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même, non pour ſes propres pechés, puiſqu'il en étoit exempt, mais pour ceux du peuple: ou s'il a ſouffert pour lui-même, ç'a été pour obtenir l'acceptation de ſes douleurs, & par ce moyen la perfection du myſtere de notre redemption.

℣. 28. *Car la loi établit pour Pontifes des hommes foibles; mais la parole* de Dieu *confirmée par le ſerment, qu'il a fait depuis la loi, établit pour Pontife le Fils, qui eſt ſaint & parfait pour jamais.*

Car la loi établit pour Pontifes des hommes foibles, &c. c'eſt-à-dire: La raiſon pourquoi les Prêtres Levitiques ſont obligés de réiterer toujours leurs ſacrifices, c'eſt que la loi n'établit dans le ſacerdoce que des hommes imparfaits, & ſujets à retomber toujours dans des pechés, & qui ont par conſequent tous les jours beſoin de nouveaux ſacrifices pour les expier; mais comme Dieu, en abolissant cette loi, a établi pour Prêtre de la nouvel-

Digitized by Google

le, ſon propre Fils qui eſt exempt de tout peché, parfaitement ſaint, innocent & incapable de jamais tomber dans le peché, il eſt viſible qu'il n'a pas beſoin d'en faire l'expiation, ni d'offrir à ſon Pere d'autre ſacrifice que celui qu'il lui a offert une fois pour la remiſſion entiere des pechés de ſes fideles.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 11. *CAr ce Melchiſedech Roi de Salem & Prêtre du Dieu Très-haut, qui vint au-devant d'Abraham, &c.*

C'eſt avec grande raiſon que ſaint Paul appelle Melchiſedech premierement Roi de juſtice, & enſuite Roi de paix; parce qu'on ne ſçauroit avoir la paix, au-moins avec Dieu, ſans être juſte, comme le même Apôtre le témoigne : *Ainſi étant juſtifiés par la foi, ayons* (Gr. *nous avons*) *la paix avec Dieu par J. C. notre Seigneur.* Rom. 5. 1. Mais parce qu'on ne peut être parfaitement juſte en cette vie, il s'enſuit auſſi qu'il eſt impoſſible d'avoir avec Dieu une paix parfaite; ce n'eſt pas qu'on ne commence en partie dès ce monde de jouir de cette *paix de Dieu qui ſurpaſſe toute penſée*, Phil. 4. 7. elle augmente même à proportion qu'on s'acquitte de ce qu'on doit à Dieu & au prochain, en quoi conſiſte toute la juſtice; Dieu multipliant la paix de ſes ſerviteurs ſelon qu'ils lui ſont fideles, comme au-contraire il fait la guerre aux impies, & ne laiſſe jamais en repos ceux qui ne lui ſont pas ſoumis. *Les méchans*, dit le Prophete, *ſont comme une mer toujours agitée : qui ne peut ſe calmer, & dont les flots vont ſe rompre ſur* Iſai. 57. 21.

le rivage avec une écume ſale & bourbeuſe. Il n'y a point de paix pour les méchans, dit le Seigneur, ſoit que Dieu les tourmente par lui-même, ou par leurs propres conſciences, qui ſont les plus cruels bourreaux que les méchans puiſſent avoir. Que s'il s'en trouve quelqu'un qui ait perdu tout ſentiment, ce qui eſt très-rare, il n'en eſt que plus malheureux, comme un malade n'eſt jamais en plus mauvais état, & plus proche de ſa mort, que quand ſes maux lui ſont inſenſibles.

Or cette paix, dont les juſtes jouiſſent ici-bas, n'eſt pas incompatible avec les afflictions de la vie préſente, au-contraire il eſt dangereux de n'y avoir point de part; car comme la proſperité corrompt le cœur, l'affliction le purifie; ainſi les juſtes ſont, comme le dit ſaint Paul de lui-même, remplis de joie au milieu de leurs ſouffrances, & jouiſſent toujours de cette tranquillité de conſcience & de cette paix interieure que le monde ne connoît pas; *ſecura mens juge convivium.*

2. Cor. 7. 4.

℣. 11. juſqu'au 26. *Que ſi le ſacerdoce de Levi... avoit pu rendre les hommes juſtes & parfaits, qu'auroit-il été beſoin qu'il ſe levât un autre Prêtre, &c.*

La loi ancienne ne pouvant conduire perſonne à la perfection, c'eſt-à-dire, ne pouvant par elle-même donner la vie, le ſalut, la remiſſion des pechés, il a fallu que Dieu en ait établi une autre qui en fût capable; ce qui n'auroit pas été néceſſaire, ſi la loi ancienne l'eût pu faire; il s'enſuit de là, que pour être ſauvé, il faut être parfait; puiſqu'il n'a été néceſſaire que Dieu établît une loi, que parce que la premiere ne pouvoit conduire à la perfection: c'eſt pourquoi le Sauveur du monde déclare dans ſon Evangile, que *ſi la juſtice des Chrétiens n'eſt plus*

Matth. 5. 20.

Digitized by Google

pleine & plus parfaite que celle des Docteurs de la loi & des Pharisiens, qu'ils n'entreroient point dans le royaume du ciel. La justice des Scribes & des Pharisiens ne suffisoit donc pas pour être sauvé; puisque la loi ancienne pouvoit la donner. *Moïse dit touchant la justice qui vient de la loi: Que celui qui en observera les ordonnances y trouvera la vie;* & néanmoins avec cette justice on ne pouvoit être sauvé, parce qu'elle n'étoit pas parfaite. La justice, le salut & la vie que la loi donne n'est qu'une justice exterieure, un salut & une vie temporelle, caduque & perissable; c'est pour cela qu'il étoit nécessaire que Dieu donnât une autre loi qui eût le pouvoir d'ajouter à cette justice exterieure, une qui fût aussi interieure, une vie & un salut éternel, c'est-à-dire, une justice parfaite, qui nous fît non seulement garder exterieurement ses commandemens, comme faisoient les Juifs, mais qui nous les fît aimer de tout notre cœur, puisque c'est cet amour qui est l'accomplissement de la loi, & en quoi consiste la perfection nécessaire pour être sauvé éternellement. Ainsi il ne suffit pas d'être exempt des crimes grossiers pour être sauvé, & l'on peut observer exterieurement les commandemens de Dieu & de l'Eglise, sans avoir aucune part au royaume de Dieu; mais il faut que ce soit l'esprit de Dieu qui nous fasse agir, & que le principe de toutes nos actions soit *la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience & d'une foi sincere;* car quelque chose que puissent faire les hommes, s'ils n'ont la charité, ils ne sont rien, & ce qu'ils font ne leur sert de rien pour leur salut.

Rom. 10. 5.

1. Timot. 1. 5.

℣. 26. jusqu'à la fin. *Car il étoit bien raisonnable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, saint, in-*

Digitized by Google

relevé, s'il étoit du nombre de ceux qui devoient être rachetés eux-mêmes, & tirés de la servitude du peché : Et puisque ce n'est que par la vertu de son innocence & par l'exemption de tout peché que J. C. nous a rachetés, il faut l'avoir imité durant tout le cours de sa vie, & avoir mené une vie d'innocence & de pénitence comme lui, pour commencer les fonctions du sacerdoce, pour y tenir sa place, & pour être l'image & l'instrument de ce grand & unique Redempteur, en rachetant comme lui les pecheurs, & les délivrant des liens où le diable les tient captifs.

Ce n'est pas assez à un Prêtre qui veut parvenir à la perfection de son état, d'avoir gardé l'innocence qu'il a reçue dans son Baptême; le grand rapport qu'il doit avoir avec J. C. & l'éminence de la grace qui est attachée à la dignité du sacerdoce, qu'il le releve plus que le Pasteur n'est relevé par-dessus ses brebis, & le soleil par-dessus les étoiles, l'engage à une autre innocence & à une autre vertu plus excellente, sur laquelle l'Eglise fonde la vocation de ceux qu'elle appelle aux fonctions du sacerdoce. Les bons & fideles Chrétiens qui vivent dans l'innocence, ont droit d'user de plusieurs choses licites, & de vaquer à un nombre d'actions & d'occupations humaines & civiles, dont un homme que Dieu destine à la Prêtrise se doit éloigner; car la vie commune des Chrétiens, quoiqu'innocens, est interdite à celui qui se prépare à la Clericature & à la Prêtrise.

C'est pour cette raison que l'Eglise dans l'usage de sa véritable discipline a toujours retiré du commerce du monde ceux qu'elle a destiné dès leur bas âge aux fonctions du sacerdoce, pour les faire

Digitized by Google

vivre d'une maniere plus reguliere & plus ſainte que le commun des fideles qu'elle n'y deſtine point, de ſorte que les Clercs doivent être choiſis & ſéparés de la grande multitude des Chrétiens, comme les Chrétiens ont été choiſis & ſéparés de la grande multitude des payens. C'eſt un moyen des plus efficaces pour operer le ſalut, que de préparer avec grand ſoin ceux qui ſont deſtinés à *travailler à la perfection des ſaints, aux fonctions de leur miniſtere, à l'édification du corps de J. C.*

Epheſ. 4. 12.

CHAPITRE VIII.

1. TOut ce que nous venons de dire, ſe réduit à ceci : Que le Pontife que nous avons eſt ſi grand, qu'il eſt aſſis dans le ciel à la droite du trône de la *ſouveraine* Majeſté,

1. CApitulum autem ſuper ea quæ dicuntur : Talem habemus Pontificem, qui conſedit in dextera ſedis magnitudinis in cœlis,

2. étant le miniſtre du ſanctuaire, & de ce véritable tabernacle que Dieu a dreſſé, & non pas un homme.

2. ſanctorum miniſter, & tabernaculi veri, quod fixit Dominus, & non homo.

3. Car tout Pontife eſt établi pour offrir à Dieu des dons & des victimes ; c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire que celui-ci ait auſſi quelque choſe qu'il pût offrir.

3. Omnis enim Pontifex ad offerendum munera, & hoſtias conſtituitur ; unde neceſſe eſt & hunc habere aliquid, quod offerat.

4. Si donc c'étoit quelqu'une des choſes qui ſont ſur

4. Si ergo eſſet ſuper terram, nec eſſet

sacerdos : cùm essent qui offerrent secundùm legem munera,

la terre ††, il n'auroit point du tout été Prêtre, y en ayant déja pour offrir des dons selon la loi,

5. qui exemplari & umbræ deserviunt cœlestium. Sicut responsum est Moysi, cùm consummaret tabernaculum : Vide, inquit, omnia facito secundùm exemplar, quod tibi ostensum est in monte.

5. & qui rendent en effet à Dieu le culte qui consiste en des figures & des ombres des choses du ciel ††, ainsi que Dieu dit à Moïse, lorsqu'il devoit dresser le tabernacle : Ayez soin de faire tout selon le modele qui vous en a été montré sur la montagne. *Exod. 25. 40. Act. 7. 44.*

6. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quantò & melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

6. Au-lieu que le nôtre a reçu une sacrificature d'autant plus excellente, qu'il est le médiateur d'une meilleure alliance, & qui est établie sur de meilleures promesses.

7. Nam si illud priùs culpâ vacasset, non utique secundi locus inquireretur.

7. Car s'il n'y avoit eu rien de défectueux à la premiere alliance ††, il n'y auroit pas eu lieu d'y en substituer une seconde.

8. Vituperans enim eos dicit : Ecce dies venient, dicit Dominus : & consummabo super domum Israel, & super domum Juda, testamentum novum :

8. Et cependant Dieu parle ainsi en blâmant ceux qui l'avoient reçue : Il viendra un temps, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israel & avec la maison de Juda ; *Jerem. 31. 31.*

†. 4. *expl* qu'il auroit dû offrir.

†. 5. *lettr.* servent à l'exemplaire & à l'ombre des choses célestes.

†. 7. *expl.* si rien ne lui avoit manqué pour justifier les hommes.

Digitized by Google

9. non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs peres au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte ; car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avois faite avec eux : & c'est pourquoi je les ai mépriſés, dit le Seigneur.

10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maiſon d'Iſrael, après que ce temps-là ſera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai mes loix dans leur eſprit, & je les écrirai dans leur cœur ; & je ſerai leur Dieu, & ils ſeront mon peuple ;

11. & chacun d'eux n'aura plus beſoin d'enſeigner ſon prochain & ſon frere, en diſant : Connoiſſez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront depuis le plus petit juſqu'au plus grand :

12. car je leur pardonnerai leurs iniquités, & je ne me ſouviendrai plus de leurs pechés.

13. Or en appellant *cette alliance* une alliance nouvelle, il a montré que la premiere ſe paſſoit & vieilliſſoit : or ce qui ſe paſſe & vieillit, eſt proche de ſa fin.

9. non ſecundùm teſtamentum quod feci patribus eorum, in die quâ apprehendi manum eorum ut educerem illos de terra Ægypti ; quoniam ipſi non permanſerunt in teſtamento meo, & ego neglexi eos, dicit Dominus.

10. Quia hoc eſt teſtamentum quod diſponam domui Iſrael poſt dies illos, dicit Dominus : Dando leges meas in mentem eorum, & in corde eorum ſuperſcribam eas ; & ero eis in Deum, & ipſi erunt mihi in populum :

11. & non docebit unuſquiſque proximum ſuum, & unuſquiſque fratrem ſuum, dicens : Cognoſce Dominum ; quoniam omnes ſcient me à minore uſque ad majorem eorum :

12. quia propitius ero iniquitatibus eorum, & peccatorum eorum jam non memorabor.

13. Dicendo autem novum, veteravit priùs. Quod autem antiquatur & ſeneſcit, prope interitum eſt.

SENS

SENS LITTERAL.

℣. 1. *TOut ce que nous venons de dire se reduit à ceci : Que le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la* souveraine *Majesté.*

Tout ce que nous venons de dire, touchant l'excellence du sacerdoce de la nouvelle loi par-dessus l'excellence du sacerdoce Levitique, *se reduit à ceci ;* sur quoi les Hebreux doivent faire plus d'attention, comme étant la chose qui s'oppose davantage à leur sens, & qu'ils ont plus de peine à comprendre, étant accoutumés à juger de la Religion par le culte extérieur.

Que le Pontife que nous avons dans la nouvelle loi, qui est J. C. *est si grand*, c'est-à-dire, est tout autre que le Pontife Levitique, n'y ayant rien de terrestre, de sensible, ni d'extérieur dans sa sacrificature, comme dans celle du Pontife de l'ancienne loi, qui ne consistoit que dans des observations sensibles & extérieures ; au lieu que toutes les fonctions du sacerdoce de J. C. sont invisibles, spirituelles & celestes ; ce qui fait assez voir que les observations du sacerdoce Levitique n'en étoient que de grossieres figures.

Qu'il est assis dans le ciel, c'est-à-dire, qu'il n'est plus, comme le Pontife Levitique, en posture de suppliant & debout devant l'arche dans le sanctuaire materiel, mais qu'il fait sa fonction de Pontife dans le ciel auprès de Dieu même en égalité d'honneur & de puissance avec lui.

A la droite du trône de la souveraine *Majesté :* il

oppose tacitement le vrai trône de Dieu à l'arche d'alliance, qui étoit appellée trône de Dieu.

℣. 2. *Etant le ministre du sanctuaire, & de ce véritable tabernacle que Dieu a dressé, & non pas un homme.*

Etant le ministre du sanctuaire, & de ce véritable tabernacle, c'est-à-dire, y exerçant les fonctions de son sacerdoce comme dans le vrai sanctuaire & dans le tabernacle, dont le sanctuaire & le tabernacle Levitique n'étoient que la figure. Voyez Hebr. 8. 4. & ch. 12. v. 24. Il fait cet office de Pontife dans le ciel en représentant à son Pere le mérite de ses souffrances & de sa mort, comme les Prêtres Levitiques faisoient leur fonction dans le tabernacle pour l'expiation des pechés du peuple par le sang des victimes, & comme le Pontife portoit dans le sanctuaire le sang des expiations anniversaires. Voyez Levit. 16. 15.

Que Dieu a dressé, & non pas un homme. Il dit ceci, pour marquer la difference de ce tabernacle céleste que Dieu même a dressé par la création, d'avec le tabernacle Levitique qui étoit dressé par les hommes, & qui se transportoit d'un lieu à l'autre, pour faire voir ensuite, que le tabernacle materiel devoit finir, au lieu que le céleste doit demeurer éternellement; il faut uniquement s'attacher à celui-ci, & non pas à l'autre.

℣. 3. *Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des dons & des victimes: c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir.*

Car tout Pontife est établi, selon la loi de Moïse, *pour offrir à Dieu des dons & des victimes.* Voyez cidessus la difference des dons & des victimes, ch. 5. v. 1. L'Apôtre donne la raison pourquoi J. C. doit

Digitized by Google

encore faire l'office de Sacrificateur dans le ciel, & il dit que c'eſt à cauſe de ſa qualité de Pontife qu'il y poſſede toujours, & qui l'oblige néceſſairement à en faire les fonctions.

C'eſt pourquoi il eſt néceſſaire, afin qu'il y ait une entiere correſpondance de la vérité à la figure, c'eſt-à-dire, du Pontife de la loi nouvelle au Pontife Levitique; *que celui-ci*, c'eſt-à-dire, le Pontife de la loi nouvelle, qui eſt J. C. *ait auſſi quelque choſe qu'il puiſſe offrir*, qui ſoit proportionné à l'excellence de ſon ſacerdoce; de même que les Prêtres Levitiques offroient des dons & des victimes proportionnées à la qualité de leur ſacerdoce, qui étoit ſenſible & materiel.

℣. 4. *Si donc c'étoit quelqu'une des choſes qui ſont ſur la terre, il n'auroit point du tout été Prêtre, y en ayant déja pour offrir des dons ſelon la loi.*

Si donc, &c. L'Apôtre rend raiſon de ce qu'il a dit au verſet 1. Que J. C. exerce les fonctions de ſon ſacerdoce dans le ciel, & non ſur la terre; & il montre que cela doit être ainſi, parce que J. C. n'étant pas de la tribu de Levi, ce n'eſt point à lui à exercer les fonctions du ſacerdoce terreſtre. De plus, il n'eſt nullement convenable que J. C. exerce ſur la terre la fonction de ſon ſacerdoce, puiſque le ſacerdoce Levitique qui en eſt la figure, eſt le ſeul qui puiſſe y être exercé ſelon la loi. *Autr.* Saint Paul veut dire, que J. C. ne fait pas ſa demeure ſur la terre, mais au ciel; & il prouve que cela doit être ainſi, parce que le ſacerdoce de J. C. ſelon l'ordre de Milchiſedech, ne pouvant pleinement s'établir que par l'abolition du Levitique qui le repréſentoit, ni cette abolition avoir lieu que par la mort & l'Aſcenſion de J. C. qui

étoient l'accompliſſement de ce ſacerdoce figuratif; il eſt certain que ſi J. C. avoit toujours été ſur la terre, il n'auroit pu être Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, ni exercer les fonctions de ce nouveau ſacerdoce, mais qu'au contraire le Levitique auroit toujours été en vigueur, c'eſt-à-dire, que la figure auroit toujours ſubſiſté, ſans être jamais ſuivie de la vérité.

℣. 5. *Et qui rendent en effet à Dieu le culte qui conſiſte en des figures & des ombres des choſes du ciel, ainſi que Dieu dit a Moiſe, lorſqu'il devoit dreſſer le tabernacle : Ayez ſoin de faire tout ſelon le modele qui vous en a été montré ſur la montagne.*

Et qui vous rendent en effet à Dieu le culte, &c. c'eſt-à-dire : La figure & la vérité étant incompatibles, il n'eſt pas poſſible que le ſacerdoce de J. C. qui eſt figuré par le ſacerdoce Levitique, puiſſe s'exercer extérieurement ſur la terre en la même maniere que le Levitique : mais celui de J. C. qui eſt le modele, ſe doit exercer ſpirituellement dans le ciel, comme le Levitique, qui eſt la figure, a toujours été exercé ſenſiblement ſur la terre.

Ainſi..... Ayez ſoin de faire tout, &c. Il dit ceci par alluſion. Le ſens eſt : Comme Moïſe dreſſa le tabernacle ſelon le modele & l'idée toute céleſte qu'il en avoit reçue de Dieu; auſſi toute la ſacrificature Levitique n'a pour unique but que de repréſenter la ſacrificature ſpirituelle de J. C. & d'en être l'image & la figure, quoique cette figure ſoit fort imparfaite. C'eſt pourquoi il dit que c'eſt une ombre, voulant ſignifier l'imperfection de cette repréſentation, & pour montrer qu'elle n'a rien de ſolide & de réel.

Digitized by Google

℣. 6. *Au lieu que la nôtre a reçu une ſacrificature d'autant plus excellente, qu'il eſt le Médiateur d'une meilleure alliance, & qui eſt établie ſur de meilleures promeſſes.*

Au lieu que la nôtre a recu de ſon Pere éternel, qui lui en a fait le don par la bouche de David, en l'établiſſant Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, *une ſacrificature d'autant plus excellente*, que la Levitique. Le ſens eſt : Que dans l'état du nouveau Teſtament la ſacrificature de J. C. ne devoit pas être terreſtre & charnelle comme celle des Juifs, dont l'alliance étoit terreſtre, & fondée ſur des promeſſes charnelles : mais qu'elle devoit être toute ſpirituelle, & proportionnée à l'alliance de grace qui eſt toute ſpirituelle. D'où il laiſſe à conclure qu'il doit être au ciel, puiſque ſa ſacrificature doit être toute céleſte.

Qu'il eſt le médiateur entre Dieu & les hommes, *d'une meilleure alliance*, que la premiere, qui eſt celle de Dieu avec les Juifs, dont Moïſe étoit le médiateur, & qui étoit toute charnelle. Or cette alliance conſiſtoit dans une obligation réciproque contractée entre Dieu & les Juifs par le miniſtere de Moïſe, par laquelle les Juifs s'obligeoient d'obſerver la loi moyennant la récompenſe temporelle qu'ils en eſperoient; & Dieu s'obligeoit réciproquement envers les Juifs à les récompenſer temporellement, moyennant cette obſervation : au lieu que l'alliance de la nouvelle loi eſt toute ſpirituelle, Dieu s'obligeant par ſon Fils qui eſt le miniſtre de cette alliance, non ſeulement de récompenſer de la vie éternelle les fideles qui obſervent ſes commandemens pour l'amour de lui, mais même de leur donner l'amour néceſſaire pour

les observer, ce qu'il ne faisoit pas dans la premiere alliance : ainsi, comme cette alliance est plus excellente, c'est-à-dire, plus spirituelle que n'étoit la premiere, il ne faut pas s'étonner si le culte & la sacrificature de cette alliance est aussi plus spirituelle.

Et qui est établie sur de meilleures promesses, qui sont la vie éternelle & les moyens d'y parvenir.

℣. 7. *Car s'il n'y avoit eu rien de défectueux à la premiere alliance, il n'y auroit pas eu lieu d'y en substituer une seconde.*

Car s'il n'y avoit eu rien de défectueux, &c. L'Apôtre prouve que l'alliance nouvelle est la plus excellente, puisque Dieu l'a substituée en la place de la premiere, ce qu'il n'auroit jamais fait si la premiere eût été suffisante & parfaite. Or son imperfection consistoit en ce qu'elle n'étoit que charnelle & que figurative de la nouvelle. De sorte qu'elle ne pouvoit nullement perfectionner ses sectateurs, mais au contraire elle leur étoit par accident une occasion de pecher, leur faisant des commmandemens sans leur donner la grace de les accomplir.

℣. 8. *Et cependant Dieu parle ainsi, en blâmant ceux qui l'avoient reçue : Il viendra un temps, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israel & avec la maison de Juda.*

Et cependant Dieu parle ainsi par le Prophete *en blâmant ceux qui l'avoient reçue ;* l'Apôtre ne dit pas en blâmant l'alliance, parce qu'elle étoit sainte d'elle-même & de la part de Dieu, mais il dit, *en blâmant ceux qui l'avoient reçue*, pour montrer l'imperfection de la loi qui n'avoit pu surmonter les vices de ses sectateurs, ni les exempter des crimes pour lesquels Dieu les blâme.

Digitized by Google

Il viendra un temps, dit le Seigneur, c'eſt-à-dire, le temps du Meſſie. Voyez Jerem. 31. 31.

Où je ferai une nouvelle alliance qui ſera toute ſpirituelle, & fondée ſur des promeſſes purement ſpirituelles; & de plus, qui ſera ferme & inébranlable, ne dépendant plus de la mutabilité & de l'inconſtance de l'homme; mais étant appuyée ſur le fondement inébranlable de ma volonté & de ma grace.

Avec la maiſon d'Iſrael & avec la maiſon de Juda. Il dit ceci parce que les Juifs ont été les premiers convertis, & que J. C. étoit venu premierement pour eux: ou bien, par la maiſon d'Iſrael & de Juda, il faut entendre généralement tous les fideles qui ſont les vrais Iſraélites & les Juifs en eſprit, Voyez Rom. 9. 6.

℣. 9. *Non ſelon l'alliance que j'ai faite avec leurs peres au jour que je les pris par la main pour les faire ſortir de l'Egypte; car ils ne ſont point demeurés dans cette alliance que j'avois faite avec eux: & c'eſt pourquoi je les ai mépriſés, dit le Seigneur.*

Non ſelon l'alliance que j'ai faite avec leurs peres. C'eſt-à-dire, non ſelon l'alliance que j'ai faite avec les anciens Iſraélites, laquelle étoit deſtituée de grace, & qui n'avoit pour fondement que la ſeule volonté de l'homme, à qui Dieu donnoit ſa loi à obſerver; moyennant laquelle obſervation il lui promettoit pour récompenſe une vie heureuſe en ce monde; au lieu que ne l'obſervant pas, il ne pouvoit éviter la mort. *Qui fecerit ea vivet in illis.* Deut. 27. 26. *Maledictus omnis qui non permanſerit in omnibus quæ ſcripta ſunt in libro legis ut faciat ea.* Gal. 3. 10.

Au jour que je les pris par la main pour les faire ſortir de l'Egypte. Cette expreſſion marque la pro-

tection particuliere de Dieu sur ce peuple, la puissance dont il se servit pour les faire sortir de l'Egypte, & la captivité dont il les délivra. Car l'on a coutume de prendre par la main ceux que l'on met en liberté.

Car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avois faite avec eux, c'est-à-dire, puisque cette premiere alliance est demeurée sans effet par le vice des hommes qui l'ont rendue inutile par leurs transgressions, j'en vas faire une autre plus certaine & plus ferme, qui ne soit point fondée sur leur volonté muable & inconstante, mais qui soit fondée sur ma grace.

Et c'est pourquoi je les ai mépriſés, dit le Seigneur, en abandonnant le corps de la nation des Juifs, qui étoient les sectateurs de l'ancien Testament, pour faire une nouvelle alliance avec les Chrétiens.

Matth. 21. 43. *Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus.*

v. 10. *Mais voici l'alliance que je ferai avec la maiſon d'Iſrael, après que ce temps-là ſera venu; dit le Seigneur: J'imprimerai mes loix dans leurs eſprits, & je les écrirai dans leur cœur; & je ſerai leur Dieu, ils ſeront mon peuple:*

Mais voici l'alliance que je ferai avec la maiſon d'Iſrael, &c. Le sens est: L'alliance que je ferai avec les fideles, qui sont les vrais Israélites de Dieu, après la venue du Messie, ne sera plus fondée sur la volonté muable, fragile & corrompue de l'homme, mais sur ma grace, par laquelle je leur ferai accomplir les conditions de cette alliance, en leur inspirant la connoissance, l'amour & l'observation de ma loi. Voyez Ps. 4. 7. Rom. 6. 17.

J'imprimerai mes loix dans leur eſprit, & je les écri-

Digitized by Google

rai dans leur cœur, au lieu que la loi de la premiére alliance étoit écrite sur la pierre, pour montrer la dureté du cœur de ceux à qui elle étoit donnée.

Et je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple, c'est-à-dire, parce qu'ils m'honoreront comme leur Dieu par l'observation de mon alliance & de mes préceptes, je les traiterai aussi comme mon peuple. Et ainsi cette alliance sera parfaite étant observée de part & d'autre, & durera éternellement.

℣. 11. *Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son frere, en disant : Connoissez le Seigneur, parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.*

Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner, &c. Ceci ne s'entend, selon le sentiment de plusieurs, que de l'état de la vie bienheureuse, qui sera la consommation & la perfection de cette alliance. Que si on l'entend de la vie présente ; ces mots, *Chacun d'eux*, se doivent rapporter seulement aux personnes, dont il parle au verset précedent, qui ont la loi de Dieu écrite dans leurs cœurs. Car il est vrai de toutes ces personnes qu'elles n'ont pas besoin qu'on les enseigne à connoître Dieu, c'est-à-dire, d'une connoissance affectueuse & amoureuse, ni qu'on leur dise de connoître sa volonté, puisque cette sorte de connoissance leur est suffisamment donnée en vertu de cette loi intérieure & spirituelle. Ce qui n'empêche pas que Dieu ne se soit servi du ministere extérieur des hommes pour l'écrire & la graver dans leur cœur, & qu'après l'y avoir une fois écrite, il ne se serve encore du même ministere pour l'y conserver & même pour l'y imprimer plus profondément.

Ou bien ceci est dit par hyperbole, pour mon-

Digitized by Google

trer que la connoiſſance de Dieu ſe répandra par toutes les nations, & qu'elle ſe rendra commune indifferemment à tous les hommes, au lieu que dans l'ancien Teſtament elle étoit renfermée dans une petite partie du peuple Juif.

℣. 12. *Car je leur pardonnerai leurs iniquités, & je ne me ſouviendrai plus de leurs pechés.*

Car je leur pardonnerai leurs iniquités, &c. c'eſt-à-dire, tous ces privileges du nouveau Teſtament n'auront point d'autre fondement que ma grace & ma miſericorde, par laquelle je remettrai gratuitement les pechés de mes fideles, pour les diſpoſer enſuite à recevoir la plénitude de mes graces.

℣. 13. *Or en appellant* cette alliance *une alliance nouvelle, il a montré que la premiere ſe paſſoit & vieilliſſoit : Or ce qui ſe paſſe & vieillit eſt proche de ſa fin.*

Or en appellant ..... ce qui ſe paſſe & vieillit eſt proche de ſa fin. C'eſt une autre raiſon pour montrer l'abolition de la premiere alliance. Elle eſt fondée ſur ce que Dieu par le Prophete appelle la ſeconde alliance *nouvelle*, ce qui montre que la premiere étoit déja vieille du temps de Jeremie, & qu'ainſi elle étoit déja proche de ſa fin dès ce temps-là.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 10. *TOut ce que nous venons de dire ſe réduit à ceci : Que le Pontife que nous avons eſt ſi grand, qu'il eſt aſſis dans le ciel à la droite du trône de la ſouveraine Majeſté.*

Pour parler dignement du ſacerdoce de J. C. il

faudroit être dégagé des liens de ce corps vil & abjet, pour le contempler *assis à la droite du trône de la* souveraine *Majesté*; c'est-là où il exerce d'une maniere inconcevable à l'esprit humain les fonctions de son sacerdoce; c'est-là où il produit pour son Eglise les operations merveilleuses de cette toute-puissante divine qu'il a reçue de son Pere dans sa Resurrection; & qu'il a reçue comme la récompense des mérites infinis de sa vie & de sa mort, lorsque son Pere l'a fait paroître avec une gloire telle que devoit être celle de son Fils unique, sortant du tombeau tout triomphant de la mort & souverain maître de la vie. Que s'il s'est offert à son Pere sur la croix, c'est plutôt comme victime que comme Prêtre; ainsi ç'a été proprement dans sa Resurrection qu'étant devenu immortel, &, comme dit saint Augustin, Dieu tout entier, *totus Deus*, il est entré, comme Pontife des biens à venir, dans le véritable sanctuaire qui est le ciel.

Saint Paul, dans les Actes, confirme cette vérité, en témoignant que le Pere a dit à J. C. au jour de la Resurrection ces paroles du Pseaume 2. *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* Car comme ces paroles ont le même sens que celles du Pseaume 109. où le Pere dit encore à son Fils : *Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du jour*, le saint Prophete ajoute : *Le Seigneur a juré, & son serment demeurera immuable : Que vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech*; ce qui fait voir qu'il a été consacré Prêtre parfait, lorsqu'il est né d'une maniere nouvelle en sortant du tombeau, commençant d'être & de vivre de nouveau dans un corps tout glorieux & divin, Act. 13.

Digitized by Google

dans lequel il offre à Dieu un sacrifice éternel dans le ciel, & fait dans l'Eglise toutes les fonctions d'un Prêtre éternel par des hommes & des Prêtres mortels, à qui il communique cette puissance divine, qu'il n'a pu avoir en sa perfection qu'en cessant d'être ce qu'il étoit en son corps mortel. Or il la leur communique pour operer en son nom les fonctions sacrées qui appartiennent à leur ministere, & sur-tout trois effets merveilleux de cette toute-puissante; sçavoir, la remission des pechés, la consecration de son corps & de son sang, & la prédication de sa sainte parole pour le salut & la sanctification des peuples.

Comme donc ceux qui participent au sacerdoce de J. C. doivent avoir quelque ressemblance avec ce modele divin qu'ils sont obligés d'imiter & de retracer dans toute la conduite de leur vie, il faut qu'ils deviennent si spirituels en vivant dans un corps mortel, qu'ils méritent d'être éternellement les Prêtres du Dieu vivant selon l'ordre de Melchisedech, comme J. C. l'est pour l'éternité, & qu'ils fassent paroître dans l'excellence de leur vertu l'éminence & la grandeur de la dignité sainte à laquelle ils ont été appellés; c'est une chose monstrueuse que de voir une vie basse dans un état élevé, dit saint Bernard, *dignitas summa, & vita ima.*

℣. 10. *Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israel, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur: J'imprimerai mes loix dans leur esprit, & je les écrirai dans leur cœur, &c.*

Dieu n'a point tenu ses promesses aux Juifs, parce qu'ils n'ont point gardé son alliance; ainsi cette alliance qu'il avoit faite avec eux a été rom-

Digitized by Google

pue des deux côtés, il a fallu par conſéquent en faire une nouvelle qui fût obſervée de part & d'autre; car qui dit alliance, marque un accord & une union de deux parties; dans la premiere alliance Dieu avoit fait graver ſa loi ſur des tables de pierre; dans la ſeconde, il la fait imprimer dans l'eſprit, & par ce moyen les hommes qui reçoivent cette loi dans l'intérieur de leurs ames, l'accompliſſent facilement; au lieu qu'auparavant ils ne l'avoient jamais pu obſerver ſelon l'eſprit, quoique l'ancienne fût la même que la nouvelle pour les commandemens qui y ſont contenus; car il étoit auſſi-bien ordonné aux Juifs qu'il l'eſt aux Chrétiens, *d'aimer Dieu de tout leur cœur, & leur prochain comme eux-mêmes.* La difference qui eſt donc entre l'ancien & le nouveau Teſtament: c'eſt que l'un n'a point été obſervé, & que l'autre l'eſt; ſi on en demande la raiſon, c'eſt que les Juifs n'aimoient point les commandemens que Dieu leur faiſoit, & ne le ſervoient que par la crainte d'en être punis; au lieu que dans la nouvelle alliance on aime la loi de Dieu, parce qu'elle eſt imprimée dans le cœur, & en l'aimant on aime Dieu même: Car quoique les Juifs gardaſſent exactement toutes les ordonnances de la loi, ils euſſent bien voulu s'en diſpenſer, s'ils n'euſſent appréhendé d'être punis s'ils y manquoient; ainſi ce n'étoit que par contrainte s'ils la gardoient: mais la nouvelle alliance n'eſt pas ſeulement gardée extérieurement par la crainte des châtimens, elle eſt auſſi dans le cœur de ceux qui l'obſervent, & l'aiment de telle ſorte, que quand il n'y auroit aucune peine à craindre en la violant, ils ne laiſſeroient pas d'en pratiquer les regles; ce qui fait

Deut. 6. 5. Levit. 19. 18. 34.

Digitized by Google

voir qu'il ne ſuffit point de faire extérieurement ce que la loi commande, ſi l'on ne le fait avec affection.

On voit par-là quelle eſt l'excellence de la loi évangelique au-deſſus de la loi écrite, en ce que celle-là, que l'Apôtre ſaint Jacques appelle la *loi parfaite* & la *loi de liberté*, fait pratiquer avec plaiſir ce qui eſt ordonné par les préceptes. Depuis la chute de notre premier pere, la loi naturelle que Dieu avoit imprimée dans l'intérieur de l'ame, pour faire connoître à l'homme ce qu'il falloit faire & ce qu'il falloit éviter pour lui plaire ayant été effacée par l'habitude au peché, Dieu a donné la loi écrite pour rétablir cette connoiſſance; mais cette loi n'a point donné la force néceſſaire pour éviter le peché, & faire des œuvres de juſtice. La loi nouvelle a reparé ces deux défauts : car elle nous donne non ſeulement la lumiere pour connoître ce que nous ſommes obligés de faire, mais elle nous donne encore la force de faire ce que nous connoiſſons. Elle ne montre pas ſeulement la vérité, mais elle donne auſſi la charité, & met dans le cœur un amour ſincere des commandemens de Dieu, & les fait pratiquer avec une ſatisfaction & une douceur que nul ne connoît bien que celui qui la reſſent : de ſorte qu'il n'y a point de peine qui ſoit pénible à celui qui a la loi de Dieu dans le cœur, parce qu'il aime la peine : *Non laboratur quia labor amatur*, dit ſaint Auguſtin; & la voie des commandemans de Dieu, qui eſt *la voie étroite*, devient large & ſpacieuſe pour lui, parce que l'amour lui a élargi le cœur; c'eſt ce que témoigne le Prophete roi : *J'ai couru*, dit-il, *dans la voie de vos commandemens lorſque vous avez*

Pſ. 118. 32.

élargi mon cœur : La voie du ciel eſt étroite pour ceux dont le cœur eſt reſſerré ; mais elle eſt large pour ceux dont *le cœur eſt élargi* par la charité. Il arrive aſſez ſouvent que ceux qui manquent de charité trouvent la voie du ciel trop étroite, & cherchent des perſonnes qui leur étendent cette voie, au lieu de prier Dieu qu'il leur étende le cœur par ſon amour; mais ce ſont des aveugles qui en ſuivent d'autres : *Væ cæcis ducentibus, væ cæcis ſequentibus.*

℣. 11. juſqu'à la fin. *Et chacun d'eux n'aura plus beſoin d'enſeigner ſon prochain & ſon frere, en diſant : Connoiſſez le Seigneur ; parce que tous me connoîtront depuis le plus petit juſqu'au plus grand, &c.*

Heureux celui que vous inſtruiſez, Seigneur, & à qui vous enſeignez votre loi, dit le Prophete roi. Il y a bien de la difference entre ce que les hommes enſeignent, & ce que Dieu enſeigne par lui-même ; les hommes peuvent enſeigner, mais ils ne peuvent faire que des diſciples vains & orgueilleux, & d'autant plus inſenſés qu'ils ſe croient plus ſages, à moins que Dieu ne les inſtruiſe intérieurement, & ne corrige la folie de cette fauſſe ſageſſe, *par la folie* apparente d'un anéantiſſement *plus ſage que toute la ſageſſe des hommes. Car tous les hommes*, dit le Sage, *qui n'ont point la connoiſſance de Dieu, ne ſont que vanité.* Pſ. 93. 12. 1. Cor. 1. 25.

Cette connoiſſance ne s'acquert point par le travail & l'étude, ni par les inſtructions des maîtres : « Les paroles des hommes, dit ſaint Auguſtin, peuvent bien nous frapper les oreilles du corps ; mais « il faut qu'il y ait un autre maître qui nous inſtruiſe en même-temps au-dedans. L'homme n'apprend « rien à l'homme, il a beau l'avertir, c'eſt inutile- «

„ ment qu'il le fait quand il s'agit des vérités du sa-
„ lut ; si le maître ne parle au-dedans, tout ce que
„ ceux qui sont établis pour instruire, peuvent faire,
„ n'aboutit qu'à des secours extérieurs & à des aver-
„ tissemens. Il n'appartient qu'à l'Homme-Dieu de
„ pénétrer jusques dans l'intérieur & de nous ensei-
„ gner par ses inspirations.

Or cette science des Saints a deux grands avantages ; le premier, c'est qu'elle instruit intérieurement de toutes choses ; le second, c'est que ce qu'elle enseigne est la vérité même sans aucun mélange de fausseté. C'est ce que saint Jean déclare dans son Epître : *Quant à vous*, dit-il, *vous avez reçu l'onction du Saint, & vous connoissez toutes choses.* Et plus avant : *Vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne ; mais comme cette même onction vous enseigne toutes choses, & qu'elle est la vérité exempte de tout mensonge, vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle enseigne.* On peut voir l'explication de ce même endroit de saint Jean, & ce qu'on a dit ailleurs en plusieurs endroits sur ce sujet.

1. *Joan.* 2. 20. 27.

CHAPITRE IX.

1. CEtte premiere *alliance* [1] a eu aussi des loix & des reglemens touchant le culte de Dieu, & un sanctuaire terrestre.

1. HAbuit quidem & prius, justificationes culturæ, & Sanctum sæculare.

Exod. 26. 1. & 31. 8.

2. Car † dans le Tabernacle qui fut dressé, il y avoit une premiere partie où étoit

2. Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant

† Samedi des 4. Temps de Sept.

ŷ. 1. *Grec.* ce premier tabernacle.

candelabra,

candelabra, & mensa, & propositio panum, quæ dicitur Sancta.

le chandelier, la table, & les pains de proposition; & cette partie s'appelloit, Le Saint.

3. Post velamentum autem secundum, tabernaculum, quod dicitur Sancta sanctorum:

3. Après le second voile étoit le tabernacle, appellé, Le Saint des Saints,

4. aureum habens thuribulum, & arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, & virga Aaron, quæ fronduerat, & tabulæ testamenti.

4. où il y avoit un encensoir d'or, & l'arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle étoit une urne pleine de manne, la verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & les *deux* tables de l'alliance. *Lev. 16. Num. 16.* *3. Reg. 8. 9. 2. Paral. 5. 10.*

5. Superque eam erant Cherubim gloriæ obumbrantia propitiatorium: de quibus non est modo dicendum per singula.

5. Au-dessus de l'arche il y avoit des cherubins *pleins* de gloire, qui couvroient le propitiatoire *de leurs ailes*: mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail.

6. His verò ita compositis, in priori quidem tabernaculo semper introibant sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes:

6. Or ces choses étant ainsi disposées, les Prêtres entroient en tout temps dans le premier tabernacle, pendant qu'ils étoient dans l'exercice des fonctions sacerdotales;

7. in secundo autem semel in anno solus pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua & populi ignorantia:

7. Mais il n'y avoit que le seul Pontife qui entrât dans le second, & seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qu'il offroit pour *Exod. 30. 10. Lev. 16. 2.*

été formé par la voie commune & ordinaire ‖ ,

12. neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem, introivit semel in Sancta, æternâ redemptione inventâ.

12. & il y est entré, non avec le sang des boucs & des veaux, mais avec son propre sang, *nous* ayant acquis une rédemption éternelle ¶.

13. Si enim sanguis hircorum & taurorum, & cinis vitulæ aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis,

13. Car si le sang des boucs & des taureaux, & l'aspersion de *l'eau mêlée avec la* cendre d'une geniſſe, sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté exterieure & charnelle; *Lev. 16. 14.*

14. quantò magis sanguis Christi, qui per spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi?.

14. combien plus le sang de Jesus-Christ, qui par le Saint-Esprit ‖ s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortelles ‖, pour nous faire rendre un *vrai* culte au Dieu vivant? *1. Pet. 1. 19. 1. Joan. 1. 7. Apocal. 1. 5.*

15. Et ideò novi Testamenti mediator est, ut morte intercedente, in redemptionem earum prævaricationum, quæ erant sub priori testamento repromissionem accipiant, qui vocati sunt æternæ hæreditatis.

15. C'est pourquoi il est le médiateur du testament nouveau, afin que par la mort qu'il a souffert pour expier les iniquités qui se commettent sous le premier testament, ceux qui sont appellés *de Dieu*, reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis ¶: *Gal. 3. 15.*

℣. 11. autr. *lettr.* n'est point du rang des créatures de ce monde.
℣. 14. *Grec.* l'esprit éternel.
Ibid. *autr.* œuvres mortes. *expl.* des pechés.

Digitized by Google

16. Car où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne :

16. Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris.

17. parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.

17. Testamentum enim in mortuis confirmatum est : alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est.

18. C'est pourquoi le premier ne fut confirmé qu'avec le sang.

18. Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.

19. Car Moïse ayant recité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du sang des veaux & des boucs avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate, & de l'hyssope, & en jetta sur le livre même, & sur tout le peuple,

19. Lecto enim omni mandato legis à Moyse universo populo, accipiens sanguinem vitulorum & hircorum, cum aqua & lana coccinea, & hyssopo; ipsum quoque librum, & omnem populum asperſit,

Exod. 24. 8. 20. en disant : C'est le sang du testament & de l'alliance que Dieu a faite en votre faveur ‖.

20. dicens : Hic sanguis testamenti, quod mandavit ad vos Deus

21. Il jetta encore du sang sur le tabernacle & sur tous les vases qui servoient au culte *de Dieu.*

21. Etiam tabernaculum & omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit.

22. Et selon la loi, presque tout se purifie avec le sang, & les pechés ne sont point remis sans effusion de sang.

22. Et omnia benè in sanguine secundùm legem mundantur : & sine sanguinis effusione non fit remissio.

23. Il étoit donc nécessaire

23. Necesse est ergo

‖. 20. *autr.* avec vous.

exemplaria quidem cœlestium his mundari : ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quàm istis.

que ce qui n'étoit que figure des choſes céleſtes, fût purifié par le ſang des animaux; mais que les céleſtes mêmes le fuſſent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premieres.

24. Non enim in manufacta Sancta Jesus introivit exemplaria verorum : sed in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis :

24. Car Jeſus-Chriſt n'eſt point entré dans ce ſanctuaire fait de main d'homme, qui n'étoit que la figure du véritable; mais il eſt entré dans le ciel même, afin de ſe préſenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.

25. Neque ut sæpè offerat semetipsum, quemadmodum pontifex intrat in sancta per singulos annos in sanguine alieno :

25. Et il n'y eſt pas auſſi entré pour s'offrir ſoi-même pluſieurs fois, comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le ſanctuaire, en portant le ſang *d'une victime*, & non le ſien propre :

26. alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi : nunc autem semel in consummatione sæculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit.

26. car autrement il auroit fallu qu'il eût ſouffert pluſieurs fois depuis la création du monde; au-lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des ſiecles, pour abolir le peché // en s'offrant lui-même pour victime.

27. Et quemadmodum statutum est homi-

27. Et comme il eſt arrêté que les hommes meurent une

¥. 26. *autr.* pour abolir le peché il s'eſt préſenté une ſeule fois à la fin des ſiecles, étant lui-même la victime qu'il offroit.

fois, & qu'enſuite ils ſoient jugés;

Rom. 5. 9. *1. Pet.* 3. 18. 28. ainſi Jeſus-Chriſt a été offert une fois pour // effacer les pechés de pluſieurs; & la ſeconde fois il apparoîtra ſans avoir plus rien du peché, pour le ſalut de ceux qui l'attendent.

nibus ſemel mori, poſt hoc autem judicium:

28. ſic & Chriſtus ſemel oblatus eſt ad multorum exhaurienda peccata; ſecundò ſine peccato apparebit expectantibus ſe, in ſalutem.

℣. 28 *autr.* pour porter ſur ſoi les pechés.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *CEtte premiere* alliance *a eu auſſi des loix & des reglemens touchant le culte de Dieu & un ſanctuaire terreſtre.*

Cette premiere alliance. Grec. *Ce premier tabernacle, &c.* Il ſemble que ce verſet doive ſe rapporter au verſet 5. du chapitre précedent, où l'Apôtre avoit parlé en general & confuſément du tabernacle de l'ancien Teſtament, & du ſervice que les Prêtres y rendoient à Dieu par des ſacrifices & des ceremonies qui n'étoient que des ombres & des figures des choſes céleſtes. C'eſt comme s'il diſoit: Pour revenir donc à ce que j'avois commencé ſur le ſujet du ſervice légal que les Prêtres rendoient dans le tabernacle de Moïſe, & pour faire voir la parfaite correſpondance de leur ſacrificature avec celle de J. C. je dis que comme la nouvelle a ſes loix ſpirituelles gravées dans le cœur, auſſi la premiere alliance avoit des reglemens charnels.

Et un ſanctuaire terreſtre. Grec. *mondain*, c'eſt-à-dire, de ce monde, humain, ſenſible & materiel:

Digitized by Google

au-lieu que celui de la nouvelle alliance eſt ſpirituel, céleſte & divin.

℣. 2. *Car dans le tabernacle qui fut dreſſé, il y avoit une premiere partie où étoit le chandelier, la table & les pains de propoſition; & cette partie s'appelloit, Le Saint.*

Car dans ce tabernacle qui fut dreſſé. L'Apôtre commence à décrire la forme & toutes les parties les plus notables de ce ſanctuaire terreſtre, dont il parle au verſet 1. il parlera enſuite des loix & des reglemens qu'on y obſervoit pour le culte de Dieu, & après, de la parfaite correſpondance de ces figures avec le ſacerdoce de la nouvelle alliance.

Il y avoit une premiere partie où étoit le chandelier. Ce chandelier qui étoit dans le premier tabernacle, repréſente la lumiere de la foi qu'il faut avoir en ce monde avant que d'entrer au lieu très-ſaint, c'eſt-à-dire, au ciel. *Accedentem ad Deum oportet credere.*

La table & les pains, &c. Les pains marquent la néceſſité de la nourriture céleſte de la grace, des ſacremens, de la parole de Dieu, & ſur-tout du corps de J. C. pour parvenir à la vie bienheureuſe.

Le Saint. C'eſt la figure de l'Egliſe préſente, qui eſt bien ſainte en ſa maniere, mais qui eſt encore ſujette à des imperfections & à des foibleſſes, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue dans le ſanctuaire céleſte, qui eſt le lieu très-ſaint où elle doit être exempte de toute infirmité & parfaitement ſainte.

℣. 3. *Après le ſecond voile étoit le tabernacle, appellé le Saint des Saints.*

Après le ſecond voile, c'eſt-à-dire, le grand voile qui étoit au-dedans, nommé ſecond, à la difference de celui qui étoit à la premiere entrée du tabernacle. Voyez Exod. 26. 31. Le premier voile plus

épais que le second qui ôtoit au peuple Juif la vûe & l'entrée du tabernacle, marque que l'infidelité de ce même peuple l'empêche d'entrer dans l'Eglise chrétienne. Le second voile qui separoit le premier tabernacle du lieu très-saint, marque l'obscurité de la foi, qui nous empêche de contempler à découvert la gloire céleste.

Etoit le tabernacle, appellé : Le Saint des Saints. C'est la figure du ciel, appellé lieu très-saint, parce que Dieu y fait sa demeure, & parce que personne n'y est reçu qu'il ne soit très-pur, & tout-à-fait exempt de peché.

℣. 4. *Où il y avoit un encensoir d'or, & l'arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle étoit une urne pleine de manne ; la verge d'Aaron qui avoit fleuri, & les* deux *tables de l'alliance.*

Où il y avoit un encensoir d'or, duquel Moïse ne fait point mention. On entend ordinairement par cet encensoir d'or, l'autel des parfums, quoiqu'il ne fût pas dans le Saint des Saints, mais le premier sanctuaire proche le voile qui les separoit. Cet encensoir étoit la figure de J. C. plein de feu & de charité, & qui prie continuellement pour nous dans le ciel.

Et l'arche d'alliance toute couverte d'or, au-dehors & au-dedans est la figure de l'humanité de J. C. dont le corps & l'ame sont intimement unis à la divinité.

Dans laquelle étoit, du temps de Moïse, *une urne pleine de manne, &c.* car il est certain que du temps de Salomon, il n'y avoit dans l'arche que les deux tables de la loi. Voyez 3. Reg. 8. 9. 2. Paral. 5. 10. L'urne pleine de manne, étoit la figure du saint Sacrement de l'autel ; la verge d'Aaron marque la puissance sacerdotale ; les deux tables, sa puissance

Digitized by Google

royale, en vertu de laquelle il devoit donner à son peuple les préceptes de la charité envers Dieu & envers le prochain d'une maniere plus sublime qu'ils ne furent donnés aux Juifs.

℣. 5. *Au-dessus de l'arche il y avoit des Cherubins* pleins *de gloire, qui couvroient le propitiatoire* de leurs aîles : *mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail.*

Au-dessus de l'arche il y avoit des Cherubins pleins *de gloire, &c.* c'est-à-dire, qu'on voyoit sur leur face une splendeur toute majestueuse. Les Cherubins qui étoient entre Dieu & le propitiatoire qu'ils couvroient de leurs aîles, marquoient que les Anges étoient les médiateurs de la premiere alliance, & que la grace de J. C. médiateur de la nouvelle, & figuré par le propitiatoire, étoit encore caché sous les figures de l'ancien Testament.

Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail, c'est-à-dire, d'expliquer en détail le rapport & la convenance de toutes ces figures avec la vérité qu'elles représentoient.

℣. 6. *Or ces choses étant ainsi disposées, les Prêtres entroient en tout temps dans le premier tabernacle, pendant qu'ils étoient dans l'exercice des fonctions sacerdotales.*

Or ces choses étant ainsi disposées. Après que l'Apôtre a décrit la structure du tabernacle de Moïse & de toutes ses parties, il parle des fonctions des Prêtres, & des ceremonies qu'ils observoient dans le culte de Dieu.

Les Prêtres, chacun selon l'ordre & le rang de sa famille. Voyez Luc 1. 8. *entroient en tout temps dans le premier tabernacle.* Let. *Tous les jours pendant qu'ils étoient dans l'exercice, &c.* qui consistoit à offrir des sacrifices hors du tabernacle dans le parvis du peu-

Digitized by Google

ple, & à offrir de l'encens dans le tabernacle, à y allumer les lampes, & à changer les pains de proposition pour y en exposer de nouveau.

℣. 7. *Mais il n'y avoit que le seul Pontife qui entrât dans le second, & seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qu'il offroit pour ses propres ignorances, & pour celles du peuple.*

Mais..... & seulement une fois l'année, c'est-à-dire, seulement un jour l'année; car il y entroit à quatre diverses fois en ce jour, dans le temps de la ceremonie des expiations: 1. pour y porter l'encensoir: 2. pour y porter l'encens: 3. pour y porter le sang du veau: 4. pour y porter le sang du bouc.

Non sans y porter du sang. Il veut dire que l'entrée du sanctuaire lui étoit interdite, s'il n'y portoit du sang; & ainsi que le sang étoit comme la voie par laquelle il entroit dans le sanctuaire, parce que c'étoit l'unique moyen d'y entrer.

Qu'il offroit pour ses propres ignorances. Ceci rapporté à J. C. ne se peut entendre que de son corps mystique, ou de lui-même, comme revêtu de la figure de l'homme pecheur, & chargé d'expier en sa personne nos pechés.

Et pour celle du peuple: c'est-à-dire, les pechés pour lesquels la loi n'ordonnoit pas la punition de mort. Voyez Exod. 22. Deut. 19.

℣. 8. *Le Saint-Esprit nous montrant par là, que la voie du* vrai *sanctuaire n'étoit point encore découverte, pendant que le premier tabernacle subsistoit.*

Le Saint-Esprit nous montrant par-là, c'est-à-dire, par toutes les circonstances marquées dans le verset précedent, *que la voie du* vrai *sanctuaire*, c'est-à-dire, l'unique moyen d'entrer dans le ciel n'étoit pas ouvertement manifesté à l'Eglise pendant que la loi

Digitized by Google

ceremoniale, ſignifie par le premier tabernacle, étoit encore en vigueur. Or il y a trois circonſtances à conſiderer dans ce verſet, par chacune deſquelles le Saint-Eſprit a voulu marquer en figure & en myſtere cette vérité. La premiere; qu'il n'y avoit que le ſouverain Pontife figure de J. C. qui entrât dans le ſanctuaire, & que l'entrée en étoit interdite à tous les Prêtres du premier tabernacle, pour montrer que le ciel ne devoit être ouvert qu'à J. C. & aux ſiens, & que l'entrée en étoit interdite & le chemin inconnu aux ſectateurs de la loi.

La ſeconde, que le ſanctuaire n'étoit ouvert qu'une fois l'année aux jours des expiations; pour montrer que pendant tout le temps de la loi, ſignifié par tous les jours de l'année auſquels les Prêtres entroient dans le tabernacle, comme il eſt dit verſet 6. le ciel étoit fermé, & qu'il ne devoit être ouvert qu'au grand jour de l'expiation generale, qui eſt le ſacrifice de la croix.

La troiſiéme, qu'il n'y entroit qu'avec le ſang des expiations qu'il offroit pour lui-même & pour le peuple; pour montrer que le ſanctuaire céleſte ne ſeroit ouvert, ni la voie d'y aller découverte, que par l'effuſion du ſang de J. C. & que juſqu'à ce temps-là, c'eſt-à-dire, pendant tout le temps de la loi, le ciel devoit demeurer fermé, & le chemin inconnu aux ſectateurs de la loi. Toutes ces trois circonſtances ſont des figures de la même vérité.

L'on en peut ajouter une quatriéme: Que le ſouverain Pontife offroit auſſi-bien pour lui-même que pour le peuple; ce qui marquoit qu'il étoit pecheur auſſi-bien que le peuple; & partant qu'encore qu'il pût faire l'ouverture du ſanctuaire terreſtre, il étoit néanmoins incapable de faire l'ouver-

Digitized by Google

ture du vrai ſanctuaire, & que ce privilege étoit reſervé à J. C. comme étant pur, innocent, & exempt de tout peché ; & en cette qualité, capable d'ouvrir le ciel à ſes fideles par le prix de ſon ſang. Voyez Hebr. 7. 26.

℣. 9. *Et cela même étoit l'image de ce qui ſe paſſoit en ce temps-là ; pendant lequel on offroit des dons & des victimes, qui ne pouvoient purifier la conſcience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte.*

Et cela même, qui vient d'être expliqué dans le verſet précédent, *étoit l'image de ce qui ſe paſſoit en ce temps-là, &c.* c'eſt-à-dire, au temps de la loi de Moïſe, quand les Prêtres ne pouvoient entrer dans le ſanctuaire interieur, & que les ſacrifices ne pouvoient point juſtifier les hommes, ni les faire entrer dans le ciel ; car avant la venue de J. C. le vrai ſanctuaire, qui eſt le ciel, n'a pu être ouvert, ni la voie pour y aller être découverte en vertu des ſacrifices & des oblations legales.

℣. 10. *Puiſqu'ils ne conſiſtoient qu'en des viandes, en des breuvages, en diverſes ablutions & en des ceremonies charnelles ; & qu'ils n'avoient été impoſés que juſqu'au temps que cette loi ſeroit corrigée.*

Puiſqu'ils ne conſiſtoient qu'en des viandes, c'eſt-à-dire, en l'abſtinence de certaines viandes défendues par la loi.

En des breuvages, c'eſt-à-dire, en l'abſtinence du vin & de tout ce qui pouvoit enivrer, commandée aux Prêtres dans le temps de leur miniſtere. Voyez Levit. 10. 9. & aux Nazaréens. Nombr. 6. 3.

En diverſes ablutions. L'Apôtre dit ceci, parce que l'ablution ordonnée aux Prêtres étoit differente de celle des Levites, & celle des Levites differente de celle qui étoit ordonnée aux Iſraélites, pour ſe

Digitized by Google

purifier des impuretés legales. Voyez Exod. 29. 4. Levit. 15. 8. 16. 18. 27. ch. 17. 15. ch. 22. 6. Nomb. 8. 7. & ch. 19. 19.

Et en des céremonies charnelles, c'eſt-à-dire, exterieures & terreſtres. Voyez Gal. 3. 3. Ph. 3. 4. Heb. 7. 12.

Et qu'ils n'avoient été impoſés, comme un fardeau, pour les retirer de l'impieté & de l'idolatrie, & pour les diſpoſer à recourir à la foi de J. C. & à recevoir ſa grace pour en être délivrés.

Que juſqu'au temps que cette loi ſeroit corrigée, non qu'il y eût aucun vice dans ce culte & dans toutes ces obſervations legales; mais parce que n'ayant été inſtituées que pour être des figures de la vérité, l'uſage n'en devoit pas être perpetuel, mais ſeulement juſqu'à ce que la verité dont elles étoient les figures, fût accomplie. Cet accompliſſement s'appelle le temps de la correction, c'eſt-à-dire, le temps auquel la verité devoit être ſubſtituée à la place de la figure, & le culte ſpirituel à la place du terreſtre & du charnel.

℣. 11. *Mais J. C. le pontife des biens futurs, étant venu dans le monde, eſt entré une ſeule fois dans le ſanctuaire par un tabernacle plus grand & plus excellent, qui n'a point été fait de main d'homme, c'eſt-à-dire, qui n'a point été formé par la voie commune & ordinaire.*

Mais J. C. le pontife des biens futurs. L'Apôtre veut montrer par cette qualité qu'il donne à J. C. que ſa ſacrificature n'a point d'autre but ni d'autres effets que de procurer à ſon peuple la juſtice interieure, & la vie éternelle qui en eſt la récompenſe, comme la vie temporelle étoit la récompenſe de la juſtice légale.

Etant venu dans le monde, c'eſt-à-dire, s'eſt uni hypoſtatiquement à la nature humaine, & en qua-

Digitized by Google

lité d'homme-Dieu eſt devenu ſouverain Pontife dès le moment de ſa conception, à la difference des autres Sacrificateurs, qui ne parvenoient à cette dignité que dans un âge avancé; & après s'être rendus capables d'exercer les fonctions de leur miniſtere.

Eſt entré une ſeule fois dans le ſanctuaire, c'eſt-à-dire, dans le ciel des bienheureux pour y demeurer éternellement à la droite de ſon Pere: au-lieu que le Pontife légal entroit pluſieurs fois dans le ſanctuaire pendant le cours de ſon Pontificat, c'eſt-à-dire, une fois tous les ans, pour y expier les pechés du peuple: parce que hors ce temps l'expiation étoit imparfaite: au-contraire J. C. ayant trouvé la rédemption éternelle, a parfaitement expié pour toujours les pechés de ſon peuple.

Par un tabernacle plus grand & plus excellent, c'eſt-à-dire, par ſon corps, où ſon ame étoit entrée à l'inſtant même de l'Incarnation, comme dans un ſacré tabernacle, & d'où elle n'eſt ſortie que par la mort, c'eſt-à-dire, par les douleurs qu'il a ſouffertes en ce corps, que ſaint Paul appelle ici *tabernacle*, ſelon la maniere de parler des Hebreux. Voyez Jean 2. 21. 2. Cor. 5. 4. 2. Pier. 1. 14. Le ſens eſt: Le Pontife legal paſſoit par un tabernacle terreſtre & materiel, pour entrer au ſanctuaire terreſtre & materiel: mais J. C. qui doit entrer au ſanctuaire céleſte, il y entre par le tabernacle de ſon corps, qui eſt bien plus grand en dignité, & bien plus excellent en vertu, que n'étoit le tabernacle Levitique, qui n'en étoit que la ſimple figure.

Qui n'a point été fait de main d'homme, &c. comme le Levitique fait par Beſeléel, c'eſt-à-dire, que ſon corps n'a pas été formé comme le corps des

Digitized by Google

autres hommes par la voie naturelle & ordinaire de la generation, mais qu'il a été produit d'une maniere surnaturelle & par l'operation du Saint-Esprit.

℣. 12. *Il y est entré, non avec le sang des boucs & des veaux, mais avec son propre sang*, nous *ayant acquis une rédemption éternelle.*

Et il y est entré, non avec le sang des boucs & des veaux, comme faisoit le Pontife Levitique au jour des expiations; *mais avec son propre sang*, c'est-à-dire, par le moyen & en vertu du sacrifice de soi-même qu'il a offert pour nous à son Pere par l'effusion de son propre sang.

Nous *ayant acquis* par cette entrée dans le sanctuaire céleste, ou par l'effusion de son sang, *une rédemption éternelle*, c'est-à-dire, après nous avoir mérité le salut & le pardon, non plus d'un certain nombre de pechés, & qui se commettent pendant un certain temps, comme faisoit le Pontife Levitique, qui n'expioit par le sang des boucs & des veaux que les pechés d'une année : mais generalement de tous les pechés qui se commettront jusqu'à la fin des siecles; après quoi ce pardon doit subsister éternellement. Puis donc que cette rédemption est éternelle, il est visible que ni l'effusion du sang de J. C. ni son entrée au sanctuaire ne se doivent point réiterer, & qu'il suffit d'en réiterer la mémoire, comme nous faisons par le sacrifice de l'autel.

℣. 13. *Car si le sang des boucs & des taureaux, & l'aspersion de* l'eau mêlée avec *la cendre d'une geniſſe, sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté exterieure & charnelle.*

Car si le sang des boucs, &c. L'Apôtre rend raison

de ce qu'il a dit, Que J. C. nous a acquis une rédemption éternelle.

Sanctifie ceux qui ont été souillés, c'est-à-dire, qui ont encouru quelque peine déclarée par la loi, & qui ont contracté quelque irrégularité, par laquelle, selon la loi, il leur étoit défendu, ou de participer aux choses saintes, ou d'entrer dans le tabernacle, ou de converser avec les autres.

En leur donnant une pureté exterieure & charnelle, c'est-à-dire, en leur remettant cette peine, & en leur ôtant ces irrégularités & ces empêchemens qui ne sont qu'exterieurs. Or l'absolution de la peine se faisoit par le sang, & celle de l'irrégularité par l'aspersion de l'eau.

℣. 14. *Combien plus le sang de J. C. qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortelles, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant.*

Combien plus le sang de J. C. L'Apôtre veut dire, que le sang de J. C. a beaucoup plus de vertu pour remettre les pechés & pour purifier la conscience, que le sang & la cendre n'en avoient pour remettre & pour absoudre des peines & des irrégularités légales. La raison est, qu'il n'y avoit nulle vertu dans ces choses exterieures pour produire tous ces effets, parce qu'elles n'étoient que des figures grossieres que Dieu avoit instituées comme des conditions sans lesquelles les Juifs ne pouvoient pas être censés absous de ces peines légales : au-lieu que le sang de J. C. répandu pour nous, contient en soi une vertu infinie pour la rémission des pechés, & un mérite si abondant, que Dieu y trouve de quoi satisfaire sa justice la plus rigoureuse & la plus exacte. *Qui*

Digitized by Google

Qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu, qui est le fondement & la cause de cette vertu infinie qui se trouve dans le sacrifice de J. C. Voyez 1. Pier. 3. 23.

Comme une victime sans tache, &c. C'est l'autre fondement de la vertu & du mérite de ce sacrifice, que saint Paul exprime ainsi par allusion au commandement de la loi, qui vouloit que la victime fût sans aucune tache.

℣. 15. *C'est pourquoi il est le Mediateur du Testament nouveau, afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettoient sous le premier Testament, ceux qui sont appellés* de Dieu *reçoivent l'heritage éternel qu'il leur a promis.*

C'est pourquoi, &c. C'est la suite des versets 11. & 12. Le sens est : Puisque J. C. est entré non plus dans le sanctuaire terrestre, comme le Pontife de la loi, mais dans le sanctuaire céleste, puisqu'il y a porté, non plus le sang des victimes légales, mais son propre sang : non plus pour nous obtenir une purification charnelle & temporelle, telle qu'étoit celle que le Grand-Pontife obtenoit pour les Juifs, mais pour nous mériter la pureté interieure & le salut éternel de nos ames, il s'ensuit qu'il est Mediateur d'un Testament nouveau, d'autant plus parfait que le premier; que le sanctuaire céleste est plus excellent que le terrestre; que le sang de J. C. est plus excellent que celui des animaux, & que la purification interieure de l'ame est plus excellente que la purification exterieure & legale.

Afin que par la mort qu'il a soufferte, c'est-à-dire : La fin qu'il se propose dans cette fonction de Mediateur, n'est que de mettre par le mérite de sa mort les élus en possession de la gloire éternelle à

laquelle ils ont été prédestinés de toute éternité.

Pour expier les iniquités qui se commettoient sous le premier Testament, &c. Parce que la loi, bien loin de remedier au peché & d'en obtenir le pardon, rendoit par occasion les hommes plus criminels, en les engageant dans la transgression. Voyez Rom. 3. 25.

℣. 16. & 17. *Car où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne : parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.*

Car où il y a un testament, c'est-à-dire : Puisque l'alliance dont J. C. est le Médiateur, est vraiment un testament, en tant qu'elle est un témoignage de sa derniere volonté, qui doit demeurer irrévocable, & en tant que par cette volonté il institue les fideles ses coheritiers du royaume céleste, & de l'heritage éternel ; il ne faut pas s'étonner qu'il ait souffert la mort, puisque parmi les hommes mêmes le testament n'est pas reconnu pour legitime ni pour valide, qu'il ne soit suivi de la mort du testateur.

Il est nécessa re que la mort du testateur intervienne, &c. c'est-à-dire, de J. C. qui n'est pas seulement Mediateur du nouveau Testament, mais qui en est même l'auteur : ce qui prouve manifestement sa divinité & son égalité à son Pere.

℣. 18. *C'est pourquoi le premier ne fut confirmé qu'avec le sang.*

C'est pourquoi, &c. C'est une seconde preuve du verset 16. comme s'il disoit : C'est en signe & en figure de cette mort de J. C. auteur du nouveau Testament, que le premier Testament même, quoique son auteur fût immortel, c'est-à-dire,

Digitized by Google

Dieu le Pere, ne laiſſa pas pourtant d'être confirmé par l'effuſion du ſang des victimes : Dieu voulant marquer par cette figure & par ce myſtere, que le nouveau Teſtament, figuré par ce premier, devoit être un jour confirmé par le ſang de la vraie victime immaculée, c'eſt-à-dire, par la mort de J. C. qui en eſt le Mediateur & l'auteur.

℣. 19. *Car Moïſe ayant recité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du ſang des veaux & des boucs, avec de l'eau & de la laine teinte en écarlate & de l'hyſſope, & en jetta ſur le livre même & ſur tout le peuple.*

Car Moïſe, en qualité de médiateur de la premiere alliance, & repréſentant par conſequent dans toute cette action J. C. le Mediateur du nouveau Teſtament.

Ayant recité, par la lecture qu'il en fit dans le livre de la loi, *devant tout le peuple ;* car puiſque cette alliance étoit commune à tout le peuple, les conditions en devoient auſſi être propoſées à tout le peuple, afin qu'aucun ne pût prétendre d'avoir été ſurpris.

Toutes les ordonnances, c'eſt-à-dire, celles qui ſont contenues dans les chapitres 20. 21. 22. & 23. de l'Exode.

De la loi. Grec. *ſelon la loi*, c'eſt-à-dire, ſelon l'exprès commandement qu'il en avoit reçu de Dieu. Voyez Exod. 20. 22. & 21. 1.

Prit du ſang des veaux & des boucs. Il n'eſt fait nulle mention dans le chapitre 24. de l'Exode, ni du ſang des boucs, ni de l'eau, ni de la laine, ni de l'hyſſope, ni que Moïſe jettât du ſang ſur le livre : ainſi ſaint Paul ſçavoit toutes ces circonſtances, ou par la tradition des Juifs ; ou, comme il y a plus d'ap-

parence par la revelation de Dieu, parce qu'il ne s'en voit rien dans le Talmud, ni dans les autres ouvrages des Rabbins. Quelques-uns estiment que Moïse, sous le nom general d'holocaustes, a compris les boucs dont l'Apôtre parle ici, n'étant pas vrai-semblable que le peuple n'ait offert que des veaux en holocauste. Voyez Exod. 24.

Avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate, & de l'hyssope, ce qui est conforme à ce qui est ordonné. Voyez Levit. 14. 6. 49. 50. 51. 52. Nomb. 19. 6. 18. mais en une autre circonstance.

Et en jetta sur le livre même. L'Ecriture ne fait nulle mention de cette circonstance. Il semble que l'aspersion du sang sur le livre, signifie que la loi ne pourroit être accomplie que par la grace & par le mérite du sang de J. C. Voyez Rom. 8. 3. 4.

Et sur tout le peuple. Cette aspersion sur le peuple étoit pour montrer que l'expiation des pechés des hommes ne se feroit que par le sang de J. C. Voyez Isa. 52. 15. Hebr 12. 24. 1. Pier. 1. 2.

℣. 20. *En disant : C'est le sang du Testament & de l'alliance que Dieu a faite en votre faveur.*

En disant : C'est le sang du Testament, &c. c'est-à-dire : Ce sang est le signe dont Dieu se sert pour confirmer & ratifier l'alliance qu'il a faite avec vous, & de laquelle il vous a donné les commandemens. Il semble que J. C. dans l'institution du saint Sacrement, ait eu égard à cette figure. Voyez Matth. 26. 28.

℣. 21. *Il jetta encore du sang sur le tabernacle, & sur tous les vases qui servoient au culte* de Dieu.

Il jetta encore du sang quelque temps après la confirmation de la premiere alliance. Voyez Exod. 29. 16.

Digitized by Google

Sur le tabernacle, figure de l'Eglise. Voyez Apoc. 21. 3. & pour montrer qu'elle n'est consacrée à Dieu que par le sang de J. C.

Et sur tous les vases. Ce mot de *vases* signifie en cet endroit tous les ornemens, ustenciles & instrumens destinés au service de Dieu. Cette diversité de vases étoit la figure des differens ministres qui sont dans l'Eglise, & même de la diversité des fideles; dont les dons de grace & de perfection sont fort differens. Voyez 2. Tim. 2. Tous ces vases spirituels ne sont propres au service de Dieu qu'après avoir été purifiés par le sang de J. C. & c'est en vertu de ce sang qu'ils reçoivent chacun le degré & la portion de l'esprit nécessaire pour la fonction de leur ministere.

v. 22. *Et selon la loi, presque tout se purifie avec le sang, & les pechés ne sont point remis sans effusion de sang.*

Et selon la loi, presque tout se purifie avec le sang. L'Apôtre use de cette restriction, parce que quelques purifications legales se faisoient par le feu, & d'autres par l'eau simple. Voyez Levit. 16. 28. & 22. 7. Nomb. 31. 23. quoique le nombre de celles qui se faisoient par le sang fût incomparablement plus grand.

Et les pechés, c'est-à-dire, les peines portées par la loi contre le peché; les irrégularités legales provenantes du peché & quelques autres, se remettoient aussi par l'eau commune; *ne sont point remis sans effusion de sang:* Ils étoient bien remis par l'eau d'expiation; mais parce que cette eau étoit mêlée de la cendre de la geniſſe, dont le sang avoit été premierement répandu, il est vrai de dire que l'expiation ne se faisoit pas sans effusion de sang, nean-

moins les pauvres qui n'avoient pas moyen d'acheter des tourterelles ou des colombes, étoient dispensés de la rigueur de cette loi.

℣. 23. *Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes, fût purifié par le sang des animaux, mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premieres.*

Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes, c'est-à-dire, le tabernacle avec ses dépendances, sçavoir les vases, les ornemens des Prêtres qui y servoient, & les hommes qui devoient être purifiés par les Prêtres : car toutes ces choses n'étoient que des images imparfaites & des figures grossieres des choses célestes, c'est-à-dire du ciel & de ceux qui y sont appellés.

Fût purifié par le sang des animaux, c'est-à-dire, fût purifié d'une maniere aussi imparfaite qu'étoit l'aspersion du sang des animaux.

Mais que les célestes mêmes. C'est une confirmation de ce que l'Apôtre avoit entrepris de montrer au verset 16. qu'il étoit nécessaire que J. C. mourût pour nous délivrer de nos pechés, fondée sur l'insuffisance des hosties legales. Le sens est : Il étoit impossible que les choses représentées par ces figures, étant toutes spirituelles & célestes, fussent purifiées par des choses corruptibles & terrestres, telles qu'étoient les victimes des animaux, qui n'ont nulle proportion avec la pureté de la conscience & celle du sanctuaire céleste. *Autr.* Mais que les célestes mêmes, c'est-à-dire, le ciel avec toute la cour céleste, dont les prédestinés font une portion; non que le ciel ou les Anges qui en sont les citoyens, eussent contracté aucune souillure véritable par le peché de l'homme : mais parce que ce

Digitized by Google

peché en avoit fermé l'entrée, & rendu le ciel comme un lieu interdit aux hommes, cette interdiction eſt regardée par l'Apôtre comme une eſpece de ſouillure dans le ciel, & comme une eſpece de difformité, parce qu'elle le prive de la perfection naturelle qu'il doit avoir par le libre accès des prédeſtinés. De ſorte que J. C. ayant ôté cet obſtacle par ſa mort, & ayant rendu aux prédeſtinés le libre accès vers le ciel, il a comme purifié le ciel en lui rendant ſa premiere perfection, & ſa premiere beauté.

Le fuſſent par des victimes plus excellentes, &c. Non pas qu'il y en ait pluſieurs, mais parce que J. C. qui eſt cette victime, étoit figuré par toutes les victimes de l'ancien Teſtament, & que la verité de toutes ces differentes figures ſe trouve accomplie en lui. Ou bien l'Apôtre uſe de cette expreſſion, pour faire voir que J. C. ne s'eſt pas ſeulement immolé & ſacrifié en mourant une fois pour nous; mais que ce ſacrifice a été précedé de l'offrande volontaire qu'il a faite de ſoi-même en entrant au monde, & enſuite de toutes les actions penibles de ſa vie, qui ont été comme autant de ſacrifices qu'il a offert pour nous, avant que d'offrir celui de la croix. Quelques-uns eſtiment que ſaint Paul ſe ſert du nombre plurier pour marquer l'excellence de cette hoſtie, ſuivant la coutume des Hebreux, qui ſe ſervent ſouvent de ce nombre pour exprimer le ſuperlatif.

℣. 25. *Car J. C. n'eſt point entré dans ce ſanctuaire fait de main d'homme, qui n'étoit que la figure du véritable; mais il eſt entré dans le ciel même, afin de ſe préſenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.*

Car J. C. n'eſt point entré dans ce ſanctuaire fait de main d'homme, tel qu'étoit le ſanctuaire Levitique, *qui n'étoit que la figure du véritable*, c'eſt-à-dire, du ciel. L'Apôtre explique plus clairement par-là ce qu'il a entendu au verſet précedent par ce qui n'étoit que figure des choſes celeſtes, & par les choſes celeſtes mêmes: & en même-temps il propoſe des differences notables entre le miniſtere de J. C. & celui du Pontife legal, pour faire voir l'excellence de l'un par-deſſus l'autre, ce qu'il continue juſqu'à la fin du chapitre.

Mais il eſt entré dans le ciel même par ſon Aſcenſion, *afin de ſe préſenter*, comme faiſoit le Pontife devant l'arche.

Maintenant pour nous, pendant tout le temps de la loi nouvelle; au-lieu que le ſouverain Pontife ne pouvoit demeurer qu'un certain temps, & une fois l'année devant l'arche; *devant la face de Dieu*, au-lieu que le Pontife Levitique paroiſſoit ſeulement devant l'arche, qui n'étoit que la figure exterieure de la majeſté inviſible de Dieu: & au-lieu que le Pontife ne voyoit Dieu que ſous une figure étrangere, J. C. le voit face à face.

℣. 25. *Et il n'y eſt pas auſſi entré pour s'offrir ſoi-même pluſieurs fois, comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le ſanctuaire, portant le ſang* d'une victime, *& non le ſien propre.*

Et il n'y eſt pas auſſi entré pour s'offrir ſoi-même pluſieurs fois, c'eſt-à-dire, d'une maniere ſanglante, en ſouffrant & en mourant pluſieurs fois à la croix: ce qui feroit voir l'imperfection de ſon ſacrifice; de même que la réiteration du ſacrifice des expiations étoit une marque de ſon peu de vertu pour la parfaite remiſſion des pechés. C'eſt abuſer

Digitized by Google

de ce passage que de l'employer contre la celebration & la réiteration du sacrifice de la Messe, puisque ce sacrifice n'est pas different en substance & à l'égard de l'hostie qui est offerte, de celui de la croix, mais que c'est seulement une nouvelle application de son mérite, ce qui est commun, quoiqu'en different degré, à tous les autres Sacremens : & l'Eglise n'enseigne rien autre chose de ce sacrifice, sinon que comme J. C. se presente continuellement pour nous à son Pere dans le ciel, il fait encore la même chose sur nos autels par le ministere des Prêtres, pour la consolation des fideles, pour leur rendre plus présente la mémoire de sa mort, & pour leur en appliquer le fruit.

Comme le Grand-Prêtre..... portant le sang d'une victime, *& non le sien propre.* L'Apôtre dit ceci pour marquer la cause de la réiteration du sacrifice des expiations. Le sens est : Que le sang des expiations n'étant que du sang d'animaux, il ne pouvoit jamais obtenir une remission parfaite : au-lieu que J. C. ayant fait l'expiation de nos pechés de son propre sang, dont le mérite est infini, la réitération en seroit tout-à-fait inutile, & même injurieuse à son sacrifice.

℣. 26. *Car autrement il auroit fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la creation du monde, au-lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des siecles pour abolir le peché en s'offrant lui-même pour victime.*

Car autrement il auroit fallu, &c. c'est-à-dire : Si le sacrifice de la croix : n'étoit pas suffisant pour la remission entiere de tous nos pechés, & qu'il eût été nécessaire de le réitérer pour en achever l'expiation, il s'ensuivroit à plus forte raison qu'il n'auroit pu expier les pechés de ceux qui étoient déja

Digitized by Google

morts avant la Paſſion de J. C. comme d'Adam & des Patriarches, & partant que pour leur en obtenir la remiſſion, il auroit dû commencer à ſouffrir auſſi-tôt après le peché du premier homme, renouveller ainſi enſuite de temps en temps le ſacrifice de ſa Paſſion : ce qui pourtant n'a pas été fait, puiſqu'il n'a ſouffert qu'à la fin des ſiecles : d'où il faut conclure que ce ſeul ſacrifice eſt ſuffiſant, & qu'il n'a pas beſoin d'être réiteré pour la remiſſion des pechés de tous les fideles, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament : le ſacrifice de la croix n'ayant pas moins de vertu pour effacer les pechés qui ſe ſont commis depuis le commencement du monde juſqu'à la mort de J. C. que pour expier ceux qui ſe devoient commettre depuis ſa Paſſion juſqu'à la fin des ſiecles.

Au-lieu qu'il n'a paru qu'une fois, ſur l'arbre de la croix, où il a été expoſé à la vûe de tout le monde ; *vers la fin des ſiecles*, c'eſt-à-dire, au dernier âge du monde, dont la durée n'eſt connue que de Dieu ſeul. *Pour abolir le peché, &c.* c'eſt-à-dire, pour ſatisfaire pleinement par le ſacrifice qu'il a fait de ſa propre vie, à la peine dûe aux pechés des fideles, & empêcher par la vertu & les mérites de ſa mort que la concupiſcence ne regne plus en eux en les faiſant conſentir au peché. Voyez Rom. 6. 6. 12.

℣. 27. *Et comme il eſt arrêté que les hommes meurent une fois, & qu'enſuite ils ſoient jugés.*

℣. 28. *Ainſi J. C. a été offert une fois pour effacer les pechés de pluſieurs ; & la ſeconde fois il apparoîtra ſans avoir plus rien du peché, pour le ſalut de ceux qui l'attendent.*

Et comme il eſt arrêté..... Ainſi J. C. a été of-

fert une fois, &c. c'eſt-à-dire : Puiſque les hommes ne doivent mourir qu'une fois en punition de leur propre peché, J. C. à plus forte raiſon étant mort une fois pour expier les pechés des hommes, ne doit pas mourir une ſeconde fois. Comme donc il ne reſte aux hommes après être morts une fois, que le jugement de Dieu : ainſi J. C. étant mort une fois, il ne lui reſte plus que de paroître glorieux en ſon jugement pour le ſalut de ſes fideles, ſans qu'il doive ſouffrir une ſeconde fois la mort pour eux.

Pour le ſalut de ceux qui l'attendent, c'eſt-à-dire, non pour être jugé, mais pour être le Juge des hommes, & ſur-tout pour récompenſer les fideles de la gloire éternelle ; ce qui eſt le but & la fin de tout le myſtere de la Redemption. C'eſt pourquoi il ne parle pas de la damnation des réprouvés, parce que ce n'eſt pas la fin qu'il s'eſt propoſée, ni un effet de ſon avenement, mais l'effet de leur pure volonté ou de leur peché : *Non venit ut judicet mundum, ſed ut ſalvetur mundus per ipſum.* *Luc. 9. 16. Joan. 3. 17.*

L'on peut dire néanmoins, que par accident la venue de J. C. dans le monde a augmenté le peché des hommes, & qu'elle a ſervi à les rendre plus criminels & plus puniſſables, en ce qu'elle a été l'occaſion de leur reſiſtance, & de leur rebellion à l'Evangile.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 11. *CEtte premiere* alliance *a eu auſſi des loix & des reglemens touchant le culte de Dieu, & un ſanctuaire terreſtre, &c.*

Digitized by Google

Comme tout ce qui s'eſt paſſé dans l'ancien Teſtament n'étoit que pour repréſenter & pour figurer ce qui ſe paſſe dans le nouveau ; le tabernacle de Moïſe & tout ce grand appareil dont il étoit accompagné, repréſentoit l'Egliſe, & ſurtout J. C. dans ſon humanité ſainte : la premiere partie du tabernacle, qui s'appelloit *le lieu Saint*, étoit l'image de l'Egliſe militante & voyagere ſur la terre ; mais la ſeconde partie, qui étoit le lieu très-ſaint, appellé *le Saint des Saints*, figuroit l'Egliſe triomphante ; cette premiere partie étoit ſéparée de la ſeconde par un voile, parce que nous ne contemplons Dieu ſur la terre que par la lumiere de la foi qui eſt obſcure, en attendant que nous le puiſſions voir ſans voile dans le ciel, qui eſt la demeure éternelle des Bienheuretx. Dans l'Egliſe notre ſouverain Pontife, qui tient la place d'Aaron, c'eſt J. C. qui par la rupture du voile de ſa chair nous a ouvert l'entrée du vrai ſanctuaire qui eſt le ciel, où il exerce continuellement les fonctions de Pontife des biens futurs pour ſon Egliſe.

Mais ce tabernacle ne ſignifioit pas ſeulement le Corps myſtique de J. C. il figuroit auſſi ſon Corps naturel, qu'il appelle lui-même un temple : *Détruiſez ce temple*, diſoit-il aux Juifs, *& je le rétablirai en trois jours..... Mais il entendoit parler du temple de ſon Corps.* Ainſi on peut appliquer à J. C. non ſeulement la ſignification du tabernacle, mais auſſi de tout ce qui ſervoit à ſon uſage ; car quoique J. C. ſoit un en lui-même, on peut néanmoins le conſiderer ſous pluſieurs regards differens ; il eſt *le tabernacle* à cauſe du voile de ſa chair ; il eſt *l'arche*, parce qu'étant le Verbe du Pere il renferme en ſoi la loi de Dieu ; il eſt en même

Cyrill. lib. 4. in Joan. cap. 28.

Digitized by Google

temps *la table*, parce qu'il se donne à nous pour nous faire vivre, étant la vie essentielle; il est aussi *le chandelier*, parce qu'il est la lumiere spirituelle qui nous éclaire & nous conduit; il est encore *l'autel des parfums*, parce que son nom est comme un parfum dont l'odeur est répandue de tous côtés. Les Apôtres, dit Theodoret, étant remplis de l'odeur si excellente de son saint nom, coururent de tous côtés, & en remplirent tout l'univers; car l'effusion de ce nom auguste nous marque, selon saint Ambroise, une surabondance de graces, & comme une profusion des biens celestes. Il est encore *l'autel des holocaustes*, sa croix ayant été l'autel sur lequel *il s'est livré lui-même en s'offrant à Dieu comme une oblation & une victime d'agreable odeur.* On peut voir sur le chapitre 25. de l'Exode toutes les significations mystiques du tabernacle & de toutes les choses dont il étoit composé.

Cant. 1. 3.

Ephes. 5. 2.

℣. 11. jusqu'au 16. *Mais J. C. le Pontife des biens futurs, étant venu dans le monde, est entré une seule fois dans le sanctuaire par un tabernacle plus grand & plus excellent, &c.*

J. C. qui est venu pour sauver les hommes, n'a pas seulement voulu leur servir de Mediateur & de Prêtre auprès de son Pere pour lui offrir leurs vœux & leurs prieres, mais par un excès de bonté il s'est offert comme la victime du sacrifice qu'il a fait de lui-même sur la croix pour leur obtenir la remission des pechés & la gloire éternelle. La loi a eu des Pontifes qui obtenoient de Dieu des biens temporels, mais le Mediateur de la nouvelle alliance n'a été établi que pour en obtenir des biens spirituels & qui subsistent dans toute l'éter-

Digitized by Google

nité ; c'eſt pour cela que l'Apôtre l'appelle *le Pontife des biens à venir*. Ceux donc qui n'aiment & ne recherchent que les biens de la vie préſente, les honneurs, les richeſſes, & les autres avantages temporels, ſont encore ſous la loi de Moïſe, & ſous le pontificat d'Aaron ; ils n'ont point de part au ſacerdoce de J. C. qui procure un bonheur éternel à ceux qui le reconnoiſſent pour leur Pontife. Que les amateurs du monde en cherchent un autre que J. C. qu'ils cherchent d'autres Prêtres que les miniſtres qui lui ſont conſacrés, & un autre ſacrifice que celui de la croix, s'ils ne veulent point renoncer à l'affection des choſes de la terre. C'eſt des biens du ciel que J. C. eſt le Pontife, & ce n'eſt qu'à ceux qui les deſirent qu'il procure les fruits de ſon ſacrifice.

Que s'il s'en trouve quelques-uns qui, malgré leur indignité, oſent prendre part à cet auguſte ſacrifice ſans avoir les diſpoſitions qui ſont eſſentielles pour en approcher, ils attirent ſur eux, ſelon l'Apôtre, une condamnation terrible de la part de Dieu. Il en eſt de même de ceux qui aſſiſtent au ſaint ſacrifice de la Meſſe, ſelon le precepte de l'Egliſe ; comme il n'eſt offert que pour obtenir les graces de Dieu qui ont rapport au ſalut éternel, c'eſt inutilement pour eux qu'ils y aſſiſtent, s'ils ne deſirent point les biens pour leſquels ce ſacrifice eſt offert ; on ne les obtient point qu'on ne ſoit uni de cœur & d'affection à J. C. *Pontife des biens futurs* : qui ne s'offre que pour les obtenir à ſon Egliſe : un Chrétien qui ſe trouve dans l'Egliſe parmi les autres fideles en préſence de ſon ſouverain Seigneur, qui eſt le Prêtre & la victime de cet auguſte ſacifice, étant plein de l'eſprit du monde &

Digitized by Google

d'ardeur pour les choſes de la terre, y eſt dans l'état où ſeroit un ſujet qui oſeroit bien ſe trouver à la table de ſon Prince ayant des intelligences avec ſes ennemis, & des diſpoſitions contraires à ſon ſervice, bien qu'il ſçût que ce Prince fût informé de ſa mauvaiſe diſpoſition. En quel danger de ſe perdre ne ſe précipiteroit-il pas par ſon inſolence & par ſa perfidie ? Tout Chrétien eſt obligé d'aſſiſter à la table du Seigneur, ſelon le commandement de l'Egliſe, mais il y doit aſſiſter en bonne intelligence avec lui & plein d'affection pour ſon ſervice; ainſi il peche s'il n'y aſſiſte pas, parce que c'eſt un commandement; il peche encore s'il y aſſiſte ſans l'amour & le deſir des biens éternels, pour leſquels ce ſacrifice des Chrétiens eſt offert.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit permis de deſirer & de demander des biens temporels, puiſque Dieu en eſt le maître & le diſtributeur auſſi-bien que des dons du ciel; mais il n'eſt pas permis de les demander ni d'en uſer que par rapport aux biens éternels, & autant qu'ils peuvent contribuer à nous obtenir ces *biens futurs*, dont J. C. eſt le pontife éternel.

℣. 16. juſqu'au 22. *Car où il y a un teſtament, il eſt neceſſaire que la mort du teſtateur intervienne, &c.*

L'auteur de l'ancien Teſtament c'eſt Dieu même; or comment pouvoit-il s'executer, puiſque Dieu eſt immortel, & qu'un teſtament n'a point de force que la mort du teſtateur n'intervienne ? Auſſi ſaint Paul ajoûte, que *le premier Teſtament ne fut confirmé qu'avec le ſang;* c'eſt que ce premier Teſtament n'étant établi que pour être la figure de la nouvelle alliance, Dieu a voulu qu'on lui offrît des bêtes en ſacrifice, pour repréſenter la réalité du ſecond Teſtament; où J. C. pouvoit ſervir de

Digitized by Google

victime & répandre son sang pour confirmer cette alliance. Il a pris, pour pouvoir mourir, une nature humaine & un corps mortel semblable à celui des animaux, en ce qui regarde seulement la mortalité, qui est une qualité propre aux bêtes, l'homme par sa nature étant créé à la ressemblance de Dieu, ne devoit point mourir s'il n'eût peché. Ainsi la mort des bêtes qu'on offroit à Dieu en sacrifice dans l'ancien Testament, étoit une figure de la mort de J. C. selon la nature humaine. De cette maniere la vérité a succedé à la figure, & son Testament a été accompli par sa mort, sans quoi le Testament de Dieu n'eût point eu son effet, étant vrai de dire qu'*il est necessaire que la mort du testateur intervienne quand il y a un testament.* Voyez saint Augustin sur le chapitre 3. de l'Epître aux Galates verset 17.

℣. 22. *Et selon la loi, presque tout se purifie avec le sang, &c.*

Qui dit *presque*, excepte quelque chose, ainsi il y avoit des choses dans l'ancien Testament qui pouvoient être purifiées sans effusion de sang; mais dans le Nouveau, toutes sans exception, ne peuvent être purifiées que par le sang de J. C. C'est pour cela que dans toutes les benedictions que l'Eglise donne on emploie toujours le signe de la croix, pour marquer que c'est par le mérite de la mort de J. C. que toutes choses sont purifiées, non seulement d'une sainteté interieure, mais même d'une pureté exterieure; car toute la nature doit être renouvellée par sa mort, & l'on n'obtient rien de Dieu qu'en son nom.

℣. 23. jusqu'à la fin. *Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses celestes, fût purifié par*

par le ſang des animaux, mais que les celeſtes mêmes le fuſſent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premieres, &c.

Il falloit ſans doute un ſacrifice pour expier le peché que l'homme avoit commis contre Dieu, mais nulle choſe corporelle & ſenſible n'avoit la vertu d'abſoudre & de purifier les hommes. Ainſi il n'étoit pas juſte ni convenable de ſacrifier des animaux irraiſonnables pour l'expiation de l'homme qui eſt raiſonnable. Si donc, dit ſaint Gregoire le Grand, des bêtes brutes n'ont pu être de dignes hoſties pour une creature raiſonnable, il falloit trouver un homme qui pût être offert pour des hommes; afin que ce fût une hoſtie raiſonnable & ſpirituelle qui fût ſacrifiée pour un pecheur doué de raiſon. Mais on ne pouvoit pas trouver un homme qui fût exempt de peché, & comment euſſions-nous pu être purifiés de la corruption du peché par une hoſtie, qui elle-même en eût été tachée? Afin donc que l'hoſtie fût raiſonnable, il falloit offrir un homme en ſacrifice; & afin qu'il pût expier les pechés de l'homme, il falloit que cet homme fût lui-même ſans peché. Mais où trouver un homme ſans peché, entre ceux qui naiſſent par une conjonction de peché? C'eſt pour cela que le Fils de Dieu eſt venu pour nous dans le ſein d'une Vierge ſainte, & que là il s'eſt fait homme pour l'amour de nous. Il y a pris la nature de l'homme & non ſon peché. Il s'eſt fait pour nous ſacrifice: Il a donné ſon corps pour ſervir d'une victime ſans peché pour les pecheurs; en ſorte que pouvant mourir par ſon humanité, il pût purifier le peché par ſon innocence & par ſa juſtice.

Hebr. 10. 4.

« *Gregor. Moral. lib.* 17. « 11.

CHAPITRE X.

1. CAr la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la solidité ‖ même des choſes, ne peut jamais par l'oblation des mêmes hoſties qui s'offrent toujours chaque année, rendre juſtes & parfaits ceux qui s'approchent *de l'autel* :

1. UMbram enim habens lex futurorum bonorum, non ipſam imaginem rerum; per ſingulos annos eiſdem ipſis hoſtiis, quas offerunt indeſinenter, numquam poteſt accedentes perfectos facere :

2. autrement on auroit ceſſé de les offrir; parce que ceux qui lui rendent ce culte n'auroient plus ſenti leur conſcience chargée de peché, en ayant été une fois purifiés :

2. alioquin ceſſaſſent offerri; ideò quòd nullam haberent ultra conſcientiam peccati, cultores ſemel mundati :

3. & cependant on y parle de nouveau tous les ans de pechés.

3. ſed in ipſis commemoratio peccatorum per ſingulos annos fit

4. Car il eſt impoſſible que le ſang des taureaux & des boucs ôte les pechés.

4. Impoſſibile enim eſt ſanguine taurorum & hircorum auferri peccata.

5. C'eſt pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hoſtie, ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps.

Pſ. 39. 7.

5. Ideò ingrediens mundum dicit : Hoſtiam & oblationem noluiſti; corpus autem aptaſti mihi :

6. Vous n'avez point agréé les holocauſtes, ni les ſacrifi-

6. holocautomata pro peccato non tibi pla-

‖ 1. *lettr.* image. *autr.* la vérité.

cuerunt.

7. Tunc dixi : Ecce venio : in capite libri scriptum est de me, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.

8. Superiùs dicens : Quia hostias, & oblationes, & holocautomata pro peccato noluisti, nec placita sunt tibi, quæ secundùm legem offeruntur,

9. tunc dixi : Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam : aufert primum, ut sequens statuat.

10. In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Jesu Christi semel.

11. Et omnis quidem sacerdos præsto est quotidie ministrans, & easdem sæpè offerens hostias, quæ numquam possunt auferre peccata:

12. hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei,

13. de cetero expec-

ces pour le peché.

7. Alors j'ai dit : Me voici ; je viens selon qu'il est écrit de moi dans le livre ℣, pour faire, ô Dieu, votre volonté. *Ps. 39. 8.*

8. Après avoir dit : Vous n'avez point voulu, & vous n'avez point agréé les hosties, les oblations, les holocaustes, & les sacrifices pour le peché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la loi ;

9. il ajoute ensuite : Me voici, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté ; il abolit ces premiers sacrifices, pour établir le second.

10. Et c'est cette volonté *de Dieu* qui nous a sanctifiés par l'oblation du corps de Jesus-Christ, qui a été faite une seule fois.

11. Aussi, au-lieu que tous les Prêtres se présentent tous les jours à Dieu, sacrifiant & offrant plusieurs fois les mêmes hosties, qui ne peuvent jamais ôter les pechés ;

12. celui-ci ayant offert une seule hostie pour les pechés, il est assis pour toujours à la droite de Dieu,

13. où il attend, ce qui reste

℣. 7. *lettr.* à la tête du livre.

Pſ. 109. 2. 1. *Cor.* 15. 25. *à accomplir* : Que ſes ennemis ſoient réduits à lui ſervir de marchepied.

tans donec ponantur inimici ejus ſcabellum pedum ejus.

14. Car par une ſeule oblation, il a rendu parfaits ‖ pour toujours ceux qu'il a ſanctifiés.

14. Unâ enim oblatione conſummavit in ſempiternum ſanctificatos.

15. Et c'eſt ce que le Saint-Eſprit nous a déclaré lui-même ; car après avoir dit :

15. Conteſtatur autem nos & Spiritus ſanctus. Poſtquam enim dixit :

Jerem. 31. 33. *Supr.* 8. 4. 16. Voici l'alliance que je ferai avec eux : Après que ce temps-là ‖ ſera arrivé, dit le Seigneur, j'imprimerai mes loix dans leur cœur, & je les écrirai dans leur eſprit,

16. Hoc autem teſtamentum, quod teſtabor ad illos poſt dies illos, dicit Dominus : Dando leges meas in cordibus eorum, & in mentibus eorum ſuperſcribam eas.

17. *il ajoute* : Et je ne me ſouviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités.

17. & peccatorum, & iniquitatum eorum jam non recordabor ampliùs.

18. Or quand les pechés ſont remis, on n'a plus beſoin d'oblation pour les pechés.

18. Ubi autem horum remiſſio, jam non eſt oblatio pro peccato.

19. C'eſt pourquoi, mes freres, puiſque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le ſanctuaire ‖ par le ſang de Jeſus,

19. Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu ſanctorum in ſanguine Chriſti,

20. *en ſuivant* cette voie

20. quam initiavit

℣. 14. *expl* en effaçant pleinement les pechés.
℣. 16. *expl.* le temps de la nouvelle alliance.
℣. 19. *expl.* le ciel.

Digitized by Google

nobis viam novam & viventem per velamen; id est, carnem suam,

nouvelle & vivante qu'il nous a le premier tracée par *l'ouverture du* voile de sa chair ‖,

21. & sacerdotem magnum super domum Dei:

21. & que nous avons un Grand-Prêtre, qui est établi sur la maison de Dieu;

22. accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda à conscientia mala, & abluti corpus aquâ mundâ,

22. approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincere, & avec une pleine foi, ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspersion *interieure;*

23. teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem: (fidelis enim est qui repromisit.)

23. & le corps lavé dans l'eau pure, demeurons fermes & inébranlables dans la profession que nous avons faite d'esperer *ce qui nous a été promis*, puisque celui qui nous l'a promis est très-fidele dans ses promesses.

24. Et consideremus invicem in provocationem charitatis, & bonorum operum:

24. Et considerons-nous les uns les autres ‖, afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œuvres;

25. non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, & tantò magis, quantò videritis ap-

25. ne nous retirant point des assemblées des fideles, comme quelques-uns ont accoutumé de faire, mais nous exhortant ‖ les uns les autres,

℣. 10. *expl.* qui fut déchirée à sa ort comme le voile du temple ui en étoit la figure.

℣. 24. *autr.* veillons les uns sur les autres par une louable émulation.

℣. 25 *lettr.* consolant.

d'autant plus que vous voyez que le jour ‖ s'approche.

Suprà 6. 4. 26. Car si nous pechons volontairement après avoir reçu la connoissance de la vérité, il n'y a plus desormais d'hostie pour les pechés;

27. mais *il ne reste qu'*une attente effroyable du jugement, & l'ardeur du feu qui doit devorer les ennemis *de Dieu.*

Deut. 17. 6. Matth. 18. 16. Jean. 8. 17. 2. Cor. 13. 1. 28. Celui qui a violé la loi de Moïse est condamné à mort sans misericorde, sur la deposition de deux ou trois témoins:

29. combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu ‖; qui aura tenu pour une chose vile & profane ‖ le sang de l'alliance, par lequel il avoit été sanctifié, & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace?

Deut. 31. 35. 30. Car nous sçavons qui est celui qui a dit: La vengeance m'est reservée, & je la sçaurai bien faire, dit le Seigneur.

propinquantem diem.

26. Voluntariè enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia,

27. terribilis autem quædam expectatio judicii, & ignis æmulatio, quæ consumptura est adversarios.

28. Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur:

29. quantò magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, & spiritui gratiæ contumeliam fecerit?

30. Scimus enim qui dixit: Mihi vindicta, & ego retribuam. Et iterum: Quia judica-

℣. 25. *expl.* le jour du jugement.
℣. 29. *expl.* en le renonçant par l'apostasie.
Ibid. *Grec.* commune.

Digitized by Google

bit Dominus populum suum.

Et ailleurs : Le Seigneur jugera son peuple. *Rom.* 12. 19.

31. Horrendum est incidere in manus Dei viventis.

31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

32. Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionum :

32. Or † rappellez en votre mémoire ce premier temps, où après avoir été illuminés *par le Baptême*, vous avez soutenu de grands combats dans les diverses afflictions, † Plusieurs SS. Martyrs.

33. & in altero quidem, opprobriis & tribulationibus spectaculum facti : in altero autem, socii taliter conversantium effecti.

33. ayant été d'une part exposés devant tout le monde aux injures & aux mauvais traitemens ; & de l'autre ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de semblables indignités.

34. Nam & vinctis compassi estis, & rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem & manentem substantiam.

34. Car vous avez compâti à ceux qui étoient dans les chaînes ", & vous avez vu avec joie tous vos biens pillés, sçachant que vous aviez d'autres biens plus excellens, & qui ne périront jamais.

35. Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem.

35. Ne perdez donc pas la confiance " que vous avez, qui doit être récompensée d'un grand prix.

36. Patientia enim vobis necessaria est : ut

36. Car la patience " vous est nécessaire, afin que faisant

℣. 34. *Grec.* à mes liens.
℣. 35. *autr.* cette liberté de confesser votre foi avec assurance que, &c.
℣. 36. *expl.* la perseverance dans la souffrance des maux.

la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis.

voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.

Habac. 2. 3. 4. *Rom.* 1. 17. *Gal.* 3. 12.

37. Encore un peu de temps, & celui qui doit venir viendra, & ne tardera pas.

37. Adhuc enim modicum aliquantulum, qui venturus est, veniet & non tardabit.

38. Or le juste qui m'appartient, vivra de la foi ¶. Que s'il se retire, il ne me sera pas agréable.

38. Justus autem meus ex fide vivit: quòd si subtraxerit se, non placebit animæ meæ.

39. Mais quant à nous, nous n'avons garde de nous retirer en perdant courage, ce qui seroit notre ruine; mais nous demeurons fermes dans la foi pour le salut de nos ames.

39. Nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fidei in acquisitionem animæ.

SENS LITTERAL.

¶. 1. *CAr la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la solidité même des choses, ne peut jamais par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année, rendre justes & parfaits ceux qui s'approchent* de l'autel,

Car, Ce verset se rapporte au verset 25. du chapitre précedent, où il est dit que J. C. n'est pas entré dans le ciel pour s'y offrir plusieurs fois, comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire avec le sang d'une victime. L'Apôtre rend raison de cette difference, & il la fonde sur l'imperfection du sacrifice légal des expiations qui

Digitized by Google

ne pouvoit jamais communiquer la justice & la sainteté aux hommes ; d'où il s'ensuivoit que le peché demeurant toujours dans leur conscience, l'obligation qui leur étoit imposée par la loi d'offrir chaque année le sacrifice pour l'expiation des pechés, demeuroit toujours en sa vigueur : au lieu que J. C. ayant par la vertu de son sacrifice mérité l'expiation entiere des pechés de ses fideles, il seroit tout-à-fait inutile qu'il réiterât ce sacrifice, & qu'il s'offrît encore à la mort pour leurs pechés. *Ubi autem horum* fit *remissio, jam non est oblatio pro peccato.* v. 18.

Or il semble que la raison pour laquelle saint Paul s'attache si fort à montrer que le sacrifice sanglant ne se doit pas réiterer, n'est pas seulement pour faire voir aux Juifs l'imperfection de leurs sacrifices, & la perfection de celui de J. C. mais encore pour les désabuser de la fausse opinion où ils étoient, qu'il manquât quelque chose à la perfection de la Religion Chrétienne, à cause qu'elle n'a pas tous les jours & toutes les années des sacrifices sanglans comme ils en avoient.

La loi, considerée dans toutes ses parties, mais sur-tout dans ses cérémonies & ses sacrifices, dont l'Apôtre entend ici parler, *n'ayant que l'ombre des biens à venir, &c.* c'est-à-dire, la figure imparfaite & passagere des mysteres de la Religion Chrétienne, de J. C. même, & de ses dons de grace & de gloire. Voyez Coloss. 2. 17. Hebr. 8. 5.

Ne peut jamais par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année au jour des expiations. Voyez Exod. 30. 10. Levit. 16. 2. Le sens est : Puisque la premiere hostie étoit incapable de remettre les pechés, & de communiquer la perfec-

Digitized by Google

tion intérieure & la véritable justice, les suivantes qui étoient de même espece, ne pouvoient pas avoir plus de vertu ; & ainsi la nécessité qu'il y avoit de les offrir pour obéir à la loi, subsistoit toujours.

Rendre justes & parfaits ceux qui s'approchent de l'autel, c'est-à-dire, le souverain Pontife avec tout le peuple qu'il représentoit, auprès de Dieu.

℣. 2. *Autrement on auroit cessé de les offrir, parce que ceux qui lui rendent ce culte, n'auroient plus senti leur conscience chargée de peché en ayant été une fois purifiés.*

Autrement on auroit cessé de les offrir, &c. c'est-à-dire, en la maniere prescrite par la loi. Voyez Levit. 16. qui étoit de les offrir non seulement pour les pechés d'une année, mais généralement pour tous les pechés passés, des enfans d'Israel, comme il est dit au verset suivant.

℣. 3. *Et cependant on y parle de nouveau tous les ans de pechés* à expier.

Et cependant, &c. Pour montrer qu'on ne cessoit pas d'offrir ces sacrifices pour les pechés passés, c'est que le Pontife, selon l'ordonnance de la loi, y faisoit une confession publique de tous les pechés des enfans d'Israel : ce qui fait voir qu'ils n'étoient pas encore remis, & que ces sacrifices n'étoient pas offerts pour les pechés d'une année seulement, mais pour tous les pechés passés : d'où il s'ensuit clairement, que ces sacrifices étoient incapables de remettre les pechés, & d'en purifier la conscience.

℣. 4. *Car il est impossible que le sang des taureaux & des boucs ôte les pechés.*

Car. L'Apôtre rend raison de cette réiteration

annuelle de la confeſſion des pechés, & dit qu'elle eſt fondée ſur l'imperfection des ſacrifices précedens, qui n'étant que materiels, n'avoient pas la vertu de purifier l'ame, qui eſt toute ſpirituelle, de ſes pêchés; de ſorte que l'homme demeure toujours dans l'obligation de les confeſſer à Dieu.

Il eſt impoſſible, ce qui n'auroit pas été, ſi Dieu l'avoit ainſi ordonné, *que le ſang des taureaux & des boucs ôte les pèchés*, comme cauſe inſtrumentelle, en la même maniere que l'eau du Baptême ôte véritablement les pechés de celui qui eſt baptiſé; puiſque Dieu pouvoit donner la même vertu au ſang des ſacrifices qu'à l'eau du Baptême : mais cette vertu ne convenoit pas encore à l'état imparfait de l'ancienne loi, qui ne contenoit que l'ombre de la grace de la nouvelle.

℣. 5. & 6. *C'eſt pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hoſtie, ni d'oblation ; mais vous m'avez formé un corps. Vous n'avez point agréé les holocauſtes, ni les ſacrifices pour le peché.*

C'eſt pourquoi ; comme s'il diſoit : C'eſt par cette raiſon que J. C. conſiderant l'inutilité de toutes ces hoſties, & qu'il n'y avoit que celle de ſon propre corps qui pût avoir la vertu de remettre les pechés, il s'eſt offert à ſon pere pour en faire l'expiation ; ainſi qu'il eſt dit au Pſeaume 39. verſet 7.

Le Fils de Dieu entrant dans le monde, c'eſt-à-dire, dès le premier moment de ſa Conception, ou de ſon Incarnation, ſans attendre le temps de ſa Paſſion. Ce qui fait voir combien ce ſacrifice étoit volontaire de la part de J. C. & avec combien d'ardeur il le ſouhaitoit.

Digitized by Google

Dit : Vous n'avez point voulu, c'eſt-à-dire, vous n'avez pas accepté les ſacrifices anciens pour la remiſſion des pechés ; car autrement Dieu les avoit bien voulu, puiſqu'il les avoit ordonnés par la loi pour être les figures du vrai ſacrifice de J. C. & même pour empêcher les Juifs, naturellement portés à l'idolatrie, d'offrir de ſemblables ſacrifices aux idoles, & les tenir par ce moyen attachés, du moins extérieurement, à ſon ſervice.

D'hoſtie, ni d'oblation. Par *l'hoſtie*, il faut entendre les victimes d'action de graces ; par *l'oblation*, les offrandes des choſes inanimées ; par *l'holocauſte*, les hoſties ou victimes qui ſe conſumoient toutes entieres par le feu : & quant aux victimes qui s'offroient pour l'expiation du peché, elles ſe nommoient ſacrifice pour le peché.

Mais vous m'avez formé un corps, &c. Hebr. *Mais vous m'avez percé l'oreille ;* ce qui ſignifie la même choſe. Le ſens eſt : Mais au lieu de tous ces ſacrifices charnels, vous m'avez conſacré & deſtiné à votre ſervice, pour vous être obéiſſant juſqu'à la mort : vous avez ſubſtitué mon obéiſſance parfaite à la place de tous ces ſacrifices. Cette maniere de parler eſt fondée ſur la coutume preſcrite par la loi. Voyez Exod. 21. 6. Deut. 15. 17. d'attacher par l'oreille au poteau de la porte de la maiſon les eſclaves, qui après ſix ans de ſervice renonçoient à la liberté que leur maître étoit obligé de leur donner ; après quoi ils étoient obligés pour toute leur vie de demeurer dans la ſervitude, ſans pouvoir plus jouir de leur liberté.

Or il ſemble que l'Apôtre préfere la façon de parler des Septante, aux paroles du texte Hebraïque, parce qu'elle a plus de rapport à la parfaite

Digitized by Google

obéiſſance de J. C. dont tout le corps a été attaché à l'arbre de la croix en ſigne de la ſoumiſſion entiere & parfaite qu'il avoit pour ſon Pere. Quoi qu'il en ſoit, le texte Hebraïque n'ajoute rien à celui des Septante, ſinon la partie par laquelle on attachoit les eſclaves; ce qui eſt indifferent, outre qu'il ſe peut même ſous-entendre.

℣. 7. *Alors j'ai dit : Me voici ; je viens ſelon qu'il eſt écrit de moi dans le livre, pour faire, ô Dieu, votre volonté.*

Alors j'ai dit : Me voici, &c. C'eſt une maniere de parler figurée ; comme s'il diſoit : Selon l'étroite obligation que j'ai contractée envers vous, ô mon Dieu, lorſque je me ſuis offert & conſacré à votre ſervice, de faire en toutes choſes votre volonté comme un eſclave, conformément à l'ordonnance de la loi. Voyez Exod. 21. touchant l'obéiſſance des eſclaves. Ce verſet eſt la ſuite de ce qui eſt dit au verſet 5. *Vous m'avez formé un corps.* Le ſens eſt : Comme vous m'avez entierement aſſujetti à votre ſervice, je réponds auſſi de ma part très-fidelement à votre volonté, & j'accomplis très-ponctuellement votre volonté. Il comprend ſous ce mot tous les devoirs que J. C. a été obligé d'accomplir pour operer notre redemption, & particulierement ſa mort, qui a été la principale matiere de ſon obéiſſance.

℣. 8. & 9. *Après avoir dit : Vous n'avez point voulu, & vous n'avez point agréé les hoſties, les oblations, les holocauſtes, les ſacrifices pour le peché, qui ſont toutes choſes qui s'offrent ſelon la loi ; il ajoute enſuite : Me voici, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté ; il abolit ces premiers ſacrifices, pour établir le ſecond.*

Digitized by Google

Après . . . . . il abolit ces premiers ſacrifices, pour établir le ſecond, c'eſt-à-dire, celui de l'obéiſſance, qui eſt exprimé par ces paroles : *Je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté.* Il paroît évidemment par ces paroles du Pſeaume, entendues de J. C. qu'au lieu des premiers ſacrifices charnels, il en a ſubſtitué un autre tout ſpirituel, qui eſt celui de ſa parfaite obéiſſance à la volonté de ſon Pere.

℣. 10. *Et c'eſt cette volonté* de Dieu *qui nous a ſanctifiés par l'oblation du corps de J. C. qui a été faite une ſeule fois.*

Et c'eſt cette volonté de Dieu, c'eſt-à-dire, ce decret que Dieu a formé de ſauver les hommes par l'Incarnation & la mort de ſon Fils. L'Apôtre déclare l'effet propre de ce ſacrifice d'obéiſſance, qui eſt de nous ſanctifier, au lieu que les premiers étoient tout-à-fait inutiles pour la vraie ſanctification ; en quoi il fait voir la difference des premieres & du ſecond ſacrifice.

Qui nous a ſanctifiés. Saint Paul veut dire, que le benefice de la ſanctification n'eſt pas reçu de tout le monde, mais de ceux-là ſeulement à qui le mérite du ſacrifice de J. C. a été communiqué.

Par l'oblation du corps de J. C. il marque préciſément quelle a été l'action d'obéiſſance par laquelle J. C. nous a ſanctifiés : il dit que ç'a été l'oblation de ſon propre corps à la mort de la croix ; ce qu'il dit pour faire voir l'excellence de ſon obéiſſance, & combien ce ſacrifice eſt different des premiers, qui n'étoient que des ſacrifices d'animaux. *In ſanguine aliena.* Hebr. 9. 25.

Qui a été faite une ſeule fois, & non pluſieurs ; car puiſqu'il nous a pleinement ſanctifiés par la premiere oblation, il ſeroit inutile qu'il ſouffrît

encore une fois : de même que si les sacrifices anciens eussent pu mériter l'expiation des pechés, on ne les auroit pu offrir pour les mêmes pechés : *Alioquin cessarent offerri.* De sorte que comme l'Apôtre a montré au commencement de ce chapitre, que la réiteration des sacrifices prouvoit leur impuissance à sanctifier les hommes, il conclut ici tout au contraire l'inutilité de la réiteration du second sacrifice par la vertu qu'il a de nous sanctifier : & par ce moyen il rend raison de ce qu'il avoit entrepris de montrer au verset précedent, Que J. C. n'étoit pas entré au ciel pour s'offrir plusieurs fois, comme le Pontife entre tous les ans au sanctuaire avec une victime de sang étranger ; ce qu'il continue de montrer par d'autres raisons dans les versets suivans.

℣. 11. *Aussi, au lieu que tous les Prêtres se présentent tous les jours à Dieu, sacrifiant & offrant plusieurs fois les mêmes hosties qui ne peuvent jamais ôter les pechés.*

Aussi au lieu que tous les Prêtres, tous indifféremment & sans distinction ; aussi-bien le souverain Prêtre que les inférieurs. Il y avoit cette difference néanmoins, que le souverain Prêtre entroit tous les jours dans le temple pour allumer les lampes du chandelier, & faire brûler les parfums ; au lieu que les Prêtres inférieurs n'y entroient ordinairement qu'à leur tour, & selon le rang de leurs familles.

Se présentent tous les jours à Dieu, sans aucune discontinuation ; ce qui sert à faire voir clairement la condition servile de leur ministere.

Sacrifiant & offrant plusieurs fois les mêmes hosties, &c. c'est-à-dire, deux fois chaque jour, l'holocauste du matin, & celui du soir. Voyez Exod.

Digitized by Google

29. 38. Nomb. 28. 3. L'Apôtre veut dire, que la cauſe de cette réiteration ſi fréquente des ſacrifices ordinaires, eſt la même que celle de la réiteration du ſacrifice des expiations; c'eſt-à-dire, que toutes ces hoſties ne peuvent jamais ôter les pechés, & laiſſent toujours par conſéquent les hommes dans l'obligation de les expier par de nouveaux ſacrifices.

℣. 12. *Celui-ci ayant offert une ſeule hoſtie pour les pechés, il eſt aſſis pour toujours à la droite de Dieu.*

Celui-ci, &c. c'eſt-à-dire, J. C. en qualité de Fils égal à ſon Pere, & pour marque de ſa ſouveraineté, oppoſée au miniſtere ſervile des Prêtres Levitiques.

Il eſt aſſis pour toujours à la droite de Dieu; au lieu que les Prêtres ſont toujours debout en exerçant leur miniſtere: comme donc leur ſervitude eſt perpetuelle, la ſouveraineté de J. C. eſt éternelle.

℣. 13. *Où il attend ce qui reſte* à accomplir: *Que tous ſes ennemis ſoient reduits à lui ſervir de marchepied.*

Où il attend, ſans revenir au monde pour s'offrir derechef en ſacrifice; car il oppoſe ceci à la réiteration journaliere des ſacrifices Levitiques, *ce qui reſte* à accomplir, c'eſt-à-dire, la perfection de ſon regne, qui ne ſera parfaitement accompli qu'à la fin des ſiécles.

Que ſes ennemis, c'eſt-à-dire, tout le corps des reprouvés, *ſoient reduits à lui ſervir de marchepied*, c'eſt-à-dire, à le reconnoître pour le ſouverain Seigneur.

℣. 14. *Car par une ſeule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a ſanctifiés.*

Car par une ſeule oblation. C'eſt la preuve du verſet

ſet précedent. Le ſens eſt : Puiſque J. C. s'étant offert une fois pour ſes fideles leur a mérité une entiere remiſſion de leurs pechés, & une parfaite ſanctification ; ce ſeroit en vain qu'il retourneroit au monde pour s'offrir pour eux une ſeconde fois.

Il a rendu parfaits pour toujours. Ce mot ſe doit rapporter à J. C. même, dont les mérites s'étendent ſur tous les fideles de tous les ſiécles juſqu'à la fin du monde. Ou bien ſi on le rapporte aux fideles ſanctifiés, le ſens eſt : Que la grace de ſanctification qui leur a été méritée par J. C. leur ſera conſervée éternellement par le moyen du don de perſéverance qu'il a mérité à tous ſes élus.

℣. 15. 16. & 17. *Et c'eſt ce que le Saint-Eſprit nous a déclaré lui-même ; car après avoir dit : Voici l'alliance que je ferai avec eux, après que ce temps-là ſera arrivé, dit le Seigneur, j'imprimerai mes loix dans leur cœur, & je les écrirai dans leur eſprit.* Il ajoute : *Et je ne me ſouviendrai plus de leurs pechés, ni de leurs iniquités.*

Et c'eſt ce que le Saint-Eſprit . . . . . Il ajoute : *Et je ne me ſouviendrai plus, &c.* On peut voir clairement dans ces paroles de Jeremie, dont le Saint-Eſprit eſt l'auteur, la vérité de la doctrine que nous venons d'enſeigner, de l'unique ſacrifice de J. C.

℣. 18. *Or quand les pechés ſont remis, on n'a plus beſoin d'oblation pour les pechés.*

Or, &c. Le ſens eſt : Il paroît évidemment par ces paroles de Jeremie, que Dieu promet aux fideles du nouveau Teſtament une remiſſion parfaite de tous leurs pechés ; & par conſéquent cette remiſſion leur ayant été une fois accordée par les mérites du ſacrifice ſanglant de J. C. à la croix, il n'eſt plus néceſſaire qu'il s'offre une ſeconde fois à

la mort, puiſque cette nouvelle oblation ſeroit ſuperflue. Il leur ſuffit donc pour en obtenir l'entiere remiſſion, de recourir aux mérites de cet unique ſacrifice, & de s'en appliquer le fruit par les moyens que Dieu a inſtitués, qui ſont les actes des vertus ſurnaturelles, l'uſage des Sacremens, & le ſaint ſacrifice de la Meſſe, qui n'eſt pas different de celui de la croix quant à la ſubſtance, puiſque c'eſt le même J. C. qui y eſt offert par les mains des Prêtres, mais ſeulement quant à la maniere d'offrir, qui n'eſt pas ſanglante, & quant à la maniere d'agir, qui n'eſt qu'une ſimple application des mérites de J. C. au lieu que le ſacrifice de la croix eſt la cauſe immédiate de ces mérites, & que c'eſt par ſa vertu que l'application s'en fait tous les jours dans les Sacremens, & dans le ſacrifice de l'Egliſe.

℣. 19. *C'eſt pourquoi, mes freres, puiſque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le ſanctuaire par le ſang de* JESUS.

C'eſt pourquoi, mes freres, &c. c'eſt-à-dire, le ſanctuaire céleſte n'eſt plus fermé aux fideles, comme il l'étoit pendant que le premier tabernacle ſubſiſtoit; & J. C. par le moyen du don de la ſanctification qu'il nous a méritée, nous a obtenu le droit d'y entrer un jour comme lui, & nous donne dès-à-préſent la liberté d'y entrer en eſprit par nos prieres & par nos deſirs.

Par le ſang de JESUS. L'Apôtre oppoſe tacitement le ſang de J. C. à celui des victimes anniverſaires, que le Grand-Pontife portoit au ſanctuaire Levitique.

℣. 20. En ſuivant *cette voie nouvelle & vivante qu'il nous a le premier tracée par* l'ouverture du *voile de ſa chair.*

Digitized by Google

En ſuivant *cette voie nouvelle & vivante qu'il nous a le premier tracée.* Il faudroit traduire : *Qui nous en a dédié le chemin ;* mais comme l'Apôtre n'entend autre choſe, ſinon que J. C. nous a ouvert le chemin du ciel, & qu'il y eſt entré le premier, on a cru, pour rendre le texte intelligible, que l'on devoit traduire ainſi : *En ſuivant cette voie nouvelle*, c'eſt-à-dire, que perſonne n'avoit encore trouvée, & que perſonne n'avoit encore faite avant lui, & toute differente de celui qui conduit au ſanctuaire Levitique : *& vivante*, c'eſt-à-dire, qui ne ſera jamais abolie, comme le chemin du ſanctuaire Levitique, mais qui doit durer juſqu'à la fin des ſiécles ſans être fermé.

Qu'il a le premier tracée par l'ouverture du *voile de ſa chair.* Le ſens eſt : Que comme le ſouverain Prêtre paſſoit par le voile du temple pour entrer au ſanctuaire, ainſi J. C. pour entrer au ciel, figuré par le ſanctuaire, a paſſé par le voile de ſa chair, figurée par le voile du temple ; c'eſt-à-dire, que pour entrer dans le ciel il a ſouffert auparavant la mort corporelle, & que c'eſt par cette mort qu'il a mérité la gloire. Or il compare maintenant la chair de J. C. au voile du temple, parce que comme le voile ſervoit à ôter la vûe de l'Arche qui repréſentoit la majeſté de Dieu ; ainſi la chair de J. C. ſervit à couvrir aux yeux des hommes la divinité qui habitoit en lui. Et comme on ne pouvoit entrer au ſanctuaire qu'en paſſant par le voile, ainſi on ne peut aller au ciel que par cette même chair immolée pour nous, ſoit en la recevant réellement dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ſoit en la recevant ſpirituellement, & participant par

une vive foi aux mérites de sa Passion.

℣. 21. *Et que nous avons un Grand-Prêtre qui est établi sur la maison de Dieu.*

Et que nous avons, c'est-à-dire, non seulement nous avons droit d'entrer un jour dans le ciel, & la liberté d'y adresser dès-à-présent nos prieres & nos vœux : mais nous avons un Grand-Prêtre qui s'offre continuellement à son Pere pour nous, afin de nous obtenir de lui les secours nécessaires & efficaces pour nous rendre enfin dignes de jouir de ce bonheur, & pour rendre nos prieres agréables devant lui.

Un Grand-Prêtre, non plus selon l'ordre d'Aaron consacré avec de l'huile materielle, mais selon l'ordre de Melchisedech, & sacré d'une huile toute spirituelle & divine : car l'Apôtre oppose ici le souverain Pontife du nouveau Testament à celui de la loi.

Qui est établi sur ou *pour la maison de Dieu*, c'est-à-dire, l'Eglise d'ici-bas : car quoiqu'il soit chef de l'Eglise céleste, on ne peut pas dire qu'il fasse les fonctions de Prêtre pour elle. Or il l'appelle ici *maison de Dieu* pour l'opposer à la Synagogue que Dieu a abandonnée, & qui a perdu le titre de maison de Dieu.

℣. 22. *Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincere, & avec une pleine foi, ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspersion* intérieure.

Approchons-nous ..... ayant le cœur purifié, &c. c'est-à-dire ; ne nous contentons pas pour entrer dans ce sanctuaire d'avoir la pureté extérieure & cérémoniale des Juifs, qui s'acquiert par l'aspersion du sang & de l'eau, mais ayons la pureté in-

Digitized by Google

térieure qui se répand dans l'ame par l'effusion de la grace.

Par une aspersion intérieure. L'Apôtre entend celle qui se fait par le Baptême qu'il appelle aspersion, en faisant allusion à l'aspersion du sang qui se faisoit pour expier les impuretés légales, dont il est parlé au chapitre précedent, vers. 13. & 19. On ne convient pas qu'on ait jamais donné le Baptême par aspersion, quelque grand nombre de personnes qu'il y eût à baptiser. C'est néanmoins le sentiment d'Estius & de plusieurs autres.

℣. 23. *Et le corps lavé dans l'eau pure, demeurons fermes & inébranlables dans la profession que nous avons faites* d'esperer ce qui nous a été promis, *puisque celui qui nous l'a promis est très-fidele dans ses promesses.*

Et le corps, c'est-à-dire, outre la pureté de nos ames, ayons encore celle du corps qui est donnée dans le même Sacrement: soyons aussi purs des vices du corps que des vices de l'esprit. *Lavé.* L'Apôtre a égard à l'autre maniere plus ordinaire d'administrer ce Sacrement par immersion, en plongeant le corps du baptisé trois fois dans l'eau, ce qui est proprement laver le corps. Or comme il oppose l'aspersion de l'eau du Baptême aux aspersions légales des Juifs; il oppose aussi l'ablution qui se fait dans ce Sacrement aux ablutions qui se pratiquoient parmi eux; & sur-tout à la cérémonie qu'observent le Grand-Prêtre, de se laver avant que d'entrer au sanctuaire.

Dans l'eau pure, c'est-à-dire, dans l'eau qui communique la pureté à l'ame par la vertu surnaturelle que Dieu a donnée au Sacrement. Or il faut bien remarquer que quand l'Apôtre exhorte les He-

breux à avoir les corps lavés de l'eau du Baptême, & les cœurs purifiés de l'aſperſion du Baptême, ce n'eſt pas qu'il les exhorte à être baptiſés, mais il les exhorte à ſe préſenter à J. C. dans le ſanctuaire céleſte avec l'innocence & la pureté qu'ils ont reçûe au Baptême, ſuppoſant, comme il étoit vrai, qu'une grande partie de ceux à qui il parloit en avoient conſervé l'innocence.

Demeurons fermes & inébranlables malgré toutes les perſécutions, *dans la profeſſion que nous avons faite* au Baptême, *d'eſperer ce qui nous a été promis*, c'eſt-à-dire, la vie éternelle.

℣. 24. *Et conſiderons-nous les uns les autres, afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œuvres.*

Conſiderons-nous les uns les autres, c'eſt-à-dire, qu'un chacun de nous conſidere les actions de ſon prochain pour les imiter ſi elles ſont vertueuſes, & pour les corriger avec douceur ſi elles ſont defectueuſes.

Afin de nous entr'exciter à la charité envers Dieu & envers le prochain. L'Apôtre exhorte les Hebreux à la charité, après les avoir exhortés à la foi & à l'eſperance dans les deux verſets précedens. C'eſt ainſi qu'il joint ordinairement ces trois vertus. Voyez 1. Cor. 13.

Et aux bonnes œuvres, ſans leſquelles la charité ne peut nullement ſubſiſter. Voyez 1. Joan. 3. 17.

℣. 25. *Ne nous retirant point des aſſemblées des fideles, comme quelques-uns ont accoutumé de faire, mais nous exhortant les uns les autres, d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche.*

Ne nous retirant point des aſſemblées des fideles. L'Apôtre parle des Aſſemblées Eccléſiaſtiques qui ſe faiſoient pour célebrer le ſervice divin & pour en-

Digitized by Google

tendre la parole de Dieu. *Comme quelques-uns ont accoutumé de faire*, les uns par la crainte de la perſécution, les autres par orgueil de ce qu'ils n'étoient pas préferés aux pauvres dans ces aſſemblées. Voyez Jacq. 2. 9. ce qui eſt une diſpoſition à l'apoſtaſie.

Mais nous exhortant les uns les autres à la perſéverance dans la foi chrétienne, & dans la communion de l'Egliſe, & à toutes les autres vertus & exercices de piété.

D'autant plus que vous voyez que le jour s'approche du jugement particulier, & puis du general, qui ſuivra bientôt. Voyez cette maniere de parler, 1. Theſſ. 5. 4. & 2. Tim. 1. 12. 18. & 4. 8.

℣. 16. *Car ſi nous pechons volontairement après avoir reçu la connoiſſance de la vérité, il n'y a plus deſormais d'hoſtie pour les pechés.*

Car ſi nous pechons volontairement. Ce verſet ſe rapporte au verſet 23. c'eſt-à-dire: Si nous venons à renoncer à la profeſſion du Chriſtianiſme que nous avons fait au Baptême, par une apoſtaſie purement volontaire, en retournant au Judaïſme avec une pleine connoiſſance, & partant par un peché de pure malice, ſans y être contraints par la violence de la perſecution, ou de quelque autre paſſion, ce qui eſt le peché contre le Saint-Eſprit, & le peché à la mort, dont parle ſaint Jean.

Après avoir reçu la connoiſſance de la vérité, non ſeulement la ſpeculative, mais même l'experimentale, telle qu'elle eſt décrite au chap. 6. Car c'eſt la propre ſignification du mot Grec τὴν ἐπίγνωσιν & cela ſeul fait voir l'énormité de ce peché.

Il n'y a plus deſormais d'hoſtie pour les pechés, c'eſt-à-dire: Le ſacrifice de J. C. que nous avons ainſi

volontairement mépriſé, deviendra entierement inutile pour nous & pour l'expiation de nos pechés. Ce n'eſt pas que Dieu refuſât le pardon de ce peché ſi l'on en faiſoit pénitence; mais il eſt de telle nature, que Dieu n'accorde que rarement le deſir d'une vraie pénitence à ceux qui le commettent. Voyez chap. 6. comment cette interpretation ne favoriſe point l'erreur des Novatiens.

℣. 27. *Mais* il ne reſte qu'*une attente effroyable du jugement, & l'ardeur du feu qui doit dévorer les ennemis* de Dieu.

Mais il ne reſte qu'*une attente effroyable du jugement* d'un Dieu irrité, *& l'ardeur du feu qui doit dévorer* éternellement *les ennemis* de Dieu, c'eſt-à-dire, les damnés.

℣. 28. *Celui qui a violé la loi de Moïſe, eſt condamné à mort ſans miſericorde ſur la dépoſition de deux ou de trois témoins.*

Celui qui a violé la loi de Moïſe, en renonçant au Judaïſme pour ſuivre l'idolatrie. Voyez Deut. 17. 3.

Eſt condamné à mort ſans miſericorde, ſans qu'il ſoit au pouvoir des Juges, ni du Roi même, de lui faire grace.

Sur la dépoſition de deux ou de trois témoins. L'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir que ſi la dépoſition de deux ou de trois témoins étoit ſuffiſante pour condamner les deſerteurs du Judaïſme à la mort, le témoignage de notre propre conſcience, & la connoiſſance que Dieu a de tous nos crimes, doivent bien à plus forte raiſon être ſuffiſans pour nous condamner.

℣. 29. *Combien donc croyez-vous que celui-là ſera jugé digne d'un plus grand ſupplice, qui aura foulé aux*

Digitized by Google

pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une choſe vile & profane le ſang de l'alliance, par lequel il avoit été ſanctifié, & qui aura fait outrage à l'eſprit de la grace.

Combien donc croyez-vous que celui ..... qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, c'eſt-à-dire, traité avec le dernier mépris, en renonçant publiquement au Chriſtianiſme, en reniant J. C. & en ſe joignant derechef avec ſes ennemis declarés, juſqu'à imiter leurs blaſphêmes, & à le regarder par conſequent comme un ſcelerat digne de toutes les peines que les Juifs lui ont fait ſouffrir. Ceci ſe rapporte à ce que l'Apôtre a dit auparavant; il oppoſe maintenant le Fils de Dieu à Moïſe, c'eſt-à-dire: Si Dieu a vangé ſi ſeverement le mépris d'une loi publiée par celui qui n'étoit que ſerviteur, quelle rigueur n'exercera-t-il pas ſur ceux qui auront traité ſon propre Fils avec tant d'impiété.

Qui aura tenu pour une choſe vile & profane, c'eſt-à-dire qui aura regardé comme une choſe qui n'a pas plus de vertu pour ſanctifier que le ſang des animaux, qui ſont déclarés immondes par la loi: comme ſi celui qui a répandu ſon ſang, n'étoit en rien different de tous les autres ſcelerats & abominables.

Le ſang de l'alliance, c'eſt-à-dire, confirmatif de la nouvelle alliance, en vertu duquel Dieu a contracté l'alliance de grace avec ſon Egliſe. L'Apôtre oppoſe tacitement ce ſang au ſang des veaux, & l'alliance du nouveau Teſtament à l'alliance de l'ancien; comme s'il diſoit: Si la profanation qui ſe faiſoit de ce ſang en renonçant au Judaïſme, étoit ſi ſeverement punie, combien le doit être davantage la profanation du ſang de J. C. par l'apoſtaſie?

Par lequel il avoit été ſanctifié par la rémiſſion en-

Digitized by Google

tiere de ſes pechés, & par le don d'une parfaite regéneration qu'il avoit reçu au Baptême avec tous ſes effets.

Et qui aura fait outrage à l'eſprit de grace, en le chaſſant honteuſement & volontairement de ſon ame, après l'y avoir reçu avec tous ſes dons. Ou bien l'Apôtre veut dire, qu'en renonçant au Chriſtianiſme en la maniere qu'il vient d'exprimer, c'eſt pecher contre le Saint-Eſprit : ce qui ſert à faire voir encore plus clairement que ce peché eſt irrémiſſible, au ſens qui a été exprimé.

℣. 30. *Car nous ſçavons qui eſt celui qui a dit : La vengeance m'eſt reſervée, & je la ſçaurai bien faire, dit le Seigneur ; Et ailleurs : Le Seigneur jugera ſon peuple.*

Car nous ſçavons qui eſt celui qui a dit, &c. c'eſt-à-dire ; Ne penſons pas pouvoir éviter cet horrible châtiment, puiſque celui qui doit venger ce crime, eſt un Dieu véritable & tout-puiſſant, qui ne peut manquer à ſa parole, & qui ne manquera pas de force pour l'executer. Il eſt ſpecialement parlé de la rebellion des Juifs dans ces deux paſſages, bien que l'Apôtre en faſſe ailleurs une application plus generale & moins litterale qu'en cet endroit.

Et ailleurs : Le Seigneur jugera avec la derniere rigueur *ſon peuple*, c'eſt-à-dire, les rebelles d'entre les Juifs, qui ſont la plus grande partie du peuple.

℣. 31. *C'eſt une choſe terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.*

C'eſt une choſe terrible aux pecheurs impénitens. Voyez 2. Reg. 24. 14. *Que de tomber entre les mains du Dieu vivant* ; parce que, comme la vie de Dieu eſt éternelle, il peut punir éternellement les pecheurs. Voyez Luc. 12. 5.

Digitized by Google

℣. 32. *Or rappellez en votre mémoire ce premier temps, où après avoir été illuminés* par le Baptême, *vous avez soutenu de grands combats dans les diverses afflictions.*

Or rappellez en votre mémoire, &c. Après que l'Apôtre a excité les Hebreux à perseverer dans la foi par la crainte des châtimens horribles qui sont reservés à ceux qui l'abandonnent, il les y exhorte d'une maniere plus douce & plus affectueuse, par le souvenir & par la mémoire de leur premiere ferveur. Le sens est : Si dans les commencemens de votre conversion, vous avez fait paroître tant de constance & de generosité, combien plus en devez-vous faire paroître à present ? A quoi vous serviroit d'avoir si bien commencé pour finir mal ? Voyez Gal. 3. 3. Apoc. 2. 5.

Où après avoir été illuminés par le Baptême, *&c.* c'est-à-dire, par le don de la foi reçu au Baptême, & par l'intelligence des mysteres de la Religion Chrétienne qu'on exposoit clairement aux baptisés : d'où vient que le Sacrement de Baptême s'appelloit Sacrement d'illumination.

℣. 33. *Ayant été d'une part exposés devant tout le monde aux injures & aux mauvais traitemens, & de l'autre ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de semblables indignités.*

Ayant été d'une part exposés ..... aux mauvais traitemens par vos confreres les Juifs, qui insultoient publiquement à ceux de leur nation qui se convertissoient au Christianisme.

Et de l'autre ayant été compagnons de ceux, &c. L'Apôtre leur remet leurs bonnes œuvres devant les yeux, afin qu'ils considerent qu'ils en vont perdre tout le fruit & le mérite, s'ils abandonnent J. C.

Digitized by Google

℣. 34. *Car vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes, & vous avez vu avec joie tous vos biens pillés, ſçachant que vous aviez d'autres biens plus excellens, & qui ne periront jamais.*

Ce verſet eſt la preuve du précedent.

Car vous avez compati, non ſeulement par des ſentimens interieurs de miſericorde & de compaſſion, mais auſſi par toute ſorte d'aſſiſtances que vous leur avez rendues. *A ceux qui étoient dans les chaînes*, ou, ſelon la plupart des exemplaires Grecs, *à mes liens.* Le manuſcrit Alexandrin eſt conforme à la Vulgate.

Et vous avez vu avec joie tous vos biens pillés, &c. eſtimant que c'étoit un grand honneur que de ſouffrir pour J. C. Ce qui ſemble être arrivé auſſi-tôt après la mort de ſaint Etienne. Voyez Matth. 5. 12. Act. 5. 41. 11. 19. 2. Theſſ. 2. 14. Jac. 1. 2.

℣. 35. *Ne perdez donc pas la confiance que vous avez, qui doit être récompenſée d'un grand prix.*

Ne perdez donc pas la confiance que vous avez, c'eſt-à-dire, que vous conſervez encore après avoir été éprouvés, & après avoir ſouffert la perte de vos biens, en vûe d'autres biens plus excellens.

Qui doit être récompenſée d'un grand prix, qui n'eſt autre que Dieu même.

℣. 36. *Car la patience vous eſt néceſſaire, afin que faiſant la volonté de Dieu, vous puiſſiez obtenir les biens qui vous ſont promis.*

Car la patience vous eſt néceſſaire, &c. L'Apôtre ne veut pas ſeulement dire que les Hebreux doivent ſouffrir les adverſités attachées à la profeſſion du Chriſtianiſme avec patience, mais encore qu'ils doivent en attendre la récompenſe avec conſtance, & perſeverer ſans aucun découragement dans

Digitized by Google

cette attente jusqu'à la fin. Voyez Matth. 10. 22. & 24. 13. Marc. 13. 13. Luc 21. 19. Rom. 2. 7.

℣. 37. *Encore un peu de temps, & celui qui doit venir viendra, & ne tardera point.*

Encore un peu de temps; parce que tout le temps qui se doit passer depuis le premier avenement de J. C. jusqu'au second, n'est reputé qu'un peu de temps en comparaison de l'éternité.

Et celui qui doit venir en jugement pour punir les rebelles, & récompenser les fideles, c'est-à-dire, J. C. *viendra & ne tardera point*, c'est-à-dire, ne passera point le terme marqué par son Pere, ni le temps auquel son assistance sera nécessaire à l'Eglise. Voyez 1. Pier. 1. 6.

℣. 38. *Or le juste qui m'appartient, vivra de la foi. Que s'il se retire, il ne me sera pas agréable.*

Or le juste qui m'appartient, par l'élection éternelle, à la difference de ceux qui ne sont justes que pour un temps, *vivra de la foi*, c'est-à-dire, se conservera dans la justice qui est la vie de l'ame, par le moyen de la foi qui en est le premier principe, & y perseverera constamment jusqu'à la fin, encore qu'il ne voie pas clairement les choses qui lui sont promises, & qu'il soit dans l'obscurité pendant cette vie.

Que s'il se retire par apostasie pour se mettre à couvert de la persecution, *il ne me sera pas agreable*, c'est-à-dire, il perdra ma grace qu'il n'avoit acquise que par le moyen de la foi, en sorte que je n'aurai plus d'amour pour lui.

℣. 39. *Mais quant à nous, nous n'avons garde de nous retirer en perdant courage, ce qui seroit notre ruine; mais nous demeurons fermes dans la foi pour le salut de nos ames.*

Digitized by Google

Mais quant à nous..... nous demeurons fermes, &c. Quoique l'Apôtre parle indifferemment à tous les Hebreux à qui il écrit, ce n'eſt pas qu'ils fuſſent tous fermes dans la foi, mais c'eſt pour les exciter tous à avoir cette fermeté, parce que cette maniere d'exhorter eſt efficace: & elle ne s'éloigne point de la verité, puiſque pluſieurs de ceux qu'il exhorte, étoient tels qu'il les décrit, & que les autres n'avoient pas renoncé à la foi.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 19. *CAr la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la ſolidité même des choſes, ne peut jamais par l'oblation des mêmes hoſties, qui s'offrent toujours chaque année, rendre juſtes & parfaits ceux qui s'approchent* de l'autel, *&c.*

Les ouvrages que l'on veut conduire à la perfection, n'y arrivent ordinairement qu'après beaucoup de temps, & avec beaucoup de peine & d'application. Ainſi l'œuvre de l'Incarnation du Fils de Dieu, qui étoit un évenement ſi prodigieux & ſi extraordinaire, n'a pu être accompli qu'il n'ait été attendu pendant pluſieurs ſiecles, qu'il n'ait été prédit en divers temps & en pluſieurs manieres, qu'il n'ait été long-temps deſiré par des vœux ardens & des prieres ferventes; enfin, qu'il n'ait été figuré & comme tracé par des ceremonies & des ſacrifices preſcrits expreſſément par une loi ſolemnelle. Mais comme les obſervations de cette loi étoient *ſi défectueuſes & ſi impuiſſantes*, qu'elles étoient inutiles pour purifier parfaitement, & qu'elles n'étoient que des ombres & des figures ſans

Galat. 4. 9.

aucune force, selon l'Apôtre, il falloit attendre une hostie plus excellente & plus efficace pour remettre les pechés, & reconcilier les hommes avec Dieu : ainsi les offrandes de cette premiere loi ont cessé dès lors que J.C. a paru dans le monde, & qu'il a dit: *Me voici, vous n'avez point agréé les holocaustes & les sacrifices pour le peché, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté.*

Saint Paul dit donc, que les sacrifices de l'ancienne loi ne pouvoient point remettre les pechés, qu'ainsi on ne se contentoit pas de les avoir offert une fois, mais qu'il falloit les recommencer sans cesse, au-lieu que celui de la loi nouvelle ne s'offre qu'une fois : car *quand les pechés sont remis, on n'a plus besoin d'oblation pour les pechés.* Ce raisonnement v. 18. de l'Apôtre donne lieu à deux difficultés; la premiere: Que si les sacrifices de l'ancienne loi n'avoient pas le pouvoir de remettre les pechés; il étoit par consequent inutile de les recommencer. A quoi on peut répondre : Qu'il est vrai que si on eût offert ces sacrifices dans l'esprit du Judaïsme, la réiteration n'auroit de rien servi pour expier les pechés de ceux qui les auroient offerts; mais en les offrant comme une représentation de celui de J.C. qu'ils attendoient, & dont les leurs étoient la figure, ils leur étoient beaucoup plus utiles en cette maniere.

Pour la seconde difficulté, qui est que le sacrifice de J.C. ne s'offre qu'une fois, & qu'on n'a plus besoin de le réiterer comme autrefois, à cause de l'impuissance des sacrifices, qui ne pouvoient effacer les pechés: on pourroit s'imaginer que ce soit une impuissance de ce sacrifice, de ce que le Prêtre s'approche souvent des autels durant tout le cours de l'année pour offrir à Dieu cette hostie.

Digitized by Google

Il est bien vrai que nous l'offrons tous les jours, répond saint Chrysostome ; mais nous ne le faisons qu'en mémoire de la mort de J. C. car il n'y a qu'une seule hostie, & non pas plusieurs, parce qu'elle n'a été offerte qu'une seule fois. Ainsi nous n'offrons tous les jours que le même sacrifice, qui a été autrefois offert : toutes les Messes qui se disent n'étant qu'une continuation du sacrifice que J. C. offre aussi sans cesse dans le ciel à son Pere, & qu'il offrira dans l'éternité, étant *le Prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisedech.*

Chrysost. in hunc locum.

* *Ps.* 109. 4.

Mais quoique son sacrifice soit tout-puissant, il ne remet pas neanmoins entièrement les pechés, c'est-à-dire, la tache & la peine dûe au peché, c'est pourquoi on a toujours besoin de se joindre à ce même sacrifice, afin d'en être purifié de plus en plus, selon qu'il lui plaira de nous en faire la grace : car tandis que nous sommes en cette vie, il nous reste toujours une inclination au peché, après même qu'il nous a été remis dans le sacrement de Pénitence & dans celui du Baptême : de sorte que nous ne pourrions pas nous conserver un moment en cet état sans l'assistance continuelle de sa misericorde, que nous lui devons demander en tout temps par les mérites de J. C. qui, quoiqu'offert en divers lieux, n'a qu'un seul corps : ainsi il n'y a aussi en tous lieux qu'un seul sacrifice : autrement, dit saint Chrysostome, si c'étoient plusieurs sacrifices, comme on l'offre en plusieurs lieux, ce seroient plusieurs Christs.

℣. 19. jusqu'au 24. *C'est pourquoi, mes freres, puisque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire par le sang de* JESUS.... *Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincere.... Ayant le cœur purifié des souillures, &c.*

Dieu

Dieu qui n'a nul besoin de nous, & qui néanmoins, par un excès de bonté pour nous, veut que nous l'aimions, & que nous nous approchions de lui avec confiance, nous donne entr'autres moyens de nous unir avec lui, ces trois-ci; sçavoir, la priere, sa parole, & la propre chair de son Fils. Nous lui parlons par la priere, il nous parle par ses Ecritures; & par la reception du Corps de J. C. nous demeurons en lui, & lui en nous: ce sont trois sortes de pains & de nourritures spirituelles, par le moyen desquelles nous sommes intimement unis avec lui. Quiconque veut être toujours avec Dieu, « *Aug. serm. 112. de tempo.*
doit toujours prier, & lire souvent, dit saint Augustin: car quand nous prions, nous parlons à Dieu; & quand nous lisons, Dieu nous parle. La lecture des saintes Ecritures produit en nous deux dons & deux effets de graces; car elle éclaire & instruit l'entendement, puis retirant l'homme des vanités du siecle, elle le porte à l'amour de Dieu; c'est une honnête occupation qui sert beaucoup à purifier l'ame. Comme la chair est nourrie de viandes corporelles, aussi l'homme interieur se nourrit de la divine parole; & par-là il se rend digne de traiter familierement avec Dieu.

Il en est de même de la priere: Considerez, dit saint Chrysostome, à quel degré de bonheur vous êtes élevé par l'oraison, & quelles prérogatives y sont attribuées: vous y parlez avec Dieu, vous vous y entretenez avec J. C. vous y desirez ce qui vous plaît, & vous y demandez tout ce que vous desirez. Il n'y a point de langue qui puisse jamais assez exprimer de quel prix est cette communication de l'homme avec Dieu, & combien elle nous apporte d'utilité: car si dans le monde ceux qui

Pſ. 35. 5. hantent ordinairement des gens ſages & prudens, ſe forment l'eſprit & le jugement dans leur entretien ; & ſi on devient vertueux en pratiquant les gens de bien, quels avantages ne devons-nous point croire qu'on retire d'une frequente communication avec Dieu : *Approchez de lui*, dit le Prophete roi, *& vous ſerez éclairés.* En effet, de quelles lumieres & de quelles connoiſſances ne doit-on point ſe remplir? Quels biens & quelle felicité ne doit-on point acquerir dans cette ſorte de commerce? Ainſi rien ne peut tant contribuer à notre progrès dans la vertu, que la fréquente priere & les fréquens entretiens avec Dieu ; d'autant que par ce moyen le cœur de l homme vient à prendre de plus nobles ſentimens, à s'élever au-deſſus de toutes les choſes de la terre, & enfin à ſe rendre ſpirituel & ſaint, & à ſe transformer en quelque ſorte tout en Dieu.

Que ſi la priere a tant de force que de former avec Dieu une liaiſon ſi étroite, qu'on ſe rend ſemblable à lui par cette heureuſe communication; que dirons-nous de la communion du Corps de J. C. par laquelle on reçoit dans ſoi-même la propre chair de cet Homme-Dieu; de ſorte que celui qui la reçoit dignement, devient lui-même J. C. *Celui qui mange ma chair, & boit mon ſang, demeure en moi, & moi en lui*, dit ce même Sauveur. C'eſt ce qui a fait dire à quelques Peres, qu'il ſe fait dans la participation de ce ſacrifice divin, la même union que lorſqu'on fait fondre deux cires l'une avec l'autre pour n'en faire qu'une; & qu'ainſi nous avons par cette communion le même corps & le même ſang que J. C. *Concorporei & conſanguinei*, dit ſaint Cyrille de Jeruſalem.

Joan. 6. 37.

Digitized by Google

Mais enfin, avec quelle pureté de conſcience pourrons-nous approcher de Dieu pour mériter de nous entretenir familierement avec lui, ſoit qu'il nous parle par ces divines Ecritures, ſoit que nous lui parlions par la priere ? Qui eſt l'homme qui peut avoir le cœur aſſez pur pour être capable de ces communications toutes divines ? Car, comme dit ſaint Baſile dans les Regles qu'il a preſcrites à ſes Religieux, *ſi nous parlons à Dieu, c'eſt du cœur que nous lui devons parler, comme lorſqu'il nous parle, c'eſt à notre cœur qu'il parle.*

Maintenant pour être nourri de la chair de J. C. quelle préparation n'y doit-on point apporter ? La regle que Notre Seigneur nous preſcrit, c'eſt qu'il faut que lui-même demeure en nous, & nous en lui, & que nous lui ſoyons intimement unis par la charité. C'eſt ce que S. Auguſtin explique excellemment, lorſqu'il dit : C'eſt donc proprement manger cette viande ſainte, & boire ce divin breuvage, que de demeurer en J. C. demeurant en ſoi : d'où il s'enſuit que celui qui ne demeure pas en J. C. & dans lequel J. C. ne demeure pas, ne mange pas ſpirituellement ſa chair, ni ne boit pas ſon ſang, mais plutôt il le reçoit à ſa condamnation ; parce qu'étant impur, il a l'audace & la préſomption de s'approcher indignement du Sacrement de J. C. qui n'eſt reçu dignement que par ceux qui ont l'ame pure.

Ce ſont-là les diſpoſitions qu'il faut avoir pour *entrer avec confiance dans le ſanctuaire*, & pour nous approcher dignement de Dieu ſans crainte d'en être rejettés.

℣. 24. & 25. *Et conſiderons-nous les uns les autres, afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œu-*

vres, ne nous retirant point des assemblées des fideles ..... mais nous exhortant les uns les autres, d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche.

L'avis que donne ici saint Paul est très-important, qui est de ne se point retirer de l'assemblée des fideles, mais de s'y trouver exactement, eu égard aux grands avantages que l'on en retire, & à la perte que l'on fait quand on s'en retire. On ne peut pas douter que les assemblées chrétiennes ne soient très-utiles, & même nécessaires pour entretenir parmi les fideles, non seulement l'esprit de concorde & de charité qui y doit regner, mais aussi la foi, les bonnes mœurs & la bonne discipline. J. C. dans son Evangile, pour inviter les fideles à se trouver ensemble, dans ces vûes, leur promet deux biens très considerables; le premier, c'est de leur accorder tout ce qu'ils demanderont; le second, c'est de se trouver lui-même parmi eux, non seulement par la presence de sa divinité, mais aussi par l'assistance de sa grace. *Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'uniſſent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Pere qui est dans le ciel: car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux.* *Matth. 18. 19. 20.*

En effet, comme c'est le propre des enfans de l'Eglise, d'avoir tous ensemble un même Pere, d'être uni par un même esprit, d'être tous membres d'un même corps sous un seul chef; ce qui forme nécessairement une union étroite, il est bien juste & fort convenable d'entretenir par des assemblées l'union que forme la charité. Car comme, selon l'expression de l'Ecriture, le fer aiguise le fer, de même l'assemblée des Chrétiens aiguise & aug-

Digitized by Google

mente la charité ; & quand la charité eſt augmentée, les dons de Dieu le ſont auſſi par une ſuite néceſſaire.

Mais pour ne point parler des aſſemblées que les Evêques doivent faire dans les Conciles pour maintenir le dépôt de la foi, & pour rétablir les mœurs & la diſcipline ; les fideles ſont obligés de s'aſſembler dans les Egliſes, & ſur-tout dans leurs Paroiſſes, pour y aſſiſter aux Offices & aux Prieres publiques, pour y être inſtruits par leurs Paſteurs, pour y faire leurs prieres, & pour y édifier les autres par leurs exemples. Que ſi les Juifs ne manquoient point de ſe trouver dans leurs ſynagogues les jours de Sabbat & les Fêtes ordinaires, pour y entendre la lecture & l'explication de la parole de Dieu ; que s'ils étoient obligés d'aller trois fois l'année à Jeruſalem pour y offrir leurs ſacrifices dans le temple, qui étoit le ſeul où ils puſſent ſacrifier à Dieu ; avec quel ſoin les Chrétiens doivent-ils ſe trouver aux aſſemblées qui ſe font dans les lieux ſacrés où ils ont reçu le Baptême, pour y être nourris ſous la conduite de leurs Paſteurs du pain de la parole de Dieu & de celui de la ſainte Euchariſtie, ſelon les ordonnances que l'Egliſe en a fait dans ſes Conciles. *Que l'on avertiſſe ſes peuples d'aller ſouvent à leurs Paroiſſes, au moins les jours de Dimanches & de grandes Fêtes.* *Concil. Trid. Seſſ. 22. & 24 c. 4.*

C'eſt-là où Dieu, ſelon l'ordre qu'il a établi dans ſon Egliſe, répand ſes graces ſur ceux qui écoutent la voix des Paſteurs qu'il leur a donnés pour les conduire : c'eſt-là où le peuple aſſemblé forme dans la priere publique comme une armée qui fait à Dieu une ſainte violence, & où il accorde ſouvent à la priere des Saints qui s'y trouvent, ce que les

pecheurs n'obtiendroient point par eux-mêmes Assistons donc regulierement à l'Office dans notre Paroisse, & y entendons la parole de Dieu, comme l'ordonne le Concile de Paris, tenu l'an 1528.

℣. 26. jusqu'au 32. *Car si nous pechons volontairement après avoir reçu la connoissance de la verité, il n'y a plus desormais d'hostie pour les pechés, &c.*

On peut ici considerer deux choses qui regardent le peché volontaire commis après le Baptême; sçavoir, l'énormité du peché mortel, & la peine terrible dont il est suivi. Pour connoître la grandeur du peché, il faut comparer l'immense Majesté de Dieu avec le néant de la créature qui se revolte contre son Créateur: car celui qui peche volontairement par un violement de la loi de Dieu, s'imagine qu'il peut subsister par lui-même dans la méconnoissance & dans l'indépendance de son Créateur, & par une apostasie pleine d'orgueil & d'ingratitude il se retire de son obéissance, & ne voulant plus être assujetti à Dieu, il affecte de lui être égal autant qu'il est en son pouvoir. C'est ainsi que le premier homme est devenu superbe & apostat; & tous ses enfans qui imitent sa présomption, dit saint Augustin, retirent comme lui leur cœur de celui qui les a créés, pour vivre dans l'indépendance, comme s'ils pouvoient se suffire à eux-mêmes pour toutes choses, en usant des biens qu'ils reçoivent de Dieu avec la même indifference que s'ils en étoient les maîtres absolus. C'est ce que nous représente le Saint-Esprit dans l'Ecclesiastique, en ces termes: *Le commencement de l'orgueil de l'homme est de commettre une apostasie à l'égard de Dieu, parce que son cœur se retire de celui qui l'a créé: car le principe de tout peché est l'orgueil.* Comme donc

Eccl. 19. 19. 15.

Digitized by Google

il combat & attaque la majesté infinie de Dieu, il renferme en soi une abomination qui ne peut être approfondie par l'esprit humain, Dieu seul en connoît la laideur & l'énormité.

Que si on considere après cela, que la bonté de Dieu a paru dans un excès aussi inconcevable que le peché même, le Verbe de Dieu ayant rabaissé sa divinité jusqu'à se faire homme, & jusqu'à mourir d'une mort cruelle & honteuse pour sauver les hommes; que doit-on penser de ceux qui par une ingratitude inouie mépriſent ses bienfaits, & oubliant ce qu'il a fait & ce qu'il a souffert pour eux durant sa vie mortelle; les biens qu'il leur a faits, & les maux extrêmes dont il les a délivrés, ne laissent pas de l'offenser & de violer ses commandemens ? *N'est-ce pas*, comme dit l'Apôtre, *fouler aux pieds J. C. même, & le crucifier de nouveau*; puisque ce qu'ils commettent l'obligeroit à mourir encore une fois, si la mort qu'il a soufferte n'étoit capable de laver tous les pechés du monde ?

Qui peut donc s'étonner que la vengeance de Dieu ait de tout temps éclaté contre le peché, & qu'il ait attiré après soi des suites si funestes ? Il faut bien que le peché soit bien horrible aux yeux de Dieu, puisqu'il le punit avec tant de severité & tant de rigueur; car il n'y a rien qui fasse mieux connoître l'horreur que Dieu en a, que la rigueur des peines dont il le châtie dès cette vie même, avant de le punir par des supplices éternels: nous voyons des preuves de cette vérité en une infinité d'endroits de l'Ecriture.

Les Anges rebelles, qui n'ont jamais commis qu'un seul peché ont été incontinent précipités du haut des cieux dans l'enfer, sans que Dieu leur

ait donné le temps de ſe reconnoître, ni aucune grace pour en faire penitence. C'eſt ce que l'Apôtre ſaint Pierre nous apprend : *Dieu n'a point épargné les Anges qui ont peché, mais les a précipités dans l'abîme*, c'eſt-à-dire, dans le fond de l'enfer, & *dans ce feu éternel qui leur a été préparé.*

2. Petr. 2. 4. Matth. 25. 41.

Peut-on voir un exemple de rigueur plus terrible que celui que Dieu a exercé contre le peché d'Adam, qui pour avoir mangé d'un fruit défendu, a été privé de la juſtice originelle & de toutes les autres graces dont Dieu l'avoit enrichi, a été condamné à toute ſorte de maux, & à la mort même; & ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que cette punition s'étend ſur toute ſa poſterité depuis le commencement du monde juſqu'à la conſommation des ſiecles; ce qui doit faire comprendre quelle eſt l'horreur que Dieu a du peché, puiſqu'il exerce ſa vengeance non ſeulement ſur le coupable, mais auſſi ſur ſes deſcendans.

Mais ce qui ſurpaſſe toute imagination, c'eſt la punition que Dieu a tirée du peché en la perſonne adorable de ſon Fils mourant à la croix par l'ordre de ſon Pere pour expier les pechés des hommes. Si donc le Fils de Dieu, pour s'être revêtu de l'exterieur & de l'apparence du peché, a été livré à la mort, & à la mort la plus honteuſe & la plus cruelle qui fut jamais; que doivent attendre ceux qui abuſant des biens qu'ils ont reçu de Dieu même pour l'offenſer, profanent le ſang que le Fils de Dieu a répandu pour eux, & par leur impénitence *font outrage à l'eſprit de la grace*? Que leur reſte-t-il qu'un *jugement effroyable, & l'ardeur du feu qui doit dévorer les ennemis de Dieu?* Que ſi l'Apôtre dit que *c'eſt une choſe terrible que de tomber entre les mains du*

Digitized by Google

Dieu vivant ; c'eſt que l'offenſe mortelle commiſe par une créature contre ſon Créateur, eſt une choſe ſi énorme, qu'il n'y a que Dieu qui comprenne la grandeur de la vengeance que ſa juſtice en doit exiger.

℣. 32. juſqu'à la fin. *Or rappellez en votre memoire ce premier temps où après avoir été illuminés* par le Baptême, *vous avez ſoutenu de grands combats, &c.*

Le ſaint Apôtre qui connoiſſoit bien la délicateſſe de l'eſprit humain, après avoir effrayé les Hebreux par les menaces de la vengeance divine & des punitions terribles que Dieu exerce contre ceux qui ſe retirent de ſon obéiſſance, les appaiſe & les adoucit par le ſouvenir des combats qu'ils ont ſoutenus dans les perſecutions pour le nom de J. C ſemblable en cela aux Medecins qui, après avoir cauſé de la douleur par quelque inciſion, penſent auſſi-tôt à adoucir par quelque lénitif. Mais quoiqu'il les loue de leur courage, de leur deſintereſſement, & de leur charité envers leurs freres, il ne ſe relâche pourtant point à leur égard, il leur declare qu'il eſt néceſſaire qu'ils ſupportent conſtamment juſqu'à la fin les traverſes & les afflictions qu'ils ont à ſouffrir de la part de tous leurs ennemis, dans la vûe *des biens qui leur ſont promis.* Cette perſeverance dans les maux pour conſerver ſa foi, eſt un martyr plus long, & qui ſouvent n'eſt pas moins difficile à ſupporter que les ſupplices que font ſouffrir les perſecuteurs : Mais ce qui eſt d'une grande conſolation pour ceux qui ſouffrent pour la juſtice & pour la vérité ; c'eſt premierement que ce n'eſt que pour un peu de temps : *Encore un peu de temps*, dit notre grand Apôtre après le Prophete, *& celui qui doit venir viendra, & ne tardera pas.* En *Habac.* 3. 4.

second lieu, parce que *ce moment des peines legeres*, comme il dit ailleurs, *est suivie d'une gloire incomparable*, qu'il appelle ici *des biens excellens, & qui ne periront jamais.* Enfin cette *patience est necessaire* pour éviter les peines éternelles : *Nous n'avons garde*, dit-il, *de nous retirer en perdant courage ; ce qui seroit notre ruine.*

2. Cor. 4. 17.

CHAPITRE XI.

1. OR la foi est le fondement // des choses que l'on doit esperer, & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.

1. Est autem fides sperandarum substantia rerum argumentum non apparentium.

2. C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu *de Dieu* un témoignage si avantageux.

2. In hac enim testimonium consecuti sunt senes.

3. C'est par la foi que nous sçavons que le monde a été fait par la parole de Dieu, & que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible //.

3. Fide intelligimus aptata esse sæcula verbo Dei ; ut ex invisibilibus visibilia fierent.

Genes. 1. 3.

4. C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Caïn, & qu'il est déclaré juste, Dieu lui-

4. Fide plurimam hostiam Abel, quam Cain, obtulit Deo, per quam testimonium consecutus

Genes. 4. 4.

Matth. 23. 35.

℣. 1. *autr.* est ce qui rend présentes les choses.

℣. 3. *Grec.* de sorte que les choses visibles n'ont point été premierement formées d'autres choses visibles, *comme elles le sont maintenant.*

est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo; & per illam defunctus adhuc loquitur.

même rendant témoignage *qu'il a accepté* ses dons; & c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort //.

5. Fide Henoch translatus est, ne videret mortem, & non inveniebatur, quia transtulit illum Deus: ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.

5. C'est par la foi qu'Henoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas; & on ne l'y a plus vû, parce que Dieu l'avoit transporté *ailleurs*. Car l'Ecriture lui rend ce témoignage, qu'avant que d'avoir été ainsi enlevé, il plaisoit à Dieu. *Genes.* 5. 24. *Eccli.* 44. 16.

6. Sine fide autem impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum, quia est, & inquirentibus se remunerator sit.

6. Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi; car pour s'approcher de Dieu, il faut croire premierement qu'il y a un Dieu, & qu'il récompensera ceux qui le cherchent.

7. Fide Noe, responso accepto de iis quæ adhuc non videbantur, metuens aptavit arcam in salutem domûs suæ, per quam damnavit mundum: & justitiæ, quæ per fidem est, hæres est institutus.

7. C'est par la foi que Noé ayant été divinement averti *de ce qui devoit arriver*, & appréhendant ce qu'on ne voyoit point encore, bâtit l'arche pour sauver sa famille, & en la bâtissant condamna le monde //, & devint héritier de la justice qui naît de la foi. *Gen.* 6. 14. *Eccli.* 44. 17.

8. Fide qui vocatur

8. C'est par la foi // que *Genes.* 12. 4.

℣. 5. *autr.* étant mort pour la foi, il parle encore.
℣. 7. *expl.* de son incrédulité à sa parole.
℣. 8. *autr.* qu'Abraham étant appellé.

Digitized by Google

celui qui reçut depuis le nom d'Abraham, obéit en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour héritage ||, & qu'il partit ſans ſçavoir où il alloit.

Abraham obedivit in locum exire, quem acceperus erat in hereditatem : & exiit, neſciens quo iret.

9. C'eſt par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promiſe, comme dans une terre étrangere, habitant ſous des tentes avec Iſaac & Jacob, qui devoient être héritiers avec lui de cette promeſſe.

9. Fide demoratus eſt in terra repromiſſionis, tamquam in aliena, in caſulis habitando, cum Iſaac & Jacob coheredibus repromiſſionis ejuſdem.

10. Car il attendoit cette cité bâtie ſur un *ferme* fondement, de laquelle Dieu même eſt le fondement & l'architecte.

10. Expectabat enim fundamenta habentem civitatem : cujus artifex & conditor Deus.

Gen. 17. 19.

11. C'eſt auſſi par la foi que Sara étant ſtérile, reçut la vertu de concevoir un enfant ||, lorſqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir, parce qu'elle crut fidele & veritable celui qui le lui avoit promis.

11. Fide & ipſa Sara ſterilis virtutem in conceptionem ſeminis accepit, etiam præter tempus ætatis : quoniam fidelem credidit eſſe eum, qui repromiſerat.

12. C'eſt pourquoi || il eſt ſorti d'un homme ſeul, & qui étoit déja comme mort ||, *une poſterité auſſi nombreuſe* que les étoiles du ciel, & que le ſa-

12. Propter quòd & ab uno orti ſunt (& hoc emortuo) tamquam ſidera cœli in multitudinem, & ſicut arena, quæ eſt ad oram maris.

℣. 8. *expl.* dans ſa poſterité.
℣. 11. *Grec.* & qu'elle eût un fils.
℣. 12. *expl.* à cauſe de ſa foi.
Ibid. *expl.* par ſon grand âge.

innumerabilis.

ble innombrable qui eſt ſur le bord de la mer.

13. Juxta fidem defuncti ſunt omnes iſti, non acceptis repromiſſionibus, ſed à longè eas aſpicientes, & ſalutantes, & confitentes quia peregrini & hoſpites ſunt ſuper terram.

13. Tous ces *Saints* ſont morts dans la foi, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avoit promis, mais les voyant & comme les ſaluant *de* loin, & confeſſant qu'ils étoient étrangers & voyageurs ſur la terre.

Voyez Gen. 23. 4. & 47. 9.

14. Qui enim hæc dicunt, ſignificant ſe patriam inquirere.

14. Car ceux qui parlent de la ſorte, font bien voir qu'ils cherchent leur patrie.

15. Et ſi quidem ipſius meminiſſent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi:

15. Que s'ils avoient eu dans l'eſprit celle dont ils étoient ſortis, ils avoient aſſez de temps pour y retourner:

16. nunc autem meliorem appetunt, id eſt, cæleſtem. Ideò non confunditur Deus vocari Deus eorum: paravit enim illis civitatem.

16. mais ils en deſiroient une meilleure, qui eſt la patrie céleſte. Auſſi Dieu ne rougit point d'être appellé leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité.

17. Fide obtulit Abraham Iſaac, cùm tentaretur, & unigenitum offerebat, qui ſuſceperat repromiſſiones:

17. C'eſt par la foi qu'Abraham offrit Iſaac, lorſque Dieu le voulut tenter, car c'étoit ſon fils unique qu'il offroit, lui qui avoit reçu les promeſſes *de Dieu*;

Gen. 22. 10. Eccli 44. 21.

18. ad quem dictum eſt: Quia in Iſaac vocabitur tibi ſemen:

18. & à qui il avoit été dit: La race qui portera votre nom, eſt celle qui naîtra d'Iſaac:

Gen. 21. 12. Rom. 9. 7.

19. arbitrans quia

19. *mais* il penſoit en lui-

même que Dieu le pourroit bien reſſuſciter après ſa mort, & ainſi il le recouvra *comme d'entre les morts*, en figure *de la réſurrection.*

& à mortuis ſuſcitare potens eſt Deus : unde eum & in parabolam accepit.

Gen. 27. 39. 20. C'eſt par la foi qu'Iſaac donna à Jacob & à Eſaü une bénédiction qui regardoit l'avenir.

20. Fide & de futuris benedixit Iſaac Jacob, & Eſaü.

Gen, 48. 15. 21. C'eſt par la foi que Jacob mourant benit chacun des enfans de Joſeph, & qu'il s'inclina profondément devant le bâton // *de commandement que portoit ſon fils* //.

21. Fide Jacob moriens, ſingulos filiorum Joſeph benedixit : & adoravit faſtigium virgæ ejus.

Gen. 50. 24. 22. C'eſt par la foi que Joſeph mourant, parla de la ſortie des enfans d'Iſrael *hors de l'Egypte*, & qu'il ordonna qu'on en tranſportât ſes os.

22. Fide Joſeph moriens, de profectione filiorum Iſrael memoratus eſt, & de oſſibus ſuis mandavit.

Exod. 2. 2. 23. C'eſt par la foi qu'après que Moiſe fut né, ſon pere & ſa mere le tinrent caché durant trois mois, ayant vu dans cet enfant une beauté *extraordinaire*, & qu'ils n'appréhenderent point l'édit du Roi.

23. Fide Moyſes, natus, occultatus eſt menſibus tribus à parentibus ſuis, eò quòd vidiſſent elegantem infantem, & non timuerunt regis edictum.

Exod. 2. 11. 24. C'eſt par la foi que lorſque Moiſe fut devenu grand, il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon ;

24. Fide Moyſes, grandis factus ; negavit ſe eſſe filium filiæ Pharaonis,

℣. 21. *leur.* adora le bout de ſon bâton.

Ibid. *expl.* il revera dans la marque de la grandeur de ſon fils le regne de Jeſus-Chriſt, dont il étoit la figure. *autr.* qu'il adora Dieu, étant appuyé ſur ſon bâton.

Digitized by Google

25. magis eligens affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem,

25. & qu'il aima mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le peché;

26. Majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum, improperium Christi: aspiciebat enim in remunerationem.

26. jugeant que l'ignominie de Jesus-Christ ✝ étoit un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte, parce qu'il envisageoit la récompense.

27. Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis; invisibilem enim tamquam videns sustinuit.

27. C'est par la foi qu'il quitta l'Egypte ✝, sans craindre la fureur du Roi; car il demeura ferme & constant comme s'il eût vu l'invisible.

28. Fide celebravit Pascha, & sanguinis effusionem: ne qui vastabat primitiva tangeret eos.

28. C'est par la foi qu'il celebra la Pâque, & qu'il fit l'aspersion du sang *de l'agneau*, afin que l'Ange qui tuoit tous les premiers-nés, ne touchât point aux Israélites. *Exod. 12. 21.*

29. Fide transierunt mare rubrum tamquam per aridam terram: quod experti Ægyptii, devorati sunt.

29. C'est par la foi ✝ qu'ils passerent à pied-sec la mer-rouge; au-lieu que les Egyptiens ayant voulu tenter le même passage, furent engloutis par les eaux. *Exod. 14. 22.*

30. Fide muri Jericho corruerunt, circui-

30. C'est par la foi ✝ que les murailles de Jericho tom- *Jos. 6. 20.*

✝. 26. *expl.* dont il étoit la figure.

✝. 27. *expl.* ou la premiere fois, ou plutôt lorsqu'il en fit sortir le peuple.

✝. 29. *expl.* de Moïse.

✝. 30. *expl.* de Josué & de l'armée d'Israel.

berent par terre, après qu'on en eut fait le tour ſept jours durant.

tui dierum ſeptem.

Joſ. 2. 3. 31. C'eſt par la foi que Rahab, qui étoit une femme débauchée ‖, ayant ſauvé les eſpions de Joſué, qu'elle avoit reçus chez elle, ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules.

31. Fide Rahab meretrix non periit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.

31. Que dirai-je davantage? Le temps me manquera, ſi je veux parler de Gedeon, de Barac, de Samſon, de Jephté, de David, de Samuel, & des Prophetes;

32. Et quid adhuc dicam? Deficiet enim me tempus enarrantem de Gedeon, Barac, Samſon, Jephte, David, Samuel, & Prophetis:

† Pluſieurs Ss. Martyrs. 33. qui par † la foi ont conquis les royaumes; ont accompli les devoirs de la juſtice & de la vertu; ont reçu l'effet des promeſſes; ont fermé la gueule aux lions;

33. qui per fidem vicerunt regna, operati ſunt juſtitiam, adepti ſunt repromiſſiones, obturaverunt ora leonum,

34. ont arrêté la violence du feu; ont évité le tranchant des épées; ont été guéris de leurs maladies; ont été remplis de force & de courage dans les combats; ont mis en fuite les armées des étrangers;

34. extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convaluerunt de infirmitate, fortes facti ſunt in bello, caſtra verterunt exterorum:

35. & ‖ ont rendu aux

35. acceperunt mu-

℣. 32. *expl.* le mot hebreu ſignifie auſſi une hôteliere ou cabaretiere.

℣. 35 *autre* que les femmes ont recouvré leurs *enfans* morts, Dieu les ayant reſſuſcités.

lieres

lieres de resurrectione mortuos suos. Alii autem distenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.

femmes leurs enfans, les ayant ressuscités après leur mort. Les uns ont été cruellement tourmentés, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection.

36. Alii verò ludibria & verbera experti insuper & vincula & carceres:

36. Les autres ont souffert les mocqueries & les fouets, les chaînes & les prisons.

37. Lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt: circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti:

37. Ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été éprouvés *en toute maniere*; ils sont morts par le tranchant de l'épée; ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres, étant abandonnés, affligés, persecutés;

38. quibus dignus non erat mundus, in solitudinis errantes, in montibus & speluncis, & in cavernis terræ.

38. eux dont le monde n'étoit pas digne; *& ils ont passé leur vie* errant dans les deserts & dans les montagnes, & se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre.

39. Et hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt repromissionem.

39. Cependant toutes ces personnes à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux à cause de leur foi ¶, n'ont point reçu la récompense promise.

40. Deo pro nobis melius aliquid provi-

40. Dieu ayant voulu par une faveur particuliere qu'il

nous a faite, qu'il ne reçuſſent qu'avec nous l'accompliſſement de leur bonheur.

dente, ut non ſine nobis conſummarentur.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *OR la foi eſt le fondement des choſes que l'on doit eſperer, & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.*

Or la foi eſt le fondement des choſes que l'on doit eſperer, &c. L'Apôtre après avoir exhorté dans le chapitre précedent les Hebreux à demeurer fermes dans la profeſſion du Chriſtianiſme par l'eſperance d'une prompte récompenſe moyennant la foi en J. C. déclare plus particulierement dans ce chapitre, pour confirmer cette exhortation, les deux effets principaux que la foi produit dans l'ame du fidele; dont le premier eſt de le rendre certain des promeſſes de Dieu, qui paroiſſent les plus éloignées; & le ſecond, de le perſuader fortement & inviſiblement des vérités & des myſteres que Dieu a revelés, quoique ces vérités ne ſoient pas évidentes à la raiſon, & qu'elles lui paroiſſent même incomprehenſibles.

℣. 2. *C'eſt par la foi que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage ſi avantageux.*

C'eſt par la foi, telle que je viens de décrire, *que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage ſi avantageux*; prenez donc garde que la vôtre ſoit ſemblable, ſi vous voulez qu'elle ſoit approuvée de Dieu & ſuivie de la récompenſe.

℣. 3. *C'eſt par la foi que nous ſçavons que le monde a été fait par la parole de Dieu, & que tout ce qui*

Digitized by Google

eſt viſible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'inviſible.

C'eſt par la foi. Ce verſet ſemble être mis comme par parentheſe. Le ſens eſt : Nous ne voyons pas ſeulement les effets merveilleux & la vertu de la foi dans les exemples des anciens Peres ; mais nous les pouvons même appercevoir en nous-mêmes, puiſqu'elle nous fait croire avec une pleine certitude la choſe du monde la plus difficile à comprendre, qui eſt le myſtere de la création, quoique cette vérité ſoit infiniment élevée au-deſſus de la raiſon naturelle, qui enſeigne qu'on ne peut rien faire de ce qui n'eſt rien.

Que nous ſçavons que le monde a été fait. Lettr. *Les ſiecles*, c'eſt-à-dire, tout l'univers ſujet à la viciſſitude des temps, & dont la durée ſe meſure par le temps. *Par la parole de Dieu*, c'eſt-à-dire, par ſa ſeule volonté qui l'a produit de rien.

Et que tout ce qui eſt viſible a été formé, &c. c'eſt-à-dire, la premiere production qui s'eſt faite des choſes que nous voyons, comme des hommes, des animaux, des arbres, & de toutes les autres choſes ; ne s'eſt pas faite par des choſes de même eſpece, mais par la ſeule volonté de Dieu, qui a diſpoſé & formé de la matiere qu'il avoit créée tout ce qu'il lui a plu.

℣. 4. *C'eſt par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hoſtie que Caïn, & qu'il eſt déclaré juſte : Dieu lui-même rendant témoignage* qu'il *a* accepté *ſes dons, & c'eſt à cauſe de ſa foi qu'il parle encore après ſa mort.*

C'eſt par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hoſtie que Caïn, c'eſt-à-dire, plus agreable à Dieu que celle de Caïn qui étoit ſans foi. L'Apô-

tre déclare par l'ordre des temps, comment les Peres anciens ont été approuvés de Dieu par la foi. Cette foi d'Abel consistoit principalement en deux choses: la premiere, en ce qu'il reconnoissoit Dieu par ce sacrifice pour son souverain Seigneur : car cette connoissance accompagnée d'humilité & de soumission, comme elle étoit, est un excellent acte de foi. La seconde, en ce qu'en offrant visiblement ce sacrifice à Dieu, il lui offroit invisiblement le sacrifice de J. C. dont celui qu'il offroit n'étoit qu'une figure, croyant fermement qu'il ne pouvoit obtenir la remission de ses pechés que par ce divin sacrifice.

Et qu'il est déclaré juste, non pas que la foi seule l'eût justifié, mais parce que la foi étoit le fondement de sa justice & de ses bonnes œuvres; ou bien l'Apôtre parle de la foi qui opere par la charité.

Dieu lui-même rendant témoignage qu'il *a* accepté *ses dons;* ayant envoyé le feu du ciel sur son sacrifice pour le consumer en signe d'approbation.

Et c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort. C'est une maniere de parler figurée, c'est-à-dire, que l'excellence & le mérite de la foi de ce saint personnage subsiste encore après sa mort devant Dieu, & que c'est ce qui excite Dieu à venger sa mort sur Caïn qui en étoit l'auteur.

℣. 5. *C'est par la foi qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas, & on ne l'y a plus vu, parce que Dieu l'avoit transporté* ailleurs: *car l'Ecriture lui rend ce témoignage, qu'avant que d'avoir été ainsi enlevé il plaisoit à Dieu.*

C'est par la foi en Dieu & son Fils J. C. qui étoit l'objet de la foi de tous les Patriarches & de tous

le fideles de l'ancien Teſtament ; *qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas*, mais vécût juſqu'à la fin du monde, auquel temps, ſelon la commune créance de l'Egliſe il ſera mis à mort avec Elie par l'Antechriſt. *Car l'Ecriture lui rend ce témoignage, &c.* Le ſens eſt : pour marquer que cette tranſlation d'Enoch doit être attribuée au mérite de ſa foi, c'eſt que quand l'Ecriture parle de cette tranſlation, elle n'en donne point d'autre raiſon, ſinon qu'il avoit plu à Dieu. Or il n'a pu plaire à Dieu que par la foi, & c'eſt en effet par la foi qu'il lui a plu, comme l'Apôtre le prouve par le verſet ſuivant.

℣. 6. *Or il eſt impoſſible de plaire à Dieu ſans la foi : car pour s'approcher de Dieu, il faut croire premierement qu'il y a un Dieu, & qu'il récompenſera ceux qui le cherchent.*

Or il eſt impoſſible de plaire à Dieu ſans la foi actuelle, qui conſiſte à croire en Dieu, & à la vérité de ſes promeſſes.

Car pour s'approcher de Dieu, & lui rendre un vrai culte, *il faut croire premierement qu'il y a un Dieu*, c'eſt-à-dire, tenir cette vérité pour certaine, non ſeulement parce que nous en ſommes perſuadés par la raiſon naturelle qui ſe peut tromper; mais auſſi parce qu'elle nous a été revelée d'une maniere ſurnaturelle & qui eſt infaillible, ce qui nous oblige à nous ſoumettre humblement à cette créance, & à la profeſſer de bouche dans les occaſions.

Et qu'il récompenſe de la vie éternelle *ceux qui le cherchent*, par les moyens qu'il a établis, qui ſont les bonnes œuvres faites par ſa grace, l'uſage des Sacremens & des ſignes exterieurs qu'il a inſti-

tués dans toutes les loix, naturelle, écrite & de grace, pour ſe reconcilier avec lui; ce qui comprend la foi, pour le moins confuſe, au Meſſie promis; puiſque la grace n'a jamais été accordée aux hommes, & ne leur ſera jamais donnée que par ſes mérites. Voyez Act. 4. 12. Or quand l'Apôtre dit que *pour approcher de Dieu, il faut croire qu'il récompenſera ceux qui le cherchent*, il laiſſe à conclure tacitement qu'il faut auſſi croire qu'il punira ceux qui ne le cherchent pas: & que comme la récompenſe ſera éternelle, le ſupplice le ſera auſſi.

℣. 7. *C'eſt par la foi que Noé ayant été divinement averti* de ce qui devoit arriver, *& apprehendant ce qu'on ne voyoit point encore, bâtit l'Arche pour ſauver ſa famille, & en la bâtiſſant condamna le monde & devint heritier de la juſtice qui naît de la foi.*

C'eſt par la foi que Noé par une grace toute ſinguliere de Dieu, *ayant été averti* long-temps avant le deluge, c'eſt-à-dire, ſix-vingts ans, tant pour lui que pour les autres hommes; de ce qui devoit arriver, c'eſt-à-dire, du deluge univerſel.

Et apprehendant ce qu'on ne voyoit point encore, tout de même que s'il eût été préſent, ce qui rend ſa foi d'autant plus recommandable; car les infideles ne craignent que les maux préſens & ceux qu'ils voyent de leurs yeux. D'autres traduiſent: *Apprehendant ce qu'il n'avoit encore jamais vu*, ce qui marque que la cauſe de ſa grande apprehenſion venoit de la prévoyance d'un malheur qui étoit ſi grand & ſi extraordinaire, qu'il n'en avoit pas encore vu de ſemblable, ni entendu parler qu'il en fût arrivé un pareil.

Bâtit l'arche, ſelon le modele que Dieu lui in-

Digitized by Google

ſpira. Voyez Gen. 6. *pour ſauver ſa famille* ſeulement, qui n'étoit que de huit perſonnes, non que l'Arche ne fût aſſez grande pour en ſauver pluſieurs autres, ni que Noé manquât de charité ni de bonne volonté pour les ſauver : mais Dieu fit connoître à ce ſaint Patriarche qu'il vouloit détruire tous les hommes à l'exception de ſa famille.

Et en la bâtiſſant condamna le monde, c'eſt-à-dire, il fit voir en bâtiſſant l'arche combien le reſte des hommes étoient coupables & dignes de punition, de négliger ſon exemple, & de ne pas tâcher comme lui de détourner la colere de Dieu de deſſus eux par une véritable converſion. Ou bien ; pendant qu'il bâtiſſoit l'arche il avoit ſoin d'avertir les hommes, & de condamner par ſa prédication leur vie débordée.

Et devint à cauſe de ſa foi, ſuivie de l'obéiſſance qu'il rendit à Dieu en bâtiſſant l'arche, *heritier de la juſtice qui naît de la foi*, c'eſt-à-dire : il obtint de Dieu le don, ou plutôt l'augmentation de la juſtice chrétienne, qui ne vient point des propres mérites comme la juſtice des hommes, mais de la foi en J. C. & pour cette juſtice il reçoit le droit de la béatitude qui en eſt le prix. Ceci fait voir manifeſtement que la foi de Noé ne s'arrêtoit pas ſimplement à la promeſſe de la conſervation de ſa famille : mais que le principal objet de ſa foi étoit J. C. qu'il regardoit comme le fondement & la cauſe méritoire de ſon ſalut, & de celui de toute ſa poſterité : ce qui ſe doit dire de tous les anciens Peres.

℣. 8. *C'eſt par la foi que celui qui reçut depuis le nom d'Abraham, obéit en s'en allant dans la terre qu'il devoit recevoir pour heritage, & qu'il partit ſans ſçavoir où il alloit.*

C'eſt par la foi à la promeſſe de la terre de Canaan, mais ſur-tout à la promeſſe de la beatitude éternelle figurée par la terre de Canaan ; *que celui qui reçut depuis le nom d'Abraham*, c'eſt-à-dire, que Dieu même nomma Abraham. *Autr.* C'eſt par la foi qu'Abraham ayant été appellé de Dieu d'une maniere extraordinaire ſenſible, & exterieure, lui ayant fait entendre ſa voix, comme celle d'un homme qui lui auroit parlé.

Obéit promptement, volontairement, & ſans conſiderer la peine & l'embarras, ni toutes les ſuites où cette obéiſſance l'alloit engager, *en s'en allant* avec toute ſa famille qui étoit très-nombreuſe, & celle de ſon neveu Loth qui étoit de ſon pays & de ſa même famille ; *dans la terre* de Canaan, qu'on nomme à préſent la Paleſtine, *qu'il devoit recevoir* en la perſonne de ſes deſcendans qui en furent les poſſeſſeurs.

Et qu'il partit, premierement de la ville d'Ur qui étoit le lieu de ſa naiſſance, & puis de Haran après la mort de Tharé ſon pere. Toutes ces deux Villes étoient de la Meſopotamie. *Sans ſçavoir où il alloit*, c'eſt-à-dire, ſans ſçavoir la qualité du pays, ni de ſes habitans, ni le lieu préciſément où il devoit habiter, ce qui marque la grandeur & l'excellence de la foi d'Abraham. L'Apôtre ne dit pas, *ſans ſçavoir* qui l'appelloit, mais, *ſans ſçavoir où il alloit*. Il ſuppoſe au contraire que la vocation de Dieu étoit très-évidemment connue à Abraham. D'où nous apprenons que l'obſcurité qui eſt dans la foi n'eſt pas à l'égard de la revelation de Dieu ; puiſqu'il nous doit être évident que Dieu nous en a revelé les myſteres ; mais qu'elle eſt ſeulement à l'égard des myſteres mêmes qui nous ſont revelés

Digitized by Google

Cette évidence de la revelation n'ôte pas le merite de la foi, parce que l'obscurité de la chose revelée s'oppose encore assez d'elle-même à la nature corrompue, qui est toute pleine de doutes & de défiances, pour en faire un sujet de mérite aux fideles.

℣. 9. C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promise, comme dans une terre étrangere, habitant sous des tentes, avec Isaac & Jacob, qui devoient être heritiers avec lui de cette promesse.

C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avoit été promise. L'Apôtre veut dire que c'est un pur effet de la foi d'Abraham, d'être demeuré ferme & tranquille dans le pays de Canaan, sans posseder aucun fond de terre, & sans avoir jamais vu l'accomplissement de la promesse que Dieu lui avoit faite de la possession de ce pays.

Comme dans une terre étrangere, c'est-à-dire, sans posseder en propre aucun fond de terre que le sepulcre de sa femme qu'il avoit acheté, comme s'il n'avoit eu aucun droit à la possession du pays.

Habitant sous des tentes, comme font les soldats & ceux qui ne veulent pas s'arrêter dans un pays, ou qui n'ont pas le pouvoir d'y faire bâtir, ni de posseder des maisons.

Avec Isaac & Jacob, &c. c'est-à-dire, qu'Isaac & Jacob aussi-bien que lui & par un même esprit de foi, demeurerent dans la terre de Canaan comme dans une terre étrangere, & qu'ils y habiterent aussi-bien que lui sous des tentes, sans aucune demeure arrêtée. Saint Paul ne veut pas dire qu'ils furent sous les mêmes tentes, puisque leurs habitations étoient séparées à la naissance de Jacob. Il ajoute ceci pour relever la foi d'Abraham, qui

Digitized by Google

n'entra point en défiance des promeſſes de Dieu, quoiqu'il n'en vît point l'accompliſſement ni en ſa perſonne ni en celle de ſon Fils; ce qui auroit dû en apparence le faire douter de la vérité de la promeſſe, voyant qu'elle ne s'executoit point, ni ſur lui, ni ſur ſa poſterité.

℣. 10. *Car il attendoit cette cité bâtie ſur un* ferme *fondement, de laquelle Dieu même eſt le fondateur & l'architecte.*

Car. L'Apôtre explique plus clairement quelle étoit cette foi qui portoit Abraham & ſes enfans à ne point perdre courage dans cette maniere de vie; il dit que c'étoit l'aſſurance ferme qu'ils avoient que Dieu accompliroit un jour la promeſſe qu'il leur avoit faite de la terre de Canaan dans la perſonne de leurs deſcendans, en leur donnant au lieu de tentes où ils faiſoient leur demeure, une demeure ſtable & aſſurée dans la ville de Jeruſalem & les autres de ſa dépendance; & quant à leurs perſonnes & celles de toute leur poſterité ſpirituelle, qu'il accompliroit ſa promeſſe d'une maniere bien plus avantageuſe & plus ſublime, en leur accordant la beatitude & le repos éternel figuré par le pays de Canaan, & ſur-tout par la ville de Jeruſalem.

Il attendoit cette cité, c'eſt-à-dire, la Jeruſalem terreſtre, qui étoit l'objet materiel & ſenſible des promeſſes de Dieu : mais ſur-tout la Jeruſalem celeſte, qui en étoit l'objet ſpirituel, & dont la terreſtre n'étoit que la figure.

Bâtie ſur un ferme *fondement*, c'eſt-à-dire, qui ne ſe tranſporte pas comme les tentes. Il a égard, ſelon le ſens litteral de la promeſſe, à la fermeté des fondemens de la ville de Jeruſalem, & ſelon

le ſens ſpirituel, à la ſolidité & à l'éternité de la beatitude celeſte.

De laquelle Dieu même eſt le fondateur & l'architecte. Saint Paul parle ici ſelon le ſens litteral de la ville de Jeruſalem, telle qu'elle a été bâtie par David, Salomon & les autres Rois leurs deſcendans, & il dit que c'eſt Dieu même qui a preſcrit la forme de la bâtir, & qui a donné les moyens efficaces pour en executer le deſſein: & ſelon le ſens myſtique & ſpirituel il veut dire que c'eſt Dieu ſeul qui a créé le ciel, & qui en a formé l'idée & le deſſein. Voyez Iſ. 45. 12. Job. 9. 8. ou plutôt que lui ſeul eſt auteur de la beatitude éternelle, & que c'eſt lui ſeul qui l'a donnée à ſes fideles.

℣. 11. *C'eſt auſſi par la foi que Sara étant ſtérile, reçut la vertu de concevoir un enfant, lorſqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir, parce qu'elle crut fidele & véritable celui qui le lui avoit promis.*

C'eſt auſſi par la foi que Sara, femme d'Abraham, *étant ſtérile* de ſa nature, *reçut de Dieu* par un miracle tout particulier, *la vertu de concevoir un enfant*, qui fut appellé Iſaac. Cette même vertu fut rendue à Abraham, en qui elle étoit éteinte à cauſe de ſa vieilleſſe, étant âgé de cent ans.

Lorſqu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir. L'Apôtre ajoute cette circonſtance pour faire voir que la fécondité de Sara étoit un double miracle, & qu'on n'en pouvoit nullement douter. *Parce qu'elle crut fidele & véritable celui qui le lui avoit promis*, après avoir corrigé ſon incrédulité. Ainſi comme il n'eſt fait aucune mention dans l'Ecriture de la correction de cette incredulité de Sara, il y en a qui croyent que l'Apôtre ne parle pas ici de la foi de cette femme, mais de la foi d'Abraham qui mérita

Digitized by Google

que sa femme devînt féconde de stérile qu'elle étoit: c'est pourquoi au-lieu de traduire, *parce qu'elle crut fidele*; ils traduisent, *parce qu'il crut fidele.*

Or cette foi d'Abraham & de Sara ne s'arrêtoit pas tant à la promesse particuliere qui avoit été faite à Abraham qu'il auroit un fils, qu'à celle qui lui avoit été faite du Messie, & de toute sa posterité spirituelle en la personne d'Isaac qui en étoit la figure, puisque ces saints Patriarches ne s'arrêtoient pas tant au sens litteral des promesses, qu'au sens mystique & spirituel, comme cela se peut voir encore dans la suite de ce chapitre; de sorte que c'étoit la foi en J. C. qui étoit le fondement & comme l'ame de la foi qu'ils avoient aux autres promesses particulieres de Dieu.

℣. 12. *C'est pourquoi il est sorti d'un homme seul & qui étoit déja comme mort*, une posterité aussi nombreuse *que les étoiles du ciel, & que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer.*

C'est pourquoi il est sorti d'un homme seul, c'est-à-dire, d'Abraham & de Sara qui ne faisoient qu'une même chair, ou bien il n'entend parler simplement que d'Abraham. Voyez Malach. 2. 15. *Et qui étoit déja comme mort* à l'égard des fonctions naturelles de la generation, étant âgé de cent ans.

Une posterité, c'est-à-dire, toute la nation des Juifs, qui étoit la figure des fideles qui sont la vraie posterité spirituelle d'Abraham: aussi nombreuse *que les étoiles du ciel, &c.* L'Ecriture use souvent de cette sorte d'hyperbole. Voyez Gen. 15. 5. 22. 17. 26. 4. & 32. 12. Exod. 32. 13. Deut. 1. 10. Chron. 27. 23. & ailleurs.

℣. 13. *Tous ces* Saints *sont morts dans la foi, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avoit promis,*

Digitized by Google

mais les voyant & comme les ſaluant de loin, & confeſſant qu'ils étoient étrangers & voyageurs ſur la terre.

Tous ces Saints, c'eſt-à-dire, Abraham, Iſaac & Jacob, *ſont morts* aux promeſſes que Dieu leur avoit faites de poſſeder la terre de Canaan, *dans la foi*, croyant fermement que quoique Dieu ne les eût point accomplies en leurs perſonnes, il les accompliroit en celles de leurs deſcendans.

N'ayant point reçu les biens que Dieu leur avoit promis actuellement & réellement: car ils en avoient reçu le droit pour le tranſmettre à leurs deſcendans.

Mais les voyant en eſprit par le moyen de la foi, *& comme les ſaluant de loin*, de même que ceux qui voyagent ſur la mer ſaluent les lieux où ils vont dès qu'ils les apperçoivent. C'eſt pour montrer que leur foi étoit accompagnée d'un ardent deſir de voir l'accompliſſement des promeſſes. L'Apôtre dit ceci, parce que la promeſſe qui fut faite à Abraham de la terre promiſe ne devoit être executée que 430. ans après; ce qui ſert auſſi à faire voir l'excellence de la foi de ces Patriarches, puiſqu'elle n'étoit pas ébranlée par la diſtance qu'il y avoit du temps des promeſſes à celui de l'accompliſſement.

Et confeſſant qu'ils étoient étrangers & voyageurs ſur la terre, c'eſt-à-dire, avouant qu'ils n'avoient aucun droit de proprieté pendant leur vie dans la terre de Canaan, & qu'ils y étoient comme dans une terre étrangere & comme des voyageurs. Et c'eſt ainſi que ſaint Paul l'a entendu, comme il paroît par le verſet qui ſuit.

℣. 14. *Car ceux qui parlent de la ſorte, font bien voir qu'ils cherchent leur patrie.*

Digitized by Google

Car ceux qui parlent de la sorte, font bien voir qu'ils ne sont pas encore en possession du pays qui leur étoit promis pour être leur patrie, & qu'ils attendent encore l'execution de cette promesse. C'est encore pour montrer que ces saints Peres sont morts sans voir l'accomplissement des promesses que Dieu leur avoit faites.

Qu'ils cherchoient leur patrie, c'est-à-dire, la possession du pays de Canaan, selon le sens litteral; & selon le sens mystique, la possession du royaume celeste, figuré par le pays de Canaan, comme il le dira ci-après.

℣. 15. *Que s'ils avoient eu dans l'esprit celle dont ils étoient sortis, ils avoient assez de temps pour y retourner.*

Que s'ils avoient, &c. c'est-à-dire, si lorsque ces Patriarches ont dit qu'ils étoient des étrangers & des voyageurs, ils ne l'ont dit que parce qu'ils avoient quitté la Mesopotamie qui étoit leur patrie où ils auroient voulu retourner, comme on pourroit l'interpreter de leurs paroles, pourquoi donc n'y retournerent-ils pas, puisqu'ils ont eu assez de temps pour le faire, s'étant passé plus de deux cens ans depuis qu'Abraham en sortit jusqu'à la mort de Jacob?

℣. 16. *Mais ils en desiroient une meilleure, qui est la patrie celeste. Aussi Dieu ne rougit point d'être appellé leur Dieu, parce qu'il leur a preparé une cité.*

Mais ils en desiroient pour leur posterité, selon le sens litteral, & pour eux-mêmes, selon le sens mystique; *une meilleure*, c'est-à-dire, la possession du pays de Canaan, beaucoup meilleur & plus fertile que celui qu'ils avoient quitté dans la Mesopotamie; & dont leurs descendans devoient être

Digitized by Google

les Rois, ce qu'ils n'étoient pas en Mesopotamie.

Qui est la patrie celeste. Le sens est : Ces Patriarches n'aspiroient pas tant après la possession de la terre promise pour leur posterité, qu'ils aspiroient, ou plutôt soupiroient après la patrie celeste, dont la terre promise étoit la figure.

Aussi Dieu ne rougit point, quoiqu'il soit tellement élevé au-dessus d'eux, & qu'il y ait une disproportion infinie, *d'être appellé leur Dieu* par Moise, par tous les Prophetes, & par toute la nation Juive, après avoir daigné prendre lui-même ce nom. Le sens est : Comme ces saints Patriarches étoient morts sans recevoir l'execution des promesses que Dieu leur avoit faites, ce qui auroit pu faire douter en quelque maniere de sa fidelité envers eux, & faire croire à leurs descendans que leur foi auroit été vaine : Dieu voulut après leur mort confirmer tout de nouveau ses promesses, en prenant le nom de Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, pour faire connoître qu'il seroit toujours leur protecteur & leur bienfacteur.

Parce qu'il leur a préparé une cité, c'est-à-dire ; la ville de Jerusalem avec toutes ses dépendances à leur posterité ; & quant à eux & à leur posterité spirituelle, il leur avoit destiné la Jerusalem celeste, figurée par la Jerusalem terrestre. Cet incomparable bienfait dont il vouloit les gratifier dans la suite, méritoit bien qu'il se dît par avance leur protecteur & leur bienfacteur.

℣. 17. *C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac : lorsque Dieu le voulut tenter, car c'étoit son fils unique qu'il offroit, lui qui avoit reçu les promesses* de Dieu.

C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, c'est-à-

dire, par une entiere soumission à la parole de Dieu, lorsqu'il lui commanda de lui immoler son fils. Car cette foi comprend non seulement la soumission de l'esprit, mais encore celle de la volonté, c'est-à-dire, l'obéissance, & par consequent les bonnes œuvres.

Lorsque Dieu le voulut tenter, c'est-à-dire, faire une épreuve solemnelle de sa foi; non pour la connoître, mais pour la perfectionner, comme l'or se perfectionne en l'éprouvant dans le creuset, & pour la faire connoître & la proposer pour exemple à toute sa posterité.

Car c'étoit son fils unique qu'il offroit en sacrifice: il le mit sur l'autel pour l'immoler; de sorte que de la part d'Abraham, le sacrifice fut parfait. L'Apôtre marque cette circonstance d'*unique*, pour faire voir la grandeur de cette action, & combien elle étoit contraire à l'inclination d'Abraham, qui aimoit ce fils avec une tendresse qui ne se peut exprimer. Il la marque encore, pour faire voir combien l'épreuve que Dieu fit d'Abraham étoit violente, étant en apparence toute contraire à la promesse qu'il lui avoit faite de multiplier sa race par la personne d'Isaac.

Lui qui avoit reçu les promesses de Dieu, d'une posterité nombreuse, tant selon la chair que selon l'esprit, qui devoit naître d'Isaac; & sur-tout de la venue du Messie, qui devoit être le chef de cette race.

℣. 18. *Et à qui il avoit été dit: La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac.*

Et..... La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac, tant selon la chair que selon l'esprit, & sur-tout le Messie, chef de toute la race spirituelle.

ſpirituelle. Or tout ceci eſt dit, pour montrer l'excellence de la foi d'Abraham, qui le portoit à obéir à Dieu, ſans douter en aucune maniere de ſa promeſſe, quoiqu'il parût y avoir une contrarieté évidente entre la promeſſe & le commandement de Dieu.

℣. 19 Mais *il penſoit en lui-même, que Dieu le pourroit bien reſſuſciter après ſa mort; & ainſi il le recouvra* comme d'entre les morts, *en figure* de la reſurrection.

Mais *il penſoit en lui-même,* par l'eſprit de foi qui étoit en lui, *que Dieu le pourroit bien reſſuſciter après ſa mort*, & qu'il ne manquoit ni de puiſſance ni de volonté pour le faire.

Et ainſi il le recouvra, &c. c'eſt-à-dire, que la délivrance d'Iſaac étoit une figure de la reſurrection des hommes, & ſur-tout de celle de J. C. repréſenté par Iſaac immolé ſur l'autel. D'autres traduiſent ſimplement: *Il le recouvra en figure*, par le moyen du belier qui fut ſubſtitué en ſa place; lequel belier étoit la figure de l'humanité de J. C. qui devoit être immolé à la croix, comme le belier attaché au buiſſon fut immolé au-lieu d'Iſaac.

℣. 20. *C'eſt par la foi qu'Iſaac donna à Jacob & à Eſaü, une benediction qui regardoit l'avenir.*

C'eſt par la foi, &c. c'eſt-à-dire, la préference qu'Iſaac fit de Jacob ſon puîné à Eſaü ſon fils aîné, dans la benediction qu'il leur donna, fut un effet de la foi qu'il eut à la revelation de Dieu qui lui inſpira de préferer le plus petit au plus grand, ſelon ce qui en avoit déja été revelé à Rebecca. Cette préference ne conſiſtoit pas ſeulement en ce qu'il donna ſa benediction à Jacob avant que de la donner à Eſaü, mais ſur-tout, en ce que cette

benediction renfermoit la promeſſe des biens ſpirituels, comme d'être le chef de la race benie, & de participer à l'alliance de grace & de gloire avec ſa poſterité; au-lieu que celle d'Eſaü étoit limitée aux promeſſes des biens temporels, c'eſt-à-dire, de la poſſeſſion de l'Idumée, encore n'étoit-ce que pour un certain temps, après lequel ſa poſterité devoit être ſoumiſe aux enfans d'Iſrael, comme elle le fut du temps de David. Voyez la figure de cette préference, qui étoit le principal objet de la foi d'Iſaac, Rom. 9.

Une benediction qui regardoit l'avenir. C'eſt encore pour marquer l'excellence de la foi d'Iſaac, qui lui fit diſpoſer des biens que Dieu lui avoit promis, de même que s'il les avoit déja poſſedés: quoique le temps de la pleine poſſeſſion de ces biens fût encore fort éloigné.

℣. 21. *C'eſt par la foi que Jacob mourant beni chacun des enfans de Joſeph, & qu'il s'inclina profondément devant le bâton* de commandement que portoit ſon fils.

C'eſt par la foi. Le ſens eſt: La benediction que Jacob donna en mourant aux enfans de Joſeph ſon fils, Ephraïm & Manaſſé, pour les incorporer dans la race ſainte, auſſi-bien que ſes propres enfans, & afin de leur donner droit, auſſi-bien qu'à eux, à la poſſeſſion de la terre de Canaan, fut un effet de ſa foi, par laquelle il crut fermement que Dieu les recevoit dèſlors avec leur poſterité dans la communion des fideles, & qu'il ſeroit fidele à executer dans le temps le reſte de ſes promeſſes en leurs perſonnes.

Or Jacob dans cette benediction des enfans de Joſeph, préfera le plus jeune à l'aîné, comme lui-

Digitized by Google

même avoit été préferé par ſon pere Iſaac à Eſaü ſon aîné, lorſqu'il reçut ſa benediction : ce qu'il fit encore par le même eſprit de la foi, qui lui fit prévoir & lui fit croire fermement que la tribu d'Ephraïm ſeroit un jour très-puiſſante parmi les Iſraélites, & qu'elle poſſederoit la dignité royale ; ce qui fut accompli en partie en la perſonne de Joſué, introducteur du peuple de Dieu en la terre promiſe, qui étoit de cette tribu, mais ſur tout en la perſonne de Jeroboam qui fut roi d'Iſrael, de la tribu d'Ephraïm ; au-lieu que la tribu de Manaſſé ne parvint jamais à cette dignité : ce qui étoit encore une figure de la préference du peuple Gentil au peuple Juif, auſſi-bien que la préference de Jacob à Eſaü : car c'étoit là le principal objet de la foi de Jacob.

Que Jacob en mourant benit chacun des enfans de Joſeph. L'Apôtre ne parle pas ici de la benediction des enfans de Jacob, ſoit parce qu'il n'entreprend pas de parler de toutes les actions que les ſaints Patriarches ont faites par la foi, mais ſeulement des plus memorables, telle qu'étoit cette benediction des enfans de Joſeph nés en Egypte d'une mere Egyptienne, très-illuſtre en dignité & en bien, ſoit parce que toutes les benedictions qu'il donna à ſes propres enfans furent entremêlées de maledictions, dont le recit ne s'accorderoit pas trop bien au deſſein qu'il a de ne parler en cet endroit que des avantages de la foi.

Et qu'il s'inclina profondément devant le bâton de commandement que portoit ſon fils. Cette action ne ſe paſſa pas dans le temps même de cette benediction, mais un peu auparavant, lorſque Jacob eut reçu de Joſeph l'aſſurance par ſerment qu'il

l'enterreroit avec ſes peres dans le pays de Canaan. Le ſens eſt : Que par cette action de reverence exterieure que Jacob rendit au bâton de Joſeph, il honora ſa puiſſance, & la dignité qu'il poſſedoit en Egypte, & qu'il adora en eſprit de foi la puiſſance du regne de J. C. dont le bâton de Joſeph étoit la figure. D'autres traduiſent : *Il adora Dieu étant appuyé ſur le bout de ſon bâton.* Le texte Hebreu ſignifie également ſur le chevet de ſon lit, & ſur le bout de ſon bâton. C'eſt pourquoi il ſe peut faire que par cette expreſſion équivoque, & qui comprend ces deux ſignifications, le Saint-Eſprit ait voulu marquer que quand Jacob adora il étoit ſur le chevet de ſon lit, & qu'à cauſe de ſa vieilleſſe il s'appuya ſur ſon bâton pour ſe lever & pour adorer avec plus de reverence. C'eſt le moyen d'accorder la verſion latine de la Geneſe, qui porte expreſſément, *au chevet de ſon lit*, avec la verſion des Septante, que l'Apôtre ſuit exactement en cet endroit, qui porte, *appuyé ſur ſon bâton.* Le ſens eſt : Qu'en action de graces de l'aſſurance que ſon fils lui avoit donnée de l'inhumer avec ſes peres, il remercia Dieu en l'adorant appuyé ſur ſon bâton à cauſe de ſa vieilleſſe, & que cette adoration étoit un effet de la foi, par laquelle il ſe tenoit aſſuré de reſſuſciter un jour, & de jouir avec eux de la communion des Saints qu'il ſe repréſentoit ſous la figure de la ſocieté qu'il alloit avoir avec ſes peres dans la ſepulture.

℣. 22. *C'eſt par la foi que Joſeph mourant, parla de la ſortie des enfans d'Iſrael* hors de l'Egypte, *& qu'il ordonna qu'on en tranſportât ſes os.*

C'eſt par la foi, &c. Le ſens eſt : Ce fut par un mouvement de foi aux promeſſes que Dieu avoit

faites à Abraham, à Isaac, & à Jacob de la terre de Canaan, que Joseph assura ses freres en mourant que Dieu les visiteroit un jour dans leurs descendans, c'est-à-dire, qu'il retireroit leur posterité de l'oppression où elle seroit, & la feroit sortir d'Egypte pour la mettre en possession de la terre de Canaan, que ce saint Patriarche regardoit comme la figure de la patrie celeste, qui étoit le principal & dernier objet de sa foi, aussi-bien que de la foi des autres saints Patriarches.

Et qu'il ordonna qu'on en transportât ses os, c'est-à-dire, ce fut aussi par la foi aux promesses que Dieu lui avoit faites de jouir un jour de la societé bienheureuse de ces saints Patriarches, qu'il voulut que son corps accompagnât les leurs dans le sepulcre, se représentant dans cette figure la communion de grace & de gloire qu'il auroit un jour avec eux, comme il a été dit dit.

℣. 23. *C'est par la foi, qu'après que Moïse fut né, son pere & sa mere le tinrent caché durant trois mois ayant vu dans cet enfant une beauté* extraordinaire, *& qu'ils n'apprehenderent point l'Edit du Roi.*

C'est par la foi, &c. c'est-à-dire, la ferme créance que le pere & la mere de Moïse eurent que le peuple Hebreu seroit delivré de l'oppression des Egyptiens, selon la prédiction de Joseph, & l'inspiration divine, qui leur fit connoître que Moïse étant d'une beauté extraordinaire, ne seroit pas un homme commun, mais que c'étoit celui dont Dieu se vouloit servir pour leur delivrance, fut cause qu'ils le cacherent pendant trois mois pour lui conserver la vie. Il n'est fait mention que de la mere dans l'Exode : mais il est aisé de juger que ce ne pouvoit pas être sans le conseil du pere. Et c'est

ainſi que les Septante l'ont entendu en traduiſant le paſſage de l'Exode. Ce qui eſt conforme à ce qu'en rapporte ſaint Etienne. Voyez Act. 7. 20.

Et qu'ils n'apprehenderent point l'Edit du Roi, c'eſt-à-dire, ne craignirent point de contrevenir à l'Edit du Roi, par lequel il avoit été ordonné au peuple Hebreu de jetter dans le fleuve tous les enfans mâles qui leur naîtroient. Voyez Exod. 1. Que ſi après trois mois ils l'expoſerent ſur le fleuve, ce ne fut point pour obéir à l'Edit du Roi; mais plutôt pour garantir Moïſe de la mort qu'il ne pouvoit éviter s'ils l'euſſent gardé plus long-temps, ce qui les fit réſoudre de l'abandonner à la providence de Dieu par le même eſprit de foi & de confiance qui le leur avoit fait cacher pendant trois mois, ſans rien négliger néanmoins, de tout ce qu'ils jugerent propre à le pouvoir empêcher d'être noyé.

℣. 24. *C'eſt par la foi que lorſque Moïſe fut devenu grand, il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon.*

C'eſt par la foi aux promeſſes que Dieu avoit faites aux anciens Patriarches, d'introduire leur poſterité dans le Pays de Canaan: mais ſur-tout aux promeſſes qu'il leur avoit faites de la gloire céleſte, ſous la figure du pays de Canaan:

Que lorſque Moïſe fut devenu grand, c'eſt-à-dire, eut atteint l'âge viril, qui étoit de quarante ans, & qui étoit le temps où il pouvoit eſperer les plus grands avantages & les plus beaux emplois de la Cour.

Il renonça, non pas tant de paroles que d'action en quittant la cour du Roi pour ſe joindre aux Hebreux ſes freres. Voyez Exod. 2. Act. 7. *A la qualité de fils* adoptif *de la fille de Pharaon*, qui ſe nom

moit Thermutis, au rapport de Joseph.

℣. 25. *Et qu'il aima mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le peché.*

Et qu'il aima mieux être affligé avec le peuple de Dieu, non pas qu'il travaillât avec le peuple Hebreu à faire des briques, mais parce qu'il fut rudement persécuté, aussi-bien que ce peuple, ayant été obligé de s'enfuir chez les Madianites, & d'y faire le métier de berger, lui qui avoit été élevé & nourri si délicatement & si honorablement au milieu de la Cour. L'Apôtre ne dit pas simplement avec les Hebreux, mais avec le peuple de Dieu, pour mieux faire voir par cette qualité si glorieuse, ce qui portoit Moïse à se joindre avec ce peuple, & à n'avoir point de honte de participer à leur oppression, ni d'abandonner les Egyptiens qui étoient un peuple reprouvé, & ennemi du peuple de Dieu.

Que de jouir du plaisir si court. Car quoique Moïse vécût encore 80. ans après avoir quitté la Cour, ce long espace de temps n'étoit rien en comparaison de l'éternité, puisqu'il ne satisfait jamais pleinement l'esprit, & qu'il laisse toujours le remords dans la conscience.

Qui se trouve dans le peché; qu'il n'auroit pu éviter en demeurant plus long-temps à la Cour, tant parce qu'il auroit manqué de secourir ses freres dans leur extrême besoin, ce qu'il n'auroit pu faire sans resister à la vocation & à l'inspiration de Dieu qui l'y portoit, que parce que ne pouvant plus demeurer à cette cour dans l'âge où il étoit sans emploi, ni sans être pourvu des premieres charges de l'Etat, il auroit été obligé de contribuer de sa part à l'exécution des Edits injustes faits

contre ſa nation : ce qui auroit été un fort grand peché, particulierement à une perſonne comme lui, qui en connoiſſoit l'injuſtice.

℣. 26. *Jugeant que l'ignominie de J. C. étoit un plus grand tréſor que toutes les richeſſes de l'Egypte ; parce qu'il enviſageoit la récompenſe.*

Il ſemble par la ſuite que l'Apôtre veuille parler ſpécialement de J. C. qui étoit le chef & le conducteur inviſible du peuple Hebreu.

Jugeant que l'ignominie de J. C. c'eſt-à-dire, l'ignominie faite à J. C. en la perſonne du peuple Juif, qui en étoit la figure, & qui étoit ſon peuple & le corps myſtique dont il étoit le chef ; c'eſt pourquoi il portoit le nom de premier-né, & le nom de CHRIST dans l'Ecriture.

Etoit un plus grand tréſor que toutes les richeſſes de l'Egypte ; c'eſt-à-dire, étant perſuadé que ce lui étoit un plus grand bonheur de participer avec le peuple Juif aux ſouffrances de J. C. que de poſſeder tous les tréſors de l'Egypte.

Parce qu'il enviſageoit la récompenſe, c'eſt-à-dire : Ce qui lui faiſoit porter ce jugement ſi veritable, eſt qu'il voyoit en eſprit & des yeux de la foi, la récompenſe qui devoit un jour ſuivre les ſouffrances de J. C. & celle de ſon peuple. Ou bien il explique ce qu'il a dit au verſet 24. Que c'étoit par la foi aux promeſſes de Dieu qu'il avoit renoncé à la qualité de fils de la fille de Pharaon, comme s'il diſoit, que cette foi conſiſtoit dans la ferme créance qu'il avoit, que Dieu récompenſeroit abondamment ſon peuple après l'avoir éprouvé par les ſouffrances. Or ſous la figure de la terre de Canaan, promiſe aux anciens Peres, le plus excellent de tous les pays, & dont les richeſſes

Digitized by Google

devoient être immenſes ſous le regne de David & de Salomon, au grand avantage & à la gloire de leur poſtérité, la béatitude éternelle étoit particulierement promiſe, comme la principale & derniere récompenſe des véritables fideles.

℣. 27. *C'eſt par la foi qu'il quitta l'Egypte ſans craindre la fureur du Roi ; car il demeura ferme & conſtant, comme s'il eût vu l'Inviſible.*

C'eſt par la foi aux promeſſes faites aux Patriarches, & à toutes les révélations qui lui avoient été faites à lui-même en faveur du peuple Hebreu ; *qu'il quitta l'Egypte* pour la ſeconde fois, quand il en fit ſortir les enfans d'Iſrael, *ſans craindre*, comme il fit la premiere fois quand il s'enfuit en Madian ; *la fureur du Roi*, qui l'avoit chaſſé avec indignation & avec menace de le faire mourir, s'il paroiſſoit encore devant lui.

Car il demeura ferme & conſtant en répondant avec hardieſſe à Pharaon ; mais ſur-tout en faiſant ſortir le peuple de l'Egypte ſans craindre & ſans s'épouvanter des menaces de ce Prince, ni de tout ce qui arriva enſuite, quand il pourſuivit le peuple.

Comme s'il eût vu l'Inviſible, c'eſt-à-dire, comme s'il eût vu Dieu même en perſonne le ſecourir & le raſſurer contre toute ſorte de crainte, & lui promettre viſiblement ſa protection contre ce tyran.

℣. 28. *C'eſt par la foi qu'il célebra la Pâque & qu'il fit l'aſperſion du ſang* de l'Agneau, *afin que l'Ange qui tuoit tous les premiers-nés, ne touchât point aux Iſraélites.*

C'eſt par la foi qu'il célebra la Pâque, c'eſt-à-dire : Moïſe en célebrant la Pâque, crut fermement que cette célebration ſeroit ſuivie de la délivrance du

peuple & de la ſortie de l'Egypte, ſelon la promeſſe que Dieu lui en avoit faite lorſqu'il lui ordonna de la célebrer; mais ſur-tout que l'immolation de la vraie Pâque, figurée par l'immolation de l'Agneau Paſchal, & qui étoit le principal objet de ſa foi, ſeroit ſuivie de la délivrance ſpirituelle de tous les fideles, qui étant ſous la captivité du démon & du peché, repréſentée par la captivité du peuple de Dieu dans l'Egypte, devoient être rétablis dans la liberté des enfans de Dieu; & par cette foi aux myſteres de notre redemption, en mangeant viſiblement la Pâque il mangeoit inviſiblement le corps de J. C. qui devoit être un jour immolé pour nous.

Et qu'il fit l'aſperſion du ſang de l'Agneau, &c. c'eſt-à-dire, en faiſant l'aſperſion du ſang de l'Agneau Paſchal ſur le ſeuil & ſur les portes des maiſons des Iſraélites, ſuivant l'ordonnance de Dieu, il crut fermement ſelon la promeſſe qui lui en avoit été faite, que l'Ange qui devoit tuer cette nuit tous les premiers-nés des Egyptiens, ne tueroit point les enfans des Iſraélites, & qu'en voyant ce ſigne extérieur, il paſſeroit ſans leur faire aucun mal; & ſous cette figure il crut fermement que lui & tout le peuple de Dieu ſeroit préſervé de la mort de l'ame & de la colere de Dieu par l'aſperſion du ſang de J. C. figuré par le ſang de l'Agneau Paſchal.

℣. 29. *C'eſt par la foi qu'ils paſſerent à pied-ſec la mer rouge; au lieu que les Egyptiens ayant voulu tenter le même paſſage, furent engloutis par les eaux.*

C'eſt par la foi, c'eſt-à-dire: La ferme croyance que les Iſraélites eurent à la parole de Moïſe, qui leur ordonna de la part de Dieu de paſſer au tra-

Digitized by Google

vers de la mer rouge comme sur la terre-ferme, fut cause qu'ils y passerent avec assurance, sans crainte d'y être submergés; & Dieu en vûe de cette foi intrépide, leur rendit le passage aussi libre au milieu de la mer, que s'ils eussent passés sur la terre. Or comme ce passage des Israélites au milieu de la mer rouge étoit la figure expresse du Sacrement de Baptême, puisqu'ils furent tous baptisés en cette mer, selon la doctrine de l'Apôtre. Voyez 1. Cor. 10. 2. Il est indubitable que le principal objet de la foi de Moïse & de tous les vrais fideles qui passerent avec lui, n'étoit pas tant le passage visible de la mer rouge, que le passage invisible du peché à la grace par la vertu & le merite du sang de J. C. sur lequel ils appuyoient toute leur foi, & qu'ils regardoient dès-lors comme celui qui devoit être leur Redempteur, & qui devoit noyer, pour ainsi dire, tous leurs pechés dans son sang, de même que les eaux de la mer rouge noyerent alors les Egyptiens qui les poursuivoient.

Qu'ils passerent la mer rouge. Bien que tous les Israélites passassent la mer, ce n'est pas qu'ils eussent tous la foi, comme on le peut recueillir de ce passage de l'Apôtre : *Sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo;* mais l'Apôtre parle de cette foi comme si elle étoit commune à tous, parce que tous, sans exception, passerent la mer *à pied-sec* par le mérite de la foi des vrais fideles. 1. Cor. 10. 5.

La mer rouge, non pas qu'elle soit de couleur rouge, mais parce que les Iduméens en avoient possedé le rivage, on l'appelloit la mer d'Edom, qui signifie rouge. Les Grecs pour cette raison l'appellent la mer Erythrée; les Latins, *mare rubrum*, la mer rouge, à cause du roi Erythrée, fils

Digitized by Google

de Perſée & d'Andromede. C'eſt le ſentiment le plus commun.

Au lieu que les Egyptiens..... furent engloutis par les eaux : c'eſt-à-dire, comme la foi des Iſraélites leur fit paſſer la mer avec ſûreté, l'infidelité des Egyptiens fut cauſe qu'ils y furent ſubmergés. Il ſemble que l'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir par cette grande difference des Egyptiens aux Iſraélites, que ce paſſage de la mer à pied-ſec étoit un pur miracle, puiſque ſi ç'eut été un effet de la nature, il auroit été commun aux uns & aux autres, & rien n'auroit empêché les Egyptiens de paſſer auſſi-bien que les Iſraélites.

℣. 30. *C'eſt par la foi que les murailles de Jericho tomberent par terre, après qu'on en eut fait le tour ſept jours durant.*

C'eſt par la foi que les murailles de Jericho tomberent par terre, &c. c'eſt-à-dire, les Iſraélites ayant ajouté foi à la promeſſe que Dieu leur avoit faite par Joſué, de leur livrer la ville de Jericho ſans l'aſſiéger & ſans la combattre par les armes, après en avoir fait le tour ſept jours durant avec les cérémonies qu'il avoit preſcrites, quoique cette ville fût très-forte & très-bien munie, Dieu exécuta pleinement ce qu'il leur avoit promis; & accorda en ce peu d'eſpace de temps à leur foi ce qu'ils auroient à peine obtenu en pluſieurs années par les armes.

La deſtruction des murailles de Jericho, qui étoit une ville idolâtre, ſignifioit myſtiquement la deſtruction de l'idolâtrie qui ſe devoit faire dans le monde ſans aucun ſecours humain par la ſeule parole de J. C. & par la prédication de la croix, figurée par l'Arche de l'alliance.

Digitized by Google

℣. 31. *C'eſt par la foi que Rahab, qui étoit une femme débauchée, ayant ſauvé les eſpions de Joſué, qu'elle avoit reçus chez elle, ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules.*

C'eſt par la foi que Rahab, qui étoit une femme débauchée. Le mot Hebreu peut ſignifier ſimplement une hôteliere, ou cabaretiere.

Ayant ſauvé les eſpions de Joſué. Les eſpions de Joſué préfererent cette retraite dans un lieu décrié, tel qu'étoit la maiſon de Rahab, à une autre plus honnête, parce qu'ils crurent qu'ils ſeroient moins reconnus dans un petit logis, comme celui-là, que dans les grandes hôtelleries où on logeoit plus communément, & où on recevoit toutes ſortes de perſonnes.

Qu'elle avoit reçus chez elle, les ayant cachés ſur le toit de ſa maiſon, & fait croire aux gens que le Roi avoit envoyés chez elle pour les prendre, qu'ils en étoient échappés, & puis les ayant fait ſauver la nuit par la fenêtre qui étoit joignante aux murailles de la ville, le tout avec péril de ſa propre vie : ce qui eſt dit ici, pour faire voir l'excellence & la fermeté de ſa foi, & pour montrer qu'elle étoit animée de la charité, ſuivie des bonnes œuvres.

Ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules, c'eſt-à-dire, ne fut pas miſe à mort, comme le furent tous les autres par l'ordonnance expreſſe de Dieu.

℣. 32. *Que dirai-je davantage ? Le temps me manquera ſi je veux parler encore de Gedeon, de Barac, de Samſon, de Jephté, de David, de Samuel, & des Prophetes.*

Que dirai-je davantage, après un ſi grand nom-

Digitized by Google

bre de témoignages que je viens de produire pour montrer l'excellence & la vertu toute-puissante de la foi?

Le temps me manquera. C'est une hyperbole assez fréquente dans l'Ecriture. Ou bien il veut dire, que le temps prescrit pour la longueur d'une Epître ne suffiroit pas pour parler de la foi de ces grands hommes.

Si je veux parler encore de Gedeon, qui ajouta foi à l'Ange qui lui revela de la part de Dieu, qu'il étoit choisi pour secourir son peuple, & qu'il remporteroit la victoire sur ses ennemis; ensuite dequoi diverses revelations lui furent faites, auxquelles il ajouta foi comme à la premiere. Or quoique Gedeon ait peché depuis, en faisant l'Ephod dont il est parlé au livre des Juges, il semble néanmoins que l'Ecriture ait marqué suffisamment la pénitence qu'il a faite de ce peché, lorqu'elle lui rend ce témoignage, qu'il est mort dans une bonne vieillesse; ce qu'elle ne dit jamais que des justes & des gens de bien.

De Barac, qui ayant cru selon la revelation de Debora la propheteſſe, que Dieu l'avoit choisi pour délivrer son peuple, défit l'armée de Sisara, Général de l'armée de Jabin roi de Canaan.

De Samson, qui crut que Dieu l'avoit destiné pour délivrer son peuple de la main des Philistins, selon la revelation qui en avoit été faite à sa mere; & qui pour cet effet les attaqua plusieurs fois, & remporta par sa foi plusieurs victoires signalées sur eux; car quelqu'apparence qu'il y ait que la derniere de ses victoires n'ait été qu'un pur effet de vengeance, lorsqu'il fit fondre le temple de Dagon aussi-bien sur lui que sur les Philistins; néan-

Digitized by Google

moins comme c'étoit pour venger l'honneur & la querelle de Dieu ſur ces idolâtres, qu'il entreprit cette action par une inſpiration toute divine, il la faut attribuer à ſa foi, comme le reſte de ſes autres victoires.

De Jephté, qui pouſſé par l'inſpiration de Dieu, & par conſéquent animé de la foi entreprit de faire la guerre contre les Ammonites : car quoique le vœu qu'il fit avant que de les attaquer, & qu'il exécuta ſur ſa propre fille au retour de la victoire, ſemble téméraire, néanmoins ſi on en conſidere bien les paroles, on verra qu'il n'y a rien de repréhenſible ; puiſqu'il ne promit pas, comme on le conçoit d'abord, d'offrir en holocauſte tout ce qu'il rencontreroit au retour de ſa victoire, mais qu'il promit ſeulement de le conſacrer ou de l'offrir en holocauſte, c'eſt-à-dire, que ſi la choſe qu'il rencontreroit, pouvoit être offerte en holocauſte ſelon la loi, comme un bœuf, un agneau, ou autre choſe ſemblable, il l'immoleroit, ſinon qu'il la conſacreroit à Dieu, en ſorte qu'elle ne ſerviroit plus à aucun uſage profane ; d'où il ne s'enſuit nullement qu'il ait immolé ſa propre fille, comme pluſieurs le croyent, puiſque ce ſacrifice n'étoit point permis par la loi ; mais ſeulement qu'il la conſacra à Dieu en la maniere qu'il crut lui être la plus agréable, & qu'il la ſépara de la converſation du monde : ce qui n'étoit point contraire à la loi de Dieu. C'eſt ainſi que Samuel fut conſacré par ſa mere, & qu'on en voit un exemple dans la recluſion des femmes de David.

De David, dont la foi & les actions ſont ſi recommandées par toute l'Ecriture, & ſpécialement au 1. & 2. livre des Rois, & dans les Pſeaumes 2. 18. 20. & 21.

Digitized by Google

De Samuel, qui fut un exemple de foi, de religion, de piété, de toute sorte de vertu depuis sa jeunesse.

Et des Prophetes, c'est-à-dire, & de tout le reste des Prophetes de l'ancien Testament, tant ceux dont nous avons les propheties par écrit, que les autres, dont il ne nous en reste aucune.

℣. 33. *Qui par la foi ont conquis les royaumes; ont accompli les devoirs de la justice, & de la vertu; ont reçu l'effet des promesses; ont fermé la gueule des lions.*

Qui par la foi ont conquis les royaumes. Josué vainquit plusieurs Rois dont les noms sont marqués dans l'Ecriture; Barac vainquit les Rois de Canaan; Gedeon vainquit les Madianites; Jephté les Ammonites; Samson & Samuel les Philistins: David les Philistins, les Amalecites, les Jebuséens, les Moabites, les Iduméens & les Syriens. Or l'Apôtre n'entend pas que toutes ces victoires ayent été suivies de la conquête de tous ces royaumes; mais seulement que les peuples de ces royaumes ont été vaincus & conquis en guerre. Il exhorte tacitement les Hebreux par ces exemples de courage & de générosité, à combattre fortement par le moyen de la foi contre le prince de ce monde, qui est le diable, avec assurance qu'ils en remporteront la victoire.

Ont accompli les devoirs de la justice & de la vertu, en s'abstenant du mal, & en faisant le bien autant qu'il leur a été possible: en quoi nous les devons imiter.

Ont reçu l'effet des promesses particulieres que Dieu leur avoit faites de ne les point abandonner, de les secourir puissamment, & de les faire triompher de leurs ennemis; ce qu'il explique dans la suite.

L'Apôtre

Digitized by Google

L'Apôtre dit ceci pour affermir les Hebreux contre la crainte des tourmens, les assurant que Dieu, qui a été fidele à secourir ces saints personnages contre leurs persécuteurs, ne le sera pas moins à leur égard, & qu'il ne permettra pas qu'ils succombent sous la violence de la persécution.

Ont fermé la gueule des lions, c'est-à-dire : ils ont obtenu de Dieu par leur foi, qu'il fermât la gueule des lions qui étoient prêts de les devorer. Nous fermons aussi mystiquement la gueule des lions, quand nous resistons par la force de la foi, au diable qui tourne autour de nous comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un qu'il puisse devorer.

℣. 34. *Ont arrêté la violence du feu ; ont évité le tranchant des épées, ont été guéris de leurs maladies ; ont été remplis de force & de courage dans les combats ; ont mis en fuite les armées des étrangers.*

Ont arrêté la violence du feu, c'est-à-dire, ont mérité par leur foi que Dieu arrêtât la violence du feu. L'Apôtre a égard à l'histoire des trois jeunes Hebreux qui furent jettés dans la fournaise, & il nous veut apprendre en même-temps que nous mériterons par la foi d'être préservés des flammes éternelles dont ce feu étoit la figure.

Ont évité le tranchant des épées, comme David, qui évita l'épée de Saül ; Elie & Michée, celle d'Achab ; Elisée, celle de Joram ; Jeremie, celle des grands Seigneurs d'entre les Juifs ; Esther, Mardochée & plusieurs autres Juifs, celle d'Aman. Ainsi par la foi nous mériterons d'être préservés de la mort spirituelle de l'ame, que le diable & le monde nous veulent causer par le glaive de la persecution.

Ont été guéris de leurs maladies, comme Job, To-

bie, Ezechias, &c. Ainſi par la foi nous mériterons d'être délivrés de toutes les infirmités corporelles & ſpirituelles de la vie préſente par une heureuſe mort.

Ont été remplis de force, &c. Quoique l'Apôtre parle indifféremment des Patriarches, des Juges & des Rois, qui ont plus particulierement fait paroître leur force & leur courage dans les combats; il ſemble néanmoins qu'il a particulierement égard à la grande action de Jonathas, & aux grands exploits de guerre des braves, de David, qui ſont décrits au 2. livre des Rois chap. 23. & à celle de Judas Machabée. C'eſt par la foi que nous combattons fortement contre le monde, le diable & la chair, & que nous en demeurons victorieux.

Ont mis en fuite les armées des étrangers de nation & de religion. Les étrangers repréſentent myſtiquement les pechés que nous devons mettre en fuite & bannir de notre ame, comme les vrais & ſeuls ennemis de Dieu.

℣. 23. *Et ont rendu aux femmes leurs enfans, les ayant reſſuſcités après leur mort. Les uns ont été cruellement tourmentés, ne voulant point racheter leur vie préſente, afin d'en trouver une meilleure dans la reſurrection.*

Et ont rendu aux femmes leurs enfans, les ayant reſſuſcités après leur mort, comme ont fait Elie & Eliſée à l'égard de la veuve de Sarepta, & de la Sunamite. Ainſi nos ames figurées par ces femmes recouvreront un jour leurs corps par le moyen de la reſurrection, pourvu que nous perſeverions dans la foi.

Les uns ont été cruellement tourmentés, &c. L'Apôtre a principalement égard au martyre des Ma-

chabées, il ſemble qu'il vaut mieux traduire ſelon la force du mot Grec : *Les uns ont été mis à mort à coups de bâtons.* C'étoit une eſpece de ſupplice par lequel on faiſoit mourir les hommes, en étendant leurs corps avec des cordes, & en les frappant de verges ou de bâtons juſques à ce qu'ils euſſent expiré.

Sans avoir voulu accepter l'offre qu'on leur faiſoit de ſauver leur vie de ce ſupplice, à condition de renoncer à la foi en ſacrifiant aux idoles, comme on fit à Eleazar.

Afin de trouver une meilleure reſurrection, c'eſt-à-dire, afin de mériter par ces actions héroïques la bienheureuſe reſurrection, qu'ils eſtimoient infiniment plus avantageuſe pour eux que cette délivrance temporelle de la mort, qui eût été, s'ils l'euſſent acceptée, une eſpece de reſurrection aux yeux des hommes charnels ; & afin de mériter pour leur poſterité le rétabliſſement de l'état & de la république qu'ils prévoyoient ſe devoir un jour rétablir glorieuſement après cette cruelle perſécution, préferant ainſi la gloire & le repos futur de leur nation à la conſervation préſente de leur propre vie.

℣. 36. *Les autres ont ſouffert les mocqueries & les fouets, les chaînes & les priſons.*

Les autres ont ſouffert les mocqueries, comme Job & Tobie, qui ſouffrirent les inſultes & les railleries de leurs propres femmes ; Samſon qui fut fait le jouet des Philiſtins ; Eliſée qui fut mocqué par les enfans de Jericho, & beaucoup d'autres.

Et les fouets, comme Michée, Jeremie ; & pluſieurs autres du temps d'Antiochus.

Les chaînes & les priſons, comme Jeremie, &

Digitized by Google

ceux dont il eſt fait mention en pluſieurs endroits de l'Ecriture. Voyez 1. Machab. 1. 34. & 2. Machab. 5. 24.

℣. 37. *Ils ont été lapidés, ils ont été ſciés, ils ont été éprouvés* en toute maniere; *ils ſont morts par le tranchant de l'épée; ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chévres, étant abandonnés, affligés, perſecutés.*

Ils ont été lapidés, comme Naboth, Zacharie fils de Joïadas, & pluſieurs autres. Voyez 2. Paral. 24. 21. Matth. 21. 35. & 23. 37. Marc. 12. 4. Luc. 13. 34.

Ils ont été ſciés, comme Iſaïe par Manaſſés, ſelon la tradition des Juifs ſuivie par les Peres.

Ils ont été éprouvés en toute maniere, c'eſt-à-dire, par toute ſorte de tourmens & de tortures pour les faire renoncer à la foi. Ce mot *éprouvés*, ne ſe trouve pas dans les plus anciennes Verſions, comme dans le Syriaque, ni dans pluſieurs Peres, même des plus anciens; ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il a été ajouté.

Ils ſont morts par le tranchant de l'épée, comme les Prophetes tués par le commandement de Jezabel, Achimelec avec quatre-vingt-cinq Prêtres, tués en la ville de Nobé par l'ordre de Saül; pluſieurs autres du temps de Manaſſés & du temps d'Antiochus. Voyez 1. Mach. 3. 52. 2. Mach. 5. 13. & 6. 9. Matth. 23. 30. Act. 7. 52.

Ils étoient vagabonds, c'eſt-à-dire, ſans oſer s'arrêter en aucun lieu, craignant d'y être reconnus, comme Elie. Voyez 3. Reg. 19. 3.

Couverts de peaux de brebis, tant parce qu'ils n'avoient pas dequoi avoir d'autres habits, que parce qu'étant toujours errans à la campagne, ils avoient

Digitized by Google

besoin de cette sorte de vêtemens, pour se mettre à couvert des injures du temps. Il semble que l'Apôtre ait aussi égard aux Prophetes Élie & Elisée, & aux fils des Prophetes, à Ezechiel, & à saint Jean-Baptiste, qui étoient vêtus de ces sortes de peaux; ce qu'ils faisoient pour exhorter plus efficacement les hommes par cet exemple à la pénitence & au mépris du monde. Voyez 4. Reg. 1. 8.

Etant abandonnés, jusqu'à manquer de pain, comme Elie, qui fut nourri par les corbeaux, & David, que la faim contraignit de manger des pains de proposition. Voyez 1. Reg. 21. 6. 3. Reg. 17. 4.

Affligés, persecutés, se voyant à toute heure dans le péril, sans sçavoir le moyen de l'éviter. L'Apôtre en cet endroit & dans le verset suivant, a égard aux afflictions & aux persecutions que souffrirent les Prophetes David, Elie, Elisée, & tous ceux dont il a été ci-devant parlé, comme aussi à celle que souffrirent les fideles qui étoient du temps de Manassés & du temps d'Antiochus.

℣. 38. *Eux dont le monde n'étoit pas digne*; & ils ont passé leur vie *errant dans les deserts & dans les montagnes, & se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre.*

Eux dont le monde n'étoit pas digne, &c. c'est-à-dire: Comme le monde les traitoit indignement, ils furent contraints de s'en aller errans par les deserts; ou plutôt: ceux dont le mérite étoit si grand, que le reste des hommes n'étoit pas digne de leur conversation, furent reduits à un tel état qu'ils sembloient n'être pas eux-mêmes dignes de la conversation des hommes, ayant été chassés comme des infâmes & des scélerats, des villes & des bourgades, & n'ayant pu trouver de retraite que

dans les deſerts & dans les cavernes. On peut voir des exémples de cette ſorte de perſécution dans les perſonnes d'Elie, d'Eliſée, de pluſieurs autres. Voyez 3. Reg. 17. 3. 18. 13. 4. Reg. 6. 32. 1. Matth. 1. 56. 2. 28. 2. Mach. 5. 27. 10. 6.

℣. 39. *Cependant toutes ces perſonnes à qui l'Ecriture rend un témoignage ſi avantageux à cauſe de leur foi, n'ont point reçu la récompenſe promiſe.*

Cependant toutes ces perſonnes, &c. c'eſt-à-dire, tous ceux dont il a été parlé dans ce chapitre, après Abraham, Iſaac & Jacob.

N'ont point reçu la récompenſe promiſe, c'eſt-à-dire, la poſſeſſion paiſible du pays de Canaan, n'ayant pu y demeurer en aſſurance, comme avoient fait pluſieurs de leurs prédeceſſeurs, comme Joſué, Caleb, Samuel, David, Salomon; mais ayant paſſé toute leur vie dans la perſécution ſans y avoir de demeure ni de retraite aſſurée, non plus que les premiers Patriarches Abraham, Iſaac & Jacob. *Autr.* N'ont point reçu la récompenſe promiſe, c'eſt-à-dire, la récompenſe céleſte; le ciel étant fermé pour tous juſqu'à l'Aſcenſion de J. C.

℣. 40. *Dieu ayant voulu par une faveur particuliere qu'il nous a faite, qu'ils ne reçuſſent qu'avec nous l'accompliſſement de leur bonheur.*

Dieu ayant voulu par une faveur particuliere, &c. Le ſens eſt : Dieu ne fit point de tort à ces ſaints perſonnages de les priver de l'effet des promeſſes terreſtres, puiſqu'il étoit ſur le point de les récompenſer bien plus avantageuſement, en leur accordant la gloire céleſte, dont il devoit bien-tôt faire l'ouverture en faveur des fideles du nouveau Teſtament. L'Apôtre veut dire, que les anciens Peres ont toute l'obligation de leur bonheur aux

fideles Chrétiens, puiſque ſans eux ils n'auroient jamais été glorifiés, & que quoiqu'ils ayent précedé les Chrétiens pour le temps, ils les ſuivent en quelque maniere pour la récompenſe, puiſqu'ils ont été obligés de les attendre pluſieurs ſiécles, avant que de la recevoir. Ce qui fait voir l'eſtime particuliere que Dieu fait des fideles du nouveau Teſtament, & combien leur condition eſt plus avantageuſe que celle des anciens : d'où il laiſſe à conclure, que ſi leur foi a été ſi grande avant le temps de l'accompliſſement des promeſſes, & lors même qu'ils ignoroient ſi elles ſeroient bien-tôt accomplies ; combien la nôtre doit être plus ferme, puiſque nous ſçavons que nous ſommes dans le temps de la récompenſe, & que notre gloire ne peut être differée au-delà de la mort, ſi nous mourons dans un état aſſez ſaint pour pouvoir entrer dans le ciel.

Qu'ils ne reçuſſent qu'avec nous, c'eſt-à-dire, avec les fideles, *l'accompliſſement de leur bonheur*, qui eſt la gloire céleſte, avec toutes ſes ſuites ; ce qui comprend la reſurrection glorieuſe. Or l'Apôtre n'entend point parler de chaque fidele en particulier, comme ſi la gloire des Patriarches étoit differée juſqu'à ce que tous les fideles fuſſent glorifiés : mais ſeulement des fideles en général, c'eſt-à-dire, qu'ils ne pouvoient point être admis dans la gloire céleſte, qu'au temps qui étoit deſtiné pour glorifier les Chrétiens, & les récompenſer de la gloire. Ce temps fut à l'Aſcenſion de J. C. ſelon le ſentiment & la croyance commune de l'Egliſe.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *OR la foi eſt le fondement des choſes que l'on doit eſperer, & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.*

L'Apôtre qui vouloit ſoutenir les Hebreux, de peur qu'ils ne manquaſſent de courage dans les perſecutions qu'ils avoient à ſupporter, les anime par l'aſſurance des biens que la foi rend auſſi préſens que ſi on les poſſedoit déja. Ainſi, comme dit ſaint Chryſoſtome : *La reſurrection derniere n'eſt pas encore arrivée, elle n'eſt point en effet ; mais l'eſperance ferme que nous en avons, fait qu'elle ſubſiſte déja par avance dans notre eſprit.* Cette ferme confiance fait toute la force des Chrétiens : car depuis que le Fils de Dieu eſt monté au ciel, & que le Saint-Eſprit en eſt deſcendu, la foi s'eſt tellement accrue & fortifiée dans les fideles, que ni le fer, ni le feu, ni les morſures des bêtes farouches, ni quelqu'autre ſupplice que la cruauté des perſecuteurs ait pu inventer, ne les a point empêché de faire une profeſſion ouverte de cette même foi en J. C. c'eſt pour la conſerver qu'on a vû par tout le monde, non ſeulement des hommes, mais auſſi des femmes ; non ſeulement de jeunes enfans, mais auſſi de jeunes filles dans leur âge le plus tendre, combattre avec un courage invincible juſqu'à ce qu'ils expiraſſent dans les tourmens.

Ce qui inſpiroit à des perſonnes ſi foibles une force ſi extraordinaire que de mépriſer les ſupplices les plus rigoureux : c'étoit ſans doute cette ferme eſperance que la foi leur donnoit, de jouir

Digitized by Google

d'une *gloire éternelle, avec laquelle les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion.* Mais l'esprit de Dieu, qui est l'ame de cette foi vive, choisit souvent ce qu'il y a de plus foible pour faire paroître la force & la sagesse de Dieu, qui ne communique sa vertu qu'à ceux qui ne présumant point d'eux-mêmes, reconnoissent humblement leur foiblesse, étant persuadés qu'ils ne peuvent d'eux-mêmes que commettre le mal. Rom. 8. 18.

℣. 2. 3. *C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux, &c.*

Saint Paul propose aux Hebreux convertis l'exemple de leurs anciens Peres qui se sont rendus recommandables par leur foi, mais il ne leur demande pas une simple approbation de leur vertu, ni un consentement sterile aux verités de la foi qu'ils ont pratiquées; il veut qu'ils les imitent dans leur détachement de toutes choses avec une fidelité entiere. Ces grands hommes ont tout quitté pour la foi, & n'ont point craint pour la conserver, de s'exposer à toute sorte de maux, la terre de Canaan que Dieu avoit promise aux Patriarches, n'a point été possedée par eux, parce qu'ils en regardoient *une meilleure, qui est la patrie céleste*, comme dit l'Apôtre, sçachant que celle de Canaan n'en étoit que la figure: c'est pourquoi Dieu qui voyoit qu'ils en désiroient une autre, ne la leur a pas donnée, mais il l'a donnée à leurs descendans qui souhaitoient d'en avoir la possession, à cause de sa fertilité: ainsi ce fut pour les punir de l'attachement qu'ils avoient à cette terre, qu'il les en rendit les maîtres; au-lieu qu'ils ne devoient la considerer que comme une figure des biens éternels qui leur étoient promis, Dieu permit donc qu'ils

Digitized by Google

jouiſſent à leur aiſe des biens temporels, puiſqu'ils n'en avoient point d'autres. C'eſt ainſi qu'il punit encore tous les jours ceux qui deſirent avec paſſion les biens de la vie préſente, en leur en donnant la jouiſſance, & permettant qu'ils s'en raſſaſient; car il accorde dans ſa colere à ceux qui ne le ſervent pas, bien des choſes qu'il refuſe par bienveillance à ſes fideles ſerviteurs : *Multa negat propitius, quæ concedit iratus.* C'eſt pour cela qu'il ne permet pas que ceux qui n'aiment que lui ſeul ſoient chargés des biens de ce monde, & qu'ils jouiſſent abondamment des commodités de la vie préſente, afin qu'ils ſoient plus libres à le ſervir; car il eſt preſque impoſſible de n'y être pas attaché quand on en poſſede beaucoup; ainſi c'eſt une grande grace que Dieu fait de délivrer les perſonnes de la tentation qu'il y a de poſſeder de grandes richeſſes, étant plus mal-aiſé de s'en détacher quand on les a, que de n'y mettre pas ſon affection, lorſqu'on en eſt privé.

℣. 4. juſqu'au 13. *C'eſt par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hoſtie que Caïn, &c.*

L'excellence des dons que l'on offre à Dieu, ne ſe meſure point par le prix & l'eſtime qu'on en peut faire; car Dieu n'eſtime & ne reçoit tout ce qu'on lui offre que par le mérite du cœur de celui qui l'offre; ſi le cœur n'eſt pas pur, quelque précieux que ſoit le préſent que l'on offre, il ne peut être agréable à Dieu.

Gregor. Moral. lib. 22. c. 7. Nous devons donc, dit ſaint Gregoire, purifier par le changement de nos deſirs & de nos penſées, toutes les taches qui ſouillent la pureté de notre homme interieur; puiſque les offrandes qu'on préſente au ſouverain Juge, n'ont nulle vertu de

l'appaiſer, ſi la pureté de celui qui les lui préſente « ne les rend agréables à ſes yeux divins. D'où vient « qu'il eſt dit dans la Geneſe : *Dieu jetta les yeux ſur* « *Abel & ſur ſes préſens, & il détourna ſa vûe de Caïn* « *& de ſes offrandes.* L'Ecriture ne dit pas : il jetta les « yeux ſur l'offrande d'Abel, & il les détourna de « deſſus celle de Caïn, mais elle dit premierement : « *Il jetta les yeux ſur Abel ;* puis elle ajoute, *& ſur ſes* « *préſens ;* pour marquer que c'eſt ſelon la diſpoſition « du cœur de celui qui offre, qu'il reçoit l'offrande. « Ainſi Abel ne plut pas à Dieu à cauſe de ſes préſens, « mais les préſens plurent à Dieu à cauſe d'Abel ; « puiſqu'il eſt écrit que Dieu jetta la vûe ſur celui « qui lui préſentoit une offrande avant que de la jet- « ter ſur l'offrande même qui lui étoit préſentée. «

On peut voir dans l'explication de la Geneſe ce qui eſt dit d'Abraham & des autres Patriarches.

℣. 13. juſqu'au 24. *Tous ces* Saints ..... *confeſſant qu'ils étoient étrangers & voyageurs ſur la terre, &c.*

Tous les Saints depuis le commencement du monde ſe ſont toujours conſiderés ſur la terre comme des voyageurs qui avoient à y demeurer peu de temps ; & ont regardé le ciel comme leur patrie, où ils devoient demeurer éternellement. Quand Dieu ordonna à Abraham de ſortir de ſon pays pour aller dans la terre qu'il lui montreroit, il ne lui donna aucun lieu fixe où il pût faire ſa demeure, mais *étant parti ſans ſçavoir où il alloit ;* il ne poſſeda pas un pouce de terre qu'un ſepulcre qu'il acheta dans le pays qui lui avoit été promis. Son fils Iſaac & ſon petit-fils ne demeurerent comme lui dans cette terre étrangere, que comme des voyageurs ſous des tentes ſans y rien poſſeder, parce qu'ils *deſiroient une meilleure patrie, qui eſt la*

Digitized by Google

patrie céleſte. C'eſt ainſi que le Seigneur qui a voulu être appellé le Dieu de ces Patriarches, a fait voir à tous les fideles, dont Abraham eſt le pere, en quelle diſpoſition ils doivent être dans cette vie préſente ; qu'ils ne doivent point s'y plaire, mais ſoupirer après leur véritable patrie, où leur Pere céleſte les attend pour les y rendre heureux. Pluſieurs entre les Chrétiens dans toute la ſuite des ſiecles ont imité le détachement de ces ſaints Patriarches ; & vivant *dans l'attente de la beatitude que nous eſperons*, ils n'ont recherché dans cette vie, ni repos, ni établiſſement. N'eſt-ce pas ainſi qu'ont vêcu les diſciples des Apôtres, qui quittoient tout & le vendoient pour donner aux pauvres : Combien a-t-on vu de milliers d'hommes qui ſont ſortis des villes, & ont renoncé au commerce du monde, pour ſe retirer dans les deſerts & les ſolitudes, vivant dans la contemplation de Dieu, & du travail de leurs mains pour aſſiſter les pauvres ? Ceux qui demeurent dans les villes & dans l'uſage des biens temporels, doivent auſſi ſe conſiderer comme des voyageurs & des étrangers dans ce monde, & en *uſer comme n'en uſant point*, dit notre ſaint Apôtre.

1. Cor. 7. 31.

Ceux donc qui bien loin d'imiter le détachement de tous ces ſaints perſonnages, imitent Caïn & les habitans de cet ancien monde, qui ſe bâtiſſoient des villes & des maiſons magnifiques pour s'y établir comme s'ils devoient y demeurer éternellement ; ne renoncent-ils pas à l'heritage céleſte auquel aſpiroient tous ces fideles ſerviteurs de Dieu, qui abandonnoient tout pour l'obtenir ? Quelle folie eſt-ce de s'attacher à la terre & d'y amaſſer des biens periſſables, dont l'attachement

Digitized by Google

doit causer bien-tôt des maux infinis & des supplices éternels ? Si nous voulons acquerir toutes sortes de biens, dit saint Chrysostome, cherchons en premier lieu les biens du ciel : car comme ceux qui sont passionnés pour les biens de ce monde, n'auront ni ceux de ce monde, ni ceux de l'autre : de même les personnes qui préferent Dieu à tout, trouvent en même temps les biens du ciel, & ceux de la terre. Ne recherchons donc point ceux d'icibas pour mériter de recevoir un jour ceux que Dieu nous a promis par la grace & la misericorde de notre Seigneur J. C.

℣. 24. jusqu'à la fin. *C'est par la foi que lorsque Moïse fut devenu grand, il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon ; & qu'il aima mieux être affligé avec le peuple de Dieu, &c.*

Ce n'est pas seulement dans le détachement des biens que la foi consiste, il faut encore mépriser les maux ; ce qui est plus difficile que de se passer de grands biens ; c'est pourquoi saint Paul propose aux Hebreux l'exemple de Moïse, comme le plus propre pour leur persuader quelle devoit être leur foi : car c'étoit celui de leurs Patriarches qu'ils estimoient davantage, & de plus il n'y en a eu aucun qui ait comme lui quitté un grand Royaume, & se soit exposé volontairement aux persecutions d'un grand Roi, préferant d'être affligé avec le peuple de Dieu, plutôt que de se mettre en danger d'être prévaricateur de ses saintes loix ; ce qu'il n'eût sans doute pu éviter, s'il eût accepté le royaume d'Egypte, dont il eût été obligé de suivre les maximes d'état & la Religion.

Mais quoiqu'il semble qu'on ne puisse pas donner de plus grand exemple de sa foi, que celui que

Digitized by Google

Moïse a fait paroître en cette occasion, on ne peut pas néanmoins avoir une moindre disposition pour être véritablement fidele, parce qu'il faut être résolu & de perdre tous les biens du monde, si on les avoit, & de souffrir tous les plus grands maux & les infamies les plus honteuses, plutôt que de commettre volontairement aucun peché mortel. Pour imiter Moïse en cela, il faut pouvoir dire
Ps. 15 8. avec le Prophete roi : *Je regardois le Seigneur, & l'avois toujours devant mes yeux, parce qu'il est toujours à mon côté droit pour empêcher que je ne sois ébranlé :* car Moïse qui mépriſoit le roi d'Egypte pour obéir aux ordres de Dieu, *demeura ferme & constant, comme s'il eût vu l'invisible.* Il agit comme s'il n'eût pas vu ce méchant Prince de la terre, parce qu'il étoit comme effacé de devant les yeux de son cœur : au-lieu qu'il considera le Roi invisible du ciel, comme s'il l'eût eu devant ses yeux corporels, parce qu'il le regardoit sans cesse des yeux de son ame avec crainte; mais ceux qui aiment les biens perissables de la vie présente, craignent les hommes, parce qu'ils les voient; & ils ne voient nullement que Dieu soit présent à tout ce qu'ils pensent, parce qu'ils ne la voient pas.

CHAPITRE XII.

1. PUis donc que nous sommes comme accablés d'une si grande nuée de
Rom. 6. 4. témoins, dégageons-nous de
Colos. 3. 8. tout ce qui nous appesantit, & *des pieges* du peché dont

1. Itaque & nos tantam habentes impositam nubem testium, deponentes omne pondus, & circumstans nos peccatum, per patientiam curra-

mus ad propositum nobis certamen :

nous sommes environnés, & courons par la patience dans cette carriere qui nous est ouverte ; *Ephes.* 4. 22. *1. Pet.* 2. 3. & 4. 1.

2. aspicientes in auctorem fidei, & consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contemptâ, atque in dextera sedis Dei sedet.

2. jettant les yeux sur Jesus, comme sur l'auteur & le consommateur de la foi, // qui au-lieu de la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir, a souffert la croix, en méprisant la honte & l'ignominie, & maintenant il est assis à la droite du trône de Dieu.

3. Recogitate enim eum, qui talem sustinuit à peccatoribus adversum semetipsum contradictionem : ut ne fatigemini, animis vestris deficientes.

3. Pensez donc en vous-mêmes à celui qui a souffert une si grande contradiction des pecheurs *qui se sont élevés* contre lui, afin que vous ne vous découragiez point, & que vous ne tombiez pas dans l'abattement.

4. Nondum enim usque ad sanguinem restitistis, adversus peccatum repugnantes :

4. Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang, en combattant contre le peché.

5. & obliti estis consolationis, quæ vobis tamquam filiis loquitur dicens : Fili mi, noli negligere disciplinam Domini, neque fatigeris dum ab eo argueris :

5. Et avez-vous oublié cette exhortation, qui s'adresse à vous comme aux enfans *de Dieu* ? Mon fils, ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige, & ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous reprend : *Prov.* 3. 11. *Apocal.* 3. 19.

¥. 2. *lettr.* qui dans la vûe de la joie qui lui étoit préparée, &c.

Digitized by Google

6. car le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ſes enfans.

6. quem enim diligit Dominus, caſtigat : flagellat autem omnem filium, quem recipit.

7. Ne vous laſſez donc point de ſouffrir ". Dieu vous traite en cela comme ſes enfans : car qui eſt l'enfant qui ne ſoit point châtié par ſon pere ?

7. In diſciplina perſeverate. Tamquam filiis vobis offert ſe Deus : quis enim filius, quem non corripit pater ?

8. Et ſi vous n'êtes point châtiés, tous les autres l'ayant été, vous n'êtes donc pas du nombre des enfans ; mais des bâtards.

8. Quòd ſi extra diſciplinam eſtis, cujus participes facti ſunt omnes : ergo adulteri, & non filii eſtis.

9. Que ſi nous avons eu du reſpect pour les peres de notre corps, lorſqu'ils nous ont châtiés, combien plus devons-nous être ſoumis à celui qui eſt le Pere des eſprits, afin de jouir de la vie ?

9. Deinde patres quidem carnis noſtræ, eruditores habuimus, & reverebamur eos : non multò magis obtemperabimus Patri ſpirituum, & vivemus ?

10. Car quant à nos peres, ils nous châtioient comme il leur plaiſoit, par rapport à une vie qui dure peu ; mais Dieu nous châtie autant qu'il eſt utile, pour nous rendre capables de participer à ſa ſainteté.

10. Et illi quidem in tempore paucorum dierum, ſecundùm voluntatem ſuam erudiebant nos : hic autem ad id, quod utile eſt in recipiendo ſanctificationem ejus.

11. Or tout châtiment, lorſqu'on le reçoit, ſemble

11. Omnis autem diſciplina *, in præſenti

quidem

" 7. *Grec.* ſi vous recevez des châtimens.

quidem videtur non esse gaudii, sed meroris: postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam, reddet justitiæ.

12. Propter quod, remissas manus, & soluta genua, erigite,

13. & gressus rectos facite pedibus vestris: ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur.

14. Pacem sequimini cum omnibus, & sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum:

15. contemplantes ne quis desit gratiæ Dei: ne qua radix amaritudinis rursum germinans impediat, & per illam inquinentur multi.

16. Ne quis fornicator, aut profanus ut Esaü, qui propter unam escam vendidit primitiva sua.

17. Scitote enim quoniam & postea cupiens

être un sujet de tristesse, & non de joie; mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui auront été ainsi exercés.

12. Relevez donc *vos* mains qui sont languissantes, & *fortifiez vos* genoux qui sont affoiblis.

13. Conduisez vos pas par des voies droites ℣, afin que s'il y a quelqu'un qui soit chancellant, il ne s'égare pas du chemin, mais plutôt qu'il se redresse.

14. Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde, & *de vivre dans la* sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu, *Rom. 12. 18.*

15. en prenant garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu; que quelque racine amere poussant en haut ses rejettons, n'empêche *la bonne semence*, & ne souille l'ame de plusieurs;

16. qu'il ne se trouve quelque fornicateur, ou quelque profane, comme Esaü, qui vendit son droit d'aînesse pour un repas. *Gen. 25. 33.*

17. Car vous sçavez qu'ayant depuis desiré d'avoir comme *Gen. 27. 38.*

℣. 13. *autr.* applanissez les voies par lesquelles vous devez marcher.

premier héritier la bénédiction de son pere, il fut rejetté, & // il ne lui put faire changer de résolution, // quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes.

hereditare benedictionem, reprobatus est : non enim invenit pœnitentiæ locum, quanquam cum lacrymis inquisisset eam.

Exod. 19. 12. *&* 20. 21.

18. Considerez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approchés d'une montagne sensible *&* terrestre, d'un feu brûlant, d'un nuage obscur *&* ténebreux, des tempêtes *&* des éclairs;

18. Non enim accessistis ad tractabilem montem, & accensibilem ignem, & turbinem, & caliginem, & procellam,

19. du son d'une trompette & du bruit d'une voix, qui étoit telle, que ceux qui l'ouirent supplierent qu'on ne leur parlât plus.

19. & tubæ sonum, & vocem verborum, quam qui audierunt, excusaverunt se, ne eis fieret verbum.

20. Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace : Que si une bête même touchoit la montagne, elle seroit lapidée //.

20. Non enim portabant quod dicebatur : Et si bestia tetigerit montem lapidabitur.

Exod. 19. 13.

21. Et Moïse dit lui-même : Je suis tout tremblant & tout effrayé, tant ce qui paroissoit étoit terrible.

21. Et ita terribile erat quod videbatur ; Moyses dixit : Exterritus sum, & tremebundus.

22. Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jerusalem céleste,

22. Sed accessistis ad Sion montem & civitatem Dei viventis, Jerusalem cœlestem,

v. 17. *autr.* & il ne put le porter à revoquer *ce qu'il avoit fait pour Jacob.*

Ibid. *autr.* encore qu'il l'eût demandé avec larmes, sa pénitence ne fut point reçue.

v. 20 *Le Grec ajoute*, ou percée d'un dart.

& multorum millium Angelorum frequentiam,

d'une troupe innombrable d'Anges,

23. & Ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in cœlis, & judicem omnium Deum, & spiritus justorum perfectorum,

23. de l'assemblée & de l'Eglise des premiers-nés ", qui sont écrits dans le ciel, de Dieu qui est le juge de tous, des esprits des justes qui sont dans la gloire,

24. & testamenti novi mediatorem Jesum, & sanguinis aspersionem melius loquentem quàm Abel.

24. de Jesus qui est le médiateur de la nouvelle alliance, & de ce sang dont on a fait l'aspersion, qui parle plus avantageusement que celui d'Abel.

25. Videte ne recusetis loquentem. Si enim illi non effugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur: multò magis nos, qui de cœlis loquentem nobis avertimus:

25. Prenez garde de ne pas mépriser celui qui vous parle. Car si ceux qui ont méprisé celui qui leur parloit sur la terre, n'ont pu échapper *la punition*, nous pourrons bien moins l'éviter, si nous rejettons celui qui nous parle du ciel.

26. cujus vox movit terram tunc: nunc autem repromittit, dicens: Adhuc semel; & ego movebo non solùm terram, sed & cœlum.

26. C'est lui dont la voix alors ébranla la terre: & qui cependant fait pour le temps où nous sommes une nouvelle promesse, en disant: J'ébranlerai encore une fois, non seulement la terre, mais aussi le ciel. Agg. 2. 7.

27. Quòd autem:

27. Or en disant: Encore

" 23 *Littr.* parfaits.

une fois, il déclare qu'il fera ceſſer les choſes muables, comme étant faites *pour un temps*, afin qu'il ne demeure que celles qui ſont pour toujours.

Adhuc ſemel, dicit, declarat mobilium tranſlationem, tamquam factorum, ut maneant ea quæ ſunt immobilia.

28. C'eſt pourquoi commençant déja à poſſeder ce royaume qui n'eſt ſujet à aucun changement ″, conſervons la grace par laquelle nous puiſſions rendre à Dieu un culte qui lui ſoit agréable, étant accompagné de reſpect & d'une *ſainte* frayeur.

28. Itaque regnum immobile ſuſcipientes, habemus gratiam, per quam ſerviamus placentes Deo, cum metu & reverentia.

29. Car notre Dieu eſt un feu devorant.

29. Etenim Deus noſter ignis* conſumens eſt.

ỳ. 28. *expl.* le royaume de l'Evangile.

SENS LITTERAL.

ỳ. 1. *PUis donc que nous ſommes comme accablés d'une ſi grande nuée de témoins, degageons-nous de tout ce qui nous appeſantit, &* des pieges *du peché dont nous ſommes environnés, & courons par la patience dans cette carriere qui nous eſt ouverte.*

Puis donc que nous ſommes comme accablés, &c. c'eſt-à-dire : Puiſque nous avons un ſi grand nombre de témoins qui nous aſſurent par leur propre experience, de l'utilité & de la néceſſité de la foi, & qui nous portent à la pratique de cette vertu ; & puiſqu'ils ſont même tous ſpectateurs des combats que nous livrons en ce monde pour y perſeverer ;

Digitized by Google

dégageons-nous de tout ce qui nous appéſantit. C'eſt une ſimilitude priſe de la coutume de ceux qui ſe dépouillent de leurs robes dans les courſes publiques, pour courir avec plus d'agilité, c'eſt-à-dire, renonçons à toute affection déreglée, à tout ſoin ſuperflu, & à toutes les convoitiſes qui nous portent par leur poids vers les créatures, & qui nous détournent de notre ſouverain bien, qui eſt Dieu. *Et* des pieges *du peché* auquel nous nous laiſſons aller ſi aiſément, & qui regardent par conſequent le progrès de notre courſe ſpirituelle, *dont nous ſommes environnés* comme les longs habits enveloppent aiſément ceux qui ne les quittent pas à la courſe, & les empêchent de courir & de remporter le prix.

Et courons par la patience dans cette carriere qui nous eſt ouverte, c'eſt-à-dire : Perſeverons courageuſement dans la foi, puiſque Dieu ne nous a point propoſé d'autre moyen, non plus qu'à nos Peres, pour parvenir à la récompenſe promiſe.

℣. 2. *Jettant les yeux ſur* JESUS, *comme ſur l'auteur & le conſommateur de la foi, qui au-lieu de la vie tranquille & heureuſe dont il pouvoit jouir, a ſouffert la croix, en mépriſant la honte & l'ignominie, & maintenant il eſt aſſis à la droite du trône de Dieu.*

Jettant les yeux de l'eſprit, *ſur* JESUS pour imiter l'exemple de ſa conſtance ; *Comme ſur l'auteur & le conſommateur de la foi*, c'eſt-à-dire, puiſqu'il eſt notre chef dans cette courſe ſpirituelle ; & puiſqu'en cette qualité il doit pleinement récompenſer notre foi, ſi nous y perſeverons avec patience. On pourroit encore donner ce ſens à ce verſet : mais ne nous arrêtons pas tant à l'exemple des Peres dans cette courſe ſpirituelle, que nous ne jet-

tions plutôt les yeux ſur J. C. pour nous conformer entierement à lui, puiſque c'eſt lui qui eſt le chef commun de tous les fideles, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, & que c'eſt de lui ſeul qu'ils doivent attendre la récompenſe de leur foi, comme c'eſt lui ſeul auſſi qui leur donne la grace d'y perſeverer, & qui en eſt, à proprement parler, l'objet, la fin & la perfection.

Qui au-lieu de la vie tranquille & heureuſe dont il pouvoit jouir. Lettr. *Qui dans la vue de la joie qui lui étoit propoſée*, pour obtenir à ſon humanité la gloire céleſte, à laquelle, ſelon l'ordre de Dieu, elle ne pouvoit parvenir que par la croix & par les ſouffrances, quoiqu'abſolument parlant & hors de cet ordre exprès du Pere éternel, J. C. n'eût pas beſoin de ſouffrances pour la mériter, puiſqu'elle lui étoit acquiſe en vertu de l'union perſonnelle du Verbe à l'humanité, & qu'il pouvoit d'ailleurs mériter cette gloire à ſes fideles par telle autre action qu'il auroit voulu. Voyez Luc 24. 26. Phil. 2. 8. 9.

A ſouffert la croix, ce qui comprend non ſeulement le ſupplice de la croix, mais toutes les douleurs de la Paſſion.

En mépriſant la honte & l'ignominie, c'eſt-à-dire, qu'outre les douleurs qu'il a ſouffertes en ſon propre corps au temps de ſa Paſſion, il a encore ſouffert d'autres maux exterieurs, qui n'étoient pas moins ſenſibles à l'eſprit, comme les injures, les médiſances, les calomnies, les mocqueries, & l'ignominie d'un ſupplice auſſi infame que celui de la croix, mais qu'il a regardé comme peu de choſe, parce qu'il les ſouffroit volontairement.

Le but de l'Apôtre eſt de faire voir que puiſque

J. C. qui eſt notre unique & veritable modelle, a bien voulu ſouffrir ces choſes en vue de la gloire celeſte, nous ne devons pas faire de difficulté de ſouffrir non plus que lui, puiſque la même gloire nous eſt promiſe, ſi nous l'imitons dans ſes ſouffrances, & que Dieu ne ſera pas moins fidele à récompenſer nos travaux, qu'il l'a été à récompenſer ceux de J. C.

Et maintenant il eſt aſſis. C'eſt-à-dire, comme il a ſouffert toutes ces choſes en vue de la gloire, Dieu n'a pas auſſi manqué de ſa part à accomplir la promeſſe qu'il lui avoit faite de le glorifier après ſes ſouffrances, l'ayant mis à ſa droite pour y jouir d'un bonheur éternel en récompenſe de ſes ſouffrances; *à la droite du trône de Dieu.* Voyez l'explication ci-deſſus du chap. 8. verſ. 1. c'eſt une expreſſion impropre & figurée, conforme à notre maniere de concevoir, pour nous repréſenter la puiſſance ſouveraine de Dieu. C'eſt donc comme s'il diſoit ſimplement, à la droite de Dieu tout-puiſſant.

℣. 3. *Penſez donc en vous-mêmes à celui qui a ſouffert une ſi grande contradiction des pecheurs*, qui ſe ſont élevés *contre lui, afin que vous ne vous découragiez point, & que vous ne tombiez pas dans l'abattement.*

Penſez donc en vous-mêmes avec attention, & autant qu'une telle vérité mérite que vous vous arrêtiez à la conſiderer, *à celui qui a ſouffert*; c'eſt-à-dire, quelle eſt l'excellence, la divinité & l'innocence de J. C. & combien ſes ſouffrances ont ſurpaſſé les vôtres; & ſi celui qui eſt le juſte & le ſouverain, ſouffre des ſupplices ſi atroces, comment le ſujet & le criminel ſe pourra-t-il plaindre d'être legerement affligé?

Une ſi grande contradiction. Le ſupplice de la Croix & toute la Paſſion de J. C. eſt une contradiction, parce que c'étoit un effet de l'envie des Juifs contre lui, qu'ils n'avoient point d'autre but en le perſecutant & en le faiſant mourir, que de s'oppoſer & de contredire à ſa doctrine, comme étant contraire à leurs actions & à leurs maximes. *Des pecheurs, &c.* L'Apôtre ajoute ce mot, pour faire voir que l'indignité des perſonnes qui l'ont fait ſouffrir, lui étoit encore un ſurcroit de douleur & de confuſion.

Afin que vous ne vous découragiez point, c'eſt-à-dire, que manque de courage vous ne ſuccombiez point au peché, & ſur-tout à celui de l'apoſtaſie.

Et que vous ne tombiez pas dans l'abattement, vous laſſant de ſouffrir & d'être perſecutés par ceux de votre nation.

℣. 4. *Car vous n'avez pas encore reſiſté juſqu'à répandre votre ſang, en combattant contre le peché.*

Car vous n'avez pas encore réſiſté, &c. Le ſens eſt: Si vous conſiderez ſerieuſement ce que J. C. a ſouffert, vous verrez combien vous avez tort de vous plaindre; puiſque tous les maux que vous avez endurés juſqu'ici, comme ſont la perte de vos biens, la priſon & le banniſſement, ſont fort legers en comparaiſon de la mort très-cruelle de la croix. Voyez Hebr. 10. 33. & 34.

En combattant, c'eſt-à-dire, dans les combats que vous avez eus.

Contre le peché, c'eſt-à-dire, contre l'apoſtaſie, & l'infidelité, à laquelle les Juifs ont tâché de vous porter par leurs perſecutions. L'Apôtre appelle l'apoſtaſie, *peché*, au même ſens qu'au chap. 3. verſ. 17. & 10. 26. parce que c'eſt le comble de tous les pechés.

Digitized by Google

℣. 5. *Et avez-vous oublié cette exhortation qui s'adreſſe à vous comme aux enfans* de Dieu? *Mon fils, ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige, & ne vous laiſſez pas abattre, lorſqu'il vous reprend.*

D'autres traduiſent ſans interrogation. *Vous avez oublié, &c.* Car les Hebreux auſquels l'Apôtre écrit, avoient été inſtruits avant leur converſion dans les Ecritures ſaintes de l'ancien Teſtament, où cette exhortation eſt contenue. L'Apôtre n'auroit pas fait reproche à des payens, comme aux Romains, Galates, &c.

Et avez-vous oublié cette exhortation de Salomon, d'autres traduiſent, *cette conſolation*, le mot Grec ſignifiant également *exhortation* & *conſolation.* On pourroit joindre les deux enſemble en cet endroit, & traduire *cette exhortation pleine de conſolation, qui s'adreſſe* proprement & particulierement *à vous*, & non pas aux Juifs infideles; *comme aux enfans de Dieu*, en qualité de Chrétiens, puiſque les Chrétiens ont ce privilege par-deſſus le reſte des hommes; au-lieu que les Juifs ne ſont que les eſclaves & les ſerviteurs: de ſorte que cette exhortation ne s'adreſſe pas proprement à eux, quoiqu'elle ſoit contenue dans leurs livres, & qu'elle faſſe partie de l'ancien Teſtament.

Mon fils. C'eſt ainſi que le maître appelle ordinairement ſon diſciple, parce que l'inſtruction & la diſcipline eſt comme une ſeconde generation.

Ne negligez, ou *ne mépriſez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige*, c'eſt-à-dire: Ne vous roidiſſez pas contre Dieu quand il vous châtie, ſoit en murmurant contre lui, & le taxant d'injuſtice, ſoit en voulant opiniâtrement vous ſouſtraire à ſon chati-

Digitized by Google

ment, comme des enfans rebelles qui fuient la correction de leur pere.

Et ne vous laissez pas abattre jusqu'à tomber dans le découragement, qu'on peut dire être le vice contraire au mépris des châtimens de Dieu : *Lorsqu'il vous reprend*, c'est-à-dire, quand il vous envoie quelque affliction pour vous avertir de votre devoir.

℣. 6. *Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans.*

Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, c'est-à-dire : Tant s'en faut que les châtimens de Dieu vous doivent rebuter, qu'au-contraire vous les devez prendre pour des témoignages de son amour, puisqu'il ne vous châtie que pour éprouver votre patience, & pour vous purifier de vos imperfections & de vos fautes.

Et il frappe de verges ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans, c'est-à-dire : Vous ne pouvez pas avoir de marque plus certaine que vous êtes du nombre de ses vrais enfans, que s'il vous corrige par des afflictions. Un pere ne corrige pas ceux qu'il ne reconnoît pas pour ses enfans, mais il les rejette & les abandonne à eux-mêmes, & entre ces enfans il ne corrige plus ceux qu'il n'aime pas, & qu'il veut priver du droit de succession à cause de leur rebellion.

℣. 7. *Ne vous lassez donc point de souffrir. Dieu vous traite en cela comme ses enfans : car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son pere ?*

Ne vous lassez donc point de souffrir, mais persevérez courageusement & amoureusement dans les souffrances que Dieu vous envoie, & autant de

Digitized by Google

temps qu'il lui plaira, puiſque c'eſt pour votre bien. D'autres traduiſent : *Si vous ne vous laſſez point d'être châtiés, Dieu vous traite en cela comme ſes enfans* bien-aimés, bien-loin de vous traiter comme ſes ennemis, lorſqu'il vous afflige, comme vous le pourriez penſer.

Car qui eſt l'enfant qui ne ſoit point châtié par ſon pere ? Les Hebreux pouvoient répondre à l'Apôtre : Nous faiſons tous notre poſſible pour nous attacher au ſervice de Dieu, pourquoi donc nous traite-t-il d'une maniere ſi dure ; & pourquoi nous fait-il ſouffrir tant de maux ? Il prévient cette objection par l'exemple des peres charnels, qui n'exemptent pas un de leurs enfans du châtiment, non pas même ceux qui ſont les mieux nés, & qui ont les meilleures inclinations : car tout de même que ces enfans ſe perdent quand on les abandonne à eux-mêmes ſans diſcipline & ſans correction, & qu'ils ne ſont jamais ſi parfaits qu'ils ne tombent dans quelques fautes qui méritent la correction, ainſi les plus juſtes mêmes, lorſque Dieu les laiſſe ſans les exercer par l'affliction, ſont en danger de ſe perdre ; outre qu'il n'y a pas même d'hommes ſi juſtes qui ne commettent tous les jours quelque peché, & qui ne méritent par conſéquent quelque châtiment de la main de Dieu pour en être purifiés.

℣. 8. *Et ſi vous n'êtes point châtiés, tous les autres l'ayant été, vous n'êtes donc pas du nombre des enfans, mais des bâtards.*

Et ſi vous n'êtes point châtiés. Lettr. *Et ſi vous êtes ſans châtiment, tous les autres l'ayant été*, c'eſt-à-dire, tous les enfans de Dieu qui ont été depuis le commencement du monde, comme il paroît par les exemples rapportés au chapitre précedent, & par les autres témoignages de l'Ecriture.

Digitized by Google

Vous n'êtes donc pas du nombre des enfans légitimes, *mais des bâtards.* Il faut entendre par ce mot des enfans nés d'une mere adultere, qu'elle veut faire paſſer à ſon mari pour des enfans légitimes, & que le mari ne veut pas reconnoître pour tels : car ce mot ne peut point être rapporté à Dieu, comme ſi Dieu avoit des enfans bâtards, & des enfans légitimes.

℣. 9. *Que ſi nous avons eu du reſpect pour les peres de notre corps, lorſqu'ils nous ont chatiés, combien plus devons-nous être ſoumis à celui qui eſt le Pere des eſprits, afin de jouir de la vie ?*

Que ſi nous avons eu du reſpect, &c. c'eſt-à-dire : Que ſi nous n'avons pas perdu le reſpect pour nos peres charnels, lorſqu'ils nous ont châtiés, quoique leur châtiment fût ſi contraire à notre inclination & à la foibleſſe de notre âge, & qu'il fût quelquefois plutôt un effet de leur paſſion que de la raiſon ; il parle des enfans qui ſont tels qu'ils doivent être.

Combien plus devons-nous être ſoumis, lorſque Dieu nous châtie, puiſqu'il ne nous peut jamais châtier qu'avec raiſon & pour notre véritable bien ; *à celui qui eſt le Pere des eſprits*, c'eſt-à-dire, le Pere de nos ames, parce qu'il les a créées indépendamment de la matiere, & les a unies à nos corps : mais ſur-tout, parce qu'il les a ſanctifiées : car c'eſt ce que l'Apôtre regarde principalement en cet endroit, quand il appelle Dieu le Pere de nos eſprits, puiſqu'à l'égard de la création il n'eſt pas plus le Pere de l'eſprit des fideles que de l'eſprit des infideles.

Afin de jouir de la vie éternelle qu'il donne aux enfans qui ſont ſoumis à ſa correction & à ſes châ-

Digitized by Google

timens : au lieu que nos peres charnels ne nous ont pu donner qu'une vie mortelle & sujette à une infinité de miseres.

℣. 10. *Car quant à nos peres, ils nous châtioient comme il leur plaisoit, par rapport à une vie qui dure peu; mais Dieu nous châtie autant qu'il est utile, pour nous rendre capables de participer à sa sainteté.*

Car quant à nos peres charnels, *ils nous châtioient comme il leur plaisoit*, étant quelquefois trop severes, & quelquefois trop indulgens, & souvent se laissant aller à leur passion plutôt qu'à la raison, qui ne doit regarder que l'utilité des enfans, jusques-là qu'ils leur inspiroient quelquefois le mal plutôt que le bien, c'est-à-dire, l'ambition & l'avarice au lieu de la vraie vertu.

Par rapport à une vie qui dure peu, pour nous former à nous bien conduire pour la vie présente, qui est de peu de durée; au lieu que les effets & les fruits des châtimens de Dieu sont éternels.

Mais Dieu, qui est exempt de toute erreur & de toute passion, & qui agit toujours dans la justice & dans l'équité, *nous châtie* pendant le cours de cette vie, *autant qu'il est utile*, n'ayant jamais que cette vûe dans tout ce qu'il fait souffrir à ses enfans : ce qu'il ne fait pas toujours à l'égard des reprouvés, puisqu'il les punit souvent en ce monde, pour les punir encore davantage en l'autre, à cause de leur impénitence, & du mépris qu'ils font de sa correction.

Pour nous rendre capables de participer à sa sainteté, qui est le seul & unique bien qui soit véritable, & qui nous soit utile, & qui doit nous demeurer dans l'éternité ; au lieu que cette vie honnête & civile à laquelle les peres forment leurs enfans par

Digitized by Google

leurs instructions & par leurs châtimens, est un bien de peu de durée, & qui ne passe point le temps de cette vie mortelle.

℣. 11. *Or tout châtiment, dans le temps qu'on le reçoit, semble être un sujet de tristesse & non de joie : mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui auront été ainsi exercés.*

Or tout châtiment, quel qu'il soit, *dans le temps qu'on le reçoit*, car en un autre temps, & lorsque l'esprit n'est point préoccupé par la douleur, on en juge d'une autre maniere ; *semble être un sujet de tristesse & non de joie*, à en juger selon la chair, & selon le sentiment de la nature : car à en juger selon l'Esprit de Dieu, il n'y a rien de plus doux au fidele, que de se voir affligé & d'être corrigé de Dieu par les afflictions.

Mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice, &c. L'Apôtre veut dire que le fidele, à force d'être exercé de Dieu par les afflictions & par les châtimens, en devient plus juste ; & qu'il acquiert par ce moyen la perfection de la vertu, qui est toujours accompagnée d'un grand repos de conscience & d'une parfaite tranquillité d'esprit : de sorte que si le châtiment a paru amer au commencement, le fruit qu'il produit à la fin, est en récompense très-doux & très-agréable.

℣. 12. *Relevez donc* vos *mains qui sont languissantes, &* fortifiez vos *genoux*, *qui sont affoiblis.*

Relevez donc vos *mains* : c'est-à-dire : Rentrez donc courageusement dans l'exercice des bonnes œuvres signifiées par les mains, dans la pratique desquelles vous vous êtes si fort rallentis, pour combattre contre le peché, & sur-tout contre l'apostasie, dans laquelle les Juifs tâchent de vous faire tomber par leurs persecutions.

Digitized by Google

Et fortifiez vos *genoux*, *qui ſont affoiblis*, c'eſt-à-dire : Fortifiez votre foi qui eſt affoiblie, pour achever cette courſe ſpirituelle qui nous eſt propoſée.

℣. 13. *Conduiſez vos pas par des voies droites, afin que s'il y en a quelqu'un qui ſoit chancellant, il ne s'égare pas du chemin, mais plutôt qu'il ſe redreſſe.*

Conduiſez vos pas par des voies droites, &c. Le ſens eſt : Je vous avertis de rentrer dans le chemin de la vertu, & de quitter les voies indirectes & obliques du peché, afin que ceux d'entre vous qui ſe ſont relâchés juſqu'à préſent, ne deviennent pas à l'avenir pires qu'ils n'étoient, & qu'ils ne méritent point par leur lâcheté, que Dieu les abandonne à l'apoſtaſie ; mais au contraire qu'ils obtiennent par le changement de leurs mœurs une parfaite guériſon de leur foibleſſe, pour pouvoir perſeverer avec force & avec conſtance dans la foi chrétienne.

℣. 14. *Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde, & de vivre dans la ſainteté, ſans laquelle nul ne verra Dieu.*

Tâchez, autant qu'il eſt en vous, & ſi c'eſt une choſe poſſible, *d'avoir la paix avec tout le monde*, même avec les Juifs qui ſont vos ennemis déclarés. L'Apôtre ne dit pas de faire amitié avec tout le monde, parce qu'il y a pluſieurs ſortes de perſonnes dont l'amitié nous peut être dangereuſe, ou porter du ſcandale à notre prochain. Ce précepte n'eſt pas contraire à la pratique de l'Egliſe, qui diſpute contre les hérétiques, & qui les exclut de ſa communion, puiſqu'elle n'en uſe ainſi que pour les ramener à la paix, & pour les empêcher au moins de troubler celle des fideles. On peut dire

Digitized by Google

la même choſe à proportion de la guerre, étant certain qu'on la peut faire ſans contrevenir à ce précepte, pourvu qu'on ne la faſſe que pour repouſſer la violence injuſte de ceux qui veulent troubler la paix de l'Etat.

Et de vivre dans la ſainteté, qui comprend eſſenellement l'exemption du peché mortel, mais qui n'exclut pas abſolument en cette vie les pechés veniels.

Sans laquelle nulle ne verra Dieu, c'eſt-à-dire, ne le poſſedera par la béatitude, puiſqu'il eſt la ſainteté même, & par conſéquent incompatible avec le peché.

℣. 15. *En prenant garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu; que quelque racine amere pouſſant en-haut ſes rejettons n'empêche* la bonne ſemence, *& ne ſouille l'ame de pluſieurs.*

En prenant garde. Cette exhortation ne s'adreſſe pas ſeulement aux Paſteurs, mais à chaque particuliers d'entre les Hebreux; car chacun eſt obligé d'avoir ſoin du ſalut de ſon prochain.

Que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu par le peché mortel, qui peut conduire enfin à l'apoſtaſie, & nous prive de la vie éternelle, qui eſt la grace de Dieu; car c'eſt ce que l'Apôtre regarde ici principalement.

Que quelque racine amere pouſſant en-haut ſes rejettons n'empêche la bonne ſemence; n'empêche la ſaine doctrine de croître dans le cœur où elle a été ſemée: *Semen eſt verbum Dei;* ET *ne ſouille l'ame de pluſieurs*, c'eſt-à-dire: Prenez garde qu'il n'y ait ou quelque hérétique caché parmi vous, ou quelque Juif traveſti en Chrétien, craignant que ces ſortes de perſonnes, après s'être long-temps cachées, ne viennent

Matth. 13. & Luc. 8. 11.

viennent enfin à produire le venin de leur erreur, & qu'elles ne jettent par ce moyen le trouble & la confusion parmi vous, en infectant du venin de leur erreur la plupart des fideles. Voyez Deut. 29. 18. 1. Mac. 1. 11. où Antiochus est appellé *racine du peché*, parce qu'il avoit commis plusieurs pechés que sa malice avoit inventés.

℣. 16. *Qu'il ne se trouve quelque fornicateur ou quelque profane, comme Esaü qui vendit son droit d'aîneſſe pour un repas.*

Qu'il ne se trouve quelque fornicateur. Il semble que l'Apôtre parle en cet endroit, plutôt de la fornication spirituelle qui se commet par l'apostasie, que de la corporelle qui se commet par la conjonction illégitime des corps; comme s'il disoit: Qu'il ne se trouve parmi vous aucun apostat. *Ou quelque profane.* Sous ce mot sont compris ceux qui préferent le bien temporel au spirituel, & qui pour conserver le repos & les plaisirs de la vie, renoncent à la benediction des enfans de Dieu par le peché sur-tout par l'apostasie à laquelle l'Apôtre a principalement égard en cet endroit.

Comme Esaü qui vendit à Jacob *son droit d'aîneſſe*; ce qui fait voir combien il étoit profane, puisqu'il estimoit plus un leger plaisir, que ce droit qui renfermoit tant de privileges, mais sur-tout la dignité sacerdotale qui étoit attachée aux aînés; *pour un repas*, qui étoit même très-vil & très-grossier, puisque ce n'étoit qu'une écuellée de lentilles. Ceux-là imitent Esaü, qui préferent le plaisir si court & si vil du peché à la grace de Dieu, & au droit qu'ils ont à la gloire en qualité d'enfans de Dieu.

℣. 17. *Car vous sçavez qu'ayant depuis desiré d'a-*

voir, comme premier *héritier, la benediction de ſon pere, il fut rejetté, & il ne lui put faire changer de reſolution, quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes.*

Car vous ſçavez, par l'hiſtoire que vous en avez lûe dans l'ancien Teſtament, *qu'ayant depuis deſiré d'avoir, comme* premier *héritier la benediction* principale *de ſon pere*, qui appartenoit à l'aîné, & qui renfermoit le droit d'être le chef de la race ſainte, & la promeſſe d'être héritier de la terre de Canaan, figure du ciel & de la béatitude céleſte: *il fut rejetté* par ſon pere, de même qu'il avoit rejetté & mépriſé cette benediction; & auſſi parce que le deſir qu'il en avoit eu depuis, n'étoit qu'un deſir tout charnel, ne conſiderant dans cette benediction que ſon propre avantage temporel, & non la benediction ſpirituelle.

Et il ne lui put faire changer de reſolution, c'eſt-à-dire, il ne put le porter à révoquer ce qu'il avoit fait pour Jacob.

Quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes, c'eſt-à-dire, qu'encore qu'il eût demandé cette benediction avec larmes, ſa pénitence ne fut point reçue. Le deſſein de l'Apôtre eſt de faire voir aux Hebreux par cet exemple terrible de la reprobation d'Eſaü, qu'en renonçant au Chriſtianiſme, ils ſe mettent en danger de tomber dans l'impénitence, & d'être entierement rejettés de Dieu; ce qui ſe rapporte à ce qu'il a dit de l'apoſtaſie aux chap. 6. & 10. de cette Epître, & doit être expliqué au même ſens.

℣. 18. *Conſiderez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approchés d'une montagne ſenſible & terreſtre, d'un feu brûlant, d'un nuage obſcur & ténébreux, des tempêtes & des éclairs.*

Digitized by Google

Conſiderez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approchés. C'eſt la raiſon contenue dans les verſets 14. & 15. ou plutôt c'eſt une raiſon générale de toutes les exhortations qu'il a faites aux Hebreux dans toute cette Epître, de perſeverer inviolablement dans la foi chrétienne, & dans la pureté de ſes mœurs. Le ſens eſt : Puiſque l'Evangile, dont vous faites profeſſion, ſurpaſſe en excellence l'ancien Teſtament : puiſque ce n'eſt plus une loi charnelle & ſenſible, dont les promeſſes étoient toutes terreſtres, ni une loi de rigueur qui impoſe avec menace des commandemens ſans donner la grace de les accomplir ; mais que c'eſt au contraire une loi toute ſpirituelle & toute pleine de grace pour les fideles : vous êtes ſans doute bien plus étroitement obligés à y perſeverer que les Juifs n'étoient obligés de perſeverer dans la premiere alliance ; & le mépris que vous ferez de la grace qui vous y eſt offerte, ſera beaucoup plus puniſſable que le mépris que les Juifs firent de la loi de Moïſe.

D'une montagne ſenſible & terreſtre, telle qu'étoit la montagne de Sinaï, laquelle Dieu défendit d'approcher. L'Apôtre l'oppoſe à la montagne ſpirituelle de Sion, à laquelle tous les peuples ont accès, & à laquelle ils ſont tous invités.

D'un feu brûlant, d'un nuage obſcur, &c. L'Apôtre rapporte toutes ces circonſtances terribles qui ſe paſſerent en la publication de l'ancien Teſtament ; pour en faire l'oppoſition à la nouvelle alliance qui eſt toute pleine de douceur ; comme s'il diſoit : L'alliance dont vous êtes participans ſous l'Evangile, eſt exempte de toutes les rigueurs de la premiere, elle eſt toute pleine de grace. Le feu

Digitized by Google

représentoit la force de la loi de Dieu, pour punir & consumer les prévaricateurs. Le nuage qui servoit comme de voile pour cacher la majesté de Dieu, faisoit voir que Dieu ne se communique point aux hommes par loi de Moïse, mais seulement par l'Evangile. Les tempêtes & les éclairs marquoient que la loi n'est donnée que pour épouvanter l'homme, pour abattre son orgueil & le faire recourir à la grace de J. C. pour rentrer en grace avec Dieu.

℣. 19. *Du son d'une trompette & du bruit d'une voix, qui étoit telle, que ceux qui l'ouirent, supplierent qu'on ne leur parlât plus.*

Du son d'une trompette, &c. La trompette qui est un instrument de guerre, de justice & d'allarme, marquoit la rigueur de la loi, & la vertu qu'elle a de pénétrer les consciences, & de les épouvanter par les remords & par la syndereſe, en quoi elle est opposée à la douceur de la prédication de l'Evangile. La voix dont ils ne purent souffrir le bruit, représentoit la loi qui inspire aux pecheurs une crainte horrible des jugemens de Dieu par le témoignage de leur propre conscience; ce qui fait qu'ils n'oseroient se présenter devant Dieu. L'Evangile tout au contraire donne libre accès aux pécheurs auprès de Dieu, & les rassure contre la crainte de ses jugemens; par l'espérance certaine qu'il leur donne de sa miséricorde par les mérites de J. C. médiateur de la nouvelle alliance.

℣. 20. *Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace: Que si une bête même touchoit la montagne, elle seroit lapidée.*

Car, &c. L'Apôtre ne veut pas dire, que ce fût

là la seule cause de leur crainte ; mais seulement, que ce leur étoit un extrême sujet de craindre & d'appréhender que Dieu ne leur parlât davantage, de voir que sa rigueur ne s'étendoit pas seulement sur les hommes, mais même sur les bêtes, quoique destituées de raison & incapables de transgression. Or la rigueur de cette menace excessive, représentoit que l'homme n'a nul accès envers Dieu par le moyen de la loi, & que plus il s'en veut approcher sans la grace, plus il augmente son peché, & se rend toujours plus digne de la mort.

℣. 21. *Et Moïse dit lui-même : Je suis tout tremblant & tout effrayé, tant ce qui paroissoit étoit terrible.*

Et Moïse dit lui-même : Je suis tout tremblant, &c. Il n'est pas fait mention de cette peur de Moïse dans l'Ecriture ; mais l'Apôtre a sçu ce qu'il en écrit, ou par tradition, ou par revelation. Cette peur de Moïse, qui étoit médiateur de la premiere alliance, fait voir clairement avec toutes les autres circonstances que l'Apôtre vient de rapporter dans les deux versets précedens, que la loi étoit toute de rigueur ; puisque celui même qui en étoit le médiateur, n'étoit pas exempt de ces menaces, & qu'il n'avoit accès auprès de Dieu que par la grace du vrai Médiateur J. C. dont il étoit la figure.

℣. 22. *Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jerusalem céleste, d'une troupe innombrable d'Anges.*

Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion : c'est-à-dire : Vous êtes entrés par le moyen de la foi en J. C. dans la communion de l'Eglise militante & triomphante, figurée par le mont de Sion, opposé par allegorie au mont de Sinaï. La montagne de Sion représente & signifie les lieux les plus

éminens dans la Jerusalem céleste, comme elle étoit le lieu le plus éminent & le plus élevé de la Jerusalem terrestre.

De la ville du Dieu vivant, où il fait sa demeure & sa résidence éternelle : au-lieu qu'il n'a demeuré qu'un certain temps sur le mont de Sina, pour montrer qu'il devoit abandonner les sectateurs de la loi, pour demeurer éternellement avec les fideles de son Eglise.

De la Jerusalem céleste, figurée par la Jerusalem terrestre, qui se nommoit la ville du Dieu vivant.

D'une troupe, ou d'un concours *innombrable d'Anges*, selon la force du mot Grec, qui ne signifie pas simplement une assemblée, mais une assemblée solemnelle, qui se fait aux jours de fêtes pour louer Dieu, ou qui se fait même dans un autre temps pour les affaires publiques. Il y avoit aussi des Anges sur le mont de Sinaï, mais ils n'y étoient pas tous comme sur la montagne spirituelle de Sion, & dans la Jerusalem céleste, qui est le propre lieu de leur demeure. De plus, les Israélites de l'ancien Testament n'avoient point de societé véritablement spirituelle avec les Anges; au-lieu que les fideles sont liés de communion avec eux, aussi-bien qu'avec le reste des Saints, comme faisant les uns & les autres partie de l'Eglise.

℣. 23. *De l'assemblée & de l'Eglise des premiers-nés, qui sont écrits dans le ciel, de Dieu qui est le juge de tout; des esprits des justes qui sont dans la gloire.*

De l'assemblée & de l'Eglise des premiers-nés, c'est-à-dire, des Apôtres qui ont été les premiers regenerés, & qui sont comme les aînés des fideles; non que les Apôtres fussent toujours assemblés les uns avec les autres, mais parce qu'ils étoient parfai-

Digitized by Google

tement unis d'esprit, de charité & de doctrine. Il semble que l'Apôtre veuille faire allusion aux soixante-dix Senateurs, chefs des douze lignées des Israélites, qui monterent sur la montagne avec Moïse & Aaron, sans que le peuple osât les suivre, mais se tenant toujours éloigné d'eux. Il veut dire, qu'il n'en est pas de même des fideles, puisqu'ils ont tous accès, aussi-bien que les Apôtres, à la sainte montagne de Sion par la communion qu'ils ont avec eux par la foi. *Exod.* 24. 1.

Qui sont écrits dans le ciel, c'est-à-dire, les noms des chefs des familles des Israélites étoient écrits dans les registres publics, & les noms des Apôtres étoient de leur vivant même écrits sur le livre de vie. Voyez Luc. 10. 20. Philip. 4. 3. Apoc. 13. 8.

De Dieu qui est le juge de tous. Le sens est: Les Israélites n'oserent pas même suivre sur la montagne, les chefs des douze familles, qui étoient les juges de leurs differens. Les fideles au-contraire ne suivent pas seulement les Apôtres qui sont les juges de l'Eglise, sur cette sainte montagne: mais ils s'approchent même du souverain Juge, qui est Dieu, puisqu'ils y ont un libre accès par la foi & par le sang de J. C. & ils sont assurés qu'en vertu de ce sang il leur fera misericorde, & ne les traitera pas selon la rigueur de sa justice.

Des esprits des justes qui sont dans la gloire. Lettr. *parfaits*, c'est-à-dire, qu'ils sont unis de communion avec les ames de tous ceux qui étoient morts dans la grace de Dieu, comme des saints Patriarches & des Chrétiens qui étoient décedés depuis la mort de J. C. On pourroit traduire: *Qui ont été parfaitement purifiés*, soit en ce monde par la grace, soit en l'autre par le feu du Purgatoire, qui

acheve de purifier les pechés & les imperfections des juſtes.

V. 24. *De* JESUS, *qui eſt le Mediateur de la nouvelle alliance, & de ce ſang dont on a fait l'aſperſion, qui parle plus avantageuſement que celui d'Abel.*

De JESUS, *qui eſt le Mediateur de la nouvelle alliance*, c'eſt-à-dire, de l'alliance de grace, au-lieu que Moiſe ne fut mediateur que de l'alliance de rigueur. D'où il s'enſuit que J. C. en cette qualité, reconcilie les fideles avec ſon Pere, & leur obtient la grace d'obſerver ſes commandemens, où au-contraire Moïſe n'a reçu de Dieu que la loi toute pure, ſans obtenir aucune grace aux Iſraélites pour l'accomplir : ce qui eſt de la derniere rigueur, puiſque la loi ſans la grace n'en pouvoit faire que des prévaricateurs, & ne pouvoit leur cauſer autre choſe que la mort.

Et de ce ſang dont on a fait l'aſperſion, c'eſt-à-dire : Les Iſraélites furent ſanctifiés exterieurement & figurativement par l'aſperſion du ſang de la premiere alliance du mont de Sinaï, & les fideles le ſont interieurement & réellement par le ſang de J. C. qui eſt le ſang de la nouvelle alliance.

Et qui parle plus avantageuſement que celui d'Abel, c'eſt-à-dire, qu'au-lieu que le ſang d'Abel demandoit, pour ainſi dire, la vengeance du crime de Caïn qui l'avoit repandu, celui de J. C. au-contraire ſe preſente à Dieu le Pere pour obtenir miſericorde à ceux qui l'ont mis à mort, & generalement à tous les pecheurs qui ſont la cauſe de ſa mort. Il ſemble que l'Apôtre veuille tacitement dire que le ſang de l'ancien Teſtament, répandu par Moïſe, ne parloit pas plus avantageuſement que celui d'Abel, non ſeulement parce qu'il ne

préſerva point les Iſraélites de la mort de l'ame, mais auſſi parce que ce ſang devoit ſervir, pour ainſi dire, de témoin contre eux pour les faire punir de leur rebellion, lorſqu'ils auroient manqué aux conditions de l'alliance ratifiée entre Dieu & eux par l'effuſion de ce ſang.

℣. 25. *Prenez garde de ne pas mépriſer celui qui vous parle; car ſi ceux qui ont mépriſé celui qui leur parloit ſur la terre, n'ont pu échapper* la punition, *nous pourrons bien moins l'éviter, ſi nous rejettons celui qui nous parle du ciel.*

Prenez garde de ne pas mépriſer par l'apoſtaſie, qui eſt le plus grand mépris que l'on puiſſe faire de J. C. *celui qui vous parle* par ſon ſang & par ſon Evangile.

Car ſi ceux qui ont mépriſé..... n'ont pu échapper, &c. Le ſens eſt: Si le mépris que les Iſraélites ont fait de la loi que J. C. leur prononça de deſſus la montagne de Sinaï par l'entremiſe de Moiſe & par le miniſtere des Anges, a été ſi ſeverement puni, encore que cette loi fût, pour ainſi dire, toute terreſtre & charnelle, ſa publication n'ayant été accompagnée que de figures exterieures & ſenſibles, la plupart de ſes préceptes ne conſiſtant qu'en l'obſervation de choſes exterieures, & n'étant fondée que ſur des promeſſes temporelles qu'elle fait à ſes obſervateurs, & ſur la crainte des peines temporelles dont elle menace les tranſgreſſeurs: combien ſera plus puniſſable le mépris de la loi évangelique que J. C. nous a prononcée du ciel par le miniſtere de ſes prédicateurs? Puiſque la publication de cette loi, outre les ſignes & les prodiges exterieurs qui l'ont accompagnée, a été autoriſée par la diſtribution viſible des dons du

Digitized by Google

Saint-Esprit, & qu'elle est toute spirituelle & celeste, ne nous proposant que des préceptes spirituels, qui ne tendent qu'à rendre l'homme parfait & capable enfin de jouir de Dieu même en les observant.

℣. 26. C'est lui dont la voix alors ébranla la terre : & qui cependant fait pour le temps où nous sommes une nouvelle promesse, en disant : J'ébranlerai encore une fois, non seulement la terre, mais aussi le ciel.

C'est lui dont la voix alors ébranla la terre. L'Apôtre veut montrer que les Chrétiens sont plus coupables en transgressant la loi Evangelique, qui est une loi de grace, que les Israélites en transgressant la loi de Moïse, qui n'étoit qu'une loi de rigueur. Le sens est : J. C. employa dans la publication de la loi ancienne le tremblement de terre, ce qui comprend tous les autres signes, de tonnerres, d'éclairs, &c. pour faire voir que cette loi n'étoit qu'une loi de rigueur : mais dans la loi nouvelle, il doit en faveur de ses fideles ébranler le ciel & la terre, c'est-à-dire, qu'il doit changer tout cet état présent des choses corruptibles en un état incorruptible, pour rendre ses fideles bienheureux : de sorte que s'ils transgressent cette loi si pleine de grace en comparaison de la premiere, ils en sont beaucoup plus coupables, & méritent un châtiment incomparablement plus grand.

Et qui cependant fait pour le temps où nous sommes une nouvelle promesse. L'Auteur de l'ancienne loi est le même que celui de la nouvelle ; il a apporté un grand changement sur la terre en donnant la loi ancienne au milieu des tremblemens de terre ; mais il a ébranlé tout l'univers par sa venue ; car il a renouvellé toutes choses dans le ciel & sur la terre en nous donnant dans les derniers temps la loi

Digitized by Google

nouvelle, selon la promesse de son Prophete ; & par cette loi de grace il a reconcilié Dieu & les Anges avec les hommes, & a détruit sur la terre le regne du démon pour y établir celui de Dieu.

En disant : J'ébranlerai encore une fois, &c. C'est-à-dire, je ferai un changement general de tout le monde terrestre & celeste.

℣. 27. *Or en disant : Encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables, comme étant faites pour un temps, afin qu'il ne demeure que celles qui sont pour toujours.*

Or..... il déclare qu'il fera cesser les choses muables, &c. C'est-à-dire, comme n'ayant pas été faites pour demeurer toujours, mais pour donner lieu à de plus parfaites, telles que seront le regne de J. C. & la vie bienheureuse, qui sont des choses immuables. On doit comprendre sous le regne de J. C. la reformation de toutes les choses visibles, qui seront changées en un état incorruptible à son second avenement.

℣. 28. *C'est pourquoi commençant déja à posseder ce royaume qui n'est sujet à aucun changement, conservons la grace par laquelle nous puissions rendre à Dieu un culte qui lui soit agreable, étant accompagné de respect & d'une* sainte *frayeur.*

C'est pourquoi commençant déja à posseder ce royaume, &c. c'est-à-dire, la beatitude éternelle, qui est le regne de Dieu & de J. C. qui ne finira jamais, *conservons la grace* de la justification que Dieu a répandue dans nos ames par l'effusion de son Esprit ; ou simplement, la grace du Christianisme dont nous faisons profession, & auquel nous avons été appellés par une grace toute particuliere, afin de n'être pas privés de la jouissance de ce regne

Digitized by Google

que nous esperons ; *par laquelle nous puissions rendre à Dieu un culte qui lui soit agreable :* car sans cette grace, le culte qui lui est rendu n'étant qu'exterieur, il ne peut être agreable à Dieu, qui veut être adoré en esprit & en vérité.

Etant accompagné de respect & d'une sainte *frayeur,* pour sa puissance & pour ses jugemens.

℣. 29. *Car notre Dieu est un feu dévorant.*

Car, &c. C'est la raison de l'exhortation du verset précedent. Le sens est : Car si au lieu de perseverer dans la grace du Christianisme dont vous faites profession, vous venez à vous relâcher ou à le quitter par l'apostasie, ne doutez point que Dieu ne soit aussi puissant pour vous punir, qu'il le fut autrefois pour punir les Juifs idolâtres, & qu'il ne vous consume enfin par l'ardeur de sa colere, en vous précipitant dans le feu d'enfer qu'il prépare aux rebelles de son Evangile.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *PUis donc que nous sommes comme accablés d'une si grande nuée de témoins, dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit, &c.*

Les exemples des Saints font ordinairement plus d'impression que les discours sur les esprits des hommes, pour les porter à imiter leurs vertus. C'est pourquoi saint Paul met devant les yeux des Hebreux cette foule de personnes éminentes en sainteté, afin, pour ainsi dire, de les accabler par l'autorité de tant d'exemples domestiques d'une foi si courageuse. » Saint Gregoire le Grand com-

præfat. c. 6.

pare tous ces grands hommes, qui ont paru les uns « après les autres depuis le commencement du monde, à des astres destinés à éclairer la nuit de la vie « présente, Dieu les ayant fait paroître chacun à leur « tour sur la face du ciel de l'Eglise, jusqu'à ce que « le Sauveur vînt à la fin de cette nuit ténebreuse « comme le vrai Lucifer, cette belle étoile qui brille « au matin. «

Afin donc que les ténebres de notre nuit fussent « éclairées de temps en temps par le cours successif « de ces étoiles spirituelles; Abel est venu pour faire « paroître l'innocence; Enoch, pour montrer la pureté dans les actions; Noé, pour faire voir la perséverance dans l'esperance & les bonnes œuvres; « Abraham, pour enseigner l'obéissance; Isaac, pour « apprendre la chasteté dans le mariage; Jacob, pour « marquer la constance dans les travaux; Joseph, « pour apprendre à rendre le bien pour le mal; Moïse, pour faire paroître la douceur; Josué, pour « témoigner la confiance dans toutes les adversités; « & enfin Job est venu au monde, pour faire éclater « la patience dans les plus extraordinaires afflictions. « Voilà ces étoiles si brillantes, qui par la vive lumiere de leur foi ont éclairé la nuit obscure des « premiers siecles, afin que ces anciens habitans du « monde pussent marcher d'un pas assuré dans le chemin de la vie présente, jusqu'à ce que *le Soleil de* « *justice* parût parmi les hommes pour éclairer tout « l'univers. «

Les élus qui l'ont devancé en vivant bien l'ont « tous promis & prophetisé par leurs actions & par « leurs paroles; & il n'y a eu aucun des justes, qui « n'en ait été la figure; & qui ne l'ait annoncé. Car « il étoit bien raisonnable qu'ils représentassent tous «

Digitized by Google

» en leurs perſonnes ce bien ſouverain, par la par-
» ticipation duquel ils étoient tous bons, & qu'ils
» n'ignoroient pas ſe devoir auſſi communiquer à
» tous les autres. D'où vient qu'on a dû promettre
» ſans ceſſe dans tous les temps, celui qui ſe devoit
» donner ſans meſure à nous, & que nous devions
» poſſeder ſans fin; en ſorte que tous les ſiecles re-
» connuſſent le bien de la Rédemption générale qui
» ſe devoit accomplir dans la conſommation des ſie-
» cles, par celui que l'Apôtre nomme ici *l'auteur &*
» *le conſommateur de la foi.*

℣. 6. juſqu'au 14. *Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ſes enfans, &c.*

Nous naiſſons tous enfans de colere, & nous portons un corps de corruption, qui appeſantit notre ame, & l'aſſujettit à tous les mouvemens de la concupiſcence; & la rend captive ſous la loi du peché. Malheureux que nous ſommes, qui nous délivrera de cette fâcheuſe captivité? *Ceſera*, dit notre ſaint Apôtre, *la grace de Dieu par J. C.* qui a mérité par ſes ſouffrances que nous en fuſſions affranchis. C'eſt ſur la croix qu'il nous a engendrés, & qu'il a ſouffert les douleurs de cet enfantement ſpirituel, par lequel nous ſommes devenus d'enfans de perdition enfans de Dieu: mais Dieu ne nous reconnoît point pour ſes vrais enfans, que nous ne ſoyons *conformes à l'image de ſon Fils.* Or cette conformité ſe doit trouver dans ſes ſouffrances avant que d'avoir part à ſa gloire, dans laquelle il n'eſt entré que par ce moyen: Et comme s'étant chargé de nos pechés il a fallu qu'il ait ſouffert une mort honteuſe & cruelle pour les expier, il faut auſſi que pour lui être conformes nous haïſſions nos pechés,

Rom. 7. 25.

Digitized by Google

que nous les punissions severement, que nous aimions que Dieu les châtie, si nous voulons sortir de l'état malheureux où nous a mis le peché, & être reçus au nombre des enfans de Dieu.

Ainsi tous ceux que Dieu afflige dans ce temps présent, doivent par-là reconnoître l'honneur que Dieu leur fait de les recevoir au nombre de ses enfans. Car il ne se mettroit pas en peine de les faire passer par les afflictions, si ce n'étoit pour les disposer par ces corrections salutaires à recevoir l'héritage qu'il leur prépare. C'est pour cela que le Seigneur dit à saint Jean par le ministere de son Ange : *Je reprens & châtie ceux que j'aime.* Y a-t-il rien de plus consolant que d'apprendre que la severité de Dieu à notre égard est une preuve de son amour pour nous? Car comme il connoît le fond de notre ame & la corruption de notre cœur, il nous purifie par les afflictions, comme on fait l'or dans le creuset, pour nous rendre dignes de lui. Ne voyons-nous pas avec quelle rigueur les peres charnels traitent leurs enfans pour les rendre capables de posseder des héritages terrestres? Pouvons-nous donc trouver mauvais que Dieu nous corrige & nous punisse pour nous faire jouir d'un héritage qui ne se perdra jamais, & pour nous faire éviter des supplices qui dureront toujours? Si donc, comme dit notre grand Apôtre, *nous avons eu du respect pour les peres de notre corps, lorsqu'ils nous ont châtiés, combien devons-nous avoir de soumission pour celui qui est le pere des esprits, afin de recevoir de lui la vraie vie?* *Apoc. 3. 19.*

Que ceux donc que Dieu afflige, ayent grand soin de conserver la vertu de la patience, en considerant combien de maux, d'insultes & d'affronts *Gregor. Pastor. part. 1. cap. 13.*

Digitized by Google

notre Sauveur a reçus de la part de ſes créatures ? Il a reçu des ſouffrances de la main de ceux qu'il tiroit de la ſervitude du démon ; il a ſouffert en ſilence les fouets de ceux qu'il délivroit des ſupplices éternels ; enfin, lui qui étoit la vie même, il s'eſt expoſé à la mort, en préparant la vie à ceux qui étoient morts ſpirituellement. Qui pourroit donc trouver étrange qu'un homme ſouffrît de la part de Dieu des châtimens pour le mal qu'il a fait, lorſqu'un Dieu a ſouffert tant de maux de la part des hommes après leur avoir fait tant de bien ? Ou, qui ſeroit aſſez ingrat pour ſe plaindre des afflictions que Dieu lui envoie, puiſque celui qui a vécu ſans peché, n'eſt point ſorti du monde ſans être maltraité ?

v. 14. *Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde & de vivre dans la ſainteté, ſans laquelle nul ne verra Dieu.*

Si ſaint Paul eût dit ſimplement, que nous devions avoir la paix avec tout le monde, ſans ajouter que nous devrions vivre dans la ſainteté, on auroit pu croire qu'il ſeroit néceſſaire de rechercher la paix à quelque prix que ce ſoit avec les méchans ; mais joignant la paix avec la ſainteté, qui ſignifie une pureté de cœur & de mœurs, il marque aſſez que nous ne pouvons le faire aux dépens de notre édification & de notre ſainteté, & que cette paix que nous devons rechercher conſiſte préciſément à rendre à Dieu & au prochain ce qui leur eſt dû. Si l'union que l'on a avec le prochain n'eſt premierement établie ſur la vérité, il eſt impoſſible qu'elle ſubſiſte ; car on ne peut conſerver la paix avec le prochain qu'on ne l'ait auparavant avec Dieu. Ainſi la paix dont ſaint Paul parle eſt inſéparable de *la ſainteté*, c'eſt-à-dire, de la pureté interieure

du

Digitized by Google

du cœur, de laquelle J. C. a dit dans son Evangile que ceux qui l'auroient, verroient Dieu.

Il faut donc tâcher d'acquerir cette pureté interieure qui renferme aussi l'exterieure, toutes deux étant nécessaires pour conserver la paix avec Dieu & le prochain : parce qu'il ne suffit point d'aimer Dieu & son prochain en son cœur, & avoir la volonté de s'acquitter de tous ses devoirs, si en effet on ne le témoigne exterieurement par ses actions quand on en a le pouvoir ; mais elles doivent principalement proceder de la pureté du cœur, sans quoi les exterieures ne seroient qu'hypocrisie.

℣. 15. jusqu'au 27. *En prenant garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu ; que quelque racine amere poussant en haut ses rejettons, n'empêche* la bonne semence *& ne souille l'ame de plusieurs, &c.*

Saint Paul ne dit pas : Prenez garde que la grace de Dieu ne manque à quelqu'un ; car Dieu ne peut manquer le premier à personne ; il faut que les hommes l'abandonnent les premiers pour les pouvoir abandonner ensuite, sa justice ne permettant point qu'il punisse les innocens. C'est ce que dit saint Augustin dans son livre de la Nature & de la Grace : Lorsque Dieu guérit un pecheur & le tire de l'état de maladie & de mort où il s'étoit engagé ; il ne le quitte point jusqu'à ce qu'il en soit abandonné ; de sorte que la grace sanctifiante ne lui est point ôtée que par le peché mortel qui sépare l'ame de Dieu. Car il n'en est pas de même du souverain Médecin des ames que des medecins des corps ; ceux-ci, dit ce saint Docteur, se retirent quand ils ont mis leurs malades en santé, parce que, comme ils ne sont pas eux-mêmes la santé du malade, elle se conserve indépendamment d'eux,

August. de nat. & gr. c. 26.

quand une fois ils l'ont reçue : mais au-contraire, Dieu qui fait la ſanté, la vigueur & la vie de notre ame, ce n'eſt pas aſſez qu'il nous guériſſe, mais il faut qu'il conſerve ſon operation en nous par une préſence continuelle ; ainſi à moins que nous ne nous ſéparions de lui par le peché mortel, il ne ſe ſéparepoint de nous. C'eſt ce que nous confirme le ſaint Concile de Trente, qui dit que Dieu n'abandonne point les juſtes, s'ils ne l'abandonnent les premiers : *Deus ſuâ gratiâ ſemel juſtificatos non deſerit, niſi ab eis priùs deſeratur.*

Concil. Trid. ſeſſ. 6. c. 11.

Or nous manquons à la grace de Dieu, quand nous n'obéiſſons point à ce qu'il nous commande, & que nous faiſons des actions qui lui déplaiſent ; car ſi nous étions bien ſoumis à ſes ordres, ſa grace ne nous manqueroit point ; mais il eſt juſte que ſi nous nous éloignons de lui par le peché, nous recueillons le fruit de ce que nous aurons ſemé, & que notre racine étant amere, les fruits qu'elle pouſſe ſoient amers : c'eſt pourquoi nous ne devons jamais nous plaindre ſi Dieu nous abandonne ; mais nous devons plutôt reconnoître ſa grande bonté & ſa patience de ne nous pas punir toutes les fois que nous l'offenſons, & qu'il attende que nous nous repentions de nos offenſes, & que nous les réparions ; ne deſirant autre choſe de nous que notre bien, & que nous faſſions un bon uſage des graces qu'il nous donne.

℣. 27. juſqu'à la fin. *Or en diſant : Encore une fois, il déclare qu'il fera ceſſer les choſes muables, comme étant faites* pour un temps, *afin qu'il ne demeure que celles qui ſont pour toujours, &c.*

S'il eſt vrai, ſelon le Prophete, que Dieu doit ébranler le ciel & la terre, & que par la deſtruction

de ce monde visible, il se doit faire un changement universel dans toute la nature; ne devons-nous pas faire la même réflexion que saint Pierre fait sur ce sujet : *Puis donc*, dit-il, *que toutes ces choses doivent périr, quels devons-nous être, & quelle doit être la sainteté de notre vie, & la piété de nos actions, dans l'attente continuelle & dans le desir ardent de l'avenement du jour du Seigneur ?* Quiconque considere attentivement le dernier jour, se le figure si épouvantable, qu'il ne craint pas seulement de le voir à la fin des siecles, mais même de se le représenter tel qu'il doit être. Et en effet l'ame tremble de frayeur dans cette vue, & a peine d'envisager ce qu'elle prévoit être si terrible. C'est ce que le grand saint Gregoire dit du saint homme Job, à l'occasion de ces paroles par lesquelles il déclare qu'il *avoit toujours craint Dieu, comme les flots qui seroient élevés sur lui pour l'abîmer; & qu'il n'avoit pu supporter le poids de sa grandeur infinie.* 2. Petr. 3. 11. Gregor. Moral. lib. 21.

Représentons-nous, dit ce saint Docteur, si « nous le pouvons, quelle a dû être sa crainte pour « Dieu, par la consideration de l'exemple terrible « dont il se sert pour nous la marquer. Quand les « flots de la mer s'irritent & s'élevent jusques au « point de menacer ceux qui navigent d'une mort « prochaine, alors ils abandonnent absolument le « soin de toutes les choses temporelles, & ils ne sont « plus touchés d'aucun plaisir; ils jettent même dans « la mer les biens pour lesquels ils avoient entrepris « de si longs voyages; tant l'amour & le desir de la « vie leur rend tout le reste mépriſable. «

Ainsi nous déchargeons le poids du vaisseau durant la tempête, lorsque nous dépouillons notre « esprit des desirs terrestres qui l'accablent. Et com- «

» me ce vaiſſeau, qui étant trop chargé étoit prêt
» de faire naufrage, demeure ſur l'eau lorſqu'on le
» ſoulage ; de même notre ame, qui étoit comme
» accablée durant cette vie par les ſoins des choſes
» du monde, s'éleve d'autant plus légerement au-
» deſſus des flots du ſiecle, qu'elle eſt plus vuide de
» ſoins & d'inquiétudes.

» Il y a encore une autre choſe à remarquer dans
» les tempêtes de la mer : ſçavoir, que lorſqu'elles
» commencent, les flots ne s'émeuvent que peu à
» peu, & s'enflant enſuite de plus en plus, ils s'éle-
» vent enfin comme de grandes montagnes d'eau qui
» abîment ceux qui navigent. Car c'eſt ainſi qu'a
» commencé cette grande & prodigieuſe tempête
» qui doit un jour renverſer tout l'univers. Elle mar-
» que maintenant ſes premiers commencemens par
» les guerres & les deſtructions des peuples, des vil-
» les & des Etats de la terre, comme par de petites
» ondes qui s'émeuvent. Plus nous avançons vers la
» fin du monde, plus les flots des tribulations & des
» deſaſtres s'enflent & groſſiſſent. Et un jour tous
» les élemens étant ébranlés par des ſecouſſes extra-
» ordinaires, le Juge ſouverain viendra mettre fin
» à toutes choſes, & les flots de cette tempête géné-
» rale ſeront tellement enflés, qu'ils éleveront les
» ames élues juſques dans le ciel. Et comme les Saints
» ſe repréſentent ſans ceſſe devant les yeux de l'eſprit
» cette effroyable tempête du jugement général, ils
» appréhendent auſſi ſans ceſſe l'agitation de ces flots
» de la colere de Dieu qui ſont élevés ſur leurs têtes,
» & prêts à les abîmer : & dans les peines & les tri-
» bulations préſentes, ils voyent par avance quelles
» ſeront celles qui les doivent ſuivre à la fin du mon-
» de. Or qui peut être aſſez inſenſible pour ne point

Digitized by Google

apprehender la majesté redoutable de ce Juge souverain du monde, & la rigueur de cet examen severe qu'il fera de chacun des hommes ? Ce qui peut nous rassurer, c'est que si nous nous corrigeons lorsqu'il nous frappe, c'est le châtiment d'un pere, & non l'indignation d'un juge. C'est son amour qui nous corrige, & non sa rigueur qui nous punit. De sorte que l'on peut juger par les fleaux qu'il nous envoie durant cette vie quels seront un jour sur nous ses jugemens éternels. Et nous devons considerer avec grand soin comment on pourra supporter la fureur de Dieu qui reprouve, si l'on a tant de peine à supporter sa colere, qui éprouve & qui purifie.

CHAPITRE XIII.

1. CHaritas fraternitatis maneat in vobis.

1. CONservez toujours la charité envers vos freres.

2. Et hospitalitatem nolite obliviſci, per hanc enim latuerunt quidam, Angelis hospitio receptis.

2. Ne négligez pas l'hospitalité : car c'est en la pratiquant que quelques-uns ont reçu pour hôtes des Anges, sans le sçavoir. *Rom.* 12. 13. 1. *Pet.* 4. 9. *Gen.* 18. 3. & 19. 2.

3. Mementote vinctorum, tamquam simul vincti ; & laborantium, tamquam & ipsi in corpore morantes.

3. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux ; & de ceux qui sont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps *mortel*.

4. Honorabile con-

4. Que le mariage soit

traité de nous avec honnêteté", & que le lit nuptial soit sans tache ; car Dieu condamnera les fornicateurs & les adulteres.

nubium in omnibus ; & thorus immaculatus. Fornicatores enim & adulteros judicabit Deus.

5. Que votre vie soit exempte d'avarice : soyez contens de ce que vous avez, puisque *Dieu* dit lui-même : Je ne vous laisserai point, & ne vous abandonnerai point.

Deut. 31. 6. *sec.* LXX. *Jos.* 1. 5.

5. Sint mores sine avaritia, contenti præsentibus : ipse enim dixit : Non te deseram, neque derelinquam ;

6. C'est pourquoi nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire.

Ps. 117. 6.

6. ita ut confidenter dicamus : Dominus mihi adjutor : non timebo quid faciat mihi homo.

7. Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu ; & considerant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.

7. Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.

8. Jesus-Christ étoit hier, il est aujourd'hui, & il sera le même dans tous les siecles.

8. Jesus Christus heri, & hodie : ipse & in sæcula.

9. Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions, & à des doctrines étrangeres. Car il est bon d'affermir son cœur par la grace, au-lieu *de s'appuyer* sur des

9. Doctrinis variis & peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratiâ stabilire cor, non escis : quæ non profuerunt ambulantibus in eis.

¥. 4. *lettr.* Le mariage est honorable en toutes choses, dans le Sacrement, dans la fidelité conjugale, dans la bonne éducation des enfans.

discernemens de viandes, qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés.

10. Habemus altare, de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deserviunt.

10. Nous avons un autel ℣, dont les ministres du tabernacle n'ont pas pouvoir de manger.

11. Quorum enim animalium infertur sanguis pro peccato in Sancta per Pontificem, horum corpora cremantur extra castra.

11. Car les corps des animaux dont le sang est porté par le Pontife dans le sanctuaire, pour l'expiation du peché, sont brûlés hors le camp. *Lev. 16. 27.*

12. Propter quod & Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est.

12. Et c'est pour cette raison que Jesus devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville.

13. Exeamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes.

13. Sortons donc aussi hors le camp ℣, & allons à lui en portant l'ignominie de sa croix.

14. Non enim habemus hîc manentem civitatem, sed futuram inquirimus.

14. Car nous n'avons point ici de ville permanente; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour. *Mich. 2. 10.*

15. Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo, id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus.

15. Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange, c'est-à-dire, le fruit des lévres qui rendent gloire à son nom.

16. Beneficentiæ au-

16. Souvenez-vous d'exer-

℣. 10. *expl.* celui de la croix & celui de l'Eglise où l'on offre le sacrifice du corps & du sang de Jesus-Christ.

℣. 13. *expl.* hors la synagogue.

cer la charité, & de faire part de vos biens aux autres; car c'eſt par de ſemblables hoſties qu'on ſe rend Dieu favorable.

tem, & communionis nolite obliviſci: talibus enim hoſtiis promeretur Deus.

17. Obéiſſez à vos conducteurs, & ſoyez ſoumis à leur autorité: car ce ſont eux qui veillent pour le bien de vos ames, comme en devant rendre compte; afin qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie, & non en gémiſſant; ce qui ne vous ſeroit pas avantageux.

17. Obedite præpoſitis veſtris, & ſubjacete eis. Ipſi enim pervigilant, quaſi rationem pro animabus veſtris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant, & non gementes, hoc enim non expedit vobis.

18. Priez pour nous; car nous oſons dire que notre conſcience ne nous reproche rien, n'ayant point d'autre deſir que de nous conduire ſaintement en toutes choſes.

18. Orate pro nobis: confidimus enim quia bonam conſcientiam habemus in omnibus: benè volentes converſari.

19. Et je vous conjure avec une nouvelle inſtance de le faire, afin que Dieu me rende plutôt à vous.

19. Ampliùs autem deprecor vos hoc facere, quò celeriùs reſtituar vobis.

20. Que le Dieu de paix, qui a reſſuſcité d'entre les morts Jeſus-Chriſt notre Seigneur, qui par le ſang du Teſtament éternel, eſt devenu le grand Paſteur des Brebis,

20. Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis paſtorem magnum ovium, in ſanguine teſtamenti æterni, Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum,

21. vous rende diſpoſés à toute bonne œuvre, afin que vous faſſiez ſa volonté, lui-

21. aptes vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem: fa-

† 21. *autr.* vous applique.

ciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum : cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

22. Rogo autem vos, fratres, ut sufferatis verbum solatii. Etenim per paucis scripsi vobis.

23. Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum : cum quo (si celerius venerit) videbo vos.

24. Salutate omnes præpositos vestros, & omnes sanctos. Salutant vos de Italia fratres.

25. Gratia cum omnibus vobis. Amen.

même faisant en vous ce qui lui est agréable par Jesus-Christ, auquel soit gloire dans les siecles des siecles. Amen.

22. Je vous supplie, mes freres, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler *, ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.

23. Sçachez que notre frere Timothée est en liberté : & s'il vient bien-tôt, je vous irai voir avec lui.

24. Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent, & tous les saints. Nos freres d'Italie vous saluent.

25. Que la grace soit avec vous tous. Amen.

* ℣. 22. *autr.* pour vous exhorter.

SENS LITTERAL.

℣. 1. *Conservez toujours la charité envers vos freres. Conservez toujours la charité*, sans que rien vous en puisse détourner, ni le temps de la persecution, ni la qualité des personnes envers qui vous avez à l'exercer, soit qu'elles soient parfaites ou imparfaites, étrangeres ou de votre nation.

Envers vos freres, c'est-à-dire, les Chrétiens qui sont tous freres par la qualité qui leur est commune d'enfans adoptifs de Dieu : Ce n'est pas que nous ne devions avoir de la charité pour tous les hom-

Digitized by Google

mes, qui ſont nos freres par la création, mais nous y ſommes plus particulierement obligés envers les fideles, puiſqu'ils ne ſont proprement nos freres que par l'amour & par la charité.

℣. 2. *Ne négligez pas d'exercer l'hoſpitalité; car c'eſt en la pratiquant que quelques-uns ont reçu pour hôtes des Anges, ſans le ſçavoir.*

Ne négligez pas, c'eſt-à-dire, Ne vous relâchez pas, ſous prétexte de la perte de vos biens, qui vous eſt arrivée par la perſecution, *d'exercer l'hoſpitalité* en faveur des pauvres Chrétiens, que la perſecution, ou la predication de l'Evangile, ou la piété, oblige à voyager, car ce n'eſt pas ſur les riches, ni ſur les vagabonds, qu'on doit exercer cette vertu.

Car c'eſt en la pratiquant que quelques-uns, comme Abraham & Loth. L'Apôtre propoſe ces exemples pour faire voir le mérite de cette vertu, & pour montrer qu'elle nous attire ſouvent des benedictions conſiderables, que nous recevons mêmes quelquefois ſans le ſçavoir.

Ont reçu pour hôtes des Anges, entre leſquels étoit le Fils de Dieu, qu'Abraham adora, & qui eſt appellé l'Ange du grand Conſeil. Ce qui arrive auſſi aux Chrétiens qui exercent l'hoſpitalité, puiſqu'ils reçoivent le Fils de Dieu même en la perſonne de ſes pauvres.

Sans le ſçavoir. Abraham & Loth prirent les Anges au commencement pour des Arabes, ſelon la tradition des Hebreux; mais ils connurent enfin que c'étoient des Anges, quand ils leur déclarerent le ſujet de leur arrivée. Il arrive auſſi quelquefois que nous recevons des perſonnes très-mépriſables en apparence, & qui cependant ſont très-grands

devant Dieu, ce que nous découvrons par leur converſation, quand il plaît à Dieu de les manifeſter.

℣. 3. *Souvenez-vous de ceux qui ſont dans les chaînes, comme ſi vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux; & de ceux qui ſont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps* mortel.

Souvenez-vous de ceux qui ſont dans les chaînes, c'eſt-à-dire, des Chrétiens qui ſont dans les chaînes pour la foi de J. C. n'oubliez pas de les aſſiſter de vos biens & de vos prieres, & de leur rendre tous les devoirs de la charité dont ils peuvent avoir beſoin.

Comme ſi vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux, c'eſt-à-dire: Faites toutes ces choſes avec autant d'inclination que ſi c'étoit pour vous-mêmes; & que ſi vous étiez à leur place, puiſque l'eſprit de charité vous doit faire regarder les maux de vos freres comme les vôtres propres.

Et de ceux qui ſont affligés, de maladie, ou de quelque autre diſgrace ou incommodité que ce puiſſe être.

Comme étant vous-mêmes, expoſés en cette vie à tous ces accidens.

Dans un corps mortel, ou ſimplement, *dans ce corps*, c'eſt-à-dire, dans l'Egliſe, où tous les fideles ne ſont qu'un ſeul corps de pluſieurs membres differens: ce qui les doit porter à avoir de la compaſſion les uns pour les autres, & à ſentir le mal de leurs freres comme le leur propre; de même que ſi quelque membre de notre corps ſouffre quelque douleur, tous les autres membres y participent en leur maniere.

℣. 4. *Que le mariage ſoit traité de tous avec honnê-*

Digitized by Google

teté, & que le lit nuptial soit sans tache; car Dieu condamnera les fornicateurs & les adulteres.

Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, ne le deshonorant point par l'adultere. D'autres traduisent : *Le mariage est honorable entre tous*, c'est-à-dire, entre tous ceux qui sont en état de le contracter, & non pas absolument entre tous les hommes; car autrement l'Apôtre n'excluroit ni les impuissans, ni ceux qui sont dans les degrés prohibés. D'où on peut voir que ce passage est allegué mal-à-propos pour justifier le mariage de ceux qui ont fait vœu de chasteté.

Et que le lit nuptial soit sans tache, ne le souillant d'aucune impureté dans l'usage du mariage; ce qui peut être une espece de fornication.

Car Dieu condamnera au feu éternel en son jugement, *les fornicateurs & les adulteres*; ce qui comprend non seulement ceux qui souillent leurs corps hors du mariage, mais aussi ceux qui abusent de leurs propres femmes dans le mariage.

℣. 5. *Que votre vie soit exempte d'avarice, soyez contens de ce que vous avez, puisque* Dieu *dit lui-même : Je ne vous laisserai point, & ne vous abandonnerai point.*

Que votre vie soit exempte d'avarice, c'est-à-dire, de l'amour des richesses, comme étant incompatible avec l'amour de Dieu.

Soyez contens de ce que vous avez, c'est-à-dire : Ne regrettez pas la perte que vous avez faite de vos biens par la persecution des Juifs qui vous ont pillés, mais contentez-vous de ce qui vous reste, pour peu que vous en ayez, sans vous donner aucune inquietude pour l'avenir, ou : *Soyez contens des choses présentes* : c'est-à-dire : N'ayez point de

Digitized by Google

ſoin ni d'inquietude pour l'avenir, mais contentez-vous d'avoir à preſent ce qui vous eſt neceſſaire : c'eſt l'expoſition la plus naturelle, & la meilleure verſion.

Puiſque Dieu qui eſt fidele dans ſes promeſſes, *dit lui-même* à Joſué : *Je ne vous laiſſerai point, & ne vous abandonnerai point.* Quoique cette promeſſe fût faite à Joſué, ou plutôt à tout le peuple Hebreu en la perſonne de Joſué, l'Apôtre en fait l'application au peuple Chrétien, parce que le peuple Hebreu en étoit la figure, comme Joſué étoit la figure de J. C. Or quoiqu'il arrive quelquefois que les perſonnes les plus ſaintes, & qui ont le plus de confiance en Dieu, manquent même des choſes néceſſaires à la vie, il ne s'enſuit pas que Dieu manque à ſa promeſſe, ni qu'il les abandonne, puiſqu'il ne permet jamais qu'ils tombent dans cette néceſſité, que pour un plus grand bien ; car il les purifie & les diſpoſe par la patience à recevoir le don de la gloire, qui vaut infiniment mieux que tous les biens du corps.

℣. 6. *C'eſt pourquoi nous diſons avec confiance : Le Seigneur eſt mon ſecours, je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire.*

C'eſt pourquoi nous diſons avec confiance, tous tant que nous ſommes de fideles, puiſque c'eſt proprement à nous que s'adreſſe cette promeſſe : *Le Seigneur eſt mon ſecours.* Hebr. *Le Seigneur eſt pour moi, je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire.* Hebr. *Ce que la chair me pourra faire*, c'eſt-à-dire, ce que l'homme mortel & infirme me pourra faire. L'Apôtre a particulierement égard dans l'application de ce paſſage, à la perſecution que les Juifs faiſoient aux fideles en les dépouillant de leurs biens.

Digitized by Google

℣. 7. *Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu ; & considerant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.*

Souvenez-vous de vos conducteurs, c'est-à-dire, de vos Evêques ; car les Evêques sont les Princes & les conducteurs des fideles. L'Apôtre parle de ceux qui étoient morts, comme il paroît par la suite.

Qui vous ont prêché la parole de Dieu ; cette fonction étant propre à l'Evêque, & ne pouvant être exercée par les autres ministres qu'avec sa permission.

Et considerant quelle a été la fin de leur vie, c'est-à-dire, combien leur mort a été précieuse devant Dieu, & quelle est la gloire dont Dieu a récompensé leur sainte vie.

Imitez, en suivant leur exemple, afin d'obtenir la même grace, *leur foi*, c'est-à-dire, leur sainte vie, dont le fondement est la foi, & qui, à dire le vrai, n'est autre chose que la foi même operante par la charité & par les bonnes œuvres ; ou, la confiance qu'ils avoient en Dieu.

℣. 8. *J. C. étoit hier, il est aujourd'hui, & il sera le même dans tous les siecles.*

J. C. étoit hier, &c. Le sens est : Le même J. C. qui a secouru & aidé de sa grace tous ces saints personnages, est encore aujourd'hui aussi puissant qu'il étoit alors pour vous secourir, & pour vous inspirer une sainte vie comme à eux. D'autres rapportent ce verset suivant, en ce sens : Puisque J.C. est toujours le même en sa personne, en sa nature, & en sa doctrine, votre foi doit être invariable, puisque c'est lui-même qui en est l'objet.

℣. 9. *Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions & à des doctrines étrangeres. Car il est bon*

Digitized by Google

d'affermir ſon cœur par la grace, au-lieu de s'appuyer *ſur des* diſcernemens de *viandes, qui n'ont point ſervi à ceux qui les ont obſervés.*

Ne vous laiſſez point emporter à une diverſité d'opinions & à des doctrines étrangeres, telles qu'étoient celles des Juifs, touchant la diſtinction des viandes. L'Apôtre les appelle *diverſes*, parce qu'ils étoient partagés de ſentimens ſur cette matiere, ſelon les differens partis qui étoient parmi eux, & *étrangeres*, parce que l'Egliſe Chrétienne ne les recevoit pas.

Car il eſt bon d'affermir ſon cœur, dans une foi invariable, *par la grace* du Chriſtianiſme, ou de l'Evangile, en demeurant fermement attaché à la pureté de ſa doctrine. Ou bien, on le peut tourner en ce ſens: Ce n'eſt pas dans la diſtinction des viandes, ni dans l'obſervation des ceremonies légales, que nous devons rechercher la ſanctification & le ſalut de nos ames, mais dans la ſeule grace de Dieu en J. C. qui eſt l'unique ſource & la ſainteté du ſalut.

Au-lieu de s'appuyer *ſur des* diſcernemens de *viandes qui n'ont point ſervi à ceux qui les ont obſervés*, c'eſt-à-dire, à tous les ſectateurs de la loi de Moïſe, qui ont mis leur confiance dans ces obſervations exterieures, & qui ont cru par ce moyen obtenir la juſtice & le ſalut. Car le deſſein de l'Apôtre n'eſt pas de blâmer ceux qui obſervoient ces ceremonies auant la foi évangelique, ſans y mettre leur confiance, & qui ne les regardoient que comme de ſimples figures des choſes qui devoient arriver ſous l'Evangile, ſans leur attribuer aucune vertu.

℣. 10. *Nous avons un autel, dont les miniſtres du tabernacle n'ont point pouvoir de manger.*

Digitized by Google

Nous avons un autel, c'eſt-à-dire, cette doctrine que je vous enſeigne, touchant la diſtinction legale des viandes, eſt de la derniere importance, & vous la devez ſuivre exactement, puiſque perſonne ne peut être admis à la participation de la viande ſacrée des Chrétiens, qu'il ne renonce auparavant au culte & aux ceremonies ſuperſtitieuſes des Juifs. Le ſens eſt : Gardons-nous bien de nous arrêter à ce diſcernement ſuperſtitieux de viandes materielles obſervé par les Juifs, car nous avons une autre ſorte de viande toute céleſte & ſpirituelle, à laquelle les Juifs n'ont point de part, c'eſt-à-dire, la chair de J. C. qui a été offerte en ſacrifice ſur l'autel de la croix, & que nous recevons tous les jours, ou réellement dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ou ſpirituellement par la foi vive aux mérites de ſa Paſſion.

Dont les miniſtres du tabernacle n'ont pas pouvoir de manger, c'eſt-à-dire, les Juifs qui obſervent encore les ceremonies & les ſacrifices Moſaïques, & ſurtout les Levites & les Prêtres qui ſont les miniſtres de ce culte.

℣. 11. *Car les corps des animaux dont le ſang eſt porté par le Pontife dans le ſanctuaire, pour l'expiation du peché, ſont brulés hors le camp.*

Car les corps des animaux, c'eſt-à-dire, d'un veau & d'un bouc, *dont le ſang eſt porté par le Pontife* au jour de la fête des expiations, *dans le ſanctuaire*, figure du ciel, où J. C. a porté ſpirituellement ſon ſang *pour l'expiation du peché* de ſes fideles *ſont brûlés*, pour repréſenter l'extremité des douleurs que J. C. a ſouffertes à la croix, *hors le camp*, pour faire voir que les Juifs n'auroient aucune participation à la chair de J. C. c'eſt-à-dire, au mérite de ſa Paſſion, tandis

tandis qu'ils demeureroient dans la Jerusalem terrestre attachés aux observations ; & au culte ceremonial de la loi. Le sens est : Cette exclusion des Juifs de la participation de la viande sacrée n'est pas une chose nouvelle ni surprenante, puisqu'elle a été clairement figurée par le sacrifice anniversaire des expiations legales, dont la chair étoit entierement brûlée, sans qu'il en restât rien pour personne, non pas même pour les Levites, ni pour les Prêtres ; ce qui se faisoit pour marquer que les Juifs infideles & attachés aux ombres de la loi n'auroient point de part à la chair du sacrifice de J. C. figurée par la chair du sacrifice des expiations, tandis qu'ils demeureroient attachés aux ombres de la loi.

℣. 12. *Et c'est pour cette raison que* JESUS *devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville.*

Et c'est pour cette raison que JESUS..... *a souffert hors la porte de la ville*, de Jerusalem sur le mont de Calvaire, c'est-à-dire, c'est pour montrer qu'on ne peut participer à cette divine chair en demeurant attaché avec les Juifs aux observations légales que J. C. voulut souffrir hors la ville, ou plutôt, ce fut pour accomplir cette figure du sacrifice des expiations que J. C. voulut souffrir hors la ville, pour faire voir plus clairement par l'accomplissement de cette figure, qu'aucun des Juifs infideles, ni aucun de ceux qui demeureront avec eux attachés au culte du tabernacle, c'est-à-dire, aux observations legales, telle qu'est la distinction superstitieuse des viandes, ne pourroit être fait participant de sa chair, ni par consequent du mérite de sa Passion, qui se reçoit par la manducation de sa chair.

℣. 13. *Sortons donc auſſi hors le camp, & allons à lui en portant l'ignominie de ſa croix.*

Sortons donc auſſi hors le camp, c'eſt-à-dire, ſpirituellement. Le ſens eſt : Puiſqu'on ne peut participer à cette viande ſacrée, ni au mérite de ce ſacrifice en demeurant attaché au culte du tabernacle, & aux obſervations Judaïques, comme J. C. l'a voulu nous marquer lui-même, lorſqu'il a ſouffert hors la porte de la ville de Jeruſalem : ſeparons-nous de la communion des Juifs, & renonçons entierement à toutes les obſervations legales, pour nous attacher à J. C. le regardant comme l'unique ſource de toute ſainteté, & comme le ſeul ſacrifice expiatoire, duquel nous puiſſions attendre la remiſſion de nos pechés.

Et allons à lui en portant l'ignominie de ſa croix, c'eſt-à-dire, en ſouffrant volontairement les injures & les mocqueries des Juifs, à l'imitation de J. C. qui les a ſouffertes le premier, & faiſant gloire d'être mocqués & perſecutés pour lui.

℣. 14. *Car nous n'avons point ici de ville permanente ; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour.*

Car, &c. Le ſens eſt : Nous ne devons pas craindre de nous ſeparer des Juifs, ni même d'être chaſſés de cette Jeruſalem terreſtre, puiſque ce n'eſt pas le lieu de notre demeure, mais la Jeruſalem céleſte, où nous devons un jour habiter pour jamais.

℣. 15. *Offrons donc par lui ſans ceſſe à Dieu une hoſtie de louange, c'eſt-à-dire, le fruit des levres qui rendent gloire à ſon nom.*

Offrons donc par lui, non plus par le miniſtere des Prêtres Levitiques, puiſque leur communion &

leurs ſacrifices nous ſont interdits, mais par lui qui eſt notre ſouverain Pontife.

Sans ceſſe à Dieu, non plus à diverſes repriſes, à certains jours & à certaines heures comme les Juifs charnels, mais *une hoſtie de louange*, non pas materielle comme les hoſties de louanges offertes par les Juifs, mais ſpirituelle, qui conſiſte purement à rendre gloire à Dieu de ſa bonté & de ſa grandeur.

C'eſt-à-dire, le fruit des levres qui rendent gloire à ſon nom, c'eſt-à-dire, des cantiques de louange & d'actions de graces, qui ſe prononcent par les levres, & qui en ſont comme le fruit; ce qui ſe doit étendre aux louanges purement interieures, puiſque les louanges exterieures de la bouche ne lui ſont agréables qu'autant qu'elles procedent du cœur & de l'interieur. On peut encore tourner ce verſet en ce ſens: Puiſque J. C. s'eſt offert pour nous en ſacrifice d'expiation, & qu'ainſi il nous a rendus capables par ce ſacrifice d'offrir nous-mêmes à Dieu des hoſties de louange, de même que les Juifs avoient la liberté d'offrir tout le long de l'année leurs ſacrifices de louanges après le ſacrifice legal des expiations.

℣. 16. *Souvenez-vous d'exercer la charité, & de faire part de vos biens aux autres: car c'eſt par de ſemblables hoſties qu'on ſe rend Dieu favorable.*

Souvenez-vous, c'eſt-à-dire: Ne manquez pas par votre faute au devoir *d'exercer la charité* envers tout le monde, & ſur-tout envers les fideles, par toute ſorte d'œuvres de miſericorde.

Et même *de faire part de vos biens aux autres*, faiſant l'aumône à proportion de vos facultés, & en donnant même une partie du néceſſaire en certaines occaſions preſſantes.

Digitized by Google

Car c'eſt par de ſemblables hoſties, c'eſt-à-dire ; Ce n'eſt point par les hoſties legales & charnelles, mais c'eſt par ces hoſties chrétiennes & ſpirituelles, *qu'on ſe rend Dieu favorable*, ayant lui-même en une infinité d'endroits de l'Ecriture, promis toutes ces benedictions à ceux qui pratiqueront ces vertus.

℣. 17. *Obéiſſez à vos conducteurs, & ſoyez ſoumis à leur autorité : car ce ſont eux qui veillent pour le bien de vos ames, comme en devant rendre compte ; afin qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie, & non en gémiſſant ; ce qui ne vous ſeroit pas avantageux.*

Obéiſſez à vos conducteurs, c'eſt-à-dire, à vos Evêques, & à tous les Paſteurs qui vous ſont envoyés & prépoſés de leur part, non ſeulement dans les choſes preſcrites par l'Evangile & dans la loi de Dieu, mais en tout ce qui regarde les ordres néceſſaires pour la conduite Eccléſiaſtique, tant publique que particuliere.

Et ſoyez ſoumis à leur autorité, en les honorant, & ne ſortant jamais du reſpect que vous leur devez.

Car ce ſont eux qui veillent pour le bien de vos ames, c'eſt-à-dire : Il eſt bien juſte que vous en uſiez ainſi à leur égard, puiſqu'ils s'appliquent entierement à procurer le ſalut de vos ames.

Comme en devant rendre compte à Dieu, qui leur en a commis le ſoin, & qui leur en doit demander un compte très-exact en ſon jugement.

Afin qu'ils s'acquittent de ce devoir, de veiller pour votre ſalut, *avec joie*, rien n'étant plus capable de les combler d'une ſainte joie, que l'obéiſſance & la ſoumiſſion de ceux qu'ils conduiſent, puiſque cette obéiſſance & cette ſoumiſſion eſt abſolument néceſſaire pour aſſurer leur ſalut.

Et non en gémiſſant, de ſe voir mépriſés & déſobéis

dans les choſes qui ragardent la gloire de Dieu & votre ſalut, duquel ils ſont chargés, & duquel ils doivent rendre un compte ſi exact & ſi terrible.

Ce qui ne vous ſeroit pas avantageux, mais plutôt très-dommageable, tant parce que par cette rebellion vous attireriez ſur vous la juſte colere de Dieu, que parce qu'en les contriſtant vous les empêcheriez de vacquer à votre ſalut avec la tranquillité & l'application néceſſaire pour une choſe de cette importance.

℣. 18. *Priez pour nous ; car nous oſons dire que notre conſcience ne nous reproche rien, n'ayant point d'autre deſir que de nous conduire ſaintement en toutes choſes.*

Priez pour nous, c'eſt-à-dire, pour moi ; *car nous oſons dire que notre conſcience ne nous reproche rien, &c.* Le ſens eſt : Je ſuis perſuadé, quoi qu'en diſent les Juifs, que vous ne devez pas me refuſer la grace de prier pour moi, ou de me donner part en vos prieres : car ſi vous accordez cette grace aux plus méchans, comment me la refuſerez-vous ? Puiſqu'autant que je le puis connoître, je ne me trouve coupable d'aucun crime ; mais qu'au-contraire je m'étudie en toutes choſes à ne rien faire qui ne ſoit ſelon les regles de l'honnêteté & de la piété. Cette raiſon eſt conforme à celle que l'Apôtre rend d'une ſemblable priere qu'il fait aux Corinthiens. *Autr.* Priez pour nous, &c. c'eſt-à-dire, pour ma délivrance, puiſque je ſuis aſſuré de mon innocence, & de la fauſſeté des calomnies qui me ſont imputées par les Juifs, dans l'eſprit deſquels je paſſe pour un violateur & pour un ennemi de la loi, quoique je ne m'étudie tous les jours qu'à bien vivre & à faire de bonnes actions. Ce n'eſt pas que les Hebreux chrétiens à qui l'Apôtre écrit, doutaſſent de ſon

innocence, ni qu'il se veuille justifier auprès d'eux; mais c'est seulement pour les exciter davantage à prier pour lui, & pour leur faire voir qu'ils ne pouvoient pas se dispenser de ce devoir, sans blesser la justice, qui veut qu'on procure la délivrance des innocens.

℣. 19. *Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire, afin que Dieu me rende plutôt à vous.*

Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire, c'est-à-dire: Je vous demande cette grace de prier pour moi, avec plus d'instance que je n'ai fait jusqu'à present; *afin que Dieu me rende plutôt à vous*; car l'Apôtre avoit été comme arraché & tiré par force d'entre les Juifs fideles auſquels il écrit; lorſqu'il fut mené de la Judée à Rome pour se justifier devant Cesar.

℣. 20. *Que le Dieu de paix, qui a ressuscité d'entre les morts J. C. notre Seigneur, qui par le sang du Testament éternel, est devenu le grand Pasteur des brebis.*

Que le Dieu de paix, c'est-à-dire, qui aime la paix. Il semble que l'Apôtre exhorte tacitement les Hebreux à la concorde, & qu'il voyoit naître quelque semence de division parmi eux.

Qui a ressuscité d'entre les morts J. C. notre Seigneur. Quoique Dieu le Pere ait ressuscité J. C. il ne s'ensuit pas que J. C. ne se soit ressuscité lui-même, comme l'Apôtre le témoigne. Il fait ici mention de la résurrection de J. C. parce que c'est un ouvrage de la toute-puissance de Dieu, pour assurer les Hebreux que Dieu est tout-puissant pour leur accorder la grace qu'il leur souhaite dans le verset suivant, & pour leur proposer dans la résurrection de J. C. un parfait modelle de justice, sur lequel tous les Chrétiens sont obligés de se conformer.

Digitized by Google

Qui par le ſang, c'eſt-à-dire, en vertu de ſa mort qui lui a mérité la réſurrection, *du Teſtament éternel*, ou du nouveau Teſtament, dont la durée eſt éternelle; au-lieu que l'ancien n'étoit que pour un temps. Or l'Apôtre appelle le ſang de J. C. le ſang du Teſtament éternel & de l'alliance éternelle, parce que c'eſt en vertu de ce ſang que l'alliance de Dieu avec les fideles a été faite & confirmée, & que ſans ce ſang il y auroit eu un perpetuel divorce entre Dieu & les hommes.

Eſt devenu le grand Paſteur des brebis. Il ſemble qu'il oppoſe ici la qualité de grand Paſteur à celle des Paſteurs ordinaires des fideles, dont il vient de parler, verſet 17. pour faire voir qu'ils ne ſont que ſes miniſtres, & que ce ne ſont pas eux proprement qui paiſſent les fideles, mais J. C. même par leur miniſtere. Le ſens eſt: J. C. eſt devenu le Paſteur de ſes fideles, en les rachetant & en les ſauvant par le prix de ſon ſang, & en leur appliquant continuellement les mérites de ſa mort, pour les faire vivre de la vie de la grace.

℣. 21. *Vous rende diſpoſés à toute bonne œuvre, afin que vous faſſiez ſa volonté, lui-même faiſant en vous ce qui lui eſt agréable par J. C. auquel ſoit gloire dans les ſiecles des ſiecles. Amen.*

Vous rende diſpoſés à toute bonne œuvre, &c. c'eſt-à-dire, afin que vous adonnant ainſi à l'exercice des bonnes œuvres, vous vous rendiez fideles obſervateurs de la loi, qui vous oblige à pratiquer les bonnes œuvres, & qu'ainſi vous ſuiviez en tout les intentions de Dieu. L'Apôtre explique la maniere par laquelle Dieu nous applique aux bonnes œuvres. Le ſens eſt: Qu'il ne nous applique pas aux bonnes œuvres en nous y exhortant, & en nous y

Digitized by Google

excitant seulement, mais qu'il les produit effectivement en nous, en nous inspirant la volonté efficace de les faire en la maniere qui lui est agréable.

Par J. C. c'est-à-dire, par les mérites de J. C. sans lequel nous ne pourrions esperer aucune grace de Dieu, & même par J. C. operant en nous par son Esprit.

Auquel J. C. soit gloire dans les siecles des siecles. Cette louange n'étant dûe qu'à Dieu seul, saint Paul fait bien voir aux Hebreux, que J. C. est vraiment Dieu comme son Pere.

Amen. Il semble que ce soit ici la fin de l'Epître, & que ce qui suit y a été ajouté par l'Apôtre.

℣. 22. *Je vous supplie, mes freres, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler, ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.*

Je vous supplie, mes freres, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler, c'est-à-dire, les censures, les corrections & les avertissemens que j'ai entremêlés dans cette Epître, ou que j'ai inserés dans la doctrine qui y est contenue, comme dans les chapitres 10. 11. 12. & 13. & même dans les autres.

Ne vous ayant écrit qu'en peu de mots, c'est-à-dire: S'il vous semble qu'il y a quelque dureté, ne me l'imputez pas, comme si j'avois manqué d'amour pour vous, mais imputez-le à la briveté avec laquelle on est obligé de traiter & de dire les choses dans une lettre, sans pouvoir user d'adoucissemens, ni d'insinuations comme dans une harangue. D'autres traduisent: *De supporter ce que je vous ai dit pour vous consoler*, c'est-à-dire: Ne vous rebutez pas de la longueur de cette Epître, que je n'ai faite que pour votre consolation; car quelque longue qu'elle soit, elle est néanmoins très-courte en comparaison

Digitized by Google

de ce qu'elle devoit être, attendu la sublimité de sa matiere, que je vous aurois traitée plus au long si je n'avois été contraint de vous l'abreger, pour ne vous être pas ennuyeux.

℣. 23. *Sçachez que Timothée notre frere est en liberté: & s'il vient bien-tôt, je vous irai voir avec lui.*

Sçachez que Timothée notre frere en J. C. la Vulgate & la version Syriaque portent, *votre frere*, qui vous aime aussi-bien que moi, & que vous aimez d'un amour de frere, *est en liberté*. On ne sçait ni le lieu ni le temps auquel Timothée fut fait prisonnier. On peut encore traduire: *Est parti*, ou, *a eu permission de s'en aller en quelque lieu, d'où il doit revenir.*

Et s'il vient bien-tôt à Rome, *je vous irai voir avec lui.* On a déja remarqué, que Timothée étoit le compagnon ordinaire des voyages de saint Paul.

℣. 24. *Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent, & tous les Saints. Nos freres d'Italie vous saluent.*

Saluez de ma part en notre Seigneur J. C. *tous ceux qui vous conduisent*, ou, *tous vos conducteurs*, c'est-à-dire, tous les Evêques de chaque ville où vous habitez.

Et tous les Saints, c'est-à-dire, tous les fideles qui sont appellés à la sainteté, & qui font profession de mener une vie sainte.

Nos freres d'Italie: c'est-à-dire, les Chrétiens qui sont d'Italie, soit par la demeure, soit par la naissance; *vous saluent.* Comme il n'y a point d'apparence que saint Paul qui étoit prisonnier, eût été prié par tous les Chrétiens de cette province de saluer les Hebreux de leur part, il semble qu'il ne faut comprendre dans cette salutation que les principaux, & ceux qui approchoient le plus souvent

de la perſonne de cet Apôtre. Auſſi ne dit-il pas : Tous *les freres d'Italie*, mais ſeulement : *Nos freres d'Italie vous ſaluent.*

℣. 25. *Que la grace ſoit avec vous tous. Amen.*

Que la grace de Dieu & de notre Seigneur J. C. c'eſt-à-dire, que ſa faveur, ſa protection, ſon ſecours & ſa ſainteté *ſoit avec vous tous* pour jamais.

Amen. Ainſi ſoit-il. Voyez l'explication de ce mot ſur l'Epître à Philemon.

SENS SPIRITUEL.

℣. 1. 2. 3. *Conſervez toujours ... Souvenez-vous de ceux qui ſont dans les chaînes, comme ſi vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux, &c.*

L'Apôtre nous fait voir qu'il ne conſidere pas ſeulement les fideles comme faiſant partie d'un même corps, mais comme étant une même choſe ; la charité obligeant d'aimer ſon prochain comme ſoi-même. Ainſi il ne veut pas ſeulement qu'on prenne part à la peine des priſonniers, mais auſſi qu'on reſſente les mêmes peines qu'ils endurent, comme ſi on étoit dans les mêmes liens : les barbares mêmes, par un ſentiment que la loi naturelle leur donne, ont compaſſion des miſerables, parce qu'ils conſiderent qu'ils ſe peuvent trouver dans le même état ; mais ce ſentiment ne va pas juſqu'à reſſentir les mêmes maux du prochain, & d'en être auſſi touché que des ſiens propres, n'y ayant que ceux qui ont une charité véritablement chrétienne, qui le puiſſe faire ; au-lieu qu'il ne faut avoir que la même nature humaine pour aſſiſter le prochain dans ſes beſoins.

Digitized by Google

Il semble que saint Paul ne demande pas qu'on soit si touché des autres afflictions du prochain, & sur-tout de ses maladies, que de sa prison; parce que la prison & les liens qu'on souffre pour la justice sont des motifs plus nobles & plus chrétiens que ne sont les maladies, qui sont une marque de peché; car sans le peché il n'y auroit point eu de maladie: c'est pourquoi J. C. n'y a point voulu être sujet, quoiqu'il ait bien voulu endurer toutes les autres incommodités naturelles; mais les chaînes que l'on porte pour l'amour de la vérité & de la justice, sont glorieuses, & nous les devons tenir à grand honneur: pour en être convaincu, on peut voir les discours éloquens que saint Chrysostome a faits sur les chaînes de saint Paul.

℣. 4. *Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, &c.* Il s'est trouvé des heretiques qui ont condamné le mariage comme mauvais, mais leur extravagance a eu ses bornes, & leur folie a été connue de tout le monde. Qui peut douter que le mariage ne soit bon & honorable, comme dit saint Paul, puisque c'est Dieu même qui l'a établi dans le paradis terrestre, & a voulu que le mari & la femme quittassent leur pere & leur mere pour vivre ensemble dans une union étroite, qu'il n'y a que la mort qui puisse rompre. De plus, Dieu n'a-t-il pas approuvé les mariages des Patriarches & de plusieurs autres Saints de l'ancien Testament, ayant voulu même qu'ils servissent de symboles & de figures pour représenter nos plus grands mysteres.

Dans le nouveau Testament de quels honneurs le mariage n'a-t-il point été relevé? J. C. qui a voulu se revêtir de la nature humaine pour sauver les hommes, a voulu naître d'une femme qui fût ma-

Digitized by Google

riée, quoiqu'elle fût parfaitement vierge.

Mais ce qui fait voir jusqu'à quel point il a rendu le mariage honorable & respectable, c'est qu'il a bien voulu honorer de sa présence des noces où se trouva aussi sa sainte Mere, & où il fit son premier miracle, comme une approbation solemnelle qu'il faisoit du mariage. C'est à la vérité un honneur signalé que le mariage a reçu dans cette occasion; ce n'étoit néanmoins qu'un ébauche & qu'un essai de ce que J. C. vouloit faire pour le rendre recommandable; car il l'a depuis élevé à la dignité de Sacrement, & de grand Sacrement, comme parle l'Apôtre. Ce grand avantage consiste à représenter avec des traits tout-à-fait ressemblans, cette union ineffable que le Verbe incarné a contractée avec son Eglise; car il a copié ce mariage spirituel sur celui du mari & de la femme qui ont soin de s'unir ensemble d'une maniere chrétienne; & c'est dans ces saintes unions que J. C. reconnoît l'image de sa sainte alliance. Les caracteres de cette ressemblance sont exprimés par saint Paul dans son Epître aux Ephesiens: *Le mari*, dit-il, *est le chef de la femme, comme J. C. est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur. Comme donc l'Eglise est soumise à J. C. les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris: L'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.* Ainsi l'homme est né avec le pouvoir de commander à la femme, mais ce qui étoit naturel au commencement, est devenu une peine & une nécessité à cause du peché. Ce joug ensuite dans la loi nouvelle est redevenu doux & agréable à cause du rapport que le mari & la femme ont avec J. C. & son Eglise; car le mari dans le gouvernement & la conduite de sa femme

Ephes. 5. 23. *&c.*

1. *Cor.* 11. 9.

représente J. C. dans le gouvernement & la conduite de son Eglise.

Et vous maris, continue le saint Apôtre, *aimez vos femmes comme J. C. a aimé l'Eglise, & s'est livré lui-même à la mort pour elle*; & un peu après : *Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Nul ne hait sa propre chair, mais il la nourrit & l'entretient comme J. C. fait l'Eglise.* L'amour de J. C. envers son Eglise doit être la regle & la mesure de celui du mari à l'égard de sa femme. Et pour faire voir l'étroite union de J. C. avec son Eglise, l'Apôtre rapporte le passage de la Genese, où il est dit : *Que l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme; & de deux qu'ils étoient, ils deviendront une même chair*; parce que ces paroles sont une figure & en même temps une prédiction de la sainte alliance que J. C. devoit faire par l'excès de son amour avec son Eglise; car ayant en quelque façon quitté celui qui étoit son Pere selon sa divinité, & la synagogue qui étoit sa mere selon son humanité, il s'est attaché par un amour très-étroit à l'Eglise son épouse, & est devenu avec elle une même chair. Or cette alliance est le modelle sacré du chaste mariage des Chrétiens, c'est pourquoi saint Paul s'écrie : *Ce Sacrement est grand, je dis en J. C. & en l'Eglise. Il est grand* en effet, en ce qu'il représente l'ineffable mystere de l'union de la nature divine avec la nature humaine, & de J. C. avec son Eglise. Cette figure dans la loi de grace n'est point vuide ni stérile, comme étoient les Sacremens dans l'ancienne loi, elle produit dans le Sacrement de mariage la grace qu'elle figure, afin que les personnes mariées puissent imiter dans leur vie la pureté & la sainteté de J. C. & de l'Eglise.

Ephes. 5. 25.

Genes. 2. 24.

Digitized by Google

Après cela, qui n'avouera pas avec l'Apôtre, que le mariage eſt honorable, & que ceux qui ne le traiteront pas avec honnêteté, & qui en profanent la ſainteté par leurs infidelités & leurs déreglemens ſeront punis très-rigoureuſement.

℣. 5. 6. *Que votre vie ſoit exempte d'avarice; ſoyez contens de ce que vous avez.*

L'avarice qui eſt un amour déreglé de bien ne conſiſte pas ſeulement à en rechercher ou en deſirer plus qu'il ne ſuffit pour ſon entretien, mais même d'en deſirer plus qu'on n'en a, quelque peu que ce ſoit; ainſi tous ceux qui deſirent autre choſe que ce qu'ils ont, ſont avares. Car comme on ne peut pas même deſirer la vie, chacun doit ſe contenter de l'état auquel Dieu l'a mis. Il ſemble que ce ſoit la penſée de l'Apôtre en cet endroit: car nous devons tellement dépendre de la providence de Dieu & de ſon ſoin paternel envers nous, que comme il nous a donné la vie, à plus forte raiſon nous donnera-t-il ce qui ſuffit pour l'entretien de la vie, s'il le juge plus à propos pour notre bien. Il eſt vrai que nous demandons tous les jours à Dieu notre pain de chaque jour, c'eſt-à-dire, tout ce qui nous eſt néceſſaire pour notre propre ſubſiſtance, & pour les beſoins de chaque jour; nous les lui demandons, parce qu'il en eſt le maître, & qu'il en diſpoſe entierement: mais c'eſt toujours dans la diſpoſition de nous ſoumettre ſans réſiſtance & ſans murmure à ſa volonté, s'il veut que nous en ſoyons privés; car c'eſt toujours parce qu'il nous aime, & qu'il veut notre plus grand bien, s'il permet que nous n'ayons pas même les choſes néceſſaires à la vie préſente. *Il refuſe aux élus*, dit ſaint Gregoire, *les biens de la terre, de même qu'un bon mé-*

Tertul. de idolol. c. 12. fides dixit non reſpicere vitam quanto magis vestum.

Gregor. Moral. l. 21. c. 4.

decin n'accorde pas aux malades qu'il a espérance de guérir, toutes les choses qu'ils demandent, & qu'il prévoit leur être nuisible; mais il abandonne aux reprouvés presque tout ce qu'ils desirent, comme à des malades desespérés, auxquels on accorde tout. Quand donc nous manquons des choses nécessaires à la vie, c'est pour éprouver notre foi; pour expier les pechés de notre vie passée; pour exercer notre patience, & pour nous faire mériter un plus grand bonheur dans le ciel. Quand bien même on tomberoit dans une si grande necessité de toutes choses, qu'on mourût de faim, ceux qui ont la consolation d'avoir bien vêcu, ne doivent pas se mettre beaucoup en peine par quel accident ils meurent, puisqu'ils doivent nécessairement mourir, dit saint Augustin, mais ce qu'ils deviendront après leur mort. Qu'importe, dit ce même Pere ailleurs, que ce soit la fievre, le fer, ou la faim qui nous dégage des liens de ce corps mortel? Dieu ne considere point dans ses serviteurs l'occasion qui les fait sortir de la vie, mais la disposition où ils se trouvent quand ils en sortent.

Augustin. de Civit. Dei. l. 1. c. 9. Ep. 122.

Mettons donc en Dieu notre confiance, & reposons-nous sur sa providence, en recevant de sa main avec action de graces tout ce qui nous arrivera, soit les biens, soit les maux, sans jamais perdre la paix interieure de notre ame, étant assurés que rien n'arrive, ni dans le temps, ni dans l'éternité, que Dieu n'ait très-sagement ordonné pour sa propre gloire & pour le bien de ses élus.

℣. 7. jusqu'au 17. *Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu, & considerant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.*

J. C. dit dans son Evangile, que *le disciple n'est pas plus que le maître*, & qu'il ne doit pas s'attendre

Matth. 10. 24. Joan. 15. 20.

d'être traité plus favorablement que lui : mais les disciples doivent imiter avec soin la conduite de leurs maîtres, comme ceux-ci ont suivi celle de J. C. même : c'est à quoi notre grand Apôtre exhorte ses disciples de l'imiter lui-même, comme il imitoit J. C. *Imitatores mei estote sicut & ego Christi.* C'est ce qu'ont fait dans la suite des siecles tous les fideles serviteurs de Dieu. Qui est le soldat qui ne se porte avec ardeur contre l'ennemi quand il voit son Capitaine à la tête ? Combien de Chrétiens a-t-on vu souffrir le martyre, en suivant l'exemple de leurs conducteurs ? C'est sans doute un motif bien puissant pour ne se point décourager, & ne pas tomber dans l'abattement, que de se proposer l'exemple de ceux qui pour maintenir la pureté de leur foi n'ont pas craint de s'exposer aux plus grands dangers.

2. Cor. 6. 16.

Gregor. lib. 28. Moral. c. 6.

Saint Gregoire expliquant ces paroles de Job, *Où étez-vous quand je jettois les fondemens de la terre ? Sçavez-vous qui en a reglé les mesures, ou qui a tendu le cordeau sur elle ?* Il dit que l'on garde, comme on » doit la mesure que Dieu a prescrite, lorsque l'on » a soin de se mettre devant les yeux les vices des » hommes spirituels, & que le cordeau est tendu sur » la terre, c'est-à-dire, sur chaque ame des élus, lors- » que pour lui servir de regle dans la conduite de sa » vie, on lui montre les exemples des anciens Peres ; » afin qu'elle y voie ce qu'elle doit pratiquer dans ses » actions ; & qu'en considerant les justes mesures que » les Saints ont exactement gardées dans leur con- » duite, elle ne tombe point dans la négligence à » l'égard des moindres choses.

» Dieu tend donc le cordeau sur la terre pour y » conserver ses justes mesures, c'est-à-dire, afin que nos

nos moindres actions se perfectionnent, & que les « plus grandes se contiennent dans une juste mode- « ration. L'Ecriture sainte nous met devant les yeux « les exemples des Saints, & nous marque par ces ex- « cellens modeles tout ce que nous avons à faire, « & comment nous le devons pratiquer : car *la porte* « *qui mene à la vie est très-étroite*, & celui-là seul y « entre, qui dans tout ce qu'il tient son ame com- « me en presse entre les soins continuels d'une exacte « circonspection pour y arriver. Si quelqu'un appré- « hende, ou la perte de ses biens, ou les douleurs « du corps, ou les menaces des Grands du monde, « & n'a pas le courage de défendre la vérité contre « la violence de ceux qui l'attaquent ; il trouvera « saint Pierre, qui le voyant pressé de cette crainte, « lui montrera comme le cordeau de l'exemple de sa « vie, pour le remettre dans le chemin de la vertu. « Car le grand Apôtre considerant qu'après avoir été « fouetté par l'ordre des Princes des Prêtres, ils ne « le laissoient aller que pour empêcher qu'il ne prê- « chât plus, il ne voulut jamais consentir à la dé- « fense qu'ils lui en firent ; mais il leur repartit avec « une sainte hardiesse : *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux* « *hommes*. Et un peu après : *Car nous ne pouvons pas* « *nous empêcher de publier ce que nous avons vu & oui.* « Alors celui qui se trouvoit si foible dans la vue des « dommages temporels qu'il appréhendoit, consi- « derant l'exemple d'un si grand courage, il suivra « dorénavant le cordeau que saint Pierre a rendu « pour lui par ses paroles si genereuses : il ne crain- « dra plus nulle adversité, & il mépriſera toutes les « puissances du siecle, qui peuvent s'opposer à lui, « jusqu'à exposer son corps à être déchiré par leurs « plus cruelles persecutions. « *Matth.* 7. 14.

℣. 17. jusqu'au 22. *Obéissez à vos conducteurs, & soyez soumis à leur autorité ; car ce sont eux qui veillent pour le bien de vos ames, &c.*

L'obéissance est une vertu si excellente, que l'on peut dire qu'elle comprend toutes les autres ; car dès-lors que nous sommes tout prêts d'obéir à Dieu sans reserve, sous la conduite de nos Superieurs, nous accomplissons par cette voie abregée, pour ainsi dire, toute la loi : c'est ce qui fait dire à saint Jerôme, que l'obéissance est une souveraine liberté, par laquelle on devient presque impeccable : *O summa libertas quâ obtentâ vix possit homo peccare.* Au contraire la désobéissance & l'attachement à sa volonté est la source de tous les maux : c'est par la désobéissance que notre premier pere s'est perdu, & qu'il a entraîné tous les hommes dans sa perte, & il a fallu que le Fils de Dieu ait réparé ce malheur effroyable par son obéissance : car, comme dit saint Paul : *De même que plusieurs sont devenus pecheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.* Rom. 5. 19.

Mais pour nous renfermer dans les bornes que demande l'instruction que nous donne ici le même Apôtre d'obéir à nos conducteurs ; il nous marque trois motifs qui doivent nous porter à leur obéir avec affection. Le premier, c'est qu'*ils veillent pour le bien de nos ames, comme en devant rendre compte :* cette consideration est très-forte pour engager à l'obéissance aux Superieurs ; car quand on pense que celui qui est chargé du salut des ames, doit travailler avec tant de soin à leur conservation, qu'il ne s'en perde aucune par sa faute ; peut-on trouver quelqu'un si insensible & si ingrat, que de n'être point touché des peines & des fatigues que son Pasteur endure pour lui procurer un bonheur

Digitized by Google

éternel ? Et peut-il refuſer de lui obéir ; puiſque ce qu'il lui ordonne de la part de Dieu, n'eſt que pour ſon avantage ?

Si donc un Paſteur eſt obligé de rendre un compte exact des ames, au ſoin deſquelles Dieu l'a appliqué, qui doute que ceux dont il eſt chargé ne doivent de leur côté écouter avec beaucoup de ſoumiſſion les avis ſalutaires qu'il leur donne? Quoi donc un miniſtre de J. C. s'expoſe à un très-grand danger de ſe perdre éternellement, s'il n'emploie tout ce qu'il a de talent & de force pour travailler au ſalut de tous ceux dont il a pris la conduite ; & ceux-ci refuſeroient de lui rendre tout le reſpect & l'obéiſſance qui lui eſt dûe ? Quelque déference qu'ils aient pour lui, cette ſoumiſſion peut-elle entrer en comparaiſon avec le danger qu'il court pour eux.

La ſeconde raiſon dont ſe ſert ſaint Paul pour porter à obéir aux conducteurs ſpirituels, c'eſt *afin qu'ils s'acquittent de leur devoir avec joie : & non en gémiſſant.* C'eſt par compaſſion pour eux, & pour rendre leur charge plus legere que ſaint Paul recommande d'être prompts & faciles à obéir. C'eſt déja ſans doute une charge bien peſante d'être obligé de rendre à Dieu un compte exact, non ſeulement de leur conduite, mais encore de celle des autres ; ainſi c'eſt une grande cruauté d'ajouter à cette charge un nouveau poids par l'indocilité & la repugnance à obéir : & au-lieu de témoigner de la reconnoiſſance pour les ſoins qu'ils prennent, afin qu'ils continuent de s'en acquitter avec plaiſir, le mécontentement que leur cauſe l'éloignement de ceux qu'ils conduiſent leur eſt d'autant plus ſenſible, qu'il n'y a que l'obéiſſance & la bonne vie des di-

ciples qui puiſſe leur donner quelque repos d'eſprit parmi leurs travaux & leurs peines. Toute la récompenſe que S. Auguſtin demandoit aux ſiens, c'étoit qu'ils vécuſſent bien : *Benè vivete* ; car tous les bons Paſteurs ont, comme S. Paul, pour les ames de leurs enfans ſpirituels *un amour de jalouſie*, *& d'une jalouſie de Dieu*, dans la crainte qu'elles ne ſe corrompent, *afin de les préſenter comme une vierge toute pure à J. C. qui eſt leur unique Epoux.* N'eſt-ce pas être bien malheureux, que de troubler par ſa réſiſtance & ſa mauvaiſe humeur une ſi ſainte harmonie ?

Le troiſiéme motif dont ſe ſert ſaint Paul pour exhorter à la ſoumiſſion, c'eſt le tort que ſe font eux-mêmes ceux qui deſobéiſſent à leurs conducteurs ; car outre qu'ils ſouffrent de leur côté par le trouble de leurs paſſions & le remords de leur conſcience, ils ſe mettent en très-grand danger de leur ſalut ; car tant qu'ils ne conſervent point de liaiſon & de bonne intelligence avec leurs Paſteurs, par le miniſtere duquel ils peuvent obtenir les graces de Dieu, ils n'ont point de part à la communion de l'Egliſe. C'eſt à Dieu même que deſobéiſſent ceux qui n'obéiſſent pas aux Paſteurs de l'Egliſe : *Celui qui vous mépriſe me mépriſe*, *& celui qui me mépriſe*, mépriſe *celui qui m'a envoyé*, dit J. C. à ſes diſciples. Et s'ils perſiſtent dans leur endurciſſement, ils s'expoſent à être regardés comme des payens. Que ſi le Paſteur eſt méchant lui-même, faut-il donc lui obéir ? Saint Chryſoſtome reſout cette queſtion en deux mots : Si ce que vous appellez malice regarde la foi ; fuyez-le, ſans doute, n'héſitez pas ; fût-il d'ailleurs, non ſeulement un homme admirable, mais un Ange deſcendu du ciel. Mais ſi la malice conſiſte en ce qui regarde les mœurs, ne ſoyez point curieux en ce point, & n'e-

Digitized by Google

xaminez point trop quel il eſt ; J. C. a dit des Scribes & des Phariſiens : *Ils ſont aſſis ſur la chaire de Moiſe ; faites donc ce qu'ils vous diront.* Matth. 23. 2. & 3.

℣. 22. 23. 24. *Je vous ſupplie, mes freres, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous conſoler, ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.*

L'Apôtre après avoir exhorté les Hebreux d'une maniere admirable, il les ſupplie d'agréer ce qu'il leur avoit dit, comme ſi c'étoit peu de choſe, & appelle toute ſon Epître aux Hebreux une parole de conſolation, faiſant voir les humbles ſentimens qu'il avoit en diſant de grandes choſes, au-lieu que d'autres s'élevent pour les moindres. C'eſt ce que dit ſaint Gregoire le grand en comparant notre ſaint Apôtre avec le jeune Helïu qui faiſoit parade de ſon éloquence : cela nous oblige, dit ce Pere, de faire ici une remarque très-importante, qui eſt que ceux qui doivent être élevés à une plus haute perfection, ſe conſiderent toujours comme dans l'état le plus bas & le plus abjet ; & que ceux au-contraire qui doivent tomber, ſe tiennent toujours dans l'état le plus élevé qu'il leur eſt poſſible, ſelon ces paroles du Sage : *Le cœur s'éleve avant ſa chute, & il s'humilie avant que de recevoir de l'élevation & de la gloire.* « Gregor. Moral. « lib. 23. « c. 10. « « « « « « Prov. 18. 12.

D'ailleurs les Paſteurs doivent prendre garde d'être longs, ſoit qu'ils exhortent, ou qu'ils reprimandent ; de-peur d'ennuyer leurs auditeurs qui ne peuvent ſupporter de longs diſcours ; car il ſuffit pour les perſonnes foibles & imparfaites, de leur faire quelques entretiens courts qu'ils puiſſent comprendre, & qui les portent à la pénitence : mais ſi on leur fait de grandes exhortations, ils en perdent tout le fruit, parce qu'ils ne peuvent pas retenir beaucoup de choſes : *Quia retinere non valent multa, ſimul amittun*

Eccl. 5. 1. *omnia*, dit le même Pere: *Idcircò sint pauci sermones tui.*

℣. 25. *Que la grace soit avec vous tous. Amen.*

Saint Paul finit cette Epître comme il a fait toutes les autres, en souhaitant la grace de Dieu à ceux à qui il écrit. Que peut-on souhaiter autre chose à l'homme si foible pour se soutenir, & environné de tant d'ennemis si puissans qui ne cherchent que les moyens de l'abattre, qu'un puissant secours qui l'applique à toute bonne œuvre, & fasse en lui ce qui est agréable à Dieu: le monde au-contraire, qui ne connoît point un si grand bien, ne souhaite à ceux qu'il aime que la santé, & tous les autres biens périssables dont le démon se sert pour les appliquer au mal. La source de tous nos biens est que la grace du Saint-Esprit demeure toujours avec nous: mais comment cette grace divine demeurera-t-elle avec nous? Elle y demeurera, dit saint Chrysostome, si nous avons soin de n'être point ingrats à la multitude & à la magnificence de ces dons, & si nous ne sommes point lâches & paresseux à y correspondre. Veillons donc sur nous de telle sorte, que nous n'éloignions point de nous cette divine grace que l'Esprit saint entretient en nous; & pour la conserver, occupons notre esprit des choses célestes, & non des choses de la terre. Affermissons-le par l'esperance des biens à venir; qu'il soit vivement pénetré d'un saint amour, & toujours embrasé du desir des biens du ciel. Mais pour obtenir ces dons précieux que le monde ne connoît point, il faut les demander par des prieres ferventes, en remerciant l'Auteur de ces graces avec une profonde humilité.

FIN.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES
DES EPISTRES DE SAINT PAUL
à Timothée, à Tite, à Philemon & aux Hébreux.

A

ABEL. Foi d'Abel. *page* 591
Abimelech. Précaution de ce Grand-Prêtre, lorſqu'il donna à David & à ceux qui l'accompagnoient, les pains de propoſition? 69
Abraham. Foi de ce Patriarche, qui l'a fait nommer le pere des fideles, 558. 684. 696. *& ſuiv.*
Adam, non ſéduit par le ſerpent: mais Eve s'étant laiſſée ſéduire par le ſerpent, a fait tomber ſon mari dans la deſobéiſſance, 34. *& ſuiv.* Péché d'Adam plus un péché de complaiſance que d'erreur, 35
Alliance. Deux alliances, l'ancienne & la nouvelle: Moïſe mediateur de la premiere, Jeſus-Chriſt de la ſeconde, 591. 597. *& ſuiv.*
mour-propre, ſource de tous les deſordres & de tous les péchés, 259. Les plus grands Saints non entierement exempts d'amour-propre, 260
Ange-Gardien. Avoir un grand reſpect pour ſon Ange-gardien, 433. Tous les premiers-nés d'Egypte tués en une ſeule nuit par un Ange, 714
Apollonius, grand impoſteur plein d'hypocriſie, vint à Epheſe du vivant même de Timothée, pour y ſemer ſa doctrine, 87
Avarice, ce que c'eſt, 798
Aujourd'hui. Ce mot appliqué par ſaint Paul à tout le temps de cette vie, 475
Aumône. Il ne ſuffit pas de donner, mais il faut donner avec prudence, & conformément aux néceſſités de chacun, 349

B

BAPTESME. Il s'adminiſtroit autrefois en plongeant les baptiſés trois fois dans l'eau, au

Digitized by Google

nom des trois Perſonnes divines, 540. Le Sacrement de Baptême ne ſe réitere point ; ceux qui ont perdu la grace de leur Baptême, doivent avoir recours au Sacrement de la Pénitence, 543. Sacrement de Baptême appellé auſſi Sacrement d'illumination, 667

Blaſphême, ce que c'eſt, 17

C

CHRETIENS judaïſans, qui prétendoient que l'obſervation de la loi étoit néceſſaire à ſalut, 7. Les Chrétiens des premiers ſiecles, au milieu des perſécutions les plus cruelles, prioient Dieu pour les Princes qui les expoſoient à toutes ſortes de ſupplices, 38. Comme les Chrétiens prient généralement pour tout le monde, ils prient auſſi en tout lieu, 41. Grand ſujet de craindre pour les Chrétiens, s'ils négligent de profiter des avantages que Dieu leur offre au-deſſus des Payens & des Juifs, 455. *& ſuiv.* Les Chrétiens ingrats aux graces que Dieu leur a faites, ſeront punis plus rigoureuſement que les Juifs qui ont fait mourir Jeſus-Chriſt même, 456. 457. Les Chrétiens beaucoup plus coupables en tranſgreſſant la loi évangélique, que les Iſraelites en tranſgreſſant la loi de Moïſe, 662

Cité. Il n'y a que deux cités dans le monde, la cité de Dieu, & la cité du diable ; & c'eſt l'amour qui fait la différence de ces deux cités, 248. 260

Cœur. Diſſipation de cœur fort à craindre dans le commerce avec les hommes, 198. Il n'y a que le cœur endurci qui n'ait pas horreur de lui-même ; c'eſt qu'il a perdu le ſentiment, 199

Conducteur. Malheur aux conducteurs aveugles, & aux aveugles qui ſe laiſſent conduire par eux, 263

Confiance. Conſerver une ferme confiance, & une attention pleine de joie des biens que nous eſpérons, 468. 474

Corinthe, ville d'Achaïe en Grece, 283

Correction. Regles ſur la maniere de corriger, 105. 106. *& 115*

Crete, iſle entre l'Archipel & la mer Méditerranée, appellée aujourd'hui Candie, 299. Vers d'un Poete Grec cité par ſaint Paul au ſujet des citoyens de Crete, 295. 303

Cupidité. Elle eſt la racine de tous les maux, 144

D

DALMATIE, province de l'Illyrie ou Eſclavonie, ſur le rivage de la mer Adriatique, 277

élices. Faux bonheur de ceux qui parmi toutes leurs délices vivent dans un tremblement continuel de voir leur repos troublé ſoit par les maladies & les autres in-

Digitized by Google

commodités de la vie, ou par l'appréhenſion de la mort, 461
Dieu. Explication de ces paroles : La parole de Dieu n'eſt point enchaînée, 213. 232. 233. Pourvu qu'on ſoit fidele à Dieu, toutes les puiſſances du monde ne peuvent nuire à ceux qui mettent toute leur confiance en lui, 290. Dieu ſe repoſa le ſeptiéme jour après avoir achevé toutes ſes œuvres, 490. & 493. La parole de Dieu eſt vivante & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans, 497. *& ſuiv.* Tout eſt à nud & à découvert devant les yeux de Dieu, *ibid.* Trois moyens que Dieu nous donne pour nous unir à lui ; la priere, ſa parole, & la propre chair de ſon Fils. Nous lui parlons par la priere ; il nous parle par les Ecritures ; & par la réception du corps de Jeſus-Chriſt nous demeurons en lui, & lui en nous, 673

E

ECclesiastique. Regle gardée inviolablement fort long-temps dans l'Egliſe, de ne choiſir pour entrer dans l'état eccléſiaſtique que des perſonnes qui avoient conſervé l'innocence de leur Baptême, 66. Choiſir des perſonnes d'un âge mur pour remplir les premieres dignités eccléſiaſtiques, à l'exemple de J. C. qui en uſa ainſi à l'égard de ſaint Pierre & de ſaint Jean, 101. L'entrée dans l'état eccléſiaſtique doit être bien pur & bien deſintereſſée, 166. 167. Celui qui s'eſt enrôlé dans le ſervice de Dieu, ne s'embaraſſe point dans des affaires ſéculieres, 204. 211. 227. *& ſuiv.* Ordonnance de deux Conciles d'Afrique ſur ce ſujet, *ibid.*
Ecriture. Il y a pluſieurs paſſages dans l'Ecriture, dans leſquels ce qui eſt rapporté comme la cauſe de la choſe, n'en eſt que l'occaſion, 24. Utilité de l'Ecriture ſainte, 257. 265
Egliſe. Elle eſt la maiſon de Dieu, la colomne & la baſe de la verité, 82. 83. Elle eſt appellée la maiſon de Dieu, parce que c'eſt dans ſon ſein que les enfans de Dieu naiſſent par le Baptême, croiſſent & ſe fortifient par la participation du corps & du ſang de J. C. 84. Elle eſt la colomne & la baſe de la vérité, parce qu'elle conſerve la chaîne de la tradition que les Apôtres ont laiſſée en dépôt à leurs diſciples, *ibid.* Celui qui refuſeroit de s'adreſſer aux Miniſtres de l'Egliſe pour en recevoir les inſtructions, ſeroit préſomptueux & expoſé à bien des illuſions, 231
Enfans. Educationdes enfans,devoir indiſpenſable des peres & des meres, 27. 35. 47. Ce qu'il faut entendre par le lait des enfans, & par la nourriture ſolide, 520
Epiſcopat. Explication de ces paroles : Si quelqu'un déſire l'Epi-

cheur, 13. J. C. unique Médiateur entre Dieu & les hommes, 26. J. C. a réuni les deux peuples, les Juifs & les Gentils, & des deux n'en a fait qu'un, dont il eſt le chef, 83. Si nous mourons avec J. C. nous vivrons auſſi avec lui, 215. 235. Tous ceux qui veulent vivre avec pieté en J. C. ſeront perſécutés, 26. Il n'y a dans l'Egliſe qu'un ſaint Maître, qui eſt Jeſus-Chriſt. Ainſi perſonne n'a droit d'enſeigner que ce qu'il a appris de lui par les Apôtres & leurs ſucceſſeurs, qui n'ont été que ſes diſciples, 263. Le Fils-de-l'homme venu non pour être ſervi, mais pour ſervir, 432. 433. Il a fallu que J. C. fût en tout ſemblable à ſes freres, pour être envers Dieu un Pontife compatiſſant & fidele en ſon miniſtere, afin d'expier les péchés du peuple, 454. Il n'y avoit que J. C. venu au monde ſans péché, qui pouvoit tirer les hommes de l'eſclavage du péché, 462. Pourquoi le Verbe n'a pas pris la nature des anges pour ſauver ceux d'entre eux qui étoient tombés, & s'eſt revêtu de la nature humaine pour racheter les hommes, 464. *& ſuiv.* J. C. appellé par ſaint Paul le Pontife de la Religion que nous profeſſons, 471. *& ſuiv.* 483. J. C. un Pontife capable de compatir à nos foibleſſes, ayant éprouvé comme nous toutes ſortes de tentations, hors le péché, 500. Aller à J. C. avec toute ſorte de confiance, *ibid.* C'eſt à J. C. ſeul qu'il a été dit: Vous êtes le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech, 510. 515. 525. J. C. l'agneau de Dieu égorgé dès le commencement du monde, 529. 530. Le ſang de J. C. ſeul capable de purifier nos conſciences pour rendre un vrai culte au Dieu vivant, 623

Joſeph. Foi de Joſeph, 708

Iſaac naît d'Abraham, qui étoit âgé de cent ans, & Sara ſa mere en ayant quatre-vingt-dix, 558. Foi d'Iſaac, 705

Juifs. Coutume des Juifs de laver leurs mains avant que de prier, 32. Bonheur inconcevable dont Dieu a favoriſé les Juifs, en réſervant à leur temps l'avenement de ſon Fils, & voulant qu'ils le viſſent de leurs propres yeux, & qu'ils l'entendiſſent de leurs propres oreilles par un privilége tout particulier qui n'a point été accordé au reſte des hommes, 415. 428. Saint Paul parlant des Juifs qui après s'être convertis retournoient au Judaïſme, dit qu'ils crucifioient de nouveau le Fils de Dieu, 544. *& ſuiv.*

Juſte. Les plus juſtes ne ſont pas exempts de fautes légeres & involontaires pendant le cours de cette vie, 184. Les fautes ſervent aux juſtes pour les rendre plus humbles & plus fervens,

Digitized by Google

ſtance honnête, 136. Les Paſteurs ſont établis les chefs de la milice chrétienne, pour animer par leurs paroles & leurs exemples les fideles à combattre les ennemis de leur ſalut, & à ſouffrir la mort, s'il eſt néceſſaire, pour l'amour de J. C. 199. & *ſuiv.* Grande différence entre la vertu d'un Paſteur & celle de ſes brebis, 216. Les Paſteurs ne doivent uſer de leur autorité qu'avec une grande retenue, à l'exemple de ſaint Paul, 394. & *ſuiv.* La tendreſſe pour les pécheurs, même les plus indignes, a toujours été le caractere des bons Paſteurs, 398. 399. Un Paſteur, ſelon ſaint Gregoire le Grand, doit avoir contracté par la priere une ſi grande familiarité avec Dieu, qu'il en puiſſe obtenir les graces néceſſaires pour remedier aux beſoins de ceux dont il s'eſt chargé, 465

Patriarches. Les Patriarches ſont ces juſtes qui ont vécu avant la loi de Moïſe, 9. Tous les ſaints Patriarches ſe ſont regardés comme étrangers & voyageurs ſur la terre, 360. & *ſuiv.*

Paul. La diſpenſation de l'Evangile confiée à ſaint Paul, 11. Saint Paul reconnoît qu'il avoit été auparavant un blaſphémateur, un perſécuteur & un ennemi de J. C. 12. 14 & 23. Hymenée & Alexandre livrés à ſatan par ſaint Paul, afin qu'ils apprennent à ne plus blaſphêmer, 17. & *ſuiv.* Saint Paul établi le Docteur des nations, 33. & 183. Saint Paul preſcrit à Timothée de ne plus continuer à ne boire que de l'eau, mais d'uſer d'un peu de vin, 125. 140. 141. & *ſuiv.* S. Paul regardoit la priere comme le devoir le plus eſſentiel des Paſteurs pour ſe ſoutenir parmi les ſoins & les occupations de leur charge, 197. Démas abandonne ſaint Paul, emporté par l'amour du ſiecle, 277. S. Paul délivré de la gueule du lion, 282

Pauvreté. Quand nous manquons des choſes néceſſaires à la vie, c'eſt pour éprouver notre foi, pour expier les péchés de notre vie paſſée, pour exercer notre patience, & nous faire mériter un plus grand bonheur dans le ciel, 798

Payen. Regles ſur l'étude des auteurs payens, 266

Péché. La mort, la ſolde & le payement du péché, 460. Enormité des péchés qui nous font perdre la grace du Baptême, 554. Second péché une punition du premier, 555

Perfection. Ne point avancer dans la perfection de la pieté, c'eſt véritablement reculer, 105

La Perſévérance dans la vie chrétienne, un don de Dieu, 485

Philemon, Paſteur de Coloſſes, 355. & 359. Lettre de ſaint Paul à Philemon, conſidérée toujours comme un chef-d'œuvre d'éloquence, 354. & 386

Digitized by Google

Piété. Les exercices du corps ſervent à peu de choſes; mais la piété eſt utile à tout, 92. 101 & 102. La piété qui ſe contente de ce qui ſuffit, eſt une grande richeſſe, 151. *& ſuiv.* La piété qui eſt le culte que nous devons à Dieu en nous dévouant à ſon ſervice, conſiſte principalement à détacher notre cœur de l'affection des créatures, & à mettre en Dieu toute notre confiance, 330

Pontife. Le Pontife que nous avons eſt ſi grand, qu'il eſt aſſis dans le ciel à la droite de la ſouveraine Majeſté, 593. 602. *& ſuiv.*

Prêcher encore plus d'exemple que de paroles, 329

Prêtres. N'impoſer légerement les mains à perſonne, 123. & 149. Parmi les ſéculiers les niaiſeries ne ſont que niaiſeries; mais parmi les Prêtres, ce ſont des blaſphêmes, 240. Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, on n'ordonnoit point Prêtre un homme qui avoit été marié deux fois, 294. Le nom de Prêtre donné également aux Prêtres & aux Evêques, 299. Les Prêtres doivent faire paroître dans l'excellence de leur vertu, l'éminence & la grandeur de la dignité ſainte à laquelle ils ont été appellés, 602. *& ſuiv.*

Priere. Lorſque l'on prie, avoir dans l'eſprit l'Egliſe univerſelle, 37

Prince. Soumiſſion due aux Princes, 334

Pur. Explication de ces paroles Tout eſt pur pour ceux qui ſo purs: & rien n'eſt pur pour ceux qui ſont impurs, 3

R

SE *relâcher.* En ſe relâchant on ſe met en état de perdre peu à peu le don de la foi, & de tomber enſuite dans une apoſtaſie volontaire, qui peut aller juſqu'à l'endurciſſement & l'impénitence 637. *& ſuiv.*

Riche. Ceux qui veulent devenir riches, tomberont dans la tentation & dans le pieges du diable, 144. 167

Richeſſes. Ne point mettre ſa confiance dans les richeſſes qui ſont très-incertaines, mais en Dieu ſeul, 158. Les bonnes œuvres ſont les vraies richeſſes de l'ame. & c'eſt par elles ſeules qu'on achete le ciel, 159. *& ſuiv.* L'orgueil & la confiance en ſoi-même, deux malheureux effets ordinaires des richeſſes, 173. 174

S

SACERDOCE. Obligation d'étudier les Ecritures, inſéparable du ſacerdoce, 103. N'y point entrer par ſoi-même, 509. 514. 521. Coré, Dathan & Abiron punis pour avoir voulu uſurper le ſacerdoce, 522. Durant pluſieurs ſiecles l'Egliſe n'a voulu donner à perſonne l'entrée

Digitized by Google

dans le minſtere ſacré, qui ne fût dans l'innocence de ſon Baptême, 588. *& ſuiv.* L'Egliſe dans l'uſage de ſa véritable diſcipline, a toujours retiré du commerce du monde ceux qu'elle a deſtinés dès leur bas âge aux fonctions du ſacerdoce, pour les faire vivre d'une maniere plus réguliere & plus ſainte que le commun des fideles qu'elle n'y deſtine point, *ibid.*

Sacrifice. Dans le ſacrifice de l'autel, nous réiterons la mémoire du ſacrifice que J. C. a offert ſur la croix par l'effuſion de ſon ſang pour la rédemption des hommes, *& ſuiv.* Le ſaint ſacrifice de la Meſſe non différent de celui de la croix, quant à la ſubſtance, puiſque c'eſt le même J.C. qui y eſt offert par les mains des Prêtres, 656. *& ſuiv.* Nous n'offrons tous les jours que le même ſacrifice qui a été autrefois offert: toutes les Meſſes qui ſe diſent n'étant qu'une continuation du ſacrifice que J. C. offre auſſi ſans ceſſe dans le ciel à ſon pere, & qu'il offrira dans l'éternité, étant *le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedech*, 671. *& ſuiv.*

Sanctuaire. Avant la venue de J. C. le vrai ſanctuaire, qui eſt le ciel, n'a pu être ouvert, ni la voie pour y aller, être découverte en vertu des ſacrifices & des oblations légales, 619. J. C. pour entrer au ciel, qui eſt le vrai ſanctuaire, a paſſé par le voile de ſa chair figure par le voile du Temple; c'eſt-à-dire, qu'il a ſouffert la mort corporelle, & par cette mort il a mérité la gloire, 659. *& ſuiv.* Comme on ne pouvoit entrer au ſanctuaire qu'en paſſant par le voile, on ne peut aller au ciel que par cette même chair immolée pour nous, ſoit en la recevant réellement dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ſoit en la recevant ſpirituellement, & participant par une vive foi aux mérites de ſa paſſion, *ibid.*

Sara. Foi de Sara, 699

Serviteur. Devoir des ſerviteurs envers leurs maîtres, 147. 161

Silence. L'intempérance de la langue eſt la ruine de la componction, la diſſipatrice de la méditation, le réfroidiſſement de la ferveur ſpirituelle, & l'anéantiſſement de la garde interieure du cœur, 46. Toute notre force doit être dans le ſilence & dans l'eſpérance, *ibid.*

T

TABERNACLE. Deſcription des diverſes parties du tabernacle. 808. 614. Le ſeul Pontife entroit dans le ſecond tabernacle, c'eſt-à-dire, dans le ſanctuaire, & il y entroit ſeulement une fois l'année, c'eſt-à-dire, ſeulement un jour de l'année: car il y entroit quatre diverſes

Digitized by Google

fois en ce jour dans le temps de la cérémonie, 618. Le tabernacle plus grand & plus excellent, qui n'a pas été fait de main d'homme, eſt le Corps que le Fils de Dieu a pris dans le ſein d'une Vierge, 622. 623. La premiere partie du tabernacle, qui s'appelloit le lieu ſaint, étoit l'image de l'Egliſe militante; & la ſeconde partie, qui étoit le Saint des Saints, figuroit l'Egliſe triomphante, 614

Timothée, le compagnon ordinaire des voyages de ſaint Paul, 793

Tite. Saint Paul lui écrivant l'appelle ſon fils bien-aimé, 298. Excellens avis que ſaint Paul envoye à Tite, pour tout âge, pour tout ſexe, tout état & toute profeſſion, 226. *& ſuiv.*

Tradition. La ſeule regle infaillible, 138. *& ſuiv.*

Travail. Celui qui travaille eſt digne du prix de ſon travail, 110. 137

V

VENGEANCE. Celui qui veut ſe venger, tombera dans la vengeance du Seigneur, 42

Veiller ſur ſoi-même avant que de ſe charger des autres, 10

Vérité. On ne doit point ſéparer de la priere la recherche de la vérité, ni de l'étude des Ecritures ſaintes la priere. Autrement il eſt impoſſible qu'on ne tombe dans l'erreur, 231

Veuve. Une veuve qui vit dans les délices, eſt morte, 108. 115. Eloge des veuves qui ſont de vraies veuves, 131. Les veuves que l'on choiſiſſoit pour être employées à aider l'Evêque dans l'adminiſtration des Sacremens, ne devoient pas avoir moins de ſoixante ans, 132

Viande. Pratique fort louable de benir les viandes avant le repas par quelque priere, & d'en rendre graces à Dieu après avoir mangé, 98. 99

Vigilance. Erreur de Vigilance ſur la continence des Clercs, 60. *& ſuiv.*

Fin de la Table des Matieres.

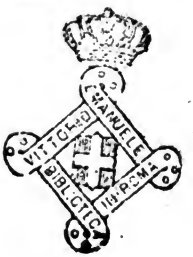

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google